

# **BULLETIN**

# **MUNICIPAL**

# **OFFICIEL**

**VILLE DE PARIS**

***Débats du Conseil de Paris***

***Séance des lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 décembre 2009***

<http://www.paris.fr>

*La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.*

*M. le Préfet de police est présent en séance.*

#### Ouverture de la séance.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

#### Condoléances.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, le Conseil de Paris a appris avec tristesse le décès survenu le 14 novembre de M. Jean LOYGUE, ancien adjoint au Maire de Paris, ancien conseiller de Paris, ancien conseiller régional d'Ile-de-France.

*(Les conseillers se lèvent).*

Chirurgien des hôpitaux de Paris, professeur agrégé de chirurgie générale, doyen de la faculté de médecine Saint-Antoine, Jean LOYGUE a accompli une brillante carrière hospitalo-universitaire jusqu'à devenir président de l'Académie nationale de chirurgie en 1988.

En 1983, il fut élu conseiller de Paris dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, sous l'étiquette Paris liberté, et il fut réélu en 1989.

Conseiller délégué auprès du maire de Paris, chargé des problèmes de santé et des urgences médicales de 1983 à 1989, il devint ensuite adjoint chargé de la liaison entre la mairie et l'administration générale de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris.

Par ailleurs, il siégea au Conseil régional d'Ile-de-France de 1986 à 1998.

M. LOYGUE était officier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur, Commandeur dans l'Ordre national du mérite, chevalier des palmes académiques ainsi que titulaire de la croix de guerre 1939-45.

Au nom du Conseil de Paris, en mon nom personnel, je tiens à exprimer à toute sa famille et à ses proches, nos sincères condoléances.

*(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).*

#### Adoption de comptes rendus.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, les procès-verbaux intégraux de la séance des lundi 19 et mardi 20 octobre 2009 ont été publiés.

Les comptes rendus sommaires de la séance des lundi 23 et mardi 24 novembre 2009 ont été affichés.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

#### Rappel au règlement.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - M. GAREL souhaite faire un rappel au règlement, j'imagine ?

**M. Sylvain GAREL.** - Oui Monsieur le Maire, ce sera très court.

Trois petites remarques. Premièrement, je souhaite au nom de mon groupe, réitérer la protestation la plus énergique sur la façon dont se sont conduits les débats lors du dernier Conseil de Paris sur la vidéosurveillance.

Suite à ce déni de démocratie les 9 élus "Verts" ont déposé un recours pour faire annuler cette délibération, et nous avons bon espoir que l'on puisse revenir sur cette disposition liberticide.

Troisièmement, en profiter pour dénoncer l'expulsion qui a eu lieu Avenue Simon Bolivar à la demande de la Ville de Paris samedi où des mal logés ont été expulsés par la police.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - D'abord, sur le premier point, des désaccords se sont exprimés au cours de la dernière séance sur la vidéoprotection. Après que ces désaccords, ces débats, ces convictions aient été exprimés par les uns et les autres, la séance s'est déroulée normalement, les votes ont eu lieu.

Vous faites un recours, c'est bien votre droit, et nous pensons que tout cela s'est passé normalement du point de vue de l'ordre démocratique et du bon fonctionnement de notre assemblée.

Par ailleurs, l'expulsion à laquelle vous faites allusion samedi soir, est une expulsion qui était absolument nécessaire, que j'ai demandée, que j'assume. D'abord elle ne concerne pas une question de logement. Ce sont un peu moins d'une vingtaine de jeunes qui voulaient un lieu alternatif artistique.

Ils y sont allés quelques heures avant, donc à juste titre et dans la légalité la plus totale nous pouvions procéder à cette expulsion. J'ajoute qu'il y avait un vrai problème de sécurité.

Si ce lieu est fermé, c'est parce que toute occupation est extrêmement dangereuse du point de vue de la sécurité incendie pour tout occupant. Donc, je vous réponds sereinement et j'assume.

Voilà.

#### Discussion budgétaire commune Ville et Département. Exposé de M. le Maire de Paris.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Maintenant, nous pouvons entamer notre débat sur les budgets de la Ville et du Département.

Mes chers collègues, pour la deuxième année consécutive, Paris établit son budget en pleine crise.

Nous devons faire face aux urgences sociales, garder le cap dans la tourmente, et nous donner les moyens de tenir nos engagements.

Tels sont bien les objectifs du budget primitif 2010, qui est soumis aujourd'hui à notre assemblée.

Notre premier poste budgétaire c'est, et de très loin, la solidarité qui représente près d'un tiers de nos dépenses.

L'effort de notre collectivité dans ce domaine qui a progressé de 80 % depuis 2001 sera encore amplifié l'année prochaine de 4,5 %. Il dépassera ainsi les 2 milliards d'euros.

Solidarité avec les plus démunis...

(Les élus "Verts" brandissent des banderoles sur leur pupitre de séance).

Oui, Monsieur... Ah non.

**M. Jean-François LAMOUR.** - Monsieur le Maire, s'il vous plaît ?

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Vous avez raison, attendez.

En plus pendant mon intervention, ce qui est particulièrement irrespectueux de nos débats.

**M. Jean-François LAMOUR.** - Suspension de séance, s'il vous plaît !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Chers collègues "Verts", voulez-vous enlever ces banderoles ? La télé vous a filmés, maintenant vous les enlevez.

Monsieur GAREL, s'il vous plaît, si chaque groupe se met à mettre des banderoles, ce n'est plus une discussion démocratique sereine, donc maintenant que la télé vous a filmés, je vous demande de les enlever. Imaginez que chacun des 163 conseillers de Paris mette une en banderole.

Je suspends la séance 5 minutes.

#### **Suspension et reprise de la séance.**

(La séance, suspendue à neuf heures dix minutes, est reprise à neuf heures quinze minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, la séance est reprise.

#### **Discussion budgétaire commune Ville et Département. Exposé de M. le Maire de Paris. (Suite).**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - J'évoquais donc ce qui me paraît quand même majeur : le fait qu'en 2010, les dépenses de solidarité atteindront plus de 2 milliards d'euros.

Solidarité avec les plus démunis : la subvention versée au C.A.S.-V.P. augmentera de 20 millions d'euros et les crédits consacrés à l'hébergement seront portés à 7,5 millions d'euros. Plusieurs centres ouvrent cet hiver pour accueillir les sans-abri dans les 1er, 8e et 14e arrondissements.

Solidarité avec les parisiens en situation de handicap : les crédits consacrés à cette cause, car c'en est une, ont été multipliés par 12 en 8 ans et en 2010, nous renforcerons encore notre soutien, notamment à la Maison départementale des personnes handicapées, avec une contribution totale de 5,6 millions d'euros.

Solidarité, enfin, entre les générations : au-delà des dispositifs qui ont contribué ces dernières années à faciliter la vie quotidienne de nos aînés, nous ferons passer de 123 à 134 millions d'euros les dépenses consacrées à l'Allocation personnalisée d'autonomie qui aide directement 27.500 seniors parisiens.

Mais la solidarité passe d'abord par une politique volontariste du logement ; c'est là notre priorité et nous la réaffirmons dans un contexte national particulièrement défavorable.

Le projet de loi de finances voté par le Parlement pour 2010, donc par un certain nombre d'entre nous, consacre, en effet, une nouvelle baisse de l'aide à la pierre, c'est-à-dire des

sommes consacrées au logement social, qui passe de 550 à 480 millions d'euros.

Mais notre municipalité maintiendra la cohérence de ses engagements : 30.000 logements sociaux ont été financés à Paris entre 2001 et 2008, soit trois fois plus qu'entre 1995 et 2001 ; 40.000 s'y ajouteront d'ici 2014 et ils seront bien répartis dans les 20 arrondissements, même ceux dont les maires cherchent par tous les moyens à l'éviter. 12.000 de ces logements ont déjà été financés au cours des deux dernières années, 6.000 autres le seront en 2010, parmi lesquels 700 logements étudiants, ce qui change par rapport à avant 2001.

J'aimerais d'ailleurs rappeler ici que 72 % des ménages parisiens sont éligibles au logement social.

Notre politique répond donc à une vraie attente des familles modestes, mais aussi des classes moyennes. Au-delà, nous intensifierons notre effort pour aider tous les Parisiens à accéder à un logement digne ou à le conserver.

Les moyens du fonds de solidarité pour le logement qui finance les dispositifs préventifs seront ainsi augmentés de 38 % à 16,5 millions d'euros et notre budget 2010 intègre pour la première fois en année pleine l'Allocation Paris Logement destinée aux Parisiens qui consacrent plus de 30 % de leurs revenus à leur loyer. Cette allocation, d'un montant moyen de 100 euros, concerne potentiellement 17.000 ménages.

En outre, nous relevons le plafond de ressources de l'aide destinée aux familles monoparentales qui représentent, je le rappelle, près d'un tiers des foyers parisiens. L'objectif est donc bien de contribuer à l'affirmation d'une ville solidaire, ouverte à la diversité sociale et générationnelle.

Notre capitale, qui avait perdu 200.000 habitants en 15 ans, en a regagné 55.000 depuis 2001. Même si les difficultés demeurent évidemment très grandes, les jeunes ont à nouveau envie de Paris, les classes moyennes peuvent, mieux qu'hier, y demeurer, les familles reviennent s'y installer.

Nous voulons amplifier cette dynamique et cela s'inscrit pleinement dans une ambition de développement durable que notre Ville affirme au quotidien sur la scène nationale et internationale.

Le budget 2010 est le troisième exercice de la mise en œuvre du plan climat. L'objectif reste bien de réduire d'un quart d'ici 2020 la consommation d'énergie non renouvelable. Nous diminuerons également de 25 % les émissions de gaz à effet de serre et nous nous en donnons les moyens.

Les diagnostics thermiques des établissements municipaux ont été lancés et s'achèveront ainsi l'an prochain. Nous poursuivons d'autre part l'installation des panneaux photovoltaïques pour atteindre les 200.000 mètres carrés dans cinq ans. Et la subvention à "AIRPARIF" augmentera en 2010 de 5 %.

En outre, comme le précisait la communication que je vous ai présentée le mois dernier, nous investissons massivement sur les éco-activités pour dynamiser l'emploi dans toute métropole. Une séance ne doit pas faire oublier la précédente où nous avons travaillé et bien travaillé.

Prenons l'exemple du secteur du bâtiment et des travaux publics, directement concerné bien sûr par l'enjeu de la construction et de l'aménagement durable. Une convention entre la Ville et les fédérations professionnelles aide à présent les entreprises, pour l'essentiel des P.M.E., à prendre toute leur

part au plan d'action en faveur de l'adaptation des logements parisiens.

Mais le développement durable, c'est aussi une certaine conception de la mobilité. Dans notre budget, les crédits de paiement proposés pour les opérations de voirie et de déplacements s'élèvent à 261 millions d'euros contre 190 millions d'euros l'année dernière.

L'année 2010 sera d'abord celle de la concrétisation du chantier du tramway des Maréchaux à l'Est.

2010 verra également le lancement d'Autolib' avec vingt-sept collectivités voisines de toutes les familles politiques, je le précise ici. Nous y consacrerons au total 35 millions d'euros, et nous augmenterons la participation de Paris au budget du Syndicat des transports d'Ile-de-France. Nous porterons notre contribution à 344 millions d'euros.

Je veux vous rappeler que cette participation a augmenté de 69 % depuis la décentralisation du S.T.I.F. en 2006.

Paris, comme les autres collectivités locales de la région, assume donc bien toutes ses responsabilités dans le développement des transports en Ile-de-France.

Ainsi, nous entendons répondre au devoir de solidarité financière, notamment pour les déplacements de banlieue à banlieue. Je vous rappelle que Paris finance 30 % des dépenses du S.T.I.F.

C'est pourquoi nous réaffirmons notre attachement au S.T.I.F., qui travaille efficacement dans l'intérêt des Franciliens, et qui est aujourd'hui menacé de démantèlement et d'asphyxie.

Mais notre cadre de vie, c'est aussi tout simplement le visage de notre Ville. Il évolue et ensemble nous devons continuer à l'inventer.

38,5 millions d'euros seront ainsi consacrés l'année prochaine à l'acquisition d'emprises publiques pour des équipements, des espaces verts et des aménagements de voirie.

C'est le cas notamment à Clichy Batignolles dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, où nous comptons bien implanter des logements sociaux pour répondre à des milliers de demandes dans un arrondissement qui doit s'ouvrir à la mixité sociale.

Des crédits d'études permettront en outre d'avancer sur la conception de nouveaux quartiers, comme la Z.A.C. "Gare des Mines - Fillette" ou le secteur "Bercy-Charenton". Et 2010 marquera une étape majeure pour le grand projet architectural et écologique des Halles.

Dans tous les domaines donc, nous maintenons nos priorités et nous donnons une impulsion supplémentaire à nos projets.

C'est vrai bien entendu pour les familles, je pense à la petite enfance : 900 places ouvriront en 2010 dans nos crèches et nos haltes-garderies. Je pense aussi aux écoles : quinze nouveaux programmes de rénovation et de construction seront lancés l'année prochaine pour un total de 97 millions d'euros.

Et puis, dans la crise, la culture prend un sens tout particulier. Nous y consacrerons au total plus de 100 millions d'euros. 2010 sera notamment marqué par l'ouverture de la Gaieté lyrique dédiée aux arts numériques et aux musiques actuelles. Ce sera également l'année du lancement de l'Institut des cultures d'Islam, dont le message m'importe particulièrement par les

temps qui courent.

Tous les Parisiens, quels qu'ils soient, d'où qu'ils viennent, participent à la vitalité de leur ville. Et c'est bien la richesse de leur appartenance multiple qui fonde notre identité commune.

Mes chers collègues, ce budget 2010 anticipe pour mieux aborder l'avenir. Il accorde dans cet esprit une importance majeure à l'enseignement supérieur et à la recherche, pour lesquels l'Etat est très loin de tenir ses engagements.

Je rappelle que, sur ces sujets qui ne relèvent pourtant pas des compétences municipales et départementales, nous avons fourni depuis 2001 un effort financier de plus de 400 millions d'euros, ce qui représente un investissement supérieur à celui de l'Etat.

Nous maintiendrons cet effort en 2010, avec notamment 11 millions d'euros pour aider les grands pôles universitaires parisiens à réorganiser et à rationaliser leur implantation immobilière.

Mais faire le pari de l'avenir, c'est aussi miser sur l'innovation.

Nous porterons à 100.000 mètres carrés d'ici 2014 les surfaces dédiées aux pépinières, aux incubateurs et aux jeunes entreprises innovantes.

Pour 2010, 20 millions d'euros sont inscrits en investissement pour le plan pépinière qui financera notamment les opérations Raspail et Poissonniers, et la première partie des entrepôts McDonald.

L'innovation est la condition de l'emploi. C'est elle qui permet en particulier aux jeunes d'arriver sur le marché du travail avec un peu plus de confiance, un peu moins d'appréhension devant leur propre avenir.

La première conséquence de la crise actuelle, c'est en effet une lourde progression du chômage, même si celle-ci est moindre à Paris que dans l'ensemble du pays : 21 % contre 25 % sur les douze derniers mois.

Pour venir en aide aux 100.000 Parisiens demandeurs d'emploi, les moyens du programme départemental d'insertion seront donc augmentés en 2010 de 3,6 millions d'euros.

Afin d'atteindre ces objectifs et de maintenir cette dynamique, nous nous donnons les moyens de faire face dans un contexte très difficile. La récession a en effet entraîné une baisse sensible de nos recettes de fiscalité immobilière, qui ont diminué cette année de 25 % par rapport à 2008 et de 32 % par rapport à 2007.

Et les derniers chiffres, dont nous disposons, ceux du mois de novembre 2009, ne nous incitent pas à l'optimisme : 51 millions d'euros de droits de mutation en novembre dernier, contre 74 en novembre 2008.

La prudence nous conduit donc à inscrire, pour 2010, 600 millions d'euros et à nous en tenir strictement à cette prévision.

A ces contraintes s'ajoute, hélas, le désengagement ininterrompu de l'Etat, dont la dette envers les Parisiens s'est alourdie de 73 millions d'euros en un an pour se situer aujourd'hui à 385 millions d'euros.

Cela concerne de très gros postes budgétaires, notamment 140 millions d'euros au seul titre du R.M.I. et du R.S.A.,

mais aussi toute une série de manquements, dont l'ensemble fragilise la cohésion de la société parisienne. J'en donnerai ici trois exemples.

L'Etat doit 900.000 euros à la Maison départementale des personnes handicapées.

L'Etat doit 1 million d'euros à nos centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Enfin, l'Etat n'a toujours pas créé le Fonds, pourtant imposé par la loi de dotation, pour l'aide sociale à l'Enfance. Et la réforme annoncée de la taxe professionnelle, dont les contours restent extrêmement flous, fait peser sur les finances de toutes les collectivités locales de très lourdes menaces.

Nous devons donc mobiliser des ressources nouvelles et fournir pour cela un effort de modernisation. C'est dans cet esprit que, sous l'autorité de notre Secrétaire générale, Véronique BEDAGUE-HAMILIUS, l'administration parisienne a entrepris un important travail de réforme.

Quatre directions de la Ville ont ainsi établi des contrats de performances, assortis d'objectifs, d'indicateurs et d'instruments d'évaluation. Et la Direction des achats est déjà un précieux outil de rationalisation.

Plus largement, ce budget primitif, après la première étape du budget supplémentaire de juillet dernier, prévoit un train d'économie de 50 millions d'euros. Cet effort s'appliquera notamment aux dépenses de réceptions, de fêtes et de cérémonies, qui avaient déjà diminué de 66 % entre 2001 et 2009 puisqu'elles étaient passées de 4,7 millions en 2000 à 1,6 million en 2009. Mais je propose de les baisser encore en 2010 de 13 %.

Je ne parle pas des dépenses de communication, compte tenu de ce que j'ai lu dans les journaux ce matin. En tout cas, Paris va encore réduire ses dépenses de communication.

Mais notre conviction assumée, c'est aussi que la performance du service public passe par l'emploi public. Ainsi, alors que l'Etat supprime par dizaine de milliers les postes de fonctionnaire, nous avons décidé de maintenir les emplois de la collectivité parisienne.

C'est un choix que j'assume, mes chers collègues, et, en outre, comme vous le savez et comme nous l'avons annoncé aux Parisiens avant les élections municipales de mars 2008, une hausse des taux de la fiscalité locale était nécessaire sur les deux premières années de ce mandat, après une stabilité totale de ces taux pendant huit ans.

De l'augmentation de nos impôts locaux pour 2010, je ne dirai que trois choses, très claires et très simples :

- premièrement, elle sera nettement moins lourde qu'en 2009 : 8 %.
- deuxièmement, elle sera uniforme.
- troisièmement, elle sera la dernière avant 2014.

Et, j'insiste, Paris investira bien 8,5 milliards d'euros d'ici 2014. Cela représente en moyenne annuelle, une progression de 18 % par rapport au mandat précédent, au cours duquel l'investissement avait déjà doublé par rapport à la période 1995-2001.

En 2009, ce sont ainsi plus de 1,5 milliard qui ont été investis. Et en 2010 ce seront 1,6 milliard, ce qui fait bien une

augmentation.

Aucun grand projet structurant, aucun engagement pris devant les électeurs, aucune des nouvelles mesures ambitieuses qui participent du mouvement de Paris ne seront remis en cause par la crise. Au contraire, c'est plus que jamais dans la difficulté qu'il faut savoir entreprendre.

Mes chers collègues, ce budget primitif 2010, nous l'avons conçu comme un budget de combat contre la crise et de préparation de l'avenir, ce qui implique d'abord de gérer avec exigence.

C'est d'ailleurs la loi qui nous l'impose. Nous devons présenter un budget équilibré et ne jamais emprunter à d'autres fins que l'investissement.

Si l'Etat était soumis aux mêmes règles, avec son déficit de 141 milliards d'euros et sa dette équivalente aux trois quarts de son P.I.B., il en serait réduit à constater sa faillite, ce qu'avait esquissé le Premier Ministre voici un peu plus d'un an, ou bien à doubler ou à tripler la pression fiscale.

Voilà la vérité, qui rend assez pittoresques les leçons de bonne gestion, qu'elles viennent du Gouvernement ou du groupe U.M.P.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

*(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

Paris s'en tiendra, pour sa part, à l'optimisation de ses dépenses et à la maîtrise de sa dette. Notre taux d'endettement s'établit à 39 % de nos recettes, alors qu'il est en moyenne de 80 % dans les grandes villes françaises et nous ne remettrons pas en cause cette politique. C'est une question de respect pour les générations futures.

Mais ce sérieux est un outil au service d'une dynamique dont j'ai rappelé devant vous les principes et les objectifs :

- cohésion et renouvellement de la société parisienne ;
- développement durable ;
- innovation au service de l'emploi.

Etablir ce budget dans le contexte actuel a été très difficile.

Je tiens à dire toute ma gratitude à ceux qui y ont contribué.

D'abord à Bernard GAUDILLÈRE pour le travail patient...

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

... pour le travail patient, clairvoyant et très compétent qu'il a conduit avec la totalité de l'Exécutif.

Ensuite, à la majorité municipale, qui met en œuvre les engagements que nous avons pris collectivement devant les Parisiens.

Pour terminer, je veux exprimer ma reconnaissance toute particulière aux 49.000 fonctionnaires de la Ville et du Département de Paris, ces fonctionnaires dont le dévouement et

la conscience professionnelle font vivre le dynamisme et la diversité de notre Capitale.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

C'est un choix courageux et difficile de maintenir l'emploi et, encore une fois, je l'assume malgré les critiques que je reçois.

C'est donc avec gratitude, confiance mais aussi vigilance, que j'aborde cette année 2010 avec ce budget que je vous propose.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

Chers collègues, nous allons donc entamer le débat général. Je vous rappelle qu'il y aura une intervention par groupe, qui doit être comprise, d'après ce que vous m'avez dit, entre 10 et 15 minutes. Après cette intervention, il y aura une première réponse de M. GAUDILLÈRE, puis nous reprendrons le débat général. Je veux vous rappeler que tout ce qui concerne les budgets en général doit être dans ce débat général ainsi que les vœux et les amendements qui ne seront pas débattus de nouveau demain matin.

#### Audition des orateurs.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je donne donc d'abord la parole à M. POZZO di BORGO.

**M. Yves POZZO di BORGO.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce budget 2010 ne peut s'expliquer qu'à l'aune des budgets de votre précédente mandature. Entre 2001 et 2008, vous avez fait ce qu'il ne faut surtout jamais faire, vous avez adossé l'explosion des charges fixes de fonctionnement, notamment de personnel, à des recettes aléatoires, notamment les droits de mutation. Aujourd'hui, nous payons cela avec tous les Parisiens.

Avec la crise, la Ville s'est retrouvée coincée par un effet de ciseau :

- d'un côté, la baisse des ressources fiscales du fait du ralentissement économique ;

- et, de l'autre, l'augmentation des besoins sociaux de la population en période de récession et d'augmentation du chômage.

Face à cette situation, au lieu de vous adapter aux recettes de crise et de prendre des mesures appropriées, vous vous êtes enfermé dans votre discours de campagne dépassé et vous nous présentez un budget contracyclique et je dirais même un budget doublement contracyclique.

Contracyclique, il l'est d'abord du côté des recettes. La Ville aurait dû recourir à l'emprunt, comme mon groupe vous l'avait conseillé, pour le budget 2009. Son endettement relativement acceptable, je vous l'accorde, le lui permettait. Mais vous avez choisi d'augmenter les impôts. En 2009, ils ont progressé de 9 % et une taxe foncière départementale a été créée. En 2010, ils continueront de progresser de 8 %.

Avec le relèvement des bases et l'inflation, l'augmentation

moyenne des contributions des Parisiens sera à près de 25 % en deux ans.

A cela, il faut ajouter les multitudes augmentations que vos adjoints, insidieusement, infligent aux Parisiens, la taxe hôtelière, les parkings, la redevance sur les marchés et même nos futures obsèques ont augmenté de 9 %.

Mis en perspective, les chiffres sont encore plus éloquents.

Entre 2001 et 2008, la hausse de ce qu'ont eu à verser les Parisiens en termes d'impôts et de taxes directes et indirectes aura été de près de 42 % pour une inflation de 17 %. Et vous nous expliquez à nouveau que la pression fiscale restera toujours moins forte à Paris que dans les autres grandes villes de province. Cela est indécent.

Pour ne prendre qu'un exemple, vous nous comparez à Bordeaux, mais savez-vous que le prix moyen du mètre carré y est à 11 euros alors qu'à Paris il est à 29 euros. Paris est la Ville plus chère de France, la troisième plus chère d'Europe.

L'écart avec les autres villes est de 20 % pour les cafés.

Je le répète, ces comparaisons sont d'autant plus indécentes que vos choix pèsent très lourdement sur les ménages parisiens, qui dans leur grande majorité ne sont pas très riches.

Savez-vous qu'à Paris, 50 % d'entre eux disposent de revenus moyens compris entre 1.105 et 2.860 euros par mois, avant abattement fiscal ou paiement des impôts. Savez-vous que 28 % des ménages parisiens disposent de revenus encore plus modestes inférieurs à 1.105 euros par mois ?

Ce sont donc 78 % des ménages parisiens qui ont moins de 2.800 euros de revenus et dont le reste à vivre, conception de la fondation "Emmaüs", c'est-à-dire le revenu restant disponible après acquittement des dépenses contraintes, diminue dangereusement.

Ce qui peut expliquer l'augmentation de 18 % des dossiers de surendettement déposés à la Banque de France, surendettement pour des produits de première nécessité.

Pour accompagner une politique de reprise, Monsieur le Maire, il ne faut surtout pas compter sur vous, d'autant plus que ce budget n'est pas uniquement cyclique en recettes, il l'est aussi en dépenses.

Le seul point positif du budget de l'année dernière était que vous y amplifiez la dynamique d'investissement de la Ville. Malgré vos déclarations, cette année cela disparaît, puisque votre projet consacre une baisse de 41 % des autorisations nouvelles.

Les insuffisances de votre politique ont fait de ce qui devrait être l'aiguillon de la relance, l'investissement, la variable d'ajustement budgétaire.

C'est un recul, une démission économique, surtout lorsque l'on sait que 72 % de l'investissement public est le fait des collectivités locales. Vous avez choisi la politique du pire dans la situation actuelle. Face à cela, nous affirmons qu'une autre politique est possible, nous pouvons dépenser moins et dépenser mieux. C'est ce que va nous expliquer M. Jean-Marie CAVADA de retour de Copenhague, qui va insister sur l'absence d'impulsion budgétaire après le Plan Climat que nous avons voté en 2007.

Valérie SACHS reviendra sur la nécessité et l'urgence de

mener une politique d'attractivité économique de Paris.

Anne TACHÈNE développera toutes les raisons pour lesquelles nous souhaitons du logement parisien sans toucher au principe de la loi S.R.U.

Catherine BRUNO nous démontrera que sur les 2 milliards de la solidarité, les marges de progrès nous semblent considérables face à une politique trop souvent à court terme et peut-être, malgré l'engagement de nos agents, plutôt bureaucratique.

Vous avez créé "Paris métropole", mais une véritable politique dans l'esprit du Grand Paris aurait peut-être permis à la majorité de ne pas se tromper de combat s'agissant de la politique de l'eau, comme l'expliquera Fabienne GASNIER.

Edith CUIGNACHE-GALLOIS rappellera notre scepticisme face à des opérations telles qu'Autolib' et des propositions alternatives que nous ferons.

Geneviève BERTRAND interviendra sur le budget de la Préfecture de police et reviendra sur la nécessité d'une politique à l'égard des adolescents.

A moins que nos débats n'aboutissent à infléchir très fondamentalement le test qui nous est soumis et que nos amendements soient votés, Christian SAINT-ETIENNE devrait conclure demain matin à son rejet par notre groupe.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).*

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci.

J'imagine, François DAGNAUD, que quand un président de groupe prend moins de dix minutes, il a du crédit pour le débat général. Ce serait équilibré comme un budget.

La parole est à Jean-Pierre CAFFET.

**M. Jean-Pierre CAFFET.** - Merci.

Mes chers collègues, la présentation et le vote d'un budget sont toujours le moment de l'expression d'une stratégie et de choix politiques.

C'est aussi souvent une heure de vérité.

Et en cette fin d'année 2009, cette vérité est à la fois cruelle et inquiétante.

Elle est cruelle pour l'Etat, elle est inquiétante pour les collectivités territoriales.

Elle est cruelle pour l'Etat qui ne cesse d'accumuler les déficits et d'accroître sa dette au-delà du raisonnable, malgré les suppressions massives d'emplois dans la fonction publique, malgré les coupes sombres dans les budgets, comme par exemple celui du logement.

C'est là au moins en partie la conséquence de l'entêtement du Gouvernement, c'est-à-dire du Président de la République, à défendre contre vents et marées le bouclier fiscal pour les plus favorisés des Français.

C'est aussi l'illustration du refus de ce même Gouvernement, de réduire les avantages procurés par les niches fiscales aux plus aisés de nos concitoyens. Le débat parlementaire sur la loi de finances pour 2010 en a abondamment témoigné.

Elle est inquiétante pour les collectivités territoriales.

Je ne parle pas seulement là du désengagement croissant de l'Etat et des promesses non tenues, bien que réitérées tous les ans, comme celle de la compensation à l'euro près des transferts de compétence ou des nouvelles responsabilités confiées aux collectivités locales.

A la fin de l'année, la dette de l'Etat à notre collectivité avoisinera les 400 millions d'euros, et malgré les dénégations du Ministre du budget sur son existence, ce sont les Parisiens qui en subissent les conséquences.

Je ne parle pas seulement de cette dette, je parle aussi du nouveau modèle de relation entre l'Etat et les collectivités territoriales que le Gouvernement veut imposer et que M. FILLON a clairement exposé le 15 octobre dernier, lors de la Conférence nationale des Exécutifs locaux, en avançant que oui, les réformes territoriales et de la TP avaient bien pour objet de contraindre les collectivités à dépenser moins.

Stratégie d'autant plus absurde que ces collectivités assurent les trois-quarts de l'investissement public, comme vient de le rappeler notre collègue M. Yves POZZO di BORGIO, et ne contribuent qu'à hauteur de 10 % de l'endettement public.

Cette inquiétude, largement partagée à gauche comme à droite, est redoublée par la crise que nous traversons. Malgré les propos qui se veulent rassurants de Mme Christine LAGARDE, cette crise n'est pas finie. La tempête bancaire et financière est à peine jugulée, que déjà se profile un autre risque, celui de l'endettement excessif de certains Etats, qui contient un risque de réplique de ce que nous avons connu à l'automne 2008.

La Grèce, l'Espagne, le Portugal sont en première ligne. Mais la France est juste derrière comme le rappelait M. Christian SAINT-ETIENNE dans le Journal du dimanche d'hier. Mais en réalité cette crise est globale. Elle n'est pas que financière, elle est aussi économique, sociale, et environnementale.

A crise globale, réponse globale. C'est-à-dire la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement qui concilie la solidarité, la performance économique, et l'exigence environnementale. Il ne se mettra pas en place sans les collectivités et nous y œuvrons.

Ce budget pour 2010 en est, une fois de plus, l'illustration. D'autres orateurs de mon groupe détailleront les principales politiques et mesures contenues dans ce projet. Je m'en tiendrai donc à l'essentiel, à savoir les trois piliers de ce modèle de développement que nous tentons de construire dans la Capitale.

La solidarité tout d'abord. Les Parisiens ne sont pas épargnés par la crise. Ils sont, comme tous les Français, frappés par l'augmentation du chômage, la précarisation croissante du travail, la stagnation ou la diminution de leurs revenus, bref les difficultés de la vie quotidienne.

La solidarité de la Municipalité est donc pour nous un devoir, et c'est pourquoi son budget augmente de 4,5 % soit 82 millions d'euros supplémentaires par rapport à l'an dernier, dont 20 millions pour le Centre d'action sociale.

Cette solidarité s'exerce en faveur de toutes les catégories de Parisiens en difficulté, non seulement en faveur des plus démunis, mais aussi en direction des classes moyennes. En témoignent le fort soutien à l'économie sociale et solidaire, mais aussi le déploiement avec succès de l'allocation "Paris

Logement". Ce dispositif qui prévoit une aide de la Ville pour tous les Parisiens qui consacrent plus de 30 % de leurs revenus à leurs charges de logement vient d'enregistrer il y a quelques jours son 1.500e bénéficiaire. C'est pour nous une mesure particulièrement efficace pour le maintien de la diversité et la mixité sociale de Paris. Elle accompagne utilement la poursuite de nos efforts considérables pour le logement social à nouveau au rendez-vous cette année avec le financement de 6.000 nouveaux logements sociaux.

La performance économique, ensuite. Nous le savons, l'avenir de la Capitale sera assuré si nous sommes capables de relever le défi de la création et de l'intelligence. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à consacrer un milliard d'euros à l'innovation, à la recherche et à l'enseignement supérieur. Ce budget pour 2010 est donc la seconde étape d'un mouvement engagé l'an dernier.

Outre l'effort d'investissement poursuivi en faveur des universités parisiennes, notamment pour faciliter la réorganisation de leurs implantations immobilières, nous ne pouvons que nous féliciter des nouvelles initiatives prises en faveur de l'innovation. Je pense, bien sûr, par exemple aux 20 millions d'euros qui seront dédiés l'année prochaine au Plan pépinière. Je pense aussi à "Paris Laboratoire Innovation", structure lancée en 2009 qui vise à expérimenter en grandeur nature dans la ville des procédés ou des services innovants, ou encore à la montée en régime du déploiement de la fibre optique dans la Capitale. Ce sont ces chercheurs, ces micro-entrepreneurs qui conforteront le Paris et l'emploi de demain et qu'il nous faut soutenir dans la crise.

Le temps me manque hélas pour évoquer aussi l'ensemble des efforts conduits en direction des P.M.E. et P.M.I., pour leur faire toute leur place dans les appels d'offres, comme pour mettre à leur disposition des locaux commerciaux en pied d'immeuble du parc social de la Ville.

L'ensemble de ces dispositifs qui sont amplifiés dans ce projet de budget concourt à la vitalité du tissu économique de proximité et donc de l'emploi non délocalisable. Ce sont donc bien les deux bouts d'une même chaîne qu'il nous est proposé de tenir et nous ne pouvons qu'approuver cette démarche.

L'environnement, enfin. Mes chers collègues, comme vous tous, j'ai, avec beaucoup de satisfaction, pris connaissance la semaine dernière, en pleine conférence de Copenhague, d'une étude réalisée par un organisme de recherche dont le sérieux est reconnu, une étude documentée et publiée qui classait Paris au deuxième rang des grandes villes européennes pour ses résultats environnementaux, juste derrière Berlin...

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

... une étude qui saluait les performances de notre Ville, tout particulièrement en matière d'émission de CO<sub>2</sub>, de bâtiments, de qualité de l'eau et de politique environnementale.

Nous y voyons le fruit de l'action menée depuis maintenant neuf ans ; nous y voyons aussi...

*(Mouvements divers).*

... les premiers résultats du Plan Climat.

Cela vous gêne, mais ce résultat est bien là !

*(Mouvements divers).*

**M. Jean-François LAMOUR.** - Il est au maximum là.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - S'il vous plaît, une seconde...

Pendant chaque intervention, il y aura probablement des conseillers qui ne seront pas d'accord avec ce qui se dit. J'ai, tout à l'heure, tenté de protéger le silence pendant l'intervention de M. POZZO di BORGO ; j'ai l'intention de le faire pour toutes les interventions. Pourquoi vous cherchez à faire perturber les vôtres ?

*(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

Je vois que les grands artistes français ont des concurrents.

**M. Alain DESTREM.** - Il est sympa !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Oui, il est très sympa, très drôle, très compétent et il est au mieux de sa forme. Je vous le confirme et, maintenant, je lui redonne la parole, en silence !

**M. Jean-Pierre CAFFET.** - Oui, je suis au mieux de ma forme, mais je ne comprends pas pourquoi la publication de cette étude et de ce classement, qui met Paris juste derrière Berlin parmi les grandes villes en matière environnementale, gêne l'U.M.P., mais...

C'est plutôt une bonne nouvelle, mais, apparemment, c'en est une mauvaise pour l'U.M.P.

Je poursuis donc en disant que nous y voyons, comme je le disais à l'instant, le fruit de l'action menée depuis maintenant neuf ans et que nous y voyons aussi les premiers résultats du Plan Climat élaboré sous la précédente mandature par l'ensemble de la Municipalité, Plan Climat adopté à l'unanimité du Conseil de Paris et progressivement mis en œuvre.

Le budget pour 2010 amplifie ces efforts et il faut le saluer.

Je ne citerai que quelques décisions particulièrement importantes qui figurent dans ce budget comme le début, l'an prochain, du partenariat énergétique mené avec la Fondation Clinton qui permettra la rénovation thermique d'une centaine d'écoles par an pour un coût global de 360 millions ou encore le lancement d'un marché de performance énergétique englobant l'éclairage et la signalisation lumineuse qui procurera des économies d'énergie très conséquentes.

Faut-il aller plus loin ? Faut-il aller plus loin que les objectifs du Plan Climat qui prévoient pour Paris une diminution de 25 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 ? C'est la question, semble-t-il centrale pour lui, que pose le groupe des "Verts" à l'occasion de ce débat budgétaire. Cette question est légitime, comme est légitime la question de savoir avec quelle efficacité et donc pour quel coût on peut aller plus loin.

C'est donc dans cette logique de dépassement du Plan Climat que le groupe des Verts propose par amendement une augmentation ciblée des dépenses de 62 millions qui concerne principalement la réhabilitation thermique du bâti parisien et, par vœu, une réorientation de la politique d'investissement de la Ville, l'objectif étant, semble-t-il, de parvenir, à Paris, à une diminution de 40 % des émissions de gaz à effet de serre et de développer l'emploi à Paris.



A l'appui de leurs propositions, le groupe des Verts cite abondamment une étude réalisée par le C.I.R.E.D. (Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement), en partenariat avec l'association E.D.I.F. (Energie Durable en Ile-de-France), association d'ailleurs particulièrement active et utile à Paris. Nous avons pu lire dans la presse que, selon cette étude, pour les responsables Verts : "pour passer d'une réduction de 15 % d'émission des gaz à effet de serre à 40 %, la Ville doit investir 400 millions d'euros". Nous proposons de les investir avant la fin de la mandature, soit 100 millions tous les ans, 100 millions tous les ans, 400 millions pour parvenir à 40 % de réduction des gaz à effet de serre.

Nous avons pu lire aussi que ces 400 millions d'investissement supplémentaires permettraient de créer près de 50.000 emplois, 46.062 très précisément.

400 millions seulement pour passer, à Paris, de moins 15 % à moins 40 % d'émission de gaz à effet de serre et créer 50.000 emplois dès 2014, c'est alléchant. J'avoue avoir été très étonné par un tel rendement de la dépense publique et je crois que même dans les rêves les plus fous des économistes, on n'avait jamais vu cela.

Nous avons donc demandé à pouvoir disposer de cette étude, en vain. Nous avons consulté les sites du C.I.R.E.D. et de l'E.D.I.F., elle n'y figure pas. C'est finalement sur le site d'Europe Ecologie que j'ai pu trouver les résultats de cette étude qui tiennent en deux feuilles de tableaux chiffrés que je tiens à la disposition de ceux que cela intéressera, accompagnés de quelques commentaires, ne portant pas sur la méthodologie scientifique utilisée mais sur les précautions à prendre, comme celle, par exemple, qui énonce : "qu'il ne s'agit pas d'emplois créés à Paris mais quelque part, en Ile-de-France, en France, en Europe, dans le reste du monde". Mais là n'est pas le plus important. Le plus important, c'est ce que nous enseignent ces tableaux, ils nous disent que pour passer d'une diminution de 15 % à 40 % d'émission de gaz à effet de serre à Paris, ce ne sont pas 400 millions d'euros de dépenses supplémentaires qui seraient nécessaires, mais 9,4 milliards d'euros.

Je peux même vous en donner la décomposition. Pour l'essentiel, il faudrait 6,2 milliards pour la rénovation thermique du parc d'habitat privé, 1,9 milliard pour celle du parc social, 700 millions pour les transports.

Ces tableaux nous disent aussi que ce ne sont pas 46.000 emplois qui seraient créés mais 26.000 un peu partout dans le monde. Autrement dit, je crois que dans la lecture de cette étude, chers amis "Verts", vous vous êtes trompés sur le rendement des investissements supplémentaires. Dans un rapport proche de 1 à 2 pour les emplois créés, dans un rapport de 1 à 23 pour leur effet sur les émissions de gaz à effet de serre.

Autrement dit encore, et à supposer que la méthodologie de cette étude soit incontestable, passer à un objectif de 40 % de réduction de gaz à effet de serre d'ici 2020, et a fortiori 2014, me semble, nous semblent un objectif difficilement atteignable pour les finances de la Ville. Est-il vraiment indispensable de modifier le budget de Paris après...

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je suis vraiment désolé, car c'est très intéressant, mais il faudrait aller vers votre conclusion. Hélas !

**M. Jean-Pierre CAFFET.** - Hélas !

**M. Jean-François LAMOUR.** - C'est trop beau, il fait notre travail, laissez !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je ne céderai pas aux tentatives que l'U.M.P. essaye de...

**M. Jean-François LAMOUR.** - On savoure ce moment, je vous assure.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Jamais de compromis.

Jean-Pierre, c'est excellent mais il faudrait conclure.

**M. Jean-Pierre CAFFET.** - Qu'on nous comprenne bien, en posant cette question nous ne souhaitons pas engager une bataille de chiffres ou un débat technique, mais simplement souligner que les objectifs du Plan climat actuel nous semblent toujours pertinents et que ce budget est crédible pour nous, y compris pour la politique environnementale.

Et puisque j'évoque la crédibilité, c'est sur cette question que je voudrais terminer mon propos, oui, ce budget est crédible. Il l'est dans ses équilibres, il l'est dans les priorités retenues, il l'est dans la tenue des engagements pris devant les Parisiens, y compris en matière fiscale.

Qu'à cet égard, il me soit permis pour conclure de répondre à l'accusation de folie fiscale, inventée par Nicolas SARKOZY, et reprise immédiatement par Jean-François LAMOUR, qu'il me soit permis d'y répondre en citant Flaubert qui écrivait dans son petit dictionnaire : "Folies pour folies, prenons les plus nobles."

Si folie il devait y avoir, mais tel n'est pas le cas, nous préférons toujours la folie de la solidarité avec les Parisiens à celle de l'injustice du bouclier fiscal.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).*

C'est pour ces raisons que nous sommes sereins, et non pas fébriles comme a pu le croire à un moment l'U.M.P. C'est pour ces raisons que nous sommes déterminés à aller de l'avant. C'est pour ces raisons que mon groupe votera ce budget avec enthousiasme.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).*

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je ne commente pas, parce qu'on va dire que... Mais enfin, c'était vraiment très bien.

*(Rires).*

J'ai le droit d'avoir un avis. Personne ne pense que je n'ai pas d'avis.

La parole est au Président Sylvain GAREL.

**M. Sylvain GAREL.** - Cela tombe bien, car j'ai trouvé cela très bien comme introduction.

Chers collègues, nous sommes réunis en séance pour débattre et adopter le budget de la Ville de Paris pour l'année 2010. Dans le même temps s'achèvera dans quelques jours la Conférence sur le changement climatique de l'O.N.U. qui se tient à Copenhague. Soit dit en passant, Paris n'est pas deuxième dans l'étude, il faut la lire complètement, mais dixième.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Elle est deuxième dans les grandes villes et dixième en prenant en compte des petites villes et des moyennes.

**M. Sylvain GAREL.** - Je peux terminer, Monsieur le Maire ?

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Non, je voulais vous aider, Sylvain.

*(Mouvements divers).*

**M. Sylvain GAREL.** - Je n'ai pas dit trois mots que je suis déjà interrompu !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Non.

**M. Sylvain GAREL.** - Je précise que Paris se classe dixième ville européenne, et que la première ville est bien sûr Copenhague. C'est pour cela qu'elle a été choisie pour accueillir le sommet climatique.

Nous attendons beaucoup de ce sommet et nous souhaitons qu'il aboutisse à des engagements fermes, chiffrés et ambitieux de la part de tous les gouvernements qui y participent.

Il n'est vraiment pas incongru de lier ces deux événements, comme nous avons commencé à le faire tout à l'heure en déployant ces banderoles climat devant nos pupitres.

Vous l'avez souligné vous-mêmes, le vote du budget de notre municipalité intervient dans une période particulièrement difficile. Notre ville et en premier lieu les Parisiens et les Parisiennes les plus démunis, subissent de plein fouet les effets de la crise. Or, nous le répétons depuis longtemps, cette crise n'est en rien conjoncturelle. Il est donc illusoire de parler de rebond ou d'après crise, comme je vous ai entendu le faire, pouvant laisser entendre une fois ces difficultés passées, nous pourrions reprendre nos anciens schémas de fonctionnement.

Les écologistes soulignent depuis très longtemps, et ils commencent parfois à être partiellement entendus, que la crise est globale, économique, sociale et environnementale. C'est donc bien une crise écologique.

Il y a une urgence climatique et sociale absolue, et cela nous contraint à faire des choix politiques courageux pour changer notre mode de fonctionnement et de gestion.

C'est ce que nous attendons des chefs d'Etat réunis dans la capitale danoise. Mais c'est également ce qui doit animer notre majorité municipale pour la gestion et les choix budgétaires de notre Ville, cette année et les suivantes. Car, et cela a été une nouvelle fois rappelé à Copenhague, les villes ont un rôle absolument déterminant à jouer dans la lutte contre le changement climatique.

Pour rappel, près de 50 % de la population mondiale vit en ville, et ce chiffre ne cesse et ne cessera de croître. Et les citadins sont d'ores et déjà responsables de 70 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde.

Face à l'urgence, notre Ville ne peut se contenter de panser des plaies et des maux malheureusement plus importants en cette période de grande difficulté, que connaissent un nombre grandissant de Parisiens et avec, qui plus est, les moyens financiers contraints dont nous disposons.

Vous l'avez rappelé, la crise de l'immobilier a considérablement amoindri les droits de mutation, et donc les recettes de

notre Ville. S'ajoute à cela le désengagement inacceptable de l'Etat et du Gouvernement qui, non contents de maltraiter les collectivités locales, en ne versant pas à notre Ville les compensations qui lui sont dues, fait peser sur notre collectivité, par sa politique irresponsable et totalement injuste socialement, dans les domaines excessivement importants que sont les transports publics, le logement social, l'hébergement d'urgence, la santé ou l'éducation, par exemple, une charge toujours plus lourde.

La liste pourrait être longue. Je ne prendrai ici que deux exemples. Le président français peut-il sérieusement se présenter comme le champion de la lutte contre le réchauffement climatique, et en donnant aux autres pays des leçons en matière de développement durable, et ne pas s'engager à soutenir le nécessaire prolongement du tramway dans la capitale de la France, qui compte près de 2,2 millions d'habitants ?

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Bravo !

**M. Sylvain GAREL.** - Nous avons toujours dit cela. Cela est inadmissible.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).*

Comment peut-on encore, d'un coup de menton, décider de fermer la "jungle" près de Calais, après avoir il y a quelques années fermé le centre de Sangatte, et ne pas imaginer que des personnes réfugiées, ainsi chassées, se retrouveront laissées sans ressources sur d'autres territoires ?

Nous avons tous constaté l'afflux autour de la Gare du Nord et du square Villemin cet été, que la Ville a géré tant bien que mal, parfois mal d'ailleurs.

Nous avons interpellé à diverses reprises le Gouvernement, mais il n'a rien fait ou rien proposé. Cela est bien entendu inacceptable.

Notre majorité municipale propose, fort heureusement, une autre politique sociale. Et c'est à ce titre que nous soutenons pleinement, vous le savez, les choix de notre municipalité de maintenir et de réaffirmer nos priorités sociales et solidaires.

Il est de notre devoir, en effet, comme municipalité de gauche et écologiste, de venir en aide et de protéger les plus fragiles d'entre nous, de s'engager comme nous continuons à le faire pour le logement social, pour résorber l'habitat insalubre, pour mettre en place des dispositifs d'aide aux locataires parisiens mis en difficulté par la flambée des prix, pour réhabiliter les foyers des travailleurs migrants, pour augmenter les moyens du Centre d'action sociale de la Ville, pour maintenir notre soutien aux personnes âgées dépendantes et aux personnes en situation de handicap.

Après des années d'inaction dans ce domaine par l'actuelle opposition municipale, nous nous réjouissons de l'effort engagé depuis 2001, et qui se poursuit pour l'accueil de la petite enfance à Paris. Nous notons avec satisfaction aussi, la première décision de baisser les subventions aux clubs sportifs professionnels parisiens, et notamment celle du PSG et du Stade français, pour maintenir en cette période budgétaire difficile le soutien au sport amateur. Une mesure que nous réclamions depuis longtemps.

De même, votre décision de maintenir un budget important consacré à la culture nous semble primordiale. Il nous semble cependant souhaitable dans ce domaine de faire preuve de dis-

cernement en cette période difficile pour de nombreux équipements et associations, de veiller à ce que le choix de maintenir à leur niveau les subventions aux grands équipements culturels parisiens (le Théâtre de la Ville, le "104", la Halle Saint-Pierre) ne se fasse pas au détriment des équipements de proximité, de taille plus modeste, qui, en cette période de crise, ont besoin de tout notre soutien.

Ce budget, vous l'avez donc compris, nous semble aller globalement dans le sens souhaité, et c'est pourquoi nous le voterons, sauf, bien entendu, la partie destinée à la Préfecture de police, mais nous en reparlerons cet après-midi.

Face à l'urgence de la situation, nous souhaitons aussi aller plus loin dans certains choix, pour donner notamment à Paris les moyens de s'adapter à l'après-pétrole et pour réduire plus rapidement nos émissions de gaz à effet de serre, pour que Paris devienne enfin la métropole de l'après-Copenhague, dont l'adaptation au changement climatique sera synonyme de justice sociale et environnementale.

C'est pourquoi, à l'occasion de ce débat relatif à l'adoption du budget primitif de notre Ville, nous portons différentes propositions.

Je vous rappelle, pour faire écho à ce que vient de dire Jean-Pierre CAFFET, que nos amendements représentent 86 millions d'euros, c'est-à-dire un tout petit peu plus de 1 % du budget de la Ville de Paris, ce qui fait qu'ils peuvent être adoptés sans remettre en cause l'équilibre général du budget.

Avec l'appui d'un laboratoire de recherche du C.N.R.S. et d'une étude récemment conduite, et à partir d'hypothèses retenues pour le Plan climat, préparé par Yves CONTASSOT et porté actuellement par Denis BAUPIN, nous savons aujourd'hui que la convention écologique de notre économie parisienne serait profitable à tous les Parisiens, qu'elle serait source d'économies substantielles pour notre municipalité et qu'elle serait créatrice d'emplois.

M. Jean-Pierre CAFFET, nous avons proposé de vous la présenter, cette étude, afin que nous ayons une discussion, mais on n'a jamais eu de réponse à notre proposition de la présenter. Mais nous sommes toujours à votre disposition pour venir vous la présenter et même vous la présenter devant le Conseil de Paris si vous le souhaitez.

**M. Jean-Pierre CAFFET.** - C'est-à-dire ?

**M. Sylvain GAREL.** - On veut vous la présenter et en discuter avec vous, mais comme vous avez refusé toute négociation...

Je répète que nous sommes prêts à la présenter, y compris devant tout le Conseil de Paris, si le souhait s'en fait sentir, et nous souhaitons, bien sûr, en débattre, dans sa méthodologie comme dans ses résultats qui ne sont pas du tout ceux qui ont été énoncés tout à l'heure par M. CAFFET.

Ainsi, en choisissant dès aujourd'hui de réorienter sur les dix prochaines années en priorité nos budgets d'investissement vers des domaines tels que la réhabilitation thermique des bâtiments publics, vers l'amélioration des performances énergétiques du parc social comme du parc privé et de l'éclairage public, vers la production de nouveaux logements sociaux à haute qualité environnementale et vers les transports publics, ce serait entre 10...

Attendez ! Est-ce que vous pourriez arrêter de discuter

dans mon dos ?

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - S'il vous plaît !

C'est de tous les côtés qu'il y a des bavardages ! Mais moi, j'ai envie, pour tous les orateurs, qu'il y ait de la sérénité.

**M. Sylvain GAREL.** - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Notamment pour Sylvain GAREL.

**M. Sylvain GAREL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je réponds, parce que j'entends cette discussion dans mon dos : les 9,4 milliards, ce sont des investissements globaux, y compris ceux des personnes privées qui vivent dans des immeubles, etc., donc ce ne sont pas les 9,4 milliards d'investissements de la Ville de Paris, bien entendu !

Donc, on arriverait, on le voit dans cette étude, à passer d'une réduction de 17.000 emplois, ce qui est possible si on reste autour des 15 % qui sont actuellement les rails sur lesquels on est lancés, même si notre objectif est de 25 %, à 45.000 emplois nouveaux qui seraient créés à Paris et dans toute l'Ile-de-France, selon l'objectif de faire passer la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 à 40 %.

Ce qui est dit dans cette étude n'est pas révolutionnaire. Tout le monde sait que, si l'on investit dans la réduction des gaz à effet de serre, et en particulier dans l'isolation thermique, mais pas seulement, on arrive à créer beaucoup d'emplois. C'est ce que redit cette étude.

Sa seule nouveauté est qu'elle prend en compte les emplois qui seront détruits et elles les soustrait des emplois qui seront créés, ce que se fait assez rarement. Les chiffres cités dans cette étude sont le solde entre les emplois créés et les emplois détruits.

Alors, on a 10 ans pour faire cette réduction de 40 % qui, je vous le rappelle, a été fixée aujourd'hui par les pays développés pour Copenhague. Nous sommes à 25 % ; Paris était en avance lorsqu'on a adopté le Plan climat en 2007. Maintenant, Paris se retrouve à la traîne parce que l'objectif n'est plus de 25 % mais de 40 % et c'est celui qui a été réaffirmé par l'Union européenne. C'est l'objectif qui a été réaffirmé par plusieurs grandes villes et je pense que nous devons être à ce niveau.

Nous devons donc agir dans l'urgence pour inverser cette tendance et faire des choix courageux pour amorcer la conversion écologique de Paris.

C'est dans cette logique que nous proposons ces amendements, pour engager sans plus attendre des investissements plus importants dans les domaines précédemment cités, pour réellement engager notre Ville dans la conversion écologique, tandis que de son côté, le Gouvernement ne tient pas ses engagements, malgré l'opération de "green washing" engagée par les lois Grenelle 1 et 2.

De même, il nous semble nécessaire que notre Municipalité fasse un effort supplémentaire dans les projets localisés pour la mise en œuvre du Plan climat pour augmenter la part du bio dans les cantines, amplifier une politique de prévention et de réduction des déchets, notamment par les ressourceries.

Nous souhaitons aussi que puissent se mettre en place

sans plus tarder la carte "Fruits et légumes" pour permettre l'accès des plus fragiles à une alimentation saine. Vous avez pu voir comment l'initiative prise par Jacques BOUTAULT et "Les Verts" du 2<sup>e</sup> arrondissement a été couronnée de succès lorsque cette distribution de fruits bio a été commencée dans cet arrondissement.

C'est l'objet des différents amendements que nous portons et qui vous seront présentés par mes collègues cet après-midi.

Pour finir, Monsieur le Maire, nous souhaitons souligner une question qui nous tient particulièrement à cœur.

De nombreuses inquiétudes et tensions se sont exprimées et vont s'exprimer encore aujourd'hui à l'encontre de politiques engagées par notre Municipalité depuis le début de la mandature en matière d'emploi des agents de la Ville. La politique de stabilité de l'emploi et des redéploiements décidée nous semble en effet difficilement tenable si notre Ville poursuit dans les prochaines années son ambitieuse politique de création de nouveaux équipements et pour continuer de proposer un service de qualité et des conditions de travail acceptables, notamment dans les parcs et jardins, pour la propreté, pour l'accueil de la petite enfance, dans le domaine de la culture, etc. Il nous semble souhaitable de réfléchir à cette question et c'est l'objet d'une des propositions que nous portons à l'occasion de ce budget.

Nous tenons à terminer cette intervention en vous réaffirmant que nous regrettons fortement que ce budget finance certains projets contraires aux valeurs écologistes :

- la vidéosurveillance liberticide, coûteuse et inefficace, alors que la priorité devrait être donnée à la prévention et aux moyens humains ;

- la destruction-reconstruction du stade Jean Bouin, aussi luxueuse que contestée, alors qu'un projet de rénovation du stade serait plus raisonnable ;

- le projet Autolib', dont la pertinence et l'utilité restent à démontrer, alors que l'Autopartage mériterait d'être davantage soutenu ;

Pire pour l'environnement, en plein milieu d'une négociation climatique qui peut s'avérer vitale pour l'avenir de l'humanité, vous allez, lors de ce Conseil, nous proposer d'autoriser la construction d'une tour de 200 mètres de haut, incapable comme toutes ses consœurs de respecter le Plan climat que nous avons pourtant adopté à l'unanimité il y a deux ans.

Monsieur le Maire, alors que nous devrions tous regarder vers Copenhague, vous semblez toujours rêver à Dubaï.

Par nos amendements, nous voulons montrer qu'il est possible d'accélérer la mutation écologique de Paris, que ce serait bon pour l'environnement, bon pour nos concitoyens et bon pour l'économie. C'est le message que nous ont adressé les Parisiens en juin dernier et c'est ce type d'engagement qui est attendu des villes en cette semaine cruciale contre le dérèglement climatique. Nous sommes la commune la plus riche de France, et l'une des plus riches du monde. Montrons l'exemple et accélérons le mouvement.

Voici quelques jours, Monsieur le Maire, vous avez signé une tribune concernant la conférence de Copenhague, dans laquelle vous avez déclaré : "Dire qu'il faut désormais des actes ne suffit pas, il faut les poser." C'est exactement ce que nous vous proposons de faire à l'occasion de ce budget : ces actes, nous les attendons dès aujourd'hui.

Merci.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Les actes, nous les posons d'ailleurs ensemble depuis des années, et singulièrement depuis l'adoption du Plan climat.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, depuis plus d'un an, la crise s'est installée à Paris comme ailleurs. Contrairement à ce que certains voulaient nous faire croire, elle dure et ce ne sont pas les agitations et les rododromes d'un Gouvernement prisonnier de ses contradictions qui changeront quelque chose.

Les ministres peuvent évidemment continuer de chanter avec les jeunes de l'U.M.P., comme dirait La Fontaine, la bise est venue pour tous les autres !

Depuis un an et la présentation du budget primitif 2009, deux conceptions budgétaires s'affrontent, deux conceptions de la crise également.

D'un côté, celle du Gouvernement qui rogne sur les services publics, sur l'éducation et la santé. Il lui faut faire des économies à tout prix. Pourtant, jamais sans doute dans l'histoire, un gouvernement n'a à ce point appauvri les Françaises et les Français.

D'un autre côté, la Ville de Paris accentue son effort en faveur du logement, continue d'augmenter ses dépenses de solidarité, fait le pari de nouveaux équipements et de nouveaux dispositifs pour les plus précaires. Malgré une baisse très importante des rentrées immobilières, notre Municipalité tient bon.

A Paris, un budget de crise, cela signifie des services et des investissements supplémentaires en faveur des Parisiens. Pour le Gouvernement, cela signifie qu'il ne peut plus rien pour vous et que les caisses sont vides. Il faudrait d'ailleurs plutôt dire que les caisses sont percées !

La crise n'est pas que financière, cela a été dit par mon collègue à l'instant, elle est politique, sociale, environnementale. Nous n'en sommes pas là par hasard.

Notre réponse ne peut donc être uniquement une réponse économique, elle doit être, elle aussi, politique, sociale et écologique. Il faut être ambitieux, il faut savoir choisir et ce budget 2010 va dans ce sens.

Un budget de crise n'est pas l'occasion de dépenser moins mais de dépenser mieux. C'est pourquoi le choix parisien d'un investissement soutenu et de dépenses de solidarité accrues tombe juste.

En effet, on pourra toujours essayer de noyer les véritables enjeux d'un budget sous des trombes de chiffres et de pourcentages, le budget d'une Ville ou d'un Etat, c'est avant tout une affaire humaine, une affaire d'hommes et de femmes qui ont des droits, qui ont une dignité et que notre responsabilité est de protéger, quelles que soient les circonstances.

C'est pourquoi l'ensemble des amendements que présentera notre groupe vise à ce que notre municipalité joue à fond son rôle de bouclier social, pour veiller à ce que les droits fondamentaux de tous les Parisiens soient respectés en ces temps de crise.

Je pense d'abord au droit au logement dans une ville

comme Paris où la vie est plus chère qu'ailleurs et où le pouvoir d'achat des habitants est souvent en difficulté, la dignité passe d'abord par un logement décent à un prix raisonnable.

Pour cela, cette année encore, l'accent doit être mis sur le logement social, avec pour objectif d'atteindre les 20 % fixés par la loi GAYSSOT, les 20 % de logements sociaux dans chaque commune d'ici 2014.

Il faudra aussi aller au-delà, ce qui signifie aussi mettre à jour tous les logements parisiens au regard des normes sanitaires et écologiques. L'engagement de la Ville à rénover le parc social selon les critères du plan climat est une bonne chose, combattre le logement insalubre aussi, le groupe communiste et élu du parti de gauche propose à cet effet un engagement pour renforcer notre lutte contre le saturnisme, parce qu'il est tout de même scandaleux que l'on continue d'exposer au plomb des familles au XXI<sup>e</sup> siècle.

Tous les Parisiens ont des droits, je pense au droit à l'emploi, car nous ne sommes pas de ceux qui peuvent affirmer sans rire qu'il suffit de travailler plus pour gagner plus quand le chômage flambe et en particulier le chômage des jeunes, c'est le sens de notre amendement qui vise à renforcer le budget des missions locales.

Nous voulons aussi garantir le droit à la santé de tous les Parisiens, car nous ne sommes pas non plus de ceux qui annoncent une mobilisation de grande ampleur pour faire face à la pandémie grippale quand il n'en est rien, quand on réduit les personnels et que l'on détruit le service public de santé.

La politique gouvernementale de la santé la rend presque inaccessible aux plus fragiles, aux plus modestes. Avec la crise, l'ensemble des Parisiens se trouve aujourd'hui en difficulté pour faire face aux dépenses de santé.

C'est pourquoi nous déposons deux amendements sur les enjeux de santé. Le premier, pour renforcer le budget des centres de santé ; le second, pour renforcer la lutte contre la toxicomanie.

Faire le maximum, cela suppose aussi de prendre en compte les droits des Parisiens au transport, aux loisirs et au sport. Je veux d'ailleurs saluer l'engagement de mon ami Jean VUILLERMOZ, cette année encore en faveur du sport de proximité. Je pense à l'augmentation de 12 % de l'enveloppe globale de subventions aux associations sportives, celle-ci n'est pas anodine, d'autant moins qu'elle s'accompagne, cela a été dit par mon collègue Sylvain GAREL, d'une baisse des subventions aux clubs professionnels.

En somme, prendre aux gros pour donner aux petits, voilà une attitude responsable en période de crise à l'inverse du Gouvernement qui ne cesse de prendre aux salariés pour donner aux plus riches, j'y vois le reflet d'un engagement, le nôtre en faveur d'une Ville pour tous.

Malheureusement, Paris doit faire face au désengagement de l'Etat, à sa nonchalance financière qui nous prive de marge de manœuvre. Car il n'est pratiquement pas une ligne budgétaire supposant l'engagement de l'Etat, qui échappe à cette règle du rien, du gagne-petit, et du gagne du temps, quand justement, du temps nous n'en avons pas. Chaque jour qui passe semble pour le Gouvernement un jour gagné alors qu'à chaque jour qui passe la crise frappe plus durement.

Vis-à-vis des Parisiens, l'attitude de l'Etat est claire, elle est dans le droit fil de sa politique désastreuse socialement et éco-

nomiquement. La dette de l'Etat, on l'a dit, s'élève aujourd'hui, culmine à quasiment 400 millions d'euros vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens, et on pourrait décliner l'ensemble des secteurs sur lequel cette dette s'accumule. Mais concentrons-nous sur ce qui fait vraiment débat : la hausse de la fiscalité parisienne. On en parle beaucoup et c'est tant mieux.

L'U.M.P., n'ayant que cela à faire quand elle ne débauche pas ses ministres pour chanter en play-back bien sûr, ses porte-parole ont dressé, vous l'avez peut-être vu Monsieur le Maire, un palmarès de la folie fiscale des régions.

Palmarès présenté par le plus grand de tous les fantaisistes bien sûr, Frédéric LEFEBVRE, qui doit se sentir inutile en ce moment. Il a des loisirs, il a des idées, Monsieur le Maire vous savez, il vous a décerné le prix spécial du Jury.

Le grotesque de la chose prêterait à rire si pendant que l'U.M.P. chante, danse et remet des prix, il n'y avait pas une crise financière sociale et politique mondiale. Chacun ses priorités.

Juste pour rire tous ensemble, notons l'absence dans ce palmarès de la Région Alsace, pourtant championne de l'augmentation des impôts en 2009, une des deux seules régions de droite, bien sûr.

La folie nous dit-on, en tout cas on sait qui dans cet hémicycle endosse le costume du fou du roi. On connaît des ministres, ex-ministres...

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - S'il vous plaît, attendez une seconde.

**M. Ian BROSSAT.** - Qui siègent à la droite de cet hémicycle et endossent ce rôle à merveille.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Une seconde. Tout à l'heure vous avez demandé du calme, et d'un coup là... Vous m'avez demandé pour tous les orateurs, du sérieux et de l'écoute. Je le demande pour tous, et je le demanderai dans quelques instants pour les autres orateurs.

Je ne sais pas, il y a dû y avoir un événement.

Monsieur Ian BROSSAT ?

**M. Ian BROSSAT.** - Le sujet des impôts est pourtant sérieux, si la Ville augmente ses impôts, ce n'est pas pour le plaisir, nous restons la grande ville française qui a la fiscalité la plus faible, mais surtout nous construisons des équipements publics, nous avons une politique de solidarité et de logement volontaire et généreuse, nous offrons toujours plus de services aux Parisiens qui peuvent voir dans la ville à quoi nous employons cet argent.

Sur 100 euros d'impôt, plus de 75 sont prélevés par l'Etat, et les Français attendent toujours de savoir à quoi ils servent. Parce que, hormis des cadeaux aux entreprises et aux plus riches, on attend toujours de savoir ce que relance le plan de relance à part l'hilarité de nos voisins et des économistes.

Les Parisiens, eux, savent où va l'argent de la Ville, cela n'a pas toujours été le cas à Paris du temps de la Droite.

Au moins, nous avons ce que font les ministres et l'U.M.P. désormais, ils s'amusent, ils chantent, ils dansent, ils remettent des prix, c'est une autre conception de la politique et du service des Français.

J'avoue néanmoins, que j'attends avec impatience de

savoir sur quelle chorégraphie MM. LAMOUR et LEGARET présenteront leurs amendements budgétaires, sur quel air allez-vous nous chanter tout cela ?

Pendant ce temps, notre municipalité fait face à la crise, et si l'U.M.P. s'effraie de nos dépenses de fonctionnement, je veux leur rappeler pour ce qui est des personnels de la Ville, qu'il s'agit d'hommes et de femmes qui travaillent au service des Parisiens, qui font des efforts considérables. J'ai d'ailleurs vu que vous parliez de 10.000 agents en trop à la Ville de Paris. Il faudra que vous expliquiez aux hommes et aux femmes qui se mobilisent aujourd'hui, qui sont ces 10.000 personnels qui à vos yeux ne remplissent pas leur fonction correctement.

Nous assumons, pour ce qui nous concerne, la hausse de la fiscalité locale. Nous assumons le fait que nous ayons à la Ville de Paris un personnel nombreux, un personnel compétent, un personnel qui fait l'honneur de notre Ville parce qu'il travaille au service des Parisiennes et des Parisiens.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

Monsieur le Maire, vous l'aurez compris, nous voterons évidemment ce budget et vous pourrez compter sur la détermination des élus du groupe communiste et élus du parti de gauche. Je suis persuadé d'ailleurs que les amendements que nous présenterons et qui seront votés permettront encore d'enrichir ce budget.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Jean-François LAMOUR.

Je souhaite qu'il n'y ait pas de bruit, et que toutes les amabilités qu'il va nous dire n'entraînent pas de désordre.

Vous avez la parole.

**M. Jean-François LAMOUR.** - Merci, Monsieur le Maire.

Vous venez de nous offrir un bon moment, je dirai un instant plaisant, et s'il ne s'agissait pas des finances de la capitale de la France, on pourrait même plaisanter avec vous tant votre présentation budgétaire est loufoque et boulevardière.

Je ne vais pas vous chanter un air, mais je vais plutôt vous dire que comme dans les pièces jouées jadis sur nos grands boulevards, vous associez la légèreté à l'art de la mise en scène. Vous aimez les rebondissements, les quiproquos, on l'a vu entre M. CAFFET et M. GAREL, lorsque vous nous expliquez combien votre gestion est bonne, solidaire et au service de tous les Parisiens. On pourrait s'amuser de la pièce budgétaire dont vous êtes auteur et le principal acteur. On pourrait même en rire, mais on ne peut pas, parce que dans le vaudeville que vous nous présentez ce matin, le dindon de la farce, c'est le contribuable parisien.

Un célèbre auteur de pièces de boulevard a écrit : "plus on rencontre des difficultés dans la vie, plus on a, en soi, fierté et contentement de soi-même". Ce bon mot de Tristan Bernard

vous a sans doute inspiré dans la rédaction de votre projet.

Vous auriez pu en choisir un autre : "il faut mettre de l'argent de côté pour en avoir devant soi". Or, en effet, à regarder votre budget, j'ai parfois le sentiment que vous puisez vos réflexions budgétaires dans le manuel du parfait gaspilleur plutôt que dans les enseignements de finances publiques reçus à l'E.N.A. par M. GAUDILLÈRE.

Au regard de vos résultats comptables, il est, en effet, difficile de vous prendre au sérieux.

Ecoutez plutôt ce qui résume votre précédente mandature : 45 % d'augmentation du budget de fonctionnement, soit un coût d'un milliard d'euros supplémentaire, 45 % d'augmentation de la masse salariale, soit un surcoût de 800 millions d'euros et une dette décrite comme indolore pour l'instant, mais qui a doublé depuis 2001 pour un montant de 2,6 milliards à la fin de cet exercice. Une progression particulièrement inquiétante qui pèse sur la santé financière de la Ville, à un moment où, malgré l'augmentation considérable de la fiscalité directe, l'autofinancement a tendance à se dégrader.

Monsieur le Maire, votre politique est particulièrement dynamique. Grâce à votre action, tout progresse : les dépenses augmentent, la dette s'accroît, la fiscalité s'affole, les efforts demandés aux contribuables parisiens ne cessent de croître et pour quel bénéfice, pour quelle amélioration pour leur vie quotidienne ? L'heure du bilan arrive.

Je vous le dis franchement, Monsieur le Maire, le satisfecit que vous vous accordez sur votre prétendue bonne gestion me semble manquer totalement d'humilité, pour ne pas dire de décence.

Quant à la solidarité dans laquelle vous vous drapez en permanence, elle en manque tout autant. Quand vous parlez de solidarité, vous pensez certainement aux débiteurs de vos dépenses. Une solidarité imposée, contrainte par des choix faits dans la plus grande opacité.

Votre politique sociale est dépensière mais pas généreuse, car vous avez délibérément ouvert les vannes de la dépense. En décembre 2000, les effectifs de la Ville étaient de 39.414 agents pour s'établir, en 2009, à 49.232, soit une augmentation de près de 10.000 agents que vous avez décidée sans réelle concertation et qui coûte cher aujourd'hui aux "contribuables-citoyens". La qualité des services qui leur est rendu aurait dû être améliorée en proportion ; cela n'est évidemment pas le cas.

En outre, les revendications de l'intersyndicale de la Mairie de Paris qui signe, pour la première fois, une plate-forme commune de revendication, démontrent que votre politique si prodigue en matière d'embauche ne répond pas aux demandes des représentants de la masse salariale concernée. Le malaise est latent, le taux d'absentéisme parlant.

Forts de ces interrogations et de ces constats, nous vous demandons une mission d'évaluation et d'information sur votre gestion des Ressources humaines. Monsieur le Maire, nous voulons connaître précisément les raisons de ces augmentations d'effectifs, disposer d'une réelle expertise sur la situation des personnels et, enfin, avoir une réelle visibilité du service rendu aux Parisiens en contrepartie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

Quant au train de vie de la Ville, ce train de vie, Monsieur

le Maire, a explosé, avec un montant de charges de fonctionnement des services passé de 661 millions d'euros en 2000 à 948 en 2009. 47 % d'augmentation pour une inflation de 17 % sur la même période.

Bref, malgré votre présentation tronquée de la réalité et vos effets d'affichage, vous ne pouvez nier votre culture de la dépense : Jean Bouin, les Halles, le 104, la Gaîté Lyrique, sans compter les travaux de voirie dénommés sobrement "aménagement de l'espace public", des couloirs de bus et quartiers verts faits et mal faits, Magenta, Saint-Marcel, Montparnasse, Barbès, La Chapelle, Jaurès, Kléber, partout dans Paris... Tout cela a un coût énorme : 3,5 milliards d'euros sous la précédente mandature, et cela pour quoi ? Ce n'est pas investir, c'est endormir Paris sur un lit de dépenses inutiles.

Culture de la dépense donc et, désormais, culture de l'impôt. Vous êtes resté fidèle à votre engagement d'augmenter les impôts. Vous avez donc accumulé irresponsabilité économique et financière, puisque les contribuables parisiens ont eu droit à leur "boulet fiscal" en 2009. Vous l'avez d'ailleurs qualifiée tout à l'heure de lourde, cette augmentation pour la première fois, alors que j'avais entendu le terme "modérée". Comble de cette insouciance qui confine à l'indécence, vous réitérez en 2010, nouveau coût de folie ! Oui, Monsieur CAFFET, c'est un coût de folie, au mépris d'une réalité qui n'aurait pas dû vous échapper : la crise, dont les effets sont déjà durement ressentis par nos concitoyens.

Vous ne défendez pas les intérêts des Parisiens, c'est votre choix, mais ne venez pas nous expliquer que c'est de la grande gestion financière. Ne venez pas nous expliquer que vous avez appliqué une hausse modérée des impôts et que les Parisiens sont des contribuables heureux car moins imposés que les Marseillais et les Bordelais ! Comment voulez-vous comparer le prix du mètre carré à Paris et en province ? Il est donc logique que les taux soient moindres. Les propriétaires parisiens doivent verser, lors de l'acquisition, des droits de mutation qui tombent dans votre poche et qui sont également proportionnels au prix de vente. Et que dire des taxes de balayage et d'enlèvement d'ordures ménagères qui vous rapportent au bas mot 440 millions d'euros ?

Mais peu avare de contrevérités, vous n'hésitez pas non plus à vous défausser sur l'Etat ; la mauvaise foi est à tous les étages et Christine LAGARDE viendra tout à l'heure pour le démontrer et mettre fin à vos assertions mensongères. Je vous rassure, elle ne le fera pas en chantant, mais vous allez en prendre plein la tête !

Ce prétendu désengagement de l'Etat, vous ne cessez d'en faire évoluer le montant. Votre dernier chiffre parle de 385 millions d'euros ; pour cette fois, il est stable... Il a tellement évolué les mois précédents... Ce n'est qu'un leurre, car le montant total des aides de l'Etat a augmenté pour atteindre 1,3 milliard d'euros cette année. Mais il est toujours plus facile de rejeter la responsabilité sur les autres.

Quant au supposé manque à gagner dû à la réforme de la taxe professionnelle, il est tout aussi mensonger, mais peut-être êtes-vous tout simplement mal informé ? Car la Ville ne perd pas un euro. Alors ne venez pas nous faire le coût de la dramatique incertitude des recettes de la taxe professionnelle !

Monsieur le Maire, nous vous invitons à la raison, à la transparence et à plus de cohérence au regard des objectifs nationaux vis-à-vis des Parisiens. Nous vous demandons un moratoire de la hausse des impôts dont la mise en œuvre a, bien

entendu, été étudiée et sera explicitée dans un amendement présenté par Jean-François LEGARET.

Car la fiscalité est un outil qui devrait vous permettre de répondre aux défis de l'environnement et du réchauffement climatique. Votre bonne conscience verte est aujourd'hui dépassée, on l'a entendu d'ailleurs de la bouche même de M. GAREL. Il est pourtant urgent d'investir vite et mieux. Où sont les panneaux photovoltaïques, les éco-quartiers, les mesures en faveur de la performance énergétique des bâtiments ?

Paris doit rattraper son retard et l'application de votre Plan Climat est bien timorée. Le Grenelle de l'Environnement, fruit du volontarisme présidentiel, doit être mis en œuvre ; c'est cela l'écologie populaire. C'est une question de société, mais c'est aussi une question d'économie et de croissance.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

Nous développerons nos propositions en ce sens par la voix de Marie-Laure HAREL et, Monsieur le Maire, j'espère que vous les entendrez.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, votre budget ne répond aucunement aux enjeux pour notre Capitale. Il traduit une absence totale de vision et s'apparente plutôt à un bilan. Il ne répond pas non plus aux besoins des Parisiens. Enfin, il ignore les exigences de rigueur, de transparence et de sincérité dont vous ne cessez pourtant de vous targuer. L'essentiel de ce document tend à vous exonérer de la responsabilité de votre nouvelle hausse de fiscalité et malgré votre savoir-faire en matière de communication, vous ne saurez masquer ni les dérives, ni les faiblesses, ni les insuffisances de votre gestion.

Fort de ces différents constats et à moins qu'il n'y ait un retournement de situation dont je doute, le groupe U.M.P. votera contre ce budget.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - La parole est à Mme Marinette BACHE.

**Mme Marinette BACHE.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, "Bonne nouvelle, la Banque de France a relevé ses estimations de croissance ; le Produit Intérieur brut devrait progresser après deux trimestres de croissance. Les économistes, au début de l'année, tablaient sur une croissance bien moindre. Ceci confirme les propos tenus mi-novembre par la Ministre de l'Economie, Mme LAGARDE, qui avait espéré une fin d'année "sur les chapeaux de roues", estimant que la France avait vraiment pris le tournant de la reprise".

Mes propos vous étonnent ?

Eh bien, je vous rassure, ils ne sont pas de moi. Il s'agit d'un article tout en finesse d'un excellent journal apolitique, "Le Figaro", en date du 8 décembre dernier.

Bien sûr, si on lit avec attention entre les lignes, on s'aperçoit que la fin de l'année sur les chapeaux de roues correspond à une croissance voisine de 0 %, (0,3), que le P.I.B. aura chuté en un an de 2,25 % et que la croissance pour 2010 ne risquera pas de dépasser 0,75 %, c'est-à-dire moins que l'inflation.

Cet article est révélateur de la manière de faire du Gouvernement. Face à la crise, la solution est toute trouvée : fermons les yeux et les oreilles, en pratiquant l'autosatisfaction.

Et la méthode Coué : c'est vrai puisque je le dis.

Il n'y aurait plus de crise sociale. Les panneaux "liquidation totale" ou "bail à céder" qui fleurissent dans nos rues, l'augmentation du chômage de 21,5 % dans la Capitale et de 25 % au niveau national, tout cela n'existe pas, puisqu'à en croire ce journal et nos collègues de l'U.M.P., l'emploi est reparti.

Bien sûr, l'article oublie quelques chiffres, comme celui de la précarisation généralisée, les emplois supprimés concernent principalement des C.D.I. "Le Figaro" ne s'est pas non plus aperçu que les crédits municipaux ont tous vu une augmentation significative de leur activité, tout comme les employés de Pôle emploi et les bénévoles de diverses associations caritatives. La délibération de cette séance pour l'association "Chorba", dont les colis alimentaires ont augmenté de 12,5 %, nous le rappelle cruellement, comme celle du Secours populaire à notre dernier Conseil.

Oui, la crise est là. Réelle. Elle vient de débiter et l'Etat, qui a sauvé les banques, ne fait toujours rien pour empêcher nos concitoyens de sombrer dans la misère pour sauver des emplois.

La Municipalité, les départements et les régions de gauche ont donc un rôle historique et déterminant à jouer : pallier les manques de l'Etat, lutter contre les attaques effrénées des libéraux sur les dépenses de solidarité, les services publics et la stabilité de l'emploi.

C'est ce que fait notre Municipalité. Ce budget en est la confirmation et la continuité.

Premier axe de ce budget, la solidarité. La proclamer, c'est simple, la mettre en action, cela l'est beaucoup moins.

Ainsi, l'Etat institue le droit au logement mais c'est la Ville qui construit et crée des immeubles sociaux.

Ainsi, l'Etat a créé le R.S.A., mais c'est la Ville qui le met en place et en supporte financièrement une très large partie.

Oui, en pleine crise, le budget de solidarité garde le cap. En huit ans, il a augmenté de 80 % avec pour but de permettre à chacun de rester vivre et travailler dans notre Capitale, quels que soient son âge, ses revenus, sa situation familiale. Et il est nécessaire de disposer de financements.

Oui, en République, la solidarité s'exerce principalement par l'impôt. Notre Municipalité est contrainte, et notre groupe la soutient, d'augmenter ses marges financières, avec les moyens qu'elle a à sa disposition, c'est-à-dire la taxe d'habitation et la taxe foncière. Elle le fait avec modération.

A tous ceux qui nous le reprochent, je rappelle qu'il s'agit d'en orienter directement plus du tiers vers les salariés et les privés d'emploi. Nous sommes convaincus que les Parisiens ne souhaitent pas que nous laissions faire ce Gouvernement sans réagir, que nous participions par notre passivité à la spoliation de ceux qui vivent de leur travail. Nous sommes persuadés, qu'entre le bouclier fiscal et le bouclier social, leur choix est fait.

C'est le Gouvernement qui a la possibilité de rendre l'impôt plus juste. Que ne l'a-t-il pas fait au lieu d'étrangler budgétairement les villes. C'est, cela a déjà été dit, 385 millions d'euros qu'il nous doit aujourd'hui. Ce n'est pas une peccadille. Combien nous devra-t-il demain avec la suppression de la TP ?

La solidarité à Paris prend de multiples formes. D'abord le logement. Permettre à tous d'être logé dans des conditions

dignes et humaines est pour nous un droit fondamental, et non quelques mots au détour d'un texte de loi inapplicable.

Nous avons financé 3.000 logements sous la mandature précédente, 12.000 supplémentaires depuis deux ans, et ce budget en comporte encore 6.000, bien répartis, de manière à rééquilibrer Paris.

Nous sommes donc en passe d'atteindre notre objectif de 20 % de logements sociaux en 2014. Alors que la crise sert de prétexte au Gouvernement pour ne pas pénaliser les communes hors S.R.U., elle est pour nous une raison de redoubler d'efforts en ce domaine.

De même, la Haute Qualité Environnementale des immeubles construits permettra d'amortir un peu les folles augmentations d'électricité faites pour satisfaire les actionnaires. La Droite utilise l'écologie comme un prétexte pour taxer les salariés. Pour la Gauche, c'est aussi matière à préserver leur pouvoir d'achat et à améliorer leurs conditions d'existence.

Au-delà de cette politique ambitieuse, il nous faut être particulièrement vigilants sur les conditions de location et d'hébergement. En 2010, l'ensemble des immeubles insalubres identifiés sera donc définitivement réhabilité.

Nous refusons l'évolution de notre ville en une nouvelle city où seul les hauts cadres pourraient être locataires, où seuls les gens bien nés pourraient être propriétaires.

Faire de Paris une ville de diversité sociale, c'est aussi permettre aux familles de pouvoir se loger dans le parc privé ou accéder à la propriété. C'est agir en direction des jeunes : 700 logements étudiants et 10 nouvelles résidences seront livrés en 2010. C'est la mise en place d'un véritable bouclier locatif, avec des aides directes pour loyers impayés ou cautions, ou indirectes avec le Fonds de garantie mis en place pour les propriétaires. C'est aussi le relèvement de l'allocation "Paris logement famille monoparentale".

Nous n'oublions pas les plus démunis de nos concitoyens, notamment les allocataires du R.S.A., rubrique que nous avons dû suffisamment approvisionner car les demandes sont en constante augmentation, ce qui a échappé au "Figaro".

Deuxième axe que je tiens à souligner : les services publics.

Nous savons que des services publics accessibles à tous sont un des axes essentiels de la solidarité. En cela, la remunicipalisation de l'eau est l'illustration parfaite de ce que nous souhaitons dans l'intérêt des Parisiens. Désolée pour les amis de M. SARKOZY, mais désormais les bénéfices de l'eau n'iront plus dans les poches.

Nous nous félicitons de la première clause sociale qui a été introduite dans la délégation de service public de Vélib', car il est primordial, encore plus en ces temps de crise, que la délégation ne soit pas une boîte de Pandore de la précarité. Nous formulons donc le vœu pour la nouvelle année que des clauses sociales soient introduites dans l'ensemble des délégations. Il en va de l'image de la Ville, de la qualité de nos services et de leur continuité.

Notre action en direction de la petite enfance est une priorité. Elle est aussi outil indispensable à l'émancipation des femmes. Bien sûr, l'école qui, comme le dit très bien le rapport de présentation du budget primitif, reste le meilleur moyen de lutter contre les inégalités, n'est pas en reste.



Face à un Etat qui lamine l'Education nationale, Paris se mobilise à son niveau pour tenter de permettre à tous les jeunes Parisiens de bénéficier de bonnes conditions d'études.

Concernant les transports publics, malgré le désengagement de l'Etat, notamment sur le prolongement du tramway, malgré les projets délirants et rocambolesques du Grand Paris, la Municipalité mène les projets prévus dans le contrat de mandature.

Tandis que nous menons cette politique de renforcement et de développement des services publics, l'Etat détruit et dépèce les siens. Hier, EDF-GDF, aujourd'hui La Poste, l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, demain la R.A.T.P. et la S.N.C.F.

Paris s'oppose à cette destruction et à ce démantèlement car il s'agit d'un choix politique, d'un choix idéologique, d'un choix de société.

Combattre ces "casses", c'est aussi un souci pragmatique. Quand l'Etat détruit un service public, il prive des dizaines de milliers de Parisiens de l'accès à des besoins essentiels. Il oblige donc de facto la Ville à trouver des solutions pour combler ce manque. C'est autant de sommes à ajouter aux 385 millions qu'il nous doit déjà.

Alors, il nous a semblé opportun que la Ville puisse pleinement assumer son choix. Pour cette raison, notre groupe propose à votre délibération un amendement permettant de budgéter une ligne de 50.000 euros pour la délégation service public, afin d'aider des manifestations à la diffusion de l'information des différents événements autour des thèmes de la défense et du développement des services publics.

Troisième axe : la stabilité de l'emploi.

Un des gros points noirs de la crise est un risque de précarisation généralisée des contrats et des conditions de travail. Désormais, non seulement 100.000 Parisiens sont au chômage, mais d'autres basculent dans la précarité. On connaît la réponse gouvernementale : travailler le dimanche, travailler plus pour le même salaire, accepter les petits boulots, libéraliser le marché.

Au contraire, Paris investit sur l'avenir, c'est-à-dire la recherche et l'université. Paris innove : 540.000 euros sont prévus pour aider "Paris Initiative Entreprises". Paris lutte contre la précarisation : 6.600.000 de plus pour le P.D.I. Des missions locales renforcées, des actions de formation budgétées à hauteur de 6.500.000 euros.

Permettez-moi de saluer, plus particulièrement dans le 20e arrondissement, le nouveau programme d'accompagnement vers l'emploi des chômeurs en difficulté. En espérant que nous fassions aussi bien, et pourquoi pas mieux, que les P.L.I. 18e et 19e, qui ont permis la reprise d'emploi pour 8.000 personnes.

J'espère voir arriver rapidement le complément de l'Etat, pour pouvoir étendre ces programmes aux 10e, 11e et 12e arrondissements. Mais j'avoue la crainte qu'il y mette un certain temps.

Plus généralement, en reconduisant son haut effort d'investissement de 1.606.000.000 euros, la Ville contribue à maintenir des emplois dans notre Région.

Enfin, je me permettrai de répéter ce que nous avons dit l'année dernière au sujet du budget primitif 2009. Si nous nous félicitons du fait que pas un seul emploi ne sera supprimé à la

Mairie de Paris, contrairement au Gouvernement qui en liquide 1 sur 2, nous nous interrogeons sur l'adéquation entre les nouveaux équipements et les emplois correspondants.

Je me permets d'ajouter que cette année, nous devons en plus prendre en compte les besoins induits par la décentralisation. Une inquiétude dont nous avons fait part aux adjoints concernés.

Renforçons donc encore le dialogue avec les organisations syndicales. Les conditions de travail à la Ville ne sont pas déplorables, mais la vie des agents ne s'arrête pas à leur travail. Il est normal que dans une crise sociale, comme celle-ci, avec un Gouvernement autiste, un pouvoir d'achat qui ne cesse de diminuer depuis une dizaine d'années, des salaires qui stagnent, le mécontentement gagne du terrain.

La crise nous demande de garantir à nos personnels les avantages sociaux acquis et d'amplifier le dialogue social.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous l'aurez compris, notre groupe soutient les grandes orientations et les grands équilibres qu'a choisis la Municipalité et en assume les choix. Il votera sans état d'âme l'ensemble des budgets qui nous sont présentés.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").*

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Pour répondre à ces premiers orateurs de chacun des groupes, orateurs que je remercie, je donne la parole à M. Bernard GAUDILLÈRE.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi, après ce débat, une petite remarque d'ambiance.

Je crois que jamais depuis 2001 l'opposition n'a employé vis-à-vis de nous les expressions dont elle s'est servie la semaine dernière : "truquage", "folie fiscale", "bonne petite cagnotte planquée", "fébrilité" et j'en passe ! Je pense que de telles outrances n'honorent pas la démocratie et les Parisiens ont droit...

*(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Quand vous disiez tout à l'heure ce que vous vouliez dire, qui avait quelques caractéristiques, j'ai fait en sorte que chacun puisse écouter.

Alors, vous allez supporter.

**M. Jean-François LAMOUR.** - ... *(Hors micro - inaudible)*.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Monsieur LAMOUR, si moi je supporte ce que vous me dites, vous allez supporter ce que dit Bernard GAUDILLÈRE !

Allez, Bernard GAUDILLÈRE !

**M. Alain DESTREM.** - ... *(Hors micro - inaudible)*.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Arrêtez !

Il ne manquait plus que DESTREM !

**M. Alain DESTREM.** - ... (*Hors micro - inaudible*).

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Cher ami, restez calme.

Prenez exemple sur M. TIBÉRI qui est très sage !

(*Rires*).

La parole est à M. GAUDILLÈRE.

Absolument ! Mettez-le au procès-verbal !

(*Rires*).

Vous, essayez d'être un peu plus intérieur, Monsieur le Président !

(*Rires*).

**M. Alain DESTREM.** - Des réponses concrètes, s'il vous plaît !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Monsieur DESTREM !

Je souris 2 secondes et, après, cela va !

Monsieur GAUDILLÈRE ?

**M. Bernard GAUDILLÈRE,** adjoint, rapporteur. - Je vais défendre ce budget, sans la moindre fébrilité, à travers ses dépenses, notre relation à l'Etat et nos sources de financement.

Les dépenses d'abord.

A quoi vont servir les impôts acquittés par les Parisiens ?

La totalité du budget, fonctionnement plus investissement, n'augmente que de 2 %, chiffre qui ramène à leur juste proportion les discours de l'U.M.P. sur la prétendue dérive budgétaire : plus 2 %.

Il a donc fallu dégager des priorités et, en fonctionnement, elles sont claires :

- les dépenses sociales, 31 % ;
- le scolaire et la petite enfance, 16 % ;
- la propreté et les espaces verts, 13 % ;
- la voirie et l'architecture, 13 %.

Ces quatre politiques totalisent presque les trois quarts de notre fonctionnement. Pour autant, aucun des autres domaines n'est sacrifié et le rapport de présentations détaille les 30 % restants, notamment la culture, le sport, l'environnement et la sécurité.

D'ailleurs, vous aurez remarqué que le silence de l'opposition sur nos choix de fonctionnement est assourdissant ! En lisant la semaine dernière ses déclarations nuancées et en écoutant ce matin ses interventions, toutes de modération, j'attendais des critiques, j'attendais que l'on me dise : "Dépenser 290 millions pour les personnes âgées, 180 millions sur les personnes handicapées ou 273 millions sur la Préfecture de police, c'est trop." Mais on dirait que l'opposition est désarmée devant nos dépenses de fonctionnement.

J'en veux pour preuve les amendements n° 31 et n° 6-G.

Lisez-les, mes chers collègues, parce que c'est la liste des économies que préconise l'U.M.P. J'y répondrai cet après-midi, mais reprenez dès ce matin qu'elle s'en tient à de prudentes généralités et n'ose cibler aucun secteur en particulier.

Voilà qui est extrêmement significatif et qui légitime nos choix bien mieux qu'un long discours.

Donc, l'opposition évoque de manière très floue les économies mais, moi, je n'ai aucune raison de rester flou dans ce domaine, d'autant plus que je crois que les économies font plutôt l'objet d'un consensus.

Nous devons économiser si nous voulons continuer à faire face aux aspirations des Parisiens. Je ne connais personne dans cette Assemblée qui ne partage ces convictions et notre budget s'en inspire.

Pour la seconde année consécutive, les dépenses de fonctionnement n'augmentent que d'un peu plus de 2 %, ce qui est sans exemple dans le passé récent et ce qui montre bien que nous ne sommes pas dans la démesure, contrairement à ce que présente l'opposition. Y parvenir n'a pas été facile mais nous avons essayé de le faire d'une manière qui ne soit pas aveugle, nous avons scruté chaque ligne budgétaire et c'est ce qui permet, par exemple, aux charges à caractère général, c'est-à-dire les moyens des services, de rester pratiquement inchangées - je dis bien "inchangées", à 2 million près sur 800 et quelques -, alors même que nous ouvrons de nouveaux équipements.

Et nous avons bien l'intention de continuer d'année en année à distinguer dans nos dépenses entre ce qui est essentiel aux Parisiens et ce qui ne l'est pas.

La meilleure illustration de cette démarche, c'est notre gestion des effectifs. Pour ce qui est de la mandature précédente, je pense que Maïté ERRECART aura à cœur de répondre aux différents chiffres colportés par l'opposition la semaine dernière. Je veux simplement rappeler inlassablement, comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, que 75 % des emplois créés étaient soit des emplois qui ne nous ont rien coûté, c'est-à-dire des titularisations ou des emplois compensés par l'Etat, soit des emplois imposés par la loi (je veux dire l'ARTT) et qu'il ne reste que 2.000 emplois qui effectivement correspondaient à des ouvertures de nouveaux équipements ou à la création de nouvelles missions.

En ce qui concerne cette mandature, vous savez que nous avons décidé de maintenir l'emploi, c'est-à-dire de ne pas le diminuer, contrairement à l'Etat, mais de ne pas l'augmenter non plus. Chaque année, nous créons des emplois dans nos secteurs prioritaires : cette année, la petite enfance et la culture. Et nous en supprimons là où ils ne sont plus nécessaires. C'est un travail difficile, subtil même et profondément utile.

Quelques mots sur l'investissement.

J'ai suivi avec beaucoup d'amusement l'argumentation un peu compliquée de l'opposition sur une prétendue baisse de l'investissement en 2010. On nous a parlé de l'évolution des autorisations de programme.

Mais, Monsieur le Maire, un étudiant de 1ère année de finances publiques sait que ce ne sont pas ces autorisations qui mesurent l'effort d'investissement. Les seules lignes budgétaires...

**M. Jean-François LEGARET,** maire du 1er arrondissement. - Ce n'est pourtant pas ce que vous avez dit pendant des

années !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - C'est ce que disait l'adjoint aux finances avant 2001. Je m'en souviens très bien.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Les seules lignes budgétaires qui engagent financièrement une collectivité, ce sont les crédits de paiement. Or, leur évolution est éloquentes :

- moyenne 2001 à 2007 : 1,2 milliard par an,
- moyenne 2008-2010 : 1,6 milliard par an.

Nous investissons beaucoup parce que les Parisiens ont besoin d'équipements et nous refusons le malthusianisme de la Municipalité parisienne d'avant 2001 qui lui a, du reste, politiquement coûté cher. Construire des écoles, des collèges, un tramway, personne ne peut soutenir que ce sont des dépenses inutiles et d'ailleurs l'opposition ne s'y risque pas.

Le premier de nos investissements, c'est bien entendu le logement social. Année après année, nous poursuivons obstinément notre objectif : Paris comptera 20 % de logements sociaux à la fin de cette mandature.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

Cette volonté, c'est tout simplement l'expression profonde de la Ville et de la société que nous voulons construire, aux antipodes du Paris de 1977-2001.

Combien de logements sociaux financés de 1995 à 2000 ? 9.000.

Combien de 2001 à 2007 ? 30.000.

Combien de 2008 à 2014 ? 40.000.

Je crois, en vérité, que ces chiffres se passent de commentaire !

J'ai annoncé que j'évoquerai notre relation à l'Etat. Je vais le faire de manière aussi pédagogique que possible puisque j'ai l'impression que ces idées et ces chiffres ont du mal à pénétrer dans certaines mémoires.

Quel que soit l'angle sous lequel on raisonne, on est bien obligé de constater que l'Etat fait de plus en plus supporter aux collectivités territoriales les conséquences de son déficit abyssal.

C'est vrai dans le budget 2010 pour l'évolution de la dotation globale de fonctionnement, et je suis très impatient d'entendre ce que Mme LAGARDE nous en dira cet après-midi, puisque la D.G.F. recule de 7 millions d'euros. Par rapport à une évolution loyale qui eût été égale à l'inflation, ce qu'elle était il n'y a pas encore très longtemps, nous y perdons en réalité une vingtaine de millions.

C'est aussi vrai de la réforme de la taxe professionnelle, sans nul doute l'événement le plus important vécu par les collectivités depuis la décentralisation de 1982. Jusqu'ici, nous en fixions le taux ; demain, notre pouvoir de taux ne s'exercera que sur une toute petite partie et c'est une perte d'autonomie vertigineuse, car pour la compensation de ces recettes, nous serons dans la main de l'Etat. Vous avouerez qu'être dans la main de l'Etat, ce n'est guère rassurant, à la lumière de son comporte-

ment des dernières années.

S'agissant justement des transferts non compensés, j'ai lu avec surprise l'article polémique où nos collègues de droite affirmaient benoîtement : "on ne nous a jamais expliqué en quoi consistait ces sommes". Il faut tout de même beaucoup d'aplomb pour écrire pareille phrase après le Conseil de juillet où nous avons expliqué en détail le R.M.I., le S.T.I.F., la taxe professionnelle de France Télécom, l'A.P.A., etc.

Qui peut dire, avec une ombre de crédibilité, que le document discuté ce jour-là, et que je tiens à la disposition de nos collègues s'ils l'ont égaré, n'établissait pas très clairement les procédés déloyaux de l'Etat à notre égard ?

Eh bien, le total de ces sujets, aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, on vous l'a dit, c'est tout simplement 385 millions.

On peut envelopper la relation entre l'Etat et les collectivités territoriales dans toutes les rhétoriques gouvernementales que l'on voudra, mais, je le dis à nos collègues de droite, croyez-vous que les Parisiens s'y trompent, alors qu'ils voient les maires et présidents de Conseils généraux de droite dans toute la France tenir exactement le même langage que ceux de gauche ? Evidemment, non, et ils auront sans doute bientôt l'occasion de vous le dire.

Voyons maintenant les ressources : impôts et emprunts. Les impôts d'abord.

Je commence par répondre très brièvement à M. POZZO di BORGO, parce que, je l'ai déjà dit mais il faut le redire sans cesse, non, Monsieur le Sénateur, les droits de mutation de la première mandature n'ont pas servi à gager des dépenses de fonctionnement. L'excédent de droits de mutation, c'est-à-dire 1,4 milliard, a été affecté à l'investissement et c'est ce qui nous a permis de financer nos investissements ambitieux sans devoir emprunter à l'excès. Je rappelle que l'emprunt n'a servi qu'à 10 % de l'investissement.

Deuxièmement, Monsieur POZZO di BORGO, vous nous affirmez que l'ensemble des impôts a augmenté de 41 % dans la première mandature, mais il me semble que vous établissez une légère confusion entre les impôts qui sont payés année après année par tous les Parisiens et les droits de mutation qui sont payés une fois, deux fois, trois fois dans une vie au maximum. Et si l'on prend les impôts payés année après année par les Parisiens, vous pouvez vérifier, ils ont augmenté d'un peu plus de 3 % en sept ans ; voilà un chiffre incontestable que je peux démontrer ligne à ligne.

Enfin, troisièmement, la cagnotte ! Je m'étonnais de ce mot la semaine dernière, mais j'ai compris en écoutant M. le Président LAMOUR tout à l'heure quand il évoquait le théâtre de boulevard ; la cagnotte, bien sûr, c'est du Labiche tout pur, vous vous souvenez, c'est une pièce dont j'ai oublié le nom, mais que j'ai vue jadis et que chacun connaît.

Cela ne correspond évidemment à aucune réalité, et M. LEGARET, qui a été adjoint aux finances, sait très bien que nous n'avons pas les moyens juridiques de constituer une cagnotte. Quand nous avons un excédent des recettes sur les dépenses, nous l'affectons à l'investissement ; voilà la réalité de l'analyse financière de la collectivité parisienne.

Et si certains imaginaient qu'il y avait dans le bureau de l'adjoint aux finances un tas d'or sur lequel il veillait comme l'Oncle Picsou, je vous rassure, il n'y a pas de tas d'or et il n'y a pas d'Oncle Picsou.

Nous avons voulu que cette deuxième augmentation fiscale de la mandature annoncée pendant la campagne soit très nettement inférieure à celle de l'an dernier et je confirme que son produit n'atteindra même pas la moitié de celui de 2009. Cette majoration correspond, en moyenne, à 35 euros pour la taxe d'habitation et 65 euros pour la taxe foncière. Elle maintient heureusement, quoi qu'en dise la Droite, les Parisiens au niveau le moins imposé des villes françaises, puisque les impôts locaux sont supérieurs de 30 % à Lille, 35 % à Lyon, 60 % à Marseille et Nantes, 65 % à Bordeaux et chacun aura remarqué que j'ai choisi là des exemples parfaitement éclectiques, et surtout, nous l'avons répété à de nombreuses reprises et je suis heureux de le redire sous le contrôle du maire et de l'ensemble de la majorité municipale, il n'y aura plus de changements de taux d'ici à 2014, ce qui signifie, en clair, que Paris n'aura augmenté ses taux que deux fois en 13 ans et ce sera vraisemblablement la seule collectivité française à l'avoir fait.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - C'est même un record par rapport au passé, deux fois en 13 ans.

Je suis sûr !

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Si c'est vous qui m'interrompez, Monsieur le Maire...

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Nous avons quelques années pour en reparler ; cela va être bien.

M. GAUDILLÈRE poursuit.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - L'emprunt, enfin. C'est un vrai sujet que l'emprunt et on a parfois tendance à le traiter comme une variable d'ajustement. Je pense depuis longtemps que c'est faux et on commence à s'apercevoir que ce thème prendra une place grandissante dans le débat politique en France, en Europe et ailleurs.

L'emprunt pose deux questions et deux seulement : sommes-nous en capacité de rembourser et les frais financiers pèsent-ils trop sur le budget de fonctionnement ?

La capacité de remboursement est fondamentale, parce que, ne vous y trompez pas, l'emprunt sera peu à peu réservé aux collectivités dont la capacité de remboursement sera incontestable et pour Paris, il n'y a, heureusement, pas le moindre doute, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, la dette n'atteint même pas 40 % de nos recettes de fonctionnement, c'est-à-dire la moitié des autres villes françaises. Il est donc totalement faux de prétendre que nous avons surendetté Paris. Paris n'était pas surendettée voici 13 ans, sous la Droite, avec 2,2 milliards de dette et Paris ne l'est pas davantage aujourd'hui avec 2,5 milliards de dette.

Un mot sur les frais financiers. Personne ne semble l'avoir remarqué, mais ils diminuent d'une dizaine de millions en 2010. Ce poste est donc parfaitement maîtrisé et les cris d'alarme de l'opposition sont purement polémiques ; ils ne reposent sur aucune réalité.

Je conclus.

Que l'opposition le veuille ou non, nous voyons bien deux politiques s'opposer, et je rends hommage à M. le Président BROSSAT de l'avoir évoqué : celle de l'Etat, un transfert de charges vers les collectivités locales et la limitation de leur autonomie, un déficit et une dette qui galope, une politique fiscale injuste et une dégradation constante des services publics et en regard, la politique de Paris, la maîtrise des dépenses, l'effort

social, la priorité absolue au logement social, la défense des services publics locaux, l'investissement anticrise et préparant l'avenir, un emprunt suffisant mais sans excès.

Dans ce débat, entre deux conceptions aussi opposées, je ne doute ni de votre vote, ni du jugement des Parisiens.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Excellent !

Nous allons donc poursuivre le débat, si vous le souhaitez, parce que, peut-être, M. GAUDILLÈRE vous a-t-il convaincu...

*(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**M. Sylvain GAREL.** - Je demande la parole.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Un rappel au règlement sur quel article ?

**M. Sylvain GAREL.** - Je n'ai entendu aucune réponse à nos propositions. Je suis donc très surpris.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - C'est cet après-midi, me dit M. GAUDILLÈRE ; vous ne perdez rien...

*(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

C'est quand même normal qu'il réponde à ce à quoi il est le plus opposé d'abord, et cet après-midi, ce sera plus convivial.

Je donne la parole maintenant aux orateurs suivants et d'abord à Mme Odette CHRISTIENNE.

**Mme Odette CHRISTIENNE.** - Chers collègues, il me paraît opportun de parler du sens et de l'importance du budget que la Ville de Paris entend consacrer à l'action pour l'intégration et en faveur des immigrés, en particulier en raison d'un débat envahissant l'espace médiatique.

Que pouvait-on attendre d'un ministre dont le département a un libellé si flou, qu'il induit les confusions associant immigration, intégration et... identité nationale ?

Il est vrai que dans divers pays d'Europe, dont la France, l'hétérogénéité de la population a atteint un tel degré, qu'il marque un changement que j'appellerai changement historique intéressant, donc susceptible de mériter une étude et pourquoi pas d'un débat.

Mais voilà, ce constat a été utilisé comme un cheval de bataille à des fins électoralistes. La présentation même du débat identité nationale est propre à entraîner des confusions, et l'immigration focalisant les esprits les moins avertis deviendrait menace pour la Nation.

Au rebours d'une conception perverse de la Nation à l'origine du débat, nous pensons, avec Fernand BRAUDEL, que la France se caractérise essentiellement par sa diversité. Nous pouvons tirer fierté de ce que la France et Paris aient été creusets d'intégration au cours des temps et demeurent des terres d'accueil.

Le politiste Patrick WEIL, dans son ouvrage "Qu'est-ce qu'un Français" écrit : "La nationalité est une frontière et non une clôture".

C'est ainsi que nous l'entendons.

A cette question globale, la Ville de Paris a répondu et entend poursuivre son action proposant de consacrer pas moins de 11,9 millions d'euros à la mission intégration.

Parmi les actions, je retiendrai deux orientations : l'accès au droit, et la culture.

L'accès au droit est essentiel, la population immigrée est souvent démunie en raison de la complexité des règles juridiques auxquelles elle doit se conformer pour être en situation régulière ou dans le travail notamment, et de son peu d'instruction en la matière.

Le montant attribué aux trois maisons du droit et de la justice a été relevé. Rappelons également l'importance des relais d'accès au droit, qui ne concernent pas que les étrangers.

Quant à la culture, dont il ne faut pas oublier le sens global, proche de civilisation, elle est l'objet d'une attention particulière.

Selon le sociologue Abdelmalek SAYAD, l'immigré est victime d'une double absence : il est coupé de la société d'origine sans être reconnu par la société d'accueil.

C'est pourquoi au-delà d'efforts de valorisation de la culture d'origine compensant la première absence, l'action essentielle est mise sur le développement de l'apprentissage du français, conditions sine qua non d'une intégration réussie. La maîtrise de la communication avec autrui donne l'indépendance à laquelle aspire tous individu, qui cesse dès lors de se sentir comme un mineur encadré.

Je rappelle à titre d'exemple la réussite de la formation au français des agents vacataires de la Ville de Paris, qui a concerné pas moins de 125 personnes en 2009-2010, la publication du livret d'apprentissage du français et le diplôme initial de la langue française qui valorise et encourage les stagiaires.

D'accord avec Renan, la Nation est un principe qui réunit les hommes à condition qu'on leur propose un projet. Considérant la tentation communautariste comme signant une période de transition, nous défendons une conception ouverte de la Nation qui se définit par la volonté de vivre ensemble. C'est pourquoi ce budget consacré à l'intégration des immigrés nous semble un acte de courage politique, et nous le soutenons.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").*

*(Mme Anne HIDALGO, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame CHRISTIENNE.

La parole est à M. Jean-Marie CAVADA.

**M. Jean-Marie CAVADA**. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, je ne ferai pas à l'équipe municipale le procès de l'absence d'une certaine méticulosité dans la maîtrise.

Mais je vous ferai celui de l'absence de la vision stratégique à un moment crucial de crise économique et de crise écolo-

gique où il faudrait précisément changer les curseurs dans un certain nombre de domaines.

C'est en réalité un budget assez illogique si l'on pense aux budgets d'hier. Ce n'est pas un budget illogique si l'on pense au budget nécessaire dès demain. C'est un budget basement, normalement, politique.

M. GAREL a raison de dire que ce sont d'abord les villes qui détiennent des capacités de changement climatique, ce qui a des répercussions économiques fondamentales et pose la question de ce que sont aujourd'hui dans cette crise les objectifs qui devraient gouverner les décisions des villes.

D'abord, faire de Paris une grande Capitale monde en redéployant son attractivité, sans laquelle votre politique échouerait.

Deuxièmement, faire de Paris un exemple en Europe, et nous en sommes loin, dans l'orientation nouvelle du développement durable. De ce point de vue d'ailleurs, on reste tout à fait étonné que toutes les données accumulées par l'APUR ne soient pas, à la demande de la Ville qui en a le pouvoir, rendues disponibles pour les individus qui le souhaiteraient, afin que l'on batisse des systèmes d'incitation à développer tant la géothermie que l'isolation des bâtiments non seulement publics mais aussi privés, qui sont quand même beaucoup plus nombreux.

Le premier axe, le voilà ; le deuxième axe des responsables de la Ville, c'est naturellement vous le savez, tout le monde le sait, opposition comme majorité, accomplir les tâches que ni l'Etat ni la Région n'accomplissent, et notamment tout ce qui est l'univers que j'appellerai globalement social.

Ce budget est donc révélateur d'une politique qui souffre, parce qu'elle date et qui s'essouffle parce qu'elle n'a plus une si solide majorité que cela, malgré les votes qui me démentiront, j'en suis sûr. Mais l'avenir dit une chose simple, notre président de groupe l'a dit, votre budget est à contrecycle, et c'est pourquoi il est de cette manière regrettable.

Il arrive au bout d'une logique de dépenses, même si elles sont maîtrisées avec parcimonie, j'en donne acte à M. GAUDILLÈRE, mais ce budget se refuse à faire de véritables nouveaux choix dans son orientation, il perpétue les anciens, il n'a pas pris la mesure des effets de cette crise, et surtout des changements que le monde impose, et que vous le vouliez ou non, Paris ne sera pas à l'abri dans une bulle, il faudra bien prendre la mesure des contraintes nouvelles.

Ce choix est un choix d'une machine sur une pente, et c'est d'abord le fruit de vos engagements électoraux, dont certes, on ne peut pas vous faire grief, mais qui ne sont pas à la hauteur des risques, et c'est le choix aussi d'une certaine façon de diriger cette ville, qui n'est pas à la hauteur de la modernité.

Je ne vous ferai même pas le procès des 10.000 emplois supplémentaires encore que réellement, on pourrait examiner une autre manière de remplir les fonctions de terrain nécessaires, notamment en regardant si les administrations centrales ne sont pas un peu "surstaffées". Vous vous êtes supprimé en tout cas beaucoup de marges de manœuvre et si l'on admet cette logique alors on comprend que vous soyez debout sur les freins, notamment pour rendre rigoureuse l'inéluctable pente dont j'ai parlé tout à l'heure.

Ce budget, dans un contexte de crise, aurait pourtant été l'occasion d'ouvrir une réflexion sur l'adéquation entre les besoins nouveaux et les moyens dont dispose la Ville dans son

fonctionnement, et surtout de préparer, je vous en supplie, son avenir, car vous n'y échapperez pas, soit par la réussite, soit par un échec violent que tout le monde paiera.

Cette démarche saine, qui consiste à veiller aux orientations nouvelles et à être extrêmement rigoureux, les ménages français et mondiaux se la sont imposée. L'Etat lui-même, que vous critiquez si facilement, a commencé à le faire en rationalisant ses dépenses, alors ne croyez pas que les collectivités locales pourront s'exonérer de le faire. Vous aviez là l'occasion idéale de renverser la vapeur, ce n'est pas le cas.

Paris a vocation à s'installer parmi les villes monde dans plusieurs domaines : l'attractivité, la culture, et le développement durable, votre budget n'en témoigne pas réellement. Il n'apporte pas, à mes yeux, de réponse satisfaisante aux enjeux que cette mutation implique.

Alors comment promouvoir l'attractivité de Paris alors que la Capitale a perdu son rang notamment parmi les grandes villes attractives d'Europe, on l'a souligné tout à l'heure et je n'aurai pas la cruauté d'y revenir ?

Comment penser à un certain nombre d'orientations nouvelles, en préconisant des solutions de stimulation, je pense notamment au développement durable ? La Ville, l'Etat, la Région ne peuvent pas tout. Il faut aider les individus à y contribuer, cela n'apparaît pas, et il me semble que le destin de Paris poursuit sa pente conforme à la logique d'un budget qui a été construit sur la vision de 2001, modifiée 2007.

Je dis cela dans un contexte où nous sommes à la croisée des chemins, et si cette thérapie, si cette remise en question n'a pas lieu, au plus tard pour le prochain budget, eh bien, c'en sera fini de nos prétentions de Capitale monde, et ce serait extrêmement dommageable.

Je suis au regret de dire des choses que nombre de personnes pensent mais que, pour des raisons politiques, on n'évoque que dans les couloirs. Il fallait bien que quelqu'un qui soit nouveau puisse le dire ici.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).*

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

**M. Julien BARGETON**. - Madame la Maire, chers collègues.

Je voudrais m'attacher à la partie "recettes" de notre budget.

Jamais un budget n'a été construit dans un tel contexte, avec autant d'inquiétudes et autant d'inconnues.

Paris reste une collectivité locale avant tout, une collectivité comme une autre, certes avec son histoire, sa spécificité, son rôle particulier, mais c'est une collectivité et, à ce titre, elle est concernée par ce que vivent l'ensemble des collectivités locales de ce pays : une vive inquiétude sur leur avenir, nourrie par la politique du Gouvernement.

Première incertitude : la poursuite de la crise et ses conséquences.

Sociales, bien sûr, d'abord et avant tout. Nous y entrons de plain-pied, nous sommes dans le dur et les communiqués du Gouvernement ne trompent ni les experts ni la population. Les destructions d'emplois sont massives ; le pouvoir d'achat sera atone, voire en baisse en 2010, car l'inflation revient ; les protections sociales se réduisent sous les coups de boutoir des lois successives, après les franchises, le ticket modérateur en hausse et la pénalisation des petites retraites.

Paris fera face, comme toujours, mais cela pèsera sur l'évolution des dépenses sociales dans des proportions que nous ne connaissons pas encore avec précision.

Crise financière aussi, qui n'est pas terminée, car après la crise financière des banques et des institutions privées, vient la crise des finances publiques, pourtant annoncée mais mal anticipée. Du coup, la menace sur la reprise du marché immobilier est forte. Que les prix n'augmentent plus ou n'augmentent pas, cela doit nous rassurer pour les ménages, mais la crainte de l'avenir bloque l'investissement immobilier et crée de l'incertitude sur les droits de mutation. Pour y voir plus clair, il faudrait une politique qui restaure la confiance en l'avenir. Ce n'est pas le cas. Force est de constater que les ménages sont inquiets, jugeant inéluctable la hausse d'impôts que va provoquer la dérive de nos finances publiques.

Faute de changer aujourd'hui de politique fiscale et faute de créer un choc de confiance, le Gouvernement insécurise les recettes de l'Etat.

Supprimer le bouclier fiscal : la justice l'exige, le contexte le permet. Pour nous, c'est fondamentalement une question de conviction. La majorité au pouvoir aurait pu avoir au moins l'intelligence d'en saisir l'occasion.

Le Gouvernement fait dans la procrastination et reporte les décisions difficiles à plus tard. Résultat : les Parisiennes et les Parisiens, comme l'ensemble des Français, craignent pour leur avenir.

Par conséquent, l'estimation de notre fiscalité immobilière est encore plus compliquée que d'habitude, comme en témoignent les fortes fluctuations retranscrites dans les graphiques que l'Exécutif communique chaque mois à la commission des Finances dans un louable souci de transparence, depuis 2001.

Deuxième grande incertitude : le rythme et la vigueur avec lesquelles va se poursuivre la politique de défausse de l'Etat.

Le fait même qu'elle se poursuive ne fait aucun doute, ni qu'elle s'amplifie d'ailleurs, mais à quel point va-t-elle s'intensifier ? Là est la question. D'ores et déjà, la dotation globale de fonctionnement ne progressera que de la moitié de l'inflation, la moitié de ce que l'Etat applique à ses propres dépenses. Cela va coûter plusieurs dizaines de millions d'euros à Paris.

L'an dernier, cette dotation progressait juste comme l'inflation. L'an prochain, ce sera quoi ? Ce sera le tiers ? Le quart ? On ne sait pas !

Le fonds de compensation de la T.V.A. est désormais intégré au périmètre de la rigueur budgétaire par l'Etat, alors qu'il sert à rembourser avec décalage les paiements de T.V.A. déjà effectués sur nos investissements.

Les Parisiennes et les Parisiens, pas plus que les Français, ne sont dupes de la situation. Ils constatent tous les jours que l'Etat se décharge de ses fonctions sur les collectivités locales qui servent de dernier rempart pour la justice sociale, le

développement économique et l'emploi, les politiques sectorielles, comme la culture ou le sport, par exemple.

La Droite a beau essayer de les tromper par de vaines campagnes, lorsqu'on discute avec les habitants, on voit qu'ils ont compris ce qui se jouait. L'Etat n'assume plus son rôle, il demande aux collectivités de faire à sa place et, d'un même mouvement, dans le même temps, il coupe dans leurs moyens, il rogne leurs marges de manœuvre, il les "impuissant".

Cela, nos concitoyens le savent, le voient et le vivent. Ils nous le disent d'ailleurs : "Heureusement que vous êtes là, mais comment allez-vous pouvoir continuer à agir ?" L'écart entre le coût des politiques transférées et les moyens confiés pour les mener ne cesse de se creuser d'année en année, conduisant les collectivités locales dans des situations difficiles. Croire que Paris serait épargnée est une absurdité. Le désengagement financier s'élève aujourd'hui à 385 millions d'euros.

Il est plus que temps de remettre à plat les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales, mais de façon claire, transparente, concertée, sur la base d'un état des lieux partagé, et pas en additionnant des textes législatifs successifs, confus et abscons.

Car, et c'est la troisième source d'inquiétudes, le Gouvernement s'est obstiné dans une monstrueuse pseudo-réforme de la taxe professionnelle, dénoncée, fait inédit, par trois anciens Premiers ministres de droite : MM. RAFFARIN, JUPPÉ et BALLADUR. Seul un soutien aux industries menacées de délocalisation se justifiait, mais ce cadeau fiscal de près de 5 milliards d'euros en année pleine aux entreprises se traduit en plus par une remise en cause brutale de l'autonomie des collectivités locales, au moment où l'Etat cherche par tous les moyens à se défausser sur elles de ses compétences.

Cela va entraîner un transfert inéluctable, sans précédent, vers les ménages puisque les collectivités tireront moins de ressources des entreprises. A Paris, la taxe professionnelle rapportait 800 millions d'euros.

Le Parlement a certes amélioré sur certains points le dispositif, y compris grâce à des propositions socialistes reprises, comme sur le barème, par exemple, ou sur d'autres sujets. Mais l'essentiel du mal est fait. L'absence de toute simulation ne facilite pas la prévision budgétaire pour les collectivités locales et si la recette semble garantie pour 2010, mais sans possibilité désormais pour augmenter cette recette, les incertitudes pèsent sur la suite. Quant à la péréquation, elle est repoussée à des jours meilleurs.

Alors, oui, dans ce contexte, une seconde et dernière fois, nous assumons une hausse des impôts de 8 %.

D'abord, nous l'assumons d'autant mieux que nous avons annoncé une hausse limitée à deux ans et inférieure à deux chiffres.

Nous l'assumons, ensuite, pour financer nos priorités, à commencer par l'effort d'investissement soutenu, en particulier dans les arrondissements populaires.

Oui, pour financer le tramway, couvrir le périphérique, construire des crèches, créer du logement social, rénover les écoles, pour encourager l'innovation, pour affronter l'enjeu du développement durable, pour être solidaires avec les plus démunis, nous assumons cette deuxième hausse d'impôts.

Nous assumons de dire que nous nous donnons des

moyens de tenir nos engagements. Et nous disons aux Parisiens à quoi cela sert : pour améliorer leur vie quotidienne, pour préparer l'avenir et renforcer la cohésion sociale de notre cité.

Nous l'assumons, enfin, parce que nous n'avons pas peur de la comparaison avec le Gouvernement qui, en plus de s'autoriser une dette à l'égard de Paris de 385 millions d'euros, ajoute à l'indécence fiscale cette année encore en taxant les indemnités de départ volontaire à la retraite inférieures à 3.000 euros pour, tenez-vous bien, une mesquinerie qui va rapporter 50 millions d'euros à l'Etat ! Et un Etat qui a créé 25 taxes qui ont rapporté 20 milliards d'euros depuis 2007. Le Gouvernement a organisé une redistribution à l'envers : des impôts proportionnels pour tous, finançant la baisse des impôts des plus aisés.

Le Gouvernement s'entête aussi sur le Grand Paris ou sur les compétences des collectivités locales, tout cela dans une logique de superposition confuse et brouillonne de textes. Il aurait fallu mettre les bœufs avant la charrue et commencer par les compétences, puis voir comment on les finance. Ce désordre est voulu, qui perturbe l'action des collectivités locales. C'est là que les questions de méthode rejoignent profondément les questions de fond.

Madame la Maire, un tel contexte est inédit. Pèse sur nos finances une triple incertitude :

- sur la crise et sur ses suites ;

- sur l'attitude méprisante du Gouvernement dans ses relations avec les collectivités locales et la dette qu'il a à leur égard ;

- sur les conséquences de plusieurs réformes empilées qui nous privent de ressources.

Face à ces inquiétudes, ce budget inverse la logique. C'est un budget de confiance dans l'avenir. Ce n'est pas un simple tour de force, c'est notre responsabilité dans la situation actuelle, que d'être sérieux et dynamiques.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur BARGETON.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, au moment où se déroule le Sommet sur le climat à Copenhague, je voudrais illustrer l'intérêt du développement de la végétation et de la végétalisation de l'espace public à Paris.

La végétation joue en effet un rôle clef en milieu urbain, particulièrement dans une ville aussi dense que Paris. Elle renforce la qualité de vie des Parisiens, elle contribue à réduire la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre. Elle diminue les phénomènes d'îlots de chaleur urbains.

J'axerai donc mon propos sur les arbres de Paris ainsi que sur les bois de Boulogne et de Vincennes.

Les arbres parisiens, tout d'abord.

Au-delà de l'agrément esthétique qu'ils apportent et de leur intérêt pour la biodiversité en ville, leur rôle est notamment de permettre la baisse des températures au sol, leur frondaison permettant une fraîcheur relative. Ils jouent également un grand rôle dans la diminution de la température moyenne, en limitant les renvois de chaleur dans l'atmosphère, utilisant au contraire l'énergie absorbée pour produire de la biomasse.

Paris a le privilège d'être l'une des capitales les plus boisées d'Europe et ses 100.000 arbres d'alignement font aussi partie intégrante de son paysage.

La présence de l'arbre en ville ne va cependant pas de soi. La pollution de l'air les fragilise ; des sols mal aérés, pauvres en matière organique, laissent peu de place au développement des racines. Ils sont, enfin, souvent soumis à un stress hydrique.

La durée de vie des arbres parisiens, lorsque ce sont des arbres d'alignement, est donc limitée à 60 ans en moyenne, et les arbres dépérissant doivent être régulièrement remplacés.

En dépit du rôle primordial joué par les arbres dans la qualité de vie des Parisiens, les crédits de paiement prévus en 2010 pour les plantations d'arbre, à savoir 2 millions d'euros, ne suffiront pas à remplacer les arbres d'alignement abattus en 2009, pour cause de dépérissement, et empêcheront toutes plantations nouvelles, notamment dans les arrondissements les plus pauvres en espace vert, comme le 2e ou le 9e arrondissement.

Deuxième point de mon intervention : les bois.

Les bois de Vincennes et de Boulogne, véritables poumons verts au cœur de la métropole, ont également une valeur écologique et patrimoniale essentielle. La Ville de Paris est engagée depuis plusieurs années dans un important travail de protection et de valorisation de ces bois, en application de la Charte d'aménagement durable, co-signée par les collectivités riveraines en 2003.

Cette charte prévoit notamment la mise en valeur des trames bleues, en veillant aux économies de la ressource, la réhabilitation des paysages avec la mise en place de plans de gestion sylvicole sur 15 ans, la diminution de la pression automobile pour donner la priorité aux itinéraires de circulation douce, et plus largement un entretien régulier des bois, afin de garantir des espaces naturels de qualité, offrant une diversité de milieux et de paysages propice à la biodiversité et à l'accueil des promeneurs.

Les 2,2 millions d'euros de crédits de paiement, prévus pour les deux bois dans le budget primitif 2010, ne permettraient pas de respecter ces objectifs.

Dans le bois de Boulogne, ils limiteraient les interventions prévues en matière de réhabilitation des réseaux d'alimentation des rivières et des lacs, et empêcheraient la restauration des cheminements programmés.

Dans le bois de Vincennes, ils empêcheraient notamment de suivre le plan de gestion sylvicole et limiteraient considérablement les interventions prévues en matière de réhabilitation des réseaux d'alimentation des rivières et des lacs.

La Ville a annoncé aux communes riveraines du bois de Vincennes, dans le cadre du comité de suivi du bois, qui s'est tenu en mars dernier, l'aménagement de deux voies en voies forestières : il s'agit des routes de la Croix-Rouge et de la Route

du Bac situées à proximité de la pelouse de Reuilly. C'est un engagement de longue date, qui suit un vœu adopté en 2003, déjà six ans, par le conseil de quartier Vallée de Fécamp dans le 12e arrondissement.

Le projet de budget 2010, là encore, pour la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, ne prévoit pas de crédit pour cette opération, alors qu'ils étaient initialement inscrits. Or, comme je le disais tout à l'heure, les bois parisiens ont besoin d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux pour que la Charte des bois soit pleinement appliquée.

Madame la Maire, les écologistes ont une devise : pensez globalement, agit localement.

Pensez globalement, comme le Maire de Paris le fait en notre nom, et au nom des Parisiens, en signant une tribune, avec treize autres maires de métropoles mondiales, pour hisser celles-ci au premier rang du combat environnemental.

Agir localement, comme nous le faisons ensemble dans l'Exécutif municipal, et comme nous vous le proposons avec nos amendements, car c'est dans les actes que nous jugeons d'une politique.

Nous proposons ainsi que soient inscrits au budget d'investissement 2010 des crédits de paiement de 2,5 millions d'euros, afin de permettre d'engager les crédits nécessaires en remplacement de tous les arbres d'alignement abattus pour cause de dépérissement, et à la mise en œuvre de plantations nouvelles dans les arrondissements les plus minéraux de la Capitale.

Deuxièmement, que l'enveloppe des crédits de paiement pour l'entretien des bois de Boulogne et de Vincennes soit portée de 2,2 millions d'euros à 3,1 millions d'euros en application de la Charte d'aménagement durable des bois.

Enfin, que soit inscrite une autorisation de programme de 1,5 million d'euros et des crédits de paiement de 950.000 euros, afin de permettre d'engager les crédits nécessaires à l'aménagement des routes du Bac et de la Croix-Rouge dans le bois de Vincennes.

Nous espérons vraiment que ces propositions constructives et nécessaires seront adoptées pour renforcer l'action environnementale de la Ville, car nous ne pouvons nous permettre de relâcher nos efforts en la matière.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).*

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, présidente. - Merci.

Madame Emmanuelle BECKER, vous avez la parole.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, sous le poids de la spéculation immobilière, la population parisienne s'est profondément modifiée pour laisser une place grandissante à ceux qui disposent des moyens financiers nécessaires pour y habiter.

Quelques chiffres illustrent de manière éloquente ce phénomène.

En 1982, la proportion d'ouvriers et d'employés à Paris



dépassait de 30 points celle des cadres et des chefs d'entreprise. Le recensement de 2006, qui vient de paraître, indique que la proportion s'est largement inversée, au point que les ménages modestes représentent moins de un tiers de la population totale à Paris, et que dorénavant, les hauts revenus les dépassent de plus de 10 points.

Autre enseignement de cette enquête, dans douze des vingt arrondissements parisiens dans lesquels la proportion de cadres supérieurs et patrons dépasse maintenant les 50 %. Il s'agit là d'un phénomène massif d'expulsion des catégories populaires et même des classes moyennes.

Paris a longtemps été une ville mixte. Est-elle condamnée à subir l'expansion de cette gentrification ? Nous ne le pensons pas et nous ne le voulons pas.

C'est pourquoi notre majorité, dès 2001, a concentré ses efforts sur une politique de logement ambitieuse, avec le financement de 35.000 logements sociaux entre 2001 et 2008.

Le second mandat que nous ont confié les Parisiens voit la poursuite et même le renforcement de ces efforts, avec l'objectif de 40.000 logements financés en 2014, et l'éradication du logement insalubre pour 2011.

Les financements prévus dans le budget 2010 sont fidèles à ces objectifs et nous nous en félicitons.

Cette bataille pour le logement social, engagée par notre majorité de Gauche, doit permettre de rattraper le retard pris par la Droite à Paris avant 2001. Car le clivage entre la Droite et la Gauche est bien réel, quand il s'agit de politique du logement et de la diversité sociale qu'elle favorise.

Je ne prendrai qu'un exemple : la loi qu'a fait adopter Mme BOUTIN en mars dernier, et qui relève d'une conception du logement social totalement rétrograde.

Bien décidé à baisser les investissements publics qui permettraient d'augmenter l'offre de logements sociaux, le Gouvernement choisit de transformer le parc social en réserve pour pauvres, en ghettos d'où on expulse les classes moyennes à grands coups de surloyer.

Contraints de quitter leur logement, les classes moyennes ne pourront pas se rabattre sur le parc privé et ses loyers astronomiques. Elles devront tout simplement quitter Paris. Quelle belle réussite en termes d'humanité, de justice sociale, de diversité urbaine, d'ambition politique !

Rappelons au passage le fameux amendement qu'a fait adopter Jean-François LAMOUR, visant à protéger des surloyers une catégorie de locataires parisiens dont les revenus crèvent pourtant les plafonds de ressources.

A l'opposé de cette conception, la loi Gayssot de solidarité et de renouvellement urbain, avec son seuil légal de 20 % de logements sociaux d'ici 2020, constitue une vraie mesure de progrès et de justice sociale. Et cet objectif, notre Municipalité de gauche l'atteindra dès 2014.

Nous sommes toutefois particulièrement inquiets face au désengagement financier de l'Etat dans ce domaine. En effet, l'enveloppe de l'Etat pour le logement social au budget 2010 est passée à 480 millions d'euros contre 550 millions d'euros en 2009.

L'Etat doit maintenir sa participation au développement du parc social parisien. Les élus du groupe Communiste et élus du

Parti de Gauche seront particulièrement vigilants pour faire respecter les intérêts des Parisiens.

Je souhaite également attirer votre attention sur le déséquilibre important entre les arrondissements parisiens concernant le nombre de logements sociaux présents et à venir. Le 6e arrondissement dispose de 2,5 % de logements sociaux, le 8e arrondissement en a 2 % et le 7e arrondissement en a 1,25 %. Le 7e arrondissement se distingue également avec 0 % logement social financé en 2008 et 0 % en 2009.

La marge de progression est bien réelle, et nous souhaitons vivement que des efforts renforcés soient mis en œuvre afin de remédier à cette curieuse répartition du parc social à Paris.

Tout en effet doit être mis en œuvre pour amener la diversité sociale sur l'ensemble du territoire parisien, alors même que les quartiers et arrondissements où se situent historiquement les milieux populaires continuent de les voir les quitter. Vivre à Paris coûte cher et pas seulement à cause du prix du logement.

C'est ce que démontre le rapport "Prix et salaire 2009" de l'Union des banques suisses. Ce rapport nous apprend, par exemple, que Paris, 9e ville la plus chère du monde, n'est que 23e en ce qui concerne le niveau de salaire de ses habitants. Les Parisiens sont victimes d'un écart considérable entre les niveaux des prix et des salaires, autrement dit leur pouvoir d'achat est particulièrement faible pour une ville riche. Les Parisiens se situent à la 23e place mondiale.

Partant de ce constat, je souhaite rappeler l'importance particulière des dispositifs "politique de la ville" pour soutenir les Parisiens les plus exposés à la précarité et à la cherté de la vie à Paris.

Alors que l'écart entre les quartiers dit sensibles en France et le reste du pays s'accroît en matière de pauvreté, de chômage et d'échec scolaire, la Droite veut nous faire croire à l'inutilité de cette politique, afin d'en faire l'économie.

Les crédits de la politique de la ville sont en sursis. La Secrétaire d'Etat à la Ville annonce une nouvelle restriction des moyens engagés, et la réduction du nombre de zones urbaines sensibles.

Paris risque fort d'être l'une des principales cibles de cette réforme, qui consistera à partager une peau de chagrin entre quelques périmètres jugés prioritaires, dont Paris ne fera pas partie.

Or, comme l'indique le rapport de l'Union des banques suisses que j'ai cité précédemment, considérer Paris comme une ville riche est un contresens, mais ceci arrange bien les affaires du Gouvernement, qui rogne sur les budgets sociaux pour éponger les déficits abyssaux des comptes publics dont il est responsable.

Dans ce contexte difficile de crise économique, dont les effets sont aggravés par les politiques de la Droite, en particulier en matière de logement et de politique de la ville, notre majorité de Gauche prend ses responsabilités et poursuit avec ce budget primitif pour 2010 ses efforts en faveur des Parisiens dans leur diversité sociale.

S'agissant des Parisiens les plus démunis, notre Municipalité dispose de 7.600 places d'hébergement et de logements, auxquels s'ajoutent 500 places en maison relais. Cette offre est très largement supérieure aux obligations légales qui se situent à un peu plus de 2.000 places pour une ville comme

Paris. En outre, 2.000 places nouvelles seront créées à la fin de la mandature. Nous nous félicitons que notre majorité traduise par des actes concrets ces engagements en matière de solidarité et prenne en compte les besoins de toutes les catégories de la population parisienne.

Concernant l'hébergement d'urgence, notre groupe a déposé un vœu au dernier Conseil de Paris, visant à ce que les hôtels meublés auxquels l'Aide sociale à l'enfance adresse les familles en difficulté soient soumis à un diagnostic de présence de plomb. Nous proposons donc un amendement budgétaire pour donner suite à cette exigence et nous souhaiterions également avoir confirmation que le programme d'éradication de l'habitat insalubre sera mené à terme en 2011.

Concernant les foyers qui disposent de ressources faibles, nous savons les difficultés qu'ils rencontrent à se loger correctement à Paris. Les délais d'attente sont terriblement décourageants, pour ne pas dire réhibitoires. Aussi, le choix nous paraît opportun d'augmenter la proportion de logements très sociaux qui passe de 22 à 28 % du volume total contre 50 % pour les logements PLUS. Il nous semble souhaitable de poursuivre ce mouvement et d'envisager son extension aux arrondissements qui manquent de logements P.L.A.-I.

Plus généralement, notre volonté de mixité sociale à Paris, si l'on veut la réaliser, doit s'appuyer sur un objectif quantitatif de logements sociaux particulièrement ambitieux. Parvenir aux 20 % prévus par la loi S.R.U. se traduirait concrètement par un parc de 230.000 logements sociaux à Paris. Compte tenu du niveau des loyers du secteur privé, nous nous interrogeons sur notre capacité à parvenir ainsi à une véritable mixité sociale dans la population parisienne, même si cet objectif est atteint. C'est pourquoi nous souhaitons qu'une réflexion s'engage dans notre majorité, sur un objectif chiffré d'accroissement de logements à Paris et sur les moyens pour y parvenir.

Il nous semble que le seul moyen d'endiguer le phénomène de gentrification à Paris est d'accroître très fortement le nombre de logements existants.

Nous sommes, pour notre part, clairement partisans d'une politique de densification. Nous portons le projet d'une ville dense, principal levier de lutte contre l'étalement urbain. Nous soutenons le projet d'élévation des plafonds de hauteur, de mixité fonctionnelle des constructions, mais aussi une élévation du COS de 20 % en cas de réalisation de logement social et de 20 % à nouveau dans des projets de Haute Qualité Environnementale.

La densité de la Ville, alliée au développement des équipements publics de proximité, au développement des transports publics et des espaces verts, nous permettra de lutter contre l'étalement urbain.

Nous pensons également que notre politique de préemption peut être plus ambitieuse et que notre Municipalité ne doit pas renoncer à l'acquisition de logements en considérant qu'un prix est trop élevé. Nous devons certes être responsables et exemplaires dans l'utilisation que nous faisons de l'argent public, mais nous considérons quant à nous qu'il n'est certainement pas irresponsable de s'engager davantage financièrement quand il s'agit du logement des Parisiens si nous voulons réellement un Paris pour tous.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de*

*gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame BECKER.

Je donne la parole à M. LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Madame le Maire, mes chers collègues, précaution oratoire, je m'exprimerai calmement, posément, et j'espère que M. GAUDILLÈRE recevra cette intervention de manière relaxée, parce que quand nous avons parlé de fébrilité, nous étions en dessous de la vérité ; on nous a, tout à l'heure, parlé "d'atteinte à la démocratie" ; la République est menacée parce que nous avons émis des critiques !

La question que je me permets de poser respectueusement est la suivante : les élus de l'opposition disposent-ils d'un droit à la critique ? Si ce droit nous est reconnu, nous avons effectivement un certain nombre de points sur lesquels nous sommes en désaccord, mais ce n'est pas nous qui alimentons la polémique. Nous sommes en désaccord avec votre logique budgétaire et nous allons vous dire pourquoi.

Vous nous faites une polémique sur les dépenses d'investissement et vous venez de nous dire que l'effort d'investissement s'analyse non pas en autorisation de programme mais en crédit de paiement. Là-dessus, je ne serai pas en désaccord avec vous, mais je vous rappelle que ce n'est pas le discours que vous avez tenu dans d'autres circonstances.

1,6 milliard, c'est bien le chiffre exact pour le budget prévisionnel de 2010. J'avais gardé en mémoire que, l'année dernière, vous nous disiez que le budget d'investissement était de 1,7 milliard, mais on ne va pas se battre sur des impressions générales. 1,6 milliard, vous le reconnaissez vous-même, en crédit de paiement, c'est au mieux une stagnation et en autorisations de programme, c'est bien une diminution.

Mais vous savez, il y a quand même d'autres signes de la réduction de la voilure sur l'investissement : il y a la réduction de l'autorisation d'emprunts qui est à 700 millions d'euros ; lorsqu'on réduit l'autorisation d'emprunts, c'est, a priori, que l'on a l'intention d'investir moins.

Puis, vous savez, il y a un ratio que j'ai l'habitude d'utiliser, qui figure, parce qu'il est obligatoire, dans les budgets : le ratio dépenses d'investissement sur recettes de fonctionnement. Ce ratio est aujourd'hui de 15,89 au Département, alors qu'il était de 17,42 l'année dernière, et de 26,26 à la Ville alors qu'il était de 25,49, très légère augmentation. Mais, Monsieur GAUDILLÈRE, les dépenses de fonctionnement ont beaucoup augmenté par rapport aux budgets prévisionnels, d'abord parce que vos recettes réelles ont été supérieures à vos prévisions et ensuite parce que les fortes augmentations fiscales que vous avez fait voter l'année dernière ont naturellement augmenté de manière importante ces dépenses de fonctionnement.

Vous voyez donc bien que votre effort d'investissement, vous devez obligatoirement le ramener à vos recettes réelles et, vous le constatez, votre effort d'investissement est en réduction.

Mais sur le fond, Monsieur GAUDILLÈRE, là aussi, je vous le dis avec la plus grande décontraction, si vous nous proposiez un effort modéré de maîtrise de vos dépenses d'investissement, nous ne serions pas en bagarre avec vous ; nous considérons que c'est la crise, nous considérons que vous devez maîtriser ces dépenses et nous considérons que dans un tel contexte,

lancer des dépenses nouvelles que vous ne savez pas comment financer, qu'il s'agisse du stade Jean Bouin, qu'il s'agisse des Halles... Nous ne sommes pas, naturellement, pour un abandon de l'opération des Halles, mais nous sommes pour une révision raisonnable d'une facture qui a été chiffrée à 760 millions, d'une rénovation du jardin à 85 millions dont personne ne veut, nous sommes pour un moratoire sur le lancement de l'opération 'Autolib', 35 millions pour une opération qui va consister à mettre 3.000 véhicules de plus sur le pavé parisien sans que l'on ait des garanties suffisantes au moment où il n'y a plus d'argent, cela nous interpelle et nous aimerions que vous puissiez posément, calmement, vous interroger avec nous.

Sur les dépenses de fonctionnement, vous nous dites "maîtrise" et le Maire de Paris nous dit qu'il y a un point sur lequel on a tous pu constater des économies très visibles : la communication ; je laisse les Parisiens juges de cette affirmation audacieuse, mais j'ai lu, comme vous vraisemblablement, une interview de Bertrand DELANOË dans "Les Echos" - ce n'est pas si vieux - le 20 novembre : "Après les 23 millions décidés au second semestre 2009, le B.P. 2010 prévoit 50 millions d'économies supplémentaires sur le fonctionnement courant".

Dès que j'ai reçu les documents budgétaires, je me suis précipité sur cette ligne que j'ai trouvée à la page 86 du document budgétaire. J'ai lu : "fonctionnement des services - charges à caractère général : + 2,5 millions", c'est-à-dire plus 0,35 %. Expliquez-moi posément, calmement, sans vous énerver, je vous en supplie, comment la promesse du Maire de Paris, - 50 à la fin du mois de novembre, se transforme en +2,5. Est-ce bien là la traduction de cet effort de maîtrise et d'économie des dépenses de fonctionnement ?

Je ne vais pas revenir sur la dette de l'Etat, je note simplement qu'elle se stabilise après avoir augmenté de quart d'heure en quart d'heure. Vous nous dites 385 ; notre collègue Christine LAGARDE y répondra tout à l'heure.

Vous nous parlez de la réforme de la T.P. Remarquez, là aussi, j'ai observé que vous en parliez moins fort ; il y a encore quelques semaines, vous étiez vibronnant, très chaud bouillant sur cette réforme de la T.P., mais, finalement, il semble, et vous pouvez peut-être nous le confirmer, que les recettes à 800 millions sont supérieures à vos prévisions. Je n'ai pas encore très bien compris pourquoi ; il semblerait que la S.N.C.F. notamment ait produit de la taxe professionnelle... Tant mieux pour la Ville ! Je ne peux que m'en féliciter, mais cela veut dire, en clair, que la compensation intervenant au 1er janvier, vous devriez obtenir une compensation bien supérieure à vos craintes. Alors, là aussi, calmons-nous et manifestons ensemble notre satisfaction de voir la compensation de la taxe professionnelle à un niveau qui est incontestablement très supérieur à vos attentes.

Sur la question de la fiscalité, le Maire de Paris nous avait dit : "il y aura une hausse très modérée sur les deux premières années de la mandature". L'année dernière, vous avez dit "modérée", nous savons ce que cela a été ; cela a été en moyenne, sur la taxe d'habitation, avec l'ajustement des bases, 12 à 12,5 de plus et je mentionne simplement l'augmentation de la taxe foncière avec la création de cette taxe départementale. Vous nous dites 8 % de plus cette année ; nous le répétons, avec l'ajustement des bases et l'inflation, cela fera pratiquement 25 % sur deux ans. Est-ce que l'on peut parler de "hausse modérée" ? Puis, vous omettez dans vos calculs savants encore tout à l'heure, les augmentations tarifaires qui sont intervenues depuis 2001.

Le Maire de Paris s'était engagé pendant la première man-

dature, je le rappelle, à n'augmenter ni les impôts ni les taxes. Il a maintenu les taux d'imposition stables pendant 8 ans, mais a augmenté toutes les taxes possibles et inimaginables, et ce n'est pas fini, puisque dans ce projet de budget 2010, vous nous promettez plus 6,7 % sur les activités périscolaires, et plus 26,8 % sur les recettes des crèches. Vous nous dites, c'est normal, puisqu'il y a une augmentation de fréquentation. Expliquez-nous comment il y aura une augmentation de la fréquentation des crèches de plus 26,8 % entre 2009 et 2010, cela m'intéresse.

Vous nous parlez de l'endettement, effectivement, plafonnement à 700... Et vous nous dites que la Ville a la capacité de rembourser ses emprunts. C'est vrai, vous le reconnaissez vous-même, vous avez trouvé une situation très favorable de ce point de vue. Malgré tous vos efforts, vous restez dans des proportions raisonnables, si l'on compare la Ville de Paris à ce qui est comparable. Mais vous avez tout de même plus que doublé l'encours de dette entre 2001 et 2010.

Nous avons parlé de "cagnotte", cela mérite un mot d'explication, c'est pourtant très simple. Vous inscrivez une recette prévisionnelle de 1,916 milliard d'euros dans votre budget primitif, et vous nous dites qu'il faut augmenter de 8 % puisque votre recette dans le budget primitif 2009 était de 1.742 millions.

Mais la vérité est que vous avez engrangé 1.806 millions de recettes réelles. Cela veut donc dire que pour obtenir le produit fiscal que vous attendez en 2010, il faut augmenter les impôts, selon vous, non pas de 8 % mais de 4,3 %. La différence entre 4,3 et 8, c'est bien une cagnotte que vous n'avez révélée à personne. Vous nous dites : "c'est honteux de nous dire cela, c'est ce qui a été voté dans le budget supplémentaire". Nous le savons très bien, mais en juillet dernier, comme maintenant aujourd'hui en décembre, vous ne nous expliquez pas cette différence et vous ne nous dites absolument pas ce que vous allez en faire.

C'est pourquoi nous avons présenté deux amendements, un amendement d'équilibre pour la Ville, l'amendement 31 ; un amendement d'équilibre pour le Département, l'amendement 6-G. Notre proposition, c'est un moratoire. Cela consiste à dire : cela suffit comme cela, le matraque fiscal opéré en 2009 pour les contribuables est suffisamment lourd et nous proposons de rester à des taux inchangés. C'est pourquoi Marie-Laure HAREL détaillera tout à l'heure des investissements que nous voulons redéployer, notamment destinés à améliorer la politique de la Ville en matière de développement durable, et je mentionne - cela ne va pas vous surprendre puisque nous répétons cela chaque année - que nous déposons un vœu en vous demandant de faire réaliser un audit, et comme d'habitude au nom de la transparence, j' imagine, je redoute votre refus.

Nous avons également un vœu sur les plus hautes rémunérations de la Ville, parce que nous pensons là aussi, c'est peut-être un peu symbolique, c'est sans doute l'épaisseur du trait, mais ce serait une façon de montrer que vous êtes dans une logique d'économie.

Madame le Maire, mes chers collègues, Monsieur GAUDILLÈRE, c'est vrai la période est difficile, vous l'avez dit, et le Maire de Paris nous a dit tout à l'heure : "C'est dans la difficulté qu'il nous faut entreprendre".

Cela me rappelle le mot de Seneque : "Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles". Alors osez. Osez défendre le contribuable, osez nous proposer une logique de maîtrise des dépenses budgétaires, osez entrer dans une logi-

que qui tourne autour de trois mots : exigence, responsabilité, sincérité.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE.

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vais intervenir sur un sujet dont je ne pensais pas un jour avoir à parler, puisque je pense que c'est vraiment une compétence de l'Etat, mais qui me semble suffisamment important pour qu'on en parle au moment du budget, s'agissant de la politique de la Ville de Paris en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Pourquoi parler de ce sujet ? Parce que vous serez presque tous d'accord avec moi pour dire que le brouillage qui est orchestré par le Gouvernement en manière universitaire masque son immobilisme notamment parisien.

Tandis que l'on dessine des ponts verts sur la Seine, aucune décision n'a été prise par l'Etat pour l'université Paris III Sorbonne nouvelle concernant son relogement pendant le désamiantage de Censier, 14.000 mètres carrés, la fermeture devant intervenir en 2012, c'est-à-dire demain. Les solutions proposées par la Ville ne sont même pas étudiées.

Tandis que le campus Condorcet est lauréat du Plan Campus, avec des messages forts de soutien de l'Etat, très forts, celui-ci n'a toujours pas acheté les terrains qu'il s'est engagé à acquérir pour permettre son lancement. Pour tout sujet universitaire, il est actuellement impossible d'obtenir des engagements financiers fermes de l'Etat.

Les annonces se multiplient sur l'argent consacré à l'économie de la connaissance, le Plan Campus, le grand emprunt... En fait, il faut quand même distinguer les dépenses réelles, et les promesses lointaines. L'argent réel d'abord, les budgets de fonctionnement des universités sont légèrement en hausse, et s'y ajoute un sigle barbare des P.P.P., c'est-à-dire partenariats publics/privés, sur des opérations spéciales comme les opérations des universités Paris VII Diderot et Paris IV Sorbonne, mais qui ont été programmées depuis la précédente mandature. Bien antérieurement au Gouvernement actuel.

Dans ce Gouvernement, il y a quelque chose d'extraordinaire, c'est l'argent virtuel. Les 5 milliards annoncés pour le Plan Campus ne sont pas dépensés en investissement, on parlait de "cagnotte" tout à l'heure, ils sont placés. Ils restent donc dans le giron du Ministre des Finances, et les intérêts résultant de ce placement sont les sommes qui seront réellement disponibles, soit environ 200 ou 250 millions d'euros par an, à répartir entre les 10 projets lauréats. Les projets doivent être des partenariats publics/privés. Je ne suis pas sur ce plan complètement opposée, mais ce principe des P.P.P. est très particulier, puisque les entreprises du BTP investissent à la place de l'Etat, puis louent aux universités les bâtiments construits et leur maintenance. Je pose la question : à qui profite ce type de partenariat ? La réponse est dans la question : au secteur privé.

A Paris, une dotation de 700 millions d'euros a été annoncée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, mais sans que les projets lauréats soient identifiés.

Vu la complexité du montage de ces fameux P.P.P., on peut être sûr qu'aucune dépense n'aura lieu avant 2012 ou 2013.

Quant au grand emprunt, le flou règne, je crois que les annonces sont pour ce matin, donc, on verra.

C'est donc une vision du Gouvernement très autoritaire qui crée par décret et néglige de considérer Paris comme une locomotive alors qu'il faut d'abord penser les relations de Paris avec les autres pôles d'enseignement supérieur, Saclay, La Défense, Condorcet, pour le développement scientifique de la Région et du pays et tenir compte d'une réalité polycentrique.

Ainsi, alors que Paris compte 300.000 étudiants soit 15 % des étudiants du pays, 8 universités et pèse 20 % de la recherche publique, l'Etat ne soutient pas dans ces proportions l'investissement recherche et enseignement supérieur à Paris.

Paris reste négligée par les pouvoirs publics.

Par ailleurs, la délocalisation programmée ou envisagée d'écoles d'ingénieurs parisiennes Agroparitech, Télécom Paritech, voire les Mines de Paris est une absurdité dans le développement des "clusters" scientifiques quand même des établissements d'Ile-de-France comme l'ENS Cachan ou l'Ecole centrale Paris souhaitent avoir des activités à Paris.

Investir dans l'économie de la connaissance ne consiste pas à transférer de quelques dizaines de kilomètres des écoles d'ingénieurs parisiennes, et à mettre en péril leurs multiples connexions au tissu universitaire parisien.

Il est vital pour Paris et pour le pays que les sciences de l'ingénieur soient présentes dans la Capitale. Je ne détaillerai pas les actions de la Ville de Paris, simplement trois lignes :

- les dépenses de la Ville ont été supérieures à celle de l'Etat en matière d'enseignement supérieur et de recherche, lors de la première mandature, alors que ce n'est pas une responsabilité obligatoire, et cela va être encore le cas. Il y aura évidemment des relations plus denses avec l'université et la recherche, un outil intertransversal, ce sera le Copil campus, et projetées à long terme, les implantations universitaires. Imaginez l'unification des deux zones du campus Condorcet entre la porte de la Chapelle et Aubervilliers, grâce à la zone de la Gare des Mines, bref, de suivre les engagements Ville-Région et Ville-Etat, en particulier le contrat particulier U3M.

Et des projets innovants comme l'Institut d'Etudes Avancées pour un nouveau souffle des sciences humaines et sociales à Paris et l'Institut des Métropoles Durables qui a vocation à être une tête de réseau des recherches et innovations pour la métropole du futur.

Vous l'aurez compris, dans le budget de la Ville dont nous débattons aujourd'hui, un budget extrêmement important puisqu'il représente notre avenir, encore une fois, au risque de déplaire à certains, la Ville fait ce qu'elle ne devrait pas faire, mais le fait parce que l'Etat ne fait pas et ne tient surtout pas ses engagements.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").*

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, présidente. -

Merci beaucoup, Madame CAPELLE.

Je donne la parole à Mme Valérie SACHS.

**Mme Valérie SACHS.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le budget primitif que vous nous présentez pour 2010 aurait pu apparaître comme responsable et dynamique s'il était celui d'une ville comme Venise, mondialement reconnue mais totalement muséifiée. Or il s'agit de Paris, Capitale, Ville-monde qui cherche à maintenir son rang dans l'économie-monde.

La présentation du budget est un acte politique par excellence, d'où l'intérêt pour nous d'en faire une lecture en creux. Ce n'est pas la dette parisienne qui nous inquiète mais l'absence d'ambition économique. Où est la dynamique de croissance indispensable dans le contexte de crise que nous traversons, quand vous donnez un véritable coup d'arrêt aux investissements (41 % d'autorisation de programmes supprimés) ?

Vous résumez le budget 2010 en trois mots : solidarité, emploi et innovation.

Nous savons tous que l'avenir passe par l'économie de la connaissance et de l'innovation. Nous avons conscience comme vous que 100.000 Parisiens sont à la recherche d'un emploi. Aussi, nous partageons ces trois priorités. Solidarité, oui, évidemment, mais comment faire sans croissance ? Où sont les projets économiques d'envergure en dehors de ceux initiés par le Grand Paris ou l'État ? Où sont les mesures indispensables pour satisfaire au facteur d'attractivité pour l'implantation des entreprises, pour capter et conserver les centres de décision des leaders économiques mondiaux, pour préparer l'après-crise ?

Vous promettez un effort important sur l'innovation, la recherche, les universités, la seconde étape du fameux milliard d'euros. Pour les chercheurs, il y a de bonnes initiatives comme la reconduction d'émergence pour 2 millions d'euros ou la recherche de l'excellence sur le modèle de Princeton. L'objectif des 100.000 mètres carrés d'ici 2014 de surface dédiée aux pépinières et aux incubateurs semble se poursuivre correctement.

Nous soutenons les 20 millions d'euros d'investissement du plan pépinières, comme le fonds doté de 3 millions d'euros par an correspondant aux 60 projets d'entreprise.

Je salue aussi l'option "Avance remboursable", les 4,7 millions d'euros de subventions aux pôles de compétitivité comme "Cap Digital" ou "Medicen" et, bien évidemment, le lancement du laboratoire "Paris Région Innovation", l'un des trop rares vrais projets innovants parisiens.

Nous soutenons aussi toutes les aides à la création d'entreprises, le soutien des PME, notamment par l'accès à la commande publique, qui sont les moteurs de la croissance économique parisienne.

En comparaison avec la mandature passée, et même si le développement économique reste, malgré nos appels répétés, le parent pauvre de votre action, il y a de véritables progrès qui pourraient même donner à terme des résultats. Les options sont les bonnes, les hommes en charge aussi mais nous regrettons toujours le saupoudrage, la faiblesse des moyens affectés, le manque de visibilité qui nuit à la concentration nécessaire pour atteindre une taille critique compatible avec les enjeux de compétitivité et d'attractivité qui permettraient d'engendrer l'effet multiplicateur.

Paris souffre d'une sous-valorisation chronique. Paris est une place économique et financière qui ne fait plus recette car elle est sans projet, sans stratégie. Elle n'assure pas aux investisseurs, étrangers notamment, une réelle sécurité juridique. Si elle sait former et attirer encore le capital humain le plus qualifié, son marché du travail est peu dynamique.

Quelques chiffres en conclusion car mon temps s'épuise : en vingt ans d'existence, la pépinière Paris Soleillet aura généré 1.200 emplois. Aujourd'hui, elle est sur la base de 45 entreprises par an pour 200 emplois. Paris Initiative Entreprise, expérience réussie s'il en est, a pour objectif 325 emplois. Ces chiffres illustrent la cruauté de la situation. 100.000 Parisiens cherchent un emploi.

Combien faut-il de pépinières, de PIE pour offrir aux Parisiens les emplois et la qualité de vie de haut niveau qu'ils attendent d'une capitale ?

Votre budget, Madame, Monsieur le Maire, n'est pas responsable car il n'est pas à la hauteur des enjeux. Il ne mobilise pas les bons leviers de la croissance car ce n'est pas la dépense qui crée la croissance mais l'efficacité qui résulte des investissements.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).*

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, présidente. - Merci.

Madame CHARNOZ, vous avez la parole.

**Mme Sandrine CHARNOZ.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord, comme Jean-Pierre CAFFET, saluer ce budget qui, malgré la crise qui nous frappe de plein fouet et malgré le désengagement croissant de l'État, concilie dynamisme et solidarité. Dans ce contexte difficile, nos engagements, nos priorités sont maintenus voire amplifiés pour répondre aux conditions de vie des Parisiennes et des Parisiens qui se dégradent.

Le logement en est l'illustration et est clairement dans ce budget réaffirmé comme une priorité du nouveau mandat. Le logement, vous le savez, est un enjeu majeur pour la Ville de Paris qui doit être le lieu de la mixité à la fois sociale et générationnelle. Se loger à Paris demeure un défi. Nous voulons et nous mettons tout en œuvre depuis 2001 pour que cela devienne un droit.

Je ne reviendrai pas sur le bilan de la première mandature qui a permis à Paris de garder ses habitants, d'être une ville où l'on puisse rester ou s'installer, une ville pour tous, pour les familles, pour les jeunes, qu'ils soient étudiants ou travailleurs, pour les plus modestes comme pour les classes moyennes.

Je souhaite ici saluer le bilan positif de ces deux premières années de la mandature, avec un dépassement des objectifs. En 2008, ce sont 6.000 logements sociaux liés à la convention de délégation des aides à la pierre, qui n'en prévoyait que 5.600, qui ont été financés, auxquels s'ajoutent les logements financés par l'A.N.R.U., 300, et le conventionnement avec travaux en résidences sociales de 150 logements d'un ancien foyer de cheminots.

L'effort en 2009 est tout aussi important. Ce sont 6.600

logements qui sont financés avec plus de 51 % en production neuve, ce qui va bien au-delà de l'objectif de 41 % fixé par la convention 2005-2010. Ce sont des logements mixtes toujours dans le respect des objectifs fixés conjointement avec l'État.

Si on additionne les logements de type PLUS et P.L.A.I., nous avons un objectif dépassé à 107 % avec 4.793 financés.

2009, c'est aussi 273 logements sociaux issus du processus de rénovation de l'habitat insalubre, 559 places d'accueil pour les publics précaires, deux structures d'accueil pour les personnes handicapées, 978 logements sociaux pour les étudiants et 531 logements en résidence pour les jeunes actifs et foyers de jeunes travailleurs.

Les délibérations à l'ordre du jour de notre Conseil illustrent d'ailleurs ce volontarisme. Nous pouvons relever par exemple la délibération pour la création de logements en résidences sociales pour l'accueil d'agents de la Ville de Paris qui sont en difficulté ou en détresse sur un petit immeuble de la rue Saint-Bon dans le 4<sup>e</sup>, la création de logements sociaux neufs dans des zones très déficitaires comme les 176 logements de la Gare d'Auteuil pour lesquels par vœu l'U.M.P.P.A. avait demandé lors d'un précédent Conseil une diminution, ou encore les 127 logements sociaux neufs familiaux réalisés par la R.I.V.P. au 218-220, rue de la Croix Nivert dans le 15<sup>e</sup>.

Pour l'hébergement d'urgence, à ce Conseil est présenté le projet de restructuration lourde du centre d'hébergement de la "Mie de Pain" ou encore la réalisation par la R.I.V.P. de 28 places aux 5 rue Vésale dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. La Ville permet à l'Etat d'honorer son engagement sur un sujet pris au moment des problèmes du canal Saint-Martin en 2006-2007.

Le budget 2010 s'inscrit dans le prolongement et le maintien de cet effort avec 350 millions d'euros proposés au titre du financement du logement social qui s'ajouteront aux 120 millions d'euros de crédits délégués de l'Etat dès qu'ils nous seront confirmés. Il s'agira ainsi de financer de nouveau 6.000 logements sociaux de plus en 2010.

Si la Ville se mobilise et s'engage sur ce domaine, elle ne peut agir seule. C'est pourquoi ce budget est également le moment d'évoquer certaines inquiétudes sur les engagements en recul de la part de l'Etat, et notamment de regretter la baisse de 15 % du budget de l'Etat de l'aide à la pierre.

On ne peut qu'être inquiet de cette baisse des subventions au logement social dans le budget de l'Etat. La Ville de Paris, toujours animée des mêmes intentions volontaristes en termes de production de logements sociaux, espère que le budget délégué par l'Etat poursuivra le rythme de production et sera reconduit en 2010.

A noter qu'en quelques années l'effort conjoint de l'Etat et de la Ville de Paris, un temps équilibré, s'est fortement déséquilibré, la Ville consacrant actuellement un budget trois fois supérieur à celui de l'Etat alors que le principe de parité avait été retenu en 2003. En d'autres termes, l'ensemble des surcoûts générés par les évolutions du foncier sur Paris entre 2001 et 2008, les évolutions de l'I.C.C. et la mise en œuvre du Plan climat depuis fin 2007 ont été absorbés par la Ville de Paris sur son budget et les bailleurs sociaux.

Ce budget en baisse de l'Etat est révélateur, encore une fois, de l'absence de volonté du Gouvernement dans ce domaine. Nous ne pouvons plus tolérer dans notre pays d'avoir 3,5 millions de mal-logés ou de sans-domicile. Nous ne pouvons plus tolérer qu'en matière d'hébergement d'urgence, l'Etat pré-

fère payer des nuitées d'hôtel plutôt que de s'attaquer durablement et efficacement à l'absence de logements. Nous ne pouvons plus tolérer que la loi S.R.U. ne soit pas appliquée dans toutes les villes.

Autre scandale : l'Etat gagne de l'argent sur le logement. Nous devons réinvestir dans le logement à minima à la totalité de ce que l'Etat prélève comme taxes fiscales et parafiscales, soit 131 milliards contre seulement 21,7 milliards de dépenses en 2008.

Le budget parisien 2010 affiche en parallèle de la production de logements une action foncière déterminée, comme en attestent les 100 millions d'euros du compte foncier, auxquels s'ajoutent l'intervention de l'E.P.C.F. d'Ile-de-France à hauteur de 40 millions d'euros et les interventions directes des bailleurs sociaux sur des acquisitions d'immeubles amiables en constante progression.

Mais sur la politique foncière, l'Etat doit également être au rendez-vous. Pour poursuivre l'effort de production de logements sociaux neufs, il convient désormais que l'Etat procède à la libération effective et la cession des emprises foncières et bâtiments de bureaux que les programmes ambitieux de regroupement de service doivent rendre disponibles pour des programmes de logements comprenant une majorité de logements sociaux.

Là encore, les temps de libération couplés à la volonté de l'Etat de tirer au maximum profit de ces emprises peuvent nous inquiéter. On pense notamment aux sites du Ministère de la Défense (Casernes de Reuilly et Lourcine, Tour Maubourg, 93 boulevard Montparnasse) mais également à ceux du Ministère de l'Agriculture (Lowendal dans le 7<sup>e</sup>) ou encore de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (quai d'Orsay). Il est important de comprendre que seule une politique de construction de logements neufs permettra de répondre à la crise du logement et non l'application d'un S.L.S. qui n'a généré que peu de libérations et qui, de plus, dans son application à cause de l'amendement Lamour, a introduit une injustice en plaçant la contribution des plus riches, créant ici encore un bouclier pour les plus aisés.

Autre point fort de ce budget : l'accélération du traitement de l'habitat insalubre, avec en fin de 2009, les deux tiers des immeubles traités et 30 % en cours de traitement. Fin 2010, l'objectif de traitement des 1 030 immeubles insalubres devrait être atteint. L'accélération du rythme est le fruit d'une pression constante des services et des aménageurs sur les propriétaires, de l'arrivée à terme des procédures d'expropriation et de l'effort soutenu par la Ville pour poursuivre le relogement des ménages issus de l'insalubrité (30 ménages par mois en moyenne) et de l'amélioration des partenariats entre les services de l'Etat et ceux de la Ville pour mieux mêler mesures coercitives et incitatives à l'encontre des propriétés privées.

De plus, consciente du fait que la lutte contre l'insalubrité reste un combat permanent et de la nécessité d'accélérer le processus d'éradication des immeubles meublés les plus dégradés, la Ville entend prolonger ses efforts en 2010, comme en atteste le projet de création de la S.P.L.A. Insalubrité, avec laquelle une concession d'aménagement devrait être passée en 2010. Le BP 2010 provisionne le budget nécessaire pour financer la fin de la CPA S.I.E.M.P. et le début de la CPA à passer avec la S.P.L.A. SOREOA.

Le budget provisionne également la poursuite de l'opération d'amélioration de l'habitat dégradé, principal dispositif d'inci-

tation aux propriétaires privés à réaliser les travaux de rénovation du bâti à l'échelle de la Ville de Paris et, en 2010 également, une opération d'amélioration de l'habitat sur le secteur Belliard-Doudeauville dans le 18<sup>e</sup>.

Ce budget n'oublie pas les locataires. Le budget soutient depuis 2001 toutes les catégories de Parisiens pour l'accès à un logement digne.

La Ville a progressivement mis en place un véritable bouclier qui sera encore renforcé en 2010 parce que le contexte de crise l'impose. Ainsi, les moyens du Fonds de solidarité pour le logement, F.S.L., ont augmenté de 38 % pour atteindre en 2010 16,5 millions d'euros qui permettront de financer les dispositifs préventifs pour l'accession et le maintien dans le logement des Parisiens en difficulté, telles les aides à la caution ou à la résorption des impayés de loyer. C'est également sur les crédits du F.S.L. qu'est financé le dispositif "Louez solidaire et sans risque" lancé en 2007, qui continuera de monter en puissance en 2010, avec l'objectif d'atteindre 1.000 logements d'ici 2014. La moitié de cet engagement quantitatif est d'ores et déjà atteinte avec 480 logements captés.

Le budget 2010 intègre la montée en puissance de l'allocation "Paris Logement" mise en place au 1<sup>er</sup> octobre 2009, qui aidera à terme 17.000 ménages supplémentaires à faire face à leurs dépenses de logement, grâce au versement d'une aide d'un montant de 100 euros mensuels.

Sont également budgétés dans ce budget le relèvement des plafonds de ressources de l'allocation "Paris Logement Familles monoparentales" pour aider les familles monoparentales particulièrement exposées à la crise. Elles représentent aujourd'hui 27 % des ménages parisiens.

Je souhaiterais, pour finir sur ce budget, évoquer le Plan climat. J'en profite également pour partager avec vous le plaisir de voir que Paris est bien classée derrière Berlin mais devant Rome et Londres dans le groupe des grandes villes sur l'index des "Villes vertes" d'Europe.

Parmi les points forts de notre engagement écologique, les bâtiments.

Paris se hisse à la septième place en matière de bâtiments, ce qui présente l'une de ses meilleures performances. La Capitale a une consommation d'énergie inférieure à la moyenne des 30 villes testées. C'est une invitation à poursuivre.

En 2010, tous les nouveaux logements intégreront les objectifs du Plan climat, comme les réhabilitations, avec un objectif de 4.500 logements rénovés sur l'année. Pour mémoire, en 2009, c'est 4.511 logements qui ont été financés en réhabilitation pour répondre au Plan climat. 2009, c'est aussi le lancement des premières opérations à énergie positive, telles que celle lancée par la R.I.V.P. rue Guénot dans le 11<sup>e</sup>, celle de Paris Habitat sur la Z.A.C. "Cardinet-Chalabre" dans le 17<sup>e</sup>.

Dans le parc privé, des actions en vue de la mise en œuvre du Plan climat seront renforcées en 2010, comme le dispositif "Copropriété Objectif Climat" dans l'attente de la mise en place de l'Agence parisienne de l'Énergie et du Climat. Une dynamique certaine est à l'œuvre dans ce domaine, plus de 100 copropriétés ayant engagé un diagnostic thermique.

Nous disposerons bientôt, début 2010, de la thermographie complète de Paris, de quoi nous aider à cibler encore mieux les opérations de réhabilitation. Chaque parisien pourra y avoir accès et ainsi visualiser, selon la typologie de son immeuble, les

travaux prioritaires pour mieux les isoler.

Dans ce contexte de crise économique et financière, et de dégradation des conditions de vie des Parisiennes et des Parisiens, la mise en œuvre du Plan climat, et on ne le rappellera pas assez, permet d'engager des travaux visant aux économies d'énergie dans le bâtiment ancien, ce qui favorise à la fois le pouvoir d'achat des Parisiens et des Parisiennes et le développement de l'action des P.M.E. du bâtiment.

La crise, vous l'avez compris, ne stoppera pas Paris dans sa volonté de poursuivre une politique du logement efficace. La nouvelle mandature se donne les moyens d'aller encore plus loin et nous maintenons notre engagement d'atteindre les objectifs de la loi S.R.U. dès 2014, soit avec six ans d'avance. Ce projet est ambitieux, volontaire, solidaire ; il cherche à multiplier toutes les aides à tous les Parisiens, quel que soit leur mode de logement. Hier comme demain, nous serons là pour les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Sandrine CHARNOZ.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Maire, chers collègues.

Face à l'urgence du dérèglement climatique et ses conséquences à venir, l'heure n'est plus au constat, ni aux discours, ni aux simples intentions. Il est temps de poser concrètement des actes qui marquent le début de la conversion de notre ville aux impératifs issus de la crise structurelle et globale que nous vivons, crise à la fois sociale et environnementale. Il ne s'agit pas de diminuer la voilure en attendant des jours meilleurs qui ne reviendront pas, mais de faire autrement.

L'étude qui a été citée ce matin du "Green City Index", et qu'il faut lire avec précision, cette étude qui évalue les politiques environnementales de 30 villes européennes, place notre ville en moyennes performances par rapport aux autres villes d'Europe, même si les performances de notre ville sont bonnes en matière de CO<sub>2</sub>, de qualité de l'eau et de politique environnementale. En revanche, des efforts importants sont encore à produire concernant les transports et la consommation énergétique, notamment des bâtiments.

En ce domaine, les exigences de notre Plan climat nous contraignent à un effort d'investissement supplémentaire, si nous souhaitons atteindre notre objectif d'une réduction de 25 % de nos émissions de gaz à effet de serre et de consommation énergétique d'ici à 2020.

Notre Ville doit s'engager à respecter les dispositions de son propre Plan climat et à ne produire en constructions neuves que des logements sociaux dont la consommation énergétique ne dépasse pas 50 kilowatt/heure par mètre carré par an dans le neuf et 80 kilowatt/heure en réhabilitation.

Le bâti parisien produit aujourd'hui plus du quart des émissions de gaz à effet de serre à Paris. Or, on sait que l'industrie du bâtiment est l'une des branches les plus pourvoyeuses d'emplois. Il est donc doublement impératif que nous engagions sans

plus tarder les investissements à la fois sources d'économies pour les ménages parisiens et favorisant ce secteur d'emploi non délocalisable. Nous pourrions ainsi rendre notre capitale plus robuste socialement, économiquement et écologiquement.

Des investissements plus soutenus dans le domaine de la rénovation thermique des 3.000 équipements de la Ville (écoles, crèches, gymnases, piscines, bibliothèques) permettraient de réduire leur consommation énergétique et, par conséquent, de diminuer à la fois leurs émissions de gaz à effet de serre et leurs coûts de fonctionnement.

Nous proposons donc de mettre en œuvre dès à présent un vaste plan de réhabilitation, afin de donner une suite concrète au travail de diagnostic énergétique du patrimoine de la Ville engagé en 2008.

De la même manière, nous pensons urgent d'accélérer le programme de modernisation des centres thermiques et chaudières en lui consacrant un investissement annuel à hauteur des besoins fixés par le Plan Climat.

Nous proposons aussi d'intensifier le plan de réhabilitation de l'éclairage public parisien.

Par ailleurs, et toujours pour les mêmes raisons, diminuer notre empreinte carbone et créer des emplois non délocalisables, il est essentiel, en dépit du désengagement de l'Etat du financement du logement social, que la Ville intensifie son effort de rénovation thermique du parc de logements sociaux.

La Ville ne doit pas pour autant se désintéresser du parc privé. En s'appuyant sur l'important travail réalisé par l'APUR qui vient de réaliser la thermographie de l'ensemble du bâti parisien, nous pouvons déployer dans de nouveaux arrondissements les Opérations Programmées d'Amélioration Thermique des Bâtiments (O.P.A.T.B.), comme celles réalisées à titre expérimental dans le 13e arrondissement qui permettent de mobiliser les copropriétés en leur apportant des aides techniques ciblées.

Dans un tout autre domaine, celui des transports, il est aussi important d'agir vite, ce secteur étant à l'origine de la moitié des émissions de gaz à effet de serre et de la majorité des polluants de l'air. Or, je rappelle que le plan de déplacement de Paris, adopté en février 2007, prévoit de réduire de 60 % en 2020 les émissions dues à la circulation automobile. Là encore, nous ne pouvons que déplorer le désengagement de l'Etat en matière de financement des transports publics. Notre Ville ne peut cependant ignorer les besoins importants en infrastructures nouvelles, comme le tramway jusqu'à la porte d'Asnières, un renfort sur les lignes de bus, les métros, le R.E.R. aux heures de pointe et en fin de semaine, afin de créer un réseau de transports en commun efficace, sûr et régulier qui donne envie d'abandonner sa voiture.

Pour finir, Monsieur le Maire, je voudrais insister sur la nécessité d'aller plus vite dans deux autres domaines emblématiques du développement durable et utiles à la santé des Parisiens, notamment les plus jeunes et les moins favorisés. Je veux parler, d'une part, de la nécessité de mieux aider les caisses des écoles à introduire des produits issus de l'agriculture biologique servis aux enfants qui déjeunent dans les restaurants scolaires, afin d'atteindre notre objectif de 30 % de bio d'ici 2012, et, d'autre part, de la nécessité de commencer à mettre en œuvre un engagement important qui figure à notre contrat de mandature, à savoir la diffusion de la carte "fruits et légumes" destinée à permettre aux Parisiens les moins fortunés, premières victimes de la malbouffe et de l'obésité, de s'alimenter plus sainement.

Aussi, face aux difficultés financières que connaît notre collectivité, nous devons faire des choix. Nous proposons ici de privilégier les dépenses les plus utiles et le total de ces amendements budgétaires que je viens de présenter au nom du groupe "Les Verts" s'élève à 67 millions d'euros, une somme importante, certes, un effort considérable pour notre collectivité, bien entendu, mais qui ne représente pourtant qu'un demi-stade Jean-Bouin.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe "Les Verts").*

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, présidente. - Merci.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Madame la Maire, nous ne pouvons aborder ce débat budgétaire sans prendre conscience du contexte.

La crise économique et sociale à laquelle nous sommes confrontés est fortement aggravée par la politique libérale du Gouvernement qui, tout en maintenant son bouclier fiscal, entame des réformes pour réduire des dépenses publiques, transfert des dépenses vers les collectivités territoriales sans compensation et privilégie des dépenses qui ne feront que servir les intérêts de ceux-là mêmes qui sont responsables de la crise.

Entre les transferts de compétences insuffisamment compensés, les modes de calcul défavorables, les engagements partiellement honorés, à Paris, la dette de l'Etat ainsi cumulée atteindra, fin 2009, quelque 385 millions d'euros. Nous ne le dénoncerons jamais assez ; c'est inacceptable !

Cela étant dit, je tiens, au nom du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, à nous féliciter de deux exemples de priorités en matière d'investissement inscrits dans ce budget.

Tout d'abord, la priorité faite au logement. Alors que l'engagement de l'Etat en la matière pour 2010 est revu à la baisse, la Ville de Paris considère le logement comme sa première priorité et on s'en félicite.

Sur le compte foncier, il est prévu 100 millions pour le logement. S'ajoutent à cela 472 millions en autorisations et 290 millions de crédits de paiement. En matière de logements sociaux, Paris atteindra en 2014, avec six ans d'avance, le seuil des 20 % de logements sociaux. De 2001 à 2007, nous avons déjà financé 30.016 logements locatifs sociaux. La Ville porte l'ambition de financer 40.000 logements supplémentaires, dont un tiers en construction neuve d'ici à 2014. Et, concrètement, ce sont 6.000 logements supplémentaires pour l'année 2010.

Alors, quant aux inégalités entre quartiers, si seulement les arrondissements de l'opposition jouaient réellement le jeu, nous n'en serions pas là.

Face à ces engagements concrets de la Ville de Paris, que dire des contre-exemples des municipalités gérées par la majorité gouvernementale, que dire de ces ghettos de riches comme Neuilly, ces villes hors-la-loi ? Pour respecter l'obligation de 20 % de logements sociaux à Neuilly, il faudrait s'engager en faveur de 6.000 logements, mais son équipe municipale n'en prévoit qu'une soixantaine par an. L'entre-soi de cette politique de classe est intolérable !

Mais on ne pourra répondre à la demande de logement en



restant dans le périmètre de la Capitale. A l'échelle de Paris Métropole, nous devons contribuer à la réduction des déplacements domicile-travail, repenser l'aménagement urbain afin de garantir la mixité d'activités entre emploi, domicile, culture et service public et créer réellement les solidarités financières entre collectivités ; c'est un impératif social et écologique.

Concernant les réhabilitations du bâti dans le cadre du Plan Climat, soyons novateurs en la matière. Soyons novateurs et soutenons un secteur de l'éco-construction de l'économie sociale et solidaire, privilégions les matériaux locaux pour la construction locale.

Oui, je souhaiterais dire à mes collègues du groupe "Les Verts" que, bien sûr, de l'emploi est en jeu, mais veillons à ne pas satisfaire uniquement l'appétit du capitalisme Vert en la matière.

La deuxième priorité pour laquelle nous tenons à nous féliciter est celle donnée aux transports, autre question déterminante d'un point de vue social et écologique.

Le projet phare de cette année est le lancement opérationnel du chantier de prolongation du tramway des boulevards Maréchaux vers l'Est. Il représente un investissement de 730 millions de la Ville de Paris, en partenariat avec la Région, pour la prolongation jusqu'à la porte de La Chapelle d'ici 2012. Les habitants des quartiers Est de Paris verront la desserte en transports améliorée et leur environnement urbain embelli, comme cela a été le cas pour les Maréchaux au Sud. 90 millions de crédits sont inscrits au budget 2010 pour ce chantier.

Mais l'Etat, qui avait participé financièrement à la construction de la première tranche de tramway, n'intervient pas dans ce prolongement, malgré de nombreuses demandes. C'est tout simplement inadmissible, c'est tout simplement intolérable ! Nous ne pouvons d'ailleurs trouver les mots assez durs pour le dénoncer.

Le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche a d'ailleurs déposé un vœu demandant à ce que le Conseil de Paris exige une participation de l'Etat au financement de la prolongation du tramway et que l'on ne nous dise pas que l'Etat n'a plus les moyens ! L'argent, nous savons où le trouver. Que ce Gouvernement commence par renoncer au bouclier fiscal qu'il a lui-même créé pour les siens.

Ces deux exemples d'engagement en matière d'investissement sont conséquents, mais, globalement, nous pourrions aller au-delà ; nous pensons que d'autres ressources financières sont disponibles.

Ce budget comprend 1,374 milliard d'autorisations de programme. Reconnaissons-le, c'est moins que l'année précédente, moins que la moyenne de la mandature. Nous nous félicitons de l'instauration en 2009 d'une nouvelle taxe foncière de 3 %, ainsi que de la hausse de 9 % des impôts locaux en 2009 et de 8 % en 2010, mais les Parisiens restent les contribuables les moins imposés des grandes villes françaises de plus de 100.000 habitants.

Mais la vraie marge de manœuvre dont nous devrions nous saisir est celle du recours à l'emprunt. Le taux d'emprunt sur recettes propres de la Ville est toujours très bas ; il n'est que de 39 %, alors que toutes les grandes collectivités de plus de 100.000 habitants sont aux alentours de 80 %, y compris la Région Ile-de-France. C'est là que nous devrions agir, afin de construire une politique où la recherche des moyens s'adapte aux besoins et non l'inverse, mes chers collègues, et les enjeux

sont de taille !

Je souhaiterais m'attarder sur deux priorités que le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche porte par des amendements au budget.

Premièrement, nous pensons qu'il est essentiel de poursuivre les projets de couverture du périphérique pour l'amélioration de la qualité de vie des riverains. Dans l'esprit des enjeux de Paris Métropole, il faut repenser et améliorer les liens entre Paris et les villes voisines, et ce, même si l'Etat s'en désengage.

Le projet de la porte de Montreuil s'inscrit dans les projets annoncés dans le bilan de mandat de 2009, mais il n'y a aucun investissement inscrit dans le budget 2010. Pourtant, le quartier de la porte de Montreuil fait partie des quartiers prioritaires inscrits dans le G.P.R.U., prévoyant des mises en chantier de la couverture du périphérique.

Il faut donc que des crédits puissent être dégagés afin de tenir nos engagements. C'est le sens de notre amendement demandant l'inscription de 5 millions d'euros d'autorisations de programme supplémentaires au titre de la couverture du périphérique à cet endroit et de 200.000 euros de crédits supplémentaires pour le financement des études.

Concernant maintenant l'ouverture de places en crèche, l'offre parisienne en crèche et halte-garderie a augmenté de 22 % en sept ans. Aujourd'hui, on compte 30.000 places en mode d'accueil collectif pour 72.000 enfants de moins de 3 ans. La Ville prévoit la création de 4.500 nouvelles places d'ici mars 2014, dont 900 en 2010.

Mais si ces efforts sont à saluer, l'objectif de 34.500 places en 2014 n'assure toujours pas une place pour plus de la moitié des enfants de moins de 3 ans. Pourtant, la demande des parents est de plus en plus forte. Ce serait politiquement quelque chose de très fort de se fixer l'objectif de la satisfaire.

Alors que le Gouvernement réduit les services publics partout, nous affirmons le droit à un mode de garde universel et à un véritable service public de la petite enfance à Paris. Il n'y aura jamais 100 % de parents pour souhaiter une place en crèche, mais ce mode de garde est très largement plébiscité. On peut donc estimer qu'en dessous de 50.000 places disponibles pour 72.000 enfants, nous serons sûrs de ne pas assurer une place à tout le monde.

Donc, se pose la question : quand arrivera-t-on à ce niveau de 50.000 places en crèche à Paris ? Si on en reste à ce rythme de 4.500 places créées en six ans, on n'y arrivera pas avant 2040 au plus tôt.

Nous proposons donc de doubler le rythme de créations dans la mandature prochaine 2014-2020, et de réaliser au moins 10.000 places. Mais pour les réaliser, les opportunités foncières doivent être saisies dès à présent en mobilisant du foncier de plus en plus rare à Paris.

Le projet de budget primitif prévoit 147,7 millions d'euros pour le compte financier, dont 26 millions d'euros pour les équipements publics. Nous proposons de passer à 50 millions d'euros pour financer notamment l'achat de parcelles pour la création de nouvelles places en structures collectives d'accueil de la petite enfance. En augmentant le taux d'emprunt sur recettes propres de la Ville, c'est possible, c'est souhaitable, c'est nécessaire.

Et je n'ai pris que l'exemple de la petite enfance qui doit

être notre priorité absolue avec le logement. Mais nous devrions revoir également à la hausse nos investissements concernant les équipements publics de proximité, comme les bibliothèques, les gymnases, les piscines, les centres d'animation, les équipements culturels, et j'en passe.

Mes chers collègues, ne soyons pas frileux. C'est justement parce que nous sommes en période de crise que nous devons apporter des réponses collectives aux besoins individuels croissants. Telle doit être notre ambition politique. Telle est l'ambition que porte le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élu du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

*(M. Christian SAUTTER, adjoint, remplace Mme Anne HIDALGO au fauteuil de la présidence).*

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, mon intervention portera sur le budget de la voirie et des déplacements, un budget important puisqu'il est le second budget de la Ville en matière d'investissement, avec 17 % de leur montant.

Pourtant, la semaine dernière, en Commission, ce budget n'a pas été présenté aux élus, comme il l'est pourtant chaque année. Sans donner de motif, il nous est annoncé qu'il le sera - je vous laisse deviner quand - en janvier ! Car il sera alors, je cite là aussi, parce que cela ne peut pas s'inventer, "plus précis".

Monsieur le Maire, mes chers collègues, de qui se moque-t-on ? On prétend expliquer aux élus un budget après leur avoir demandé de le voter. Et de plus, on leur donne rendez-vous en janvier, alors que chacun sait bien qu'il n'y aura pas de séance avant le mois de février. Quel mépris des élus, et donc des électeurs qui les ont choisis.

Pourtant, les sommes sont considérables, puisque entre 2008 et 2014, c'est 1,15 milliard d'euros qu'il est prévu d'y consacrer. Et pour cette année 2010, ce sont 261 millions d'euros contre 190 millions d'euros en 2009, soit 37 % d'augmentation.

Alors, un tel coût, pour quoi faire ? Certainement pas l'entretien de la voirie, dont on voit bien l'état, que ce soit celui des trottoirs ou celui des chaussées. Un état qui s'aggrave chaque année. On ne compte plus les trous dans la chaussée ou sur les trottoirs.

Par contre, fleurissent les potelets, les croix de Saint-André, les murets, et la multitude des panneaux qui indiquent, ou qui essayent de le faire, le nouveau partage de la voirie. Attention, piétons, circulation à double sens. Ou traversez en trois fois. Ou encore, pour les véhicules, circulez à droite de la chaussée puis passez à gauche. Sans oublier les panneaux qui ponctuent le changement de sens unique inversé à un très grand nombre de rues : un coup dans un sens, un coup dans l'autre.

Bref, une vraie gabegie, au service d'une politique dont jamais le bien-fondé n'est mesuré. Et pour cause. Car si l'exercice budgétaire est familier à la Ville, la notion de bilan et, encore pire, d'évaluation est inconnue.

Alors, comme Valérie PECRESSE demandait à Jean-Paul HUCHON quel est le bilan carbone des 200 kilomètres de bouchons quotidiens en Ile-de-France, nous pourrions, nous, mes chers collègues, demander au Maire de Paris quel est le bilan carbone des encombrements parisiens sur les grands axes, aux abords des espaces civilisés, lors de la fermeture des voies sur berge, ou encore le soir, à l'heure de la chasse des riverains à l'introuvable place de stationnement près de chez eux.

A l'heure des économies, nous voudrions vous en suggérer deux. La première est de renoncer à des aménagements coûteux et de plus largement contestés. Je prendrai comme exemple la place de la République, pour laquelle il serait bien plus judicieux de se cantonner aux travaux nécessaires, qui recueillent l'accord de tous, plutôt que de vouloir fermer le passage central et tout reconditionner pour en faire un nouveau goulot d'étranglement, comme l'est le sinistre boulevard Magenta.

Ma seconde suggestion en matière d'économie est d'ouvrir la boîte de Pandore d'Autolib'. Je dis boîte de Pandore, car malgré nos demandes répétées, il n'y a eu depuis le mois de février, date de la création du syndicat mixte, aucun débat en Conseil de Paris sur Autolib'. Bien mieux, le Maire organise, jeudi dernier, une communication sur le cahier des charges, dont vous savez bien qu'il n'a pas été discuté ici, à l'intention de la presse.

Les élus, eux, ne sont pas conviés. Il est bien entendu que le sujet leur passera au-dessus de la tête. C'est : circulez, il n'y a rien à voir ! Ou en tout cas rien à choisir. Tout est déjà décidé par le Maire de Paris. Il est interdit de se poser ici, en Conseil de Paris, la question de savoir quelle est la meilleure formule de voiture en libre service, celle qui est le plus à même de rendre le meilleur service aux Parisiens, en les incitant à se séparer de leur véhicule personnel, pour utiliser une voiture qui soit mutualisée, quand ils ne prennent pas les transports en commun ou qu'ils n'utilisent pas les modes doux.

Pourtant, c'est bien là la vraie question. Elle n'est pas de dire que l'on met sur le marché 3.000 voitures en plus, à la disposition de qui veut s'en servir à la demande, comme un vélo pris ici ou là. En fait, comme une incitation supplémentaire à se servir d'une voiture.

Elle n'est pas non plus de placer en surface 500 stations en prenant 2.000 places de stationnement de surface supplémentaires quand on en a déjà perdu 60.000 entre 2001 et 2008. On peut faire beaucoup mieux et pour moins cher.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Maire, de reporter les 35 millions d'euros que vous avez prévus pour Autolib', à grand renfort d'annonce précipitée, car c'est un système qui est plein de risques et qui n'existe nulle part ailleurs à cette échelle.

Le vandalisme, nous le savons tous, a presque failli faire chuter Vélib'. Ce n'est rien par rapport aux risques qui sont encourus avec Autolib'. Comprendons-nous bien, nous sommes tout à fait favorables à la promotion de véhicules électriques. C'est d'ailleurs l'un d'entre nous, Patrick TRÉMÈGE, qui a été le fondateur et le président du club du véhicule électrique. Mais réfléchissons au développement de l'auto-partage, qui est une formule plus responsable, plus diversifiée et qui fonctionne bien.

Je terminerai en disant que parler du transport et de la mobilité au moment de Copenhague, c'est dire qu'il manque à votre communication des incitations qui marquent une vraie volonté d'aider à la promotion des modes qui sont écologiquement responsables.

Je suggérerai une aide aux taxis hybrides doublée à 1 million d'euros, pour arriver à 300 taxis verts et l'installation de bornes de recharge pour l'ensemble des véhicules électriques à venir, qui assurent à la fois rapidité et compatibilité des systèmes.

Monsieur le Maire, nous n'avons pas les mêmes priorités. Vous choisissez une formule publicitaire, Autolib' qui, selon une enquête du mois de novembre, n'est pourtant jugée prioritaire que par 25 % des Parisiens. Nous choisissons des engagements qui profitent à tous.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Je donne la parole à Mme Anne TACHÈNE.

**Mme Anne TACHÈNE**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Bleu budgétaire concernant le logement social éclaire très bien la dimension politique de vos investissements, en matière d'acquisition immobilière et surtout de construction ou création de logements sociaux, au rythme, je le rappelle, de pas moins de 6.000 par an depuis 2007. Une politique, nous l'avons bien compris, que vous entendez poursuivre jusqu'en 2014.

Vous privilégiez les logements sociaux PLUS, destinés aux personnes à revenus les plus modestes, ce type de logement représentant près de 50 % de ceux financés par la Ville en 2008. Cette préférence se fait, contrairement à ce que vous dites, au dépend des logements intermédiaires accessibles aux classes moyennes, financés par des P.L.S. et qui représentent seulement 20 % du total. On est donc bien loin du tiers de P.L.S. promis lors de votre campagne municipale.

Les deux principaux arrondissements concernés par des PLUS en 2008, dépassant chacun 10 % des PLUS financés l'an dernier, sont le 15e et le 17e arrondissement.

Dans le 17e arrondissement, par exemple, on constate 383 PLUS contre seulement 23 logements intermédiaires financés en 2008, sur un total de 459 logements pour cet arrondissement. Cela fait seulement 5 % de logements intermédiaires. Difficile de ne pas y voir une stratégie électorale en vue de 2014.

Monsieur le Maire, vous nous parlez à chaque Conseil de Paris de mixité sociale, mais c'est une conception de la mixité idéologique que vous défendez. Votre stratégie nous conduit à créer des mini-ghettos en ne mêlant pas les logements sociaux classiques et les logements intermédiaires.

Par ailleurs, vous le faites très rapidement, de façon accélérée, alors que la loi S.R.U. nous laisse jusqu'en 2020 pour arriver aux 20 % de logements sociaux par commune.

Enfin, avec cette méthode, vous n'êtes pas en mesure de nous assurer que les nouveaux résidents disposeront des équipements sociaux sportifs et culturels nécessaires.

D'autre part, en prévoyant des réserves foncières dans des quartiers aux prix élevés, comme le 7e arrondissement, le 15e et le 17e, vous faites payer cher, très cher aux contribuables parisiens votre stratégie urbanistico-politique.

La crise économique que nous subissons de plein fouet aurait dû vous pousser à repenser tout ceci. Vous avez préféré augmenter les impôts et réduire ainsi le pouvoir d'achat des contribuables parisiens.

Pour notre part, nous plaçons pour une politique réaliste du logement, permettant aux nouveaux habitants de trouver dans leur quartier des équipements suffisants, des commerces abordables, et une politique de la jeunesse capable de faire cohabiter des enfants dont les parents ont des revenus fort différents, ce qui dans une société malheureusement fondée sur la consommation peut vite créer des tensions et des conflits.

Enfin, on sait que le logement social, en raison de coûts de construction généralement plus bas que la moyenne, est généralement peu compatible avec les nouvelles normes écologiques. Les familles aux faibles revenus doivent malheureusement souvent se déplacer hors de leur quartier, pour trouver des commerces plus abordables, engendrant ainsi des déplacements et donc une pollution nouvelle.

Autant de données qui ne me semblent pas prises en compte par la Ville. Où est donc la cohérence entre le Plan Climat et votre politique de logement ?

Pour toutes ces raisons, politiques, financières, écologiques et humaines, le groupe Centre et Indépendants conteste et contestera votre stratégie en matière de logement et ne vous suivra pas quant à vos choix sur ce budget.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).*

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Madame TACHÈNE.

Je donne maintenant la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Cette année encore et tout particulièrement dans le contexte économique difficile qui est le nôtre, le budget que nous allons voter marque l'engagement nécessaire de notre collectivité aux côtés des Parisiens les plus fragiles. Les Parisiens qui subissent les effets de la crise ont besoin du soutien des pouvoirs publics et nous sommes clairement au rendez-vous.

Alors que tous nos secteurs d'intervention sont soumis à un budget contraint sauf le logement, les dépenses de solidarité continuent à progresser cette année, en hausse de 4,5 % par rapport à l'année dernière.

Ce sont donc 2 milliards d'euros qui seront inscrits en 2010 avec un accent particulier sur l'aide au logement, principale préoccupation des Parisiens. Depuis 2001, nous avons progressivement mis en place un véritable bouclier logement, afin que tous ceux qui en ont besoin puissent trouver une aide au paiement de leur loyer dont le montant n'a cessé de croître depuis 10 ans.

Le dernier socle qui parachève un dispositif qui jusqu'ici

s'adressait en priorité aux familles, l'allocation "Paris logement", est entré en vigueur au 1er octobre de cette année, il a vocation à aider à terme 17.000 nouveaux ménages, personnes isolées, couples sans enfant ou avec un enfant. Comme les chiffres sortis la semaine dernière le montrent, cette prestation était très attendue, puisque 1.500 foyers l'ont d'ores et déjà demandée.

Par ailleurs, en 2010 les moyens du Fonds de solidarité pour le logement, le F.S.L. seront augmentés de 38 % pour répondre aux difficultés accrues en période de crise, en matière d'accession et de maintien dans le logement.

Plus globalement, pour soutenir les Parisiens et les Parisiennes la subvention de la Ville au Centre d'action sociale sera en augmentation de 6,4 % par rapport à 2009.

Originalité de cette année, l'implication des citoyens dans la solidarité que nous assurons entre les Parisiens. Il est essentiel, en effet, de nourrir le lien social des bonnes volontés de ceux qui veulent s'impliquer dans l'action collective. C'est tout le sens que prend la réforme actuellement menée sur l'implication des administrateurs bénévoles dans l'allocation des aides exceptionnelles du C.A.S.V.P.

Leur expérience, leurs compétences, leur dévouement ainsi que leur inscription dans le tissu local est précieux pour les Parisiens et il s'agit de maintenir leur place dans le tissu social des arrondissements en orientant, le cas échéant, le bénévolat dans de nouvelles missions dont certaines semblent vraiment les intéresser notamment en matière de lutte contre l'isolement des personnes âgées ou handicapées, ou l'action intergénérationnelle.

Dans la même veine, financé par la Ville et pour développer l'engagement solidaire des jeunes à Paris, nous proposerons en 2010 le service civique à 300 jeunes âgés de 18 à 25 ans, qui disposeront là d'une formidable occasion d'investissement citoyen, ainsi que d'une formation complémentaire et de la possibilité de découvrir divers univers professionnels.

Engagés dans les domaines de l'environnement, de la santé, de l'éducation et du sport auprès de la jeunesse, des personnes âgées ou dans la vie des quartiers, ils ont véritablement vocation à accroître le lien entre les Parisiens et les services de la Ville. Paris s'affirme ainsi comme une capitale solidaire, récompensée d'ailleurs par le prix Territoria pour le service civique en 2008.

Ce budget est également l'occasion de montrer que nous donnons la priorité aux Parisiennes et Parisiens en demande d'insertion sociale et professionnelle.

300 millions d'euros seront consacrés en 2010 au versement des allocations pour les bénéficiaires du R.S.A., dont le nombre a déjà significativement augmenté cette année avec la dégradation du marché du travail.

Mais notre collectivité ne se contente pas de payer les allocations, elle s'est engagée dans une politique volontariste de réinsertion en complément indispensable du R.S.A.

Ainsi, le Programme départemental d'insertion 2010 verra-t-il encore ses moyens accrus. 59,6 millions d'euros y seront consacrés afin de permettre à 20.000 personnes de bénéficier d'une mesure d'aide au retour à l'emploi (formation, contrat aidé, aide à la création d'entreprise par exemple).

Parvenir à accompagner un maximum d'allocataires et définir avec eux un parcours d'insertion, développer le nombre

de structures d'accueil, reprendre contact avec des allocataires de longue date, développer des appuis individuels dans la vie quotidienne de ceux qui en ont besoin, mettre l'accent sur l'insertion professionnelle tels sont les grands axes de ce programme d'insertion dont les moyens ont été augmentés de 24 millions d'euros depuis 2001.

En ce qui concerne les plus démunis, les crédits consacrés à l'hébergement seront portés à 7,5 millions d'euros, avec une priorité constante à l'amélioration et à la diversification des conditions d'accueil des personnes sans domicile fixe.

252 places nouvelles seront financées en 2010, et 438 places rénovées. En outre, la Ville consacrera 1,7 million d'euros aux associations d'aide alimentaire, rappelons cependant que l'Etat est l'institution compétente en matière de prise en charge des personnes sans abri et qu'il a la responsabilité de financer le fonctionnement des centres d'hébergement.

Nombreux sont les centres parisiens gérés par le C.A.S.-V.P., qui accumulent les déficits par défaut d'engagement de l'Etat. C'est pourquoi nous engageons le C.A.S.-V.P. à poursuivre les recours contentieux qui jusqu'ici ont été indispensables, pour obtenir de l'Etat les moyens nécessaires.

De plus, le plan "refondation de l'hébergement d'urgence" que vient d'annoncer le Gouvernement pourrait se traduire par une tarification à l'activité qui fragiliserait encore davantage les établissements d'accueil des plus démunis, les privant des moyens nécessaires à leur mission.

C'est également pourquoi le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés dépose un vœu demandant que l'Etat revalorise les dotations de fonctionnement des centres d'hébergement, ce qui est aujourd'hui nécessaire pour apurer les dettes et mettre en œuvre des mesures innovantes pour permettre aux établissements d'accueil de mieux s'adapter aux problématiques sociales.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le constat est là : en matière de solidarité si la Ville assume ses missions, l'Etat fait défaut et se décharge chaque année un peu plus sur les collectivités sans leur donner les moyens d'assumer pleinement.

C'est pourquoi deux vœux de notre groupe visent encore à rappeler l'Etat à ses responsabilités envers nos concitoyens les plus fragiles, comme nous sommes contraints de le faire de manière récurrente ces dernières années.

Notre vœu sur la compensation par l'Etat des dépenses de R.M.I.-R.S.A. appelle le Gouvernement à élaborer enfin de nouvelles modalités de compensation financière afin de combler l'absence de transfert de charges passées et d'indexer à l'avenir les ressources des collectivités sur l'évolution du nombre d'allocataires.

Réforme qui devient d'autant plus urgente avec la crise, qui fait repartir le nombre de bénéficiaires à la hausse. Et c'est l'entrée en vigueur du R.S.A. en juillet 2009, qui a nécessité de nouveaux moyens pour l'instruction des dossiers.

Autre dette de l'Etat dans le domaine de la solidarité, c'est celle qu'il doit honorer vis-à-vis de la Maison départementale des personnes handicapées. Pour les années 2008 et 2009, elle s'élève à 900.000 euros concernant la M.D.P.H. de Paris. Un emprunt de 600.000 euros lui a donc été nécessaire pour éviter la crise, pour éviter, soit de devoir licencier, soit de devoir réduire drastiquement les services de ceux qui en attendent beaucoup : les Parisiens en situation de handicap et leurs familles.

Le Gouvernement doit impérativement honorer cette dette. Ceci d'autant plus que 10 millions d'euros supplémentaires ont été promis en juillet dernier par la Secrétaire d'Etat à la Famille et à la Solidarité, Mme MORANO, sans être non plus versés. Si ces crédits ne sont pas versés, nous demandons instamment qu'un recours en justice soit engagé pour les recouvrer.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, un budget permet de mettre en avant les choix, les ambitions et les enjeux que doit porter une collectivité. Paris a toujours été une ville de vie, d'accueil des plus modestes, brassant les solidarités. C'est en temps de crise que son identité risque d'être éprouvée, surtout quand le premier de ses partenaires peine à être au rendez-vous.

A travers ce budget 2010, notre Municipalité cependant rassure. Notre volonté politique est intacte pour permettre à chaque Parisienne et Parisien de vivre et rester vivre, tout en étant accompagnés et épaulés dans les moments les plus critiques qu'engendre la crise.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAULT.

Je donne maintenant la parole à Mme Danielle FOURNIER. Madame la Présidente, il reste 10 minutes 30 pour trois orateurs du groupe "Les Verts".

**Mme Danielle FOURNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est souvent que vous faites appel à la créativité des élus et à celle des Parisiens, et nous sommes d'accord avec vous pour penser qu'il est grand temps d'agir avec inventivité, surtout dans le contexte de crise et surtout dans les domaines nouveaux, comme la mise en œuvre du Plan Climat.

Nous pensons qu'à l'heure où des décisions planétaires seront prises à Copenhague, il est nécessaire de les accompagner par ce qui se fait à petite échelle, au niveau des quartiers et au plus près des besoins, c'est-à-dire de soutenir les multiples initiatives citoyennes d'habitants d'immeuble, d'associations, qui sont vraiment intéressantes et qui, pour l'instant, ne peuvent émerger, faute de moyens.

Lors du précédent Conseil, vous nous avez montré comment l'exigence écologique et l'exigence démocratique se conjuguent et vous nous avez proposé de bâtir au quotidien avec tous les Parisiens le meilleur environnement dans notre ville.

Il est vrai que nous ne pourrions réussir la conversion écologique de notre ville que si tous y sont associés. Tous, c'est-à-dire les institutions, les professionnels, les associations et les citoyens, parce que c'est cette mobilisation qui nous fera entrer dans une nouvelle ère de notre organisation collective, qui nous permettra de lutter efficacement contre le dérèglement climatique.

Atteindre un objectif ambitieux en matière d'émission de gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire parisien à l'horizon 2020 suppose donc de passer d'une démarche de sensibilisation des habitants et d'implication des services de la Ville à une mobilisation active, déterminée et créative de l'ensemble des acteurs, des citoyens isolés comme des structures de démocratie de proximité.

La réduction de l'empreinte écologique de notre territoire

doit se faire à toutes les échelles. Aussi, nous proposons que soit, par exemple, lancé un appel à projets qui éviterait le saupoudrage des actions et offrirait un vrai soutien et un accompagnement aux initiatives citoyennes, visant à la mise en place d'actions opérationnelles pour réduire l'empreinte écologique de Paris, dont on sait qu'elles seraient aussi socialement équitables, créatrices d'emplois, donc particulièrement efficaces.

C'est pourquoi, pour soutenir et accompagner les initiatives émanant d'acteurs locaux, comme les conseils de quartier, les conseils de la jeunesse, etc., nous proposons d'amender le budget primitif et d'ajouter 150.000 euros de crédits dédiés au soutien à ces projets.

Nous proposons aussi au Conseil de voter un autre amendement dont le montant est lui aussi modeste, 150.000 euros, et qui touche l'amélioration de la vie de tous les Parisiens.

Nous proposons, en nous appuyant sur le fait que la Ville dispose, avec le Laboratoire d'hygiène, d'un outil très performant, reconnu par tous, de créer un service de prévention et de conseil en environnement intérieur. En effet, la Ville a entrepris de mieux connaître les sources de pollution dans l'environnement intérieur des crèches et des écoles. Nous pensons que nous sommes exposés aux polluants intérieurs lorsque nous sommes dans les lieux publics ou privés, comme les appartements, mais nous avons des difficultés à diagnostiquer la qualité de l'environnement intérieur.

Aussi, pour répondre à cette préoccupation générale, nous pensons qu'il faudrait développer l'accès des Parisiens qui le souhaitent au diagnostic de qualité de l'air intérieur. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle peur mais, bien au contraire, de mettre en œuvre le principe de précaution, c'est-à-dire de repérer où et en quoi l'air intérieur peut être source de pathologies respiratoires ou allergiques, de façon à pouvoir trouver les bonnes solutions, notamment dans l'emploi de certains matériaux pour la construction ou la décoration et dans l'évolution de certaines habitudes quotidiennes.

C'est pourquoi je vous propose aussi d'abonder le budget du Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris de 150.000 euros pour cette mission de préfiguration d'un service de prévention et de conseil en environnement intérieur.

Merci.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).*

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Madame FOURNIER.

J'ai deux présidents de groupe qui veulent m'interpeller.

J'attire l'attention sur le fait qu'il est 1 heure moins 5, mais, Monsieur LAMOUR, votre intervention est de droit, si c'est un rappel au règlement.

Allez-y !

**M. Jean-François LAMOUR**. - Vous allez voir, elle va même être très courte, Monsieur le Maire.

Il y a un sentiment, c'est ce mépris, en particulier de l'opposition, émanant du Maire de Paris. Il n'est pas là, sa Première adjointe n'est pas là et le pire est que M. GAUDILLÈRE aussi a certainement d'autres choses à faire plus importantes que

d'écouter chacun des orateurs.

*(Mouvements divers).*

Je trouve vraiment ce comportement particulièrement scandaleux. Il ne faut pas, d'ailleurs, s'étonner après qu'il ne réponde absolument pas aux questions que nous lui posons.

Je vous le dis avec solennité, Monsieur le Maire, tout cela est inacceptable.

*(Mouvements divers).*

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - La parole est à M. le Président POZZO di BORGIO.

**M. Yves POZZO di BORGIO**. - Mais en même temps, si vous le permettez, Monsieur le Maire, comme nous avons le futur Maire de Paris, qui est M. GAREL, qui est là, donc on est satisfait !

*(Rires).*

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - C'est vraiment la journée de l'humour !

*(Rires).*

La parole est à Mme Rachida DATI.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Encore un autre moyen pour dégager une marge financière pour la Ville de Paris, c'est de ne pas entretenir le patrimoine municipal. Nous, maires d'arrondissement et élus de l'opposition, sommes en permanence interpellés par les habitants qui se plaignent du délabrement de certains édifices municipaux, mais également de la voirie.

Les exemples abondent dans chaque arrondissement ; le patrimoine, notamment religieux, ancienne propriété de la Ville de Paris, est particulièrement concerné par ce manque de considération.

Quelques exemples...

Dans le 20<sup>e</sup>, l'église Saint-Germain-de-Charonne a dû être fermée par arrêté préfectoral pour une durée indéterminée car elle menace de s'écrouler.

Dans le 4<sup>e</sup>, l'église Saint-Paul, datant du XVII<sup>e</sup> siècle, avait besoin depuis 10 ans d'un ravalement. Deux mois avant les municipales, vous vous étiez engagé à faire le nécessaire. Or, en décembre 2008, vous êtes revenu sur cette décision en indiquant que les crédits étaient gelés.

Dans le 8<sup>e</sup>, les trois églises classées ne sont pas mieux traitées. La Madeleine a des échafaudages depuis des années et son toit de cuivre est remplacé par des tôles ondulées peintes en vert ; c'est peut-être le capitalisme Vert dont a fait état notre collègue tout à l'heure. L'église Saint-Augustin n'a pas été ravallée depuis 50 ans et se trouve dans l'état de crasse que l'on imagine. Je ne parle même pas de Saint-Philippe-du-Roule !

Mais il n'y a pas que les églises, puisque dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, les fontaines du rond-point des Champs-Élysées

sont toujours en panne, alors que des millions de visiteurs passent et l'utilisent. Dans le 18<sup>e</sup>, le musée de Montmartre a eu beau payer son loyer, il n'a pas été entretenu. Dans le 12<sup>e</sup>, le Jardin d'agronomie tropicale, propriété de l'Etat jusqu'en 2003, "est resté fermé au public pour des raisons de sécurité, les bâtiments et monuments étant, dans l'ensemble, très délabrés" ; je ne fais que citer le site internet de la Ville de Paris.

Quant au Champ de Mars, il faudrait en refaire les allées tous les quatre ans en raison des manifestations que vous autorisez régulièrement, alors même que les crédits ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

Dans le 19<sup>e</sup>, certaines rues...

*(Mouvements divers).*

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Laissez Mme DATI terminer son intervention !

**Mme Rachida DATI**, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Dans le 19<sup>e</sup>, dans certaines rues, et dans le 10<sup>e</sup>, c'est le conservatoire qui est très délabré. Vous êtes pourtant responsable de ce patrimoine, mais également des dangers auxquels vous exposez nos concitoyens. Comme vous le savez, la loi impose de rendre les édifices municipaux accessibles aux personnes handicapées pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le Bleu budgétaire que vous nous avez adressé est muet sur la question ; on aimerait savoir où vous en êtes.

En définitive, ce manque d'entretien est une dette cachée et, avec mes collègues du groupe U.M.P.P.A., nous réclamons un audit qui fera toute la lumière sur cette question préoccupante.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, président. - Merci, Madame DATI.

Il est 13 heures. Nous allons suspendre la séance jusqu'à 14 heures 30.

#### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint).*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous allons reprendre la séance.

#### **Auditions des orateurs. (Suite).**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Madame GASNIER, vous pouvez parler tout de suite. Il vous reste 14 minutes 23 pour votre groupe.

Pensez à vos collègues !

**Mme Fabienne GASNIER**. - Je pense à mes collègues et à tout le monde. Je pense à vous. Merci, Monsieur le Maire.

Mon collègue Jean-Marie CAVADA a évoqué la nécessité d'un audit des ressources humaines dans le fonctionnement de la Ville. C'est en effet une démarche qui paraît indispensable, en particulier dans le domaine de la propreté. Vous le savez, c'est une question qui préoccupe particulièrement les Parisiens. Nous

le voyons dans nos arrondissements. Ils témoignent de leur mécontentement, mais surtout ils ne comprennent pas pourquoi la situation désastreuse dans certains quartiers, des poches qui sont pourtant bien identifiées, n'évolue pas. Ils ne parviennent pas non plus à comprendre la logique de la gestion de la propreté de la Ville, une gestion municipale dans certains arrondissements, une gestion par le privé dans d'autres, des allers-retours entre les deux dans les mêmes arrondissements. Ils perçoivent, en tout cas, que la Ville peine à trouver la bonne formule.

Vous avez entrepris une réorganisation des effectifs mais il semble que vous soyez arrêtés au milieu du gué, parce qu'on ne comprend pas sur quelle base d'évaluation celle-ci a été faite. Je me suis renseignée : les personnels non plus ne comprennent pas.

Une réorganisation des effectifs ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les besoins qui sont différents et spécifiques à chaque établissement, et les moyens sur le terrain. Les besoins au vu des problèmes de propreté qui persistent, nous savons qu'ils sont importants. Les moyens, nous savons que la plupart des arrondissements en manquent cruellement pour assurer leur mission. Or, qu'apprend-on dans ce budget ? 113 postes supprimés à la D.P.E. et 58 en moins pour les éboueurs.

Certes, nous pensons que le redéploiement et le transfert d'effectifs sont nécessaires parmi les près de 50.000 fonctionnaires de la Ville, mais s'il y a un domaine dans lequel un renfort de personnel était particulièrement espéré, c'est bien celui de la propreté. Ce budget manque donc véritablement de discernement dans le choix des priorités. Il montre aussi l'écart entre la volonté affichée, enrobée dans la bonne conscience des chartes, et l'action réelle sur le terrain.

Lors du Conseil d'octobre déjà, j'avais émis le vœu d'un audit quant à l'organisation des effectifs. Les remontées sur le terrain et les rencontres avec les personnels m'avaient alertée sur des dysfonctionnements dans le bon fonctionnement en la matière.

Ce budget renforce encore davantage sa nécessité. C'est une étape indispensable car, jusqu'à présent, la politique de la propreté fait fausse route.

Concernant cette fois-ci le budget annexe de l'eau, il acte la mise en place effective de la régie pour l'année 2010, même si la Ville doit continuer de déléguer au privé une partie de la gestion de l'eau.

Je ne vais pas refaire le débat sur la décision de remunicipaliser l'eau. C'était un choix a priori purement politique et vous avez décidé de l'assumer comme tel.

Simplement, je crains qu'en ayant pris cette décision, on se soit trompé de débat. L'enjeu n'était pas celui-ci, car le niveau de service à Paris était très performant, le niveau de prix satisfaisant et le savoir-faire incontestable.

Non, le véritable enjeu est le Grand Paris de l'eau, celui de la mutualisation des moyens de production. On le sait, il y a une surcapacité de production en Ile-de-France, avec cinq sites de production. La Seine est exploitée par quatre usines différentes - Orly, Ivry, Choisy et Suresnes - qui appartiennent à trois collectivités différentes. La Marne est exploitée par deux usines, l'une pour Paris et l'autre pour le S.D.I.F.

Les capacités de production de l'Ile-de-France sont ainsi deux fois supérieures à la production moyenne. Tout cela a un

coût. Le S.D.I.F. a même décidé de mettre en sommeil l'usine d'Ivry pour cette raison.

Notre réflexion aurait dû porter sur ce sujet : une entente avec le S.D.I.F. pour un Grand Paris de l'eau. On ne peut prétendre penser le Grand Paris sans aborder cette question. On ne peut pas s'engager sur le Plan climat et l'économie d'énergie sans aborder le problème de la surcapacité de production.

En remunicipalisant l'eau à Paris, vous ne vous êtes pas posé les bonnes questions et vous conduisez la Ville à rebours de son évolution naturelle.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Présenter le budget consacré à la culture pour 2010 est un exercice difficile, tant sont fortes les ambitions de la Municipalité et nombreux les projets culturels.

Malgré la crise économique, la culture reste une priorité municipale et la politique culturelle recherchera comme elle le fait depuis 2001 le rééquilibrage géographique, recherchera de nouveaux publics, notamment les jeunes, les habitants des quartiers "politique de la ville" et évidemment tous autres publics.

Il n'est pas inutile d'ailleurs de rappeler que la culture est aussi créatrice de richesse économique et d'emplois et qu'elle conditionne en partie l'attractivité de notre ville.

Ainsi, le budget global de fonctionnement, fonctionnement courant et subventions pour 2010, s'élève à 100 millions d'euros et 51 millions d'euros en investissement.

Concernant le patrimoine et les musées, la Ville prévoit un budget de fonctionnement de 15.437.000 euros et un effort d'investissement de 10.989.844 euros qui seront accordés à des opérations de rénovation des musées et des monuments historiques, d'entretien et de mise en sécurité et de restauration d'œuvres des établissements culturels.

Il s'agit donc d'un budget constant malgré la diminution des investissements due au fait que les plus grosses opérations ont été lancées en 2009 (bibliothèque, conservatoire, etc.). Il s'agit d'un budget redéployé pour tenir compte des nouveaux équipements et des priorités de la Municipalité en matière culturelle.

Pour 2010, la priorité est accordée à l'éducation artistique en faveur du jeune public, ce qui implique plusieurs délégations.

Rappelons que la Ville est d'ores et déjà pleinement investie dans cette mission d'éducation artistique fondamentale dans la formation des jeunes qui permet notamment de réduire les inégalités entre les enfants. Au-delà de nombreux dispositifs déjà existants tels que "Classe à Pâques", "Réussite éducative en Politique de la Ville", "Ecole et cinéma" et "Classe à Paris", 2010 verra le lancement du schéma "Ecole et Culture" désormais intitulé "L'Art pour grandir".

Ce label municipal sera apposé à toutes les actions de jumelage entre les établissements scolaires et/ou centres de loi-

sirs parisiens, et les institutions culturelles : théâtre, atelier d'artistes, cinéma, musée, etc.

Environ 25 % des établissements scolaires et des centres de loisirs sont déjà engagés dans cette démarche, notamment à travers l'opération "FMAC à l'école" - ce sont des œuvres d'art contemporaines qui sont exposées dans les écoles, ce qui permet un travail entre les enfants et les enseignants -, ainsi que les partenariats mis en place entre 120 centres de loisirs et les musées municipaux. L'objectif est d'arriver à 100 % en fin de mandature.

Au total, c'est un budget supplémentaire de 2,8 millions d'euros qui sera consacré par la DASCO à l'éducation artistique, qui s'ajoute donc au budget de la culture dont je viens de faire état.

Par ailleurs, trois nouveaux conservatoires municipaux ont été inscrits au P.I.P.P. Le 17e arrondissement accueillera le conservatoire Rostropovitch, deux autres suivront dans les 13e et 12e arrondissements.

De même, le budget 2010 reconduit une fois de plus le dispositif de gratuité de l'accès aux collections permanentes des musées municipaux et les musées accueilleront en stage 100 jeunes issus des quartiers populaires, 100 jeunes de 3ème qui pourront, grâce à l'action de Myriam EL KHOMRI, être accueillis en stage dans ces musées.

Pour 2010, priorité est également accordée à la lecture publique. Huit bibliothèques ont été créées entre 2008 et 2010 ; je ne les cite pas toutes, le Maire en a fait état. Cela représente un crédit de fonctionnement de 4,6 millions d'euros, hors festival "Paris en toutes lettres". Donc, en 2010, plus spécifiquement, est prévue l'ouverture de la médiathèque Marguerite Duras dans le 20e arrondissement, ainsi que le lancement de nouveaux projets, tels que la bibliothèque Binet dans le 18e arrondissement, la médiathèque Saint-Lazare dans le 10e et l'extension de la bibliothèque Parmentier dans le 11e.

Pour compléter l'offre culturelle faite aux Parisiens, la Ville a mis en place de grandes manifestations accessibles à tous ; je ne vais citer que "Paris en toutes lettres" qui sera reconduit à budget constant, soit 600.000 euros. Evidemment, les autres opérations telles que "Nuit blanche" sont maintenues.

Depuis 2001 et en rupture avec les politiques culturelles antérieures, la Mairie de Paris a fait le choix d'une politique de proximité, avec la mise en place d'une dotation culturelle d'animation culturelle de proximité gérée par les mairies d'arrondissement et le soutien des initiatives locales, telles que les festivals, comme "Rififi aux Batignolles", "Onze bouge", par exemple, festivals qui n'étaient pas subventionnés auparavant ; j'étais adjoindue à la culture, donc je m'en souviens très bien.

En 2010, la Ville encouragera encore les pratiques artistiques amateurs, le cirque contemporain et les arts de la rue, ainsi que le secteur des musiques actuelles. Il faut faire état de l'opération "Paris Jeunes talents" aussi qui, avec un budget de 350.000 euros, récompense des jeunes de 15 à 28 ans dans les domaines des spectacles vivants (musiques, arts visuels).

Je vais citer encore La Gaité Lyrique parmi les nouveaux équipements, qui est dédiée aux musiques actuelles et aux arts numériques, et qui sera inaugurée en décembre 2010 et deviendra un laboratoire idéal pour accompagner les mutations culturelles à venir, pour un budget de 8,067 millions d'euros.

Cet équipement complètera utilement les établissements

ouverts depuis le début de la mandature. Evidemment, je rappelle le Centre musical Barbara, qui aide les jeunes groupes musicaux, et "les Trois Baudets" qui programme les artistes prometteurs.

2010 accueillera la nouvelle équipe du "104" sur la base d'un nouveau projet qui devra jouer la carte de la proximité, tout en assurant le rayonnement de Paris.

Parmi les grands chantiers en cours ou à venir, citons entre autres le lancement des travaux de l'Institut des cultures de l'islam dans le 18e, la rénovation du cinéma le Louxor dans le 10e, ainsi que la Philharmonie de Paris, nouvelle salle symphonique conçue par Jean NOUVEL, financée à moitié par la Ville et par l'Etat, qui verra le jour à l'horizon 2012 dans le 19e arrondissement. Citons également le budget de 3 millions d'euros qui sera investi pour les travaux d'extension du Théâtre du Châtelet et la commande publique d'œuvres qui agrémenteront le trajet du futur tramway, pour un montant de 3,34 millions d'euros.

En ce qui concerne la Mission cinéma, je vais simplement vous dire qu'elle s'élève à 8,8 millions d'euros pour l'année 2010 et qu'il y a une augmentation du budget d'investissement à 588.800 euros qui permet, dès 2010, d'aider les petites salles d'Art et d'Essai à s'équiper pour la projection numérique. Sans cette aide de la Ville, de nombreuses salles indépendantes seraient contraintes de fermer leurs portes.

Enfin, pour conclure, je voudrais souligner que la sauvegarde des emplois culturels est une préoccupation constante pour la Ville et, quand le Ministère de la Culture réduit les postes et les subventions dans la plupart des établissements sous sa tutelle, quand la Droite parisienne dénonce les dépenses salariales de la Ville, eh bien, nous, nous nous réjouissons, au contraire, que la Ville soit l'un des plus gros employeurs culturels de la Capitale, avec 3.403 emplois pour un budget de 134.338.800 euros. Et quand le Gouvernement abandonne les artistes, laisse les fournisseurs d'accès Internet s'enrichir à leur détriment, la Ville développe tous ses efforts pour venir en aide aux artistes R.M.istes et soutient les petites entreprises culturelles indépendantes créatrices d'emplois.

*(Mouvements divers).*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - S'il vous plaît ! Laissez intervenir dans le calme.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Merci.

C'est l'occasion pour moi de vous rappeler qu'un vœu sera présenté en ce sens en 9e Commission demain ou mercredi. Il demandera qu'un bilan financier des actions de la Ville pour soutenir les entreprises culturelles indépendantes soit publié, afin de mettre en exergue les améliorations apportées dans ce domaine.

En conclusion, je féliciterai simplement nos collègues Christophe GIRARD, Danièle POURTAUD, Colombe BROUSSEL et tous les autres qui ont contribué à ce budget Culture, puisque le propre de ce budget Culture est aussi qu'il intéresse énormément de délégations de la Ville qui, toutes, travaillent ensemble.

Je voulais le souligner.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. -



Applaudissement à gauche et approbation à droite, si j'ai bien compris.

Vous avez parlé presque 9 minutes, à décompter sur le temps de votre groupe.

La parole est à M. CONTASSOT. Il reste 6 minutes 30 pour son groupe.

**M. Yves CONTASSOT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Un budget ne traduit pas seulement des montants de dépenses ou de recettes, il traduit évidemment la politique que l'on veut mener vis-à-vis des habitants mais également vis-à-vis du personnel.

Nous débattons aujourd'hui dans un contexte particulier, puisque c'est la première fois depuis que les Parisiennes et les Parisiens élisent leur maire que les syndicats de la Ville appellent à l'unanimité à un mouvement de grève. Manifestement, il y a du désamour entre l'Exécutif et les 53.000 agents de la Ville et du Département.

Il est pourtant connu que, dans toute collectivité de travail, quelle qu'en soit la forme juridique, la principale richesse, ce sont les femmes et les hommes qui permettent au quotidien de faire en sorte que les services soient assurés et les tâches accomplies.

Dans la période récente, nous avons pu constater à quel point le détricotage systématique du Code du travail par la Droite, assorti d'un management archaïque, pouvait amener à des drames.

Certes, nous n'en sommes pas là, à la Mairie de Paris, mais pour autant, les mêmes causes produisant les mêmes effets, qui peut garantir que nous n'atteignons pas progressivement un seuil critique ?

La souffrance au travail s'exprime dans de nombreuses directions de la Ville et il suffit d'écouter les agents autrement qu'avec mépris ou ironie, mais comme des femmes ou des hommes investis et pas seulement comme des charges financières, pour comprendre à quel point la fierté de travailler pour la Capitale est ébranlée. Quand partout le personnel regrette le temps d'avant, quand des gens sont maltraités et mis au placard pour des raisons politiques et que l'on voit l'Inspection générale enfler démesurément pour accueillir tous ces rejetés sans raison valable, quand des nominations n'ont plus grand-chose à voir avec la compétence mais se fondent sur le service politique rendu ou le copinage, quand tout cela se sait parce que tout cela se voit, comment ne pas comprendre ce qui se passe ?

J'en ai autant au service de l'U.M.P.P.A. , si vous le voulez !

*(Mouvements divers).*

Il n'y a pas trop d'emplois, au moins, à la Mairie de Paris.

L'approche strictement quantitative de la gestion du personnel, la volonté de masquer le gel de l'emploi sous la novlangue de maintien de l'emploi, le redéploiement porté comme étendard à Paris, comme le non-remplacement d'un agent sur deux l'est par le Gouvernement - voyez ! - , le dogmatisme qui veut bloquer les salaires à 2 %, bref, la technobureaucratie ne peut tenir lieu de politique du personnel.

Prenons l'exemple plus emblématique parce que le plus dogmatique : le refus de toute augmentation du nombre

d'agents.

Nous avons entendu l'Exécutif expliquer qu'il fallait absolument que tout nouvel équipement soit pourvu par des redéploiements. Dans le langage réel, cela veut dire qu'il y a soit des abandons d'activité, soit des réservoirs de productivité ici ou là. Si tel est le cas, alors il faut dire où et à quel niveau. Est-ce parmi les surveillants des Parcs et Jardins, déjà en nombre très insuffisant, aux dires même de tous les maires d'arrondissement qui réclament plus de personnel ? Est-ce parmi les éboueurs, alors que même l'adjoint concerné aimerait disposer d'une cinquantaine d'agents en plus ? Est-ce dans les crèches, est-ce parmi les médiateurs, le personnel des écoles, dans les bibliothèques, les équipements culturels ou sportifs ? Dites-nous précisément où et à quelle hauteur.

Soit vous disposez d'un audit qui a analysé la situation et vous permet de dégager des moyens, soit vous pilotez à vue en prenant là où vous pensez qu'il y aura le moins de réaction.

J'ajoute que nous avons eu la satisfaction d'apprendre vendredi soir que M. LAGARDÈRE n'aurait pas la concession de Jean-Bouin pour une bouchée de pain comme il l'espérait. C'est une très bonne nouvelle, qui est conforme à ce que nous avons proposé lors de la réunion de la commission spéciale. Ainsi, la Ville va reprendre Jean-Bouin en régie ; fort bien ! J'ose espérer, évidemment, que les emplois à reprendre ne seront pas à soustraire à d'autres lieux ou d'autres services. Nous attendons une réponse précise sur ce point.

De même, vous ne pouvez continuer à affirmer que vous tiendrez votre ligne des 2 % d'évolution de la masse salariale. Derrière cette expression, vous omettez soigneusement de préciser ce que vous incluez ou non dans les 2 %. S'agit-il d'une évolution en masse ou en niveau ? Inclut-elle ou non le G.V.T. et, si oui, à combien ce dernier se monte-t-il ?

Vous comprendrez aisément qu'en l'absence de données précises, les inquiétudes puissent se développer au sein du personnel. L'autoritarisme, l'entêtement, l'absence de dialogue social, le refus d'entendre le personnel ne mènent nulle part et ne peuvent plus durer.

Quand la situation est à ce point bloquée, il faut en sortir par le haut. C'est le sens de la proposition que nous faisons de créer de toute urgence une mission d'information et d'évaluation sur les effectifs actuels et à venir en fonction des créations de nouveaux équipements, ainsi que sur la souffrance au travail.

Nous sommes prêts à nous y investir fortement, car nous pensons qu'il est non seulement urgent, mais plus encore indispensable, de donner un signal fort d'espoir à toutes celles et tous ceux qui attendent des décisions au cours de ce Conseil...

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - S'il vous plaît, il faut laisser du temps à votre collègue !

**M. Yves CONTASSOT.** - Merci de ne pas m'interrompre, je sais gérer le temps !

Nous pouvons agir, nous devons agir et cesser de penser que l'on ne peut gagner que contre le personnel. Paris gagnera avec les agents de la Ville pour un meilleur service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Vous avez parlé presque cinq minutes.

**M. Yves CONTASSOT.** - Oui ! Eh bien cela me regarde !

*(Rires).*

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - Je le conçois tout à fait, sauf qu'il restera 1 minute 30 à votre collègue DUTREY.

**M. Yves CONTASSOT.** - On s'est mis d'accord.

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - Très bien ! J'en suis ravi !

Je retire ce que j'ai dit ; on verra s'il respecte.

La parole est à Mme la Ministre Christine LAGARDE. Vous avez 65 minutes.

*(Rires).*

**Mme Christine LAGARDE.** - Merci de cette générosité.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris, je suis d'accord avec M. CONTASSOT parce qu'un budget, vous l'avez dit, exprime une stratégie et d'une année l'autre, votre budget repose sur deux principes : essentiellement plus de dépenses de fonctionnement et plus d'impôts pour les financer.

Alors, je voudrais commencer simplement par rappeler quelques chiffres et évoquer quelques vérités qui répondront à quelques contrevérités.

Quelques chiffres d'abord, très rapidement.

Au cours des huit dernières années, qu'a-t-on observé ? Une augmentation des droits de mutation à titre onéreux de 76 %, un doublement de la dette, des dépenses de fonctionnement qui ont augmenté de 47,4 % pendant que l'inflation, elle, augmentait de 16,9 % et une augmentation des effectifs de 10.000 agents.

Voilà pour les quelques chiffres, rapidement, que je souhaitais évoquer dans un premier temps.

Quelques vérités, maintenant, en réponse à de nombreuses contrevérités que l'on entend régulièrement.

J'entends régulièrement que l'Etat se désengagerait, ne respecterait pas ses obligations. Alors, je voudrais rappeler que l'Etat respecte toutes ses obligations, notamment celles qui sont prévues par la Constitution, et nous allons d'ailleurs même au-delà.

Le montant total des dotations de l'Etat à Paris s'est élevé à 1,3 milliard d'euros en 2009, soit une hausse de 0,7 % par rapport à 2008, alors que l'inflation n'a progressé que de 0,4 %.

Dans le cadre du plan de relance, Paris a reçu près de 110 millions d'euros au titre du Fonds de compensation pour la T.V.A. Les Parisiens, eux aussi, ont pu constater, grâce aux allègements fiscaux de la première tranche d'imposition, celle qui est imposée à 5,5 %, qu'ils bénéficiaient de 19 millions d'euros supplémentaires au titre du pouvoir d'achat. L'Etat a encore financé 2.000 logements sociaux. Et puis, la prime à la casse, que l'Etat a mise en œuvre aussi dans le cadre du plan de relance, a bénéficié à 5.500 ménages parisiens qui ont acheté à ce titre des véhicules neufs.

Quand on dit que l'Etat ne s'engage pas, qu'il ne respecte pas ses obligations, il vaut mieux vérifier l'ensemble des enga-

gements que prend l'Etat à l'égard de Paris et des Parisiens.

Alors, on entend aussi que l'Etat s'endette. L'Etat s'endette pour quoi ? Il s'endette pour relancer l'économie, il s'endette pour engager l'avenir de la France. C'est ce que vient de faire M. le Président de la République à l'instant en annonçant le grand emprunt, en annonçant le financement des grandes stratégies d'avenir pour notre pays.

Oui, l'Etat s'endette. Oui, Paris s'endette, mais Paris s'endette pour quoi ? Pour relancer l'économie ? Pour investir dans les dépenses d'avenir ? Hélas, regardons les chiffres...

*(Réactions sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

L'état de la dette parisienne a tout simplement doublé en huit ans, je le disais tout à l'heure. Pendant ce temps, si l'on regarde les dépenses d'investissement, elles passent de 1.587 millions d'euros en 2008 à 1.606 millions d'euros en 2010 ; très faible progression, très faible progression au regard de l'augmentation de la dette !

Alors qu'est-ce qui augmente, puisque la dette de la Ville augmente ? Ce sont tout simplement les dépenses de fonctionnement, celles que l'on appelle le "train de vie de la Ville".

*(Réactions sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

Eh oui, le train de vie de la Ville augmente !

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

Les charges de fonctionnement des services...

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - Madame la Ministre, excusez-moi...

S'il vous plaît, laissez les orateurs parler.

**Mme Christine LAGARDE.** - Les charges de fonctionnement de la Ville ont augmenté de 47,4 %, alors que, je le rappelais, l'inflation a augmenté pendant la même période de 16,9 %.

47 %, curieusement, c'est aussi l'augmentation des frais dits "de fêtes et de cérémonies". Et pourtant, je ne suis pas sûre que l'on fasse tellement la fête à Paris ; les rapports le prouvent, on dit que Paris s'ennuie.

Toutes ces dépenses viennent, en réalité, financer une généreuse politique...

*(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

Ces dépenses viennent financer une généreuse politique de recrutement. Depuis huit ans, les effectifs de la Ville de Paris ont accueilli 10.000 agents supplémentaires.

L'Etat n'a pas choisi exactement la même approche, c'est vrai, et l'Etat, depuis trois ans, a tout simplement supprimé 100.000 emplois, parce que la détermination de l'Etat...

*(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de*

*Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Pierre SCHAPIRA.** - Monsieur l'adjoint, s'il vous plaît, laissez parler !

La provocation, il y en a toujours ; restons calmes !

Madame la Ministre, allez-y, continuez dans le calme ! Ne provoquez pas, parce que vous allez avoir des problèmes...

*(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**Mme Christine LAGARDE.** - C'est vrai que les vérités sont toujours un peu agaçantes.

Passons maintenant, finalement, à la manière dont on finance cette augmentation significative des dépenses de fonctionnement. Pour financer ces dépenses de fonctionnement, la décision qui a été prise par M. le Maire et son conseil est d'augmenter les impôts locaux. C'est toujours beaucoup plus facile d'augmenter les impôts que de réduire les dépenses, c'est évident. Ce n'est effectivement pas la voie que nous avons choisie au Gouvernement, puisque nous avons délibérément choisi de ne pas augmenter les impôts.

L'année dernière, les impôts...

*(Mouvements divers).*

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - Laissez parler ! Vous interviendrez après dans le débat, mais laissez parler l'oratrice !

*(Mouvements divers).*

Monsieur le Président, laissez parler votre collègue.

**Mme Christine LAGARDE.** - Je reprends dans l'ordre.

Première augmentation massive d'impôt. C'est une augmentation de 9 % et la création d'une taxe départementale de 3 % sur le foncier. Cette année, vous recommencez, plus 8 %. C'est-à-dire que les impôts vont connaître à Paris une augmentation de 25 % en deux ans, soit plus de 300 millions d'euros en 2010 pour la Ville de Paris.

Moi, je n'accepte pas cet aventurisme fiscal, qui ne finance aucune aventure, tout simplement des dépenses de fonctionnement.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

Cela aura quelle conséquence ? Très clairement d'étrangler l'activité économique, et ce n'est pas l'objet d'une politique qui vise à relancer l'activité économique, qui vise à soutenir l'emploi et à encourager l'investissement.

Je voudrais revenir quelques instants sur la taxe professionnelle, puisque la taxe professionnelle est très clairement un des outils de la politique fiscale d'une communauté, telle que la Ville de Paris, et qu'en même temps c'est une incitation profonde à encourager les entreprises à rester sur un territoire et investir.

Je sais bien qu'il y avait déjà eu une réforme de la taxe professionnelle dans le passé, une réforme qui avait été engagée par un de mes prédécesseurs, Dominique STRAUSS-KAHN et qu'à l'époque la compensation n'avait pas été particulièrement efficace, qu'elle avait été décidé un peu à la hussarde.

La réforme, qui est actuellement discutée sur la taxe professionnelle en commission mixte paritaire, a été votée dans un climat apaisé, dans un esprit de consensus tout à fait à la mesure des enjeux.

Que faisons-nous ? Nous préservons et nous renforçons l'autonomie financière des collectivités territoriales, nous améliorons dans le même temps la compétitivité de nos entreprises et l'attractivité de la France.

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - Je vous en prie, laissez parler !

**Mme Christine LAGARDE.** - Quelques mots sur la taxe professionnelle dont bénéficiait Paris.

La recette issue de la taxe professionnelle s'est élevée en 2008 à 709 millions d'euros. Que se passe-t-il en 2009 ? Que se passe-t-il en 2010 ? Tout simplement, nous garantissons la recette pour la Ville de Paris. Nous le garantissons et, par ailleurs, nous mettons en place un mécanisme de péréquation...

*(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - S'il vous plaît !

**M. Patrick TRÉMÈGE.** - C'est scandaleux ! C'est une honte !

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - Le Président du groupe U.M.P.P.A. a demandé la parole.

**M. Jean-François LAMOUR.** - Monsieur le Maire, ce matin nous avons déjà eu le droit à un exercice inacceptable, avec un drapeau qui a été déroulé. Mais regardez, Monsieur SCHAPIRA ! Regardez ce travail ! C'est du grand n'importe quoi !

J'ai entendu en permanence, M. DELANOË, qui d'ailleurs n'est pas là ! Depuis ce matin, il est venu écouter deux interventions, après quoi, il est parti, ce qui est déjà proprement scandaleux. Je vous dis les choses : c'est proprement scandaleux !

Désormais on entend maintenant de la musique dans cet hémicycle. Et oui, Monsieur le Président, de la musique ! Vous n'avez pas entendu ? On chante et on fait des mouvements.

Monsieur le Maire, on ne peut pas travailler, on ne peut pas débattre dans ces conditions. Tout cela est totalement inacceptable ! Je vous demande une suspension de séance, parce que véritablement aujourd'hui, l'opposition est bafouée !

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - Une suspension de séance de trois minutes, elle est de droit.

La parole est à M. POZZO di BORGIO.

**M. Yves POZZO di BORGIO.** - Monsieur le Maire, excusez-moi, nous avons un débat qui est intéressant et qui est profond.

Nous avons eu souvent dans cette Assemblée des membres du Gouvernement qui sont venus, de Droite comme de Gauche, vous le savez très bien. Cela s'est toujours à peu près bien passé, même quand c'était un Gouvernement de Gauche. Je m'associerai à la demande de Jean-François LAMOUR, car

je suis très surpris de cette attitude à l'égard de membres du Gouvernement.

On a la chance, excusez-moi...

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Monsieur le Président.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Vous permettez, Monsieur ? On a la chance d'avoir...

*(Mouvements divers).*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Laissez terminer !

*(Mouvements divers).*

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Attendez. Monsieur le Maire, on a la chance d'avoir un débat qui se situe à haut niveau.

Monsieur le Maire, en ce qui concerne mon groupe, si le débat n'est pas apaisé, nous quitterons la salle des séances ! Parce qu'il n'est pas acceptable de continuer comme cela ! Ou vous avez l'autorité suffisante pour faire en sorte que le débat puisse continuer ou notre groupe quittera cette salle jusqu'à ce que ce soit apaisé !

*(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Très bien.

La séance est suspendue pour 5 minutes.

#### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à quinze heures cinq minutes, est reprise à quinze heures dix minutes sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint).*

#### **Auditions des orateurs. (Suite).**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Madame LAGARDE, voulez-vous reprendre, s'il vous plaît ?

**Mme Christine LAGARDE**. - Merci, Monsieur le Président, avec plaisir.

Je reprends là où je m'étais arrêtée. Je n'accepte pas cet aventurisme fiscal, qui ne finance aucune aventure et qui finance surtout des dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, je rappelle que la réforme de la taxe professionnelle que nous avons engagée, et qui est maintenant à un point de conclusion puisque nous sommes à trois jours de la Commission mixte paritaire est une chance pour les entreprises de cette ville, puisqu'elle aboutira à réduire la charge fiscale qui pèse sur leurs investissements. Nous avons besoin que les entreprises investissent à Paris, nous avons besoin d'activités économiques à Paris, nous nous avons besoin d'emplois à Paris.

Je prétends aussi que cette réforme est une chance aussi pour les collectivités territoriales, puisque la réforme garantit la ressource, et la garantit de manière dynamique dans la durée, et je considère que la politique du toujours plus d'impôts, toujours plus de dépenses, qui est actuellement menée, ne traduit pas les bons choix budgétaires, en particulier dans une période où il conviendrait tout au contraire d'investir dans les dépenses d'avenir, de ne surtout pas d'augmenter la charge fiscale qui pèse sur

les ménages, et si j'entends que l'on doit faire peser plus de charges fiscales sur les ménages parce que la taxe professionnelle a été réformée, je tiens à la disposition de M. le Maire, s'il en a la convenance et s'il m'entend quelque part dans cette maison, l'ensemble des simulations qui lui indiqueront très précisément qu'à l'euro près, les ressources de la Ville de Paris et du Conseil général, bien entendu, sont maintenues à l'identique pour l'année 2010, et en dynamique, grâce au potentiel fiscal important dont dispose la Ville.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Madame BRUNO, vous avez la parole.

**Mme Catherine BRUNO**. - Mes chers collègues, pour la deuxième année consécutive, nous discutons du budget dans un contexte de crise financière, et dans le même temps, dans un contexte de hausse des impôts à Paris, comme si de rien n'était.

Oui, nous soutenons l'Exécutif parisien lorsqu'il aide les plus démunis, les personnes en situation de handicap, les personnes qui connaissent la maladie, et doivent avoir accès à la prévention et aux soins, oui nous soutenons l'Aide sociale à l'enfance, ou les personnes âgées qui ont droit de finir leur vie dans la dignité.

Néanmoins, comme l'a bien expliqué Yves POZZO di BORGO ce matin, ce budget confirme de votre part une incapacité d'anticiper la crise économique, qui est perceptible dans le volet solidarité.

En effet, en période de crise, et il faut le déplorer, les dépenses de fonctionnement liées aux solidarités augmentent. Il y a plus de prestations à verser. Vous avez beau répéter que ce serait à l'Etat de compenser cette augmentation de charges, c'est désormais aux collectivités locales, et principalement aux conseils généraux, de gérer la solidarité.

Oui, Monsieur le Maire, les temps sont durs mais ils le sont pour tout le monde, pour les familles, pour l'Etat et pour les collectivités locales.

Le meilleur moyen d'être prévoyant est d'avoir une autonomie financière, de ne pas être prisonnier de ses propres orientations budgétaires lorsque la pénurie s'installe.

Or, comme nous l'avons déjà dit, vous n'avez pas de marge de manœuvre du fait de votre imprévoyance.

De plus, vous n'avez pas de vision à long terme de la politique sociale à Paris.

La Ville administre ses finances aujourd'hui comme elle le faisait hier alors qu'elle devrait faire de nouveaux choix comme le disait Jean-Marie CAVADA.

Elle gère au jour le jour, selon l'état des finances et des obligations légales, et vous ne cherchez nullement à lutter contre la paupérisation d'une partie des Parisiens. La comptabilité prime chez vous sur la vision sociologique.

Ainsi, nous déplorons le départ des familles appartenant aux classes moyennes, celles dont les revenus se situent dessous de 2.800 euros par mois, et ce avant tout, en raison du prix des logements, de la hausse des loyers.

Ces familles, vous ne les retiendrez pas en axant votre politique de construction de logements sociaux en faveur des plus démunis à n'importe quel prix.

Dans une ville comme Paris, la politique du logement ne doit pas être dogmatique mais pragmatique, et vous préférez suivre le chemin inverse.

En second lieu, nous contestons votre vision trop administrative de la solidarité.

Comme exemple, je prendrai le vœu de l'ensemble de l'opposition, contestant l'éviction des bénévoles des Centres d'action sociale d'arrondissement dans l'attribution des aides d'urgence.

Ces bénévoles ont une connaissance étroite et précise de la réalité sociale des quartiers. Ils participent à un maillage incontournable sur le terrain. Les fonctionnaires des C.A.S, aussi bons et professionnels soient-ils, n'ont pas le monopole de la solidarité, pourquoi donc les opposer aux bénévoles ?

Il y a de la place pour tous, et une vraie complémentarité dans leur travail.

Enfin, le troisième reproche et non le moindre que je ferai à votre politique sociale, Monsieur le Maire, c'est l'abandon partiel mais réel des adolescents parisiens.

La Ville n'a pas de véritable politique dans ce domaine, on en voit les tristes résultats avec la réapparition des bandes et avec l'explosion de la consommation de drogue. Si je prends le quartier Dupleix dans le 15e, la principale réponse apportée est la médiation et non l'animation sportive et culturelle. La prévention ne peut se limiter à envoyer de jeunes adultes discuter le soir en bas des cages d'escaliers avec les jeunes. Et ce n'est pas en multipliant par 7 l'allocation des équipements sportifs, que l'on aidera les jeunes à s'insérer dans leur quartier. Il faut leur prouver que Paris est une ville dans laquelle ils peuvent se construire et trouver un avenir, sinon ces quartiers deviendront des ghettos.

Monsieur le Maire, votre politique sociale se veut généreuse. Nous trouvons que vous faites du coup par coup, que les personnels et dépenses sont mal répartis et n'aboutissent pas à soutenir au mieux ceux qui en ont le plus besoin.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est à M. Jacques BRAVO.

**M. Jacques BRAVO**, maire du 9e arrondissement. - Chers collègues, Monsieur le Maire, je voudrais répondre quelques éléments à Mme LAGARDE. Je suis heureux de la saluer ici parce que, si on la voyait plus souvent, peut-être qu'il y aurait moins de quiproquos !

Je conteste, Madame, formellement un certain nombre d'indications que vous venez de donner sur les chiffres de la Ville de Paris. Si vous veniez, par exemple, en Commission des Finances, nous pourrions sereinement expertiser chacun de ces chiffres et pas venir faire des effets de manche dans cet hémicycle.

Un seul exemple : vous avez parlé de la réforme de la taxe professionnelle en laissant entendre que cela profiterait aux

ménages, alors que les chiffres que je connais montrent que c'est un transfert de plusieurs milliards des entreprises sur les ménages. Et je pourrais multiplier...

Comment non ?

Eh bien, écoutez ! Venez en Commission des Finances. Je souhaite que notre président Jean-François LEGARET prenne l'initiative de séances de travail très simples où on puisse s'expliquer en commission sur des dossiers et pas venir ici m'avancer des choses !

Je conteste donc ces chiffres et je vous invite vraiment à venir plus souvent dans notre enceinte et à venir travailler en Commission des Finances.

Je vous accuse de double langage, Madame.

*(Mouvements divers).*

Les élus parisiens de l'U.M.P. tiennent ici un langage que leurs collègues maires ne tiennent nulle part ailleurs en Ile-de-France et en France : l'asphyxie des finances locales provoquée par le Gouvernement est unanimement reconnue. Cela exaspère la totalité des élus locaux.

*(Mouvements divers).*

Comme par hasard, quand on est à Paris, vous n'entendez rien ! De l'autre côté du périphérique, il n'y a aucune doléance !

Il y a un deuxième double langage : vous êtes élue d'un arrondissement comme chacun d'entre nous, Madame. Comment se fait-il que, dans les arrondissements, tout le monde demande plus de logements, plus de crèches, plus de bibliothèques, plus d'écoles, etc., mais au Conseil de Paris, c'est : "Il faut faire des économies" ? Je pense qu'en 2001, vous avez perdu à cause de cela et, apparemment, vous n'avez pas retenu la leçon.

Je voudrais simplement dire, et personne n'en parle du côté de l'opposition, que c'est un budget qui, tout simplement, met en œuvre le contrat de mandature sur la base duquel les Parisiens nous ont choisi en 2008.

Vous n'en parlez quasiment jamais, comme si cela vous gênait.

Et je dis simplement que le carré magique de nos finances parisiennes, c'est à la fois le niveau d'investissement qui se maintiendra avec 1,6 milliard d'euros...

*(Mouvements divers).*

Si ce n'est pas vrai, venez en Commission des Finances l'expertiser avec nous, au lieu de dire de telles choses !

Le niveau d'investissement est maintenu à 1,6 milliard. Les dépenses de fonctionnement restent contenues.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Non !

**M. Jacques BRAVO**, maire du 9e arrondissement. - Attendez ! Moi, je vous dis qu'elles restent contenues et j'aspire à un débat contradictoire sur ce point.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Laissez terminer l'intervention ! Vous interviendrez à votre tour.

**M. Jacques BRAVO**, maire du 9e arrondissement. - Troisièmement, il y a une hausse modérée des impôts locaux.

M. TIBÉRI est là.

M. TIBÉRI se souvient de la hausse d'impôts en 1995, 1996, 1997 : plus 45 % pendant trois ans...

*(Mouvements divers).*

C'est cela que vous avez fait ! Et vous êtes bien placé, maintenant !

Enfin, l'endettement est maîtrisé. Encore une fois, cet équilibre que vous n'avez pas su trouver quand vous étiez aux affaires parisiennes...

*(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Laissez parler l'orateur ! Et vous lui répondrez tout à l'heure. Vous avez 65 minutes encore, ou 55 minutes. Vous avez le temps !

Allez-y, Monsieur BRAVO ! Monsieur le Maire !

**M. Jacques BRAVO**, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. - Je vous dis simplement que ces grands équilibres entre l'investissement, le fonctionnement, les ressources fiscales et l'emprunt, vous n'avez pas su les gérer en votre temps. Nous proposons un grand équilibre ici et je suis fier d'apporter tout mon soutien et le vote du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à ce budget. A la fois sur le fond, il met en œuvre le contrat de mandature dans le respect des grands équilibres et dans la méthode, je n'ai pas le temps d'en parler, mais je voudrais en parler, ce sont des contrats de performance des différents services.

*(Mouvements divers).*

Mais, Madame, je vous invite vraiment, si vous êtes en désaccord avec ces chiffres, venez travailler en Commission des Finances.

Merci.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Monsieur TIBÉRI, voulez-vous intervenir ? Vous avez été mis en cause ?

**M. Jean TIBÉRI**, maire du 5<sup>e</sup> arrondissement. - Je rends hommage à M. BRAVO qui le fait toujours avec beaucoup de courtoisie.

Je voudrais simplement renvoyer à l'audit que le Maire de Paris avait fait réalisé par Andersen en 2001. Le résultat de l'audit était le suivant : finances en exceptionnellement bon état et en équilibre. J'insiste sur le terme "exceptionnel".

Je voudrais que vous puissiez prendre connaissance de cet audit et peut-être en rendre compte à notre Assemblée.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci de votre intervention.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6<sup>e</sup> arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La présentation du budget de notre collectivité fait chaque année l'objet d'un débat au cours duquel chacune des composantes de l'Assemblée parisienne s'exprime, critique, propose, mais après qu'en reste-t-il ? Avant tout un taux d'imposition et force est de reconnaître qu'avec vous, l'addition sera salée en 2010.

Ainsi donc, Monsieur le Maire, vous persistez à augmenter les impôts et vous nous dites : "Ce sera la dernière fois, la dernière augmentation de la mandature", mais qu'en savez-vous ? Sur quelle base pouvez-vous l'affirmer, alors que le commerce parisien souffre, que de trop nombreuses entreprises quittent la Capitale pour des bureaux modernes et spacieux en proche couronne, que les transactions immobilières, enfin, ralentissent ?

A Paris comme partout en France, la fiscalité locale devient insupportable ! Même si vous pensez que les Parisiens devraient vous remercier après cette double hausse d'impôts, au prétexte qu'ils sont plus élevés qu'ailleurs, ailleurs, ces prélèvements viennent s'ajouter à Paris à un niveau des loyers et à un coût de la vie beaucoup plus élevés qu'en province.

Monsieur le Maire, au-delà des discours de circonstance, une réforme de la fiscalité locale et des collectivités territoriales est indispensable.

On ne peut que le regretter, nous n'avons pas en France et vous n'avez pas à Paris une culture de l'évaluation, une culture du contrôle et du bon emploi de l'argent dépensé, alors que de plus en plus de Parisiens nous le réclament, vous le réclament et ne supportent plus la bataille de chiffres à laquelle vous vous livrez avec délectation.

Monsieur le Maire, vous n'êtes plus dans une cour de récréation. Ce n'est pas la faute de l'autre, ce n'est pas la faute du voisin, c'est-à-dire de l'Etat.

Où sont les 9.000 fonctionnaires recrutés en huit ans, alors que l'on manque de personnel dans les équipements de proximité, les crèches, dans les écoles où les agents de service ne sont plus remplacés ?

Vous augmentez les impôts et le service du public se dégrade, ce qui se traduit aujourd'hui, vous le savez, par un mouvement de grève sans précédent des agents de la Ville.

Vous faites des économies, mais vous ne les faites pas au bon endroit. Vous "chichez" les moyens aux équipements de proximité. A côté de cela, vous dépensez sans compter pour vos grands équipements de prestige.

Sachez, mes chers collègues, que le budget de fonctionnement du "104" est plus élevé que la dotation de gestion locale versée aux 20 mairies d'arrondissement.

Monsieur le Maire, comme chaque année, j'achèverai mon propos en vous rappelant la scandaleuse disparité existant entre nos arrondissements.

En 2009, et je ne prendrai que cette base, cette année, sur la base des 567 millions d'euros d'investissements localisés, 163 euros par habitant ont été investis dans les huit arrondissements dirigés par l'opposition municipale, alors que 309 euros l'étaient dans le G12 de la majorité municipale, soit un rapport de 1 à 2 ou de 33 % face à 66 %. Encore, avons nous dans ces chiffres ce que nous nous appelons le 21<sup>e</sup> arrondissement, composé du patrimoine muséal et culturel beaucoup plus présent dans nos arrondissements que dans les vôtres.

Monsieur le Maire, faudra-t-il que nous appelions à une grève des impôts dans nos arrondissements pour qu'enfin vous les respectiez ?

*(Mouvements divers).*

Et je vous montre mon petit tableau. En rouge, c'est le gros bonhomme rouge qui fait "youpi", c'est vous, et en bleu, c'est nous, on fait "beurk" ! Et cela traduit, effectivement la situation.

Merci.

**M. Sylvain GAREL.** - Pourquoi n'avez-vous pas apporté des banderoles ?

**M. Jean-Pierre LECOQ,** maire du 6<sup>e</sup> arrondissement. - Cela se rapporte à la discussion budgétaire, Monsieur GAREL !

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - La parole est à Mme CUIGNACHE-GALLOIS.

**Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai quelques instants seulement pour vous parler du budget des transports. J'irai donc à l'essentiel.

Les transports, nous le savons tous, sont la principale préoccupation des Parisiens et des Franciliens. C'est bien normal, car il s'agit de leur vie quotidienne, de leur qualité de vie ; c'est aussi la condition sine qua non du développement économique et de l'attractivité de notre Capitale, mais c'est aussi, et vous semblez l'avoir oublié, un facteur considérable de cohésion sociale.

Alors que dire de ce budget ? Bien entendu, il y a des choses positives, que nous avons votées d'ailleurs.

La prolongation du tramway sur les Maréchaux du Sud-Est parisien participera, nous le pensons, d'une requalification du paysage urbain dans des quartiers qui le méritent bien, mais à quel prix ? Un projet excessivement cher, en rapport avec ce qu'il peut apporter en termes d'efficacité et de mobilité. Il ne nous est pas possible de le considérer comme une véritable politique structurante des transports, celle qu'attendent les millions de Franciliens qui traversent Paris chaque jour.

Pourquoi, d'ailleurs, y aurait-il besoin de faire des plans d'urgence si, depuis 12 ans, qu'il est Président de la Région, M. HUCHON avait pris les mesures nécessaires et si vous-même, Monsieur le Maire, depuis neuf ans que vous êtes dans la majorité municipale, aviez pris la mesure des attentes des Parisiens et Franciliens qui travaillent, se lèvent tôt chaque matin et s'engouffrent dans les bouches de métro et de R.E.R. surbondées, un million pour la ligne A, la plus chargée d'Europe, pour se rendre dans des conditions souvent lamentables sur leur lieu de travail, parce que ces gens-là, ce n'est pas en Vélib' qu'ils se déplacent et pas tant que cela en bus non plus, mais par les voies souterraines, celles que vous avez négligées, oubliées, délaissées pour favoriser tout ce qui est en surface et qui se voit.

C'est une politique qui s'adresse, en fait, aux privilégiés, à ceux qui font des petits trajets et qui peuvent vivre Paris comme un village et non à tous ces gens qui traversent Paris de part en part ou qui font des trajets de banlieue à banlieue, c'est-à-dire 70 % du trafic.

Vous avez toutefois subitement pris conscience que la voiture, cela peut servir et même être un facteur de liberté dans un schéma d'éco-mobilité, grâce aux voitures propres que nous préparent les constructeurs automobiles. Vous nous proposez donc d'engager la Ville de Paris dans le projet Autolib'. Sous un

aspect sympathique, ce projet nous paraît, à la réflexion, financièrement périlleux pour un service qui n'est pas à la hauteur de ses prétentions.

Rappelons quelques chiffres...

Un investissement de base de 35 millions d'euros par la Ville, plus 4 millions d'euros pour la Région. Si l'on s'en tient à l'expérience des Vélib', dont la totalité du parc a dû être remplacée, c'est-à-dire 20.000 vélos à 630 euros pièce, les frais de fonctionnement d'Autolib', à peu près 30.000 euros par véhicule - c'est quand même considérable - vont être exponentiellement démultipliés, pour un service qui manque considérablement de souplesse et qui ne s'adresse, encore une fois, qu'à une partie de la population. Qu'en est-il, en effet, des gens sans permis ou qui ne peuvent pas conduire ou des gens à mobilité réduite ?

Nous pensons qu'un système de petits taxis électriques, par exemple des petits "Paris cab", réservés à Paris et à sa petite couronne, à bas tarifs, serait beaucoup plus adapté à une demande de fluidité et de complémentarité des transports en général.

Pour conclure, ce budget se trompe sur le choix des priorités. Il n'offre ni réponse structurante aux problèmes quotidiens des Parisiens ni solution pour l'avenir.

Par ailleurs, je regrette vivement que la présentation de votre budget fasse l'impasse sur le Grand Paris de la mobilité et le projet de Christian BLANC. C'est pourtant le cadre de raisonnement dans lequel nous attendons, au groupe Centre et Indépendants, l'action de la ville de Paris.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).*

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Frédérique PIGEON.

**Mme Frédérique PIGEON.** - Monsieur le Maire, chers collègues, merci.

Ce budget répond aux besoins des Parisiens, correspond à nos engagements de campagne, tout en tenant compte du contexte grave dans lequel nous sommes, et prépare l'avenir.

Je souhaite, par mon intervention, mettre la lumière sur les priorités et les dispositions que ce budget met en œuvre en matière d'emploi, d'activité économique, de recherche, d'innovation, de dynamisme et d'attractivité pour notre ville.

Premier point, ce budget permet de se doter des leviers pour ramener à l'emploi les Parisiennes et les Parisiens qui en sont privés, avec plus de formations à visées professionnelles, plus de placements directs, plus de moyens alloués à l'accompagnement et à l'insertion : P.D.I., contrats aidés, plan local d'insertion 20e, 10e, 11e, 12e, structures d'insertion par l'activité économique, allocation aux bénéficiaires du R.S.A.

Deuxième point, ce budget met l'accent sur le renforcement pour les jeunes et l'accès à leur premier emploi, par l'information, l'orientation et l'accompagnement et également par le soutien à leurs projets, à leurs initiatives et à leurs créations d'entreprise, notamment lorsque ces jeunes sont peu qualifiés. Ces mesures anticipent donc sur les conclusions que pourra formuler la mission information et évaluation pour l'emploi pérenne

des jeunes.

Troisième point, il s'agit d'optimiser le service local de l'emploi par la fusion de structures et par le renforcement d'actions de nos structures.

Quatrième point, il s'agit de développer les atouts économiques de notre territoire et ils sont nombreux : le commerce, l'artisanat, les professions indépendantes, les métiers d'art bénéficieront d'un accompagnement volontariste et de modernisation, le tourisme, avec un plan hôtelier de 7.000 chambres supplémentaires, et l'économie créative et culturelle avec les pépinières de jeunes éditeurs, les métiers des arts, mode et design.

Cinquième point, il s'agit de dynamiser la création d'activité et de se doter de nouveaux modèles économiques, par la mutualisation de moyens, avec une articulation avec les Coopératives d'Activités et d'Emploi, la reprise de P.M.E. par les salariés et toute une palette d'aide à la création pour de nouvelles entreprises, pour des entreprises d'économie sociale et solidaire, pour des soutiens financiers et pour une stratégie d'implantation maillée sur l'ensemble du territoire et notamment sur le Nord-Est parisien.

Et, pour finir, ce budget permet de préparer l'avenir et de prospecter le futur, en innovation, avec de nouveaux services ou produits et une aide à leur industrialisation, avec quatre pôles de compétitivité, notamment l'un dédié au développement durable, par les mises en réseau spécialisées comme "Silicon Sentier", "Paris Business Angels".

Il s'agit également de préparer l'avenir et le futur par l'accent mis sur la recherche, avec des bourses, avec le soutien à la vie étudiante, avec l'amélioration des conditions de travail de la communauté universitaire, la réorganisation et le déploiement de sites universitaires, la contribution aux écoles supérieures de la Ville de Paris, des programmes innovants et de développement et je cite à cette enseigne "Emergence", "Paris Pionnière", "Agoranov", "Télécom ParisTech" et, pour finir, favoriser le rayonnement international de la recherche avec des bourses chercheurs étrangers, l'accueil dans nos laboratoires et un projet d'Institut d'études avancées international.

Voici donc un dispositif cohérent qui mobilise toutes les compétences de la Ville et du Département et même plus, dans le prolongement de l'action menée depuis 2001, en confortant et en renforçant tout ce qui a fait ses preuves.

Il est regrettable que l'Etat, pour sa part, en ces domaines, n'ait qu'un horizon étriqué et à courte vue et se contente de déductions fiscales sur les heures supplémentaires et la restauration, ajoutées au remaniement chaotique d'un service public de l'emploi sous-doté.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est à Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

**Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Lors de votre première mandature, au nom du changement d'ère, vous vous êtes appliqué à dénoncer tout le travail de

vos prédécesseurs en matière de logement et vous avez commencé, au nom de l'article 55 de la sacro-sainte loi S.R.U., le grand chantier de la chasse aux classes moyennes.

Ecartées du secteur locatif parisien en raison de l'écart de 1 à 4 entre les loyers du parc social et ceux du secteur libre, les classes moyennes et les familles sont contraintes depuis 2001 à l'exode.

Pour cette nouvelle mandature, vous annoncez avoir entendu la détresse des classes moyennes, mais nous voyons bien que dans les actes, rien ne change. La mixité sociale est en grand danger et déjà, de nombreux quartiers de la capitale souffrent des conséquences de cette politique non dénuée d'arrière-pensées électoralistes. La main sur le cœur, vous servez d'abord ceux qui sont susceptibles de voter pour vous en négligeant l'équilibre social des quartiers.

Vous regrettez la hausse des loyers et vous en appelez à l'aide de l'Etat pour encadrer cette hausse à Paris. Pourtant, depuis 2001, vous avez fait le choix de créer des logements sociaux essentiellement par acquisition d'immeubles occupés, ce qui a pour effet contreproductif de maintenir, voire d'amplifier, les prix du foncier à un niveau très élevé dans le secteur libre, tout en endettant la Ville de Paris.

Cette politique de réduction du parc privé entraîne, par ailleurs, une hausse inéluctable des loyers, parce que ce qui est rare, mes chers collègues, est forcément cher.

Dans le même temps, vous avez découragé les promoteurs privés par des règles d'urbanisme dissuasives, en imposant aux projets immobiliers privés dépassant 800 mètres carrés de consacrer 25 % de l'ensemble au logement social. Vous avez invité les investisseurs privés à regarder finalement de l'autre côté du périphérique.

Pour atteindre votre objectif de 40.000 logements sociaux financés à la fin de la mandature, vous en appelez là encore à l'Etat. Il me semble alors important de vous rappeler dans cette assemblée, l'effort considérable du Gouvernement et sa mobilisation pour le logement.

En effet, quand l'Etat finançait 50.000 logements sociaux en France en 2000, il en finance 150.000 en 2009. Le Gouvernement FILLON produit trois fois plus de logements sociaux que le Gouvernement JOSPIN, trois fois plus, le chiffre est pourtant simple à retenir.

L'Etat, via les crédits délégués, participe en effet grandement à l'effort en faveur du logement social et de l'amélioration de l'habitat privé à Paris. Pour mémoire, pour la seule année 2009, respectivement 122 millions d'euros et 28 millions d'euros, et vous n'ignorez pas que l'effort sera maintenu et amplifié en 2010 en faveur du logement social dans les zones tendues dont l'Ile-de-France.

Mais au-delà de l'effort financier en matière de logements sociaux, qui était particulièrement notable avec le volet logement du plan de relance, le Gouvernement a pris des mesures phares en faveur des logements des Parisiens comme dans l'ensemble de nos concitoyens.

Pour les locataires, par exemple, l'obligation de conclure entre l'Etat et les bailleurs sociaux des conventions d'utilité sociale avec des objectifs précis notamment de constructions nouvelles, d'entretien des logements et de revente des logements aux locataires.



Monsieur MANO, vous qui avez critiqué vertement la revalorisation du supplément de loyer de solidarité, cet outil va vous permettre de baisser de 25 % les surloyers, qu'allez-vous décider, à l'heure où Paris Habitat s'engage dans une convention d'utilité sociale ?

Création d'un nouvel indice aussi pour l'évolution des loyers qui a divisé par 2 la hausse des loyers en 2008.

Autres mesures de l'Etat :

- le passage du dépôt de garantie à un mois de loyer ;

- un plan d'action pluriannuel signé par Valérie PECRESSE pour le logement universitaire, pour la construction et la rénovation de chambres universitaires pour favoriser le logement intergénérationnel et la colocation.

L'accord signé entre l'Etat et la Fédération des offices HLM, qui prévoit que les locataires de logements HLM pourront devenir propriétaires, mais que vous refusez, monsieur MANO, de faire appliquer à Paris en interdisant aux bailleurs sociaux d'y souscrire.

A côté de ce plan Marshall en faveur du logement, vous vous contentez de faire du chiffre pour atteindre l'objectif de 40.000 logements financés sous la mandature.

Revenant à une forme d'urbanisme totalement obsolète et condamnée, vous projetez d'entasser les ménages modestes dans des tours de 15 étages.

Pourtant, les sociologues ne cessent de nous le dire, il ne faut pas renouveler les erreurs du passé. Prévoir 55 % de logements sociaux par un amendement qui avait été déposé par la Première adjointe sans la moindre concertation illustre votre politique arbitraire en la matière.

Nous prenons acte de votre engagement à ne pas réaliser ces tours de 50 mètres dans le 15<sup>e</sup> et nous nous battons aux côtés de Brigitte KUSTER pour combattre le massacre des Batignolles.

Obstinément, vous achetez des immeubles occupés à 85 %, ce qui n'apporte rien en création de logements.

Rien n'est fait non plus pour encourager un parcours résidentiel digne de ce nom. Le taux de rotation dans le logement social parisien en 2008 ne cesse de s'effondrer, 4 % environ alors qu'au niveau national, le taux est de 9,7 %.

Nous ne savons toujours rien des effets de la charte des bailleurs sociaux censée inciter les locataires dont la situation financière ou la composition familiale s'est modifiée, à libérer les logements pour ceux qui en ont le plus besoin au nom de l'intérêt général.

Pire, nous constatons qu'il existe des dysfonctionnements inadmissibles en pleine crise du logement, quand des logements sociaux restent vides et ne sont proposés à leurs bénéficiaires qu'avec un retard considérable pouvant atteindre six mois.

Enfin, vous n'entretenez pas le parc social existant, qui se délabre de jour en jour : l'état lamentable des ascenseurs, l'inaccessibilité de bien des bâtiments, l'insuffisance des moyens donnés pour le gardiennage et pour la sécurité dans les ensembles sociaux mettent en évidence votre imprévoyance et votre irresponsabilité.

En refusant la vidéoprotection dans ces ensembles, vous

privez les ménages les plus modestes de la première des libertés, la sécurité.

En conclusion, après être arrivés au pouvoir à Paris il y a neuf ans, vous ne pouvez pas continuer à dire que tout ce qui marche est de votre fait, tout ce qui ne marche pas est de la faute de vos prédécesseurs ou de l'Etat.

Alors que la politique du Gouvernement vise à débloquer la chaîne du logement, vous vous contentez d'une politique à court terme, électoraliste, dogmatique, qui se traduit finalement par une très grande injustice.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président - Merci, Madame.

La parole est à M. Claude DARGENT.

**M. Claude DARGENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en 2008, durant la campagne municipale, Bertrand DELANOË avait fait de la question des déplacements le deuxième défi prioritaire de son programme, après le logement et l'habitat.

Le budget qui nous est présenté ici matérialise parfaitement la réalisation de cet engagement.

Au total, le Budget primitif 2010 prévoit ainsi 261 millions d'euros de crédits de paiement au titre de la voirie et des déplacements, contre 190 l'année dernière. On le voit, l'augmentation est sensible.

La Ville de Paris réaffirme ainsi dans ce projet de budget, l'objectif d'offrir à chacun la possibilité de choisir s'il le souhaite de ne plus posséder deux voitures afin de faire de notre ville une véritable éco-capitale.

Je citerai ici quelques-unes des opérations majeures qui démontrent clairement la priorité accordée par cette municipalité à la question des transports, et derrière elle, à celle de l'environnement.

Commençons par le lancement opérationnel du chantier du T3 à l'Est. 730 millions d'euros d'investissement en partenariat avec la Région, 90 millions d'euros de crédits inscrits dans le budget 2010 à ce titre.

Ensuite, Autolib', 28 partenaires, 35 millions d'euros d'investissement pour Paris et également une contribution de la Région de 4 millions d'euros.

Citons également 136 millions d'euros consacrés en fonctionnement, à l'éclairage, au patrimoine de voirie et autres équipements.

Sans que ce montant empêche d'importantes économies d'énergie, en liaison avec le lancement d'un marché de performance énergétique.

Enfin, je citerai la participation au S.T.I.F., qui est en augmentation de 344 millions d'euros.

A ce titre, il faut d'ailleurs souligner combien les collectivités franciliennes ont fait preuve d'un effort sans précédent en augmentant en trois ans, depuis la décentralisation du S.T.I.F., de près de 60 % leur contribution financière.

Le S.T.I.F. a investi en deux années autant que l'Etat en

vingt ans.

Depuis 2002, les budgets de l'Etat consacrés au transport en Ile-de-France ont, quant à eux, diminué de moitié.

Or, Paris est le deuxième contributeur après la Région au budget du S.T.I.F., environ 30 %, et la contribution parisienne a augmenté de 70 % en quatre ans.

Les dépenses du budget transport ont également, on l'oublie trop souvent, une fonction sociale. La contribution importante de notre ville a aidé le S.T.I.F. à étendre la gratuité des transports en commun, dans notre région, aux bénéficiaires de minima sociaux.

Cela concerne 60.000 personnes qui s'ajoutent aux 40.000 personnes qui bénéficiaient déjà de la gratuité des transports en Ile-de-France dont les RMIstes.

Cette politique de déplacement est donc aussi une forme de réponse à l'urgence sociale.

Plus généralement d'ailleurs, les transports sont devenus aujourd'hui le deuxième poste de dépense des ménages en France, on l'oublie trop souvent.

Les Français consacrent désormais plus d'argent au transport qu'à l'alimentation.

18 % de leurs ressources contre moins 14 % en 2000 et à peine 10 % en 1960.

A cela deux raisons : la flambée des prix du carburant mais aussi l'allongement des trajets domicile travail.

Résolument social comme on le voit, la politique de transport et de déplacement poursuivie dans ce budget 2010, est enfin en droite ligne avec les résultats environnementaux obtenus depuis 2001.

La politique conduite par la Municipalité parisienne a déjà permis d'obtenir des résultats concrets : une baisse d'un tiers de la pollution de proximité en cinq ans et de 9 % des émissions de dioxyde de carbone, répondant ainsi à un véritable enjeu de santé publique.

Je voudrais à cette occasion faire un sort à l'explication opposée par la Droite à ce constat. A l'entendre, cette réduction des émissions polluantes ne serait pas la conséquence de la politique menée par notre ville depuis huit ans, mais serait la conséquence de l'évolution en quelque sorte naturelle du parc automobile, le progrès technique permettant une diminution des émissions.

C'est oublier simplement un chiffre : la politique menée par notre collectivité, en partenariat avec la Région, en développement des moyens de déplacement alternatif, a permis une baisse d'un quart de la circulation des voitures dans Paris. Imagine-t-on un instant qu'une telle baisse n'explique pas l'essentiel de la chute des polluants que je viens de rappeler ?

Certes, notre collectivité a dû consentir un effort considérable pour en arriver là depuis 2001, mais le résultat est tangible. Cet effort, engagé dès une date, 2001 où on parlait beaucoup moins d'enjeux environnementaux, a porté ses fruits sur Paris et dans la Région.

On le voit, la Ville de Paris, comme d'ailleurs la Région, agit pour une amélioration tangible des conditions de déplacement de nos concitoyens. Mais la question des priorités en

matière de déplacements, à Paris et en Ile-de-France, doit être rapprochée de celle à laquelle la réflexion désordonnée de l'Etat sur le Grand Paris a finalement abouti.

On le sait, le discours du Président de la République du 29 avril dernier a finalement débouché uniquement sur un projet de loi récemment voté à l'assemblée, qui se résume à un schéma de transport à l'horizon 2025, un schéma vite surnommé le "grand huit".

Relevons d'abord que la communication tapageuse du pouvoir d'Etat en France sur Paris et sa région se fait au prix d'un formidable retour en arrière, qui porte un nom : la recentralisation.

Si encore ce renoncement aboutissait à produire un schéma de transport de qualité. Or, c'est exactement le contraire que l'on peut observer aujourd'hui.

Ce n'est pas un hasard d'ailleurs, si la réflexion à moyen terme n'est jamais inutile, elle doit être l'occasion d'un cadre d'échange constructif pour aboutir à un diagnostic partagé.

Or, la démarche adoptée par l'Etat en la matière s'est située exactement aux antipodes. Dès l'origine, d'ailleurs, elle avait bien mal commencé. Il faut le répéter ici : la création d'un secrétariat d'Etat à la région capitale est une aberration, totalement inconcevable dans la totalité des autres pays européens, et même, on peut le dire, dans les autres pays démocratiques.

Ce n'est pas un retour à la période gaulliste et à Delouvrier que Nicolas SARKOZY nous impose ici. Son rapport à Paris et à sa région nous ramène bien plus loin en arrière, à Napoléon, voire à Louis XIV.

Ce projet de loi se limite en effet finalement à un schéma de transports pour un métro automatique, reliant entre eux des pôles économiques totalement déconnectés des bassins de vie et des zones denses. Or, s'il y a un consensus en matière d'aménagement aujourd'hui, c'est bien que c'est le choix de la ville dense qui doit être opposé à l'étalement urbain.

Anti-écologique, ce projet gouvernemental est, d'autre part, totalement inadapté aux besoins des Franciliens. Ce "grand huit" en effet, toutes les études le montrent, privilégie des déplacements travail-travail, qui ne représentent que 3 % de l'ensemble de la mobilité des personnes.

Ce choix aboutit donc à obérer les ressources en matière de financement, pour une catégorie de déplacements qui représente moins de 1 trajet sur 30 alors qu'il faut évidemment privilégier les déplacements domicile-travail.

Dernier volet, évidemment, le désengagement financier de l'Etat sur cette question, comme sur les autres. Ce qui fait que le plan de mobilisation régional, de 18 milliards d'euros pour les transports, s'il a été conçu en partenariat avec les différentes collectivités régionales, attend toujours la réponse de l'Etat.

Ces collectivités sont engagées sur les deux tiers des financements, sur les dix ans à venir. S'agissant de l'Etat, nous attendons toujours la réponse.

Or, c'est pour cette réponse de l'Etat qu'il aurait fallu déclarer la procédure d'urgence, et pas pour l'examen du projet de loi sur le Grand Paris par le Parlement.

Chers collègues, pour finir, la politique des transports articule deux registres majeurs : la vie quotidienne de nos concitoyens et l'enjeu environnemental.

Il n'est pas besoin de souligner davantage leur importance. Voilà qui explique évidemment pourquoi, sous l'autorité du maire Bertrand DELANOË, et en parfaite coordination avec le Conseil régional et son président Jean-Paul HUCHON, ce secteur a été tellement privilégié dans la politique conduite par la Ville de Paris.

Clairement, au vu du budget qui nous est présenté ici, pour cette année mais aussi pour les suivantes, il le demeurera et il faut s'en réjouir.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme de PANAFIEU.

**Mme Françoise de PANAFIEU**. - Merci.

J'aimerais à présent m'exprimer sur le budget des affaires culturelles de la Ville de Paris.

Le budget primitif 2010, qui nous est proposé aujourd'hui, veut nous assurer de la continuité des efforts de la Ville pour une culture vivante et populaire. Or, à la lecture de ce budget, je n'y vois pourtant que l'expression d'une idéologie qui s'essouffle, qui est consumériste, en dépit d'un contexte de crise économique. Je vois un budget plus triste que raisonnable, qui se contente d'assumer la poursuite des travaux et la montée en charge des nouveaux équipements culturels.

Aucun doute n'est possible sur votre volonté d'innovation, qui de "Nuit blanche" en "Nuit blanche", du Louxor au "3 boudets", du "104" à la Gaîté lyrique, a permis d'aborder toutes les sphères vagabondes de la création culturelle ; je veux parler des arts numériques, des musiques électroniques, de la création contemporaine.

Mais cette multiplication des lieux, déjà synonyme d'éparpillement des fonds, n'est pas le gage d'une démocratisation culturelle. Votre volonté annoncée de rééquilibrage entre les quartiers ne peut se résumer à un simple effort de conquête spatiale.

Certes, l'offre protéiforme s'adapte à un monde en mutation. Elle s'adapte aux nouveaux modes de production et de consommation, mais c'est aussi l'effacement des repères collectifs, l'éclatement individuel des mouvements culturels où toute valeur devient relative.

Vous avez fait le pari de quelques opérations festives. Quelques-unes sont visibles, elles sont surtout faites pour communiquer, mais rien de plus.

Et nous souhaitons, au contraire, faire le pari du vivre ensemble, nourri des multiples strates culturelles, fondé sur un héritage riche dont il faut se prévaloir. C'est ce qu'ont pu mettre en œuvre, par exemple, au niveau national le musée du Quai Branly et la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, pour ne parler que de deux exemples.

Ce vivre ensemble commence par le partage des connaissances, à travers le réseau dense des monuments, des théâtres et des musées. Or, votre culture de chantier, Monsieur le Maire, ne semble pas s'accompagner de la nécessaire modernisation administrative, pour une véritable synergie entre les petits et les grands établissements qui permettrait une conquête des nou-

veaux publics.

Dans sa synthèse des rapports d'audit des quatorze musées municipaux, remise en mars 2009 à la Ville, l'Inspection générale préconise la création d'un établissement public unique, permettant une autonomie financière dotée d'un Conseil d'administration, composé d'élus municipaux et de professionnels. Cela permettrait une programmation pluriannuelle, avec la conclusion d'un contrat triennal d'objectifs et de moyen avec la Ville, décliné par établissement, comme d'ailleurs c'est déjà le cas à Lyon. Je citerai l'exemple de Marseille, dont la Direction des musées fédère douze musées municipaux, autour d'un budget global ou encore celui de Vienne créé dès 2002.

Cette collaboration fructueuse et une mutualisation des ressources pourraient, par exemple, être établie entre les musées Cernuschi et Guimet, entre Bourdelle, Zadkine et Rodin, tous créés au fil de l'histoire dans les quartiers de mémoire, et pourtant absents de la dynamique culturelle d'arrondissement, alors qu'ils ont tant à montrer et tant à nous apprendre.

Si je tiens à saluer la poursuite des efforts de rénovation patrimoniale ou culturelle, comme Saint-Paul, Saint-Louis, le Théâtre du Rond-Point, je regrette par ailleurs que cela semble être réalisé au détriment des moyens de mission grand public, attribués aux musées municipaux. Près de 2 millions d'euros en moins pour leur fonctionnement et 400.000 euros de moins en crédits d'acquisition.

La faible considération que vous leur accordez se retrouve d'ailleurs dans les pages de présentation qui leur sont dédiées sur le site de "Paris.fr", des pages extrêmement discrètes et peu attractives, mais que ne mettez-vous à contribution votre imposant service de communication à leur service.

La deuxième chose qui saute aux yeux, quand on regarde le budget culture, c'est le côté déséquilibré de ce budget. 47,3 millions d'euros de crédits d'investissement sont prévus dans ce budget primitif 2010, pour les grands chantiers culturels, après la facture indigeste du "104", 102 millions d'euros.

Notre collectivité maintenant doit assumer entre autres le coût de la Gaîté lyrique, 21,6 millions d'euros en équipements, 8 millions d'euros en investissements, pour un coût final qui sera de 65 millions d'euros. Autant d'investissements extrêmement lourds, peu ou pas encore effectifs et auxquels il faudra ajouter les subventions annuelles de fonctionnement.

La réappropriation des espaces publics doit aussi se fonder sur une politique de subvention préservée. Or, que constate-t-on ? Masquée par la manne départementale venue soutenir le naufrage du "104" à hauteur de 4 millions d'euros, la baisse de subvention de fonctionnement est aujourd'hui de près de 6 %.

Parmi les nombreuses institutions culturelles qui s'inquiètent, qui sont complètement déstabilisées par cette politique, qu'elles soient de renommée internationale ou ancrées dans une culture de proximité, je ne citerai que le Châtelet qui s'essouffle : usure maximale du matériel, report de son évolution vers la création d'un E.P.I.C. préconisée pourtant par l'Inspection générale dès 2005, création de la salle de concert immatérielle, mise en attente, et que dire du musée Montmartre qui se retrouve menacé de fermeture. Tout cela montre aussi un manque d'imagination.

On s'attendait au "104" qui vibronne, lieu de création contemporaine et de métissage social et culturel, lieu de rassemblement, lieu d'étonnement. Le voilà, à peine un an plus tard, échoué comme une coque vide de navire.

Le seul lien innovant et structurant entre les grands vaisseaux culturels de Paris, c'est le pass de la Colline des musées à l'initiative du Gouvernement. De part et d'autre de la colline de Chaillot, entre la Seine et le Trocadéro, le Musée d'art moderne de la Ville de Paris, la Cité de l'architecture et du patrimoine, le Musée du Quai Branly et le Palais de Tokyo s'associent enfin pour valoriser la création contemporaine mais encore une fois à l'initiative de qui ?

Dois-je rappeler que les grandes manifestations annuelles auxquelles les Parisiens se montrent très attachés - "Paris quartier d'été", "Festival d'automne", le "Mois de la photo" - en sont respectivement à leur 20e, 38e et 29e édition ? La seule manifestation nouvelle à être proposée en 2010, c'est "Paris en toutes lettres" dont le succès l'année dernière s'est avéré, soyons clairs, aussi modeste que son ambition.

Tout le monde se souvient de l'expérience des "Champs de la sculpture" sur l'avenue des Champs-Élysées, l'exposition de plein air des œuvres de Ousmane SOW sur le Pont des Arts, en 1999, qui avait attiré 3 millions de visiteurs, a marqué les esprits des Parisiens. L'opération "Prenez une place, venez à deux" savait inclure dans la même démarche d'offre culturelle les théâtres municipaux, les théâtres privés, les théâtres nationaux, une demande qui était également illustrée à travers les kiosques, près du théâtre de la Madeleine, ou plus récemment du côté du 17e arrondissement.

Oui, bien avant vous, Monsieur le Maire, nous pouvions être fiers de ce que nous avons mis en œuvre dans une même volonté de bâtir et de préserver Paris, capitale des arts.

La sensibilisation des Parisiens aux arts se résumerait-elle donc à l'événementiel et à la création contemporaine, comme "Nuit blanche" à la réussite incontestable mais le produit d'une seule bonne idée datée de 2002 ?

Alors, Monsieur le Maire, une politique dynamique de rayonnement artistique et culturel à Paris ne peut se faire que dans la double exigence d'une créativité renouvelée et de la conquête de nouveaux publics. Croisons les réseaux sans hiérarchie, ouvrons les lieux anciens et nouveaux sans compétition, sachons préserver les deux démarches, celle des loisirs et celle de la culture qui, ne l'oublions pas, constitue la force majeure d'attractivité de notre Ville et saura se préserver de la crise économique. C'est à ce prix que Paris retrouvera ses lettres de noblesse dans le domaine de la culture municipale.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO.

**M. Hermano SANCHES RUIVO**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans la continuité de la mandature 2001-2008 et dans le cadre de notre contrat de mandature pour 2008-2014, le projet de budget primitif de la Ville et du Département de Paris pour 2010, que vous nous avez présenté ce matin, répond avec volontarisme aux légitimes attentes des Parisiens dans la diversité de leurs besoins.

Les difficultés auxquelles bon nombre d'entre eux ont à faire face ont été aggravées, cela a été dit, par la crise et par une politique gouvernementale si peu inspirée. C'est pourquoi, au

groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, nous approuvons le fait que ce budget renforce la qualité et les moyens des services publics municipaux et départementaux les plus sollicités.

C'est dans ce cadre que vous avez décidé, Monsieur le Maire, de maintenir l'effectif des emplois municipaux et départementaux parisiens, à l'aune des contraintes financières que connaissent les collectivités territoriales, et la nôtre en particulier. Et au regard de ce qu'opère le Gouvernement en matière d'emploi public, votre choix est une performance que nous saluons et soutenons sans réserve.

En effet, loin d'une politique qui renonce à remplacer les départs en retraite, la collectivité parisienne, elle, fait de la sauvegarde des effectifs de l'administration parisienne une priorité, un pilier de sa politique car il s'agit en clair de préserver la colonne vertébrale du service public parisien. Rien à voir, donc, avec le choix du Gouvernement de ne pas remplacer, qui plus est de manière aveugle et brutale, 50 % des agents de l'Etat partant en retraite. Imaginez un instant ce que donnerait une telle posture aussi idéologique que technocratique à l'échelle de la collectivité parisienne. Ce ne serait pas moins de 600 emplois supprimés annuellement sur 1.200 départs en retraite.

Eh bien non, Paris préserve l'emploi et redéploie lorsque c'est nécessaire, notamment pour mettre des agents à la disposition des nouveaux équipements et services.

Il est ainsi remarquable que 115 nouveaux postes soient créés au bénéfice notamment de la petite enfance, de l'Aide sociale à l'enfance, des bibliothèques et des centres de santé.

Au total, quand l'Etat supprime 34.000 emplois en 2010 dans la Fonction publique et plus de 1.000 postes chaque année à l'A.P.-H.P., la Ville, elle, maintient globalement ses emplois car nous défendons le service public et nous pensons que le service public, qu'il soit local ou national, ne peut souffrir ni d'une perte de la qualité du service rendu aux Parisiens et aux citoyens en général, ni d'une baisse de ses performances y compris sociales.

En 2010, la collectivité parisienne dépensera au total 2 milliards d'euros en charge de personnel, soit 2,3 % de plus qu'en 2009, pour un total de 49.232 effectifs budgétaires.

Nous approuvons qu'il n'y ait aucune baisse de l'effectif global de la collectivité parisienne et saluons le travail de Maïté ERRECART. Nous savons que l'effort effectué en faveur des plus bas salaires et pour la résorption de l'emploi précaire est une de vos priorités, de même que l'amélioration des conditions de travail.

C'est dans ce cadre qu'il nous est apparu opportun de vous faire des propositions nouvelles, inspirées par le dialogue qu'en tant que groupe nous entretenons avec les représentants du personnel.

Ces propositions font l'objet de trois amendements budgétaires qu'au nom de Jean-Pierre CAFFET et des élus du groupe socialistes, radical de gauche et apparentés je vais très rapidement vous présenter. Tous les trois visent à amender les projets de délibération 2009 DF 84 et 25 G.

Le premier propose d'abonder de 150.000 euros l'article 64 du chapitre 12 du budget, dans le but de renforcer l'attractivité de notre politique de recrutement de médecins du travail en vue d'améliorer le suivi médical des personnels de la Ville, dont les deux tiers occupent des postes de catégorie C et doivent

bénéficier d'un suivi médical annuel. Cet amendement est une réponse à la pénurie nationale de médecins du travail à laquelle Paris, comme la plupart des employeurs publics, est confrontée.

Le deuxième propose d'abonder de 100.000 euros la rubrique 20 de l'article 61-32 du chapitre 11 du budget, en vue de la mise à disposition des agents de nettoyage embauchant à 5 heures 30 d'une centaine de places de stationnement supplémentaires leur évitant le paiement d'amendes. Une expérience est déjà en cours dans le 11<sup>e</sup>. De même, le Plan de déplacement de l'administration parisienne prévoit la mise en œuvre du covoiturage. Il reste que pour les agents éloignés de Paris et commençant trop tôt pour les transports en commun, les solutions alternatives à la voiture ne répondent pas à l'ensemble des situations.

Notre troisième amendement budgétaire en faveur des personnels, notamment ouvriers, propose d'abonder de 50.000 euros le chapitre 11 du budget pour améliorer des vêtements haute visibilité, ainsi que les équipements de sécurité des personnels travaillant sur l'espace public. Il faut en effet savoir que le risque routier est une des toutes premières causes d'accidents graves du travail. Il importe de renforcer les moyens propres à réduire la fréquence des accidents du travail dans les directions intervenant sur l'espace public, notamment pour la collecte des ordures ménagères.

Le projet de budget pour 2010 a la passion de la solidarité. Cette solidarité implique d'accompagner aussi bien les Parisiens les plus modestes que les familles à revenus moyens. Au-delà, la politique de solidarité de la collectivité parisienne doit aussi concerner les personnels. C'est ce que propose le projet de budget pour 2010 et c'est ce que proposent nos trois amendements participant ainsi de la politique d'amélioration des conditions de travail des personnels que nous remercions vivement pour leur dévouement et la qualité de leur contribution au service de tous les Parisiens.

Merci.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme TISSOT.

**Mme Claude-Annick TISSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne donnerai pas autant de satisfecit que vient de le faire mon collègue à la politique des ressources humaines de la Ville de Paris.

En effet, stupeur, le 18 novembre dernier, à l'Assemblée générale de l'A.G.O.S.P.A.P., lorsque les représentants des personnels constatent, et je cite ici le procès-verbal, "l'absence des élus de la majorité municipale et de l'Exécutif qui n'ont même pas donné de pouvoir" ! Quel manque de considération de l'Exécutif municipal pour des questions qui touchent aux personnels et notamment à la gestion des œuvres sociales !

A plusieurs reprises, ce même jour mais également à l'Assemblée générale qui suivra, le 7 décembre, les représentants des organisations syndicales répèteront, avant de quitter la séance, que "la Municipalité se désintéresse totalement de son personnel, quelles que soient les instances".

Le 23 novembre, il faut dire, l'Exécutif a refusé de recevoir

une délégation de l'intersyndicale à l'occasion de la grève des personnels de la Ville, alors même que plus de 2.000 salariés étaient rassemblés devant l'Hôtel de Ville. Quel mépris, convenez-en, de la part de l'Exécutif municipal pour les personnels, mépris qui traduit un manque total de dialogue social ! Vous me permettrez de dire que ce mépris et ce déficit de dialogue social ne relèvent pas de la responsabilité de l'Etat, mais bel et bien de l'Exécutif municipal. Alors, aujourd'hui, la chose est sûre, les négociations sur notamment le renforcement des effectifs de propreté, le taux de promotion et d'évolution des carrières pour 2010-2012 ou encore les négociations sur la résorption des emplois précaires sont au point mort. Là encore, l'Exécutif est absent.

Ce lundi 14 décembre, tous les personnels sont à nouveau en grève, mais le saviez-vous ?

Le malaise des personnels touche l'ensemble des directions, à l'image de celui qui règne dans la Direction de la Propreté, dont les moyens en matériel et en effectifs, selon les dires mêmes des représentants syndicaux, seraient différents d'un arrondissement à l'autre, avec notamment une disproportion particulièrement marquée entre les arrondissements de l'Est, plus largement dotés, et ceux de l'Ouest parisien.

Mais là, ce n'est pas la seule explication des dysfonctionnements de cette direction. L'absentéisme des agents comme la privatisation de la collecte des déchets ménagers dans certains secteurs et non pas dans d'autres y contribuent aussi très largement et M. CONTASSOT, ce matin, résumait très bien les insuffisances de la politique des ressources humaines de la Ville dans l'ensemble des directions de la Ville de Paris.

Mais ce malaise, on le retrouve aussi dans l'ensemble des caisses des écoles parisiennes, où une grande majorité des agents non titulaires sont en C.D.I. horaires et, pour la plupart, embauchés à temps incomplet.

Si j'ai pris ces deux exemples parmi beaucoup d'autres, c'est parce qu'il s'agit de services de proximité, auxquels les Parisiens sont très attachés, et que l'on ne peut que s'inquiéter de leurs difficultés de fonctionnement.

Le 9 décembre dernier, le malaise a même atteint l'ensemble des personnels de la société "Paris Habitat", gestionnaire des H.L.M. de Paris.

Voilà la réalité de terrain, triste réalité.

Ce malaise des personnels ainsi perceptible traduit les incohérences et les manquements de la politique de ressources humaines de la Municipalité, incohérence quand l'Exécutif municipal privatise certains services et pas d'autres au sein même d'une même direction, incohérence quand l'Exécutif municipal prévoit d'importants transferts d'effectifs pour le fonctionnement de nouveaux services ou équipements, comme cela est inscrit dans le volet emploi du budget 2010, manquement aussi quand l'Exécutif municipal n'assure pas le suivi médical des agents les plus exposés conformément à la loi et je remarque que Jean-Pierre CAFFET et la majorité municipale, au vu des deux vœux qu'ils ont déposés, s'inquiètent enfin des conditions de travail, de sécurité et de santé des agents de la Ville, manquement encore quand l'Exécutif municipal n'engage aucune politique active de résorption de l'emploi précaire, alors même que 10.000 agents sont directement concernés, et c'est le tract de l'intersyndicale aujourd'hui qui le dit encore.

Si je prends en compte le tract diffusé aujourd'hui par l'intersyndicale, la liste des manquements est longue, trop longue.

Face à la maltraitance des personnels par l'Exécutif, et j'utilise ce vocable volontairement...

*(Mouvements divers).*

... face également aux dysfonctionnements qu'il engendre, il nous paraît indispensable, voire urgent, de procéder à une expertise approfondie de la situation des agents de la collectivité parisienne par direction, ainsi qu'à une expertise de la masse budgétaire correspondant à ces emplois, leur nombre, leur répartition et leur évolution.

Je souligne d'ailleurs que les représentants des organisations syndicales sont les premiers demandeurs d'une telle étude.

La remise à plat de la politique des ressources humaines de la Ville de Paris requiert cette analyse complète, d'autant plus indispensable que les charges de personnel représentent plus de 2 milliards d'euros au budget primitif 2010 ; il s'agit là du poste de dépenses de fonctionnement le plus important.

Nous demandons donc, comme l'a annoncé ce matin Jean-François LAMOUR, la création d'une mission d'information et d'évaluation sur l'engagement de la collectivité parisienne en matière de ressources humaines, de recrutement et d'organisation des personnels pour chaque direction. Nous demandons que cette mission d'information et d'évaluation porte sur la résorption de l'emploi précaire, l'évolution des rémunérations, les conditions générales de travail, la valorisation de la formation et l'organisation des carrières.

Cette analyse ne pourra que permettre et aider à l'amélioration de la qualité du service public de la collectivité, qualité à laquelle le groupe U.M.P.P.A. est particulièrement attaché, tant pour les agents qui s'y consacrent que pour les usagers qui en bénéficient, et c'est précisément cette transparence dans la gestion des personnels que nous devons aux contribuables parisiens, eu égard aux augmentations lourdes d'impôts pratiquées en 2009 et programmées pour 2010.

Le Maire de Paris a terminé son intervention ce matin en proclamant toute son admiration et toute sa gratitude aux agents de la Ville, ces agents mêmes que lui et son Exécutif traitent jour après jour, année après année, avec tant de mépris...

*(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

Dont acte.

Je pense, pour ma part, qu'aujourd'hui, dans le cadre précis de ce débat budgétaire, au moment même où la grève est maintenue, ces propos ont sonné faux, tant pour les agents de la Ville de Paris que pour les Parisiens.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Mépris, maltraitance, c'est peut-être un peu exagéré, mais enfin...

Madame Pauline VÉRON, vous avez la parole. Vous êtes la dernière intervenante pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés ; vous avez 18 minutes 06.

**Mme Pauline VÉRON**. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaite saluer l'effort budgétaire du Département dans un domaine particulièrement important, celui de l'Aide sociale à l'enfance, alors que notre collectivité connaît, nous le savons, une baisse importante de ses recettes.

En effet, le budget de l'Aide sociale à l'enfance va augmenter de 1,5 % pour tenir compte, d'une part, de la dégradation du contexte social et, d'autre part, de l'arrivée très importante de mineurs étrangers isolés à Paris et alors qu'il y a un fort désengagement de l'Etat dans ce domaine.

Cette augmentation budgétaire va permettre, en premier lieu, de maintenir une forte implication du Département pour la prévention spécialisée dans les quartiers prioritaires, par un soutien aux équipes de prévention spécialisée, aux centres sociaux et aux dispositifs de prévention du type "Ville Vie Vacances" ou accompagnement à la scolarité.

Elle va permettre, en deuxième lieu, une augmentation du soutien apporté aux jeunes en difficulté, dont la situation sociale se détériore, par des aides financières, notamment pour l'élaboration de projets professionnels. Vous le voyez, contrairement à ce que vous disiez, Madame BRUNO, tout à l'heure, la Ville s'investit pleinement en direction des adolescents dans les quartiers populaires.

En troisième lieu, cet effort budgétaire va permettre la consolidation du Bureau de l'Aide sociale à l'enfance par la création de 10 postes en 2010, après 10 nouveaux postes déjà créés en 2009.

Celui-ci doit, en effet, faire face à l'augmentation des difficultés familiales, aux difficultés accrues des jeunes, notamment chez les garçons adolescents, ainsi qu'à la création dans chaque arrondissement d'un comité prévention, protection, enfance, famille, afin d'agir le plus en amont possible sur les situations de mineurs signalés comme étant en danger ou maltraités.

Enfin, cet effort budgétaire va permettre d'augmenter le nombre de places d'hébergement pour les mineurs étrangers isolés, puisque 30 places pour l'hiver vont être ouvertes dans le 15<sup>e</sup> arrondissement et que début 2010, une structure d'accueil dédiée à ce public et gérée par l'association "France Terre d'Asile" va ouvrir dans le 10<sup>e</sup>, comprenant 25 places pour l'hébergement et 45 places d'activités de jour. Cela permettra de mettre à l'abri en urgence 150 mineurs étrangers isolés, en plus des prises en charge effectuées par l'Aide sociale à l'enfance.

En effet, et je tiens à le souligner, c'est un effort considérable de notre collectivité en direction des mineurs étrangers isolés, puisque, aujourd'hui, ce sont près de 900 de ces jeunes qui sont pris en charge au titre de l'ASE.

Je tiens ici à souligner le travail de Myriam EL KHOMRI dans ce domaine, qui fait le maximum alors que la Ville est confrontée à une arrivée massive de ces jeunes.

Toutefois, malgré ces efforts importants du Département, du fait de la carence de l'Etat, il y a malgré tout un risque que certains d'entre eux ne trouvent pas d'hébergement cet hiver, compte tenu de l'arrivée de très nombreux mineurs étrangers isolés à Paris, du fait notamment de la destruction totale et systématique de tous les abris de fortune des migrants dans le Calais, de ce que l'on a pu appeler "les jungles". Aujourd'hui, avec cette politique sans lendemain, qui vise uniquement à médiatiser des destructions et à ne trouver aucune solution pour ces mineurs étrangers isolés, on les retrouve à Paris.

Nous n'attendons pas du Gouvernement qu'il se préc-

cupe de la situation de ces jeunes, nous savons bien que cela fait longtemps qu'il a clairement décidé que la dignité humaine pouvait être mise de côté concernant les migrants. Nous voulons simplement qu'il respecte le droit.

En effet, l'Etat n'a toujours pas créé le fonds national de financement de la protection de l'enfance prévu par la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection de l'enfance et qui devait compenser les charges résultant du transfert de la prise en charge des mineurs étrangers isolés au Département, absence de création qui pénalise les finances des départements les plus impliqués dans ce domaine, comme c'est le cas de Paris.

C'est pourquoi les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés proposent un vœu afin que le Gouvernement crée dans les meilleurs délais le Fonds national permettant de compenser les dépenses nouvelles des Conseils généraux au titre de la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007 et qu'en cas de refus, le Maire de Paris engage un recours contentieux afin d'obtenir une juste compensation des dépenses nouvelles d'aide sociale à l'enfance.

Je voudrais maintenant, mes chers collègues, appeler votre attention sur la santé des Parisiens.

En effet, de nombreux Parisien aux revenus modestes ou qui sont en situation de précarité connaissent des difficultés d'accès aux soins. Ceci s'explique, malgré une offre de soins abondante à Paris, par la surreprésentation des médecins spécialisés par rapport aux soins de santé primaire, ainsi que par des pratiques tarifaires souvent dissuasives, beaucoup de médecins pratiquant en secteur 2 à Paris.

D'ailleurs, 40 % des Parisiens, ce qui est un chiffre très important, déclarent retarder leurs soins et même parfois y renoncer pour des raisons financières et une part importante de patients couverts par la C.M.U. doit faire face à des refus de soins.

Dans ce contexte, les centres de santé associatifs, mutualistes ou municipaux, constituent un maillon important de l'offre de premier recours à Paris. En effet, ils représentent plus de 15 % des actes de consultation médicale, 30 % des consultations dentaires et 21 % des soins et prothèses dentaires.

La Ville soutient l'activité des huit centres municipaux, en créant notamment cinq nouveaux postes en 2010, mais beaucoup des centres associatifs ou mutualistes sont en difficulté financière.

Dans ce contexte, les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés proposent un amendement au budget primitif, afin que 150.000 euros supplémentaires soient consacrés au soutien financier des centres de santé parisiens en difficulté, ainsi qu'à une démarche de coordination et de réorganisation de leur activité.

Enfin, mes chers collègues, toujours dans le domaine de la santé, les derniers chiffres publiés par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies permettent de dresser un constat préoccupant concernant l'usage des produits psychotropes chez les jeunes de 17 ans à Paris. En effet, il en ressort, entre 2005 et 2008, une hausse de 25 % de l'usage quotidien de tabac, des ivresses répétées en hausse de 86 % et une expérimentation de la cocaïne en hausse de 300 %.

Cette situation est préoccupante pour la santé des adolescents parisiens mais aussi pour l'ensemble des jeunes, car les

comportements parisiens préfigurent souvent une tendance nationale.

Face à cette situation, le Gouvernement ne propose que des mesures répressives, passant à côté des véritables enjeux qui sont de mettre tous les moyens sur une politique de prévention innovante et efficace, dans une optique de santé publique. Il est vrai que l'on ne peut pas attendre de la part de M. APAIRE la moindre tentative de politique de prévention dans le domaine de la toxicomanie.

La Ville de Paris doit donc se mobiliser encore plus fortement et de manière innovante, afin de lutter contre ces tendances inquiétantes.

La Ville a d'ores et déjà souhaité affiner le diagnostic grâce à une enquête départementale "ESCAPAD" en 2010.

C'est pourquoi, face à ce constat, les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés proposent un vœu, afin que soit intensifiée de manière significative la prévention des conduites à risque et addictive auprès des jeunes Parisiens et pour soutenir l'action innovante des associations sur le terrain dans ce domaine.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Un article du journal "20 Minutes" du 12 décembre révèle, par le biais d'un sondage, que pour une majorité des Français, la culture n'est pas placée sur un piédestal. Proche d'eux, c'est aussi à leurs yeux un moyen de réduire les inégalités et dont il faut favoriser l'accès au plus grand nombre.

Les événements organisés par les arrondissements attirent chaque année plusieurs dizaines de milliers de personnes pour le rayonnement de la Ville de Paris, prouvant l'attachement de la population à une culture de proximité. Les exemples ne manquent pas, quelle que soit la nature politique des majorités d'arrondissement.

Pour autant, le problème est celui du soutien financier et de l'organisation.

Premièrement, le budget de dotation d'animation locale a très peu évolué, ce qui ne va évidemment pas dans le sens d'une multiplication de ces événements.

Deuxièmement, vous obligez les mairies à travailler de manière artisanale :

- problème de personnel, avec la mise à l'épreuve constante de la bonne volonté du personnel des mairies, par ailleurs fort dévoué,

- difficulté à répartir équitablement les moyens nécessités par les événements dans un souci de culture de proximité,

- improvisation,

- absence d'informations pour monter des dossiers de partenariat avec le privé,

- pas de moyens pour assurer une communication digne de ce nom autour des événements organisés, quand vous-même, Monsieur le Maire, disposez d'un service de communication pléthorique, malgré la diminution que vous nous en avez annoncé.

Pourquoi cette situation "d'inanimation" culturelle à Paris ? Pourquoi les adjoints au Maire à la culture dans les arrondissements sont-ils si appauvris, si délaissés ? 3.600 personnes à la Direction des Affaires culturelles à la Mairie de Paris et pas même un correspondant réaffecté dans les mairies. La plupart des services bénéficient d'une déconcentration dans les arrondissements : la propreté, la voirie, le logement mais pas l'animation culturelle. Pourtant, en janvier 2003, vous disiez : "Paris se doit de soutenir la création culturelle locale, celle des quartiers et des arrondissements, tout en retrouvant sa place en Europe et dans le monde."

Après ces constats, que nous partageons tous, quelles doivent être les priorités ?

Paris doit être le lieu emblématique de la culture pour tous. A ce titre, il est fondamental de toujours inventer de nouvelles formes d'initiative culturelle, inviter le public dans des lieux nouveaux, faciles d'accès, des lieux où artistes et population de quartier peuvent se retrouver dans des ambiances conviviales et festives.

Le fondement de cette politique, bien entendu, est la gratuité des manifestations, d'où, et j'y reviens, la question du partenariat avec le privé. Cette gratuité, très loin d'être anecdotique, favorise la mixité sociale et générationnelle dans des ambiances festives et détendues propices. Sans quoi, faudrait-il se résigner à un endormissement de Paris ?

Ainsi, le 16e, par exemple, doit se contenter d'un seul théâtre pour 160.000 habitants, d'une seule salle de cinéma et n'a pas de salle de spectacles digne de ce nom. Je regrette que votre budget d'animation locale ne tienne pas compte de ces facteurs et que vous refusiez une péréquation culturelle selon les équipements dans les arrondissements.

Nous vous demandons, par ailleurs, une meilleure articulation avec vos services.

La Direction de l'Événementiel et du Protocole assure la coordination, l'organisation réglementaire et administrative dans un but notamment d'optimisation des coûts. Or, pour citer un exemple, pour le marché de Noël que nous venons d'installer au Trocadéro, nous avons eu de vos services l'autorisation de nous installer 15 jours avant. Au lieu d'une aide, un frein !

Gratuité, mixité, proximité : voilà des mots forts de la politique culturelle d'animation parisienne que nous souhaitons et tentons en permanence de mettre en place, à la force du poignet dans nos arrondissements.

Monsieur le Maire, il est temps de mettre vos actes en accord avec vos discours. L'action culturelle de Paris n'est rien sans l'action culturelle de ses arrondissements. Si vous leur en refusez les moyens, c'est la démocratie locale qui s'appauvrit.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est à M. BERTHAULT.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Comme il a été rappelé à plusieurs reprises depuis le début de notre discussion budgétaire, le climat social au sein de notre collectivité est fortement dégradé.

Votre budget 2010 confirme votre politique de matraquage fiscal sur les foyers parisiens, alors que les dépenses de fonctionnement et l'évolution des effectifs flambent depuis 2001. Malgré cela, sur le terrain, les conditions de travail des agents se dégradent. Vous dépensez toujours plus au lieu de dépenser mieux et nous ne pouvons que constater une fuite en avant, sans réelle vision globale ni réelle hiérarchie des priorités.

L'un des exemples les plus frappants de l'échec de votre politique budgétaire est sans aucun doute celui de la propreté. Depuis 2001 et la mise en place de l'accord sur la réduction du temps de travail à la Direction de la Propreté, nous dénonçons la désorganisation complète du travail sur le terrain et ses conséquences visibles dans tous nos arrondissements. Vous l'aviez vous-même reconnu lors de la campagne municipale de 2008.

Aujourd'hui, vos actes sont en décalage complet avec votre discours et des grèves successives des personnels de la propreté sont la conséquence directe de la renonciation à tous vos engagements.

Pourquoi masquer la réalité des chiffres en ne reconnaissant pas que les 493 emplois créés en sept ans couvrent à peine la mise en place de l'A.R.T.T. ? Comment interpréter votre refus sous la précédente mandature à votre adjoint, M. CONTASSOT, des 600 postes d'éboueurs supplémentaires qu'il réclamait pour la mise en place du plan Paris propre ensemble.

Pourquoi un tel manque de transparence sur la répartition des effectifs par arrondissement, les derniers chiffres communiqués étant de 2007, époque à laquelle les 2e, 3e et 19e arrondissements étaient en collecte mixte, alors que depuis le 2e est totalement en régie et que les 3e et 19e sont en collecte privée.

Comment ne pas tenir compte dans votre gestion des effectifs et dans vos prévisions, de l'évolution de la voirie parisienne et de la collecte sélective ?

Pourquoi n'avez-vous toujours pas mis en ligne les résultats annuels du barème de la propreté, que nous attendions comme chaque année en septembre ? Les résultats sont-ils si mauvais que vous teniez à les garder secrets ?

Le budget que vous nous présentez aujourd'hui acte la suppression de 58 postes d'éboueurs contre 113 prévus initialement avant vos négociations avec les syndicats.

Une fois de plus, vous vous apprêtez à prendre des mesures discriminatoires entre les arrondissements, supprimant des postes à l'Ouest pour les redéployer à l'Est.

Face à cette situation et à cette réalité que vous ne pouvez pas contester, votre seule parade est de vous tourner vers nous en toute mauvaise foi pour fustiger une opposition qui dénonce une hausse inconsidérée des dépenses de fonctionnement, et qui réclame des postes supplémentaires pour la propreté. Cela vous évite de répondre à toutes les questions de fond que je vous ai posées précédemment, et que nous vous rappelons année après année, budget après budget.

Nous l'affirmons une nouvelle fois aujourd'hui, les moyens affectés à la propreté de Paris ne constituent pas pour vous une



priorité budgétaire.

La réalité, c'est qu'en créant des postes supplémentaires pour la mise en place d'un plan d'urgence que nous réclamons également depuis des années pour la propreté, vous serez face à vos propres contradictions, face à votre gestion hasardeuse et opaque de l'organisation administrative de la Ville et de l'évolution globale des effectifs. C'est pourquoi vous ne pouvez plus continuer à vous réfugier derrière des arguments fallacieux. Il est temps de tout mettre à plat et de donner aux Parisiens une vision complète et détaillée des agents qui exercent leur mission de service public au sein de notre collectivité.

Nous sommes convaincus que vous avez fait les mauvais choix et que vous n'avez plus les marges de manœuvre suffisantes pour répondre aux attentes légitimes des Parisiens et de votre personnel.

Au nom du groupe U.M.P., je peux vous assurer que si vous acceptez la mise en place de l'audit général que nous vous réclamons, nous serons en mesure de dégager des moyens suffisants à affecter à la propreté, ce qui permettrait par exemple pour le 15<sup>e</sup> arrondissement qui a déposé un vœu dans ce sens, d'affecter par redéploiement 40 agents supplémentaires pour permettre un retour à un service de qualité dans cet arrondissement comme dans d'autres.

Votre renoncement dans ce domaine n'est plus acceptable, et les conséquences sociales de la désorganisation des services ne font qu'aggraver la démotivation des personnels, qui n'est pas sans conséquence sur leur absentéisme.

Pour nous, la propreté de son environnement est naturellement la première exigence d'une grande capitale européenne, et la première attente de vos administrés par le biais de vos impôts locaux.

Vous décidez aujourd'hui de continuer à faire exploser ces derniers, en dégradant simultanément les moyens consacrés à la propreté. Ne vous étonnez pas d'en payer encore dans les prochaines semaines les conséquences sociales et politiques, mais si vous décidez, dans un moment de lucidité, de prendre à bras le corps ce sujet, vous pourrez compter sur nous pour faire valoir nos arguments, arrondissement par arrondissement, dans l'intérêt général des Parisiens.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Tout le reste du temps de parole, c'est l'U.M.P.P.A. Il y a six intervenants et il reste 21 minutes. Je vous demande de faire preuve d'autodiscipline entre vous.

La parole est à M. Thierry COUDERT.

**M. Thierry COUDERT**. - Monsieur le Maire, il est très rare que vous vous exprimiez sur la politique culturelle de la Ville de Paris. C'est pourquoi nous avons du mal à en comprendre les grandes lignes, en dehors de quelques coups médiatiques, souvent coûteux, qui parfois comme le "104" font Pschitt !

Nous avons espéré jeudi dernier, lors du colloque sur le Grand Paris de la culture que votre première adjointe nous livrerait votre stratégie, voire votre rêve. Nous eûmes à la place, d'abord une leçon magistrale sur le protocole républicain, dont Mme HIDALGO n'avait pas vu, en adepte malhabile de la lecture rapide, qu'il s'appliquait à la province et pas à la capitale. Ensuite, un coup de sang, certes très médiatique, qui nous a privés d'une mise en perspective de votre politique culturelle.

Mais, sans doute, l'essentiel était dit. Vous vivez Paris plus

comme une capitale régionale que comme une capitale internationale. Et la stratégie culturelle du Grand Paris vous intéresse d'autant moins que vous n'en avez pas pour Paris.

La crise vous aide beaucoup en cela, d'ailleurs. L'heure est aux économies, et donc le budget culturel, déjà faible en pourcentage par rapport à ceux d'autres villes en province, a fortiori d'autres villes internationales, ne résiste pas, face aux efforts faits pour la solidarité, avec en filigrane l'idée que la culture peut d'autant plus être votre variable d'ajustement qu'elle n'est, en quelque sorte, qu'une sorte de superflu.

On ne s'étonne donc pas de voir les crédits baisser globalement, le nombre d'expositions des musées municipaux diminué, ainsi que leurs crédits d'acquisition, et des prix de la Ville supprimés. Tout cela à la va vite, sous prétexte de crise, sans qu'il soit procédé au préalable à des audits permettant une vérifiable stratégie de redéploiement.

Ceci est d'autant plus dommageable que certaines opérations lourdes avaient sérieusement grevé les crédits des grandes institutions culturelles de la Ville de Paris.

Je ne suis pas de ceux qui sadiquement veulent tourner le couteau dans la plaie du "104", dont l'équipe de direction part sur la pointe des pieds, avec un passif de 700.000 euros. Mais ce projet, de toute évidence utile dans son principe mais mal cadré dans ses modalités, fait que depuis plusieurs années, des scènes comme les théâtres de la Ville ou du Châtelet, dont les directeurs font un remarquable travail de programmation qui attire de nouveaux publics, voient leur subvention de fonctionnement stagner, et donc la partie qu'ils pourraient consacrer à la création, réduite désormais à presque rien.

Enfin, la culture, ce n'est pas toujours des crédits, c'est aussi un état d'esprit. Là, visiblement l'urbanisme ne vous passionne pas plus que l'architecture. Les opérations d'aménagement réalisées ces dernières années, dans le 12<sup>e</sup> et dans le 13<sup>e</sup> par exemple, sont quelconques en termes d'architecture. Aucune ne laissera de trace et il est triste de constater que les grands architectes français livrent le meilleur d'eux-mêmes à Berlin ou à Shanghai, mais pas à Paris.

C'est encore plus dramatique, lorsqu'on voit que ce que l'on s'apprête à faire sur les derniers grands espaces disponibles à Paris. Bien sûr, aux Batignolles où l'on va copier l'urbanisme des cités des années 70, au lieu de bâtir le Paris du XXI<sup>e</sup> siècle.

Vous avez d'ailleurs refusé, voici deux conseils, notre vœu de faire travailler les dix cabinets internationaux du Grand Paris sur ces terrains. Puisque vous voulez y faire du logement social à plus 50 %, faites au moins que ce soit des immeubles exceptionnels sur le plan de l'architecture, comme cela s'est fait dans l'entre-deux-guerres où le logement social a souvent été à la pointe de l'architecture. Aujourd'hui, vous ne réalisez que des opérations gentiment banales, ce qui montre aux populations concernées l'estime dans laquelle la Ville les tient.

Autre sujet de préoccupation, la nuit parisienne : pour une "nuit blanche", que de nuits noires ! J'y reviendrai lors d'un vœu. Mais la Ville doit aider les différents partenaires à rendre à nouveau Paris attractif dans la véritable compétition internationale que Berlin, Londres ou Barcelone, se livrent avec des politiques concurrentielles structurées.

Enfin, j'évoquerai les collectifs d'artistes. Trop souvent la Ville se refuse à les aider et à trouver des solutions. Pour une opération de prestige rue de Rivoli, que de collectif qu'on laisse croupir puis expulser.

Le "104" aurait pu être un lieu d'accueil. Surtout, il faudrait que la Ville ait une stratégie par rapport à des lieux vacants pendant plusieurs années, qui pourraient héberger des artistes qui apporteraient ainsi beaucoup à la vie des quartiers. Là aussi, d'autres métropoles internationales l'ont compris.

Sur tous ces sujets, il serait utile qu'il y ait en 2010 un véritable débat d'orientation. La culture, ce n'est pas le futile, ce n'est pas l'accessoire, surtout mis en relations avec la crise. On le voit précisément en période de crise : la culture attire de plus en plus de spectateurs, de visiteurs, de lecteurs.

Jusqu'alors, quelques arbres, le "104", les "Nuits blanches", la Gaîté lyrique se proposaient de cacher la forêt. Aujourd'hui, les arbres se font de plus en plus nus, et c'est de plus en plus le désert qui pointe à l'horizon.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est à Mme Delphine BURKLI.

**Mme Delphine BURKLI**. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

Monsieur le Maire, votre projet de budget pour l'année 2010 exprime clairement ce qu'est la gestion de la Ville de Paris : une illusion de sérieux budgétaire aujourd'hui démasquée et trop longtemps maquillée par les artifices d'une habile politique de communication.

En effet, le budget de la Ville est conforme à la politique des coups médiatiques de ces huit dernières années, dont le dérapage de 62 % des dépenses de communication, entre 2001 et 2008, n'est que l'un des multiples symptômes. Mais la Ville est aujourd'hui au pied du mur, et M. GAUDILLÈRE, vous vous voyez aujourd'hui dans l'obligation de revenir au bon vieux principe de réalité budgétaire.

Il ne faut plus s'étonner dans un tel contexte si la Ville se voit contrainte d'augmenter les impôts locaux de 8 %, donc plus 30 % pour la taxe foncière, ce qui représente une hausse remarquable de 25 % des impôts locaux sur ces deux dernières années. Mais me direz-vous, il faut bien financer les dépenses du passé et faire face aux conséquences des engagements pris entre 2001 et 2009.

Cette politique a toutefois une conséquence claire pour les Parisiennes et les Parisiens : le poids de la fiscalité, payé par les ménages parisiens, s'est considérablement alourdi. Les différents impôts et taxes, qui représentaient 1,7 milliard au budget 2001, sont passés à 2,4 milliards d'euros au budget 2008.

En d'autres termes, pour chaque Parisien payant en moyenne 809 euros en impôts et taxes en 2001, ils se montaient à 1.143 euros en 2008, soit 42 % de plus sur la période. Nous risquons de nous approcher très certainement des 1.300 euros en 2010 par habitant. Il n'y a certainement pas là matière à se réjouir.

Concernant plus spécifiquement les prévisions de dépenses prévues pour le budget 2010, je voudrais plus spécifiquement insister sur deux points.

Premièrement, le budget 2010 de la Ville de Paris est un budget qui hypothèque très clairement l'avenir de notre collectivité. La hausse continue très forte des dépenses de fonctionnement et l'envolée spectaculaire de la dette (+138 %) sur la période 2001-2010 limitent toutes marges de manœuvre de la

Ville pour les années à venir, et montrent l'incapacité de cette administration à gérer les structures municipales.

Deuxièmement, les arguments du type "nous privilégions l'investissement", comme je l'ai entendu de la bouche de M. BRAVO tout à l'heure, ne tiennent pas une seconde. L'investissement reste à un modeste 0,7 % pour 2010 par rapport à 2009, ce qui reste certes légèrement supérieur à l'inflation, mais n'incite pas particulièrement à un triomphalisme débridé.

Je souligne d'ailleurs de manière générale qu'une partie non négligeable de ces investissements est liée à de très nombreux travaux de voirie ces huit dernières années, dont l'intérêt pour la collectivité et les Parisiens ne me paraît pas toujours démontré, comme l'a rappelé Jean-François LAMOUR ce matin au cours de son intervention.

Enfin, plus grave, l'avenir est hypothéqué au vu du ralentissement phénoménal des autorisations de programme, avec environ moins 41 % entre 2009 et 2010, dont 46,77 % pour les seuls AP de la commune.

En clair, la Ville est obligée de tirer la conclusion de sa politique dispendieuse et irréflectée. Elle se trouve contrainte de réduire la voilure, en sacrifiant les investissements futurs, ce qui est très exactement le contraire de ce pourquoi elle justifie sa politique aujourd'hui.

Face à cette situation difficile, et compte tenu de ce contexte, le Maire doit impérativement diversifier les financements et ne plus raisonner les volets fermés vers l'extérieur.

A l'instar de ses collègues à la tête des grandes capitales européennes, Madrid, Lisbonne, Copenhague, le Maire de Paris doit être plus innovant dans le montage de ses dossiers et aller au devant des institutions européennes pour trouver l'argent nécessaire.

A aucun moment dans l'intervention que j'ai écoutée attentivement ce matin, le Maire de Paris ne fait référence au financement européen, comme il ne parle pas non plus d'ailleurs de projets qu'il aurait pu défendre au niveau régional avec son ami Jean-Paul HUCHON dans le cadre des contrats de plan Etat - Région.

L'Europe devient, sur les projets structurants, la première source de financement des collectivités locales et, au-delà des financements F.S.E. ou F.E.D.E.R., la Ville doit chercher à financer ses projets avec l'aide de la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.), dont la vocation première est d'aider les collectivités locales et les P.M.E.

Que ce soit en matière de transports, et je rappelle que la B.E.I. vient d'accorder 500 millions d'euros pour le rallongement du tramway parisien, le T3, en matière de développement des technologies vertes et solaires, de développement des voitures propres ou de la construction des bâtiments, la B.E.I. devrait être un partenaire essentiel pour la Ville. Elle pourrait participer aussi à des opérations de rénovation urbaine ou encore à la réhabilitation des établissements hospitaliers qui, dans la capitale, en ont grand besoin.

Avec le déclenchement de la crise économique, je rappelle que la B.E.I. a déployé, dans le cadre du plan de relance européen, des moyens exceptionnels en faveur des P.M.E. européennes, plus de 30 milliards d'euros, dont 1,35 milliard sous la forme de prêts pour les P.M.E. françaises. C'est au Maire de la Ville d'accompagner ces aides et d'en informer les Parisiens, c'est au Maire de Paris de positionner la Ville par rapport aux

autres grandes capitales européennes, c'est au Maire de faire en sorte que la Ville soit bien plus présente qu'elle ne l'est aujourd'hui sur le front européen pour tirer profit de la forte contribution nette française à la construction européenne qui doit être aussi un gage de prospérité pour tous les Parisiens.

Dans ce cadre, permettez-moi, Monsieur le Maire, de vous suggérer fortement de nommer auprès de vous un adjoint spécifiquement chargé de porter politiquement les projets parisiens à Bruxelles, parce que l'Europe, ce ne sont plus les affaires internationales, mais l'Europe, c'est devenu le quotidien des Français et des Parisiens. Encore faudrait-il vivre avec son temps, encore faudrait-il surtout que vous ayez la volonté de faire de Paris une des plus attractives capitales européennes, alliant qualité de vie et nécessaire développement économique. Ce matin, cette ambition européenne était totalement absente de votre intervention et je le regrette.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je vous avais prévenu tout à l'heure du temps qu'il vous restait. Maintenant, vous êtes quatre intervenants et il vous reste 11 minutes. Je suis désolé, mais il reste quatre intervenants U.M.P.P.A.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Monsieur le Maire, je vais essayer de faire bref et de couper dans mon intervention pour permettre à mes collègues de parler.

Je voudrais juste parler, en quelques mots, de la transparence, puisque M. DELANOË a inauguré son mandat en 2001 avec un mot clef : la transparence.

La transparence commence mal aujourd'hui. Il y a eu des propositions sur chaque banc de cette assemblée, émises par les différents groupes, mais qui sont restées, dans la première partie, sans réponse, Monsieur GAUDILLÈRE, et lorsqu'en commission, nous interrogeons un certain nombre d'adjoints sur des dépenses budgétaires de leur secteur, ils sont souvent incapables de nous répondre ; la transparence et la Ville de Paris, cela fait deux.

D'ailleurs, Monsieur GAUDILLÈRE, combien vous ont rapporté les deux hausses successives d'impôts de 2009 et de 2010 ? Nous aimerions avoir le chiffre. Quel est le chiffre exact de cette double augmentation des impôts en 2009 et 2010 ? Etes-vous capable de nous le donner ?

Pour quelle politique cette augmentation des impôts ? Pour quel développement pour Paris ? Pour quelle nouvelle prestation pour les Parisiennes et les Parisiens ? En tout cas, pas pour le tramway jusqu'à la porte d'Asnières, en tout cas, pas pour le parc social existant, car vous refusez toujours de mettre en œuvre un grand plan de vidéoprotection pour les logements sociaux. Pourquoi d'ailleurs ? Parce que les classes populaires ne méritent pas la sécurité, Monsieur GAUDILLÈRE ? Connaissez-vous, par ailleurs, la galère de ces habitants qui ne peuvent plus utiliser les ascenseurs toujours en panne dans les logements sociaux ? Et que faites-vous ? Rien ! Une simple mission d'information après neuf ans de mandat, cela fait court.

Pire, vos engagements de 2001 de faire la transparence n'ont pas été tenus. Dans votre ouvrage, Monsieur le Maire, Monsieur DELANOË, "Pour l'honneur de Paris", en 1999, vous écriviez que la Ville subventionnait trop d'associations et que les dépenses de la Ville en leur faveur étaient trop élevées. Or, aujourd'hui, Monsieur DELANOË, vous avez augmenté de plus

de 50 % le budget consacré aux subventions des associations ; certains y verraient une volonté de clientélisme électoral ; chacun jugera.

Quelques exemples d'inégalités de traitement, Monsieur le Maire... Certaines associations indépendantes, bien connues dans nos arrondissements, font un travail excellent et utile pour les Parisiennes et les Parisiens et ne trouvent aucun écho à leurs demandes de subvention, alors que beaucoup d'autres en obtiennent sans avoir fait la preuve de leur crédibilité.

(*Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence.*)

Un exemple, mes chers collègues. Ici, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, par exemple, une association qui fait du prosélytisme politique, antigouvernemental bien sûr, animée par un militant de gauche et élu de ce même arrondissement, reçoit une belle subvention et son association ne dépend que de la subvention municipale. Ici ou ailleurs, une salle dite "maison d'association", lieu de transit obligatoire pour pouvoir obtenir le soutien de la Ville. Voilà la vérité d'une politique au service de vos amis et non au service de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens !

Par ailleurs, où est la transparence, Monsieur le Maire, quand l'attribution d'une subvention à une association est votée sans qu'on ne connaisse toujours bien les buts et le travail de l'association, quand on ne connaît même pas les noms des membres du bureau ?

Enfin, que penser de votre logique de transparence par vos choix de recrutement ? Un seul exemple pour le 18<sup>e</sup> arrondissement, je veux parler de l'ex-footballeur, Vikash DHORASSO, ex-membre du comité de soutien de M. DELANOË, recruté il y a un an comme chargé de mission pour un quartier politique de la ville du 18<sup>e</sup> sans formation ni qualification pour le faire. Au bout d'un an, quel est le bilan de M. Vikash DHORASSO dans ce quartier ? On ne le connaît pas. Quelle est son utilité ? Aucune. Et il s'agit pourtant de l'argent des contribuables parisiens. Et nous ne connaissons toujours pas les motivations d'un tel recrutement et n'avons aucune évaluation de son travail. Ce n'est pas notre conception de la transparence et de la bonne utilisation des deniers publics des Parisiens.

Alors, Monsieur le Maire, en conclusion, vous aviez fait de la transparence un objectif majeur de votre mandat, vous aviez la prétention même de rendre son honneur à Paris. Force aujourd'hui est de constater que vous avez failli dans votre mission.

(*Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants.*)

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Marie-Laure HAREL.

Je signale aux intervenants du groupe U.M.P.P.A. qu'il leur reste un peu moins de sept minutes pour les trois derniers intervenants.

**Mme Marie-Laure HAREL**. - Parmi les déclarations de ce matin, plusieurs choses interpellent lourdement.

Le Maire a présenté le budget en commençant par le développement durable, ce qui aurait dû témoigner d'une très grande importance accordée au sujet.

Fausse joie ! Après les roulements de tambour provoqués

par la commission de la semaine dernière, que constate-t-on aujourd'hui ? Que c'est justement le secteur où les engagements financiers sont les plus timides, voire inexistantes.

J'ai du mal à comprendre, par exemple, que Ian BROSSAT ait dit ce matin qu'il assumait pleinement la hausse de la fiscalité locale. Cela a le mérite d'être assez original quand on est communiste et qu'on dit vouloir agir en faveur du développement durable.

Quant à M. GAREL, je crois qu'il ferait mieux d'employer son énergie autrement ; au lieu d'agiter des drapeaux écologiques, il ferait mieux d'encourager le Maire à agiter son porte-monnaie en faveur des causes qui lui sont si chères.

On l'a déjà dit la semaine dernière, la communication sur le développement durable ne contient aucune solution financière. Je vois donc deux options : soit le Maire pense que nous avons la mémoire courte, soit il se moque ouvertement de nous quand il nous renvoie aujourd'hui, jour de la séance budgétaire, à cette communication vide de tout engagement financier, comme il l'a notamment fait pour le 200.000 mètres carrés de panneaux solaires.

*(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

Monsieur le Maire, nous voulons vous le dire, le budget de la Ville est très inquiétant sur le plan de l'action écologique. Vous n'avez chiffré quasiment aucune de vos grandes ambitions, les éoliennes, par exemple, ou le développement des énergies propres de manière plus générale ; cela ne semble pas être votre affaire. C'est à croire que nous tenons plus que vous à votre propre Plan Climat. Nous pensons qu'il mérite un engagement budgétaire conséquent et qu'il doit s'inscrire dans une démarche fédératrice où toutes les idées doivent être partagées, au-delà des clivages partisans.

Quand vous perdez du temps à taper sur l'Etat, nous préférons en gagner en essayant de relever à votre place des défis qui, malheureusement, vous font trop peur.

D'ailleurs, il y a une chose que j'approuve dans votre intervention de ce matin : vous avez incriminé le Gouvernement autant de fois que vous l'avez pu, sauf en matière de développement durable. Je le prends comme une forme d'honnêteté de votre part, parce que vous savez bien, dans le fond, que les engagements financiers de l'Etat sont parfaitement à la hauteur, et Nicolas SARKOZY en a encore donné la preuve ce matin, puisque parmi les cinq priorités du grand emprunt, il y a bien le développement durable qui pourra bénéficier de 5 milliards d'euros en plus de toutes les sommes qui lui sont déjà consacrées dans le plan de relance ou dans la loi de finances.

Certes, la Ville et l'Etat n'ont pas les mêmes moyens, mais la question est plutôt de chercher à se les donner.

Alors, écoutez bien, parce que notre amendement va vous y aider !

Tout d'abord, il est encore temps d'agir davantage en faveur du développement durable au niveau de votre budget d'investissement.

Concernant d'abord la réduction des consommations énergétiques et plus précisément la rénovation des chaudières, vous avez prévu 5 millions d'euros ; il en faut 10.

Concernant les 200.000 mètres carrés de panneaux solai-

res qui constituent un axe majeur du Plan Climat, le bleu budgétaire ne prévoit aucun investissement dans l'immédiat. Je vous pose donc une question simple : pourquoi ne voulez-vous pas agir ? Nous avons visiblement plus d'espoir et d'envies, puisque nous jugeons qu'il faut 20 millions pour le développement des énergies renouvelables, 10 millions pour l'équipement des établissements publics municipaux et 10 pour le parc de logement social, parce que si la Ville ne montre pas l'exemple à ses administrés, qui le fera à sa place ?

Concernant la rénovation du patrimoine municipal, il faut agir de manière à obtenir des bâtiments neutres ou passifs, qui produisent au moins autant d'énergie qu'ils en consomment. La rénovation de ce patrimoine a fait l'objet de diagnostics de performance énergétique. A quoi servent-ils si on ne fait rien après ? Le Bleu budgétaire prévoit 30 millions jusqu'à 2014, soit 7,5 millions par an, ce qui n'est pas suffisant ne serait-ce que pour les 300 écoles à traiter.

Notre amendement est plus réaliste, il propose une dotation d'investissement de 30 millions pour l'ensemble des équipements municipaux et de 30 millions pour l'amélioration de parc de logement social existant.

Concernant le dispositif "Eco-prime", qui n'est même pas chiffré en termes de subventions de la Ville, il faut au moins 3 millions d'euros si on souhaite inciter réellement les copropriétaires parisiens à réaliser des travaux d'amélioration énergétique.

Concernant le développement des transports propres et notamment des taxis hybrides, la dotation avare de 480.000 euros prévue dans votre budget doit être doublée pour obtenir de vrais effets. Quand on sait que chaque taxi subventionné peut réduire ses émissions de CO2 de quatre tonnes par an, on ne comprend pas très bien que vous ayez considéré cette question comme négligeable.

Concernant la végétation du bâti et de l'espace public, n'ignorons pas ce levier important dans la lutte contre le changement climatique. Vos prévisions sont très maigres, dans notre amendement nous vous proposons de passer de 1,4 à 4 millions d'euros d'investissement.

J'en viens au budget de fonctionnement : vous vous cachez perpétuellement derrière l'action sociale pour justifier la hausse des impôts, mais il y a un chapitre que vous n'avez pas rouvert, celui de la prestation "Paris Energie Famille", qui vise à soutenir les Parisiens en situation de précarité énergétique. Cette prestation soumise à un plafond de ressources permet à trop peu de ménages de voir leurs dépenses diminuer.

Puisque vous êtes si généreux envers les Parisiens, déplaçonnez la prestation et ouvrez-la aux classes moyennes, il ne vous en coûtera que 2 millions d'euros.

Je vois d'office ce que vous me direz : "l'opposition se plaint de la hausse des impôts mais veut qu'on dépense plus". Non, Christine LAGARDE l'a parfaitement souligné tout à l'heure, il ne s'agit en aucun cas de dépenser plus mais de dépenser mieux. Les 100 millions d'euros que représentent cet amendement sont stratégiques, ils sont à la mesure des efforts qui incombent à une grande capitale européenne à l'heure de Copenhague.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Vous avez laissé 1 minute 30 pour M. Jean-Baptiste MENGUY.

**M. Jean-Baptiste MENGUY.** - 1 minute 30 pour saluer votre retour, c'est dommage que vous ayez manqué les 38 ora-

teurs précédents pour la discussion du budget de la Ville de Paris, acte le plus important de la Ville cette année, et on ne peut que regretter votre absence.

Nous sommes les témoins d'un véritable "bidouillage" budgétaire.

Plusieurs exemples. Le premier concerne les affaires scolaires, c'est le malaise qui règne avec les animateurs vacataires, 6.000 agents recrutés, des absences qui demeurent pour la cantine, pour le goûter, des directeurs d'école qui envisagent de ne pas pouvoir assurer la cantine pour les enfants. Voilà le résultat de votre politique budgétaire, Monsieur le Maire. On ne peut que le condamner.

Autre choix budgétaire, c'est sur la sécurisation des collèges. Nous vous avons demandé de faire un effort complémentaire pour sécuriser les collèges notamment aux abords des établissements. C'est de votre responsabilité et vos choix budgétaires, votre politique budgétaire risque encore une fois de laisser une insécurité aux abords de ces établissements. Nous ne pouvons que le condamner.

Autre choix budgétaire, autre politique budgétaire, c'est par rapport à votre projet pharaonique de rénovation du stade Jean Bouin, et encore une fois des élèves qui seront laissés sur le bord de la route, parce que vous privilégiez le sport business, le sport de haut niveau, au détriment du sport à l'école. Quand on entendait M. VUILLERMOZ la semaine dernière en 7e Commission, se faire le chantre du sport de proximité, cela faisait peine à voir de voir comme il était bien embarrassé de défendre de tels choix budgétaires.

Voilà où conduit votre politique budgétaire, et également là nous ne pouvons que la condamner.

Egalement, un fait assez important que nous avons vu la semaine dernière, c'est le retrait de la délibération concernant les tarifs dans les équipements sportifs pour les associations.

M. VUILLERMOZ a commencé son propos la semaine dernière en nous expliquant que le budget 2010 faisait la part belle au sport de proximité et nous avons vu débarquer une délibération qui augmentait de façon inédite, substantielle, les tarifs appliqués aux associations pour accéder aux équipements sportifs.

Si vous appelez ces choix budgétaires et cette politique budgétaire défendre le sport de proximité, défendre le sport à des fins sociales, alors on ne doit pas parler la même langue. Les associations ne peuvent que le déplorer et nous le condamnons.

Enfin, et ce sera mon dernier point, le rapport de la Chambre régionale des comptes a encore une fois pointé du doigt votre mauvaise gestion en matière d'équipement sportif par votre politique budgétaire et par vos choix budgétaires. Encore une fois, c'est une attitude parfaitement condamnable. Vous avez retiré la délibération sur les tarifs des équipements sportifs. Vous avez senti le vent du boulet, faites attention à ce que ce boulet un jour n'arrive pas en plein flanc de votre bateau, alors nous aurions à déplorer que Paris ait une nouvelle devise qui ne serait plus "Fluctuat nec mergitur" mais "fluctuat et mergitur".

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Vous êtes un peu en retard, parce que concernant la délibération sur la location des équipements sportifs, effectivement, il n'y a pas eu assez d'échanges. Je préfère donc que l'on prenne le temps de cet échange pour...

Je ne vais pas parler de manière aussi violente que vous : condamnation, condamnation, condamnation...

Je voulais vous informer simplement. Je pense que vous êtes de bonne foi, donc vous ne deviez pas savoir que cette délibération va être discutée avec les maires d'arrondissement.

Deuxièmement, apparemment vous n'êtes pas non plus informés des décisions que j'ai prises de relancer l'appel d'offres pour Jean Bouin et donc les scolaires pourront rester jusqu'en juin, et comme d'ici là je pense que les décisions pour les pelouses d'Auteuil auront pu être prises, vous devriez être apaisé, content, mais peut-être n'êtes-vous pas content tout de même. Pour ce qui est de "ramer", c'est plutôt vous, mais moi non.

Nous passons aux réponses de M. GAUDILLÈRE, puis de Maïté ERRECART.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Vous me permettez, Monsieur le Maire, un petit mouvement d'humeur sur la précédente intervention. Je trouve décidément que les termes employés par l'opposition, sont vraiment... "Bidouillage", ai-je une tête à faire du "bidouillage", Monsieur MENGUY. J'ai appartenu, quand j'étais jeune, à une assemblée qui n'était pas le Conseil de Paris mais le Conseil municipal d'une grande ville, j'étais dans l'opposition, je ne me suis jamais exprimé avec ce type de terme.

Je reviens aux choses sérieuses. Je regrette que Christine LAGARDE ne soit pas restée jusqu'à ma réponse et j'espérais lui répondre personnellement et je le comprends très bien. Je ne la critique en rien.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Bien qu'étant très disponible pour m'adapter à l'agenda de Mme LAGARDE, je n'ai pas été en mesure de le faire.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - J'ai écouté Mme Christine LAGARDE et j'ai même pris des notes. Je ne répondrai pas sur l'utilisation des droits de mutation, puisque, je l'ai fait longuement ce matin et ces arguments vont finir année après année par porter, les droits de mutations ont été utilisés à de l'investissement et exclusivement à de l'investissement.

Je ne répondrai pas davantage sur la création d'emploi de la première mandature. Là aussi, je le redis, 2.000 emplois seulement étaient des emplois qui nous coûtaient et qui ne nous étaient pas imposés de l'extérieur et ils correspondaient à la création de nouveaux équipements et de nouvelles missions.

Je répondrai davantage sur d'autres sujets. Mme Christine LAGARDE nous a dit : vous avez reçu 100 millions de F.C.T.V.A. en 2009 ; mais ce n'était pas un cadeau de l'Etat, c'était une dette de l'Etat, et l'Etat a décidé d'en avancer le paiement d'un an. Le F.C.T.V.A., c'est une dette de l'Etat envers une collectivité locale et il se trouve que l'Etat a décidé d'avancer d'un an le remboursement de ces 100 millions et nous avons même dit merci. C'était un rattrapage de trésorerie si vous voulez, mais pas un cadeau.

Ensuite, Mme LAGARDE nous demande : pourquoi Paris s'endette-t-elle ? C'est très simple, Paris s'endette pour investir et ce n'est peut-être pas totalement le cas de l'Etat parce que figurez-vous que cette année, l'Etat a un déficit de 141 milliards qui est consacré pour l'essentiel au fonctionnement - ce n'est pas moi qui le dis, c'est le rapport annuel de la Cour des comptes - et s'endette à hauteur de 113 milliards.

Eh bien, à Paris, figurez-vous, nous ne procédons pas

ainsi ; d'ailleurs, la loi ne nous le permet pas ; et nous nous endettons pour investir, c'est-à-dire pour préparer l'avenir.

Enfin, Mme LAGARDE nous dit : "A quoi va servir l'augmentation des impôts, si ce n'est au fonctionnement ?" Non, bien entendu, non ! L'augmentation des impôts servira à augmenter notre épargne et donc à permettre la continuation de notre effort d'investissement, sans un emprunt excessif. Il me semble que c'est un mécanisme tellement simple qu'il n'a pas besoin d'être expliqué, mais j'y reviendrai sans cesse, autant de fois qu'il le faudra.

Tout dernier point : Mme LAGARDE a très peu parlé, et je me permets de le regretter, de ce qu'on appelle les transferts non compensés. Elle n'a en rien répondu à ce que nous avons dit lors du débat de juillet dernier, elle n'a en rien répondu à ce document auquel je fais constamment référence sur le R.M.I., la taxe professionnelle de France Télécom, l'A.P.A., le S.T.I.F., etc. Je le regrette parce que là est quand même l'essentiel du débat entre l'Etat et nous. Je suis convaincu que notre argumentation est sérieuse et parfaitement objective.

Mme LAGARDE nous a parlé un peu de la taxe professionnelle, mais je redis quel est notre grief sur la taxe professionnelle. Il est très simple :

- premièrement, nous perdons un pouvoir. Nous avons un pouvoir, nous pouvions augmenter la taxe professionnelle de 50 millions cette année si nous avions gardé le pouvoir de taux que nous avions l'an dernier. Nous ne pourrions l'augmenter que de l'ordre de 10 millions. C'est ce qu'on appelle une perte d'autonomie.

- deuxièmement, je reste convaincu, et je vous donne rendez-vous dans deux ou trois ans, que les compensations de l'Etat, qui effectivement sont à l'euro près en 2010, je le reconnais bien volontiers, seront en décroissance et sans doute en décroissance rapide dans les années qui viennent.

Voilà pour la réponse à Mme LAGARDE et je ne doute pas que ses collègues de groupe lui fassent tenir ce que je viens de dire.

J'en viens maintenant à d'autres réponses aux interventions ou vœux. Je prie d'avance le Maire de m'excuser, si je suis peut-être un tout petit peu long parce que les débats...

Nous avons été très attaqués, Monsieur le Maire !

*(Rires).*

Je commence par la transparence parce que, tout de même, on ne peut pas laisser dire n'importe quoi !

M. BOURNAZEL nous dit que notre budget n'est pas transparent, que notre gestion n'est pas transparente.

Monsieur BOURNAZEL, un certain nombre de vos collègues m'ont posé des questions extrêmement précises ; je pense notamment, et je parle sous son contrôle, à M. le sénateur POZZO di BORGIO, qui m'a posé toute une série de questions. Je lui ai fait tenir les réponses dans le meilleur délai. Je crois que mes réponses étaient précises, elles étaient parfaitement transparentes.

Deuxièmement, vous avez posé une question, à laquelle j'ai déjà répondu, mais vous étiez peut-être inattentif, Monsieur BOURNAZEL, c'est sur le montant de l'augmentation fiscale de l'an dernier et de celle de cette année. Je vous le redis : le pro-

duit correspondant à l'augmentation des taux - je dis bien "des taux" - l'an dernier était de 330 millions et il sera cette année de 150 millions.

J'en viens maintenant aux amendements et chemin faisant, je répondrai à certains raisonnements de nos collègues.

Beaucoup d'amendements portent sur l'investissement, notamment le fameux amendement 31 auquel je faisais référence ce matin, qui est venu du groupe U.M.P.P.A., qui nous explique que nous investissons moins que l'an dernier. Je répète, au risque de lasser mon auditoire, que nous investirons en 2010 autant qu'en 2009, c'est-à-dire grosso modo 1,6 milliard. C'est la réalité des choses. Vous pourrez triturer les chiffres dans tous les sens, c'est la réalité des choses.

M. LEGARET nous a donné tout à l'heure un ratio, mais peut-être ne l'avait-il pas calculé avec suffisamment de précision : c'est le ratio dépenses d'équipement sur recettes de fonctionnement...

Oui, c'est vrai, Monsieur LEGARET, il est dans le budget pour la Ville, il est dans le budget pour le Département, mais il est vrai que nous n'avons pas fait le total. Après votre intervention, nous l'avons fait. Le ratio était l'an dernier de 23,6 %. Il sera en 2010 de 24 %, ce qui prouve bien que l'investissement à la Ville de Paris reste au moins égal et progresse même un peu, ce qui contredit totalement votre théorie.

J'en viens maintenant à des amendements qui portent sur les investissements, les amendements notamment du groupe "Les Verts" (n° 15, 16, 17, 18, 36, 37) et l'amendement global du groupe U.M.P.P.A. n° 32, tout ceci concernant le problème de l'engagement écologique de Paris.

Je crois que personne ne nie l'importance de la crise écologique, de son enjeu et ce n'est pas en ce moment-ci, c'est-à-dire en cette semaine "copenhaguienne", que nous pourrions le nier.

Mais je crois qu'il faut que nous soyons conscients que Paris, dans ce domaine, dispose d'un temps d'avance. Paris est une des très rares collectivités françaises qui ont adopté, de manière unanime, un Plan climat particulièrement ambitieux et qui est reconnu comme tel par tous les spécialistes de la question. Nous avons donc pris très tôt des engagements très volontaristes et nous les tiendrons.

Faut-il pour autant rajouter des moyens supplémentaires dans ce budget ? Je ne le crois pas parce que nous n'avons pas, pour employer une expression familière, ce qui ne m'est pas très fréquent, "mégotté" sur les moyens en matière d'environnement.

Le Bleu budgétaire Plan Climat en témoigne, puisque vous savez qu'il retrace chaque année la mise en œuvre concrète de ce plan. Je crois que l'important, ce n'est pas d'afficher des montants artificiels, complètement décalés de la réalité, c'est de dérouler les projets au fur et à mesure qu'ils sont rendus possibles, compte tenu des difficultés techniques et juridiques.

Par exemple, je dois dire que la proposition du groupe U.M.P.P.A. d'ajouter forfaitairement 10 millions à la rénovation thermique des écoles, alors que notre Assemblée vient d'approuver le principe d'un plan de rénovation thermique de ces mêmes écoles, m'échappe un peu.

De même, je pense que tout le monde sera d'accord avec moi sur le fait que le P.I.P.P. est déjà très ambitieux, c'est un

P.I.P.P. assez élevé...

*(Mouvements divers).*

8,5 milliards !

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - On ne l'a jamais vu !

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - 8,5 milliards.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Comment pouvez-vous parler d'un document qui n'a jamais été vu ?

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Parce que cela évolue tout le temps, je vous ai dit : 8,5 milliards.

Le montant ne bougera pas.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Ne faites pas référence à un document inexistant.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Monsieur LEGARET, c'est un engagement de la Municipalité. Figurez-vous que cette Municipalité prouve depuis huit ans qu'elle a, en général, l'habitude de tenir ses engagements.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Mais où est-il ? Existe-t-il ?

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Je le répète : 8,5 milliards, au cas où, par hasard, on ne m'aurait pas entendu !

*(Mouvements divers).*

J'en viens maintenant à l'amendement n° 15...

**M. Jean-François LAMOUR**. - Ils vont où, exactement ?

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Monsieur le Président, je vais vous donner un chiffre dans 2 minutes...

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Non, vous allez laisser parler le...

Ce matin, je vous ai protégé pendant que vous parliez. Vous allez laisser parler les adjoints, ils sont aussi légitimes que vous.

*(Mouvements divers).*

Ils sont aussi légitimes que vous... et je suis gentil !

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Je vais donner un chiffre dans une minute qui va sûrement passionner M. LAMOUR ! Je vais parler du stade Jean Bouin qui est évoqué dans l'amendement n° 15 du groupe "Les Verts".

Regardons objectivement les chiffres : le stade Jean-Bouin, d'une part, représentera à peine 1,8 % du P.I.P.P., notre programme d'investissement, et, d'autre part, nous répétons inlassablement qu'au stade Jean Bouin la Ville percevra des recettes de redevance du club, des recettes des loyers...

Ecoutez, Monsieur le Ministre !

Je ne peux pas parler si vous m'interrompez toutes les minutes, que voulez-vous !

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Ce matin, M. le Président du groupe d'opposition a parlé sereinement et j'empêchais les gens de l'interrompre, et maintenant il ne laisse pas parler l'adjoint aux Finances ! Ce n'est pas démocratique, cela !

**M. Jean-François LAMOUR**. - Vous auriez dû être là pour Mme LAGARDE !

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Je vous en prie !

Je voulais être là, vous ne m'avez pas donné son heure !

A 1 heure de l'après-midi, on ne savait pas à quelle heure elle venait ! Je ne suis pas aux ordres !

Allez, M. GAUDILLÈRE parle et tous les élus se taisent ! Tous !

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Je continue.

Je viens d'évoquer les recettes de redevances, les recettes de commerces et de bureaux, les recettes de parkings, et je voudrais surtout citer un chiffre : on dit beaucoup vous allez investir...

Je crois qu'on va arrêter, car ce n'est pas la peine...

**M. LE MAIRE DE PARIS**. - Si ceux de la majorité s'y mettent à parler fort pendant que tu intervies, on ne s'en sort plus !

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - On nous explique que l'investissement à Jean-Bouin sacrifie le sport de proximité, mais savez-vous combien la Ville de Paris va investir dans le sport de proximité durant cette mandature ? 380 millions d'euros.

Il est donc totalement faux de dire que Jean Bouin empêche la Ville d'investir dans le sport de proximité, et personne ne s'étonnera que je donne un avis défavorable à l'amendement n° 15 du groupe des "Verts". Mais peut-être que le groupe des Verts, convaincu par mon argumentation, retirera-t-il son amendement.

Je reviens sur le projet Autolib'. L'appel d'offres vient d'être lancé. Nous nous félicitons que 27 collectivités de la Région parisienne, de toutes tendances politiques d'ailleurs, puisqu'il y a des municipalités U.M.P., des municipalités Centre et Indépendants, etc., aient adhéré à ce projet.

Nous pensons que c'est une étape importante dans le développement d'une ville écologique. Je souligne que c'est un projet qui ne coûtera rien in fine au contribuable, puisque les 35 millions d'euros d'investissement seront amortis, année après année, par les redevances pour occupation de voirie.

Je donnerai forcément un avis défavorable à l'amendement du groupe Centre et Indépendants.

Il y a un certain nombre d'amendements qui portent sur le compte foncier. Là aussi, je crois, et je m'adresse notamment au groupe communiste, qu'il vaut mieux s'en tenir aux montants que nous avons retenus dans le budget, qui sont déjà des montants considérables.

Je voudrais d'ailleurs rassurer au passage le groupe communiste : le programme de crèches sur la mandature est en marche. Nous lui affectons, année après année, toutes les ressources dont il a besoin. En 2010, nous créerons 900 places supplémentaires et, par conséquent, il ne s'agit pas là d'un quel-

conque programme limité par des considérations budgétaires.

Je m'arrête un instant sur l'amendement n° 31 du groupe U.M.P.P.A., car je vous ai dit ce matin que le groupe U.M.P.P.A. faisait très peu de propositions, pratiquement pas sur les économies de fonctionnement. En revanche, il propose des économies d'investissements. Je voudrais vous en citer quelques-unes : les crédits destinés à l'entretien des ponts, à l'entretien des horodateurs, au périphérique, aux carrières, à la mise en sécurité des tunnels et à l'accessibilité pour les personnes handicapées. C'est en tout cas ce à quoi correspondent les lignes visées par cet amendement. Je ne peux qu'émettre un avis défavorable.

Puis, il y a toute une série de vœux et d'amendements qui concernent l'effort de solidarité de la Ville. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit ce matin sur le montant de cet effort de solidarité.

Je signale tout de même au passage, parce qu'il me semble avoir perçu dans quelques interventions, et peut-être étais-je un peu paranoïaque, le soupçon de chiffres peut-être pas tout à fait sincères. Je le dis d'emblée, je tiens, à la disposition de tous les orateurs qui le veulent, le tableau de notre effort social année après année et ligne par ligne depuis 2001. Je l'ai d'ailleurs fait tenir à M. le Sénateur POZZO di BORGIO, qui m'en donnera acte. Je le tiens évidemment à la disposition de tous.

Notre effort est effectivement de 2 milliards et 3 millions, et il est en progression de 4,3 % par rapport à 2009. Et encore faut-il y ajouter l'investissement en faveur du logement social (400 millions d'euros) qui n'est pas dans ces 2 milliards.

Les groupes socialiste et communiste ont appelé à travers deux amendements l'attention de notre Assemblée sur la situation des centres de santé. La Municipalité est très vigilante sur ce sujet. Elle travaille de concert avec ces structures, qui sont généralement associatives, pour identifier toutes les pistes d'amélioration. C'est un effort, un chantier auquel s'est attelé, avec beaucoup de détermination, mon collègue Jean-Marie LE GUEN, et l'Exécutif proposera un amendement visant à répondre aux préoccupations de ces deux groupes à hauteur de 150.000 euros.

En matière de prévention, trois des groupes de la majorité, socialiste, communiste et Verts, ont fait part de leur inquiétude, qui est partagée sur tous les bancs de cette Assemblée, me semble-t-il, devant les comportements addictifs de certains jeunes Parisiens. Comme nous partageons cette préoccupation, nous allons proposer de compléter l'enveloppe dédiée à la lutte contre les toxicomanies, au sens très large du terme, d'un montant de 135.000 euros.

En matière d'alimentation biologique, et en réponse à l'amendement et au vœu du groupe des Verts, je souhaite apporter une petite précision, puisque nos collègues Verts ont commis une erreur certainement de bonne foi : les crédits consacrés à la restauration scolaire ne seront pas diminués en 2010, car si vous faites masse, d'une part des subventions aux caisses des écoles, et d'autre part des achats de repas pour les centres de loisirs, vous obtenez au contraire une légère augmentation de 0,4 %.

Cela dit, comme nous partageons tous, et que la Municipalité partage le souci du groupe "Les Verts" sur l'alimentation d'origine biologique, l'Exécutif proposera un amendement de majoration de 100.000 euros à ce titre.

Puis, il y a le problème de l'emploi, notamment celui des missions locales de l'emploi. Nous avons déjà décidé de renfor-

cer ces crédits pour renforcer l'action de notre collègue Bruno JULLIARD. Le groupe communiste propose d'aller encore plus loin, et l'Exécutif se rallie à cette proposition à hauteur de 135.000 euros.

De même, "Les Verts" ont fait une proposition excellente, très intéressante, de majoration des crédits consacrés aux ressourceries. Vous savez que celles-ci ont un rôle important en matière de retraitement des déchets, et aussi de pédagogie et de réinsertion sociale. Nous n'irons sans doute pas jusqu'au montant qu'ils proposaient, qui était peut-être un peu exagéré - on me permettra ce jugement - mais nous proposerons un montant de 100.000 euros.

En revanche, je ne peux pas donner un avis favorable à l'amendement ou vœu du groupe communiste sur la lutte contre le saturnisme. Il ne s'agit pas d'une question budgétaire. Je m'empresse de le dire. Mon prédécesseur avait coutume de dire, de 2001 à 2008, que tout ce qui concernait la résorption de l'habitat insalubre ne comporterait aucune limite budgétaire. Il a appliqué cette règle et je l'applique moi-même depuis que j'ai eu l'honneur de lui succéder.

Il ne s'agit pas du tout d'un montant limitatif, mais il reste encore des hôtels à traiter, et chaque fois qu'ils nous sont signalés, bien entendu nous cessons d'y loger des familles, cela va sans dire, et nous le signalons à la Préfecture, puisque c'est elle qui a dans ses compétences les travaux de résorption du saturnisme.

Enfin, je ne donnerai pas un avis favorable, bien que cette cause nous soit chère à tous, à l'amendement déposé par "Les Verts" sur la lutte contre le Sida. Je vais expliquer pourquoi.

Le montant des subventions prévues pour la lutte contre le Sida - vous savez qu'il s'agit de l'aide internationale de la lutte contre le Sida - a été calibré dans le budget primitif à hauteur des besoins exprimés par mon collègue Pierre SCHAPIRA, en fonction des associations dont il a retenu les projets. Nous sommes à 2,55 millions d'euros, ce qui représente la moitié des subventions internationales de la Ville de Paris. C'est un montant qui nous paraît, pour l'heure, correspondre à notre volontarisme. Nous verrons si, plus tard, au budget supplémentaire ou au budget primitif suivant, il convient de l'augmenter.

Puis, j'en viens à des amendements qui cherchent à modifier les grands équilibres du budget primitif 2010. Je ne crois pas que ces grands équilibres puissent être modifiés et je pense que cela ne surprendra personne, puisque j'en ai fait ce matin une sorte de démonstration.

Le groupe U.M.P.P.A., a beaucoup insisté, non seulement dans ses vœux et amendements, mais également dans ses contacts avec la presse, sur ce problème de l'insincérité de notre budget et de la fameuse cagnotte. Je voudrais y revenir car je ne veux pas que demeure dans l'esprit de nos collègues la moindre équivoque.

L'insincérité serait d'avoir encaissé en 2009 davantage d'impôts que ce que nous avons prévu au budget primitif. Mais, Mesdames et Messieurs, et tous les élus anciens de cette Assemblée le savent, c'est tous les ans le cas. Tous les ans, au budget supplémentaire, nous réajustons les montants d'impôts, certains à la baisse et d'autres à la hausse, généralement le total est en hausse. Au mois de juillet dernier, nous avons, de manière parfaitement claire - je ne l'ai pas fait en catimini et en me cachant sous ma table, je l'ai fait avec un vote du Conseil de Paris - réajusté la taxe professionnelle dont le rendement, c'est vrai, était meilleur que prévu, et, c'est d'ailleurs une forme de



réponse à ceux qui disent que Paris serait en déclin économique, nous avons réajusté à la hausse les autres impôts locaux parce que le Parlement avait augmenté les bases de manière plus importante que ce que nous pensions en décembre, et je rappelle que nous votons ici le budget avant que le Parlement ne vote le budget de l'Etat et donc les bases...

Nous avons, en revanche, ajusté à la baisse les droits de mutation.

Voilà pour l'insincérité. Tout ceci est patent, ouvert et public. Que vous le découvriez six mois après, c'est votre affaire, mais ne nous traitez pas pour autant d'insincères.

Quant à la cagnotte, j'avoue ne pas avoir très bien compris le raisonnement ; il est très compliqué. J'ai cru comprendre qu'il tournait autour de la taxe professionnelle. On nous dit, je vais essayer d'expliquer la pensée de l'U.M.P. : "vous auriez pu augmenter les impôts sans choisir un taux de 8 % et vous auriez eu le même rendement". Le problème, c'est que nos collègues U.M.P., pour faire ce calcul, se fondent sur une taxe professionnelle sur laquelle nous aurions le même pouvoir de taux que l'an dernier. Or, je ne cesse de répéter qu'alors que, l'an dernier, nous aurions pu l'augmenter avec 8 % de 50 millions, cette année, en l'augmentant de 8 %, nous ne l'augmentons que de l'ordre de 10 millions.

Si nous avons pu, effectivement, obtenir un même rendement avec une augmentation moindre, croyez-moi, Monsieur le Président LAMOUR, nous l'aurions fait.

Le groupe "Les Verts" voulait que nous fassions un emprunt type "emprunt Guaino" ; vous m'excuserez de cette expression un peu raccourcie, mais qui n'a rien de péjoratif pour le conseiller du Président de la République, c'est-à-dire un emprunt auprès des particuliers.

Le groupe "Les Verts" nous expliquait qu'il serait ainsi possible d'emprunter à 2 % ou 2,5 %.

**M. Sylvain GAREL.** - 1,60 %.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, rapporteur. - Je dois dire, Monsieur le Président GAREL, j'ai essayé de vous l'expliquer dans une conversation que nous avons eue tous les deux, que c'est vraiment une utopie ; vous ne trouverez personne pour souscrire à un emprunt obligataire à 1,60 %, à 2 % ou à 2,5 %.

Je vais vous donner un exemple. Cet été, E.D.F., c'est-à-dire une des meilleures signatures du pays, a émis un emprunt à 4,50 %. Tout le monde a remarqué, en tout cas tous les marchés, tous les spécialistes bancaires, que c'était un taux un peu faible et que le succès de l'emprunt était tout juste garanti.

Je le soutiens, sans crainte d'être démenti, si nous faisons un emprunt auprès des particuliers, nous serions obligés de payer au moins 4,50 % c'est-à-dire 1 point à 1,5 point de plus que ce que nous payons quand nous empruntons sur les marchés.

Je suis donc vraiment au regret de ne pas pouvoir faire un emprunt Pinay - Gaudillère ; cela m'aurait flatté pourtant, mais, vraiment, c'est tout à fait impossible, cela coûterait trop cher, surtout s'il était indexé sur l'or et exonéré de droits de succession.

M. LEGARET m'avait posé une question, et je suis toujours extrêmement attentif aux réponses que j'apporte à M. LEGARET, sur les excédents de Z.A.C. M. le Président de la commission des finances m'a dit : "vous aviez inscrit en 2009 75 millions d'euros au titre du rapatriement des excédents de Z.A.C. ; allez-vous réellement les rapatrier ?" La réponse est non, Monsieur le Président, et je vais vous expliquer pourquoi.

Nous espérons toujours pouvoir rapatrier des excédents de Z.A.C., et c'est pourquoi nous inscrivons des recettes, mais nous ne rapatrions pas toujours, tant s'en faut, et de beaucoup, ce que nous avons inscrit, parce que la liquidation des Z.A.C. est un processus comptable et juridique extrêmement complexe qui dure très longtemps. Songez que je suis encore, moi, en 2009, le liquidateur de la Société d'économie mixte des Halles qui a terminé son activité depuis une bonne quinzaine ou une bonne vingtaine d'années.

C'est la raison pour laquelle nous inscrivons effectivement ces recettes, avec l'espoir que nous les rapatriions et, parfois, nous ne les rapatriions pas.

Mais j'espère qu'en 2010, la situation sera meilleure.

Voilà, Monsieur le Maire, excusez-moi d'avoir été si long !

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).*

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Vous avez été excellent !

Vous avez été excellent pendant 35 minutes.

M. l'adjoint à la culture trouve que c'était d'une poésie telle qu'il en redemande ; il n'en fera que pour toi !

*(Rires).*

La parole est à l'adjointe aux ressources humaines, Maïté ERRECART. Pas 35 minutes !

**Mme Maïté ERRECART**, adjointe. - Je n'en sais rien...

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Moi, je sais !

*(Rires).*

**Mme Maïté ERRECART**, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Je n'ai pas compté, donc je ne sais pas, mais j'essayerai ; vous me ferez des signes.

Ce que j'ai, en fait, à vous dire, c'est que la masse salariale de la Ville et du Département sera, en 2010, d'un peu plus de 2 milliards d'euros, en augmentation de 2,3 % par rapport à 2009.

Ce que je tiens à affirmer devant vous, c'est que ce budget est une politique de l'emploi "durable", puisqu'à la fois, il se caractérise par une stabilité des effectifs et qu'il maintient, voire améliore, les instruments qui permettent des conditions de travail satisfaisantes pour le personnel et des déroulements de carrière des agents dynamiques.

Déjà au cours du mandat précédent, la Ville a mis en œuvre des actions significatives concernant les conditions concrètes de travail : contingent de 1/6 des attributions de logements sociaux pour les agents municipaux, création de la mission d'urgence sociale pour les agents en situation de précarité, aide annuelle à l'acquisition d'une mutuelle santé de 200 euros par an.

En matière d'effectifs, je voudrais aussi essayer de répondre à la polémique un peu absurde sur les chiffres que j'ai lue encore aujourd'hui. Fin 2000, les effectifs budgétaires étaient de 32.414 à la Ville et au Département contre 48.055 avec le même périmètre fin 2009. Je sais que c'est très difficile de discuter sur les effectifs, parce qu'on ne parle jamais exactement de la même chose du fait des changements successifs de périmètre.

En fait, si on intègre le titre IV, la Fonction publique hospitalière, puisque nous avons des agents de la fonction publique hospitalière, les effectifs passent de 40.305 à 49.232. C'est donc toujours ce que nous avons dit. Nous avons donc, d'une part, mis fin à la précarité de 3.756 agents, puisqu'ils étaient vacataires ou contractuels, et nous avons procédé, en huit ans, à la création de 5.171 emplois nouveaux dédiés pour 43 % aux ouvertures de nouveaux équipements - ce sont les 2.000 emplois qu'a signalés encore une fois Bernard GAUDILLÈRE - 43 % pour la mise en œuvre de l'accord A.R.T.T. et, pour le solde, il s'agit de personnels qui ont été transférés par l'Etat dans le cadre des lois de décentralisation.

Désormais, comme en 2009, c'est à la stabilité des effectifs que nous nous attachons, sans sacrifier le service aux Parisiens. La Municipalité a, en effet, fait le choix de maintenir le niveau des emplois de notre collectivité dans un contexte budgétaire que nous connaissons bien. Là où l'Etat en supprime massivement chaque année en ne remplaçant pas un départ sur deux, nous faisons beaucoup mieux. Observons que si la Ville avait appliqué cette norme, elle aurait été amenée à supprimer 600 emplois l'année prochaine et ce n'est pas le cas.

Ainsi, ce budget se caractérise par des créations d'emplois budgétaires limitées à ce qui est strictement indispensable, soit, pour l'essentiel, des créations liées aux ouvertures d'équipements nouveaux ; ils seront intégralement compensés par des redéploiements.

A titre d'exemple non exhaustif, nous créons ainsi 71 emplois dans les établissements de petite enfance et j'espère, en indiquant ce chiffre, que j'apaise les inquiétudes qui sont exprimées par les élus du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche dans leur vœu n° 49 où ils craignent que le nombre de postes créés ne corresponde pas aux besoins nécessaires de la petite enfance. Je voudrais les rassurer, les normes sont appliquées, elles n'ont pas changé. Les 71 postes correspondent à ce besoin.

Nous avons aussi 15 postes dans les établissements culturels, 10 postes à l'aide sociale à l'enfance, à laquelle ma voisine est effectivement très attachée, compte tenu de l'accueil et de l'accompagnement que nous devons aux 5.000 jeunes qui sont en difficulté.

Bien sûr, nous avons fait des choix et je voudrais dire ainsi que je ne peux pas prendre en compte l'amendement n° 21 déposé par Véronique DUBARRY et les élus du groupe "Les Verts" demandant la création de 20 postes de correspondants de nuit. Je rappellerai que deux équipes ont été créées l'année dernière et que le déploiement des personnels supplémentaires sera phasé sur plusieurs exercices budgétaires.

Parallèlement, si les créations sont limitées, les redéploiements aussi. Ce budget emploi acte 115 redéploiements. Nous ne pratiquons donc pas, comme je l'ai dit, la méthode de l'Etat et ce que nous faisons, effectivement, c'est d'examiner les gains de productivité qui sont réalisés, notamment avec l'appui des nouvelles technologies et les modifications de procédures qui peuvent générer plus d'efficacité.

Pour répondre au vœu n° 44 des élus du groupe Centre et Indépendants, je vous confirme que ce sont bien sûr des réflexions sur l'utilité des postes qui précèdent à la création d'emplois comme aux redéploiements.

J'ajoute que, bien entendu, notre politique est de ne procéder à aucun licenciement et, si des mutations doivent exister, d'accompagner les salariés dans cette mutation.

Ce budget prévoit, conformément à la réforme engagée en juillet 2008, la réaffectation aux missions de nettoyage d'une partie des emplois dégagés par la nouvelle organisation de la collecte des déchets ménagers dans le 3e et le 19e arrondissement. Il acte seulement la suppression de 58 postes d'éboueurs sur les 113 qui étaient affectés précédemment aux 3e et 19e arrondissements, ceci correspond strictement au coût des nouveaux marchés.

L'amendement n° 48 déposé par les élus communistes, que je suis amené à refuser, conduirait à prélever des ressources supplémentaires sur le budget général.

Au-delà de ces aspects comptables, je voudrais aussi attirer votre attention sur le fait que notre politique était celle d'une administration en mouvement, et ce budget emploi traduit cette administration en mouvement. Elle traduit en particulier d'importants transferts d'effectifs, plus de 200, qui concernent notamment la création de la Direction des achats, la création des centres de services partagés comptables ou le transfert de cadres techniques en mairie d'arrondissement, conformément à notre délibération de juin dernier.

Ce projet de délibération propose aussi de nombreuses transformations d'emplois qui contribuent à la politique de requalification menée dans les services de la Ville. Elles permettront notamment la création d'un nouveau service de l'immobilier administratif au sein de la DALIAT ou encore des mesures d'amélioration des carrières, notamment à la DPE où se poursuivent les mesures de créations de postes de chefs d'équipe de nettoyage et d'agents d'encadrement. Elle recouvre aussi des actions de titularisation de personnels vacataires à la DASCO par la création de 30 postes d'animateurs périscolaires titulaires.

Enfin, et même si ce n'est pas visible dans le tableau des emplois, notre politique de l'emploi, c'est aussi la solidarité avec les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi, puisque la Ville prévoit d'accueillir dans les services 1.600 contrats aidés et 300 services civils volontaires.

Faut-il comme le demandent les élus du groupe Les Verts mettre en place une mission d'information et d'évaluation sur la question des effectifs ainsi que sur l'organisation et les conditions de travail ? Il s'agit du vœu n° 39. Je ne le crois pas, du moins pas pour l'instant. Si nous avons encore un important travail à mener sur la structuration du dialogue autour des questions de l'emploi ou de réorganisation du service, ce travail doit avoir lieu en premier avec les représentants des personnels et avec les directions, pour parvenir à un diagnostic partagé. L'Administration et le Secrétariat général sont déjà engagés dans ce processus et il est prévu que la D.R.H. négocie, avec les partenaires sociaux, un accord de méthode dans la perspective des réorganisations.

Au-delà de l'emploi, comme je vous l'ai indiqué en préambule, ce budget s'affirme responsable et engagé aux côtés des agents qui servent la Ville de Paris. Il maintient, voire élargit notre politique sociale à l'égard du personnel. Vous avez ainsi deux délibérations : l'une sur l'A.S.P.P. et l'A.G.O.S.P.A.P. à ce Conseil de Paris. La Ville y prend des engagements pour élargir

l'offre de restauration collective ou encore permettre à l'A.G.O.S.P.A.P. d'avoir une meilleure visibilité sur son action culturelle et de loisirs.

Au titre des investissements, il affecte plus de 3 millions d'euros à la rénovation des restaurants de l'A.S.P.P. et, en particulier, à celui du 9, Place de l'Hôtel de ville que je vous invite, évidemment, à fréquenter. Bien que les travaux ne soient pas terminés, il y a déjà un étage tout à fait intéressant. Il prévoit, bien sûr, une politique de promotion active et des évolutions de rémunérations, dans le cadre des évolutions indiciaires prévisibles comme des mesures catégorielles envisagées. La réforme de la catégorie B est, en effet, devant nous. Nous sommes donc soucieux de la situation économique des agents comme de leur devenir.

C'est ainsi un budget qui prévoit une augmentation de la masse salariale de 2,3 % à rapprocher, fort heureusement, d'un taux d'inflation très ralenti après un exercice 2009 où la progression devait être de 2,7 %, compte tenu notamment d'un plan de revalorisation des primes de 3 millions d'euros qui a été mis en œuvre pour les agents dont les salaires sont les plus modestes à la Ville : agents techniques de la Petite enfance, agents spécialisés des écoles maternelles, agents techniques des écoles, adjoints d'animation, adjoints techniques des collèges.

Pour autant, bien entendu, j'entends comme vous les revendications portées par l'Intersyndicale. Sur ces derniers 15 jours, vous avez été abreuvés - comme moi - d'un certain nombre de tracts, et il y avait un appel à la manifestation et à la grève aujourd'hui.

Je voudrais m'inscrire en faux sur certaines informations - je n'étais pas là tout l'après-midi -, mais j'ai entendu dire que nous étions autistes. Ce n'est pas tout à fait un terme adapté à ce que sont notre politique et nos relations sociales à la Ville. Je voudrais notamment dire à Ian BROSSAT et aux élus du groupe communiste qui demandent un dialogue social renouvelé que la Municipalité parisienne est toujours restée ouverte au dialogue.

Très clairement, depuis plusieurs mois, nous avons ouvert une négociation avec la proposition d'un accord formation, tant nous sommes convaincus que c'est un sujet important pour le devenir des agents aussi bien que pour l'amélioration de la qualité du service public aux Parisiens. Nous avons eu une discussion très approfondie dans le cadre du renouvellement des conventions A.G.O.S.P.A.P. et A.S.P.P., beaucoup des points de vue des organisations syndicales ont été pris en compte. Cet automne, la DRH a négocié les taux de promotion catégorie par catégorie. Je voudrai d'ailleurs en profiter pour remercier cette administration qui allie technicité et loyauté, quant aux objectifs qu'on lui assigne.

J'ai moi-même reçu l'intersyndicale le 1er décembre pour discuter de la plate-forme des revendications. J'ai accepté plusieurs avancées sur les promotions qui feront que le nombre de promotions prévues au cours des trois prochaines années sera en progression, notamment pour les agents de catégorie C par rapport à la période précédente ; sur l'amélioration des conditions de travail avec un renforcement du suivi médical et un objectif de réduction de 20 % des accidents du travail dans deux secteurs où les agents sont les plus exposés.

Les organisations syndicales ont enfin accepté de rencontrer la Secrétaire générale vendredi dernier, et nous sommes depuis midi en discussion et nous avons encore fait de nouvelles propositions. Je crois qu'il faut être clair, nous ne sommes pas en déficit de dialogue social, cela ne veut pas dire que les cho-

ses sont faciles, cela ne veut pas dire que les choses sont simples, et on voit bien qu'elles sont d'autant moins simples que nous avons un exercice budgétaire avec des contraintes et des marges de manœuvres limitées. Pour autant, je donnerai l'accord de l'Exécutif sur les amendements n<sup>os</sup> 2, 3 et 4 déposés par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, qui visent une amélioration très concrète de la santé et des conditions de travail, notamment celle des agents de la propreté. Ils vont donner à la Ville les moyens d'être plus attractive vis-à-vis des médecins du travail dont la pénurie nationale est manifeste et ainsi améliorer sensiblement le suivi médical de nos agents.

Enfin, et parce que de bonnes conditions de travail passent aussi par l'amélioration des déplacements et la réduction du stress quotidien, il me semble tout à fait positif d'encourager la DPE dans sa politique de gestion de places de stationnement. En effet, je peux témoigner que l'expérience menée dans le 11e et qui vise à proposer aux agents, qui commencent leur mission de nettoyage à 5 heures 30, des places de stationnement pour leur véhicule personnel mérite d'être étendue.

En conclusion - et j'ai terminé, Monsieur le Maire -, je voudrais redire que pour l'Exécutif municipal, les agents ne sont pas la variable d'ajustement des contraintes budgétaires. Je voudrais rappeler également que, dans le contexte financier que nous connaissons, réussir à maintenir la stabilité des effectifs est une véritable marque de confiance envers les agents de la Ville. Enfin, que ce soit pour l'amélioration des conditions de travail, la reprise des négociations sur la formation ou l'ouverture de discussions pour poursuivre la résorption de l'emploi précaire, je tiens à vous réaffirmer que l'Exécutif parisien et son administration sont totalement déterminés à ce que le dialogue social puisse se poursuivre de manière constructive.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Absolument ! Je vous remercie beaucoup.

**2009, PP 100 - Budget spécial de la Préfecture de police pour 2010.**

**2009, PP 94 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre des années 2009 et 2010.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien des effectifs policiers sur le territoire parisien.**

**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à une étude pour la mise en place de petits taxis électriques réservés à Paris intra-muros et à la petite couronne.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Nous passons maintenant, mes chers collègues, au budget spécial de la Préfecture de police. Avant de donner la parole à M. le Préfet de police, je voudrais vous dire quelques mots. Ce budget est le résultat d'une concertation fructueuse et efficace et je tiens à vous remercier, Monsieur le Préfet, pour l'état d'esprit constructif et loyal qui inspire notre dialogue exigeant.

Depuis 2001, la participation de la Ville de Paris au budget spécial de la Préfecture de police a augmenté de près de 50 %. Notre contribution au fonctionnement augmentera encore en 2010 de 3 millions d'euros, passant à un total de 273 millions 48. Cela fait bougonner, mais c'est un fait. Une part importante de cette somme, 78 millions d'euros, est consacrée à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris dont le deuxième Plan de moderni-

sation doit être lancé l'année prochaine. Nous allons notamment contribuer à la poursuite du programme NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimique) qui doit permettre aux pompiers parisiens de se préparer aux risques de tous ordres.

Notre participation au budget d'investissement de la B.S.P.P. s'élèvera à 7,6 millions d'euros, consacrés en particulier à des projets immobiliers, en partenariat avec des collectivités voisines : par exemple, la construction d'un poste de secours à Livry-Gargan, ou le regroupement des services de soutien et de formation à Limeil-Brévannes.

Quant à la police et à son rôle dans la protection des Parisiens, notre participation au budget de la Préfecture a vocation à l'épauler, notamment en portant l'exigence que les effectifs ne soient pas remis en cause. 80 % de notre contribution au fonctionnement sont, du reste, versés au titre de la masse salariale. Et notre appui au plan de vidéoprotection, dont nous avons parlé ici même le mois dernier, est conditionné, je le confirme, au maintien du dispositif humain.

Je le dis avec d'autant plus de vigilance que le Ministre de l'Intérieur vient d'annoncer 2.000 suppressions de poste dans la police nationale. La Ville, en outre, contribuera aux investissements de la Préfecture de police pour le ravalement et la rénovation de ses immeubles historiques, qui appartiennent d'ailleurs au patrimoine parisien : le bâtiment de l'Île de la Cité, le quai de Gesvres, la rue des Ursins et la rue Massillon.

Enfin, je tiens à attirer l'attention de notre Assemblée, et l'attention aussi de M. le Préfet de police, sur la nécessaire augmentation du montant des contraventions au stationnement. Ce serait à la fois une indispensable incitation au civisme et une source de revenus importante pour la collectivité. Sur ce point, nous attendons une évolution significative dès l'année 2010.

Je rappelle, à toutes fins utiles, que 7 % seulement des automobilistes en situation irrégulière sont verbalisés.

Mes chers collègues, notre Municipalité est déterminée à œuvrer avec constance pour la protection de tous les Parisiens, et je remercie Georges SARRE de la part tout à fait efficace et convaincue qu'il prend à cette tâche.

Je vous assure une fois encore que notre volonté de faire tout ce qui dépend de nous pour que la sécurité, qui est un droit de l'Homme, soit garantie sur tout le territoire de notre ville, sans discrimination d'aucune sorte, ni sociale, ni ethnique, ni territoriale.

Enfin, je veux exprimer ma considération et ma gratitude pour tous les personnels, à la fois de la brigade des sapeurs-pompiers, qui accomplissent une tâche héroïque avec beaucoup de conscience professionnelle et beaucoup d'efficacité, et du service de la police républicaine. Et je tiens à remercier tous les membres de ce grand service public.

Je vous remercie, mes chers collègues.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

Je donne la parole à M. le Préfet de police.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint chargé des finances, Monsieur le rapporteur pour avis adjoint à la sécurité, Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris.

Monsieur le Maire, je tiens à vous remercier des propos aimables que vous avez tenu à notre endroit et tout particulièrement pour les fonctionnaires de la Préfecture de police qui, pour partie, sont vos fonctionnaires. Je ne manquerai pas, bien sûr, de leur transmettre votre message de confiance.

Cette année, le débat relatif au budget spécial de la Préfecture de police s'inscrit dans un contexte qui est marqué par quelques nouveautés, trois très précisément que je voudrais souligner.

Tout d'abord, la présentation, pour une masse qui correspond à 85 % des crédits, selon la modalité "L.O.L.F." Lorsque les autorités budgétaires de la Ville ont souhaité transposer les règles relatives à la loi de finances, sans y être elle-même tenue, la Préfecture de police a naturellement immédiatement répondu présente.

Nos services se sont donc investis pour produire et fiabiliser les données qui figurent dans le rapport qui vous a été remis, qui, je crois, correspond à l'annexe 14 du projet de budget. Je me félicite de cette contribution à l'accroissement de la transparence démocratique du service public, conformément aux engagements que j'avais pris devant vous.

Je suis d'ailleurs d'autant plus surpris que certains contestent cette transparence et disent que le budget spécial - on n'a pas vocation à aller au-delà du budget spécial - ne serait pas clair.

Le deuxième point nouveau, c'est évidemment la mise en œuvre depuis le 14 septembre dernier de la police d'agglomération.

Vous venez, Monsieur le Maire, de l'évoquer au travers des effectifs. Je ne peux prévoir au-delà de délais raisonnables, mais je tiens à dire dès maintenant que les effectifs à Paris ont augmenté au cours de la dernière année, puisque nous sommes passés au cours de cette période de 25.800 fonctionnaires à 26.400. Je dois d'ailleurs, à la vérité, dire, dans le cadre de cette transparence, que les 600 fonctionnaires supplémentaires correspondent à 400 policiers nationaux, et au recrutement - j'en redirai un mot et je sais que votre adjoint pour la sécurité, M. SARRE, y est attaché - de 200 fonctionnaires d'A.S.P. de la Ville de Paris, sans création d'emplois, bien sûr, puisqu'il s'agissait de postes vacants.

Je crois, au contraire, au-delà de cette question d'effectifs, que les Parisiens bénéficieront de cette nouvelle stratégie de sécurité qui se détermine dorénavant à l'échelle du bassin de délinquance, en combinant vision à long terme, intégration opérationnelle et réactivité immédiate.

A l'heure - je l'ai signalé à plusieurs reprises - où 43 % seulement des délinquants interpellés à Paris habitent dans cette ville, à l'heure où de nombreux auteurs de crimes et de délits cherchent à contourner par une mobilité furtive les dispositifs locaux de surveillance, la synergie entre les différentes unités et services de police est un paramètre incontournable pour un bon accomplissement des missions de police au niveau d'un bassin de délinquance. Ce qui est recherché d'ailleurs en matière d'urbanisme, de logement, de transport, d'éducation ou encore d'emploi, à travers les démarches de Grand Paris et de Paris Métropole est bien évidemment tout aussi nécessaire dans le domaine de la sécurité.

Pour parler très concrètement, sur ces questions de sécurité, font partie de cette approche d'agglomération la lutte contre les trafics de drogue - vous savez que j'y tiens et j'y reviendrai -

la lutte contre les bandes et la lutte contre toutes les formes de vols (vols à main armée dont on a beaucoup parlé, cambriolages, équipes de voleurs à la tire, voleurs par ruse). Car on s'aperçoit que toutes ces équipes qui interviennent sur le bassin de délinquance ne sont évidemment pas fixées sur Paris, ce qui d'ailleurs devrait nous amener à une véritable réflexion sur la façon de développer une police de proximité.

Enfin, le troisième point nouveau, sur lequel je me permets d'insister là aussi beaucoup, c'est le fait que nous avons, Monsieur le Maire, signé ensemble, le 3 mars dernier, un nouveau contrat parisien de sécurité avec le Procureur de la République, le Recteur et le Préfet de Paris.

Ce contrat, et j'avoue un peu le regretter, n'a été décliné que dans sept arrondissements à l'heure actuelle. Je vous propose que nous nous fixions comme objectif, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les maires d'arrondissement qui sont ici, de terminer cette déclinaison d'ici à la fin du premier trimestre pour demeurer dans un délai raisonnable. Je sais que, dans de nombreux arrondissements, le travail est bien engagé.

Voilà donc les trois points qui me paraissent être des éléments nouveaux d'approche des questions de sécurité à Paris.

S'agissant de la déclinaison budgétaire et de l'appui que vous nous apportez - pour reprendre la formule que vous avez employée -, je dois vous dire, et c'est sans doute le fruit de cette concertation fructueuse et efficace, que cette année encore la maîtrise des dépenses qui relèvent du budget spécial reste stricte : c'est une vertu à laquelle on s'habitue : le budget spécial primitif proposé ne progresse que de 1,07 %, après 0,97 % l'année dernière. J'ai appris ce matin, ne connaissant pas l'autre partie du budget, par M. GAUDILLÈRE, que l'ensemble du budget progressait de 2 %. 1,07 %, c'est effectivement mieux, mais c'est un peu moins bien que les 2 % !

L'année dernière, j'avais entendu beaucoup de critiques du corps préfectoral. Cette année, je n'en ai pas entendu, cela me rassure. J'ai seulement entendu une petite critique des élèves de l'E.N.A. Aussi, je me garderai de tomber dans ce travers en notant cependant que si l'on rapproche cette augmentation de l'inflation, qui est modérée, on pourrait considérer que notre budget est en légère diminution.

Cette évolution s'efforce néanmoins de préserver l'avenir, car nous avons veillé à ce que l'investissement progresse plus vite (+2 %) que les crédits de fonctionnement (+1 %). Je tiens à souligner, puisque je sais qu'il y a eu des critiques sur la transparence et sur notre façon d'utiliser les crédits, que ces crédits de fonctionnement sont affectés en majorité à la masse salariale. Compte tenu des déclinaisons qui sont faites des décisions catégorielles prises par l'Etat, notamment pour la catégorie B, la masse salariale progresse de près de 2 %. Dans le contexte de 1,07 % d'augmentation totale, cela montre que nous continuons de nous tourner vers l'humain plutôt que vers la technologie.

La contribution de l'Etat au budget spécial, puisque j'ai beaucoup entendu parler de ce que faisait l'Etat - même si ici et je crois que cela sera rappelé par certains, je suis autorité de police municipale -, progresse de 1,47 %, l'Etat finançant 18,7 % du budget spécial. Et encore faudrait-il dire là aussi, dans le cadre de la transparence, que si l'on y ajoutait les 150 millions de retraite de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, sa contribution s'en trouverait encore augmentée à environ 34 %.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Ce sont bien des militaires ?

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Ce sont des militaires, mais

je suis certain, Monsieur le Maire, que beaucoup de vos collègues responsables de collectivités locales verraient avec beaucoup d'intérêt venir dans leur S.I.S. des personnels militaires payés par l'Etat. Je souhaitais faire ce constat parce que d'autres membres de votre majorité ont déclaré qu'elles prendraient, ce qui est tout à fait légitime dans une démocratie, position par rapport au budget spécial. Je tiens à dire que celui-ci est une partie de la politique municipale. Ce n'est pas une question de reconnaissance de la politique de l'Etat en matière de sécurité que je défends naturellement par ailleurs.

Sans rechercher l'exhaustivité, je voudrais formuler quelques remarques, puisque nous avons fait une présentation mission par mission. S'agissant de l'accueil du public, c'est-à-dire la mission de police générale, je souhaite mentionner les efforts de modernisation considérables qui ont été faits par les agents, qui sont pour la plupart vos agents, sous statut des administrations parisiennes. Il s'agit du chantier considérable qui a été engagé sur la sécurisation des titres régaliens.

C'est un mouvement international et européen que cette sécurisation, qui exige la refonte complète des procédures. On sait que depuis le mois de juin, les passeports sont des passeports biométriques. Il en va de même maintenant pour les nouvelles cartes grises. Ce sera le tour l'année prochaine des cartes d'identité et ensuite du permis de conduire. Dans tout cela, nous avons eu de grands bouleversements à gérer. Nous avons eu à faire face à une augmentation considérable des demandes de passeports, +23 % en un an. La comparaison des délais de délivrance des titres à Paris avec les autres départements, objectivement bonne, constitue aussi pour nous en revanche une difficulté, puisqu'il y a eu une déterritorialisation de la demande. Si nous nous efforçons, ce qui nous est quelquefois reproché, de satisfaire le plus rapidement possible les Parisiens, nous devons ouvrir nos guichets de façon très large.

Certains maires s'inquiètent de conditions d'accueil perfectibles, et je tiens à les assurer de l'attention que nous portons à cette dimension de l'action publique, afin que les Parisiens soient servis le plus rapidement possible.

En 2010, nous veillerons également à évaluer et à améliorer les performances en matière d'accueil téléphonique.

Une remarque s'impose au sujet des plaintes pour nuisances sonores et olfactives, car il s'agit là encore d'une police municipale qui est exercée par délégation. Les statistiques encore partielles pour 2009 montrent qu'en deux ans, le nombre de plaintes s'est significativement accru, 71 plaintes traitées par agent contre 57 il y a deux ans. Je tenais à le souligner lorsque nous sommes souvent confrontés à des équilibres à trouver au moment où un débat est engagé actuellement sur la vie nocturne à Paris.

Deuxième mission sur laquelle vous êtes intervenu, Monsieur le Maire, et sur laquelle je souhaite apporter des précisions : la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Le budget marque le lancement d'un nouveau plan de modernisation pluriannuel. Le plan 2002-2008 avait permis de recruter 750 militaires supplémentaires, de créer 630 logements pour les pompiers, et de déployer 35 véhicules de secours sanitaire.

Ce redimensionnement réalisé, il convient dorénavant d'accélérer l'adaptation des moyens de la Brigade aux nouveaux risques technologiques et aux évolutions de la doctrine d'emploi.

Le budget qui vous est soumis, que vous avez présenté,

permettra d'engager la première étape de la constitution d'un groupement d'appui, une centaine d'hommes et une réserve opérationnelle.

L'acquisition de terminaux de communication, plus performants, plus sûrs et interopérables sera financée sur les crédits internes, les sapeurs-pompiers participeront à l'effort général de maîtrise des dépenses. Un pompier de la B.S.P.P. revient à 36 euros par an et par habitant à la Préfecture de police, contre 79 euros par an et par habitant en grande couronne. Pour le contribuable parisien, cela mérite d'être signalé.

Un problème que nous avons évoqué l'année dernière et qui reste prégnant est celui de la surchauffe opérationnelle causée par la multiplication des demandes de secours sur la voie publique dont toutes, loin de là, ne sont pas occasionnées par une véritable urgence.

La campagne de communication menée en 2008 avec votre soutien, dont je vous remercie, avait porté ses fruits, mais je pense que nous devons la reprendre, car le nombre d'appels est à nouveau en progression. D'ailleurs, lors de la Commission spéciale de suivi de la Brigade qui s'est tenue la semaine dernière, les élus ont demandé que l'on engage un travail de fond sur cette question toujours renouvelée des coûts de l'urgence, qui dépasse Paris. Nous créerons un groupe de travail afin de proposer, peut-être au-delà de Paris comme je viens de le dire, des réponses plus structurelles.

Dernier élément, la récente révision des référentiels de population qui détermine le partage du budget des pompiers, allège la contribution de la Ville de Paris de 1.770.000 euros. Nous proposons que cette somme soit affectée intégralement à la réduction du déséquilibre structurel dont souffrent certaines lignes relatives aux dépenses de personnel.

Enfin, la politique de circulation et du stationnement est mise en œuvre par les agents de l'Etat mais aussi par des A.S.P. Les nombreux indicateurs fournis montrent l'accroissement sensible en 2009 de la part des A.S.P. affectés au contrôle du stationnement. Comme je l'indiquais en répondant à votre préoccupation sur l'évolution des effectifs, le nombre des A.S.P., après le succès des deux concours que l'on a organisés depuis 18 mois, est remonté à 1.974 au premier décembre 2009. Les indicateurs d'activité des A.S.P. sont précisés dans les documents budgétaires et je vous faisais savoir, car je sais que cela vous préoccupe, vous l'avez redit, que depuis le mois de juin, la tendance à la baisse de cette activité est maintenant enrayée et je souhaiterais vivement avec vous que cela soit le cas jusqu'à la fin de l'année et l'année prochaine. Bien évidemment, nous ne voulons pas encourir, et je pense que ce n'est souhaité par personne, le risque de pratiquer une politique du chiffre. Il paraît difficile de fixer des quotas par fonctionnaire. Néanmoins, compte tenu notamment du risque de verbalisation de seulement 7 % pour les contrevenants au stationnement payant, il y a quelquefois des marges de progression évidentes.

Vous savez, je vous en ai bien sûr informé de même que vos adjoints, que j'ai saisi le Gouvernement de propositions afin de lutter avec plus d'efficacité et de dissuasion contre la faiblesse du taux de paiement enregistré à Paris. Celle-ci est liée, pourquoi ne pas le dire, au fait que les contraventions de base sont à un tarif peu incitatif au paiement spontané. Il vaut mieux "jouer au loto", si je puis dire, et prendre le risque d'avoir une contravention qui sera de toute façon d'un montant faible.

Concernant le stationnement gênant, je m'étais engagé l'année dernière sur deux plans. Je passe rapidement sur l'expé-

rimentation du stationnement nocturne sur les zones de livraison, car je crois que cela s'est bien passé dans les deux arrondissements que nous avons choisis avec Mme LEPETIT et M. SARRE. Pour ma part, je suis tout à fait favorable à l'extension de cette expérimentation à tout Paris, avec évidemment un bémol. Dans le cadre du travail que nous conduisons ensemble, nous prenons en compte nos contraintes respectives, et je sais que cela engendra des dépenses et des travaux significatifs pour la Ville, mais nous sommes prêts à avancer.

Un autre engagement avait été pris, celui d'une meilleure équité dans l'enlèvement et le placement en pré-fourrière. Là aussi, nous avons progressé, puisque nous sommes arrivés, même si ce n'est pas encore parfait, à davantage d'équité sur la répartition géographique des enlèvements.

Par ailleurs, ce qui ne sera pas sans intérêt pour mieux faire en sorte que le stationnement payant et gênant soit respecté, je rappelle que dès cette semaine seront mises en place les expérimentations de numérisation de la chaîne de traitement des procès-verbaux pour infraction au stationnement.

Voilà sur les aspects des principales missions. Bien sûr, ces missions de la Préfecture de police s'inscrivent également dans la mission générale de sécurité, ainsi que dans le contrat parisien de sécurité que j'évoquais.

L'intervention devant le Conseil de Paris, même si elle a lieu alors que l'année n'est pas terminée, est toujours l'occasion de faire un point sur l'évolution de la délinquance. A Paris, sur les onze premiers mois de l'année, nous avons déjà une idée de ce qui se dessine : la baisse de la délinquance générale enregistrée est de 1,4 %. Si cette tendance est confirmée en décembre, cela fera la huitième année de baisse consécutive de la délinquance, soit environ 30 % de baisse cumulée depuis le pic de délinquance observé en 2001. Comme j'ai noté que dans cette Assemblée, il n'était pas inconvenant de parler de l'année 2001, je me permets moi aussi de la prendre comme référence.

Le taux d'élucidation continue également à progresser, et atteindra sans doute 38 %. Je rappelle qu'il était de 16 % dans les années évoquées. La délinquance de proximité sera en très légère baisse, soit une stabilisation après huit ou neuf ans d'une baisse totale supérieure à 50 %. Ce qui nous préoccupe, ce sont les phénomènes de violence, même si l'augmentation semble un peu plus limitée cette année, de l'ordre de 3 % contre 4,5 % l'an dernier. Je crois que nous devons y veiller. Il faut aussi, sans tomber dans la technocratie, voir le nombre de faits qu'elles représentent, même si c'est beaucoup trop : 30.000 faits de violence sur 214.000 faits de la délinquance générale.

Il y a un travail important à faire. Nous nous y sommes engagés en créant des brigades de protection des familles, au mois de juin dernier. Nous avons installé 10 psychologues dans les commissariats, 2 de plus le seront en 2010. Et nous espérons que, dans le cadre du C.P.S., nous pourrions accueillir des intervenants sociaux comme cela se fait dans d'autres villes.

L'activité des services de police conserve un niveau élevé, avec des occupations préventives et dissuasives sur la voie publique : la gestion des groupes à risque violents, les prélèvements de police scientifique et des rendements croissants des analyses biologiques et digitales.

A côté de cela, évidemment on serait surpris que je ne mentionne pas la vidéoprotection, mais vous l'avez fait, Monsieur le Maire. Nous avons eu récemment un débat sur le sujet et espérons que le système de vidéoprotection qui se mettra en place, nous aidera à être plus efficaces. Dans notre esprit,

il ne s'agit pas de remplacer les policiers, il s'agit de les rendre plus efficaces. Comme on le voit, avec les 9.500 caméras de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P., il n'y a plus de jour où le recours à la vidéosurveillance ne permette des élucidations.

Cependant, le contraste entre la stabilisation de la baisse de la délinquance et les doléances que nous rapportent nos concitoyens, doivent nous inciter à renforcer l'efficacité des contrats locaux de sécurité. Ces démarches sont en effet en permanence guettées par le risque de sclérose, si elles ne s'appuient pas sur des échanges opérationnels géographiquement et concrètement incarnés.

Je suis évidemment attentif aux pétitions que m'adressent les Parisiens, aux courriers que les élus m'envoient ou me relaient. Vous me faites passer souvent par vos conseillers, Monsieur le Maire, les pétitions que vous recevez. J'ai aussi participé à des dialogues citoyens que nous avons tenus dans quatre arrondissements, à la demande du Ministre de l'Intérieur.

Le constat est dressé d'une dégradation du vivre ensemble, causée dans les quartiers par des groupes plus ou moins constitués, plus ou moins enracinés, mais souvent perturbateurs de la tranquillité et de l'ordre publics.

Je ne souhaite pas que les responsabilités soient transférées et mélangées. Lorsqu'il y a un trouble grave, il y a compétence de l'Etat, il y a responsabilité de la police. Il n'est pas question de reporter sur d'autres institutions nos responsabilités.

Mais comme il s'agit très souvent de groupes dans lesquels la part des mineurs est significative, comme il s'agit de rassemblements dont l'activité délictuelle ou contraventionnelle n'est quelquefois qu'épisodique ou opportuniste, il me paraît très important d'articuler une politique préventive plus concrète, plus volontariste et davantage partenariale.

On parle souvent de la police de proximité, et le débat devrait être moins vif à Paris parce que celle-ci a toujours été maintenue depuis la réforme de 1999. Mais il est évident que si nous voulons être plus efficaces, il faut que l'on soit plus volontariste sur cette dimension de la proximité qu'est la politique de prévention que nous avons décidée ensemble.

Pour notre part, les services de police ont recensé 81 groupes perturbateurs ou fauteurs de troubles, mais nous sommes prêts à confronter, et au besoin à rectifier, nos constats. Policiers, inspecteurs de sécurité, agents du G.P.I.S., associations de quartier, médiateurs, correspondants de nuit et même, ce serait d'ailleurs dans la logique des choses et des financements publics, éducateurs de rue et clubs de prévention, nous devrions travailler main dans la main, rue par rue, quartier par quartier.

C'est pourquoi le Procureur de la République et moi-même, nous avons proposé, Monsieur le Maire, ainsi qu'à votre adjoint, M. SARRE, de mettre en œuvre à Paris une action de suivi individualisé de ces regroupements. Pour la première fois, en 2009, l'O.N.D. a publié dans son rapport annuel une analyse de la délinquance auto-reportée.

C'est un langage un peu ésotérique, cela signifie tout simplement que, dans notre pays aujourd'hui, nous avons des jeunes garçons ou filles, un peu désœuvrés, des collégiens de banlieue et de grandes villes qui reconnaissent eux-mêmes, de façon anonyme, qu'ils sont tombés dans la délinquance et en groupe. Il nous paraît donc, face à ces situations, que seul un travail individualisé, un travail de terrain, un travail de proximité peut nous permettre de progresser.

Il faut user de patience, de négociation et je souhaite m'adresser tout particulièrement, au-delà de vous-même, Monsieur le Maire, aux douze maires d'arrondissements qui sont particulièrement concernés, à leurs adjoints. Nous souhaitons mettre en œuvre un suivi dans le parfait respect des règles protectrices prévues par la loi du 5 mars 2007 et du projet de charte éthique que le Premier Ministre a annoncé lors de la présentation à Villeneuve-la-Garenne du Plan national de lutte contre la délinquance.

Voilà la proposition complémentaire que je voulais vous faire. Vous connaissez également mon attachement à la lutte contre les trafics de stupéfiants et plus généralement à la lutte contre l'économie souterraine. Le Plan drogue parisien a été généralisé et mis en cohérence à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération. Ce n'est pas une nécessité abstraite, car une enquête en cours va probablement conforter les recherches entreprises sur ce double assassinat qui a eu lieu dans le 9<sup>e</sup> arrondissement et où on sait que les victimes - j'ai eu l'occasion d'en parler à M. le Maire du 9<sup>e</sup>, bien sûr - sont originaires de Stains et parfaitement connues dans la catégorie "trafiquants de drogue".

Par ailleurs, nous avons arrêté vendredi dernier l'auteur d'un meurtre dans le 15<sup>e</sup> arrondissement. Là encore, il s'agissait, on le sait maintenant, d'un règlement de compte, lié à un trafic de drogue, d'un garçon qui habitait, qui résidait dans le 19<sup>e</sup> arrondissement et qui avait pris la fuite en Espagne depuis un an.

Mais la lutte contre la drogue et son cortège de désordres sur la voie publique dans les cours ou dans les halls d'immeuble, implique aussi une approche préventive, destinée à agir sur la consommation des produits... pour la première fois depuis longtemps, on nous dit que la consommation de cannabis marque le pas. Néanmoins, nous avons pu constater, avec les dernières études, qu'à Paris la situation n'est peut-être pas aussi favorable, puisque dans le cadre de la journée de sensibilisation à la défense nationale, on a pu déplorer que 55 %, et non pas seulement 42 % comme au niveau national, des jeunes de 17 ans avaient déjà touché à la drogue ou étaient consommateurs.

C'est la raison qui nous a amenés à proposer ensemble un travail sur le danger du cannabis, sur lequel je me permets d'attirer l'attention des conseillers de Paris. La semaine dernière, dans le cadre d'une sensibilisation qui s'est tenue dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, votre conseiller pour la sécurité, qui était présent, a d'ailleurs fait une intervention remarquée.

C'est là aussi un appel que je voudrais lancer. J'ai bien entendu les réponses de M. GAUDILLÈRE tout à l'heure sur les sommes plus importantes que vous allez consacrer à cette question "des" drogues, parce qu'il y a pas d'ailleurs que la drogue, mais il y a aussi le problème de l'alcool qui nous préoccupe. Nous sommes donc à votre disposition pour engager des travaux dans cette matière de la prévention, à la fois sur les approches individuelles concernant les groupes, les bandes et sur tout ce qui concerne la prévention en matière de drogue.

Voilà ce que je voulais vous indiquer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, en vous assurant de la disponibilité et du dévouement de tous les fonctionnaires de la Préfecture de police.

*(Applaudissements).*

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Je voudrais d'abord informer les membres de la 1ère Commission que celle-ci se réunira à 18 heures 30.

Deuxièmement, je vais maintenant donner la parole à ceux qui sont inscrits. Je vous demande d'être très vigilants sur le temps de parole parce qu'on est déjà un peu en retard.

**M. Sylvain GAREL.** - Rappel au règlement !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Quel article du règlement ?

Rappel au règlement, on dit quel article.

Allez, gagnons du temps !

*(Rires).*

**M. Sylvain GAREL.** - Monsieur le Maire, comme vous annoncez la réunion de la 1ère Commission et comme certains ont mis en doute l'existence de l'étude dont vous nous avez parlé ce matin, nous proposons de présenter à la 1ère Commission, commission qui s'occupe du budget, notre étude.

Voilà, nous faisons cette proposition officiellement.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Vous leur direz, ils font ce qu'ils veulent. S'ils veulent l'écouter, ils le feront.

Je donne la parole à M. GOUJON.

**M. Philippe GOUJON,** maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet.

En contrepoint d'un désintérêt constant de la Ville pour les questions de sécurité sous la précédente mandature, et encore bien davantage depuis 2008, et succédant à une véritable politique de régression sécuritaire durant les années de naïveté du Gouvernement de la gauche plurielle, il me faut débiter mon intervention en rappelant qu'à l'inverse...

*(Mouvements divers).*

Monsieur le Maire, je peux arrêter tout de suite ! De cette façon, cela vous évitera de m'écouter !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - C'est vrai que vous avez commencé tellement subtil que... Bon !

*(Rires).*

Même parmi vos amis proches - je parle politiquement -, il y a de la surprise !

**M. Philippe GOUJON,** maire du 15e arrondissement. - Ne parlez pas à leur place !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je les vois rigoler, quand même !

**M. Philippe GOUJON,** maire du 15e arrondissement. - Je peux continuer ? On peut arrêter ! Et puis voilà, l'opposition, comme tout à l'heure en matière financière...

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Comme vous voulez ! Comme vous le sentez !

**M. Philippe GOUJON,** maire du 15e arrondissement. - ... ne parlera pas, c'est tout.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Moi, je vous donne la parole !

**M. Jacques BRAVO,** maire du 9e arrondissement. - Laissez-le parler !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - M. BRAVO demande qu'on vous laisse parler, il a bien raison !

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Philippe GOUJON,** maire du 15e arrondissement. - Il y a au moins un démocrate sur les bancs de gauche !

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Allez, Monsieur GOUJON !

**M. Philippe GOUJON,** maire du 15e arrondissement. - Il me faut donc débiter mon intervention en rappelant que les engagements pris envers les Français en 2002 ont été scrupuleusement honorés. Jamais autant de mesures n'avaient été engagées en si peu de temps, ni de crédits octroyés, ni de policiers et gendarmes recrutés. Et les résultats ont bien été au rendez-vous. Bien évidemment, Nicolas SARKOZY en est l'incontestable artisan.

Et oui ! Car la délinquance générale a autant baissé...

*(Mouvements divers).*

Je sais bien ! Vous savez, les chiens aboient, la caravane passe.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Ecoutez en silence, cela lui fait plaisir et il ne faut pas qu'il se gêne !

**M. Philippe GOUJON,** maire du 15e arrondissement. - La délinquance générale a autant baissé dans notre pays depuis 2002 qu'elle n'avait augmenté, que vous le vouliez ou non, durant les années JOSPIN.

Quant à la délinquance de proximité, la rupture est encore plus nette, passant d'une hausse de 10 % sous la Gauche à une baisse de 30 % depuis lors.

Il ne s'agit guère que de 2 millions de victimes en moins, près de 100.000 à Paris où - et j'en félicite le Préfet de police - tous les objectifs ont été dépassés.

J'évoquerai notamment un doublement du taux d'élucidation, un recul d'un quart de la délinquance générale, un recul de plus de 50 % des vols à main armée, des cambriolages et des vols de voiture, un recul de près de 40 % des destructions volontaires et de la délinquance dans les transports et une stabilité des violences aux personnes succédant à une hausse vertigineuse.

La délinquance parisienne a donc reculé encore plus vite que la moyenne nationale, sa part ayant baissé de 1 point et même de près de 3 points s'agissant des violences.

Si la tendance, c'est vrai, a légèrement augmenté depuis mars - quelques mois de hausse contre plusieurs années de baisse -, celle-ci a été interrompue dès septembre et s'est même retournée depuis octobre. Il faudra poursuivre cet effort, que nous devons d'abord bien sûr aux policiers et aux gendarmes, que je félicite, mais dans un contexte plus contraint, imposé par la crise qui rendra difficile le défi à relever avec des moyens plus limités. Mais nul n'aurait admis que les services de sécurité s'exonèrent d'une contrainte qui s'impose à toutes les administrations et, si j'ai bien compris, également à la Ville.



Pour autant, nul n'accepterait non plus que cette évolution s'effectue au détriment de la sécurité des citoyens.

La recherche des moyens d'optimiser les ressources devra devenir le moteur de l'efficacité croissante des services. Si le défi peut être relevé, c'est aussi parce que la LOPSI a été intégralement respectée et qu'avec Nicolas SARKOZY et place Beauvau, les effectifs de police sont passés de 132.400 à 148.000, soit plus 15.600, et que ceux de la gendarmerie ont augmenté de 4.000. Et même si la R.G.P.P. supprimera - vous l'avez dit, Monsieur le Maire - 2.632 postes, le plafond d'emploi devant être géré au mieux, on aboutira finalement, et c'est ce qui importe, à 4.240 incorporations dans la police.

Notre plus beau défi collectif sera désormais de faire de la contrainte budgétaire non pas un handicap mais un atout et un instrument puissant de mobilisation de toutes les énergies. Je crois que cela s'impose à tous.

La performance est désormais organisationnelle grâce à la transformation de la police technique et scientifique en outil contre la délinquance de masse, à la modernisation des grands fichiers d'identification et au renforcement des systèmes d'information et de communication.

La recherche d'une plus grande efficacité dans l'organisation exige une mobilisation plus efficace encore des ressources. Ainsi, 3.500 policiers et gendarmes sont mobilisés par les missions judiciaires d'escorte et de transfèrement qui pourraient largement être remplacées, par exemple, par la visioconférence. Ainsi, les gardes statiques immobilisent encore près de 4.000 emplois : est-il légitime que plus de 500 gendarmes soient affectés à la sécurité quotidienne du seul palais de justice ?

Le grand chantier technologique de la vidéoprotection permettra aussi non pas de réduire les effectifs, comme essaient à tort d'inquiéter certains élus de gauche, mais de les économiser en optimisant l'emploi.

Et comme la police judiciaire a accompli en peu de temps une révolution, grâce à la police technique et scientifique, en passant, oui, de la religion de l'aveu à celle de la preuve, la police de sécurité publique ne se fera plus à l'aveugle et rendra performante une police de proximité jusque-là, hélas, trop souvent assortie de méthodes archaïques et inefficaces.

Je ne referai pas le débat du dernier Conseil, me contentant de regretter qu'en raison de l'incapacité de la mairie à mobiliser sa majorité, à organiser la séance, la délibération instituant la vidéoprotection risque d'être annulée, "Les Verts" ayant saisi le Tribunal. Je vous demande, Monsieur le Maire, si vous êtes sincèrement favorable à ce dispositif, d'exiger de vos alliés qu'ils renoncent à ce recours, sinon il sera avéré que votre conversion à la vidéoprotection depuis les municipales n'aura tenu qu'un motif de circonstances, d'autant plus que c'est l'État qui va assumer le financement de cette dépense, contrairement, d'ailleurs, à toutes les autres villes de France, en inscrivant notamment au projet de loi de finance 2010 pas loin de 120 millions d'autorisations d'engagement pour le seul plan de vidéoprotection de Paris.

Pour compléter ces mesures, le Premier Ministre, François FILLON, en présentant le Plan national de prévention de la délinquance le 20 octobre dernier a envisagé le déploiement de la vidéoprotection à d'autres applications dans le strict respect des libertés publiques, notamment dans les parties communes des immeubles, les commerces et les transports. Alors que la Région Ile-de-France a réduit - ce que je déplore - le budget qu'elle consacre à la sécurité de 50 à 30 millions depuis 2004,

après avoir commencé à équiper les transports en commun où la chute du budget régional dépasse les 50 % et les lycées où la baisse dépasse les 30 %, l'État doit se substituer à cette défaillance. Je demande à la Région et à la Ville de s'associer enfin à une deuxième tranche de 1.000 caméras à Paris et à un plan d'équipement de la Région de 5.000 caméras de voie publique. D'ailleurs un Plan régional d'aide à l'équipement vidéo des petits commerçants, fréquemment victimes de braquage - je pense que chacun le déplore - serait opportun car en dénoncer l'augmentation ne suffit pas.

En tout cas, cela me paraît au moins aussi prioritaire que la vidéoprotection dont vous allez doter, Monsieur le Maire - je crois - les stations Autolib' pour prévenir le vandalisme. Une remarque d'ailleurs : l'équipement des stations Vélib' était aussi prévu pour empêcher les 8.300 vélos volés et les 18.000 dégradations cette année qui ont coûté 14 millions à l'entreprise.

Je reviens, pour en terminer avec la vidéoprotection, sur sa nécessaire extension dans les immeubles sociaux sensibles et les équipements municipaux qui le nécessitent. Une centaine - c'est vrai - existent déjà, reliés au centre de veille opérationnelle de la DPP, équipements sportifs et jardins, notamment d'ailleurs dans le 18e, Monsieur le Maire, collèges ou bâtiments administratifs, mais ce n'est pas suffisant, d'autant que la surveillance de la voie publique rabattra inévitablement les perturbateurs à l'intérieur de certains lieux. Il deviendra indispensable de mutualiser les images avec la police comme le permet dorénavant la loi.

La mise en place de la police d'agglomération du Grand Paris est une autre illustration de l'adaptation de notre appareil de sécurité à son environnement. Elle est fondée sur une affectation des effectifs aux bassins de délinquance et non de structures administratives préexistantes largement artificielles. Il en est attendu un pilotage plus efficace de la lutte contre la délinquance par un commandement unique que, pour ma part, je réclame depuis 1995, ainsi qu'une utilisation plus efficace des effectifs de police par une mise à disposition de la plénitude des moyens pour répondre à un besoin spécifique, sans compter une bien meilleure coordination aux portes de Paris et autour des bois.

La lutte contre le trafic de stupéfiants, contre la délinquance dans les transports avec l'intégration du Service régional de la police de transport et contre les 160 bandes qui sévissent en Région parisienne, grâce aux groupes spécialisés d'informations et aux bases de données sur les bandes et grâce à la nouvelle loi sur les violences commises en groupe, en ressortira renforcée. Un seul chiffre pour justifier l'unité du commandement du Préfet de Police à l'échelle du bassin de délinquance : lors de la réforme de 71 de la Préfecture de police, la délinquance parisienne représentait 1,5 fois celle de la Petite couronne et 45 % de la délinquance régionale ; en 2008, la situation s'est inversée, la délinquance en Petite couronne étant 1,5 fois supérieure à celle de Paris qui ne représente plus que le quart de la délinquance régionale.

Les Parisiens en bénéficieront automatiquement car il faut en particulier avoir à l'esprit que ce bassin de population concentre les 2/3 de la délinquance francilienne et que moins de la moitié des personnes mises en cause dans la Capitale pour un crime ou un délit y résident - le Préfet de police l'a rappelé -, tandis que 20 % vivent en Petite couronne. Tirer toutes les conséquences de cette réforme essentielle imposera de revenir sur la réforme de la Préfecture de police de 1999 aujourd'hui largement dépassée. Quelques pas ont été accomplis en ce sens - c'est vrai - dans le domaine du renseignement intérieur, de la lutte contre l'immigration clandestine, contre l'économie souter-

raîne, du pilotage du Plan stupéfiant et du S.G.A.P., mais il faudra - je pense- dégraisser encore les états-majors, s'interroger même sur l'utilité des secteurs de D.T.S.P., l'ex D.E.P.U.P. et des divisions de police judiciaire, réintégrer la D.O.P.C. dans la D.S.P.A., en créant une grande Direction de la circulation, étant donné les nouvelles responsabilités zonales de la Préfecture de Police. Cela marquerait, enfin, la priorité accordée à la circulation alors qu'aujourd'hui, c'est une mission quasi abandonnée, même si des efforts ont été faits récemment et j'en donne acte au Préfet de Police.

S'adapter aux besoins de la population et à la délinquance, c'est aussi en dehors des lois récentes qui sont venues heureusement renforcer notre arsenal répressif, s'engager dans des actions nouvelles ou renforcées, la lutte contre les violences intrafamiliales, si importantes, avec les brigades de protection des familles, contre la violence en milieu scolaire, contre les trafics de stupéfiants et la délinquance des cités par des groupes spécialisés. Alors, oui, c'est évidemment l'État et non la Ville qui assure la sécurité des Parisiens car, pour ce qui concerne l'action de la Ville, je ne pourrais que confirmer mes déclarations de l'an passé, en constatant qu'après une première mandature des occasions manquées, nous sommes depuis lors dans celle des faux espoirs ou plutôt des faux-semblants. C'est bien la réalité que l'on découvre à la lecture du budget spécial.

Passons sur la faribole répétée inlassablement chaque année comme seul pauvre argument de l'engagement de la Ville aux côtés de la PP, d'une augmentation, depuis votre avènement, de plus de 40 % de la participation de la Ville, alors que le vrai chiffre est de 26 % et que, seule la brigade des sapeurs-pompiers en ayant bénéficié, les capacités de financement de la Préfecture de police, hors brigade des sapeurs-pompiers, auraient au contraire chuté, oui, chuté de 15 %.

Même votre effort pour la brigade, s'il est réel, ne faisant d'ailleurs que s'inscrire dans la continuité des municipalités précédentes, ne saurait dissimuler l'avantage pour la Ville de disposer d'un corps militaire - et le Préfet l'a dit aussi - moitié moins coûteux qu'un corps de pompiers professionnels. L'État, en plus, c'est vrai, paie les 150 millions de retraite - vous avez eu raison de le rappeler, Monsieur le Préfet - annuels des pompiers, cas unique en France. Quand on sait que la charge de la brigade représente la moitié des dépenses de fonctionnement du budget spécial, l'avantage n'est pas mince.

Je rajouterai cette année, bingo pour la Ville, un effet d'aubaine qui vous fait gagner 1,7 millions sur le budget de la brigade en raison du nouveau calcul des bases des populations.

Le second commentaire que m'inspire le budget spécial, c'est que la contribution obligatoire de la Ville augmente de 1 %, alors que le budget général de la Ville et du Département croît lui de 2,3 %. L'an passé on constatait déjà le même écart, l'augmentation de la participation de l'État - il faut le souligner - donc presque 1,5 % supérieure à celle de la Ville d'ailleurs pour la première fois. Et encore plus grave, il me faut dénoncer une stagnation de la contribution de la Ville au budget spécial puisqu'elle ne représente que 43,9 % de la section de fonctionnement, exactement comme en 2009. Je rappelle qu'elle était de 45,5 % en 2004. La plus forte contribution de la Ville au budget de la Préfecture de Police date même de 1995, avec 48 %, soit 4 points de plus que ceux que vous verserez pour 2010. Et c'est donc à cette époque, évidemment, que la Ville satisfaisait au mieux les besoins de la Préfecture de police et non pas depuis votre élection.

Alors, encore une fois, la Ville n'assume pas convenable-

ment ses obligations vis-à-vis des services qu'elle doit juridiquement financer, puisqu'il ne s'agit pas de dépenses de police active mais d'une collectivité locale. En effet, la section de fonctionnement aurait dû augmenter de 10,9 millions et elle n'augmente que de 5 millions. Étant donné que la Ville de Paris n'a accepté de verser en 2010 que 3 millions supplémentaires à la Préfecture de police, il a fallu que cette dernière fasse, en quelque sorte, des contorsions budgétaires pour arriver à financer des dépenses pourtant obligatoires. C'est ainsi que la Préfecture a dû abattre 5 millions de crédit sans compter, d'ailleurs, qu'aucune provision n'a été constituée en prévision d'éventuelles revalorisations salariales en 2010.

Je pourrais encore évoquer le budget totalement irréaliste prévu pour les marchés d'enlèvement de véhicules, reconduit à l'identique par rapport à 2009, alors que 2 millions supplémentaires avaient dû être inscrits en DM à l'époque. Ainsi, la Ville, une fois de plus, pour alléger sa contribution au budget spécial, refuse de financer des dépenses pourtant obligatoires. Voilà ce que vous appelez, Monsieur le Maire, de la coproduction.

Enfin, pour ce qui relève de votre responsabilité directe, c'est-à-dire les 200 millions consacrés aux politiques de prévention, je déplore l'apparition d'un déséquilibre. Reconnaissez-le, je vous ai toujours soutenu dans l'augmentation des moyens de la prévention spécialisée que j'avais rehaussés moi-même en leur temps, comme dans le recrutement des médiateurs sociaux, tels les correspondants de nuit, dont je me réjouis d'ailleurs qu'une équipe soit affectée au 15e. Néanmoins, je me pose la question de savoir si les financements y afférents ne sont pas prélevés sur les missions de sécurité. Une centaine de postes sont vacants aujourd'hui dans le corps des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris.

Je pourrais presque en dire autant du G.P.I.S qui devrait voir ses horaires d'intervention et son périmètre d'action étendus alors que vous ne faites que reconduire son budget à l'identique.

Cette année, en raison des contraintes budgétaires exceptionnelles qui sont les vôtres, je n'ai pas déposé d'amendement pour augmenter le nombre mais a minima compléter les effectifs prévus, combler les postes vacants. Il vous faudrait aller plus loin en créant une sorte de corps de gardes urbains englobant tous les personnels de sécurité de la Ville et en les déployant plus efficacement par une sectorisation leur permettant de constater les faits de nature infra pénale non traités.

Pour imaginer une telle solution répondant à un diagnostic pourtant partagé par tous, il vous faudrait faire preuve d'audace pour les questions de sécurité.

D'ailleurs, vous n'osez pas vous exprimer, encore que peut-être vous allez le faire, pour condamner le laxisme des "Verts" qui appellent à la légalisation des drogues, suivis en cela par le maire du 18e qui promeut la dépénalisation du cannabis à l'instar d'une partie de votre majorité. C'est votre adjoint, Jean-Marie LE GUEN, qui veut ouvrir des salles de "shoot", nous voudrions savoir si vous le suivez dans cette proposition, mais j'ai cru comprendre que oui avec l'augmentation de 135.000 euros que vous trouvez facilement dans votre budget.

Les Parisiens ont le droit de connaître votre position sur cette question essentielle pour l'avenir de notre jeunesse.

Il vous faudrait appliquer davantage la loi de 2007 sur la prévention de la délinquance qui vous confère des pouvoirs que vous n'utilisez pas. Si vous refusez un Conseil des droits et des devoirs des familles, ce que je regretterais, installez au moins les groupes de suivi individualisés des mineurs comme la Ville

s'est engagée à le faire et comme le propose le Préfet de police. C'est un handicap que seuls sept contrats locaux de sécurité aient été signés, comme dans le 15e, et que dans des arrondissements très difficiles comme les 18e, 19e, 20e par exemple, les maires n'aient pas considéré qu'il s'agissait d'une priorité. Je regrette aussi que les C.L.S. ne disposent d'aucun financement spécifique. Peut-être que les 135.000 euros donnés aux salles de "shoot" pourraient leur servir de financement.

Alors que la Préfecture de police a affecté une dizaine de psychologues dans les commissariats dont celui du 15e, les travailleurs sociaux que vous avez pourtant promis d'y affecter n'y sont toujours pas. Leur rôle est pourtant évident dans le traitement des violences intra familiales qui relèvent moins d'un traitement policier, et aussi pour l'aide aux victimes que vous dites pourtant vouloir développer.

Sur tous ces points comme sur d'autres, la sécurité est affaire de volonté et d'ambition. Dans ce domaine, vous en êtes hélas dépourvu, et même si elles relèvent principalement de l'Etat, vous n'accompagnez pas son effort là où la complémentarité jouerait à plein.

Quant au domaine de compétence de la Ville, on ne perçoit aucune lisibilité, pas de priorité ni de grand projet, tout juste un saupoudrage coûteux et sans évaluation.

Si pourtant les résultats sont spectaculaires en faveur de la sécurité des Parisiens, nous le devons à la volonté et à l'ambition des gouvernements qui se sont succédé depuis 2002, qui les ont inscrits dans la durée, et aussi à la détermination de Nicolas SARKOZY, qui d'abord, comme Ministre de l'Intérieur, puis comme Président de la République, s'est occupé de la sécurité des Français et des Parisiens contrairement à vous, puisqu'il en a fait sa priorité absolue pour une sécurité assurée partout et pour tous.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - La parole est à Mme Geneviève BERTRAND.

**Mme Geneviève BERTRAND.** - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police.

Le budget global de la Préfecture de police auquel la Ville apporte chaque année sa contribution, est en légère hausse, puisque les dépenses de fonctionnement atteignent globalement 621 millions d'euros, soit près de 6 millions d'euros supplémentaires par rapport à celui de l'an dernier.

La part de la Ville dans le financement de ces dépenses de fonctionnement atteint la somme de 273,5 millions d'euros, soit 3 millions de plus que l'an dernier.

Notre Municipalité a ainsi augmenté sa participation de 1,11 %, ce dont on peut se féliciter.

La section d'investissement, quant à elle, dispose d'un budget global de 71 millions d'euros avec une participation de la Ville de 18 millions d'euros.

En septembre 2009, la Préfecture de police a connu sa plus grande réforme depuis 1971, en se voyant rattacher les services de police des trois départements de la petite couronne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

Cette réforme, motivée par la nécessité d'avoir un bassin d'action plus cohérent et de réaliser ainsi un grand Paris ou un Paris métropole de la sécurité, tient compte du fait que certains des noyaux de délinquance les plus concentrés de France figu-

rent dans les départements qui viennent d'être rattachés à l'autorité du Préfet de police. C'est un gage de confiance des plus hautes autorités de l'Etat envers l'efficacité de l'institution que vous dirigez, Monsieur le Préfet.

De fait, le périphérique n'a jamais constitué une barrière pour la délinquance alors qu'il constituait une frontière administrative propre à ralentir les opérations de police.

Selon les statistiques de la Préfecture de police que vous avez déjà rappelées, ainsi que Philippe GOJJON, au cours des quatre premiers mois de 2009, seules 43 % des personnes mises en cause à Paris habitaient la Capitale. Dans le même temps, elles étaient 20 % à habiter la petite couronne.

De même, parmi les groupes ou bandes issus des quartiers sensibles sévissant dans Paris intra-muros, un certain nombre est composé d'habitants des départements voisins.

Le Grand Paris de la sécurité a donc une véritable cohérence territoriale. Il va permettre une mutualisation des moyens et une fluidité de l'information. En tous cas, c'est ce que nous espérons et je pense que notre assemblée serait très intéressée, Monsieur le Préfet, à avoir connaissance de vos impressions et de vos analyses sur cette nouvelle organisation de la Préfecture de police. L'extension s'est-elle déroulée de manière satisfaisante à vos yeux ? Même s'il est sûrement un peu tôt pour que les citoyens en perçoivent les effets, pouvez-vous nous faire part de vos premières observations après un trimestre à la tête de ce grand Paris de la sécurité ?

Il faut souhaiter que cette nouvelle organisation puisse aider à la résorption d'un fléau qui nous inquiète fortement, Paris détenant en effet un triste record, celui d'être la ville de France et d'Ile-de-France où les jeunes se droguent le plus.

Selon les dernières analyses de l'Observatoire français des toxicomanies, 54 % des Parisiens âgés de 17 ans ont déjà fumé du cannabis, et 12 % d'entre eux en consomment régulièrement. Plus inquiétant encore, 8 % des adolescents parisiens avouent avoir déjà consommé de la cocaïne alors qu'ils étaient 2 % en 2004.

Cette hausse touche notamment les quartiers les plus aisés. Nous ne pouvons pas rester insensibles à de telles statistiques. Il existe une forte volonté de la police de s'attaquer au trafic de drogue dans la région parisienne, le Ministre de l'Intérieur lui-même le rappelle et le récent colloque de la Sorbonne a eu un fort retentissement. Nous espérons qu'il sera suivi d'actions rapides.

Il faut, dans le même temps, revoir en profondeur l'action de la Ville à destination des adolescents. Nous devons pouvoir proposer à la jeunesse un panel plus large d'activités culturelles et sportives. Il ne s'agit pas d'exonérer la responsabilité des parents, mais d'essayer de pallier leur absence ou leur démission éventuelle dans l'intérêt même des jeunes.

Pour enrayer cette triste montée de la toxicomanie et des addictions, il faut inventer de nouveaux dispositifs et revoir notre conception des rapports entre la Ville de Paris et ses jeunes habitants. Il y a là un véritable défi à relever pour les élus, au-delà de tout clivage partisan, et nous prenons comme un cri d'alarme, Monsieur le Préfet, votre appel à une coopération de tous les responsables pour venir au service de pans entiers de notre jeunesse en pleine dérive.

J'en viens à présent à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, vieille dame vigoureuse de 198 ans.

L'analyse du budget qui lui est consacré s'accompagnera de plusieurs remarques sur les conditions d'exercice de ses missions. Les moyens budgétaires de la B.S.P.P. ont été rappelés, 78 millions d'euros de budget de fonctionnement et 7 millions d'euros d'investissement pour la part de la Ville.

Le coût réel de la B.S.P.P. par habitant de Paris et des trois départements de la petite couronne continue à être inférieur de près de la moitié au coût des moyens des départements dotés de S.D.I.S., en tenant compte bien entendu, des spécificités de la Région : densité urbaine, participation de l'Etat et très forte sollicitation des personnels et des matériels.

J'en viens aux conditions d'exercice des missions de la B.S.P.P., qui suscitent un certain nombre d'inquiétudes. Il y a, tout d'abord, la charge de travail. Il y a ensuite les moyens qui lui sont consacrés et il y a, enfin, le contexte social.

D'abord, la charge de travail. Près de 1.500.000 appels au 18 ou au 112 qui entraînent à peu près un tiers de sorties par an. Sur ces 1.500.000 appels, la barre fatidique des 500.000 interventions par an va être atteinte à la fin de l'année 2009, ce qui représente 1.500 sorties par jour. Ce chiffre colossal s'inscrit dans une tendance hélas prévisible, puisqu'en 2006, il y avait déjà 437.000 interventions, 460.000 en 2007, près de 500.000 désormais.

L'explosion du S.A.V. (Secours A Victime) est spectaculaire, avec une envolée de plus de 15 % au cours du deuxième semestre 2009. Sur les 500.000 interventions, plus de 400.000 portent sur des secours à victime proprement dits.

Quatre pistes d'action semblent retenues par la B.S.P.P. pour y faire face : d'abord, augmenter l'offre de nouveaux vecteurs S.A.V. supplémentaires ; ensuite, recentrer la détresse vitale sur les associations ; puis, repenser le problème de la voie publique ; en effet, toute détresse signalée n'est pas obligatoirement du ressort de l'intervention des pompiers ; il y a là un texte à modifier et une réponse graduée à envisager ; enfin, réduire la demande en lançant une nouvelle campagne médiatique.

A cet égard, le général PRIEUR, commandant la B.S.P.P. avait, avec votre appui, Monsieur le Préfet de police, et les moyens de la Ville, Monsieur le Maire de Paris, lancé à l'automne 2008 une campagne destinée à éliminer les appel inutiles. Celle-ci a porté ses fruits, mais seulement pendant un court instant, comme les chiffres l'attestent. Lancée en octobre 2008, elle a eu, en effet, des effets très visibles, puisque les appels au 18 et au 112 ont chuté de 9,98 % et que les sorties ont baissé de 3,73 %. Malheureusement, c'était pendant un très court laps de temps, puisque les chiffres ont remonté dès le mois de décembre.

C'est pourquoi, comme vous nous l'avez annoncé lors de la commission consultative de gestion de la B.S.P.P. le 3 décembre dernier, la décision de renouveler ce type de campagne qui a été prise reçoit notre plein soutien.

Les moyens, ensuite. Je ne m'étendrai pas sur les effectifs qui ont été rappelés en hommes, femmes aussi, en bâtiments et en véhicules. Je souhaite tout de même rendre hommage aux fonctionnaires qui mènent rondement les travaux pour offrir un minimum de confort au personnel de la B.S.P.P., puisque le taux de consommation des crédits d'investissement avoisinera, je crois, à la fin de l'année, 100 %.

Je veux évoquer sur ce point le deuxième plan pluriannuel de modernisation de la brigade, après l'exécution intégrale du

premier plan de modernisation 2002-2008. La méthode a fait ses preuves ; elle mérite d'être reconduite.

Le contexte social, enfin. Il y a quelque chose d'intolérable, d'insoutenable, à voir les manifestations de tension, de violence et même d'agression qui accompagnent parfois les interventions des sapeurs-pompiers sur le terrain, tout aussi bien en ce qui concerne ce qu'on appelle les lieux d'incivilités que les secours aux victimes.

Je ne veux stigmatiser aucun lieu dans l'ensemble des quatre départements concernés, mais les faits sont là. Le général PRIEUR a montré aux membres de la commission de gestion de la brigade le 3 décembre dernier le type de projectiles qui sont lancés contre les pompiers et les véhicules. Il nous a montré un pavé de granit de 10 centimètres de côté. Les dégâts causés aux véhicules sont importants ; 110 véhicules ont été détériorés l'an dernier. Pire, les attaques contre les personnes. Comment qualifier autrement le fait de précipiter de vieilles machines à laver du haut des immeubles sur les pompiers qui opèrent en contrebas ? C'est un fait qui m'a été rapporté par les pompiers eux-mêmes.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Vous avez utilisé tout votre temps de parole, Madame BERTRAND.

**Mme Geneviève BERTRAND.** - J'ai presque terminé, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Oui, mais presque... Ce serait bien d'aller vers la conclusion.

**Mme Geneviève BERTRAND.** - A cet égard, les feux d'incivilité sont de 40 à 60 par jours, qu'il s'agisse de voitures, de mobilier urbain ou de voirie.

Je signale, seulement pour information, que les deux pics d'activité paroxystiques que sont la nuit du 13 au 14 juillet avec plus de 300 feux et la nuit de la Saint-Sylvestre avec 250 feux mettront encore en danger les pompiers et la police.

Dernier exemple, comment travailler rapidement pour débloquer une personne coincée dans un ascenseur quand l'atroupement qui se forme autour des pompiers oblige à faire venir une demi-compagnie de C.R.S. pour protéger les pompiers qui portent secours ? Comment inverser de telles tendances ? Quelle part les élus peuvent-ils prendre aux côtés de ceux qui sont missionnés pour porter secours ?

Pour conclure, le soutien du groupe Nouveau Centre vous est acquis, Monsieur le Maire et Monsieur le Préfet de police, pour l'adoption de ce budget spécial de la P.P. Avec ce soutien, nous joignons l'expression à tous les personnels de police et de pompiers de notre gratitude et de notre confiance.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

La parole est à Mme Sylvie WIEVIORKA.

**Mme Sylvie WIEVIORKA.** - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues.

Le budget qu'il nous est proposé de voter s'inscrit dans la continuité d'une volonté résolue de la Municipalité de coproduire de la manière la plus déterminée et efficace possible la sécurité des Parisiennes et des Parisiens à laquelle nous sommes tous attachés.

La coproduction d'une sécurité toujours améliorée requiert que chacun des partenaires concernés, la Ville d'une part et l'Etat à travers la Préfecture de police de l'autre, assume pleinement ses responsabilités.

Le projet de budget spécial de la Préfecture de police s'élève pour 2010 à 696.250.851 euros, les deux sections confondues. La participation de la Ville de Paris à la section de fonctionnement du budget spécial de la Préfecture de police augmente, pour l'exercice 2010, d'un peu plus de 1,1 %. Ces 1,1 % contribueront à la revalorisation de la masse salariale et au financement du second plan de modernisation de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Ce plan de modernisation, qui vise à doter la brigade des moyens humains et matériels afin qu'elle puisse répondre à ces nouveaux défis, devra permettre le recrutement de 100 agents supplémentaires.

Les missions assurées dans des conditions difficiles, Mme BERTRAND l'a évoqué, par les pompiers de Paris sont plébiscitées par la population pour leurs missions fondamentales, certes, mais aussi pour le lien social qu'ils contribuent à soutenir et à amplifier.

Nous participerons sans réserve à l'amélioration des missions de prévention que les sapeurs-pompiers assurent et dont les bienfaits ne sont plus à démontrer.

Depuis plusieurs mois et dans le cadre des débats sur la vidéoprotection, nous ne cessons d'affirmer notre position. La sécurité est une préoccupation constante des élus socialistes. Si la violence et l'insécurité concernent tous les Parisiens, elles pénalisent avant tout les plus modestes. Toute politique en faveur de la sécurité ne saurait s'inscrire que dans le cadre d'une politique globale. C'est pourquoi tous les moyens à notre disposition doivent être employés et spécifiquement les moyens humains. La garantie d'une réelle sécurité de tous les Parisiens est celle de la présence policière sur le terrain. Aucune autre politique à cet égard ne saurait apporter les résultats convaincants et durables en termes de tranquillité publique.

C'est pourquoi, et même s'il ne s'agit pas là d'un budget spécifique, nous sommes soucieux de transparence au niveau des effectifs de police nationale présents sur le territoire parisien.

Au nom de notre coopération, de même qu'au nom de l'article 3 de la loi de 2007 sur la sécurité et la prévention, le Maire, qui préside aussi le Conseil général, est animateur de la politique de prévention sur le territoire de la commune. C'est à ce titre qu'il nous importe de connaître la réelle évolution des effectifs et, j'insiste encore sur la nécessité de leur maintien et je tiens à souligner l'inquiétude qui demeure la nôtre quant à la perspective du non-renouvellement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, ainsi que la création de la police sur le territoire du Grand Paris qui ne doit pas conduire à dépouiller Paris pour mettre en œuvre la nécessaire amélioration de la situation d'un certain nombre de départements limitrophes.

Si nous pouvons aujourd'hui mesurer l'engagement de la Municipalité pour l'amélioration de la sécurité et de la convivialité dans la capitale, nous ne disposons cependant pas de vision précise du nombre de personnes agissant dans le cadre des missions de prévention et de sécurité à Paris.

Il est important, ici, de rappeler qu'en plus de sa participation au budget de la Préfecture de police, la Ville finance de nombreuses actions concourant à la prévention et à la tranquillité publique. On a évoqué ici la centaine de correspondants de nuit qui sont chargés, de 16 heures à minuit, de médiation et

d'accompagnement dans les quartiers où la vie en commun est difficile. Ces correspondants de nuit agissent de manière préventive aux côtés des autres dispositifs plus classiques tels que les clubs de prévention.

Nous expérimentons dans le commissariat du 13e arrondissement la création d'un intervenant de proximité, chargé d'orienter les personnes les plus fragiles vers les services sociaux. Nous participons, là encore, à une action de prévention. Nous poursuivrons également l'élargissement de la sécurisation des sorties d'école avec la création de 55 nouveaux points.

Ainsi, la Ville participe largement à cette co-production de la sécurité publique, qui est notre volonté et notre engagement envers les Parisiens. En contrepartie, je l'ai dit, il serait légitime que nous disposions de cette complète visibilité sur l'ensemble des effectifs présents dans les arrondissements, et ainsi que sur les perspectives pour les années à venir.

Si nous n'avons cessé de dénoncer les politiques de réduction des effectifs, qui sont le résultat direct de la révision générale des politiques publiques (R.G.P.P.) voulue par le Président de la République, je dois souligner l'effort accompli par la Préfecture de police pour pourvoir au maximum les postes vacants d'agents de surveillance, plus connus sous le sigle d'A.S.P. Aux dernières nouvelles, aujourd'hui, le nombre de postes vacants est de l'ordre de 200 pour un peu plus de 1.200 postes financés.

Les A.S.P. sont rémunérés par la Ville et mis à la disposition de la Préfecture de police. Initialement dédiés à la surveillance du stationnement payant, leur mission a été élargie dans le domaine de la circulation, mais aussi à la lutte contre les nuisances, les atteintes à l'environnement et à la tranquillité publique. Les A.S.P. soulagent les gardiens de la paix d'un certain nombre de missions de police municipale. Mais nous nous opposons fermement à ce que les A.S.P. servent à pallier le manque d'effectifs dans les commissariats parisiens. Ils doivent être un réel plus dans notre dispositif et nous y veillons.

Nous sommes, Monsieur le Préfet, des partenaires convaincus mais exigeants. Nous voulons que Paris soit une ville sûre, tranquille, mais aussi une ville où chaque citoyen puisse être assuré que sa liberté sera pleinement protégée. C'est pourquoi nous avons besoin d'être éclairés. Vous seuls pouvez renseigner notre Assemblée sur l'effectif réel de police déployé dans notre Capitale. Vous seuls pouvez nous donner l'assurance que l'état des effectifs opérationnels ne diminuera pas. Ne nous décevez pas, Monsieur le Préfet.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup. Vous avez laissé beaucoup de temps à vos collègues. Et voilà, les partages !

La parole est à Mme Véronique DUBARRY.

**Mme Véronique DUBARRY,** adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues,

Cette année encore, et sans aucune surprise, je le crois, les élus "Verts" ne voteront pas le budget de la Préfecture de police.

Cette fois encore, nous ne pouvons que nous interroger sur cette nouvelle augmentation de 3 millions d'euros de la participation de notre collectivité, supérieure, une fois encore, à celle de l'Etat qui n'est que de 2 millions d'euros. Nous voterons contre, parce que sinon ce serait, selon nous, apporter notre caution à des actions, des agissements que nous dénonçons régulièrement. Ce serait, sans mauvais jeu de mot, donner du crédit à la politique sécuritaire mise en œuvre par le Gouvernement SARKOZY, poursuite de celle du Ministre de l'Intérieur SARKOZY.

*(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

La mise en œuvre, malheureusement tellement prévisible, tellement facile, de la logique de la désignation de l'autre, l'étranger, le toxicomane, le S.D.F., le jeune, l'exilé, comme source de tous les maux, de toutes les infractions. Ce serait valider aussi, à la fois la mise en œuvre du Plan de vidéosurveillance et la suppression du nombre de policiers présents sur le terrain.

Une nouvelle fois, encore, je vais lister ces agissements et ces actions. Une nouvelle fois, Monsieur le Préfet, vous me décevriez presque si vous ne le faisiez pas, vous allez réfuter chacune de ces assertions, en les déformant, en les minimisant.

Et pourtant, je vous invite à lire les avis de la Commission nationale de déontologie de la sécurité, et son rapport très intéressant sur la déontologie des forces de sécurité en présence des mineurs. Les faits qui sont mentionnés, tout à fait officiels donc et ne relevant pas que des élucubrations des élus Verts, ne font que renforcer cette impression d'une police qui, poussée dans la recherche de résultats, de chiffres, en viendrait à oublier son important rôle de soutien et de protection.

La C.N.D.S. est de plus en plus sollicitée pour des atteintes à la dignité des personnes et ce, majoritairement suite à des contrôles de police s'étant mal passés et, tout aussi majoritairement à Paris.

La C.N.D.S. revient dans le rapport, dont je parlais à l'instant, sur le traitement particulier réservé aux mineurs et sur la nécessité d'avoir une attitude irréprochable à leur égard. Je ne suis pas sûre que cela a été le cas à quelques rues de l'Hôtel de Ville, vendredi dernier, devant le lycée Sophie Germain. Quel besoin, en effet, d'utiliser un déploiement de force policière pour déloger une cinquantaine de gamins se tenant par la main pour faire le blocage de leur lycée, chose relativement prévisible et habituelle à Paris ?

Incident isolé, me direz-vous. Moi, je vous réponds que c'est au contraire révélateur d'une politique et d'une attitude globale. Qu'il s'agisse des jeunes, des militants politiques ou des syndicalistes, l'empêchement de manifester, d'exprimer une position ou une opposition, semble devenir la règle de l'espace public. C'est aussi d'ailleurs clairement démontré par l'augmentation régulière du nombre de gardes à vue.

Je vous conseille également, comme lecture de Noël, l'étude du C.N.R.S. parue en juillet dernier, et qui fait encore parler d'elle, récemment par un certain nombre de syndicalistes policiers et puis, bien évidemment par le Ministre de l'Immigration, concernant les contrôles au faciès. Cette étude, dont je rappelle qu'elle a été réalisée à Paris, à la gare du Nord et à Châtelet, prouve que les personnes originaires d'Afrique du Sud et les individus - ce sont les termes du rapport - les individus originaires d'Afrique ou des Antilles, ont en moyenne sept fois plus de risques d'être contrôlés qu'une personne ayant la peau

blanche. Une même inégalité a été observée en ce qui concerne les fouilles : les Noirs ont été fouillés, à l'issue de près de 10 % des contrôles d'identité, les Arabes, 12,4 % alors que les Blancs ont été inspectés 3,1 % du temps.

Toujours d'après cette étude, en plus de la couleur de la peau, l'âge joue également un rôle important : les "jeunes" qui constituent 10 % de la population française représentent 47 % des personnes contrôlées par les forces de l'ordre. Est-il nécessaire, à ce propos, de rappeler qu'à de nombreuses reprises les élus parisiens se sont élevés contre ces contrôles systématiques dans certains quartiers de la Capitale.

Ces opérations de police, puisque c'est le terme en vigueur et que celui de rafle est absolument interdit, ont encore lieu, même si elles se font plus discrètes, d'une façon plus subreptice. Elles ont pour cible, par exemple, les exilés, dont il est de notoriété publique qu'ils sont présents en nombre dans certains quartiers du 10e.

Ces opérations répondent, cela aussi est unanimement reconnu, à la logique du chiffre imposé au personnel de police. Le chiffre, comme j'ai pu le lire sous la plume d'un policier, est l'opium de la police et finit par faire se prendre les pieds dans le tapis de ceux qui en sont obsédés. Il fait perdre, à ceux qui en sont "addicts", le sens de la rigueur et de la précaution.

Puisque de chiffres il est question, parlons de celui qui revient comme une incantation magique à la technologie : 1.000 caméras. Nous avons déjà dit, à de nombreuses reprises, notre opposition à cette installation. Ce n'est pas seulement au nom d'une idéologie, que nous ne partagerions pas, que nous nous élevons contre ce plan, c'est par pragmatisme et par réalisme. Ce plan n'apportera aucune réponse aux Parisiens et aux Parisiennes en matière de sécurité, bien au contraire !

De nombreux rapports l'ont démontré. Je ne citerai pas celui qui concerne Londres, galvaudé et réfuté, mais parlerai du dernier en date, commandité et approuvé par le Ministre de l'Intérieur. La vidéosurveillance n'empêche pas la délinquance de rue, au mieux elle la déplace. Elle ne fait rien contre la majorité des infractions que constituent les violences intrafamiliales, les infractions au Code du travail, les escroqueries ou les cambriolages. Elle ne permet pas non plus, comme cela a pu être dit, une meilleure résolution des délits.

Pour que ce plan soit tout cela, il faudrait que derrière chaque caméra, il y ait un écran, et que devant chaque écran, il y ait une personne en capacité de décrypter, d'analyser et d'alerter sur ce qu'elle voit. Mais qui sera alerté ? Qui pourra-t-elle alerter, alors que les syndicats de police, manifestant la semaine dernière sur le parvis de l'Hôtel de Ville, entre autres, s'émeuvent du devenir de leur profession et de la suppression de près de 2.000 emplois en 2010 dans la police nationale, contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure.

Comment dans ce cas les effectifs de police de proximité peuvent-ils être maintenus ? Comment ne pas s'inquiéter de ce que ce plan va éloigner un peu plus les agents de la rue de la Prévention, dont ils sont aussi des acteurs.

Ce plan, décidément, est liberticide, décidément, il est coûteux, et, c'est évident, il sera inefficace.

A contrario, je voudrais saluer l'effort de la Municipalité qui prouve qu'une autre politique est possible en matière de prévention. Même si nous regrettons que plusieurs de nos amendements n'aient pas été retenus en matière d'augmentation de moyens, cette politique, mise en œuvre depuis 2001, fait la part

belle à la prévention spécialisée et au lien social. Elle encourage les initiatives innovantes, en matière de prévention des conduites addictives.

Je ne m'étendrai pas trop dessus, même s'il en a été beaucoup question depuis le début de ce débat, puisque nous y reviendrons tout à l'heure justement par l'adoption de la délibération concernant l'étude sur la salle de consommation à propos de laquelle, Monsieur GOUJON, j'attire votre attention sur le fait que Mme BACHELOT soutient très fortement cette initiative parce qu'elle y voit, comme nous, un enjeu de santé publique extrêmement important.

Donc la politique de la ville fait la part belle au partage de l'espace public, à l'échange entre les communautés d'âge, de sexe ou d'origine culturelle. Cette politique favorise la transversalité et envisage la globalité des questions posées par la prévention en traitant des questions de santé, de scolarité, etc.

Elle se fait, et c'est important, dans le respect des compétences de chacun, en ayant à l'esprit le rôle, la place que chaque intervenant entend préserver, sans leur forcer la main sur quelque aspect que ce soit, y compris quant à la participation à certains contrats locaux de sécurité.

Et elle favorise in fine l'humain, et en c'est en cela qu'elle portera ses fruits et qu'elle répondra réellement aux demandes des Parisiens, sans les renvoyer dos à dos, sans aucune stigmatisation.

Pour finir, Monsieur le Maire, je voudrais regretter une fois encore, comme chaque fois que nous avons à voter ce budget de la Préfecture de police, que nous ne puissions pas dissocier nos votes parce que c'est avec un grand plaisir que nous aurions voté la partie de ce budget consacré à la B.S.P.P., tant le travail réalisé par les pompiers de Paris, unanimement reconnus, internationalement salués, se fait parfois dans des conditions difficiles et que, bien évidemment, il faut non seulement leur apporter le matériel dont ils ont besoin mais leur fournir des bâtiments propres à ce que leur vie personnelle, autant que leur travail, puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Ian BROSSAT, pour le même temps de parole, s'il vous plaît.

**M. Ian BROSSAT**. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, l'année dernière, le groupe Communiste avait voté le budget de la Préfecture de police, satisfait par ses grandes lignes et sa détermination, mais en exprimant son inquiétude de voir le grand écart toujours plus important entre la politique sécuritaire du Gouvernement, d'une part, et notre vision de la ville, d'autre part.

Cette année, la contradiction devient pourtant trop forte et je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, que ce n'est pas seulement notre opposition à la vidéosurveillance qui est en jeu, non, il s'agit en vérité de cela mais aussi du reste, et de tout le reste, de ce que nous souhaitons pour les Parisiens et de ce que vous leur faites subir au quotidien.

Car de quoi s'agit-il exactement ? Que votons-nous ici ? Qu'est-ce que ce budget spécial de la Préfecture de police ?

Depuis sa création, il y a plus de 200 ans, la Préfecture de

police de Paris concentre des missions et des responsabilités locales et nationales, au nom à la fois de l'Etat et de la Ville de Paris. C'est une situation exceptionnelle, unique en France. Vous disposez ainsi, Monsieur le Préfet, de compétences et de pouvoirs qui relèvent ailleurs du Maire.

Cette particularité explique que la Préfecture de police tire une partie de ses moyens budgétaire de la Ville de Paris. C'est pourquoi le Conseil de Paris vote chaque année ce budget spécial de la Préfecture de police. C'est pourquoi aussi un certain nombre de fonctionnaires, sous votre autorité, sont rémunérés sur ce budget spécial.

Cette superposition des compétences, cette imbrication des pouvoirs et des budgets vous rend de fait incontournable à Paris, Monsieur le Préfet. Non seulement vous mettez en œuvre la politique de l'Etat mais encore une partie de la nôtre, lorsque vous exécutez certaines délibérations de notre Conseil.

C'est donc pour cette raison qu'il nous revient de nous prononcer sur ce budget spécial et c'est pour cette raison aussi que nous considérons que Paris, que la Ville de Paris n'a pas vocation à être uniquement une vache à lait bonne seulement à payer l'ensemble de vos projets.

Chaque année d'ailleurs, et cela a été dit par ma collègue précédemment, on nous somme de voter ce budget en nous expliquant que nous votons pour les sapeurs-pompiers et que, par ce vote, il ne s'agit en aucun cas de cautionner la politique de sécurité menée par le Gouvernement.

Il faudrait donc, le temps de ce vote, ne se souvenir que des sapeurs-pompiers et oublier tout le reste : oublier la répression, oublier les expulsions, oublier la folie sécuritaire.

En 2002, pourtant, un rapport de l'Inspection générale avait été commandé par la Ville pour examiner ce budget spécial. Dans ses conclusions, il mettait en avant cette imbrication et cette confusion des genres, le manque de clarté budgétaire et démocratique qui en découlait et qui, à nos yeux, perdure. Chacun voit bien, au regard de cette imbrication, qu'il est impossible de séparer le bon grain de l'ivraie, de distinguer ce que finance la Ville d'un côté et ce que fait l'Etat en matière de sécurité de l'autre, même si tout le monde fait comme si : comme si nous ne financions que la bonne Préfecture et que l'autre ne regardait que l'Etat !

En 2009, nous considérons qu'un fossé de plus en plus important s'est creusé entre deux visions de la ville, deux logiques politiques, deux conceptions de la sécurité.

D'un côté, celle de la Droite, celle que promeut le Gouvernement qui ne souhaite pas autre chose qu'une ville morte, une ville taiseuse et intolérante, une ville vidée de ses pauvres et de ses exclus.

De l'autre, notre conception de la ville où tous les habitants trouvent leur place, une ville qui accueille la mixité sociale comme une chance, en un mot une ville vivante, une ville qui vit de tous ses habitants, quels qu'ils soient, les jeunes comme les moins jeunes, les femmes comme les hommes, ceux qui ont des papiers comme ceux qui n'en n'ont pas.

Notre préoccupation d'ailleurs à l'égard de ces derniers, sans-papiers, est toujours aussi aiguë. Vous avez la responsabilité de l'examen des dossiers de ces hommes et de ces femmes qui travaillent dans l'ombre de la ville, dans des conditions parfois très pénibles et je me rappelle d'une époque où la Préfecture de police faisait preuve d'un peu plus de bienveil-

lance. Les élus voient passer beaucoup de dossiers de régularisation et je constate qu'aucun argument aujourd'hui ne semble plus trouver grâce à vos yeux : ni les contrats de travail, ni les enfants scolarisés, ni l'ancienneté de la présence en France, ni une indéniable intégration. Ces Parisiens n'en sont manifestement pas pour vous, Monsieur le Préfet. En ce qui nous concerne, nous considérons que ce sont des Parisiens comme les autres.

Bien évidemment, les Parisiens ont droit à la sécurité, nous en convenons tout à fait, et lors de nos débats sur la vidéosurveillance, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a, plus qu'aucun autre, souligné le besoin en effectifs policiers. Chacun voit bien, d'ailleurs, que la vidéosurveillance dont je vois, dans le 18e, M. BOURNAZEL nous expliquer toutes les semaines, tous les mois qu'elle résoudra tous les maux en matière de sécurité, M. BOURNAZEL qui est un peu le porte-parole à la fois, dans le 18e, de la Préfecture de police, du Ministre de l'Intérieur Brice HORTEFEUX et du Président de la République Nicolas SARKOZY...

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

La Droite nous explique tout le temps que la vidéosurveillance résoudra tous les problèmes. Chacun le sait en réalité : la vidéosurveillance ne sera qu'un moyen supplémentaire de réduire les effectifs policiers à Paris.

J'ajoute aussi, Monsieur le Préfet, au chapitre des griefs que, depuis plusieurs mois, nous tentons d'initier un dialogue avec vous, Monsieur le Préfet, au sujet des établissements de nuit à Paris, frappés par des fermetures administratives sévères, voire injustes. Un dialogue, en effet, parce que, si nous sommes convaincus que les Parisiens, les riverains ont droit à la tranquillité, nous considérons aussi que d'autres Parisiens, parfois les mêmes d'ailleurs, ont le droit de vivre la nuit, d'assister à des concerts ou de faire la fête.

Pendant ce temps, pourtant, le zèle de certains membres de vos services continue, un zèle gênant, arbitraire, sourd et aveugle au dialogue justement. Et ce sont d'ailleurs les mêmes qui n'hésitent pas, en revanche, à allumer tous les gyrophares, à faire hurler toutes les sirènes disponibles, à toute heure du jour et de la nuit, qu'il s'agisse d'une véritable urgence ou de vaquer à des occupations moins prioritaires.

Cette pratique est si fréquemment constatée par les Parisiens que l'on finit par se demander quelles sont les règles, quelles sont les consignes qui prévalent en la matière.

Très franchement, quand on parle de nuisances, c'est un peu déplacé !

Tout aussi déplacés, les comportements de certains, toujours dans vos services, qui confondent visiblement Paris et le Far West, certains quartiers avec le désert du Nevada, la rue de Rivoli et l'attaque de la diligence !

Combien de courriers, combien de questions en séance à propos de brutalités ou de gardes à vue injustifiées ?

Il ne faut pas oublier non plus la conduite dangereuse et excessive de certains véhicules de police à Paris. On ne demande pas seulement aux fonctionnaires de police de faire respecter le Code de la route, on leur demande aussi de le respecter eux-mêmes. Je pense notamment au tragique accident qui a eu lieu jeudi dernier et qui a vu une femme de 51 ans mourir écrasée par un camion de police. J'espère sincèrement qu'il

s'agit d'une défaillance des freins du véhicule et pas d'une énième conduite irresponsable. Si les Parisiens ne peuvent plus traverser un passage clouté sans risquer de se faire renverser par un véhicule de police, je trouve qu'il est assez curieux de nous faire la leçon sur le droit à la sécurité.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Laissez M. BROSSAT, s'il vous plaît, terminer.

**M. Ian BROSSAT**. - Dans ces circonstances, vous comprendrez bien, Monsieur le Préfet, qu'il est pour nous tout à fait impossible de voter ce budget de la Préfecture de police, donner sans broncher plus de 270 millions d'euros, alors que la situation est celle là. Nous ne sommes pas des élus godillots ni des moutons qui attendent le ciseau en bêlant une approbation réflexe.

Alors, oui, nous tenons autant que vous au droit à la sécurité des Parisiens. Nous tenons autant que vous à l'efficacité de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, au maintien de l'ordre public et à la garantie des libertés, mais nous ne voulons pas, par notre vote, cautionner tout le reste, nous nous abstenons donc.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Madame ONGHENA pour le groupe U.M.P.P.A., s'il vous plaît.

Pardon de vous préciser qu'il vous reste six minutes pour votre intervention.

**Mme Anne-Constance ONGHENA**. - Je vous remercie.

En parfaite coordination avec Philippe GOUJON sur la répartition du temps de parole puisque quelques remarques ont pu très formulées, je voudrais, sur les six minutes que j'ai à ma disposition, vous parler de la toxicomanie et plus précisément de la politique de lutte et de prévention développée par vous, Monsieur le Maire. Nous avons été très surpris de vos propositions portées par M. LE GUEN.

Alors, bien évidemment, cachés derrière des intentions louables, vous proposez une politique extrêmement permissive. Je pourrais avoir un discours entendu en vous disant que vos salles de "shoot" ne vont rien résoudre, que les trafics vont s'installer aux alentours de vos salles et que vous allez autoriser, via vos salles, les consommations de drogue, ce qui est contraire et formellement interdit par la loi. Tout ceci est totalement vrai, mais ce n'est pas sur cela que je souhaiterais insister.

Je voudrais attirer votre attention sur un point que vous semblez avoir totalement oublié qui est celui des familles, des familles qui souffrent quand un de leurs enfants tombe dans la drogue, qu'il "deale" et/ou qu'il se drogue directement. Les familles sont souvent démunies. Elles ont besoin d'aide pour aider un parent, un enfant ou un proche à prendre en charge sa dépendance et son problème. Et c'est de cette aide-là dont elles ont besoin et non pas d'autoriser de manière détournée les stupéfiants.

Je suis élu d'un quartier populaire, le 19e arrondissement, un arrondissement dans lequel la drogue est une réalité et un fléau. Alors votre idée intellectuellement entendable ne produira, dans des quartiers populaires, aucun effet positif, sauf peut-être



si votre logique évidemment est électoraliste.

Vous annoncez 200 millions dans votre budget pour la prévention. C'est un chiffre tout à fait important, mais nous aimerions savoir quelles politiques d'évaluation des politiques publiques que vous mettez en œuvre vous allez pouvoir nous proposer, quelles évaluations sur l'utilisation et les performances de ces 200 millions d'euros vous allez pouvoir nous proposer. Et puis quelques questions très précises : que faites-vous concrètement pour aider les familles qui subissent ce fléau de la drogue ? Que mettez-vous en œuvre pour permettre aux personnes dépendantes de rompre définitivement avec la drogue ?

M. GAUDILLÈRE a annoncé tout à l'heure dans son propos 135.000 euros pour les salles de "shoot", cette somme serait sûrement plus utile, à notre avis, pour développer des actions de prévention en faveur des familles, victimes de ce fléau et des toxicomanes pour les aider à guérir.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur ALAYRAC, vous avez la parole.

**M. Gilles ALAYRAC**. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues.

La sécurité est l'affaire de tous. C'est sur la base de ce principe simple et incontournable que notre Municipalité, d'ailleurs la seule en France à ne pas disposer pour son Maire des pouvoirs de police municipale, contribue au financement du budget supplémentaire de la Préfecture de police. La Ville de Paris ne le fait pas qu'à moitié car notre majorité est tout à fait consciente que la mission qui est la vôtre, Monsieur le Préfet, avec les fonctionnaires de police et les sapeurs-pompiers de la Brigade placés sous votre autorité, cette mission est ardue et mérite notre accompagnement et - je le dis aussi - nos encouragements.

Depuis 2001, on voudra bien observer que, chaque année, la participation de la Ville au budget de la Préfecture de police s'intensifie. Pour 2010, la participation de la Ville à la section de fonctionnement progresse ainsi de 3 millions d'euros. A ceci s'ajoute notre contribution au Plan de vidéoprotection. Et pour répondre à M. GOUJON qui s'interrogeait tout à l'heure, j'affirme que le Maire de Paris est sincèrement favorable à la vidéoprotection et, d'ailleurs, il l'a dit en ouverture de ce débat.

Monsieur le Préfet, de nombreux orateurs vous interpellent ce soir sur la baisse annoncée des effectifs de fonctionnaires de police en 2010, et ils ont raison de dire leur inquiétude. Elle est également partagée par notre groupe. Au niveau national, nous perdrons un peu plus de 2.000 fonctionnaires de police. La question qui se pose est : quel sort sera réservé à Paris ? Les fonctionnaires de police font un travail difficile et nous leur rendons hommage.

Ce dont nous sommes certains, c'est qu'une diminution des effectifs, si elle était avérée, serait assurément une dégradation des conditions de travail et de sécurité pour les fonctionnaires, un moins bon suivi des dossiers, moins de contrôle des établissements problématiques. C'est moins d'ilotage dans les quartiers difficiles. C'est aussi une présence plus réduite sur le terrain, là où elle est justement indispensable.

Mais il y a aussi les effets de la mise en place de la police du Grand Paris qui suscite de nombreuses interrogations. Quel sort sera réservé à notre Ville dans le cadre du redéploiement de la police d'agglomération dans les départements de la Petite couronne ? En plus des suppressions de poste que j'évoquais, devons-nous aussi compter sur moins de policier dans Paris intra-muros ?

Monsieur le Préfet, quand l'Etat parle de mutualisation des services de police, je crains que cela ne signifie économie d'échelle. Je crains que ce ne soit au préjudice de Paris et nous attendons de votre part des précisions nécessaires. Nous avons besoin de fonctionnaires de police à Paris. Ne perdons pas de vue que la Capitale, hélas, constitue un terrain de prédilection pour les délinquants. Plus de la moitié des délits qui sont commis à Paris sont le fait de délinquants qui n'y résident pas. Sur les statistiques de la délinquance générale, les chiffres sont contrastés. On nous dit qu'elle baisse - et c'est un mieux -, mais les violences aux personnes et les vols à la tire, eux, progressent.

Comme en attestent les récents événements survenus dans le quartier Pigalle, Paris a plus que jamais besoin d'une police présente sur le terrain, mobile et réactive. L'exemple du Forum des Halles, terrain de fréquents affrontements entre bandes en atteste. Les affrontements d'il y a deux ans à la gare du Nord sont encore dans toutes les mémoires. Une étude sur le phénomène des bandes à Paris commandée par le Procureur de la République, M. MARIN, souligne cette année un durcissement des affrontements entre des groupes de plus en plus jeunes, souvent armés. Le phénomène des bandes a pris une importance qu'il faut endiguer.

Il ne faut certes pas exagérer le niveau de structuration de ces groupes, mais on ne peut nier qu'ils convergent maintenant périodiquement vers la Capitale pour commettre des délits souvent violents. On le constate lors des grandes manifestations ou des grands événements sportifs : le 14 juillet, les grands matchs de foot, le Nouvel An. Et ces regroupements ne se bornent plus à ces grands événements, d'ailleurs. Ils ont tendance aussi à se produire les mercredis et les samedis après-midi.

Nous le voyons, face à ces phénomènes difficiles à appréhender, la police a besoin de moyens, mais tout doit être aussi fait pour que les fonctionnaires de police puissent travailler dans de meilleures conditions où l'impératif du chiffre coûte que coûte ne les détourne pas des missions de proximité et de contact avec les habitants. Car, justement, nous faisons un constat. C'est que le lien se distend aujourd'hui entre la police et les citoyens. A l'égard des forces de l'ordre et bien au-delà des quartiers sensibles, le nombre de procédures pour outrage et rébellion, qui est devenu une procédure, hélas, courante, en témoigne.

Je pense que le renforcement de la confiance entre les forces de sécurité républicaine et la population est un enjeu majeur pour les années à venir et ce, tout particulièrement, entre la police et les jeunes. Faut-il dire ici que le tutoiement n'a pas lieu d'être entre un fonctionnaire de l'État et un individu, fut-il un adolescent ?

Certaines pratiques nous inquiètent de plus en plus. Je voudrais en citer deux : le nombre des gardes à vue qui a augmenté de près de 70 % depuis ces sept dernières années, cette banalisation d'une pratique privative des libertés a de quoi nous soucier. D'ailleurs, les dernières déclarations du Premier Ministre qui propose de repenser les conditions d'utilisation de la garde à vue démontrent, si besoin est, la gravité du sujet. Au-

delà des gardes à vue, nous entendons aussi les jeunes issus des quartiers nous parler des contrôles au faciès.

D'ailleurs, Eric BESSON, que je n'ai pas l'habitude de citer, a déclaré le 9 décembre que les contrôles au faciès étaient une réalité.

Une étude du C.N.R.S. publiée en juillet montre qu'en moyenne, les personnes originaires d'Afrique du Nord et les individus originaires d'Afrique et des Antilles ont respectivement 7,8 fois et 6 fois plus de risques d'être contrôlés que les blancs.

Il faut donc demeurer particulièrement vigilant à l'égard de notre jeune génération et savoir faire preuve de pédagogie et de prévention, aussi sur un sujet qui est de plus en plus problématique, celui de la consommation de drogues et d'alcool.

L'analyse de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies livre un constat alarmant sur les consommations des jeunes de 17 ans, particulièrement à Paris d'ailleurs, où l'on consomme plus qu'ailleurs. 23 % des jeunes boivent plus de cinq verres jusqu'à trois fois par mois, ils étaient 11 % en 2005, 54 % des 17 ans ont déjà touché au cannabis, 12 % en utilisent d'ailleurs régulièrement, 8 % sniffent de la cocaïne en soirée ; ils étaient 2 % en 2005.

Cette dégradation dans les comportements addictifs des jeunes parisiens est inquiétante et je crois que c'est aussi à l'Etat qu'il appartient de prendre les initiatives pour endiguer ce phénomène de santé publique.

Dans un autre registre, je veux dire notre préoccupation vis-à-vis du projet de Mme MERLI, déléguée interministérielle à la sécurité routière, qui envisagerait, semble-t-il, d'ouvrir les couloirs de bus aux deux-roues motorisés.

Je crois, au contraire, qu'il faut développer l'usage du vélo à Paris et l'usage du vélo en toute sécurité, que les vélos puissent rouler avec les bus, mais la présence des motards, qui ne roulent pas à la même allure qu'eux, augmenterait assurément les risques d'accident. De façon générale, nous devons rester extrêmement mobilisés sur la question de la sécurité routière face à des chiffres qui ne sont pas bons et qui ne s'améliorent pas.

Mes chers collègues, avec ce budget spécial en faveur de la sécurité, nous maintenons le cap dans un contexte budgétaire difficile.

Il est normal que parallèlement à l'effort budgétaire que fournit la Ville à l'égard de la Préfecture de police, nous posions aussi des exigences en matière de sécurité et que nous fassions entendre nos attentes qui sont fortes.

En votant ce budget, nous ne cautionnons pas pour autant, et loin de là, la politique sécuritaire du Gouvernement. C'est ce que le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés a souhaité dire ce soir au représentant de l'Etat.

Merci.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

La parole est à M. BRAVO, auquel il reste un petit peu moins de 10 minutes.

**M. Jacques BRAVO**, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. - Je ne prendrai pas tout.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Je sais que vous ferez bien en étant plus court.

**M. Jacques BRAVO**, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. - Je ne prendrai pas tout. A ce stade de notre débat et étant le dernier inscrit, j'interviendrai en complément de mes collègues Sylvie WIEVIORKA, puis Gilles ALAYRAC, et surtout comme maire d'arrondissement qui exprime sa satisfaction du contrat local de sécurité que j'ai signé le 9 juillet, qui est un remarquable document par le travail qu'il faut faire pour l'élaborer, mais surtout quand on le fait vivre et que l'on associe au vécu quotidien de ce contrat toute la réalité d'un quartier.

Je me félicite de la collaboration établie entre les services de la Ville et ceux de la Préfecture pour l'élaboration de ce budget spécial.

Nous avons tout à gagner d'une relation de confiance et d'écoute réciproque.

Comme on parle budget, et même si j'ai l'impression que notre ami Philippe GOUJON regrette presque de ne pas être le seul, chaque fois, pour voter favorablement ce budget de la Préfecture de police, mais il fait tout pour, chers collègues, je reviens à une considération budgétaire.

Comme le disait Gilles ALAYRAC à l'instant, ce budget s'inscrit dans un contexte financier extrêmement difficile et s'il marque une augmentation de 1,11 %, c'est par rapport à tous les budgets qui ne progressent pas et tout à l'heure, comme toujours, vous avez du mal à faire des listes d'économies, vous ne voyez que les choses positives. En voilà une qui est financée par la Ville et je remarque que la participation de Paris à la section de fonctionnement de ce budget de la Préfecture va s'établir à 273,5 millions ; elle était de 187 millions d'euros en l'an 2000, dernier budget voté par l'ancienne majorité municipale.

Comme le disait le Maire tout à l'heure, elle marque donc une augmentation de plus de 46 % en 10 ans, à mettre au crédit de notre majorité. C'est comme cela, ce sont les chiffres, il ne faut pas jouer avec.

C'est dire la métamorphose qu'a connue l'action de la Ville dans ce domaine. Certes, aux 273,5 millions de la Ville viendront s'ajouter 116 millions du budget de l'Etat et dans mes ratios, puisqu'on a tous des ratios - je pense à Jean-François LEGARET -, c'est, dans le rapport, 70 % pour la Ville et 30 % pour l'Etat. Naturellement, il y a d'autres contributions sur les retraites, sur les investissements, mais il importe de connaître ces ordres de grandeur quand on parle de coproduction de la sécurité publique à Paris.

Je voudrais juste mettre l'accent rapidement sur quatre points.

Premièrement, ce budget prévoit le financement du plan de modernisation de la brigade des sapeurs-pompiers. Je m'en réjouis clairement, parce qu'il est important que nos services de protection contre l'incendie soient performants et suivent les évolutions techniques qui sont très pointues dans ce secteur.

Au fil des commissions des marchés, puis des jurys de la brigade, je peux constater des engagements concrets de ce plan. Cette dynamique est positive et nous y sommes très attentifs.

Deuxième point, l'avancée vers la transparence et l'efficacité. Nous sommes tous dans un monde où, depuis 10 ans, on évolue dans le sens de la L.O.L.F., de cette Loi Organique sur les Lois de Finances. La Ville de Paris avait montré l'exemple dès l'année 2005. C'est un vœu que je formule et qui n'est pas soumis au vote, un vœu très simple qui consiste à dire qu'il faut continuer à progresser dans cette démarche de la performance, de la clarification, de l'efficacité, de la transparence. Je crois que c'est bien pour la dépense publique. C'est bien naturellement que je ne me prononce pas dans les rapports entre la Préfecture de police et son ministère de rattachement, le ministre de l'Intérieur, mais, parfois, je pourrais craindre, et je poursuis la discussion que j'avais en commission des finances mercredi dernier avec votre représentant, Monsieur le Préfet, que la détermination des enveloppes budgétaires soit très largement déconnectée des finalités des activités et de la programmation que l'on peut mettre en place.

Je souhaite, pour ma part, que l'on intensifie ce travail de programmation. J'en veux pour preuve que, maintenant, le tiers des directions de la Ville s'est déjà inscrit dans la démarche L.O.L.F. et je ne verrais qu'avantages à ce que dans cette progression vers la transparence et l'efficacité, nos rapports directs entre la Préfecture et la Ville de Paris s'en inspirent. Travailler davantage ensemble, c'est toujours une bonne chose.

Dans le même esprit, Mme WIEVIORKA disait tout à l'heure qu'il serait certainement bon de disposer d'informations supplémentaires sur l'action des A.S.P. Je ne rajoute rien ; je crois que c'est un point signalé.

Plus globalement, je pense que ce serait un progrès de permettre au Maire de Paris de disposer régulièrement des statistiques d'effectifs d'A.S.P. Un état annuel lui est déjà transmis, donc le renforcement de ces pratiques ne devrait pas poser de difficulté particulière. J'insiste avec force, il s'agit, plus largement, de mieux connaître l'évolution réelle des effectifs de police déployés dans la capitale et d'avoir la garantie, et nous en avons parlé sur une autre affaire, que l'état des effectifs opérationnels ne diminuera pas.

Pour conclure, je suis convaincu qu'il est possible de renforcer la collaboration entre la Ville et la Préfecture pour une meilleure efficacité au service des Parisiennes et des Parisiens.

Mon groupe, vous le savez, et je m'en félicite, votera résolument ce budget spécial pour 2010.

Merci.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Après les neuf interventions de conseillers de Paris, M. SARRE va répondre au nom de l'Exécutif et nous écouterons la réponse du Préfet de police, M. GAUDIN.

**M. Georges SARRE**, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Merci beaucoup.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je voudrais tout d'abord, pour commencer, m'adresser à M. GOJJON, pour que les chiffres soient incontestables.

Il n'y a pas 100 mais 19 postes d'inspecteurs vacants à la D.P.P. et j'ai demandé au D.R.H., M. LE GOFF, d'organiser un concours, de façon à ce que ces postes soient effectivement

pourvus. Disons que vous aviez un mauvais renseignement ; cela arrive.

En ce qui concerne le vœu suivant, je parle du vœu qui a été déposé par M. BROSSAT, ce vœu n'est pas, sur le fond, rattachable au budget spécial, j'y reviendrai tout à l'heure ; il est porteur d'un message en pleine cohérence avec celui de l'Exécutif : nous voulons un maintien des effectifs de police à Paris au plus proche des citoyens.

Naturellement, je fais une lecture non polémique du considérant sur ce plan de vidéoprotection et je l'interprète ainsi : "le plan de vidéoprotection ne doit pas avoir pour conséquence une diminution des effectifs de police".

Avec cette lecture, Mesdames, Messieurs, chers collègues, je donne un avis favorable.

En ce qui concerne Mme CUIGNACHE-GALLOIS, indépendamment du fond de sa proposition qui vise à contrecarrer le projet Autolib', ce que, vous l'imaginez, l'Exécutif municipal ne peut pas soutenir, je n'ai pas compris pourquoi ce vœu est rattaché au budget spécial de la Préfecture de police.

Certes, la Préfecture de police attribue des licences de taxis, certes elle a des compétences sur la circulation dans les grands axes et sur l'application des règles de sécurité routière, mais jusqu'à preuve du contraire, la Préfecture de police ne définit pas la politique des déplacements à Paris et en Ile-de-France.

Je vous suggère donc de retirer ce vœu, quitte à le déposer en troisième commission lors d'un prochain conseil pour en débattre au fond avec Mme Annick LEPETIT notre collègue. Sinon, mon avis est défavorable.

Voilà pourquoi et comment je voulais répondre à certaines questions qui sont posées, et ensuite je voudrais intervenir sur le projet de délibération. Donc, peut-être faut-il traiter les vœux, Monsieur le Président ?

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - On votera à la fin de votre intervention, Monsieur le Maire adjoint.

**M. Georges SARRE**, adjoint, rapporteur. - Cela me convient très bien.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Vous terminez, sauf si vous avez terminé et nous voterons avec ensuite chaque vœu.

**M. Georges SARRE**, adjoint, rapporteur. - Comme j'ai beaucoup écouté ce matin, mais à nouveau cet après-midi avec vous-mêmes les collègues et le Préfet de Police, je souhaite intervenir pour donner, si j'ose dire, notre position.

Chers collègues, à travers cette délibération PP 100, nous ne subventionnons pas la Préfecture de police. Nous ne sommes pas des généreux donateurs abondant le budget de l'Etat, d'autant qu'il nous doit par ailleurs 385 millions d'euros.

Mais il existe des missions municipales et départementales, que toutes les communes et les départements de France financent et qui sont pour l'essentiel des missions municipales de police et des missions départementales de lutte contre l'incendie, et de secours d'urgence à victime.

À Paris, elles sont majoritairement assurées par la Préfecture de police et non par les services de la Ville, ni par un Service départemental d'incendie et de secours. Non nous les

finançons dès lors à travers cette participation au budget spécial de la Préfecture de police dédié à ces seules missions.

C'est au titre de ces missions que le Préfet de police est présent parmi nous. Je rappelle qu'il n'est pas le représentant du Gouvernement, ni même de la Police nationale, mais bien présent en tant qu'autorité municipale de police.

Bien entendu, l'unité de la Préfecture de police, entre missions nationales et missions municipales rend cette dichotomie en partie artificielle et d'ailleurs cette unité est un gage d'économie d'échelle, de cohérence dans l'action, d'efficacité du service rendu aux usagers : cette unité est donc une chance pour les Parisiens.

Le Préfet de police, sur les enjeux de police nationale à Paris, les problématiques et les moyens mis en œuvre, doit informer le maire de Paris qui co-anime avec lui la politique de prévention et tout simplement au titre des bonnes pratiques partenariales.

Il ne serait pas inutile d'ailleurs, Monsieur le Préfet de police, que soit élaboré et publié par l'Etat le plan départemental de prévention de la délinquance à Paris, avec une transparence sur les effectifs de police, des effectifs, que, vous l'aurez compris, les orateurs de la gauche, de M. BRAVO à Mme WIEVIORKA, en passant par M. ALAYRAC, M. BROSSAT et Mme DUBARRY souhaitent tous de proximité. A cet égard, je ne peux que nous appeler, chers collègues, élus de gauche, à être pleinement cohérents avec nous-mêmes. Nous réclamons à cor et à cris légitimement, une police de proximité. Nous avons raison. Mais alors accueillons cette police autour de la table, y compris pour des discussions personnalisées pour réussir ensemble des actions de prévention, sauf à considérer que la police n'aurait pas vocation à faire de la prévention. Mais telle n'est pas notre conception progressiste du rôle de la police.

Mais ce budget spécial est suffisamment porteur d'enjeux qui lui sont propres pour que nous nous concentrons sur lui.

Il a été dit déjà que la Ville augmente sa participation au budget spécial de 3 millions d'euros, l'Etat, de 1 million d'euros, pas vraiment parce que la Ville est plus généreuse, mais parce que ses compétences municipales et départementales en font un contributeur plus important que l'Etat au budget spécial.

Notre part de participation à ce budget est d'ailleurs strictement constante entre 2009 et 2010.

Ces 3 millions de plus sont liés aux mesures d'évolution de carrière des personnels et au plan de modernisation de la brigade des sapeurs-pompiers à Paris.

A ceux, Madame DUBARRY et Monsieur BROSSAT, qui disent oui aux pompiers et non au reste du budget spécial, je les interroge et je leur demande : êtes-vous contre les A.S.P. et les antennes de police administrative ? Car c'est le reste du budget spécial. C'est quelque chose qu'il faut avoir bien présent à l'esprit.

Ce n'est pas assez dit M. Philippe GOUJON, qui oublie, et j'aurais préféré ne pas avoir à le lui rappeler, que le dernier budget spécial qu'il a rapporté devant le Conseil de Paris avait une part Ville de 184 millions d'euros, autrement dit nous faisons presque 50 % de mieux et ce n'est pas que l'inflation, chers collègues.

C'est l'effet DELANOË, c'est l'effet d'une gauche qui prend ses responsabilités en matière de sécurité globale.

Monsieur le Préfet de police, nous prendrons d'autant plus nos responsabilités que nous continuerons à avancer ensemble dans la clarté et dans la transparence. Je vous sais gré d'avoir présenté un budget spécial dont 80 % en volume est comme on dit dans le jargon "LOLfisé", c'est-à-dire que l'on en connaît la ventilation par missions avec des objectifs.

L'an dernier à la même époque, je manifestais une certaine impatience pour obtenir le détail des effectifs d'A.S.P. ; vous me l'avez adressé, je l'ai communiqué aux membres de la 5e Commission.

Je constate qu'entre temps les concours ont permis des recrutements et qu'il n'y a plus que 93 vacances de postes qui ne correspondent pas à des gens consentis par la Direction des Finances de la Ville. Il faut recruter cette centaine d'A.S.P. rapidement, Monsieur le Préfet, et vous aurez alors réussi cette sorte de performance, à laquelle je vous sais attaché, d'atteindre le plafond d'emploi d'A.S.P. budgété. Ce ne sera que de courte durée toutefois, si nous n'améliorons pas les conditions de travail, de formation, de gratification de ces agents qui sont aspirés par les polices municipales franciliennes en banlieue comme en province.

Quant à l'activité des A.S.P., je sais, Monsieur le Préfet de police, que vous êtes confronté à des demandes parfois un peu contradictoires : beaucoup voudraient qu'ils se concentrent à 100 % sur le stationnement ; à 100 % sur les incivilités ; à 100 % sur l'enlèvement ; à 100 % sur "Paris Respire". C'est beaucoup.

Car ces agents, malgré leur vaillance, ne peuvent pas travailler à 400 %. Je ne désespère pas qu'un comité de pilotage politique et administratif puisse voir le jour à la Ville afin de définir des objectifs cohérents avec vous pour donner toute la pertinence à la démarche que nous vous avons initiée et qui consiste à mettre en place des indicateurs de résultat à l'activité des A.S.P.

Je voudrais vous répéter enfin mon scepticisme quant à l'externalisation de l'enlèvement. Je vous ai plusieurs fois demandé quelle était la part de bénéfice des entreprises privées prestataires dans le déficit chronique de cette activité. J'aimerais vraiment qu'une étude puisse nous aider à imaginer l'impact budgétaire et d'efficacité du service rendu que pourrait avoir une internalisation.

Monsieur le Préfet de police, les relations entre nos deux grandes maisons comme on dit, sont anciennes, complexes, et prêtent parfois à d'inutiles polémiques.

Je ne mélange pas votre rôle d'autorité de police municipale et votre rôle d'autorité de police nationale. Symétriquement, je ne mélange pas nos prérogatives de contributeur au budget spécial et notre exigence partenariale sur les enjeux de délinquance et d'ordre public, mais dans les deux cas, je vous sais gré de parvenir avec nous, avec la majorité municipale, à privilégier toujours l'intérêt général sur les tentations polémistes.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").*

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci, Monsieur SARRE.

Alors, nous voterons, mes chers collègues, demain matin. M. le Préfet de police va donc répondre et nous sommes convenus avec M. le Préfet de police, dans le souci du temps des personnels du Conseil de Paris et de tous les collaborateurs de la Préfecture de police qui ont la gentillesse de siéger dans la tribune, de ne pas dépasser 20 heures, si vous voulez bien, Monsieur le Préfet, c'est-à-dire 15 minutes, 20 minutes au maximum, ce qui nous permettrait de tenir les travaux de séance de nuit tout à l'heure.

Merci beaucoup.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais m'efforcer de répondre à toutes les questions qui ont été posées. Je voudrais d'abord, bien sûr, remercier M. SARRE, Maire adjoint chargé de la sécurité, qui vient de s'exprimer et dire la manière dont nous travaillons en confiance - je crois -, chacun dans ses responsabilités. Et je lui sais gré d'avoir rappelé quelles sont les responsabilités qui sont les miennes lorsque je m'exprime à cette tribune, tout en ne me "défilant" pas, bien sûr, lorsque certains d'entre vous m'interrogent sur ce qui pourrait passer pour la "mauvaise partie" de la Préfecture de police. Il faudrait ainsi distinguer le bon grain de livraie. Comme je n'ai pas cette faculté d'écartement, je prends la responsabilité de l'intégralité de la mission qui m'a été confiée.

S'agissant de la partie municipale et du vote du budget auquel nous nous attachons aujourd'hui, la plupart d'entre vous ont noté la façon dont les choses évoluent, la progression du budget, la façon de le présenter qui me paraît de nature à apporter des réponses à ceux qui considèrent qu'il n'y a pas de clarté. J'ai, à la demande d'abord de M. SAUTTER et, ensuite, de M. GAUDILLÈRE, accédé à l'idée de "L.O.L.Fiser" ce budget et - comme cela a été répété - 85 % du budget est aujourd'hui présenté selon les missions. Et je ne pense pas, quand on sait la proportion de ce budget comme pour beaucoup de budgets de sécurité, qui est consacré de toute manière au financement des personnels, c'est-à-dire plus de 80 %, que l'on puisse cacher grand-chose... Donc, cette démarche LOLF devrait être de nature à clarifier les choses.

Dans mon propos liminaire auquel je renvoie, j'ai même tenu compte de cette nouvelle présentation.

Sur la BSPP, Mme BERTRAND et M. GOUJON l'ont évoqué, nous avons le lancement du Plan de modernisation. Tout le monde peut s'en féliciter. Et il demeure bien sûr, cette préoccupation de l'augmentation des interventions. Nous allons y travailler selon les lignes que Mme BERTRAND a rappelées. Tout cela me paraît pouvoir être travaillé de façon plus structurelle car, pourquoi ne pas le dire - et certains élus l'ont dit à la commission spéciale -, on peut envisager certaines facturations des sollicitations abusives. Il faut trouver le moyen d'agir, car sinon, qui risque d'en pâtir ? Ce sont les personnes qui seraient dans une situation d'urgence et nos personnels qui, eux, ne seraient pas en situation de porter secours.

Et, puis, Mme BERTRAND a évoqué, fort justement - d'autres l'ont fait - le problème de la sécurité des interventions. Sans mettre le Grand Paris à toutes les sauces, un travail a été engagé avec la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne pour avoir une approche plus harmonisée et coordonnée, afin que l'on puisse progresser pour protéger les interventions très délicates de la Brigade des sapeurs-pompiers.

Dans ce contexte budgétaire, a été évoquée par beaucoup d'entre vous, la démarche du Grand Paris, sous l'angle des effectifs et des moyens. M. GOUJON a largement développé les

motifs sur lesquels se fonde l'idée d'un Grand Paris pour être plus efficace en matière de lutte contre la délinquance. Bien sûr, ce sont des arguments que je partage, ceux qui ont été rappelés sur l'évolution de la délinquance dans ce bassin... Il n'est pas besoin d'ailleurs d'être spécialiste ni de faire référence à des chiffres pour savoir que nous pourrions être plus efficaces.

Mme BERTRAND, après trois mois, il est très difficile de faire un premier bilan. Néanmoins, nous avons eu beaucoup de contacts, notamment avec les élus de la Seine-Saint-Denis. Il y a eu les déplacements du Ministre à Saint-Denis, à Bobigny. Je suis allé devant le Conseil général, toutes tendances confondues, à la demande de son Président, et je crois que nous mettons en place des dispositifs qui sont appréciés. Je m'engage, dans trois ou quatre mois, à faire un tel bilan, si vous le souhaitez dans ce cadre, ou peut-être si vous m'invitez à la 5e Commission, parce que je comprends que c'est difficile d'intervenir en quelques minutes - comme le montrent toutes les réponses que je voudrais apporter - pour ne pas abuser de votre temps. Mais je pense qu'il faudra effectivement établir un bilan pour continuer à faire évoluer les choses.

Je relie à cette affaire de Grand Paris quelque chose qui préoccupe beaucoup, à savoir l'évolution des effectifs. S'agissant de l'évolution des effectifs nationaux, le Ministre l'a dit aux parlementaires, la RGPP sera appliquée à la Police nationale mais pas - et c'est heureux - dans la rigueur d'un emploi sur deux. Il y a, évidemment, des évolutions qu'il faudra prendre en compte, M. GOUJON y a fait allusion ; il y a probablement, depuis le temps que l'on en parle, un certain nombre de tâches qui ne sont pas le cœur premier de ce que doit faire la Police nationale.

J'ai déjà évoqué le sujet dans mon propos liminaire. Mme DUBARRY, évoquant ces effectifs, m'a reproché tout à l'heure d'avoir dit quelque chose d'inexact. Je n'ai rien dit d'inexact, j'ai tout simplement dit qu'il y avait 600 fonctionnaires de plus depuis un an, 400 de l'État et 200 qui correspondent à des postes vacants d'ASP sur lesquels nous avons recrutés.

Alors moi je ne peux pas - je l'ai dit parce qu'il faut être très franc sur ses compétences - prendre des engagements pour l'éternité. Ce que je dis aussi pour les effectifs - et c'est la raison pour laquelle j'ai organisé à Paris des réunions d'arrondissement pour montrer aux élus qu'il n'y a pas que les fonctionnaires qui sont dans le commissariat de l'arrondissement et qu'il faut prendre en compte toutes les formations mutualisées qui travaillent en se déplaçant et en se complétant dans l'espace parisien. Vous avez fait référence, je crois que c'est M. ALAYRAC, à la mutualisation. Il est évident que nous allons pouvoir alléger dans le cadre de ce Grand Paris, les formations transversales, pour réaffecter - en tout cas, c'est ce que je souhaite faire - davantage de fonctionnaires au niveau local. Nous sommes en train d'y travailler et, conformément à ce que vous avez souhaité - M. SARRE y a fait allusion pour les ASP -, nous vous transmettrons l'état des effectifs. Cela me paraît, dans le cadre des relations de confiance que l'on peut établir, tout à fait possible.

La politique qui a été conduite en matière de sécurité au cours des dernières années, même si elle est parfois affublée et caricaturée par l'expression de "politique du chiffre" ou je ne sais quoi, mériterait de longs débats. Je n'ai pas entendu ce matin d'élus considérer dans d'autres secteurs que la sécurité, qu'il ne faille pas rechercher l'efficacité. Je n'aime pas le terme de rentabilité, car la rentabilité n'existe pas pour le Service public, mais la recherche de l'efficacité, cela me paraît être tout à fait consubstantiel à l'idée du service public. C'est ce que nous faisons depuis des années avec un certain succès - je le reconnais -

puisque j'ai exercé dans ces périodes des responsabilités nationales.

Mme WIEVIORKA a beaucoup signalé le travail de coproduction, qui est nécessaire, et la pénalisation des plus modestes en cas de non-réussite d'une politique de sécurité. Je partage évidemment tout à fait ces éléments. J'ai répondu s'agissant de la transparence sur les effectifs ainsi que sur le travail des A.S.P.

Ensuite, il y a eu, et c'est bien légitime puisque l'on est dans une démocratie, deux interventions de représentants de groupes qui sont beaucoup plus critiques à l'égard de ce qui peut être fait par la Préfecture de police.

Lorsque l'on distingue les deux compétences de la Préfecture de police aux niveaux municipal et national, je ne pense pas, qu'en ce qui concerne l'exercice du pouvoir municipal, tel qu'il nous est confié en tant que technicien par la Ville, nous ayons tant de reproches à recevoir, s'agissant de la Brigade des sapeurs-pompiers notamment.

Je ne pense pas qu'il faille penser que nous faisons subir aux Parisiens, comme cela a été dit, le martyre. En tout cas, ce n'est pas comme cela que je perçois le travail qui est fait par les milliers de collaborateurs qui sont à la Préfecture de police.

Alors, bien évidemment, ce qui est évoqué, ce sont des questions sur la politique nationale. Je trouve que, là aussi, peut-être devrait-on se rencontrer plus souvent pour essayer d'expliquer ce que l'on essaye de faire. L'un et l'autre, vous avez parlé, par exemple, de la politique d'immigration. La politique d'immigration n'est pas la caricature que vous en avez présenté.

En tout cas, s'agissant de la politique conduite et pour prendre la défense des personnels qui travaillent avec moi, je trouve particulièrement inacceptable un certain nombre de termes utilisés, et d'appréciations sur le fait que la Préfecture de police ne serait plus, ou bien, moins qu'avant, en situation de répondre à vos préoccupations.

Je rappelle quand même que depuis le début de l'année, pour montrer ce qu'est cette politique, nous avons délivré 91.600 titres de séjour à la Préfecture de police, et que pour 26.576 d'entre eux, il s'agissait de premiers titres. Dans le cadre de l'article 40 qui, je pense, est cher à M. BROSSAT comme à moi, nous avons accepté 2.671 régularisations exceptionnelles. Je crois que ce sont des chiffres qui parlent d'eux-mêmes et qui doivent nous amener à réfléchir avant de jeter l'opprobre sur la façon dont sont interprétées à la Préfecture de police les politiques que l'on doit, comme dans tout Etat démocratique, mettre en œuvre.

Il y a ensuite, évoquées par Mme DUBARRY, les modalités d'intervention que son groupe ne souhaite pas cautionner par un vote sur la partie municipale. Là aussi, je crois qu'il y a beaucoup d'exagération lorsqu'on nous dit que j'empêcherais de manifester. Il y a eu, comme j'ai eu l'occasion de le dire très souvent mais chaque mois il faut réviser les chiffres, 3.801 manifestations à Paris depuis le 1er janvier, soit 45 % de plus que l'an dernier. Je n'en ai interdit quasiment aucune. Il y en a récemment une que j'aurais bien voulu pouvoir interdire, mais je ne le pouvais pas au regard de la jurisprudence.

Par ailleurs, vous avez cité ce qui s'est passé au lycée Sophie Germain, j'aime moins raisonner par exemples particuliers, mais puisque vous y faite référence, je vais répondre. Je connais parfaitement le contexte. S'il s'était agi d'une chaîne de jeunes lycéens voulant manifester, vous pensez bien que la police ne serait pas intervenue, sauf peut-être pour éviter qu'ils

ne rentrent dans l'établissement. Cela ne s'est pas du tout passé comme cela. Ce qui s'est passé, c'est que ces "jeunes lycéens particulièrement agréables", entre deux mains d'une chaîne, tenaient un container de bouteilles qu'ils ont renversé, ainsi que des poubelles. Nous ne sommes pas les bourreaux que vous avez signalés. Qui a réellement été blessé dans cette affaire ? La commissaire de police, sans compter que deux policiers se sont vu voler un effet d'uniforme. Le déroulement des faits ne correspond pas exactement à ce que vous avez décrit. Nous avons, là comme ailleurs, protégé.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Ne retardez pas les propos du Préfet. Le Préfet seul intervient.

**M. LE PRÉFET DE POLICE**. - Ce qui signifie, Madame, que dans cette affaire, je crois que nous faisons...

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Ne marmonnez pas, les uns et les autres, pendant l'intervention du Préfet ! Laissons le Préfet intervenir.

**M. LE PRÉFET DE POLICE**. - Vous savez, le métier de policier n'est pas très facile. Quand tout à l'heure l'une d'entre vous signalait comment les sapeurs-pompiers sont accueillis, comment le Samu, qui est dans la même situation, comment les services de secours, sont accueillis quelquefois, vous imaginez que quand c'est la police, ce n'est pas simple.

Cela ne justifie rien. Vous avez évoqué la C.N.D.S., celle-ci existe, sa fonction sera maintenue à travers le défenseur des droits. Lorsqu'elle rend des avis, nous les suivons, ce qui est tout à fait normal. J'ai cette année, où le Préfet Grimaud a disparu, rappelé un certain nombre de principes, que nous rappelons en permanence à nos fonctionnaires : chacun, c'est la particularité de l'institution policière, chaque fonctionnaire est détenteur de l'ensemble de l'image de la maison.

Sachez que nous sommes l'administration qui est la plus sévère vis-à-vis de ses personnels. J'ai eu l'honneur autrefois de siéger au Conseil national de la fonction publique dans sa formation disciplinaire, quand les fonctionnaires de police ont pu accéder à cette instance : la police représente 50 % des sanctions de toute la fonction publique. Je crois qu'il y a beaucoup de sévérité.

Il y a l'enquête, que je connais, qui a été financée par M. SOROS sur les contrôles, et nous veillons bien sûr à ce que toutes les choses se passent conformément au code de déontologie. Les consignes sont régulièrement rappelées.

Alors, voilà ce que je pouvais vous dire. C'est votre droit le plus strict de refuser ce budget, c'est une position qui est tout à fait légitime en démocratie, qui est politique. Mais, je défends les gens qui travaillent avec moi, et me défends personnellement aussi d'ailleurs. J'ai reçu récemment des lettres inacceptables de la part d'un certain nombre d'organisations, me comparant à un certain nombre de mes prédécesseurs dont j'éviterai de citer le nom, et nous stigmatisant. Je ne pense pas que les fonctionnaires de la Préfecture de police, et plus personnellement le Préfet de police, aient stigmatisé qui que ce soit.

Monsieur BROSSAT, à vrai dire, je regrette un peu que vous considériez qu'aujourd'hui adopter ce budget serait tout à fait inacceptable. Parce que j'aime bien essayer de convaincre, et que jusqu'alors vous avez toujours, avec votre groupe, adopté le budget.

Si je ne peux vous convaincre séance tenante, ce serait sans doute trop long, je vous fais la proposition de vous rencon-

trer, car s'il faut vous expliquer ce que nous faisons, quelles sont nos intentions, notamment sur le manque de clarté budgétaire, avec mes collaborateurs nous sommes tout à fait prêts à vous expliquer qu'il n'y a pas une bonne et une mauvaise Préfecture de police. Soyez rassurés.

S'agissant de la vidéo, qui a été évoquée également par Mme DUBARRY, je ne reprends pas le débat. Moi, je suis convaincu de la façon dont on veut se servir de la vidéo. C'est en cela que je fais également la proposition à Mme DUBARRY et à son groupe, je voudrais vous montrer des images.

Ce n'est pas la question de l'accès à la salle d'enregistrement qui est en cause, car elle sera un espace protégé. Si j'acceptais d'ouvrir largement le droit de rentrer dans la salle, en dehors d'une compétence, vous seriez, et je connais votre habilité, suffisamment astucieuse pour me dire que l'on peut y accéder comme dans un moulin. J'ai expliqué que pour accéder aux salles, il faudrait une habilitation. En revanche, en floutant les visages, je suis prêt à vous montrer un petit film que l'on a fait pour montrer comment nous avons interpellé, grâce à la vidéo-surveillance, des personnes qui s'étaient particulièrement mal comportées.

Ensuite, puisque je suis dans la rubrique des mauvais comportements, je voudrais rassurer là encore M. BROSSAT. Si quelque fois des policiers se conduisent comme il l'a dit, des sanctions seront prises. J'ai réitéré les consignes sur l'utilisation des deux tons et je voudrais dire à M. BROSSAT que je peux comprendre...

... il y a la jeunesse, il y a les prises de position, mais, vous savez, sur le drame que nous avons vécu la semaine dernière, je crois qu'il faut être prudent. Ce drame est double. C'est un drame pour la personne, bien sûr, qui est décédée dans les conditions que l'on connaît, greffière au tribunal. J'ai pris contact avec sa famille, j'ai pris contact avec son entourage professionnel.

Et il y a un deuxième drame qui est celui de la jeune fonctionnaire de police qui conduisait ce véhicule. Ce véhicule portait des EMJ, il roulait à 20 à l'heure. On ne sait pas, à l'heure où je vous parle, puisqu'il y a une enquête judiciaire, si vraiment les freins n'ont pas bien fonctionné. Le véhicule avait été révisé la semaine d'avant. L'enquête dira quelle est la responsabilité, mais je crois qu'il faut surtout dans cette affaire avoir une pensée pour les deux familles. Bien sûr, le deuil est cruel, irréversible, mais la pauvre gardienne est aujourd'hui également à l'hôpital, après avoir été mise en examen. Je crois qu'il faut évoquer ces questions avec peut-être un peu plus de doigté que l'utilisation de cette affaire aux fins de remise en cause des procédures d'intervention de la police nationale.

Voilà simplement ce que je voulais vous dire.

Il y aurait sans doute beaucoup de choses encore à dire, mais je voudrais simplement réaffirmer : dans le cadre de la prévention, parce qu'au-delà de toutes les missions que j'ai dites, je crois que nous avons ensemble à faire un travail de prévention. Il y a deux grands volets que j'ai exprimés pour M. le Maire et pour tous les conseillers, il y a cette affaire de bandes, il y a des jeunes qui sont presque en état de non-assistance à personne en danger par la société. Moi, je suis de ceux qui pensent qu'un enfant de 13 ans, de 14 ans ou de 15 ans, le service qui devrait s'en occuper, c'est tout le service public sauf la police. Donc, sur ces cas-là, je souhaite que nous travaillions sur des démarches individualisées parce que, sinon, on fait des discours !

J'insiste sur ce plan et je m'en excuse.

J'ai une deuxième préoccupation, parce qu'on peut aussi avoir quelques idées personnelles. Je ne vais pas me lancer dans un triptyque : Préfet municipal, Préfet de l'Etat et ensuite convenances personnelles. Mais il y a une chose qui me préoccupe beaucoup, c'est la drogue. Nous avons eu ce colloque. Il y a ce document que je vous ai fait distribuer. Je ne fais pas souvent de la publicité et je sais qu'il ne faut pas mettre de pancarte devant les pupitres, mais je pense que le cannabis... cet après-midi, on m'a donné un nouveau dossier. Il y a des magasins qui s'ouvrent et qui vendent du matériel pour cultiver des plantes.

*(Mouvement divers).*

Tout cela devient très, très inquiétant. Quand on entend qu'à Paris, on a 55 % de jeunes de 17 ans qui ont touché au cannabis, il faut sensibiliser les parents, il faut sensibiliser les enfants. Il y a un travail de prévention à faire et de façon constructive. C'est cela que je souhaiterais faire avec vous, si vous le voulez bien.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je crains qu'il y ait aussi beaucoup d'enfants de Ministres qui fument des substances toxiques, Monsieur le Préfet.

La drogue étant très chère, Monsieur le Préfet, ce sont souvent les milieux les plus favorisés qui s'en procurent.

*(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

Si ! La cocaïne, où croyez-vous que cela se trouve ?

Allez voir les enfants de Ministres, vous verrez.

Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

La séance est suspendue.

#### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le lundi 14 décembre 2009 à vingt heures cinq minutes, est reprise le mardi 15 décembre 2009 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).*

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

#### **Discussion budgétaire commune Ville et Département. (Suite).**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je crois qu'il vaut mieux commencer sinon nous ne tiendrons pas dans ce que nous avons à faire aujourd'hui et demain. Pour les explications de vote, chaque groupe aura cinq minutes.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT.** - Merci de penser que ma prise de parole fera venir du monde. Cette explication de vote est le moment de faire le bilan du débat auquel nous avons assisté hier. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous avons entendu hier beaucoup de choses, en particulier sur les bancs de la Droite. Nous aurons entendu en particulier la Droite nous expliquer que nous avons embauché trop de fonctionnaires, 10.000 de trop. C'est ce que vous avez dit.

Nous aurons entendu la Droite regretter dans le même temps qu'on manque de fonctionnaire à la Ville dans toute une série de secteurs, la propreté, la petite enfance, les parcs et jardins, bref dans l'ensemble des services de la Ville.

Nous aurons entendu les élus U.M.P. hurler au matraquage fiscal, j'ai même entendu l'un d'entre vous parler de piraterie et justifier dans le même temps la création d'un nouveau impôt, la taxe carbone, qui pèsera sur le pouvoir d'achat des ménages.

Nous aurons entendu aussi l'U.M.P. nous faire la leçon sur le social, et justifier dans le même temps la suppression de 100.000 postes de fonctionnaires au sein de la fonction publique d'Etat, qui avouez-le est une belle manière de réduire le chômage dans notre pays.

Nous aurons donc entendu beaucoup de choses, puis est arrivée Mme LAGARDE, et là pour reprendre les mots de Flaubert, ce fut comme une apparition. Nous avons entendu la Ministre de l'Economie nous expliquer, et c'est tout de même extraordinaire, que la Ville de Paris s'endette trop, et de la part d'un Etat qui s'endette comme il s'endette aujourd'hui plus qu'aucun autre Gouvernement n'a contribué à le faire, avouez que c'est l'hôpital qui se moque de la charité.

Nous aurons entendu énormément de choses à l'occasion de ce débat, et je voudrais me féliciter ici que face à tout cela, la Ville de Paris, cette Municipalité dont le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est membre, et nous nous félicitons d'être membres de cette majorité, nous présentons un budget cohérent qui vise à tout faire pour jouer à plein notre rôle de bouclier social en cette période de crise.

Je voulais me féliciter en particulier des amendements que nous allons contribuer à faire voter à l'occasion de ce budget, je pense aux amendements qui concernent le droit à la santé, nous allons contribuer, avec les autres groupes de la majorité, à faire voter 150.000 euros supplémentaires en faveur des centres de santé, 135.000 euros supplémentaires en faveur de la lutte contre toutes les formes de toxicomanie et on sait que c'est une préoccupation majeure.

Je pense aussi à la question du droit à l'emploi, avec l'amendement que nous allons contribuer à faire voter sur la question des missions locales, pour lutter contre le chômage des jeunes, je pense aussi à la question du droit au logement et au renforcement de la lutte contre le saturnisme.

Voilà autant de contributions qui feront que notre Ville jouera à plein son rôle de bouclier social en cette période de crise.

Je pense aussi à l'amendement budgétaire que nous allons faire voter pour permettre la constitution d'états généraux de la nuit parisienne, parce que défendre Paris en période de crise, c'est aussi défendre sa vitalité, son attractivité, et c'est aussi un amendement que nous allons faire voter à l'occasion de ce budget.

Voilà autant de raisons pour nous de nous féliciter.

Dans le même temps, je voudrais exprimer un motif d'inquiétude en ce qui concerne les personnels. On a vu la très forte mobilisation des personnels de la Ville de Paris hier, il y a beaucoup d'inquiétude, beaucoup de craintes de la part des personnels de la Ville de Paris, beaucoup de difficultés de pouvoir d'achat qui sont d'abord liées aussi à la politique que mène le Gouvernement en ce moment.

Il faut que nous entendions cette colère, ces inquiétudes, et c'est le sens d'un certain nombre de vœux que nous avons déposés à l'occasion du vote de ce budget, nous souhaitons que les personnels et que notre groupe puissent être entendus sur ce sujet.

Nous voterons donc ce budget avec détermination et vous pourrez compter sur nous, Monsieur le Maire, dans l'année 2010 qui vient.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci. Evidemment, je suis sensible à votre apport et à votre soutien, les deux.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Au terme de ce débat budgétaire et au moment de voter, permettez-moi d'abord d'exprimer quelques regrets. M. GAUDILLÈRE, hier, en fin de soirée, m'a fait part de ses intentions. Il n'acceptera aucun de nos amendements et aucun de nos vœux. C'est dommage. Est-ce une grande surprise ? C'est naturellement avec déception que je constate une fois de plus que la porte se ferme. J'aimerais que ces débats puissent servir à quelque chose. Je veux dire que j'ai été choqué par le fait que M. Bernard GAUDILLÈRE, dans ses réponses hier, ait fait usage à deux reprises d'une référence au P.I.P.P. C'est un document dont nous demandons la communication depuis très longtemps, cette communication nous est refusée et pour soutenir ses arguments, M. GAUDILLÈRE nous dit "Vous n'avez qu'à le vérifier, c'est écrit dans le P.I.P.P.". Nous insistons donc pour obtenir communication de ce document, qui nous permettrait d'y voir plus clair sur votre politique, Monsieur le Maire, en matière d'investissements et d'investissements pluriannuels.

Malgré tout cela, nous ne sommes pas obligés d'être en désaccord sur tout. S'agissant des prévisions budgétaires, un point traditionnellement fait débat, c'est le montant de la prévision des droits de mutation. On sait que ces droits de mutation ont connu des fluctuations très importantes à la hausse au cours de la précédente mandature et depuis deux ans en retrait et en forte baisse.

Vous nous proposez une inscription à 600 millions, nous considérons que c'est, au stade où nous en sommes, une proposition raisonnable. Vous nous dites que s'agissant de la T.P., vous avez des grandes inquiétudes. Je crois que Christine LAGARDE vous a répondu de manière très nette sur ce point hier, très nette, vous n'avez aucune inquiétude à avoir. D'abord, parce que les recettes de taxe professionnelle ont été cette année supérieures à vos prévisions et que la compensation qui interviendra se fera au dernier chiffre connu au 31 décembre 2009. Il n'y a donc aucun risque que la Ville et le Département de Paris soient perdants dans la compensation.

Vous avez eu un échange sur les 100 millions du F.C.T.V.A. M. GAUDILLÈRE nous a dit : "ce n'est pas un cadeau". Non, ce n'est pas un cadeau, bien sûr que ce n'est pas un cadeau, mais reconnaissez tout de même que c'est une année de trésorerie dont vous avez bénéficié. Songez aux adjoints chargés des finances qui vous ont précédé, Monsieur GAUDILLÈRE, qui ne bénéficiaient pas de cette facilité. Une année de trésorerie sur le F.C.T.V.A., c'est tout de même une facilité qui vous a apporté un sérieux coup de main dans une période de crise et de diminution des recettes, notamment des droits de mutation.



Nous avons des points de désaccord, c'est vrai, et il est normal que nous ayons des points de désaccord, il est normal que nous puissions en débattre sereinement et sans susciter des réactions de susceptibilité excessives.

Il y a cette fameuse dette de l'Etat ; dernier chiffre connu : 385 millions. Nous vous demandons d'avoir un peu plus de visibilité sur la nature même de cette dette, en quoi elle consiste et quels sont les délais et les retards que vous constatez.

Je le répète, vous avez gagné une année de trésorerie sur les F.C.T.V.A., il est possible que vous ayez enregistré des retards ailleurs ; je crois qu'il serait indispensable aujourd'hui de faire une balance claire, nette, des retards et des avances.

Nous avons dit : "les investissements sont en retrait, en baisse ou, au mieux, en stagnation". Cela vous fâche et vous devenez très susceptible sur la question. Vous êtes bien obligé de reconnaître que les autorisations de programme sont en baisse ; cela veut donc bien dire que sur vos investissements pluriannuels, nous allons connaître une période de régulation budgétaire sur les investissements. Est-ce d'ailleurs anormal, choquant, scandaleux ? Non. Au moment où vous enregistrez, où vous subissez par les effets de la crise une diminution des droits de mutation, vous nous proposeriez très clairement, très sereinement et dans la plus parfaite transparence, une régulation des investissements, nous ne serions pas forcément en désaccord, mais pourquoi toujours se trouver dans une situation polémique et dans des batailles de chiffres totalement stériles et inutiles ?

Vous nous dites : "nous maîtrisons le fonctionnement" ; nous le contestons. D'ailleurs, si le budget général est en augmentation de 200 millions, alors que les investissements stagnent, qu'est-ce qui augmente ? C'est forcément le fonctionnement.

Là aussi, les économies...

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je vous informe, Monsieur LEGARET, que vous avez atteint cinq minutes.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je termine...

Vous nous aviez annoncé des économies sur le fonctionnement des services et nous ne constatons que des augmentations.

Nous avons une polémique sur le nombre d'agents créés. Nous avons dit 10.000 et cela vous fâche tout rouge.

Les chiffres cités par Mme ERRECART hier sont pourtant parfaitement clairs. Elle nous dit 49.232 agents - c'est bien cela - au 31 décembre 2009, il y en avait 39.414 au 31 décembre 2000. Ce n'est pas 2001, Madame ERRECART, c'est 2000 ! Les élections municipales avaient lieu en mars 2001, Madame ERRECART, vous ne pouvez pas prendre comme chiffre de référence le 31 décembre 2001. Cela fait donc 9.898 agents. Je promets solennellement que je ne dirai plus 10.000, je dirai 9.898.

Vous nous proposez une augmentation de la fiscalité à +8 alors que 4,3 serait possible. Nous disons zéro ; c'est possible à condition de faire un effort d'économie.

Je dirai, en terminant, que ce n'est pas parce que l'on dépense de l'argent public que l'on investit pour l'avenir. Vous avez fait des investissements en pure perte, parfois des travaux,

notamment sur la voirie, qu'il a fallu refaire et redépenser. Nous considérons que tout cela, c'est de l'argent et des opportunités gâchés, alors proposez-nous, pour tenir compte de la crise, une véritable attitude responsable !

Dans ces conditions, mais cela ne vous surprendra pas, et compte tenu de votre attitude totalement négative sur nos vœux et amendements, nous voterons contre ce budget primitif.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à Mme BACHE.

**Mme Marinette BACHE.** - Question : sur quel ton vais-je chanter ?

Oui, Madame DATI, j'entends "la révolte qui gronde" et je m'étonne d'ailleurs que vous puissiez le dire sur une étrange chorégraphie, avec un grand sourire, malgré les suggestions de votre conseiller en communication et les mains jouant des marionnettes.

Contrairement à ce que dit votre chansonnette, non, vous ne "construisez pas un monde de fraternité". Ce serait d'ailleurs risible d'entendre cela, si ce n'était terrible pour les victimes de votre société de privilèges.

Ce serait ridicule, si ce n'était méprisant, pour ceux qui subissent les conséquences de votre politique, pour ceux qui, chaque jour, s'appauvrissent, pour ceux qui perdent leur emploi, pour ceux qui vivent des colis alimentaires. Ce serait ridicule, si ce n'était insultant, pour ceux qui se battent pour vivre debout, pour le maintien du pouvoir d'achat, contre la casse des services publics, pour construire non pas une nouvelle société à la Jean-Pierre RAFFARIN, mais une société de solidarité.

Quant à Mme LAGARDE qui, une fois par an, à la séance budgétaire, vient nous faire l'honneur de ses conseils que nous nous garderons bien de mettre en pratique, elle chante que "la vie est une éternité".

Sachez, Madame la Ministre, que pour des milliers de Parisiens, la vie est, grâce à vous, un combat de tous les jours, un combat pour la fin du mois, un combat pour rester digne, loin du "bling-bling" musical.

J'ai écouté tous les débats et j'avoue que les interventions de la Droite me laisseront toujours perplexe. La crise économique et sociale qui frappe notre pays ne leur a rien appris. Pour eux, rien ne change, toujours les mêmes recettes, haro sur l'impôt, haro sur les personnels.

Deux mots donc sur la fiscalité parisienne.

Oui, la Municipalité a décidé d'augmenter les impôts cette année comme l'année dernière, une augmentation très maîtrisée qui fait que Paris reste toujours une ville où la fiscalité est faible et une augmentation qui est mise au service d'une politique de développement et d'une politique de solidarité, une augmentation qui demande aux propriétaires parisiens un peu de solidarité vis-à-vis des locataires, une augmentation qui rétablit un peu de justice sociale. Bien sûr, cela ne va pas à nos collègues de droite.

D'ailleurs, plus généralement, l'effet redistributeur de l'impôt ne plaît pas au Gouvernement. Il supprime le plus possible de tranches et le plafonne, même pour les plus riches, de

manière scandaleuse, au prétexte que tout le monde a le droit de bénéficier de 50 % de son travail.

De qui se moque-t-on ?

Est-ce un travail de faire gérer son portefeuille d'actions par un courtier ? Est-ce un travail de laisser gérer son patrimoine immobilier par un homme d'affaires ? Est-ce normal que les plus-values boursières de plusieurs millions soient taxées à 16 %, c'est-à-dire pas plus que les revenus qui dépassent le S.M.I.C., que la paye d'un chauffeur ou d'un cuisinier puisse être déduite des impôts comme s'il s'agissait de la même chose que d'être contraint à avoir recours à une nourrice ? Où est la justice, où est la République, où est la fraternité ? Il faut revoir vos chansons.

Les mêmes viennent nous donner des leçons à nous sur l'identité nationale, alors qu'ils détruisent tous les liens de la solidarité nationale. Nous sommes en train d'assister à la renaissance des privilèges. Les rois de la mine et du rail ont été remplacés par ceux des médias et des télécommunications, mais les méthodes sont les mêmes.

Comme sous "Napoléon le Petit", on vide les caisses de l'Etat pour rentabiliser les capitaux et vous voudriez nous donner des leçons sur la dette. Eh bien je le dis tout net, oui, nous soutenons la politique fiscale de la Municipalité.

Quant au personnel, c'est encore pire. Votre rejet, votre haine des fonctionnaires, vous n'arrivez même plus à les cacher.

Mme LAGARDE a clairement vanté hier les 100.000 emplois supprimés par le Gouvernement. Au moins, les choses sont claires : vous méprisez ces femmes et hommes qui, à travers la Ville et l'Etat, servent les citoyens, vous n'avez pas la moindre considération pour eux, même si vous tenez votre habituel double langage ; vous voulez moins de fonctionnaires, sauf dans vos mairies.

Eh bien nous approuvons sans réserve que, dans un contexte budgétaire si difficile, pas un emploi ne soit supprimé à la Mairie de Paris.

Un mot encore pour me satisfaire de l'acceptation de notre amendement sur les services publics. Vous savez, Monsieur le Maire, combien nous y sommes attachés.

Plus généralement, je voudrais dire que nous sommes fiers d'approuver un budget qui a su joindre la volonté de mettre Paris en position de rebondir par la défense de l'emploi, de la recherche, de l'innovation, de l'investissement et le souci de prendre soin de tous ceux que la crise a touchés pour ne pas les laisser tomber dans encore plus de précarité.

C'est la double vocation d'une municipalité de gauche. Pour cela, Monsieur le Maire, nous vous soutenons.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").*

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Et je vous en remercie.

La parole est à M. SAINT-ETIENNE.

**M. Christian SAINT-ETIENNE.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, emprunt, investissement, relance, innovation, ouverture, écologie, telles sont les idées forces que nous atten-

dions de voir se dégager de ce budget primitif de la collectivité capitale pour 2010, mais au lieu d'emprunt, investissement, relance, innovation, nous avons impôt, fonctionnement, enlèvement, inertie, fermeture, inaction environnementale ; telles sont les priorités qui sous-tendent, in fine, votre budget.

Autrement dit, Monsieur le Maire, votre budget pour 2010 est, à nos yeux, l'exacte antithèse de ce dont Paris a besoin en cette période de récession prolongée, dans le miroir de ce qu'il fallait faire, son reflet négatif. Mais reprenons les choses point par point.

Lorsque nous disons "emprunt", vous dites "impôts". La Ville aurait dû choisir d'emprunter pour financer des investissements et compenser le manque à gagner fiscal et financier. Elle dispose de marges de manœuvre en la matière. Au lieu de cela, l'Exécutif a décidé de poursuivre son irresponsable fuite en avant fiscale.

Après avoir progressé de 42 % de 2001 à 2008, les impôts monteront encore entre 2009 et 2010 de près de 25 %. Le résultat est ubuesque :

- d'un côté, le niveau d'emprunt municipal reste élevé mais totalement passif et l'encours de la dette augmente de 300 millions d'euros malgré une baisse des autorisations de programme de 1 milliard ;

- de l'autre, la pression va devenir totalement insupportable sur des Parisiens dont, on ne le dit jamais assez, 78 % disposent de revenus modestes ou moyens. On n'est pas dans un Paris de grands capitalistes ; les Parisiens sont à 80 % des personnes modestes, dont une grande partie sont propriétaires, dieu merci, de leur appartement ; c'est le principal élément de leur patrimoine.

Nos concitoyens vont donc voir leur reste à vivre fondre comme neige au soleil dans l'une des villes les plus chères du monde. Parce que vous dites toujours "fiscalité faible", mais vous oubliez qu'à Paris le mètre carré est le double ou le triple ce qu'il est en province.

Même constat désolant pour ce qui concerne les grandes masses de dépenses. Lorsque nous disons "investissements", vous répondez "fonctionnement". Depuis votre prise de fonction en 2001, les dépenses de fonctionnement ont explosé, comme vient de le rappeler M. LEGARET : 9.818 agents recrutés pour une augmentation de près de 50 % des charges fixes de personnel.

De plus, les charges fixes, vous avez commis la très grave erreur de les adosser à des recettes extrêmement sensibles à la conjoncture. Avec son retournement, le budget de la collectivité n'a pu que se retrouver pris au piège d'un redoutable et classique effet de ciseau sur lequel on vous avait mis en garde il y a deux ans déjà, dans le groupe Centre et Indépendants. Comme l'expliquait Yves POZZO di BORGIO, entre des recettes fiscales en berne et des charges fixes que l'on n'a su que gonfler, il fallait bien trouver une variable d'ajustement. Cette variable, c'est l'investissement : 41 % d'autorisations nouvelles en main, c'est le dernier coup de boutoir porté par ce budget à l'économie de Paris. La sanction massue, conséquence directe de la mauvaise gestion des années passées.

Encore aujourd'hui, face à cette catastrophe, vous refusez de corriger le tir en procédant à la nécessaire et urgente rationalisation des dépenses de fonctionnement de la Ville. Evidemment, dans ces conditions, on est bien loin de là politique d'attractivité que nous avons souhaitée et continuellement appe-

lée de nos vœux.

Pour sortir de cette logique de sous-développement, Paris a besoin d'innovation. Parce que, s'il est possible de dépenser moins en revoyant les charges de fonctionnement, il est aussi possible de dépenser mieux.

Dépenser mieux en matière de logement en ne réduisant pas le rôle de la Ville à celui d'un vaste organisme de placement d'appartements, en pensant un peu plus aux classes moyennes et à la politique de l'équipement afin de mettre en place une véritable mixité sociale.

L'absence de vision de la majorité se manifeste de manière flagrante également dans son incapacité à penser le Grand Paris et à amorcer le virage environnemental qui s'impose.

En conclusion, faut-il s'étonner d'un tel constat ? Je ne le crois pas. Tout ceci est en réalité dans l'ordre des choses : celui d'une majorité campée sur des représentations du passé qui, dans la plus pure tradition de gauche, ne sait mettre en œuvre qu'une logique court-termiste de répartition de la pénurie sur fond d'objectifs quinquennaux abstraits.

La logique archaïque qui sous-tend votre action appelle une sanction. C'est pour cela, Monsieur le Maire, que vous ne serez pas surpris que nous ne voterons pas votre budget.

Merci.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à Jean-Pierre CAFFET.

**M. Jean-Pierre CAFFET.** - Merci, Monsieur le Maire. En 5 minutes, évidemment.

Nous avons largement évoqué hier, avec les orateurs de mon groupe, les raisons pour lesquelles nous voterions ce budget. Elles sont nombreuses, mais ce matin, je voudrais en retenir trois.

La première de ces raisons, c'est que, comme l'an dernier, ce budget s'inscrit dans un contexte exceptionnel, contexte fait à la fois de crise globale et de matraquage des collectivités territoriales par l'Etat. Car le véritable matraquage n'est pas fiscal, le véritable matraquage est là.

Ce budget dessine encore plus nettement les contours d'un nouveau modèle de développement qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour sortir par le haut de la crise. Il donne donc la priorité absolue à la solidarité grâce à la construction d'un bouclier social destiné à protéger les Parisiens les plus fragiles comme les classes moyennes. Il prépare l'avenir en misant sur l'économie de demain qui reposera essentiellement sur la création, l'innovation, la recherche, tout en soutenant l'emploi actuel et l'insertion des moins qualifiés. Il met, enfin, l'accent sur l'environnement et s'engage résolument dans l'application et la poursuite de la mise en œuvre du Plan climat.

La deuxième de ces raisons, c'est qu'il respecte scrupuleusement les engagements pris devant les Parisiens, y compris d'ailleurs en matière fiscale.

La troisième de ces raisons, c'est que ce budget est crédible, ce qui n'est pas la moindre de ses qualités. Il l'est dans les priorités retenues, il l'est dans les économies réalisées, il l'est dans la modération du recours à l'emprunt, il l'est dans ses grands équilibres. De ce point de vue, en entendant M.

LEGARET, je crois que le débat d'hier a dissipé un certain nombre de doutes, voire d'inquiétudes, que le groupe U.M.P. semblait avoir, puisque ce matin il n'est plus question de cagnotte fiscale, il n'est plus question d'insincérité de ce budget, il est question simplement de quelques interrogations encore sur quelques chiffres. Donc je crois que nous avons convaincu et il faut rendre hommage de ce point de vue probablement à Bernard GAUDILLÈRE.

Enfin, je voudrais dire pour terminer que ce budget est l'exact contrepoint de la politique générale du Gouvernement, faite de cadeaux répétés aux plus favorisés de nos concitoyens, faite de déficits et d'accumulation de dettes.

Je dois dire d'ailleurs qu'il y avait quelque chose de profondément choquant à entendre hier Mme LAGARDE qui, profitant de la visite annuelle qu'elle nous rend... qu'elle rend au Conseil de Paris plus exactement, a tenté de nous expliquer combien nous étions mauvais en matière budgétaire et combien elle était bonne. Pour quelqu'un qui a placé la France en danger pour endettement excessif, juste après la Grèce, le Portugal et l'Espagne, et ce n'est pas moi qui le dis, c'est Christian SAINT-ETIENNE qui vient de s'exprimer, qui l'affirmait voici à peine 48 heures dans le "Journal du Dimanche", il y avait quelque chose de profondément choquant voire de surréaliste. Comme Ian BROSSAT l'a dit, nous avions vraiment l'impression que c'était l'hôpital qui se moquait de la charité !

C'est aussi parce que ce budget trace une autre voie que celle qu'incarne la Droite dans sa politique générale que nous voterons ce budget avec enthousiasme et détermination, ainsi que les amendements que nous avons proposés et dont une bonne partie porte, je tiens à le souligner, sur l'amélioration de la situation des personnels de la Ville.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

**M. Sylvain GAREL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Les écologistes ont toujours lié social et environnemental, c'est ce qui fait l'originalité de leur démarche politique.

Nous l'avons dit, d'un point de vue social, ce budget, dans un contexte contraint, est ambitieux et aidera nombre de Parisiens en détresse à faire face à la crise. C'est pour cela que nous voterons ce budget et même, sur ce volet social, nous tenons à redire notre soutien aux salariés de la Ville qui ont manifesté hier et qui, je crois, ont des raisons sérieuses de le faire.

Concernant le volet environnemental, Paris avait pris un temps d'avance en 2007 en adoptant un Plan climat ambitieux.

Depuis, malheureusement, la crise climatique s'est aggravée et nécessite de revoir nos émissions de gaz à effet de serre à la baisse. L'objectif ne doit plus être de moins 25 % à l'horizon 2020 mais de moins 40 % : c'est ce que disent tous les experts sérieux et ce sont aussi les engagements que prennent nombre de villes et de pays européens.

C'est ce que proposaient plusieurs de nos amendements qui s'appuyaient sur une étude sérieuse du C.N.R.S. Vous n'avez voulu ni que l'on vous présente cette étude ni examiner sérieusement nos amendements. Paris est désormais à la traîne dans la lutte contre le dérèglement climatique et c'est pour nous un profond regret.

Vous êtes d'ailleurs, de ce point de vue, Monsieur le Maire, en phase avec le Président de la République qui hier, lorsqu'il a présenté son grand emprunt, n'a rien trouvé de mieux que de classer le nucléaire comme une énergie renouvelable et de supprimer 2 milliards d'euros de l'emprunt pour l'isolation des logements sociaux.

Toutes ces décisions sont la preuve que, si on veut des politiques écologistes, il faut des majorités d'écologistes pour les diriger. Bien sûr !

Deux choses, pour terminer, qui ne sont pas directement liées à votre budget mais qui vont dans le sens de ce que je viens de dire.

Cet après-midi, en plein milieu de Copenhague, vous allez imposer aux Parisiens, qui n'en veulent pas, la construction d'une tour de bureaux de 200 mètres. Ce matin Orange, qui devant le cabinet d'Anne HIDALGO s'était engagé à attendre une nouvelle charte avant d'installer une antenne rue des Portes blanches, a fait un coup de force et est en train d'installer son antenne.

Tout cela montre que vous n'avez aucun respect pour les écologistes.

Je terminerai en vous disant, Monsieur le Maire, une phrase qui est le titre d'un film québécois - c'est un documentaire - sur le monde ouvrier québécois : "le mépris n'aura qu'un temps".

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Monsieur GAREL, ma réaction sera contrastée, car, comme en même temps vous votez le budget, j'imagine que vous êtes pour. Il y a un moment où il y a des choses sur lesquelles on n'est pas d'accord, je préfère ne pas le dramatiser.

Je remercie tout le monde pour ce débat général, qui effectivement a eu ses moments de tension, mais a eu ses moments de progrès dans la compréhension démocratique des uns et des autres. Pour le reste, les différences font partie de la richesse de nos pratiques.

Nous allons maintenant mettre successivement aux voix les budgets d'investissement et de fonctionnement de la Ville, les budgets spécifiques, le budget spécial de la Préfecture de police.

Le vote des budgets d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris s'effectuera par chapitre, puis globalement, suivant la nomenclature qui vous a été distribuée. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de prise de parole et, quand il le faudra, je demanderai l'avis de M. GAUDILLÈRE, sauf quand je l'ai déjà, pour savoir si l'Exécutif est favorable ou défavorable sur les amendements et des vœux.

#### **2009, DF 84 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2010.**

- Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, au Conseil de Paris du budget primitif de la Ville de Paris pour 2010.

- Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière de logement - bilan 2008 - perspectives 2009-2010.

- Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'intégration des parisiens immigrés ou issus de l'immigration 2009-2010.

- Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière de la politique de la ville en 2009 et

#### **les perspectives 2010.**

- Communication sur la politique de la collectivité parisienne en direction des personnes en situation de handicap.

- Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

- Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique - Plan climat 2010.

- Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement.

Annexe 1 : Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts.

Annexe 2 : Investissement localisé.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux coûts de gestion pratiqués par l'Etat en matière de fiscalité locale.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la lutte contre les conduites addictives chez les jeunes.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'étude sur la mise en œuvre de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la politique d'investissement de la Municipalité parisienne.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la production de logements sociaux à haute performance énergétique.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au lancement d'un emprunt public par la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'orientation générale de la Municipalité en matière d'emploi des agents de la Ville et du Département.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au renforcement de la division 16 du STP par redéploiement.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'affectation par redéploiement de 40 agents supplémentaires à la division de propreté du 15e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la communication du montant des 10 plus importantes rémunérations pour la Ville et du Département de Paris depuis 2001.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la demande d'audit dans un souci de transparence.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'étude sur l'opportunité du maintien ou du remplacement des postes à l'occasion des départs à la retraite.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'un bleu budgétaire "attractivité économique de Paris" et création d'une ligne budgétaire correspondante dans le budget développement économique.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au transfert des investissements et des dépenses affectés au projet Autolib', à l'équipement du parc de la Ville en véhicule électrique et à la création d'un fond d'aide à l'achat de véhicules électriques.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la réalisation systématique de la thermographie de la Ville et mise aux normes HQE des bâtiments municipaux repérés par cette étude.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Nous allons maintenant mettre

successivement aux voix les budgets d'investissement et de fonctionnement par chapitre, puis globalement suivant la nomenclature qui vous a été distribuée, les Etats spéciaux, les budgets spécifiques et le budget spécial de la Préfecture de police.

Nous commençons par le budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2010, le projet de délibération DF 84, sur lequel les lettres rectificatives n<sup>os</sup> 1 et 2 et un certain nombre de vœux et amendements ont été déposés par l'Exécutif, les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, "Les Verts", U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

Nous entamons donc l'examen des amendements et des vœux relatifs au budget primitif 2010 de la Ville de Paris.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 2 déposée par le groupe socialiste et radical de gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 2 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 3 déposée par le groupe socialiste et radical de gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 3 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 4 déposée par le groupe socialiste et radical de gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 4 est adoptée.

Maintenant, nous allons examiner les amendements du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Est-ce que l'amendement n° 5 est maintenu ? Il est retiré.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 6 déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 6 est adoptée.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Les amendements n<sup>os</sup> 8 et 9 sont retirés.

Les amendements n° 10, 11, 12 et 13 déposés par le groupe Communiste et élus du Paris de Gauche sont-ils retirés ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 14 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 14 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 15 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 15 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 14 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 381).

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 16 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 16 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 16 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 16 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amende-

ment n° 17 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 17 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 18 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 18 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 19 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 19 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 20 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 20 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 21 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 21 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 22 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 22 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 22 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 22 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 23 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 23 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 23 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 23 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 24 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 24 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 25 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 25 est repoussée.

L'amendement n° 26 déposé par le groupe "Les Verts" a un avis défavorable de l'Exécutif.

**M. Sylvain GAREL.** - Cet amendement est retiré en raison de la lettre rectificative n° 1, 200.000 euros supplémentaires.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Il est donc retiré en raison de la lettre rectificative n° 1.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 27 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 27 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 28 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 28 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 28 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 28 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 29 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 29 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 30 déposée par le groupe du Mouvement républicain et citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 30 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 31 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 31 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 32 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 32 est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition

de vœu référencée n° 33, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 382).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 34, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 383).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 35, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 36, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 37, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 38, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référé-

rencée n° 39, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 40, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 41, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 42, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 43, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 44, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 45, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 46, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 47, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la lettre rectificative n°2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 2 est adoptée.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vous invite maintenant à vous prononcer, à main levée, successivement, sur la section d'autorisations de programme (mission par mission) et sur la section de crédits de paiement (chapitre par chapitre), puis globalement sur le projet de délibération DF 84-1°, relatif au budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2010, tenant compte des lettres rectificatives et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L. 2511-36 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2009, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation



le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2010 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2010 est arrêté comme suit :

- à la somme de 9.205.199.209,24 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 2.371.064.641,00 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

(Voir annexe n° 2).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2010, M. le Maire de Paris reçoit la délégation du Conseil de Paris d'une part pour réaliser, en une ou plusieurs fois, sur le marché national ou sur les marchés internationaux, un emprunt d'un montant maximum de 669 millions d'euros ou d'un montant équivalent dans d'autres devises et d'autre part pour procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et notamment la possibilité de réaménager ou rembourser par anticipation partiellement ou totalement la dette existante et à venir et de passer à cet effet les actes nécessaires.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter soit directement auprès des banques soit via des émissions obligataires publiques ou sous forme de placements privés en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission des titres E.M.T.N (Euro Medium Term Notes), programme dont M. le Maire est autorisé à effectuer les mises à jour au fil de l'eau en tant que de besoin.

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- durée maximum de l'emprunt : 30 ans ;

- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A ou tout autre index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 200 points de base.

- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 % ;

- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable trimestriellement, semestriellement, annuellement selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuelle-

ment être assorti d'un différé d'amortissement.

- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc.) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

M. le Maire de Paris est autorisé, en ce qui concerne les mises à jour du programme EMTN, les emprunts et les émissions obligataires à réaliser en 2010 ainsi que pour tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation de leurs modalités ou des emprunts précédemment conclus (y compris les réaménagements et les remboursements par anticipation totaux ou partiels), à déléguer sa signature à Monsieur le Directeur des Finances de la Ville de Paris.

Le service de l'emprunt et des émissions obligataires sera assuré, en cas d'insuffisance de ressources générales du budget, par une augmentation corrélative des taux des taxes foncières et d'habitation et de la taxe professionnelle, qui seront mises en recouvrement à due concurrence des sommes nécessaires pour faire face aux charges financières des fractions d'emprunt effectivement réalisées."

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au vote de la section d'autorisations de programme.

Missions organiques :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 01000 : "Cabinet du Maire".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 02000 : "Secrétariat général de la Ville de Paris".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 03000 : "Inspection générale".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 04000 : "Secrétariat général du Conseil de Paris".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 :

“Systèmes et technologies de l’information”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 06000 : “Information et communication”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 08000 : “Prévention et protection”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 09000 : “Affaires juridiques”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : “Ressources humaines”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 11000 : “Délégation à l'événementiel et au protocole”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : “Achats, logistique, implantations administratives et transports”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 14000 : “Décentralisation et relations avec les associations, les territoires et les citoyens”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 15000 : “Politique de la Ville et de l'intégration”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : “Patrimoine et architecture”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 23000 : “Espaces verts et environnement”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : “Familles et petite enfance”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : “Action sociale, enfance et santé”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : “Affaires culturelles”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : “Finances (services financiers communs)”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 51000 : “Finances”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : “Développement économique et emploi”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : “Urbanisme”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 61000 : “Voirie et déplacements”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 64000 : “Propreté et eau”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : “Logement et habitat”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : “Affaires scolaires”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : “Jeunesse et sports”.

La mission est adoptée.

Missions transversales :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : “Dons et legs”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : “Etudes”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : “Grands projets de rénovation urbaine”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : “Action en faveur des personnes handicapées”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : “Opérations sous mandat”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : “Schéma directeur informatique”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 :  
"Compte foncier".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90007 :  
"Avances de trésorerie".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 :  
"Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 :  
"Avances sur marché".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix globalement la section des autorisations  
de programme.

La section est adoptée.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Nous passons maintenant à la  
section des crédits de paiement, dépenses de l'exercice 2010,  
puis aux recettes de l'exercice 2010.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au vote des cré-  
dits de paiement, dépenses de l'exercice 2010.

Dépenses d'équipement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 :  
"Immobilisations incorporelles".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 :  
"Subventions d'équipements versées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 :  
"Immobilisations corporelles".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 :  
"Immobilisations en cours".

Ce chapitre est adopté.

Dépenses financières :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations,  
fonds divers et réserves".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 :  
"Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts  
et dettes assimilées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 :  
"Participations et créances rattachées à des participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres  
immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 020 :  
"Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45-1 : "Total des  
opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Dépenses d'ordre d'investissement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 :  
"Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 :  
"Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l'exercice 2010.

Recettes d'équipement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 :  
"Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts  
et dettes assimilées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 :  
"Immobilisations en cours".

Ce chapitre est adopté.

Recettes financières :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations,  
fonds divers et réserves (hors 1068)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres  
immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 024 : "Produits  
des cessions d'immobilisations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45-2 : "Total des  
opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Recettes d'ordre d'investissement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "Virement  
de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transferts entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix globalement la section des crédits de paiement.

La section est adoptée.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2010.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2010 est adopté. (2009, DF 84-1°).

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous passons au vote du budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2010, projet de délibération DF 84-2°. Je rappelle que le vote se fait par nature et suivant les chapitres, puis par vote global.

Je mets aux voix, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2010, tenant compte des lettres rectificatives et des amendements, dont je vous donne lecture :

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2009, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2010 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2010 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 5.024.569.944,00 euros ;

- Recettes : 5.024.569.944,00 euros.

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés (vue d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation croisée par fonction de la section de fonctionnement).

(Voir annexe n° 3).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à constituer une provision pour risque et charges en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Le montant des ressources à provenir des rôles généraux de la taxe d'habitation, de la taxe professionnelle, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est estimé pour 2010 à 1.919.827.280 euros."

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je vous demande de vous prononcer sur les dépenses de l'exercice 2009. Dépenses de gestion courante :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : "Charges de personnel et frais assimilés".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuation de produits".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 656 : "Frais de fonctionnement des groupes d'élus".

Ce chapitre est adopté.

Dépenses réelles de fonctionnement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 66 : "Charges financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "Charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Dépenses d'ordre de fonctionnement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transferts entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l'exercice 2010 :

Recettes de gestion courante :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 013 : "Atténuation de charges".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 70 : "Produits des services, du domaine et ventes diverses".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "Impôts et taxes".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations et participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : "Autres produits de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Recettes réelles de fonctionnement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 76 : "Produits financiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : "Produits exceptionnels".

Ce chapitre est adopté.

Recettes d'ordre de fonctionnement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris de 2010.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris de 2010 est adopté. (2009, DF 84-2°).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 84-3° relatif à l'autorisation de relèvement des tarifs municipaux.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF 84-3°).

**2009, DF 85 - Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2010.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 85 concernant l'individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2010, tenant compte des lettres rectificatives n<sup>os</sup> 1 et 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF 85).

**2009, DF 86 - Budget primitif des états spéciaux d'arrondissement pour 2010.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 86 relatif au budget primitif des états spéciaux d'arrondissement pour 2010.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF 86).

**2009, DF-DRH 87 - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2010.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la réévaluation du nombre de créations de postes dans le secteur de la Petite enfance.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au dialogue social au sein de la collectivité parisienne.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à l'examen du projet de délibération DF-DRH 87 relatif aux créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services municipaux au titre de 2010.

D'abord, je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 50.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative est adoptée.

Maintenant, il y a l'amendement n° 48 et le vœu référencé n° 49 déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Sont-ils maintenus ? Ils sont retirés.

Le vœu référencé n° 50, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, est-il maintenu ? Il est maintenu avec un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 384).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF-DRH 87, tenant compte de la lettre rectificative n° 50.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF-DRH 87).

**2009, DALIAT 42 - DF 31 - Service technique des transports automobiles municipaux - Budget primitif pour 2010.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DALIAT 42 - DF 31 relatif au service technique des transports automobiles municipaux - budget primitif pour 2010.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DALIAT 42 - DF 31).

**2009, DPE 106 - DF 29 - Budget annexe de l'assainissement - Budget primitif pour 2010.**

**2009 DPE 109 - DF 106 - Budget annexe de l'assainissement - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2010.**

**2009 DPE 110 - DF 107 - Budget annexe de l'assainissement - Fixation du mode de calcul des tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2010.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au budget annexe de l'assainissement, pour lequel trois projets de délibération sont présentés.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 106 - DF 29 relatif au budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - budget primitif pour 2010".

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPE 106 - DF 29).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 109 - DF 106 relatif à la fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2010.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPE 109 - DF 106).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 110 - DF 107 relatif à la fixation du mode de calcul des tarifs des recettes à compter à compter du 1er janvier 2010.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPE 110 - DF 107).

**2009, DPE 80 - DF 30 - Budget annexe de l'eau - Budget primitif pour 2010.**

**2009, DPE 108 - DF 105 - Budget annexe de l'eau - Fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2010.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au budget annexe de l'eau, pour lequel deux projets de délibération sont présentés : les projets DPE 80 - DF 30 et DPE 108 - DF 105.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 51 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 51 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 80 - DF 30 ainsi amendé, relatif au budget annexe de l'eau de la Ville de Paris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DPE 80 - DF 30).

Le DPE 108 - DF 105 concerne la fixation du taux de la part communale à partir du 1er janvier 2010.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 108 - DF 105 relatif à la fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2010.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPE 108 - DF 105).

**2009, DEVE 174 - DF 32 - Budget annexe du budget primitif**

**du fossoyage pour 2010.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 174 - DF 32 relatif au budget primitif du fossoyage pour l'exercice 2010.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DEVE 174 - DF 32).

**2009, PP 100 - Budget spécial de la Préfecture de police pour 2010.****2009, PP 94 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre des années 2009 et 2010.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien des effectifs policiers sur le territoire parisien.**

**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à une étude pour la mise en place de petits taxis électriques réservés à Paris intra-muros et à la petite couronne.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au budget de la Préfecture de police, pour lequel deux projets de délibération sont présentés.

Le premier concerne le budget spécial de la Préfecture de police pour 210, section d'investissement et de fonctionnement PP 100.

D'abord, quel est l'avis de l'Exécutif sur le vœu référencé n° 52 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ? Il est favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencé n° 52 déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 385).

Concernant le vœu référencé n° 53 déposé par le groupe Centre et Indépendants, quel est l'avis de l'Exécutif ? Défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencé n° 53 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 100 relatif au budget spécial de la Préfecture de police pour 2010.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, PP 100).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 94 relatif à la modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre des années 2009 et 2010.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, PP 94).

**2009, DF 111 - Contrats de couverture de taux d'intérêt et (ou) de change.**

**M. LE MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 111 relatif aux contrats de couverture de taux d'intérêt et/ou de change.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF 111).

Je vous propose une interruption de séance.

**Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à dix heures cinq minutes, est reprise à dix heures trente minutes, sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint).*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

**2009, DVD 272 - DF 95 - Signature de l'avenant n° 6 au traité de concession passé avec EDF/ERDF pour la distribution et la fourniture aux tarifs réglementés de l'électricité à Paris. Signature avec EDF de la convention particulière relative au dispositif d'aide aux familles (Paris Energie Famille).**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du parti de Gauche relatif à la continuité du service rendu aux usagers d'ERDF.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du parti de Gauche relatif au dialogue social au sein d'ERDF.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 272 - DF 95 relatif à la signature de l'avenant n° 6 au traité de concession passé avec EDF/ERDF pour la distribution et la fourniture aux tarifs réglementés de l'électricité à Paris. Signature avec EDF de la convention particulière relative au dispositif d'aide aux familles (Paris Energie Famille), sur lequel le groupe Communiste et élus du parti de Gauche a déposé les vœux référencés n° 54 et n° 55 dans le fascicule.

La parole est à M. François VAUGLIN.

**M. François VAUGLIN.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis d'intervenir dans ce débat, car voilà un projet de délibération majeur de cette mandature. Majeur parce que la Ville de Paris est propriétaire :

- du réseau électrique qui représente environ 10.000 kilomètres de réseau, basse et moyenne tension ;
- d'un patrimoine immobilier très important qui est réparti dans l'ensemble des arrondissements ;
- et des postes et branchements qui permettent une consommation de plus de 13 millions de kilowatts/heure.

C'est dire que nous avons ici un patrimoine dont la valeur économique est exceptionnelle et qui revêt une importance stratégique de premier rang.

On peut, à la limite, oublier jusqu'à l'existence de ce réseau quand il fonctionne bien, mais il se rappelle à notre bon souvenir quand il dysfonctionne. Au-delà du désagrément pour tous les usagers, une chute de tension ou une coupure de courant, c'est par exemple, une personne âgée qui tombe et se casse le col du fémur en se levant dans le noir, c'est aussi la chaîne du froid interrompue pour un médicament conservé au frigo, c'est encore un risque d'accident dans une entreprise dont les machines outils sont lancées.

Ce débat doit être l'occasion, comme nous avons débattu de l'eau à Paris, de mettre l'enjeu du service public au cœur de ce que doivent être la distribution et la fourniture d'électricité.

Sur quels critères pouvons-nous évaluer ce service public ? La qualité du service, c'est d'abord un réseau fiable et sans coupure ; c'est aussi un service solidaire pour les plus démunis, vu l'importance vitale de l'électricité pour se chauffer et s'alimenter ; c'est encore un service qui respecte notre environnement ; c'est aussi un enjeu, dans chacun de nos arrondissements, en raison de l'importance foncière que je rappelais tout à l'heure.

Au premier abord, chacun conviendra que nous avons un réseau de qualité à Paris, puisque le taux de coupure est le plus faible de France. Cela tient avant tout au fait qu'il n'y a pas de réseau aérien ; les lignes sont enterrées à Paris, ce qui limite l'aléa climatique, sans le supprimer, puisque le concessionnaire a choisi de remplacer les boîtes de jonction par des boîtes plus rapides à installer, mais qui résistent mal aux chaleurs estivales. Le résultat est qu'E.R.D.F. doit maintenant investir pour changer ces boîtes plutôt que pour améliorer le réseau. Notre Conseil a d'ailleurs adopté un vœu en ce sens il y a quelques mois.

Si les réseaux haute et moyenne tension sont clairement de bonne qualité à Paris, c'est parce que le concessionnaire a investi dans ces réseaux pour en maintenir la qualité, mais comme l'a dénoncé la commission de contrôle de l'électricité, le réseau basse tension ne bénéficie hélas pas de cette stratégie d'investissement, E.R.D.F. ayant fait le choix stratégique d'intervenir en curatif, c'est-à-dire lorsque le réseau lâche.

Voilà un enjeu de cette concession sur lequel la Ville doit peser pour faire modifier la stratégie d'E.R.D.F.

Le renouvellement de la concession en est l'occasion, d'autant plus que selon l'audit juridique et financier mené par Pricewaterhouse Coopers et Gide Loyrette Nouel sur notre concession, les provisions constituées s'élevaient, le 31 décembre 2007, à 430 millions d'euros ; elles ont baissé aujourd'hui à 370 millions d'euros sans que l'on voit clairement comment, en deux ans, et où ces 60 millions d'euros auraient été investis.

Alors, nous devons avoir une double certitude : d'une part, que ces provisions qui ont été payées par l'abonné parisien seront effectivement utilisées au bénéfice de la concession de Paris et, d'autre part, que les provisions qui resteront inutilisées à l'issue de l'avenant dont nous débattons reviendront bien à l'utilisateur parisien à son terme.

Ce projet de délibération propose une avancée sur ces deux points et je vous remercie, Monsieur le Maire, de nous apporter cette double confirmation, car la complexité de ce sujet vient aussi du fait que nous sommes face à un opérateur qui se présente comme un acteur concurrentiel lorsqu'il s'agit d'évoquer les provisions, la mise en concurrence, mais comme un acteur public lorsqu'on évoque le traité de concession et son renouvellement.

Je souhaite souligner d'autres aspects.

En particulier, préparer le réseau électrique parisien à l'après Copenhague doit être une préoccupation constante. Je salue les avancées qu'apporte le nouvel avenant en la matière, tout en formant le vœu que l'arrivée des compteurs communicants ne se traduise pas par une nouvelle charge sur l'utilisateur et que le concessionnaire accepte que leur usage permette une réduction effective de la consommation par un suivi affiné.

Consacrer un véritable droit à l'énergie, y compris par un mécanisme de solidarité pour ceux qui ont moins que les autres, voilà aussi l'un des enjeux de cette délibération. Aujourd'hui, en France, 700.000 personnes sont assujetties au fameux T.P.N., le tarif de première nécessité, quand 2 millions de foyers y sont éligibles selon les chiffres publiés par le Gouvernement. C'est dire combien l'accès à ce tarif reste complexe, voire dissuasif, comme en attestent de nombreux témoignages.

Le renouvellement de cette concession doit être l'occasion d'améliorer ces pratiques avec la signature de la convention Paris Energie Famille.

Chers collègues, vous m'avez désigné pour représenter le Conseil de Paris au SIPPAREC, syndicat intercommunal s'occupant des réseaux électriques dans la proche banlieue représentant 3,8 millions d'habitants. C'est la première autorité concédante en France, puisqu'elle réalise à elle seule 3,4 % de la consommation française. Comme notre collectivité le fait à Paris, le SIPPAREC contrôle l'activité de son concessionnaire. Les problèmes que je viens d'évoquer, qui existent dans les communes voisines aussi, conduisent le SIPPAREC à infliger des pénalités à E.R.D.F. de plusieurs millions d'euros chaque année.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Voulez-vous conclure, s'il vous plaît.

**M. François VAUGLIN**. - Je conclus.

Le SIPPAREC a proposé à la Ville de monter un groupe de travail dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie métropolitaine. Je forme le vœu que nous y répondions favorablement.

55 ans ! Voilà la durée de la concession dont nous sortons. Ce projet de délibération propose de la reconduire pour 10, voire 15 ans ; voilà qui méritait bien un débat, car cela concerne directement chaque Parisienne et chaque Parisien.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Sylvain GAREL.



**M. Sylvain GAREL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Il ne m'en faudra pas autant pour dire tout le bien que nous pensons de cette convention.

En effet, le Conseil de Paris n'a quasiment jamais, ou alors de façon tellement marginale, eu à se prononcer sur la question de la concession de distribution de l'électricité aux Parisiens, puisque le contrat entre la Ville de Paris et E.D.F. avait été signé le 30 juillet 1955 pour 55 ans. Vous voyez, c'est rare qu'on ait à débattre de ce sujet.

Or, les collectivités locales et les usagers sont au cœur de la politique énergétique telle que nous, écologistes, la concevons depuis toujours.

Pour nous, la maîtrise des consommations et le développement des énergies renouvelables doivent être décentralisés et pilotés par les collectivités. Il ne s'agit pas de grands projets pharaoniques qui s'imposent d'en haut, mais bien d'une mobilisation de tous les acteurs d'un territoire.

On voit d'ailleurs que les pays où cela fonctionne le mieux sont ceux où les collectivités territoriales ont des compétences renforcées en matière d'énergie.

C'est pourquoi nous nous félicitons que le Conseil de Paris soit saisi de cette importante question aujourd'hui.

Si j'en crois la différence entre ce que nous lisions dans la presse en septembre et le texte que nous avons aujourd'hui sous les yeux, des avancées majeures ont été obtenues pendant la négociation. Je fais, bien entendu, référence à la question des provisions pour renouvellement. Sur les aspects financiers et sociaux, la convention avec E.D.F. commerce permet d'apporter une visibilité au financement du dispositif Paris Energie Famille, pour les 10 prochaines années. C'est bien sûr crucial dans un contexte d'aggravation de la précarité énergétique sur le double effet de la crise économique et de l'augmentation des prix de l'énergie.

On peut en effet considérer comme juste qu'E.D.F. participe largement au paiement des factures dues au développement du chauffage électrique, que cette entreprise a particulièrement soutenu. Du point de vue énergétique, je note également avec intérêt que le concessionnaire s'est engagé sur un délai maximal de quatre semaines pour le raccordement des producteurs parisiens d'électricité. C'est indispensable pour atteindre les objectifs du Plan climat en matière d'énergie renouvelable, et vous pouvez compter sur notre vigilance pour s'assurer que cet engagement sera respecté.

Pour conclure, je dirai que cet avenant marque la reprise en main d'une concession cruciale pour l'avenir énergétique de Paris, et nous nous en réjouissons. Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA,** adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes appelés à délibérer sur l'avenant au traité de concession portant sur le service public de l'électricité associant Paris, notre partenaire historique E.D.F. et sa nouvelle filiale E.R.D.F. Nous nous félicitons qu'un accord ait pu être trouvé pour les 15 prochaines années, dans un domaine, celui de l'énergie, en pleine mutation. En effet, la notion de service public de l'énergie s'est considéra-

blement affaiblie sous les assauts des politiques libérales qui font de l'énergie une marchandise comme une autre. Pourtant, nous le réaffirmons, l'énergie est un enjeu stratégique hautement sensible, qui conditionne notre indépendance énergétique. Elle est aussi et surtout un bien socialement indispensable dont l'accès doit être garanti pour tous.

Bref, à la vision mercantile de l'énergie promue par la Droite nous opposons celle d'un bien commun qui relève du domaine public. Nous envisageons favorablement la poursuite du traité de concession qui nous lie à une entreprise publique, et qui comprend notamment, en association avec le C.A.S.V.P., un volet social d'aide aux familles à travers deux mesures : l'allocation Paris énergie famille et l'aide aux familles en cas de chute brutale de ressources.

Nous sommes heureux que notre municipalité s'engage financièrement en faveur des familles pour lesquelles l'accès à l'énergie est un réel problème. Mais nous devons aller plus loin, car la réalité nous y oblige. L'association ATD Quart Monde, à l'approche de l'hiver, vient de tirer le signal d'alarme et cite les chiffres de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie qui estime que 5 millions de français ne parviennent plus à se chauffer ou à s'éclairer correctement faute de revenus. Il est urgent de demander à l'Etat de regarder en face cette précarité énergétique qui prend des proportions inacceptables. EDF est une entreprise publique à travers laquelle l'Etat doit garantir l'accès de tous à l'énergie. C'est pourquoi nous présentons un vœu demandant à ce qu'EDF améliore son offre de tarifs sociaux. Devant cette réalité, il n'est plus possible de demander aux agents d'EDF de couper l'accès à l'énergie aux personnes dans l'incapacité de faire face aux frais auxquels cela leur revient. Nous souhaitons également que E.R.D.F. s'engage fermement à garantir une continuité du service de l'électricité, en mettant en œuvre tous les moyens en matériels et en personnel en cas de panne.

Dans une lettre ouverte au Maire de Paris, en date du 13 octobre dernier, des représentants du personnel d'E.R.D.F. ont fait état d'un immeuble privé d'électricité toute une nuit, car les responsables d'E.R.D.F. refusaient de faire appel à des personnels d'astreinte pourtant disponibles afin de ne pas payer des heures supplémentaires majorées.

Voilà comment la continuité du service public est dévoyée, uniquement pour des motifs de rentabilité à n'importe quel prix.

Cette recherche de la rentabilité, on la retrouve également dans le traitement d'un problème que nous avons déjà abordé ici, le problème des boîtes réseaux sous trottoir, véritables cocottes minute qui explosent régulièrement dans les rues de Paris. L'une d'entre elles a explosé le 23 avril dernier, Porte Montmartre dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, à proximité d'une école maternelle, projetant des débris de fonte à quelques mètres. J'ai interpellé à plusieurs reprises la direction d'E.R.D.F. sur ce dossier, nous avons fait voter un vœu au Conseil de Paris sur cette question.

Enfin, ce traité de concession qui nous lie à E.R.D.F. nous engage à être attentifs à la qualité du dialogue social dans cette entreprise, car dans ce domaine également la situation est explosive, disons-le rapidement, les effectifs sont passés de 9.700 agents à Paris en 1983 à 1.600 actuellement. Inutile d'insister sur la dégradation des conditions de travail, de l'accueil et de la qualité de service rendu aux usagers.

Il est nécessaire que la direction prenne la mesure du malaise dans l'entreprise, mais nous sommes bien loin du

compte, ce traité de concession qui nous est proposée n'a d'ailleurs même pas été présenté au Comité d'entreprise d'E.R.D.F., au mépris des dispositions explicitement prévues par le Code du travail.

Souvenons-vous également du mouvement social du printemps 2009 des agents E.R.D.F. - G.R.D.F., mobilisés pour leurs conditions de travail et surtout pour la qualité du service public.

Pour les avoir longuement rencontrés, je peux témoigner de la sincérité de leur combat et de leur engagement au service de l'intérêt général. La seule réponse qui leur a été faite par la direction de l'entreprise a consisté en une vague sans précédent de procédures disciplinaires et de sanctions à l'emporte pièce.

Il nous a donc paru nécessaire de demander, par un vœu, que la qualité du dialogue social tende à s'améliorer à E.R.D.F. Monsieur le Maire, chers collègues, nous approuvons la poursuite du traité de concession mais serons particulièrement exigeants sur la qualité des services rendus aux usagers parisiens et sur la manière dont seront traités les salariés d'E.R.D.F.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Les orateurs précédents l'ont dit, c'est une délibération importante qui prend date puisque c'est le sixième avenant au traité de concession de 1955, avec un nouveau partenaire cette fois, E.R.D.F., dont la création est récente. Nous allons, avec les élus de notre groupe, voter cet avenant qui comporte d'ailleurs des dispositions utiles et souhaitables, notamment en ce qui concerne les aides du Centre d'action sociale, pour les difficultés de paiement et un certain nombre d'avantages tarifaires, le dispositif d'aide aux familles que nous connaissons bien et qui nous semble fonctionner de manière satisfaisante.

J'émetts une réserve sur le système des avenants. Je suis naturellement hostile aux avenants, surtout quand il s'agit en réalité d'avenants de prolongation, d'avenants glissants comme on dit. En réalité, cette convention de 1955 vient à son terme au 31 décembre. Rien ne s'opposait à ce que l'on mette sur pied une convention neuve, qui n'aurait pas eu nécessairement d'ailleurs une durée plus importante que la durée de cet avenant qui est arrêtée à 15 ans avec une possibilité de résiliation au terme d'une période de 10 ans.

Néanmoins, nous comprenons bien que la situation de nos relations contractuelles conventionnelles avec E.D.F. est naturellement une relation exceptionnelle et privilégiée.

Je me bornerai, à l'occasion du vote de cet avenant n° 6, à formuler deux souhaits. Le premier est que l'on engage avec E.R.D.F. un audit exhaustif de l'état actuel du réseau. Comme l'a dit le président Ian BROSSAT, ce réseau comporte aujourd'hui des faiblesses notamment au niveau des boîtes de jonction, c'est bien connu, et nous avons régulièrement des interruptions d'approvisionnement et des risques. Il y a eu dans le centre de Paris, à plusieurs reprises, des ruptures d'alimentation de durée importante, et des incendies, un incendie très spectaculaire l'année dernière dans une galerie technique de la rue Saint-Honoré, qui en réalité fait toute la longueur de la rue Saint Honoré.

Ces incidents sont extrêmement préoccupants par leur aspect très répétitif. Et je souhaite que l'on ait véritablement une étude et un audit très complet avec une programmation des travaux à faire pour renouveler les équipements qui aujourd'hui sont manifestement dans un état d'obsolescence ou d'usure tout à fait dépassée.

Le deuxième vœu, c'est qu'on puisse, avant le terme de ces 10 ans, faire une évaluation complète sur tous les aspects de cette convention. Il y a bien entendu l'aspect que je viens d'évoquer, c'est-à-dire l'état des installations, il y a aussi la question naturellement de l'évolution de l'équipement électrique à Paris. Il faudra en tenir compte au vu des conclusions du sommet de Copenhague, nous souhaitons tous que ce sommet aboutisse à un certain nombre de décisions majeures. Il faudra bien que notre convention sache tenir compte de ces enseignements et qu'elle puisse évoluer.

Je me permets de recommander à l'Exécutif municipal, aussitôt après avoir signé cette convention, qu'il soit attentif sur cette question d'audit des installations actuelles et que l'on puisse avoir des clauses d'évolution et de renégociation de cet avenant, qui permettent de tenir compte des conclusions du sommet de Copenhague.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE pour répondre.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que chacun des orateurs a souligné, à juste titre, qu'il s'agissait d'un acte important, puisque le précédent contrat de concession... enfin, le contrat de concession a été conclu il y a maintenant 55 ans et nous allons le prolonger par un avenant dont la portée n'échappe à personne.

Première question : pourquoi un avenant et pourquoi n'avons-nous pas choisi de faire un nouveau traité de concession ?

Je crois qu'un nouveau contrat aurait été difficile à conclure parce qu'il nous aurait amené à négocier avec E.R.D.F. toutes sortes de paramètres très sensibles, alors même que le cadre législatif, on le sait, n'est pas totalement stabilisé, pour des raisons tenant au droit européen.

Nous avons donc choisi la voie de l'avenant parce que l'avenant reconduit l'économie générale du contrat, dont les deux partis sont satisfaits, et intègre - c'est cela, l'innovation - des évolutions de gouvernance que souhaitait la Ville de Paris. Voilà la raison fondamentale du choix de l'avenant.

Quant à la durée, nous avons retenu certes une durée de 15 ans, mais amodiée par deux dispositions dont personne, je suppose, ne sous-estime la portée :

- d'une part, la possibilité de mettre fin au contrat, le cas échéant, au bout de 10 ans, ce qui induirait une sorte de concomitance avec la fin du contrat du SIPPÉREC, syndicat de communes métropolitaines ;

- d'autre part, la résiliation possible de l'avenant en cas d'évolution juridique fondamentale. Je l'ai dit, je suis personnellement convaincu qu'il y aura des évolutions juridiques. Je ne sais pas lesquelles, mais le cadre juridique national et européen

évoluera sûrement dans les années à venir.

Deuxième point sur lequel je voulais insister, c'est l'équilibre économique général de cet avenant.

Premièrement, nous maintenons - quand je dis "nous", c'est la Ville de Paris et E.R.D.F. - la redevance payée par le concessionnaire et ce n'est que justice parce que cette redevance est représentative du patrimoine mis à la disposition du concessionnaire, donc de l'avantage économique qui lui est consenti par la collectivité.

Deuxièmement, le régime de "Paris Energie Familles", dont un certain nombre d'orateurs ont souligné qu'il était très précieux quant aux aides aux familles pour le paiement des factures d'énergie, et ma collègue Olga TROSTIANSKY ne me démentira sûrement pas, donc le système de "Paris Energie Familles" non seulement est maintenu mais son financement par E.R.D.F. à hauteur d'un peu plus de 3 millions d'euros par an est reconduit. Et je pense que tout le monde s'en félicitera.

Troisièmement, nous avons abordé de front, parce que c'est un sujet difficile mais il ne faut pas laisser de sujets dans l'ombre, le problème des provisions pour renouvellement.

Vous savez que le problème des provisions pour renouvellement, nous l'avons rencontré dans le dossier des distributeurs d'eau. Nous avons essayé de le résoudre au début de la mandature précédente. Nous ne l'avons pas résolu à la satisfaction de la collectivité parisienne, car la négociation n'avait pas été suffisamment loin, avec des entreprises qui n'étaient pas suffisamment de bonne composition. C'est d'ailleurs une des raisons qui nous ont conduits à mettre fin à leur contrat. Mais j'en reviens à E.R.D.F. : la négociation avec E.R.D.F., au contraire, a abouti et le système des provisions est dorénavant, en fonction de dispositions que vous avez vues dans l'avenant, qui n'ont rien de confidentiel, beaucoup plus sécurisé. Je parle de l'utilisation des provisions au bénéfice de la concession parisienne et donc de tous les Parisiens.

Par ailleurs, nous avons redéfini les problèmes, complexes également, d'indemnités de fin de contrat qui n'étaient pas totalement clairs dans le contrat précédent, dans le contrat de 1955. Je parle ici par litote. La redéfinition dans l'avenant me paraît tout à fait conforme, à la fois au traitement comptable moderne que connaît le concessionnaire mais aussi aux intérêts des Parisiens.

Je dirai quelques mots, avant de terminer et de donner la parole à mon collègue Denis BAUPIN, qui insistera sûrement sur les aspects du développement durable, qui sont très importants dans ce contrat, je dirai quelques mots des investissements.

Jusqu'alors, le système des investissements était un peu opaque et le schéma des investissements n'était pas communiqué par le concessionnaire au concédant, ce qui était choquant. Dorénavant, le schéma directeur des investissements d'E.R.D.F. et de la concession sera élaboré en concertation avec la Ville - en concertation avec la Ville - et en fonction des objectifs inscrits dans l'avenant. Ce schéma définira des investissements grosso modo de 30 à 40 millions par an. La Commission supérieure de contrôle de la Ville sera associée à sa définition et suivra et contrôlera désormais son exécution.

Dès avril 2010, E.R.D.F. devra proposer à la Ville le premier programme d'investissement. Je rejoins d'ailleurs ce que disait M. LEGARET parce que le problème de l'état actuel du réseau a été très souvent évoqué dans les négociations, notamment le problème délicat, que vous avez soulevé à juste titre,

Monsieur le Président, le problème de ces fameuses boîtes de jonction, qui d'abord explosent parfois - il faut bien le dire, c'est le terme qui convient - et dont l'explosion, d'une part, est dangereuse puisqu'elle se situe sur la voirie et, d'autre part, induit des coupures longues dont les usagers pâtissent. C'est un des problèmes que ce programme d'investissement devrait résoudre.

Monsieur le Maire, je conclus.

Comme tous les groupes de cette Assemblée - enfin, je le crois -, je me réjouis de l'aboutissement de cette négociation, qui a été difficile, et je rends d'ailleurs au passage hommage à M. Jean-François COLIN, parce qu'il se trouve qu'il assiste aujourd'hui à la séance, qui a été l'un des principaux négociateurs avec la Direction des Finances et je dois dire que cette négociation a été menée dans des conditions excellentes, sous la conduite, bien sûr, de la Municipalité. Donc, je me réjouis que nous soyons arrivés à pareil résultat et je ne doute pas que le Conseil émette un vote unanime sur cette étape importante de l'approvisionnement énergétique des Parisiens.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Denis BAUPIN.

**M. Denis BAUPIN**, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais, moi aussi, me féliciter, comme l'ensemble de nos collègues, de l'importance de ce projet de délibération et signaler d'ailleurs à chacun des groupes qui sont intervenus qu'il existe une Commission supérieure de contrôle de cette concession dans laquelle chacun des groupes est représenté. Je regrette beaucoup qu'ils soient très largement absents à ces réunions, à quelques exceptions quand même, notamment François VAUGLIN qui y participe.

J'avais convoqué une réunion exceptionnelle de cette commission pour entendre l'état des négociations conduites par Jean-François COLIN avec la D.F., la D.V.D., la D.A.J. et d'autres services qui ont largement participé à cette négociation voici quelques semaines. Puis, nous avons fait une nouvelle réunion voici quelques jours pour prendre connaissance du résultat de cette négociation.

Je voudrais en profiter pour dire, par exemple, à M. LEGARET que l'audit qu'il demande a déjà été réalisé et a été présenté à cette commission. Il est dommage que les représentants de votre groupe qui sont membres de cette commission n'aient pas été présents parce qu'ainsi vous seriez informé de cet audit...

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je n'en suis pas membre.

**M. Denis BAUPIN**, adjoint, rapporteur. - Vous non, mais beaucoup d'autres membres de votre groupe. De fait, mais ce n'est pas un reproche, c'est plus une information que je donne ici parce que cet audit est extrêmement intéressant. Il a permis, en effet, de faire valoir que l'état du réseau est vieillissant, qu'il y a notamment ce problème des boîtes de jonction, bien évidemment.

Je voudrais rassurer tout le monde sur le fait que l'avenant prévoit, dans le schéma directeur, la suppression de l'ensemble de ces boîtes de jonction. C'est donc un réseau vieillissant qui n'est que le résultat, évidemment, du fait que les provisions qui

étaient prévues dans la concession pour renouveler le réseau n'ont pas été utilisées pour renouveler le réseau et qu'une bonne partie de ces provisions ont été absorbées par l'entreprise E.D.F. dans ses comptes nationaux aux dépens de la concession parisienne, aux dépens de la Ville de Paris.

Le travail que nous avons effectué dans cette négociation a été justement de mettre fin à ce hold-up ! Vraiment ! Ce hold-up fait sur les finances de la Ville et sur le patrimoine des Parisiens par cette entreprise, qui ressemble par beaucoup d'aspects d'ailleurs à celui effectué sur le patrimoine du S.T.I.F. au profit de la R.A.T.P. On est dans le même style de situation où, tout à coup, on prend aux collectivités locales des moyens pour les donner à des entreprises et leur permettre d'aller sur des marchés à l'étranger ou ailleurs.

De ce point de vue, je me réjouis que le travail que nous avons effectué dans cette négociation ait permis de mettre fin à ce dispositif.

Je veux donc rassurer François VAUGLIN, comme l'a fait d'ailleurs Bernard GAUDILLÈRE il y a quelques instants. Dorénavant, ces provisions seront conservées dans la délégation, voir récupérées par la Ville si, à l'issue de la concession, elles n'étaient pas utilisées.

En ce qui concerne un certain nombre d'autres aspects, il a été répondu sur la question des dispositifs sociaux d'aide aux précaires énergétiques. Je voudrais souligner, à cet égard, que si beaucoup de familles sont aujourd'hui en difficulté d'un point de vue énergétique, c'est aussi, et Sylvain GAREL l'a souligné, parce que la multiplication du chauffage électrique a entraîné des consommations de plus en plus importantes, qui mettent dans une situation difficile une bonne partie de nos concitoyens.

Constatons d'ailleurs que si ce chauffage électrique a été développé très largement, c'est parce que la France avait so-disant acquis une indépendance énergétique. Or, nous sommes clairement confrontés au fait que cette indépendance énergétique est tout, sauf une réalité, et plutôt un conte de fées.

Dans les jours qui viennent, parce que justement il fait très froid et qu'il y a une multiplication du chauffage électrique, E.D.F. sera obligé d'importer de l'électricité de l'étranger. En plus de remettre en fonctionnement des centrales extrêmement polluantes en termes de gaz à effet de serre, parce que l'électricité nucléaire n'est pas capable de répondre à la consommation de pointe et que la question du chauffage est bien une question de pointe.

On voit bien ici à quel point ces questions sont liées au développement durable, comme d'ailleurs le soulignait M. LEGARET à l'instant. L'intérêt des compteurs intelligents est justement de permettre éventuellement, là où c'est possible, d'effacer la pointe, c'est-à-dire de reporter des consommations électriques qui ne sont pas absolument nécessaires.

C'est la raison pour laquelle, au titre du développement durable et du Plan climat de la Ville de Paris, nous avons tenu à ce que dans cette négociation avec E.R.D.F., le schéma directeur, que nous allons maintenant co-piloter - c'est encore une nouveauté dans cette renégociation - prévoie la mise en place de compteurs intelligents. Ils permettront d'aller le plus loin possible dans la capacité des usagers, et je parle aussi bien des particuliers que des entreprises, de contrôler leur consommation électrique, et de reporter éventuellement certaines consommations, y compris de s'adapter pour favoriser des consommations en dehors des heures de pointe.

C'est un élément qui est très important. Je souligne aussi que, pour favoriser la compatibilité de ce schéma directeur et de cette concession avec le Plan Climat, nous avons aussi tenu à ce qu'E.R.D.F. prenne en compte dorénavant de façon plus rapide, et en moins de quatre semaines, l'installation de nouvelles productions électriques à base d'énergie renouvelable sur le territoire parisien.

Vous savez que nous avons un objectif de 200.000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques, que nous allons bientôt expérimenter des mini-éoliennes à Paris et que tout un tas de dispositifs pourrait voir le jour à l'avenir, pendant la durée de cette concession.

Notre objectif est que tout soit fait pour que la mise en place de telles sources d'énergies supplémentaires permette à la fois, évidemment une mise en fonctionnement rapide, et en plus d'apporter un peu plus d'indépendance énergétique pour la Ville de Paris, par rapport à des énergies qui sont importées ou qui posent des problèmes de dangerosité. Vous savez à quoi je fais allusion.

Je voudrais terminer en évoquant les questions soulevées par les deux vœux déposés par le groupe Communiste. En premier lieu, pour dire que nous sommes d'accord avec le vœu relatif à la précarité énergétique et nous donnons un avis favorable. C'est avec l'élément que j'ai indiqué tout à l'heure, concernant les raisons de cette précarité énergétique, qui devrait être aussi prise à la source, mais indépendamment de cette question du tarif de première nécessité.

En ce qui concerne le vœu n° 55, concernant le dialogue social au sein d'E.R.D.F., il n'y a pas de problème sur le délibéré du vœu. Simplement, nous ne voulons pas que les considérants puissent donner le sentiment, notamment à E.R.D.F., que le renouvellement des compteurs serait quelque chose que nous ne souhaiterions pas ou pour laquelle nous aurions des réserves. Au contraire, nous nous sommes battus pour des compteurs bien plus "intelligents".

C'est pourquoi, en ce qui concerne le troisième considérant de ce vœu n° 55, je voudrais proposer au groupe communiste qu'on l'amende légèrement pour dire : "considérant que le renouvellement du parc de compteurs représente une avancée technique qui ne doit en aucun cas se traduire par des suppressions d'emploi". Si vous êtes d'accord avec cette modification de ce considérant, je pourrais facilement donner un avis favorable à ce deuxième vœu.

Je terminerai quand même en soulignant que ce projet de délibération prend d'autant plus d'importance dans la période. Je voulais, de ce point de vue, remercier l'intervention de Jean-François LEGARET, par rapport à la Conférence de Copenhague, et dire que les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer en matière de politique énergétique.

Nous sommes favorables au développement d'une sorte de service public local de l'énergie. Nous y travaillons, à la fois sur la production énergétique, au développement des énergies renouvelables. Nous y travaillons sur la consommation énergétique avec le travail du Plan Climat sur le bâti, sur l'éclairage public, etc. Mais aussi avec la distribution, car c'était, en quelque sorte, le chaînon manquant, sur lequel nous souhaitons là aussi jouer un rôle. Le co-pilotage du schéma directeur devrait nous permettre d'avancer en ce sens.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référé.

rencée n° 54 déposée par le groupe Communiste et élus du parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 386).

Je mets aux voix le vœu n° 55 ...

**M. Denis BAUPIN**, adjoint, rapporteur. - Est-il d'accord avec l'amendement ?

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Oui, avec l'amendement proposé par M. Denis BAUPIN.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 55 déposée par le groupe Communiste et élus du parti de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 387).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 272 - DF 95.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DVD 272 - DF 95).

Je vous remercie.

#### **2009, DDEE 303 - Subvention à l'Association des commerçants Vaugirard Convention. Montant : 16.000 euros.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 303 relatif à l'attribution d'une subvention de 16.000 euros à l'Association des commerçants Vaugirard Convention, sur lequel le groupe de l'U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 56.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette question revient régulièrement au sein de notre Conseil, et peut-être tout particulièrement pour ce Conseil du mois de décembre, puisque toutes et tous nous sommes amenés à nous promener dans les rues de Paris et à apprécier les illuminations qui sont mises en place pour les fêtes de fin d'année.

Je crois à ce stade qu'il convient de rendre un hommage appuyé à l'excellent travail que peuvent faire les associations de commerçants.

En ce qui concerne le 15e arrondissement, évidemment toutes les associations sont mobilisées pour offrir aux habitants des quartiers du 15e arrondissement un accompagnement festif, lumineux, dans leurs courses de Noël ou tous leurs déplace-

ments dans les rues du 15e arrondissement.

Seulement voilà, la politique budgétaire que vous menez, Monsieur le Maire et la majorité municipale, conduit à ce que les subventions attribuées aux associations de commerçants subissent des coupes franches, de façon conséquente et pour des montants pour le moins importants.

C'est le cas, ici, de l'Association des commerçants Convention Vaugirard et, comme conséquence logique, les dirigeants d'associations de commerçants, devant une telle incurie de votre part, sont obligés d'augmenter leurs cotisations auprès des commerçants membres des associations, ce qui évidemment a un coût en termes d'activité pour les commerçants qui ont bien du mal parfois à pouvoir continuer à soutenir l'effort financier, puisqu'ils sentent qu'ils ne sont pas soutenus par la Ville de Paris.

Permettez-moi à titre personnel de rendre un hommage appuyé à Claude BARRIER, élu du 15e arrondissement, et commerçant depuis de nombreuses années dans le 15e, qui fait la démonstration de l'importance que revêt le commerce de proximité dans notre arrondissement, et je crois dans tout Paris. Son combat est un bon combat, et nous sommes très fiers de le porter et de relayer la belle leçon qu'il nous donne à chaque Conseil d'arrondissement et par son activité permanente.

En tout état de cause, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le montant prévu dans ce projet de délibération n'est pas acceptable, et nous avons souhaité déposer un amendement pour qu'au lieu de 16.000 euros, ce soit bien 30.000 euros qui soient alloués à l'Association des commerçants Convention Vaugirard.

C'est une association importante, dans un secteur économique encore plus important, et je crois que c'est bien la moindre des choses que de soutenir l'activité et de soutenir les initiatives qu'ils peuvent prendre. Ce sont des signes qui ne sont pas que financiers, ce sont des signes politiques importants. Les commerçants y sont plus que sensibles et pas seulement d'un point de vue matériel. C'est pourquoi je vous invite à adopter cet amendement qui porte de 16.000 à 30.000 euros le montant de la subvention allouée.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Je donne la parole à Lyne COHEN-SOLAL.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Je vais répondre à M. Jean-Baptiste MENGUY qu'à mon tour, je félicite tous les présidents d'associations de commerçants qui prennent la responsabilité d'organiser les commerçants de leur rue et qui ont le dynamisme de proposer à la Ville de Paris des manifestations pour les fêtes, que ce soient des illuminations ou d'autres manifestations qui permettent de mettre Paris en fête. Nous les aidons, évidemment, et M. MENGUY je vous laisse la responsabilité de l'emploi du mot "incurie", parce que si vous mesuriez l'effort de la Ville pour ces illuminations de commerçants, vous ne vous permettriez pas d'employer de tels mots.

En tout cas, je regarde ce que fait l'Association des commerçants Vaugirard Convention et je rends hommage à son président, M. Raoul COHEN, et j'ai vu que ce devis comportait en fait deux devis, un pour 50.000 euros, et un autre de 20.000 euros qui est présenté en disant "à la demande des élus de notre arrondissement". Je trouve étrange que la mairie du 15e arrondissement, après avoir incité les commerçants à élargir les

lieux dans lesquels ces illuminations pourraient se dérouler, se désengage ensuite et demande à la Mairie de Paris de prendre en charge ses promesses.

Cette forme d'irresponsabilité n'est pas soutenable et vous savez bien que les subventions ont été revues à la baisse. Nous faisons pour le 15<sup>e</sup> arrondissement comme partout ailleurs, nous aidons au maximum de ce que nous pouvons aider, mais il n'est pas possible de prendre en charge les promesses posées par les autres. Je donne donc un avis défavorable à votre vœu, et je demande que l'on vote contre, ou qu'il soit retiré.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Bien.

Monsieur MENGUY, maintenez-vous l'amendement n° 56 ?

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Oui. Vous me critiquez pour le terme d'"incurie", mais pour le terme d'"irresponsabilité" il n'y a pas de leçon à donner en la matière, et quand vous viendrez au carrefour illuminé par l'Association, vous verrez que l'effort n'est pas qu'une vue de l'esprit. Si vous n'acceptez pas mes propos, je n'accepte pas les vôtres qui n'ont aucun sens. Je maintiens l'amendement.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Parfait. L'ambiance règne.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 56 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 56 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 303.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 303).

**Vœu déposé par M. Patrick BLOCHE et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, au nom de la majorité du 11<sup>e</sup> arrondissement, relatif à la situation locative de plusieurs commerçants de la rue Keller.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 57 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la situation locative de plusieurs commerçants de la rue Keller (11<sup>e</sup>).

La parole est à M. le Maire, Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, maire du 11<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, qui a été voté en Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement, vise à prendre en compte la situation de nombre de commerçants et artisans de la rue Keller, qui occupent des locaux dont le gestionnaire est la SAGECO.

En l'occurrence, le problème qui se pose pour huit d'entre

eux, des commerçants et artisans de cette rue Keller, créateurs de bijoux, créatrices de prêt-à-porter, galeristes et restaurateurs, est que la SAGECO a été amenée ces derniers temps à décider des augmentations de loyer tout à fait conséquentes et qui posent évidemment des problèmes à ces petites entreprises, à ces commerçants et à ces artisans, surtout aux artisans.

Ils nous ont alertés, et nous avons estimé que leur cause était ô combien défendable, surtout que pour fixer cette hausse des loyers, la SAGECO a, si j'ose dire, assimilé la commercialité de la rue Keller à celle de la rue du Faubourg-Saint-Antoine ou à celle de la rue de la Roquette. Pour qui connaît la rue Keller, incontestablement et notamment pour les artisans concernés, on n'est pas dans la même commercialité.

Ce vœu vise simplement à ce que la SAGECO soit raisonnable, et en l'occurrence qu'à l'occasion du renouvellement de ses baux elle ne soit pas amenée à décider de telles hausses. Il vise également à ce que le Maire de Paris, mandaté par nos soins, interpelle la SAGECO pour qu'elle puisse revoir à la baisse ses offres de renouvellement des baux de cette rue. Le risque est simple, c'est que ces commerçants et artisans qui assurent la diversité commerciale et artisanale du 11<sup>e</sup> arrondissement, qui est donc dans la tradition de mixité entre habitat et commerce, ne quittent la rue Keller, ce qui serait dommage.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe. - En répondant au maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, je donnerai un avis favorable à ce vœu, parce qu'il a raison de dire que ces jeunes créateurs artisans commerçants font de Paris une ville diverse, créative et audacieuse. Nous avons besoin qu'ils restent parmi nous et rue Keller en particulier, rue tout à fait intéressante sur ce plan.

Je donne un avis favorable. Il faut qu'un dialogue ait lieu entre la SAGECO et ses locataires, les relations interrompues depuis trop longtemps, ils ne se parlent que par avocats interposés, ce qui n'est pas une très bonne façon d'arriver à des compromis !

Je pense que nous pouvons faire en sorte de faire comprendre à la SAGECO que les baux de cette rue n'ont pas la même valeur que ceux d'autres rues plus prestigieuses et plus importantes du quartier, qu'il faut reprendre la négociation avec ses locataires en étalant quelques hausses, si elles sont nécessaires, dans le temps, et se montrer compréhensive par rapport aux activités qui sont domiciliées dans leurs murs.

Voilà pourquoi nous donnons un avis favorable à ce vœu.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 388).

**Vœu déposé par M. François LEBEL, Mme Laurence DOUVIN et les membres du groupe U.M.P.P.A. relatif à**

### **l'aménagement de l'avenue des Champs-Élysées pour les fêtes de fin d'année.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 58 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'aménagement des Champs-Élysées pour les fêtes de fin d'année.

La parole est à M. François LEBEL.

**M. François LEBEL**, maire du 8e arrondissement. - Chacun s'accorde à reconnaître aux Champs-Élysées, le caractère prestigieux qu'ils ont depuis de nombreuses années. A ce titre, il était naturel qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, un effort tout particulier soit consenti pour assurer à cette avenue des Champs-Élysées, mythique, symbole de Paris dans le monde entier, une animation digne de son statut, mais à condition bien évidemment de respecter le prestige qui est le sien.

Or, il faut bien reconnaître que l'implantation du village de Noël qui y est actuellement ne correspond pas à ces objectifs de qualité que l'on pouvait attendre d'un village de Noël. Il suffit de le comparer à la qualité des villages de Noël que l'on peut voir à l'étranger ou même en France, je pense à Strasbourg, je pense à Vienne en Autriche, et celui des Champs-Élysées, malheureusement, n'a rien à voir. Pourquoi ? Parce que la convention qui a été signée entre l'exploitant ou le concessionnaire et la Ville de Paris n'a pas été respectée.

Je ne parle même pas des conditions de sécurité, l'électricité par exemple a été installée de façon extrêmement douteuse, et en tout cas en dehors des contrôles normaux qu'effectue la Préfecture de police. Je ne parle pas non plus de ce que l'on vend dans les chalets, qui sont d'ailleurs assez beaux, mais il avait été prévu dans la convention qu'il y ait peu ou pas d'alimentation. Or, on constate qu'il n'y a que de l'alimentation et pas de la meilleure. Je poursuis en disant que sur les Champs-Élysées, normalement, on n'a pas le droit de vendre et de consommer de l'alcool. On pouvait peut-être faire une exception pour le village de Noël, mais il faut bien reconnaître que là pratiquement un chalet sur deux vend de l'alcool sur la voie publique et que les clients en consomment. Je ne parle pas des groupes électrogènes, ils n'ont rien à faire dans l'environnement des Champs-Élysées. Je ne parle même pas des stationnements automobiles et même de camions et de camionnettes.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Vous pouvez conclure, Monsieur le Maire...

**M. François LEBEL**, maire du 8e arrondissement. - Je vais conclure.

Je terminerai sur tous les débordements par rapport à la convention. Le manège qui est situé derrière la statue du Général de Gaulle est quand même assez scandaleux ; le chef de la France libre méritait mieux que la grande roue ou un manège de foire derrière sa statue.

Bref, je demande, mes chers collègues, que l'année prochaine, la convention soit plus sérieusement étudiée et que la Ville de Paris soumette à une sérieuse surveillance ce qui sera fait l'année prochaine dans l'avenue des Champs-Élysées et, en particulier, pour le village de Noël.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais répondre à M. LEBEL que je suis d'accord avec beaucoup de ses constats et que, d'ailleurs, la Ville a fait faire des constats officiels par ses personnels sur la façon dont le village de Noël était implanté sur la partie basse des Champs-Élysées ; beaucoup d'agissements ne respectent pas ce qui était prévu.

Je vous signale que ce n'est pas la Ville de Paris qui est demandeur de ce village de Noël, c'est le Comité des Champs-Élysées, le Comité des commerçants des Champs-Élysées, qui est en relation avec l'installateur. C'est donc le Comité des Champs-Élysées qui a, normalement, le pouvoir, le devoir d'ailleurs, de faire respecter les engagements qui ont été pris par l'installateur, conformément à une convention signée avec la Ville.

Je vous l'accorde facilement, le manège qui est sous la statue du Général de Gaulle n'avait pas grand-chose à faire là, mais nous avons fait un constat et nous soumettrons toutes ces contraventions aux installateurs.

Je dois vous dire aussi qu'il était prévu que dans le village de Noël, dont les "chalets" - je pense qu'on peut parler de chalets - sont d'assez bonne qualité, ce que contenaient ces chalets devait être, conformément à la convention, plus qualitatif. En particulier, on nous avait promis qu'un certain nombre d'artisans d'art auraient leur place, mais ces artisans d'art, soit n'ont pas été contactés à temps... Le Comité des Champs-Élysées n'a pas rempli ses engagements sur ce plan. Les artisans d'art sont donc trop peu nombreux. Il est vrai qu'on leur demande d'être présents pendant un mois entier et que ce n'est pas toujours facile de laisser son atelier pendant un mois entier. Il faut donc revoir les choses.

Sur les constats, Monsieur LEBEL, je vous donne acte, ce que vous dites est globalement exact.

Je donnerai donc un avis favorable à votre vœu, à condition que vous acceptiez un amendement sur la fin où je proposerai d'écrire : "compte tenu des écarts entre les engagements pris par le marché de Noël 2009 par le signataire de la convention et la réalité, l'Exécutif proposera l'an prochain une organisation différente avec un cahier des charges élaboré en association avec la mairie d'arrondissement et une forme de contrat mieux à même de garantir la qualité des aménagements sur les Champs-Élysées et le respect des volontés de la Ville".

Si vous étiez d'accord sur cet amendement, je donnerais un avis favorable pour le vote de votre vœu.

**M. François LEBEL**, maire du 8e arrondissement. - Je suis tout à fait d'accord pour cette modification du vœu.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe. - J'appellerai donc à voter pour votre vœu.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Très bien ! Je vois que les Champs-Élysées réunissent tout le monde !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 389).

*(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).*

**2009, DRH 59 - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'ASPP pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.929.000 euros.**

**2009, DRH 60 - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'AGOSPAP pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 7.291.000 euros.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DRH 59 relatif à la signature d'une convention pluriannuelle avec l'A.S.P.P. pour l'attribution d'une subvention de 10.929.000 euros.

La parole est à M. BARGETON.

**M. Julien BARGETON.** - Merci, Monsieur le Maire.

La convention de l'A.S.P.P. est effectivement un moment important et, d'ailleurs, nous votons, dans ce Conseil de Paris, également la subvention.

L'A.S.P.P. a connu une période difficile, puis une période de redressement interne, de redressement de ses finances, entre 2004 et 2008. Désormais, s'ouvre une nouvelle phase, une nouvelle période, 2009-2012, qui est marquée par un tournant stratégique et qui est une évolution tournée vers l'amélioration de l'offre, de la qualité et également de l'équité.

Je voudrais rapidement indiquer les principaux points qui me semblent importants dans cette nouvelle convention.

Tout d'abord, on demande à l'A.S.P.P. d'améliorer quantitativement le nombre de repas servis, à la fois en développant via la Direction des Ressources Humaines de la Ville, une politique de conventionnement mieux connue, mieux communiquée aux agents de la Ville de Paris et également en élargissant les horaires et en prévoyant la construction de nouveaux restaurants administratifs. Je pense en particulier à l'Est parisien qui en est dépourvu, les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements qui auraient bien besoin de tels restaurants, bref, une extension, un renforcement de l'offre quantitativement.

Qualitativement, il y a également des objectifs de poursuite de l'amélioration des repas qui sont servis ; c'est le deuxième point.

Un autre point qui est tout à fait fondamental est évidemment la question de l'équité, notamment en revoyant la grille tarifaire pour mieux différencier les prix payés en fonction des salaires des agents, en fonction de la justice sociale et également en mettant une plus grande justice entre les repas qui sont servis dans les restaurants administratifs de la Ville eux-mêmes et les repas qui sont servis dans les établissements conventionnés, parce que, cela aussi, c'est la justice sociale de mieux différencier, en fonction des critères de revenus, et d'égaliser entre repas servis dans les restaurants administratifs de la Ville et dans les restaurants conventionnés.

Voilà quels sont les trois grands axes de cette convention.

Cette convention renouvelle et même amplifie la confiance qui est donnée à l'A.S.P.P., avec une plus grande autonomie dans la fixation des tarifs, avec, évidemment, une amélioration des critères de la subvention, notamment via la progression du nombre de repas servis et pas simplement en fonction d'un calcul théorique du nombre d'agents, ce qui met l'A.S.P.P. en obligation de respecter un certain nombre d'objectifs et également

de voir et de réviser cette subvention en fonction des résultats obtenus.

Voilà évidemment quels sont les principaux points de cette convention, qui a été, bien sûr, acceptée par le Conseil d'administration de l'A.S.P.P. qui ouvre un nouveau tournant, une nouvelle phase stratégique pour cette association si importante pour les personnels de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT.** - Monsieur le Maire, chers collègues, plusieurs projets de délibération sont soumis au vote de notre Conseil, en vue de renouveler les conventions à passer avec l'A.S.P.P. et l'A.G.O.S.P.A.P. et de voter les subventions correspondantes.

Ces associations participent à l'amélioration quotidienne des conditions de vie et de travail des personnels parisiens, l'A.G.O.S.P.A.P. par sa vocation à gérer des actions sociales d'accès aux loisirs, à la culture et au sport, l'A.S.P.P. pour tout ce qui a trait à la restauration collective. Elles vont même au-delà, puisque les actions qu'elles mettent en œuvre bénéficient aux personnels, mais aussi aux personnels retraités, aux familles et aux enfants des agents.

Pourtant, et pour ces deux associations, les représentants syndicaux de notre collectivité ont décidé de ne pas siéger à l'occasion de l'adoption de ces conventions. L'article 1 de la convention à signer avec l'A.G.O.S.P.A.P. nous dit que "celle-ci définit les engagements réciproques des parties, permettant la réalisation du programme au bénéfice des personnels des collectivités territoriales parisiennes". L'article 1 de la convention à signer avec l'A.S.P.P. précise que "la présente convention a pour objet de réaliser le programme défini au bénéfice des personnels des collectivités territoriales parisiennes". En ce sens, l'absence volontaire des représentants des personnels n'est pas anodine ; ces conventions portent des avancées, certes, mais nous pensons que les personnels doivent être entendus et, de ce point de vue, leur refus de participer aux réunions témoigne du fait qu'à leurs yeux, les choses ne se passent pas tout à fait comme cela.

Pour ces motifs et dans ce contexte, notre groupe ne participera pas au vote.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme ERRECART.

**Mme Maïté ERRECART**, adjointe, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission. - Je voudrais vous confirmer la grande importance de la signature de ces deux conventions avec l'A.G.O.S.P.A.P. et l'A.S.P.P. C'est un renouvellement qui interviendra pour une période de trois ans.

Il faut que je vous dise qu'effectivement, nous avons beaucoup discuté avec les organisations syndicales sur le contenu et le renouvellement de ces conventions et les projets de délibération qui vous sont proposés sont le résultat de ces négociations.



Julien BARGETON a notamment précisé des avancées significatives que vous avons faites en ce qui concerne l'amélioration de l'offre de la restauration collective, avec un élargissement des horaires, avec le fait que nous avons aussi en perspective l'implantation d'un nouveau restaurant collectif, avec l'élargissement des conventions puisque nous avons la possibilité de passer des conventions avec des organismes qui gèrent de la restauration collective ; bref, un effort très important en matière d'élargissement de l'offre.

Nous avons aussi acté dans cette convention des améliorations de la qualité de la prestation et aussi de l'accès des catégories les plus modestes de la Ville à cette restauration collective, en supprimant le droit d'accès en dessous d'un certain indice.

Donc, des avancées très significatives.

Des avancées très significatives aussi à l'AGOSPAP, puisque nous avons eu une discussion très approfondie, et qu'elle va encore continuer, concernant les prestations sociales, l'action sociale de l'AGOSPAP. Il nous a été demandé, en fait, d'augmenter la lisibilité de l'action de l'AGOSPAP et nous avons donc acté le principe que nous aurions encore cette discussion dans l'année à venir pour que cette visibilité, ce recentrage de l'AGOSPAP sur son activité culturelle et de loisirs soit encore amélioré.

Vous avez noté effectivement que les représentants syndicaux n'étaient pas présents lors des dernières séances du Conseil d'administration qui ont délibéré sur ces conventions. Je le regrette, évidemment, et tous les participants des instances l'ont regretté, mais vous savez que nous étions dans un moment où les partenaires sociaux ne souhaitaient participer à aucune instance paritaire ou assimilée. C'est effectivement tout à fait regrettable. Mais nous continuons, vous le savez, à discuter avec les partenaires sociaux sur les améliorations, sur le cadre des négociations à venir et j'ai bon espoir que le dialogue social rentre dans un fonctionnement plus normal.

Je voulais vous inviter à délibérer sur ces deux conventions, comme vous l'avez dit, très importantes, mais aussi sur lesquelles des discussions auront encore lieu.

J'ai encore renouvelé hier l'invitation aux organisations syndicales de pouvoir travailler avec elles et avec le Président de l'ASPP sur la gouvernance de l'ASPP. Nous avons donc effectivement encore des chantiers devant nous, mais je crois que nous sommes déjà dans la bonne voie.

*(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).*

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Madame la Maire, vous avez répondu aux deux projets de délibération, mais il y avait des inscrits sur le 2e projet de délibération. Je suis un peu ennuyé : MM. BROSSAT et M. DUCLOUX retirent leurs interventions ?

Bien, nous allons donc passer au vote des deux projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 59.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DRH 59).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 60.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DRH 60).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au soutien au commerce de proximité : appel à la tolérance dans l'application du règlement des étalages et terrasses.**  
**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la refonte du règlement des étalages et terrasses.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que les vœux référencés n° 59 et n° 60 dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A., relatifs à la refonte du règlement des étalages et terrasses sont retirés de l'ordre du jour.

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'agence de Pôle Emploi au CROUS de Paris.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 61 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'agence Pôle Emploi au CROUS de Paris.

Je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un vœu pour que le Conseil de Paris demande au Pôle Emploi de conserver une présence active au sein du bâtiment Sarrailh et que les activités lancées en partenariat avec le CROUS de Paris en direction des étudiants soient maintenues et amplifiées.

Nous l'avons dit maintes et maintes fois dans cette Assemblée, la crise frappe de plein fouet les jeunes. On voit bien que, même lorsqu'ils sont diplômés, comme en atteste la dernière étude d'octobre 2009, ils sont de moins en moins nombreux à trouver un emploi rapidement. De plus, le coût de la vie plus élevé à Paris nécessite pour eux généralement d'avoir un emploi à côté pour financer leurs études, et cette nécessité d'avoir un emploi devient une nécessité.

C'est pourquoi le fait que le Pôle Emploi conserve une présence active est une nécessité.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole pour répondre à M. Didier GUILLOT.

**M. Didier GUILLOT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, je ne reviens pas sur les attendus que vous avez évoqués. Je rappelle d'abord qu'une démarche similaire a été effectuée voici quelques semaines par mon collègue Bruno JULLIARD au CIDJ puisque le Pôle Emploi voulait aussi quitter le CIDJ. Donc cela fait quand même deux démarches qui nous paraissent, de la part de Pôle Emploi, légèrement

décalée par rapport à la réalité de ce que vivent les étudiants, ensuite, comme l'a dit ma collègue, par rapport aux jobs étudiants qui sont une nécessité à Paris, et, enfin par rapport à la recherche du premier emploi : 68 % des jeunes diplômés en 2008 avaient trouvé un emploi 8 mois après l'obtention de leur diplôme en 2008, contre 77 % l'année précédente.

On a eu une démarche vis-à-vis de Pôle Emploi. Pour l'instant, cela a un petit peu bougé puisqu'il voulait définitivement quitter le CROUS et, là, ils nous ont parlé de mettre une borne, ce qui n'est quand même pas tout à fait la même chose qu'avoir une permanence.

Je rappelle d'ailleurs que non seulement cette permanence permettait d'accueillir les jeunes diplômés pour chercher du travail mais également d'organiser des manifestations types le "baby sitting dating" à la rentrée ou les jobs d'hiver. Or, je rappelle que, sur Paris, la moitié des jobs étudiants sont des "baby sitting". Autant dire que c'est quelque chose d'extrêmement important sur la situation des étudiants salariés, qui sont très nombreux sur Paris.

Pour l'instant, nous souhaitons aller plus loin et faire pression auprès de Pôle Emploi pour que la permanence soit maintenue complètement et non pas simplement une borne.

Il se trouve, en plus, que nous avons décidé, à la Ville de Paris, de mener le Conseil étudiants de Paris sur les questions d'insertion professionnelle. Cela doit être vraiment une priorité absolue du CROUS et le CROUS tient particulièrement au maintien de cette permanence.

Donc, avis favorable.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 390).

### **2009, SG 215 - Proposition aux opérateurs d'une convention sur le déploiement mutualisé de la fibre dans les immeubles parisiens.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération SG 215 relatif à la proposition aux opérateurs d'une convention sur le déploiement mutualisé de la fibre dans les immeubles parisiens, sur lequel les amendements n° 61 bis et n° 61 ter ont été déposés par le groupe U.M.P.P.A.

Je donne la parole à M. Jérôme COUMET.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de l'objectif de l'actuelle mandature de rendre accessible le très haut débit à tous les habitants et de faire de Paris une ville pionnière de l'économie numérique, avec le développement des réseaux de fibre optique, ce projet de délibération est très important. Réduire la fracture numérique est un bel objectif ; réaliser cet objectif, le concrétiser est bien entendu un défi difficile à relever.

En accélérant la vitesse de connexion et en augmentant le débit du téléchargement des données, des sons et de l'image, la technologie de la fibre optique permettra à Internet de passer à une nouvelle étape. Cela facilitera l'accès à l'information, source indispensable à l'avènement d'une société de la connaissance, et la mise en place de ces nouveaux réseaux, dans des conditions techniques et économiques optimales, représente un enjeu crucial pour la compétitivité internationale et le rayonnement numérique de Paris.

Cette convention portant sur l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communication électronique à très haut débit en fibre optique, proposée et déjà acceptée par les bailleurs sociaux - et ils ont accepté la mutualisation entre les opérateurs - pourra favoriser une démocratisation à une très grande échelle, notamment par le biais de tarifs avantageux aux habitants les plus défavorisés.

Je me permettrai toutefois un petit bémol en appelant les bailleurs sociaux à un peu plus de vigilance sur la qualité des installations, plus exactement des interventions, même si je sais que cela devient le cas, en tout cas dans ceux de la Ville de Paris.

Pour revenir à ce projet de délibération et dans son cadre exclusif, il s'agit désormais de proposer officiellement aux quatre grands opérateurs (Orange, Free, SFR et Numéricable), qui souhaitent développer le marché du très haut débit à Paris, la même convention type qui deviendra ainsi l'élément central de la confiance entre ces différents acteurs.

Après le succès de l'opération de déploiement de la fibre optique sur le plan horizontal, déjà très avancée, il s'agit donc d'accélérer l'équipement des immeubles, et de permettre ainsi l'accès à la fibre à l'ensemble des foyers parisiens.

Je remercie donc M. Jean-Louis MISSIKA de porter cette action volontaire.

**M. VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

M. Jérôme DUBUS est inscrit. Il présente les deux amendements n° 61 bis et n° 61 ter.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'élaboration d'une convention sur le déploiement de la fibre optique dans les immeubles parisiens est une bonne nouvelle pour notre Capitale. Non pas que le très haut débit soit la panacée pour les particuliers.

L'intérêt du très haut débit n'est pas tant la vitesse de débit que l'égalité des bandes montantes et descendantes, qui intéressent surtout pour le moment les entreprises et les administrations.

L'internaute moyen, comme vous ou comme nous, a peu recours, en effet, à l'envoi de fichiers très lourds, comme par exemple la vidéo haut débit à l'autre bout du monde.

Néanmoins, la fibre optique va démultiplier la capacité de connexion sur Internet d'environ 4 à 5 fois plus qu'aujourd'hui. Un usager pourra télécharger des films quasiment en temps réel, regarder aisément la télévision en haute définition, multiplier les terminaux dans son logement, etc.

Le prix de l'abonnement au très haut débit n'est d'ailleurs pas plus onéreux que l'actuel ADSL, et le territoire parisien constitue une zone prioritaire de déploiement pour les opéra-

teurs.

Le département des Hauts-de-Seine a montré l'exemple puisque le 5 octobre dernier son président annonçait un grand plan très haut débit, intitulé Très haut débit Seine qui, dès la fin 2012, permettra de couvrir 51 % de la couverture totale du département, soit 450.000 prises raccordables dans les immeubles d'habitat collectif, les immeubles de bureaux situés dans les pôles d'activité, les collèges, les lycées ainsi que les structures publiques, dont les mairies.

Le Président SARKOZY a d'ailleurs annoncé hier - il vient de confirmer - qu'une partie non négligeable de l'emprunt national lancé par l'Etat, à hauteur de 4,5 milliards environ, sera consacrée au déploiement numérique avec un plan comparable à l'effort fait dans les années 70 pour le téléphone.

Il était donc temps que Paris puisse démarrer cette installation.

Votre objectif était au départ de raccorder 80 % des immeubles parisiens d'ici 2010. Vous évoquez désormais 2014. Nous en acceptons l'augure, mais nous restons sceptiques sur ce laps de temps finalement assez court.

A ce sujet, il serait d'ailleurs intéressant que nous puissions disposer d'un calendrier précis de déploiement de la fibre optique, quartier par quartier. De même, nous serions demandeurs de pouvoir disposer d'un bilan financier de cette opération, le budget 2010 prévoyant une enveloppe globale d'un peu plus de 3 millions d'euros.

Quant à la convention elle-même, et ce sera l'objet de nos deux amendements, il nous semble qu'elle peut être améliorée à deux niveaux. Ce sont donc les amendements n° 61 bis et n° 61 ter.

Le premier amendement vise la durée de ladite convention. Dans le texte proposé, l'engagement pour la période de quinze ans est incontournable. La faculté de dénonciation ne pourrait être exercée qu'en cas de renouvellement. En d'autres termes, le client se trouvera lié par cette obligation au premier opérateur de l'immeuble. Or, la mutualisation voulue par l'A.R.C.E.P., c'est justement pour donner aux clients la faculté de changer d'opérateur.

Le deuxième amendement porte sur la conformité des équipements, puisque la convention passe quasiment sous silence le contrôle de la conformité des équipements mis en place. Il convient donc de préciser, c'est l'objet du second amendement, que ce contrôle doit être effectué par un organisme indépendant de celui qui l'installe.

C'est deux amendements ont donc pour objectif de protéger le consommateur, et nous souhaitons qu'ils soient adoptés.

Je vous remercie.

**M. VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MISSIKA, vous avez la parole.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, d'abord quelques mots sur le déploiement de la fibre optique à Paris, parce que M. Jérôme DUBUS a énoncé des contrevérités qui m'ont beaucoup surpris. Je ne vois pas pourquoi il y a cette confusion faite entre déploiement horizontal et vertical.

Nous avons indiqué que 100 % du territoire parisien serait déployé horizontalement, c'est-à-dire l'arrivée de la fibre au pied des immeubles en 2010. Et cet objectif sera atteint. Il risque même d'être atteint avec un peu d'avance.

De ce point de vue, nous sommes largement en avance sur les Hauts-de-Seine et la Ville de Paris est la première ville en France à avoir un déploiement de ce type. Je dirai que même quand on se compare à l'échelle mondiale, il n'y a guère que Séoul qui peut être dans une situation similaire à la nôtre.

Le déploiement de la fibre se fait en deux temps, d'abord horizontalement puis verticalement, la montée dans les immeubles réclame une mutualisation.

La mutualisation veut dire qu'on ne va pas laisser 4 ou 5 ou 6 opérateurs installer chacun leur réseau à l'intérieur des immeubles. Pour cela, l'A.R.C.E.P. devait donner un certain nombre d'indications, de recommandations, et c'est sur la base de ces recommandations de l'A.R.C.E.P. que nous avons élaboré cette convention.

De ce point de vue, la Ville de Paris est en avance et exemplaire. Elle est même leader en France sur l'équipement en fibre optique. Nous serons la première ville et le premier département à avoir un équipement en très haut débit accessible à l'ensemble des Parisiens.

M. DUBUS a parlé également du fait que le très haut débit ne concernait que les entreprises, et non pas les particuliers. Je suis en désaccord avec cette proposition.

Quand on sait que la télévision haute définition réclame cinq méga environ de débit, quand on sait que plusieurs dizaines de chaînes de télévision ont l'intention de passer en haute définition dans les années qui viennent, il est clair que les bandes passantes actuelles d'environ 20 méga seront insuffisantes pour les particuliers, pour qu'ils puissent avoir accès à la télévision haute définition.

Bien évidemment, pour les entreprises, c'est fondamental. L'attractivité numérique de Paris, qui est une condition de son attractivité économique, réclame des bandes passantes considérables, surtout que nous voulons faire en sorte que des entreprises de haute technologie s'installent sur notre territoire.

Je voudrais dire à nos collègues que le plan d'équipement très haut débit de la Ville de Paris se déroule tout à fait normalement, conformément aux objectifs et au calendrier qu'ils s'étaient fixés. Je pense que nous aurons la possibilité d'annoncer à cette Assemblée que l'ensemble des Parisiens seront raccordables d'ici la fin de la mandature, étant entendu que l'accès des immeubles à la fibre optique est déjà réalisé à environ 80 %, et le sera complètement l'année prochaine.

J'en viens maintenant aux deux amendements, et j'avoue ma perplexité, aussi bien sur le premier que sur le second amendement, car ces amendements n'ont guère de sens. Je vais donc vous proposer, Monsieur DUBUS de les retirer, sur la base d'arguments qui, je suis sûr, vous convaincront.

D'abord, sur le premier amendement sur la réglementation du contrôle de conformité, il existe une réglementation du contrôle de conformité des équipements, qui est régie par le code des postes et télécommunications. L'article R20-4 et suivants.

Je ne vais pas vous lire ces éléments extrêmement techniques, mais il faut comprendre que tous les équipements qui sont

installés sont contrôlés par des organismes indépendants, bien en amont de leur installation et selon des normes européennes, puisque c'est encadré par la réglementation européenne.

La convention type proposé par l'A.R.C.E.P. est elle-même encadrée par la loi et le règlement. Il s'agit de la loi de modernisation économique du 4 août 2008 et du décret du 15 janvier 2009. En aucune façon, ce dispositif législatif et réglementaire n'autorise un propriétaire d'immeuble à opérer un contrôle de conformité supplémentaire, par rapport à celui qui est fait dans le cadre de la législation européenne.

Je vous propose donc de retirer cet amendement, parce qu'il ne concerne en aucune manière le contrat que doit passer un propriétaire d'immeuble avec un opérateur de réseau.

Quant au second amendement, le n° 61 ter, là aussi, je crois qu'il repose sur une confusion, voire une incompréhension de la réglementation et de la convention qui est proposée. La convention est justement proposée pour gérer la mutualisation et faire en sorte que le locataire ou le propriétaire puisse choisir librement entre tous les opérateurs, que ce soient les quatre opérateurs que nous connaissons ou d'autres opérateurs à venir.

Ce qui est fondamental dans cette convention, c'est que l'opérateur d'immeuble qui est choisi par le bailleur est obligé de mutualiser son réseau aux autres opérateurs, ce qui fait que le locataire a le choix entre toutes les offres de services qui lui seront proposées.

Il n'y a donc pas d'obligation qui serait faite au locataire de s'abonner à tel ou tel opérateur sous prétexte qu'il aura été choisi dans le cadre de cette convention.

J'ajoute qu'une infrastructure de réseau ne s'amortit pas en trois ans, elle ne s'amortit même pas en 15 ans, elle s'amortit en 30 ans. Proposer qu'une infrastructure de réseau soit renouvelée au bout de trois ans n'a rigoureusement aucun sens ; c'est la raison pour laquelle je vous propose également de retirer ce second amendement.

Si vous ne les retiriez pas, je me verrais dans l'obligation de proposer à cette honorable Assemblée de ne pas les voter.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Monsieur DUBUS, sans reprendre la parole pour des explications, est-ce que vous retirez vos amendements ?

**M. Jérôme DUBUS**. - Très rapidement, je crois qu'on ne parle pas vraiment de la même chose. La conformité des installations, aujourd'hui, est, pratiquement dans tous les cas, réalisée par l'installateur lui-même, c'est-à-dire qu'il est juge et partie.

On demande dans cet amendement qu'il y ait une conformité avec un opérateur extérieur et ce serait tout à fait logique.

Je ne retire donc pas l'amendement, ni le premier.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - D'accord. Merci.

M. GAREL a demandé une explication de vote.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous n'avons rien contre la fibre optique ; d'ailleurs, nous privilégions cette fibre optique par rapport à d'autres modes de transmission comme le Wi-Fi.

Simplement, je voulais en profiter pour revenir sur les pratiques absolument scandaleuses de certains opérateurs et je tiens là particulièrement à désigner "Orange" qui avait pris des engagements très fermes concernant des installations d'antennes dans le 18<sup>e</sup> arrondissement et qui ne les a pas respectés.

A partir du moment où des compagnies aussi importantes que celle-ci se permettent de ne pas respecter leur parole, il nous semble difficile de pouvoir leur faire confiance pour d'autres projets, y compris des projets qui ne nous amènent pas à nous y opposer.

Je voulais faire cette précision, parce que la façon dont "Orange" se comporte par rapport aux riverains et par rapport aux élus est tout à fait scandaleuse.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 61 bis déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 61 bis est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 61 ter déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 61 ter est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 215.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, SG 215).

**2009, SG 212 - Tarifs de mise à disposition des salons de réception de l'Hôtel de Ville.**

**Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la mise à disposition des salons de réception de l'Hôtel de Ville.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 212 relatif aux tarifs de mise à disposition des salons de réception de l'Hôtel de Ville, sur lequel le groupe "Les Verts" a déposé le vœu référencé n° 62 dans le fascicule.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais présenter surtout le vœu que nous avons fait sur cette proposition qui a fait couler un peu d'encre lors du dernier Conseil de Paris.

Sur le principe, nous n'avons pas de difficulté avec le fait que les salons de l'Hôtel de Ville puissent être loués, puisque ce sont déjà des choses qui se déroulent depuis très longtemps.

Simplement, nous tenons beaucoup à ce que la priorité absolue soit donnée aux associations et aux élus lorsqu'ils ont besoin d'utiliser ces salons.

Nous avons bien compris l'engagement de l'Exécutif de ne louer ces salons que d'une façon tout à fait parcimonieuse, mais nous souhaitons pouvoir le vérifier, donc nous demandons qu'à chaque fin d'année, soit fait un bilan des locations et des prêts et, pour les locations, en précisant à chaque fois à quel coût ces lieux ont été loués à des entreprises pour y faire des réceptions.

Nous souhaitons aussi, bien sûr, vérifier que l'éthique soit respectée et, par exemple, une exposition d'armes dans les locaux de l'Hôtel de Ville ou de produits très contestables nous semblerait tout à fait de mauvais aloi, mais nous ne pouvons pas envisager que l'Exécutif puisse faire cela.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit un peu du deuxième épisode d'un feuilleton qui a commencé le mois dernier, puisque comme Sylvain GAREL l'a dit, le mois dernier, ce projet de délibération avait été majoritairement rejeté.

On assiste donc à quelque chose qui ressemble un peu à ce qu'on a vu en Irlande, c'est-à-dire qu'on nous présente à nouveau un texte qui a pourtant été battu à l'occasion d'un vote démocratique du Conseil de Paris.

Je dois dire que nous sommes conséquents, nous avons voté contre ce projet de délibération et nous voterons à nouveau contre ce projet de délibération, pour une raison très simple : nous considérons, et nous en faisons une question de principe, contrairement à mes amis "Verts", que nous n'avons pas vocation à louer un bien qui est la maison commune, la maison de tous les Parisiens.

J'entends beaucoup d'arguments qui ont été échangés depuis. J'ai même entendu Christian SAUTTER emprunter les accents de Georges Marchais et nous expliquer qu'on allait faire payer les riches.

*(Rires sur les bancs de l'Assemblée).*

Je dois vous dire que lorsqu'il s'agit de faire payer les riches, nous y sommes tout à fait favorables. Simplement, pour nous, et c'est une question de principe là aussi, nous ne sommes tout simplement pas favorables sur le principe même à ce que l'on cède des salons à des entreprises, que ce soit gratuitement ou que ce soit en les faisant payer.

J'entends d'autres arguments. On nous dit que les associations, les groupes qui souhaitent organiser des réceptions seront prioritaires ; simplement, je constate que dès aujourd'hui, bien souvent, on nous refuse les salons de l'Hôtel de Ville en nous expliquant qu'ils sont déjà suroccupés.

Voilà autant d'arguments qui font que nous réitérons notre opposition à ce projet de délibération et que nous voterons

contre.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Christian SAUTTER.

*(Mouvements divers dans l'hémicycle).*

Laissons M. Christian SAUTTER répondre s'il vous plaît !

Quelle effervescence par rapport à Georges Marchais !

**M. Christian SAUTTER**, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Monsieur le Maire, je suis heureux que nous soyons plus nombreux que la dernière fois pour examiner ce projet de délibération de bonne gestion.

Je pense, en effet, sans reprendre les accents de Georges Marchais, qu'il est bien que les entreprises contribuent quelque peu à un budget dont on a vu hier et ce matin qu'il était axé sur la solidarité, la création d'emploi et l'investissement d'avenir.

Je voudrais dire que ceci n'a rien d'une innovation. Je pourrais citer le Quai d'Orsay, le Petit Palais et même un monument construit par NIEMEYER, mais ce n'était pas à l'époque de Georges Marchais, qui organise des défilés de mode, certainement...

*(Mouvements divers dans l'hémicycle).*

Mais je ne trouve pas cela choquant du tout...

Cher Ian BROSSAT, nous savons depuis Aragon et Eluard que la culture, la mode et la solidarité peuvent faire bon ménage.

Ce que je voudrais dire, et là je m'adresse surtout à Sylvain GAREL, c'est que c'est une initiative de portée limitée. Il y a environ 500 événements qui se situent dans les salons de l'Hôtel de Ville ; j'ai mentionné une dizaine de manifestations, pas comme un plafond mais comme un ordre de grandeur. Il est donc clair que les activités municipales et associatives seront absolument prioritaires ; je rassure ceux qui pourraient en douter.

J'assure aussi que les locations éventuelles à des entreprises respecteront les valeurs de la Ville.

Je donne donc un avis favorable au vœu n° 62 ; je crois qu'il est tout à fait bien de faire un bilan à la fin de chaque année sur les mises à disposition gratuites et payantes des salons de réception de l'Hôtel de Ville.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de M. LAMOUR.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Merci, Monsieur le Maire.

J'hésitais à prendre la parole, vu l'ambiance ce n'était peut-être pas la peine d'en rajouter, je le fais bien volontiers. Le groupe U.M.P. a voté contre ce que j'appelle racler les fonds de tiroir. Vous en êtes à ce point d'exprimer vos difficultés en matière budgétaire, que vous en êtes à définir une grille de location des salons de l'Hôtel de Ville. Qu'entendrions-nous si le palais de l'Elysée, Matignon faisaient de même ? Vous seriez sur vos tables en train de gesticuler et de vociférer contre une telle mesure.

Cette mesure signe bien un Exécutif municipal en perdition budgétaire. Quand je parlais de folie fiscale hier, je pense que je

ne me trompais pas, je suis dans la vérité, vous êtes aujourd'hui à la recherche du moindre euro pour essayer de boucler vos budgets futurs. Vous prenez de l'argent dans les poches du contribuable, cela devient une habitude pour vous. J'ai le sentiment, à vous entendre, Monsieur SAUTTER, que vous vous faites un petit plaisir ; "on va essayer de taxer un certain nombre d'entreprises". De plus, vous l'avez dit vous-même, Monsieur SAUTTER, cela existe déjà puisque un certain nombre d'entreprises viennent utiliser les salons. J'avais compris un peu le principe qui consistait à dire, oui mais cela sert aussi au rayonnement de la Ville de Paris, parce que sous certains aspects, en fonction de telle ou telle entreprise avec tel ou tel objectif, tout cela avait un sens qu'elle nous accompagne en matière d'organisation et de partage des dépenses.

Ce que vous êtes en train de faire est proprement scandaleux, tout cela n'a strictement aucun sens et nous allons à nouveau nous opposer à cette marchandisation de l'Hôtel de Ville. Dans le même temps d'ailleurs, vous avez présenté la facture de location au maire du 15e, qui utilisait pour la semaine gourmande le parvis de la mairie. On est vraiment dans la caricature. Regardez ce que vous faites, Monsieur SAUTTER, reconnaissez vraiment que vous êtes dans l'impasse et retirez ce projet de délibération qui n'a strictement aucun sens.

Quant au bilan de l'utilisation des salons demandé par "Les Verts", j'ai l'impression qu'ils actent le principe de commercialisation des salles dans leur exposé des motifs. C'est un peu dommage, parce que nous voterions bien évidemment ce vœu qui demande un bilan très clair de l'utilisation des salons, mais j'ai le sentiment que dans l'exposé des motifs ils se disent à dix reprises, d'accord pour la commercialisation. C'est un peu dommage. S'ils retiraient cette partie de l'exposé des motifs, nous voterions alors ce vœu.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 391).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 212.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, SG 212).

**Vœu déposé par M. Patrick BLOCHE et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, au nom de la majorité du 11e arrondissement, relatif au maintien des emplois dans la Poste Paris Goncourt / Saint-Maur.**

**Vœu déposé par Mme Hélène BIDARD et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif au maintien des emplois à la Poste Paris Goncourt / Saint-Maur.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n<sup>os</sup> 63 et 64 dans le fascicule,

déposés par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche, relatifs au maintien des emplois dans la Poste Paris Goncourt / Saint-Maur.

La parole est à M. VAUGLIN.

**M. François VAUGLIN**. - Je voulais mentionner le fait que ce vœu a été déposé et adopté par le Conseil du 11e arrondissement, donc a été repris au nom de Patrick BLOCHE, mais notre collègue Hélène BIDARD a déposé aussi un vœu parallèle en Commission en demandant la fusion - ce qui n'a pas été fait -, donc par courtoisie je vais la laisser défendre ce vœu, si vous l'acceptez, Monsieur le Président.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - La parole est à Mme Hélène BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**. - Les vœux n<sup>os</sup> 63 et 64, c'est le même vœu qui a été voté à l'unanimité en Conseil du 11e arrondissement. Ces vœux font suite à 12 jours de grève qui ont été menés par les postiers de la Poste Goncourt / Saint-Maur, qui se sont terminés par un recul de la direction de la Poste ne remettant pas en cause les 4 emplois qui devaient être supprimés à la base.

Dans différents bureaux de Poste classés dans les quartiers Z.U.S, des bureaux de Poste que l'on appelle atypiques, où l'on a de vrais difficultés sociales, le dispositif Bienvenue, avec la mise en place d'automates, de gondoles de vente, etc., ne répond pas aux besoins des usagers les plus défavorisés de la Poste et des personnes âgées.

Nous avons fait ce vœu d'une part, pour que la direction de la Poste retire définitivement ce projet suspendu jusqu'à novembre prochain, et que des guichets "toute opération" soient maintenus. D'autre part, pour que la Commission départementale de présence postale étudie les conditions dans lesquelles doit se réaliser la mise en place du dispositif "Bienvenue" à la Poste, afin que dans ces quartiers, nous bénéficions d'emplois supplémentaires et de guichets "toutes opérations" supplémentaires répondant mieux aux usagers de ces postes.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Pour répondre, Monsieur Christian SAUTTER, vous avez la parole.

**M. Christian SAUTTER**, adjoint. - Monsieur le Maire, je réponds aux deux vœux identiques n<sup>o</sup> 63 et n<sup>o</sup> 64, qui ont été présentés par Mme Hélène BIDARD au nom de la majorité du 11e arrondissement. Je veux dire d'emblée que l'avis est favorable, car effectivement il faut faire une différence dans la réforme du service public et en particulier du service public postal selon les quartiers où les bureaux de poste sont implantés. Dans les zones urbaines sensibles, une partie de la clientèle et parfois même une grande partie, on le voit en début de mois lorsqu'il y a versement des prestations sociales, est composée de personnes qui parfois ont des difficultés avec le français et qui ont besoin qu'une personne et non une machine leur explique et comprenne exactement ce dont ils ont besoin.

Donc, nous avons déjà constaté, Mme BIDARD l'a dit, que la direction de La Poste avait reporté la décision de supprimer quatre nouveaux emplois dans le bureau de Poste Goncourt et dans la réponse qui a été adressée d'ailleurs à Mme BIDARD, il est mentionné que la qualité de l'accueil et le service du client étaient la priorité fixée par le président de la Poste. Ce sont de belles paroles, mais je pense que ce vœu ne pourra qu'aider à ce que cette bonne résolution passe dans la pratique dans les zones urbaines sensibles, donc avis favorable.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 392).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 393).

**2009, DDEE 253 - DFPE 390 - Déclassement de la halle Secrétan située 33 avenue Secrétan (19e), attribution d'une concession de travaux pour la réhabilitation et signature d'un bail emphytéotique administratif.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 253 - DFPE 390 relatif au déclassement de la halle Secrétan située 33, avenue Secrétan (19e), attribution d'une concession de travaux pour la réhabilitation et signature d'un bail emphytéotique administratif.

Je donne la parole à M. Roger MADEC.

**M. Roger MADEC**, maire du 19e arrondissement. - Comme un grand nombre de marchés couverts de la Capitale, le marché Secrétan a été frappé par le fort renouvellement des habitudes de consommation des Parisiens.

De ce fait, depuis plusieurs années, il ne subsiste plus que trois commerçants, perdus dans une superbe halle qui est inscrite, je le rappelle, à l'Inventaire supplémentaire des bâtiments historiques mais une halle défraîchie, fatiguée et en très mauvais état.

J'ai souhaité sur ce dossier poursuivre trois objectifs.

Tout d'abord, sauvegarder le patrimoine parisien : ce bâtiment est identitaire pour le 19e arrondissement et le partenaire financier qui va reprendre la halle Secrétan, la SODEARIF pour ne pas la citer, prendra à sa charge la réhabilitation du bâtiment et son projet qui, je le rappelle, devra être validé par l'Architecte des Bâtiments de France.

La proposition architecturale respecte absolument la structure du bâtiment et définit une large perspective qui permet de retrouver la cohérence et le volume de la halle.

J'ai souhaité aussi pérenniser le côté commercial de la halle. La programmation qui nous est proposée est cohérente, innovante et solide. Elle combine l'installation d'une moyenne surface en sous-sol d'électroménager, répondant ainsi à un réel besoin dans cette partie de Paris, sans dénaturer, naturellement, le lieu. L'installation de stands alimentaires en rez-de-chaussée permettra de retrouver la vocation première de la halle en proposant à la fois des produits issus de l'agriculture biologique et du

terroir, ainsi que des produits alimentaires plus classiques.

En clair, l'offre commerciale est diversifiée et apte à satisfaire différents types de consommation.

J'ai souhaité également saisir cette occasion de ce second souffle de la halle Secrétan pour renforcer l'offre en matière de service public parisien et donc en y implantant un équipement innovant, une ludothèque, en mezzanine. Il s'agit d'un équipement de proximité installé dans l'arrondissement le plus jeune de la Capitale, à forte visée pédagogique et conçu en accompagnement de la fonction parentale.

En outre, ce type d'équipement participe à la prévention précoce de l'illettrisme et de la délinquance. Force est de constater que Paris est en retard dans ce domaine vis-à-vis de son environnement géographique immédiat et vis-à-vis d'autres grandes villes françaises.

La SODEARIF, reprenneuse de la halle Secrétan, s'est engagée à prendre à sa charge l'aménagement de cet espace, en respectant les contraintes liées à sa destination.

J'estime que le projet qui nous est présenté aujourd'hui est le plus réaliste, le plus équilibré et qu'il correspond le mieux aux différentes attentes de la Ville, et des Parisiens, naturellement. Ce projet de réhabilitation avait été porté en amont par la mairie du 19e, en concertation avec le conseil de quartier Secrétan, qui avait pris l'initiative de faire un questionnaire pour interroger les désirs de la population du coin. Je rappelle que j'ai tenu une réunion publique en novembre 2007 et qu'ont été ainsi prises en compte les remontées des personnes qui sont se exprimées soit à l'occasion du questionnaire soit lors de la réunion publique.

Nous avons organisé une réunion de présentation des quatre projets émanant des quatre repreneurs éventuels de la halle au printemps dernier et une exposition avec les quatre projets a été aussi tenue dans le hall du conservatoire au mois de juin dernier.

Aujourd'hui, nous sommes au moment d'un choix, choix qui a été porté par l'ensemble du Conseil d'arrondissement du 19e, opposition et majorité, ce qui est positif et mérite d'être souligné de temps en temps.

Je voudrais aussi me féliciter de l'aller-retour constructif qui a été mené tout au long de l'élaboration de ce dossier, entre la Mairie de Paris, à travers la personne de Lyne COHEN-SOLAL, et la mairie d'arrondissement.

Je souhaite que l'unanimité se fasse sur le projet ici même aujourd'hui.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Maire, avec Roger MADEC et Halima JEMNI, je me réjouis tout particulièrement que le projet de rénovation de la halle Secrétan comporte l'aménagement d'un espace pour la création d'une ludothèque.

Je tiens à souligner ici le caractère tout à fait exceptionnel de cette décision, puisque, pour la première fois depuis des années, les élus parisiens sont à l'origine d'un projet de ludothèque.

Le développement de telles structures fait partie des priorités que j'ai assignées à la Mission familles de la DFPE. Les ludo-

thèques sont en effet des équipements accueillant aux familles, qu'elles peuvent fréquenter pour des activités ludiques partagées entre parents et enfants. Elles permettent de rompre l'isolement de nombreuses familles, particulièrement les familles monoparentales. Elles favorisent la qualité du lien entre les parents et les enfants et constituent de précieux lieux d'animation locale, fréquentés par les crèches, les écoles, les centres de loisirs ou encore les centres sociaux.

Leur activité de prêt permet par ailleurs aux familles à faibles ressources de pouvoir emprunter des jeux pour la maison.

Je voulais en profiter pour vous dire que trois nouvelles ludothèques sont soutenues depuis le début de cette mandature par la DFPE et ce sont désormais 10 ludothèques qui reçoivent un financement municipal, en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales.

Nous allons continuer à appuyer le développement de nouveaux projets, comme en 2010 dans le quartier Fontaine-au-Roi dans le 11e arrondissement, et à consolider les ludothèques existantes, avec le soutien du conseil consultatif des familles parisiennes qui travaillera l'année prochaine sur cette thématique.

Je voulais rappeler en conclusion que l'article 31 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant, dont nous avons fêté cette année le 20e anniversaire proclame "le droit au jeu". En France, les ludothèques en sont l'un des instruments principaux et méritent à ce titre tout notre soutien. C'est ce que je pense que nous faisons sur Paris.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

A mon tour, après Olga TROSTIANSKY, je voulais dire aussi combien nous sommes satisfaits d'arriver au résultat que nous vous présentons aujourd'hui et dire à M. Roger MADEC que nous avons été ravies de travailler avec le 19e arrondissement, le conseil de quartier et les associations, pour mettre en valeur cette halle Secrétan, refuser la disparition d'une halle historique et y remettre non seulement la ludothèque, dont a parlé Olga TROSTIANSKY, mais 3.000 mètres carrés de commerces, qui seront des commerces diversifiés, variés, qui répondront, je crois, assez bien aux besoins de ce quartier.

Ce qui me semble intéressant, c'est que, contrairement à ce qui s'est passé voici plusieurs dizaines d'années, la halle reste et est mise en valeur par ce projet. D'autre part, on a gardé l'activité commerciale, mais on a diversifié les activités en y mettant des activités des équipements publics, ce qui est relativement rare à Paris. Je crois que c'est peut-être le seul lieu dans lequel nous aurons, dans la même halle, des activités aussi diversifiées, ce qui existe d'ailleurs dans beaucoup de villes de province. Je trouve que c'est très intéressant de pouvoir avoir des lieux pluriactivités.

Je pense que le marché Secrétan va, d'ici fin 2012, retrouver son attractivité pour redevenir un centre du quartier.

Merci beaucoup.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 253 - DFPE 390.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 253 - DFPE 390).

**2009, DVD 108 - Signature avec la société Vinci Park CGST de la convention de concession pour la modernisation du parc de stationnement Concorde (8e), la construction du parc de stationnement Frémicourt (15e) et l'exploitation des deux ouvrages pour une durée de 20 ans.**

**2009, DVD 229 - Signature avec la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement la convention de concession pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement "Porte de Versailles" (15e) pour une durée de 12 ans.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les projets de délibération DVD 108 et DVD 229 relatifs à la signature avec la société "Vinci Park" de la convention de concession pour la modernisation du parc de stationnement Concorde et de la signature avec la Société d'assistance et de gestion du stationnement de la convention de concession pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement porte de Versailles.

La parole est à M. Claude DARGENT. Nous avons compressé les deux projets de délibération, si j'ai bien compris.

**M. Claude DARGENT**. - Monsieur le Maire, merci.

Chers collègues, je voulais intervenir sur ce projet de délibération qui permet à la fois la construction et l'exploitation de deux parcs et notamment l'un d'entre eux rue Frémicourt dans le 15e arrondissement.

Pour mémoire, le réaménagement de la rue du Commerce en 2004 a entraîné la suppression de places de stationnement de surface dans un secteur du 15e, à dominante d'habitats faubouriens, déficitaire du point de vue du stationnement. 70 places licites ont ainsi disparu et on ne peut pas ignorer non plus les 70 places illicites que les habitants de ce quartier avaient pris l'habitude d'utiliser. Au total, de l'ordre de 150 places ont disparu dans cet aménagement.

Cet aménagement fait aujourd'hui, et à juste titre, l'unanimité. Nous l'avons beaucoup soutenu à l'époque et je ne rappellerai donc pas les nombreuses réticences de l'U.M.P. qui craignait que cet aménagement ne gêne la circulation automobile.

Mais il fallait traiter la question du stationnement et la Municipalité parisienne, Denis BAUPIN étant alors adjoint chargé des déplacements, s'est engagée à l'époque à compenser cette perte par la construction d'un parking résidentiel sous la rue Frémicourt.

Le Conseil de Paris, sous son rapport en juillet 2006, a approuvé le principe d'une délégation de service public.

Après que ce soit déroulé l'appel d'offres, il s'agit aujourd'hui de retenir - en tous les cas, c'est ce qui nous est proposé - Vinci Park pour construire et exploiter le futur parc Frémicourt mais aussi pour moderniser et exploiter le parc Concorde dans le 8e arrondissement pour une durée de 20 ans.

Pour les résidents, une formule d'abonnement attractive



est prévue, afin d'inciter à limiter l'usage des véhicules. C'est donc le tarif dit "petit rouleur". Sont prévus également des tarifs spécifiques pour les véhicules non polluants ou de petit gabarit : 10 emplacements Autolib', 6 pour l'Autopartage et des places pour le stationnement de vélos.

Les contraintes du site font qu'il n'est pas possible d'offrir plus de 210 places. L'appel d'offres est donc conjoint avec le parc Concorde et ce montage complexe a entraîné des délais qu'on ne peut que regretter.

Par ailleurs, des difficultés juridiques et techniques ont ensuite de nouveau ralenti l'avancement du dossier, le retrait de la première délibération demandée par le Préfet, et ensuite techniquement des difficultés liées à la présence d'un câble haute tension, d'une part, et d'une galerie d'égouts d'autre part.

Je veux retenir que, malgré ces difficultés juridiques et techniques importantes, nous allons aujourd'hui adopter une délibération qui va permettre de créer de nombreuses places de stationnement résidentiel dans le 15<sup>e</sup> arrondissement.

Je note que, dans ce dossier, les élus de gauche du 15<sup>e</sup> et du Conseil de Paris ont défendu les résidents du secteur contre l'U.M.P. qui aurait voulu consacrer ce parc au stationnement rotatif, et non au stationnement résidentiel. Il faudra bien d'ailleurs que la droite choisisse un jour, entre le Grenelle de l'environnement et l'encouragement à l'usage de la voiture en ville, y compris quand il s'agit simplement d'aller acheter une baguette rue du Commerce.

Je regrette d'ailleurs, en parallèle, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, que l'implantation du ministère des Affaires étrangères dans l'ancien bâtiment de l'imprimerie nationale se traduise par la perte d'un nombre de places équivalent à celle que la Ville va créer à grand frais aujourd'hui dans le parc Frémicourt. Je regrette aussi que l'U.M.P. ait refusé de voter un vœu, demandant au Préfet de police de reconsidérer ce choix.

Pour ce qui la concerne, la gauche, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement comme à Paris, ne pratique pas le double langage : elle souhaite à la fois l'amélioration de la situation de l'environnement et celle des conditions de vie des Parisiens.

Les habitants de notre ville ont apprécié en 2008 la clarté de nos choix à Paris, et nous continuerons dans cette voie parce que c'est la condition d'un sain exercice de la démocratie.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous avons mis les deux projets de délibération ensemble, parce que M. CONTASSOT qui va intervenir maintenant est inscrit sur les deux. Il va donc intervenir sur les deux en même temps, mais Madame LEPETIT, vous ferez l'intervention que vous souhaitez.

C'est à vous, Monsieur CONTASSOT, pour intervenir sur les deux projets de délibération sur lesquels vous étiez inscrit.

**M. Yves CONTASSOT**. - Je disais simplement que l'on ne vous avait pas entendu dans votre intervention liminaire. Nous ne savons pas ce que vous avez dit, mais ce n'est pas grave.

Je voudrais intervenir en tant que Conseiller de Paris mais aussi président de la SAEMES parce que je considère que nous avons des difficultés sur les conditions dans lesquelles ces

concessions sont attribuées, séance de Conseil de Paris après séance de Conseil de Paris.

Nous avons eu l'occasion de voir des attributions récemment pour certains parkings, pour lesquelles les estimations, qui avaient été faites par les candidats, paraissaient quelque peu optimistes, et je pèse mes mots. Néanmoins, ces estimations avaient été retenues par les services, les considérant comme tout à fait sérieuses et fondées. Quand d'autres concurrents font des estimations aussi de fréquentation, on nous dit que là, non, au contraire, elles sont tout à fait optimistes, et qu'il ne faut pas les prendre en considération.

Nous ne pouvons pas continuer, je le dis très clairement, à avoir aussi peu de transparence dans les critères qui fondent les attributions, d'autant plus que lorsqu'on lit en détail, comme je l'ai fait, l'ensemble des rapports, on voit qu'il y a des formules qui sont pour le moins ambiguës.

Nous avons eu, lors de ces négociations, des échanges qui ne nous paraissent pas être de la meilleure facture, si j'ose dire, quand on demande à des candidats de modifier, dans telle ou telle direction, leur offre pour qu'elle soit plus acceptable. Quand on lit - je parle de recadrage - des propositions dans le compte rendu des négociations, on se demande effectivement où est la transparence et l'égalité de traitement.

Quand on voit qu'on a des estimations de fréquentation qui varient de 25 % entre les candidats, et que tout cela n'est pas considéré comme un critère d'attribution, je pense qu'on est en droit de s'interroger sur la manière dont ces attributions sont formulées. Certes, formellement, il y a un respect d'un certain nombre de textes, mais ce n'est pas la forme qui compte en la matière, c'est le fond.

Je sais qu'Annick LEPETIT s'en est inquiétée, qu'elle a demandé elle-même un certain nombre de vérifications dans les modalités, mais à ce jour, et en attendant d'avoir une certitude sur la manière dont ces concessions sont attribuées, le groupe "Les Verts" votera contre ces deux projets de délibération.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Bien. Merci.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN, qui va intervenir sur le projet de délibération DVD 108.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Mon intervention portera sur le projet de délibération DVD 108, et exclusivement sur le projet DVD 108. Je ne comprends absolument pas le jumelage de ces deux projets de délibération. Et le fait que M. CONTASSOT soit inscrit sur l'une et sur l'autre n'est en aucune manière une justification de cette manière de faire que je ne comprends pas du tout.

Vous nous présentez aujourd'hui l'un des deux projets de délibération, qui ont permis sous la mandature précédente d'adosser la construction des deux seuls parcs de stationnement que vous avez acceptés, celui de la rue Cardinet dans le 17<sup>e</sup> arrondissement et celui de la rue Frémicourt dans le 15<sup>e</sup> arrondissement.

Nous étions en 2006 alors, et cela fait plus de trois ans que la construction est retardée. J'entends bien les remarques qui ne manqueront pas d'être faites par Mme LEPETIT sur les difficultés techniques imprévues rencontrées dans les deux cas. Il n'en reste pas moins que ces délais sont bien le signe que ces constructions de parcs - qui pour l'un, le plus grand, celui de la

rue Cardinet, desservira le nouveau quartier des Batignolles, et pour l'autre, celui de la rue Frémicourt qui vient compenser pour les résidents la suppression des places qui ont été faites à la suite des aménagements de la rue du Commerce - sont réalisées à contrecœur et prennent bien peu en compte le droit légitime des Parisiens à posséder et à garer une voiture s'ils en ont besoin.

Notre Assemblée, pratiquement à chaque conseil, se prononce sur des renouvellements de concessions. Jamais, mes chers collègues, nous n'avons eu de vue d'ensemble sur la situation du stationnement dans les parcs d'aujourd'hui. Qu'il s'agisse des parcs concédés, qu'il s'agisse de ceux des S.E.M. ou de ceux des bailleurs sociaux. Cela n'est pas faute d'avoir, à maintes reprises, demandé ces éléments.

Aussi, à l'occasion de ce projet de délibération, et comme je l'ai fait en commission, je renouvelle la demande d'une information, à laquelle les élus parisiens ont droit, sur l'ensemble de la question du stationnement. Je demande également qu'un débat sur la question du stationnement dans son ensemble, qu'il soit de surface ou souterrain, qu'il concerne les 4 ou 2 roues, soit organisé au Conseil de Paris. Je pense que nous en avons besoin. Nous ne l'avons pas eu et il doit avoir lieu.

Je voudrais dire également que je viens d'avoir connaissance d'une lettre que le Maire de Paris vient d'adresser au Président de notre groupe, Jean-François LAMOUR, il s'agit d'Autolib'.

A force de demander un débat sur Autolib' en Conseil de Paris, ce que je n'ai cessé de faire depuis plusieurs mois, sans être entendue puisque nous n'avons eu droit qu'à une information en 3e Commission et à une réunion de la commission extra-municipale des déplacements, deux organismes qui bien entendu ne sont pas décisionnaires et que vraiment, cerise sur le gâteau, la conférence de presse de la semaine dernière était exclusivement réservée à la presse et pas aux élus ! Comme je le disais hier : circulez, y'a rien à voir, tout est déjà décidé !

Dans sa lettre, M. DELANOË ouvre effectivement le sujet, il entrouvre la porte, puisqu'il va jusqu'à écrire qu'il est ouvert à toutes suggestions pour rendre plus efficace et innovant le nouveau service. Donc, tout n'est pas perdu et je demande, pour le stationnement, la même ouverture que pour Autolib'.

Je vous remercie.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Bien.

Je donne la parole à Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.

**Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

J'étais déjà intervenue lors de notre précédente séance sur ce projet, mais puisque des contrevérités sont une fois de plus annoncées à longueur de Conseil de Paris et d'arrondissement par M. DARGENT, il me revient de parler de nouveau de l'aménagement de la rue du Commerce.

*(Mouvements divers dans l'hémicycle).*

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Allons, laissez parler Mme POIRAULT-GAUVIN.

**Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN**. - Je voudrais rappeler, mes chers collègues, que les élus de la majorité du 15e arrondissement ont toujours été favorables au principe du

réaménagement de la rue du Commerce dans le 15e, à l'élargissement des trottoirs, à la réfection de la voirie, mais sous certaines conditions.

L'une des conditions, d'ailleurs non négociable à notre sens, était la réalisation préalable d'un parking compensatoire de 300 places. C'était notre proposition à l'époque, rue Frémicourt avec effectivement du stationnement rotatif et du stationnement résidentiel.

Je dois dire que l'enthousiasme de la gauche à cette époque pour ce parking n'était pas vraiment celui qui est décrit par M. DARGENT, il y a quelques instants, qui réécrit toujours l'histoire sur ce dossier.

Malheureusement, pour des raisons idéologiques, l'Exécutif avait annoncé son refus du stationnement rotatif. Je pense que ce choix est une erreur et je le redis devant notre Assemblée, car il faut tenir compte dans nos quartiers de la clientèle de passage : 70 places légales, donc 150 places dans les faits, ont été supprimées pour l'aménagement de cette rue du Commerce, sans compter les nombreuses suppressions dans les rues adjacentes, dans le cadre du quartier vert Commerce.

Celui-ci n'a d'ailleurs de vert que le nom, car le verdissement manque cruellement dans les rues du quartier vert Commerce. D'ailleurs, le quartier vert, c'est la couleur politique de ces quartiers et non la couleur de ses jardinières. Dans le vocabulaire "delanoësque" et "baupinesque", un quartier vert, c'est finalement un quartier interdit à la voiture !

Le stationnement rotatif manque dans ce quartier, comme dans tout le 15e qui a enregistré la suppression de 800 places de stationnement en surface sous la précédente mandature. A l'époque, nous avons dit nos craintes, lors des débats en 2004, de voir fermer les commerces de proximité, les commerces indépendants. Si on fait le bilan, d'ailleurs, dans ce secteur du 15e, dans la rue des Entrepreneurs qui est une rue adjacente de la rue du Commerce, ce ne sont pas moins de 12 boutiques qui ont baissé leur rideau et qui ont fermé.

Alors, oui, acheter une baguette de pain en voiture... Je demande à M. DARGENT s'il reconnaît le droit à des non-habitants du 15e d'acheter leur pain dans le 15e arrondissement, quand, par exemple, ils rentrent chez eux, pour ceux qui habitent en périphérie ; c'est un arrondissement de la périphérie, donc on a le droit de s'arrêter acheter une baguette de pain, y compris dans le 15e.

Nous devons être très vigilants afin de préserver ces quartiers villages, dans lesquels le commerce ne doit pas être standardisé. Voulons-nous que les quartiers de Paris ressemblent à ceux de n'importe quelle ville de province, avec des enseignes que nous retrouvons partout, même à l'étranger ? Paris doit rester Paris et, pour ce faire, il faut maintenir la vitalité économique de ces secteurs. Le maintien du stationnement rotatif est le gage du maintien de ces commerces indépendants.

La suppression de trop nombreuses places de stationnement en surface à Paris me consterne. En 2001, on trouve 235.000 places de stationnement sur la voie publique pour les quatre roues. En 2008, le nombre total a chuté à 158.700 places selon l'Observatoire pour la mobilité et les places gratuites ont été quasiment éradiquées.

Pour des raisons techniques, pour le parking Frémicourt dont on parle, il a été évalué que la capacité maximum serait de 200 places de stationnement résidentiel, alors que nous demandions 300 places ; le différentiel n'est pas négligeable et péna-

lise ce secteur. Nous serons donc très exigeants et attentifs à la réalisation de ce parking.

Nous voulions, à l'époque, qu'il soit réalisé en même temps que l'aménagement de la rue du Commerce pour que les commerces ne soient pas gênés dans leur fonctionnement sur deux périodes, mais nous étions très loin d'imaginer à l'époque que ce projet mettrait 10 ans à voir le jour... et encore c'est l'hypothèse optimiste.

Il vous a fallu cinq ans pour mettre tous les acteurs autour de la table, alors, si cela n'est pas trop vous demander, Madame LEPETIT, nous vous prions de mettre un petit coup d'accélérateur sur ce projet.

Le quartier Commerce souffre de cette carence...

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Madame, vous atteignez vos cinq minutes ; je vous demande de conclure.

**Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN**. - J'arrive à ma conclusion.

Nous étions heureux d'obtenir cet engagement de la réalisation de ce parking dans le cadre de la concertation ; cela montre qu'il est toujours utile de ne rien lâcher dans la concertation, dans l'étude des projets de la Ville.

Nous avons joué notre rôle d'opposition et nous sommes parvenus à vous convaincre, alors pressez-vous de respecter cet engagement, Madame LEPETIT ! Sur ce dossier, nous serons sans cesse sur votre dos pour que le parking Frémicourt soit réalisé dans la première partie de cette mandature.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole à Mme Annick LEPETIT pour répondre sur le projet de délibération DVD 108, puis nous passerons au vote et, ensuite, je vous redonnerai la parole pour le projet de délibération DVD 229.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, je vais peut-être d'abord répondre aux intervenants qui se sont exprimés plus particulièrement sur le parking Frémicourt. Ensuite, je dirai un mot de l'autre projet de délibération. Ainsi, j'en profiterai pour répondre également à M. CONTASSOT.

D'abord, je voudrais rassurer Mme POIRAUT-GAUVIN. Je crois que Claude DARGENT a raison, l'enthousiasme de la gauche est intact pour ce nouveau parking dans le 15e et, d'ailleurs, vous avez, les élus du 15e, souvent, à l'occasion de vœux ou de délibérations portant sur des renouvellements de délégation de service public pour d'autres parkings à Paris, exprimé votre souhait et votre enthousiasme pour la construction de ce parking. Je le dis d'autant plus qu'il a été lancé par mon illustre prédécesseur Denis BAUPIN et donc, par conséquent, je pense que cela devrait faire l'unanimité dans ce Conseil de Paris.

Concernant le parking en lui-même, vous le connaissez. Bien sûr, nous allons être extrêmement attentifs à sa construction, mais je pense qu'a priori, je l'espère en tout cas, il ne devrait pas y avoir de problème technique. Nous en avons ren-

contré, c'est vrai, précédemment, puisque nous avons eu quelques exemples de problèmes ne tenant d'ailleurs pas de notre responsabilité. Mais, vous le savez, les constructions de parking se font dans le sous-sol parisien par excellence et nous rencontrons souvent des difficultés, les entreprises qui travaillent avec la Ville, les premières. Je pense en l'occurrence à E.R.D.F. qui avait des problèmes de câbles à haute tension. Il faut donc, bien évidemment, assurer toutes les sécurités. Nous sommes les premiers désolés de ce retard, mais, malheureusement, nous sommes obligés de prendre toutes les précautions et cela me paraît être la moindre des choses ; sinon, vous seriez, à juste titre, les premiers à nous le reprocher.

Dans ce parking, nous aurons 210 places pour les voitures et 36 places pour les deux-roues. Au passage, j'en profite pour dire que nous aurons des places pour Autolib', pour Autopartage, pour les véhicules électriques et, bien sûr, pour les personnes à mobilité réduite. L'intérêt des constructions nouvelles est que nous pouvons justement mettre à disposition des automobilistes et d'ailleurs de tous ceux qui se déplacent avec des véhicules, que ce soient des deux-roues ou des "quatre-roues", un éventail de places différentes en fonction, bien sûr, des besoins de nos concitoyens et, en l'occurrence, de ceux du 15e.

Madame DOUVIN, j'ai cru comprendre, et je le dis aussi à Mme POIRAUT-GAUVIN, qu'aujourd'hui, les réaménagements de la rue du Commerce, tout le monde s'en félicite et d'abord les habitants du 15e, en tout cas je l'entends par le biais d'un certain nombre d'élus éminents que vous avez dans votre arrondissement, Madame POIRAUT-GAUVIN, donc tant mieux !

Madame DOUVIN, sachez que nous ne passons pas ce projet de délibération à contrecœur, bien au contraire. Il y a également - vous faisiez allusion au parking de la rue Cardinet - un autre parking, là aussi lancé par mon prédécesseur, qui verra le jour d'ici la fin de la mandature et on s'en félicite, parce que si ces choix de nouveaux parkings ont été faits dans le 17e arrondissement aux Batignolles et dans le 15e à Frémicourt, c'est qu'il y avait une nécessité qui est, bien évidemment, reconnue et assumée par la majorité du Conseil de Paris. En tout cas, je le souhaite et je l'espère.

Madame DOUVIN, concernant l'information et le débat que vous souhaiteriez en Conseil de Paris sur le stationnement en général, je n'y vois absolument aucun inconvénient. Nous pouvons avoir les débats que nous voulons en Conseil de Paris. Je tiens à rappeler que concernant Autolib', vous l'avez sans doute oublié, mais nous avons déjà eu un débat en Conseil de Paris à ce sujet. D'ailleurs, vous aviez désigné, nous avions désigné, les représentants du Conseil de Paris au syndicat mixte Autolib'. Nous avons donc eu ce débat.

Vous en vouliez un autre. J'ai été très claire, peut-être le suis-je trop, je n'en sais rien, j'ai dit que je n'étais pas contre dans l'absolu, mais qu'il se ferait forcément après le lancement de la D.S.P. et la publication du cahier des charges, car nous ne pouvions pas, dans cette instance précise, comme c'est le cas pour les 28 autres communes dans leur propre conseil municipal, parler du cahier des charges. Nous nous devons de le publier et c'est le syndicat mixte Autolib' qui en a la responsabilité, mais pas de problème, nous aurons sans doute l'occasion, notamment pendant l'année 2010, voire même début 2011, de revenir sur la question Autolib', j'en suis certaine et je suis, bien évidemment, à votre disposition.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je souhaitais dire sur le parking Frémicourt.

Je le rappelle quand même, c'est important, qu'il est adossé au parc Concorde qui est extrêmement bénéficiaire, ce qui permet une bonne gestion pour équilibrer financièrement la création du parking Frémicourt.

Concernant le deuxième projet de délibération, là, il ne s'agit pas d'une création mais de la modernisation du parc de stationnement porte de Versailles. Personne n'en a parlé, donc je ne vais pas m'appesantir. Il s'agit d'un bon dossier, puisqu'il est prévu des travaux importants pour améliorer les circulations piétonnes et la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux cyclistes avec la pose d'ascenseurs, peintures renouvelées, là encore, des places dédiées à différents modes de déplacements qui vont se développer dans les années qui viennent et qui ont commencé déjà à le faire.

Je voudrais répondre à M. CONTASSOT parce que je ne sais pas quel projet de délibération il visait en disant qu'il y avait peu de transparence dans les attributions d'une manière générale. Là, nous sommes sur deux projets de délibération. Je tiens à disposition tous les dossiers et la manière dont ces attributions ont été faites.

En tout cas, je sais que M. CONTASSOT, en l'occurrence, s'exprime en tant que président de la SAEMES. Il est clair que la SAEMES a concouru et qu'elle n'a pas été retenue. Sachez quand même que les modalités d'attribution se sont déroulées dans les formes juridiques classiques de marchés publics, qu'il y a eu des réunions de la Commission Sapin à plusieurs reprises. Donc, s'il y a un problème dans la phase de négociation, ce que vous soulignez, Monsieur CONTASSOT, moi, j'ai un avis favorable des services de la DVD. Par conséquent, il est évident que je ne mets en aucun cas leur avis en doute.

Vous disiez que je m'étais inquiétée voici un certain temps sur les délibérations parking. Effectivement, j'ai demandé au Maire qu'il puisse lancer un audit, qui est d'ailleurs en cours, pour examiner les modalités d'attribution des DSP. J'ai reçu d'ailleurs les auditeurs. Je sais qu'ils audient également les services. C'est un travail fait sérieusement, mais c'est un travail fait pour que justement nous puissions mieux travailler. Si je me suis inquiétée, c'était tout simplement parce que nous avons et j'ai dû présenter en Conseil de Paris un certain nombre de délibérations avec des avenants de prolongation. Or, nous avons des calendriers de fin de DSP et je préférerais - je ne suis pas la seule, j'ai entendu un certain nombre d'élus, cela a été le cas notamment de M. LEGARET qui s'est exprimé sur ce sujet -, nous préférons, et moi la première, pouvoir voter sur des renouvellements de délégation de service public plutôt que des avenants de prolongation.

Comme cela s'est produit à plusieurs reprises, j'ai souhaité que ce soit l'occasion de faire le point sur la manière dont les dossiers se construisaient. Ce n'est pas du tout pour mettre en cause l'honnêteté de ces dossiers.

Je trouve que les propos que vous avez tenus, Monsieur CONTASSOT, ici, en ce Conseil et en votre qualité de président de la SAEMES, ne sont pas justes.

En tout cas, je suis bien évidemment prête à regarder tout cela de près et à en discuter avec vous.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 108.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DVD 108).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 229.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DVD 229).

**2009, DVD 271 - Communication du bilan annuel d'avancement du projet d'extension du tramway T3 à Paris. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la participation de l'Etat au financement du tramway T3.**

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 271 relatif à une communication du bilan annuel d'avancement du projet d'extension du tramway T3 à Paris, sur lequel le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a déposé le vœu référencé n° 65 dans le fascicule.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - C'est une communication sur le bilan annuel de l'avancement du projet d'extension du tramway.

Je vais être court : je voudrais savoir où en sont les travaux de prolongement jusqu'à la porte d'Asnières.

Merci.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Merci. Si tout le monde était aussi court, il n'y aurait aucun problème !

Madame Michèle BLUMENTHAL, vous avez la parole.

**Mme Michèle BLUMENTHAL**, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Je vais être un petit peu plus longue.

Comme on vous l'a dit, cette communication présente le bilan d'avancement des marchés passés ou à passer relatifs à l'extension du tramway T3. C'est un engagement qui avait été pris lors de l'adoption par le Conseil de Paris de juillet dernier, lors du vote d'une délibération autorisant M. le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés relatifs à l'extension du tramway.

Je voudrais rappeler les principales étapes de ce projet.

2006 : le débat public.

2007 : démarrage des études, concertation avec les maires d'arrondissement, activités riveraines, associations.

2008 : enquête publique et finalisation des études.

2009 : déclaration du projet au Conseil de Paris, convention de financement et avant-projet voté par le Conseil de Paris et le S.T.I.F., signature de la convention de financement avec la Région.

La première étape de travaux a démarré au mois de janvier 2009, avec des travaux de renforcement et de déviation des réseaux souterrains qui s'achèveront pour la plupart mi-2010. Conformément aux prévisions, le niveau d'avancement des tra-

vaux réseaux pour l'ensemble du tracé est de 55 %. En dépit de lourds travaux, la C.P.C.U. réalise notamment dans le 12<sup>e</sup> la création depuis porte de Charenton, qui sera livrée en septembre 2010, à la porte Dorée, livrée en janvier 2011, à la porte de Vincennes, en juin 2011. La création de ces puits permet de réaliser une canalisation structurante de 8,5 kilomètres, rendant possible le raccordement de nombreux immeubles en rénovation et à construire qui pourront ainsi être raccordés à la station de géothermie en construction à la porte d'Aubervilliers.

La C.P.C.U. augmente ainsi de manière notable la part d'énergie renouvelable locale non polluante sur le réseau de chauffage urbain de la Ville.

La seconde étape démarrera début 2010, avec les travaux de voirie et de système de transport. Un dispositif inédit limite les nuisances pour les riverains en mutualisant les cantonnements et les zones de travaux, en mettant en place 18 bases vie, en permettant à plusieurs milliers d'ouvriers de travailler simultanément sur le chantier.

Dans le cadre du chantier, plus de 40 marchés de fournitures, de services et de travaux sont prévus pour la voirie et les ouvrages d'art. Une première série de marchés, présentée au Conseil de Paris de juillet, pour un démarrage des travaux en janvier 2010, concerne la fourniture de bordures, de dallages, des travaux de voirie, infrastructures, travaux d'assainissement, démolition du viaduc de la porte de Vitry, travaux de comblement de la trémie de Charenton, les travaux de franchissement du canal de l'Ourcq, les travaux d'ouvrage d'art à la porte de la Chapelle, rue de la Clôture, boulevard McDonald, mise en sécurité en tunnel routier à la porte de Pantin, la fourniture de mobiliers urbains.

Enfin, le marché de travaux d'ouvrage d'art concernant les mesures conservatoires pour l'élargissement ultérieur du quai de Bercy a été attribué au mois de juin.

Une seconde série de marchés, présentée au Conseil de Paris en septembre, pour un démarrage des travaux aux printemps 2010, concerne les travaux de signalisation lumineuse tricolore, les travaux d'éclairage public et d'illumination, le recyclage des bordures et pavés, l'extension du boulevard du Général Jean Simon, du pont National, du boulevard Poniatowski, les travaux d'ouvrage d'art quai de la Gironde.

Par ailleurs, un marché de prestation intellectuelle concernant le pilotage, l'ordonnancement et la coordination du chantier de reconstitution des équipements de la Direction de la Jeunesse et des Sports au-dessus du site de maintenance et de remisage Jules Ladoumègue sera notifié d'ici la fin de l'année.

La dernière série de marchés sera présentée au Conseil de Paris en 2010. Ils concerneront les travaux d'ouvrage d'art à la porte du Pré-Saint-Gervais, square Poncelet dans le 19<sup>e</sup>, les travaux d'espaces verts, les travaux d'écartement des culées de la petite ceinture ferroviaire rue de Patay, les prestations de relevés topographiques, les essais de matériaux de voirie et d'ouvrage d'art, les travaux de réalisation des équipements sportifs du stade Jules Ladoumègue en lien avec le site de maintenance et de remisage de la R.A.T.P.

En même temps, des actions d'information ont été engagées à l'échelle du projet : le site Web, le T3 Mag, Lettre Info Riverains, nouveau numéro unique d'information, Info Mobile. Des moments d'échange ont été organisés par les mairies d'arrondissement concernées par le tramway. En particulier dans le 12<sup>e</sup>, se sont tenues deux réunions publiques en décembre 2008. En janvier 2009, une réunion de présentation de l'ensem-

ble du projet. En mars, visite de l'exposition "Tramway" au pavillon de l'Arsenal avec les commerçants et les conseillers de quartier, réunion publique du conseil de quartier. En juin 2009, rencontre avec les parents de futurs collégiens au collège Vincent d'Indy proche du tramway. En octobre, nouvelle visite des commerçants afin de leur donner le guide d'information des professionnels riverains et le dossier de demande d'indemnisation.

En conclusion, je voudrais souligner l'importance d'un critère significatif dans les appels d'offres, quant au respect de certaines clauses environnementales : transport des déchets par voie fluviale, exigence d'une valorisation des déchets, utilisation de grave de recyclage, utilisation d'enrobé recyclé, critère environnemental dans le choix d'un fournisseur de granit afin de favoriser l'usage du fret ferroviaire ou de la voie d'eau par rapport au camion.

Ainsi, la conception du projet s'est faite avec des objectifs de limitation des impacts sur l'environnement, réutilisation des bordures et pavés en granit, choix de sources d'éclairage à faible consommation, utilisation d'enrobé à liant végétal pour les pistes cyclables, essai en cours porte d'Ivry de solutions alternatives au gazon afin de limiter la consommation d'eau.

Par ailleurs, par essence, la mise en œuvre du tramway en site urbain a un impact environnemental important.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Maire.

J'en profite pour présenter le vœu rattaché que nous avons déposé. Le prolongement de la ligne T3 jusqu'à la porte de la Chapelle est dans sa phase opérationnelle, avec l'objectif d'une mise en service du tramway sur 14 kilomètres supplémentaires d'ici fin 2012.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche adhère pleinement à ce projet de prolongement d'un service public de transport à destination des Parisiens mais aussi des habitants de communes de la petite couronne qui ont vu leurs déplacements simplifiés déjà avec la mise en place du tramway.

Malgré ce succès, et c'est le sens du vœu que nous déposons, l'Etat ne participe pas aujourd'hui au financement du prolongement de la ligne T3. Ce refus est extrêmement préjudiciable, il constitue en réalité un double mépris, d'abord pour le service public du transport et ses usagers, par sa non-participation l'Etat crée les conditions pour une exploitation du réseau par les opérateurs privés que l'on sait peu soucieux de la qualité du service rendu à la population.

Mépris aussi pour les objectifs écologiques du Grenelle de l'Environnement, car le Gouvernement freine aujourd'hui le développement des transports collectifs en Ile-de-France, alors qu'il s'agit d'investissements nécessaires aux villes écologiques du futur.

Voilà pourquoi nous présentons un vœu rattaché à cette communication qui vise à ce que l'Etat soutienne enfin l'extension de la ligne T3 jusqu'à la porte d'Asnières.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Anne-Constance ONGHENA.

**Mme Anne-Constance ONGHENA**. - Nous nous félicitons de cette communication dont nous avons pris connaissance avec grand intérêt, nous avons été assez nombreux, les élus de

l'opposition à vous demander plus de visibilité sur le pilotage global du projet, notamment en matière budgétaire.

La lecture de votre communication appelle de notre part plusieurs observations. La première, nous trouvons assez étonnant qu'en parlant de l'extension du T3, vous ne parliez pas du premier tronçon déjà en exploitation. Pour notre part, nous aurions apprécié d'entendre votre analyse des statistiques de fréquentation. Depuis sa mise en service, le 16 décembre 2006, le T3 a transporté plus de 50 millions de voyageurs, soit environ 51.282 voyageurs par jour. On est évidemment bien loin des 110.000 voyageurs par jour que vous aviez annoncés.

Comment expliquez-vous que ces données soient très éloignées des prévisions et qu'allez-vous en tirer comme conséquences ou enseignements pour la partie en construction actuellement ?

De plus, dans votre communication, nous avons été très étonnés que vous ne fassiez pas allusion à un problème épineux, celui des travailleurs sans papiers du T3, qui se sont organisés en campement porte des Lilas, nous avons pu constater qu'un Algeco avait été installé au milieu du campement. Mon propos n'est pas de jeter de l'huile sur le feu sur cette situation dramatique qui pousse des êtres humains à s'organiser en plein hiver dans des campements. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler le mois dernier ici même.

Mon propos est lié aux conséquences de cette situation sur le chantier. Quel est l'impact sur le planning prévisionnel des travaux ? Avez-vous suspendu l'exécution des marchés des sous-traitants que vous avez sélectionnés et qui ont commis ces actes illégaux en votre nom ?

Quelles mesures avez-vous mises en place pour vous assurer que cette exploitation de la misère humaine ne soit plus possible sur le chantier du T3 dont vous assumez la responsabilité ?

Autre question, ces entreprises sont-elles toujours autorisées à répondre à des appels d'offres proposés par la Ville de Paris ?

Plus précisément, sur le contenu du projet de délibération, en février 2009 nous avons voté le cadrage global du projet, vous annonciez alors un coût pour l'extension du T3 aux alentours de 800 millions d'euros. A ce jour, ce sont 18 marchés qui ont été signés par votre majorité avec différents prestataires pour un montant total de 206.449.492 euros. Les élus du groupe U.M.P. vous ont apporté jusqu'à ce jour leur soutien.

Je tiens à souligner que votre communication ne fait pas état du chiffre que je viens d'énoncer, c'est la lecture exhaustive et avertie de l'ensemble des projets de délibération relatifs au T3 depuis quelques mois qui nous a permis de calculer ce chiffre.

Pour nous, il s'agit d'un manque de transparence évident que de ne pas fournir ces informations, a fortiori dans le contexte budgétaire de la Ville de Paris.

En février 2009, vous proposiez des éléments qui pourraient s'apparenter de loin à un budget prévisionnel en précisant que deux postes principaux allaient être décrits et utilisés, 651,9 millions d'euros pour le système de transport, et 149 millions pour des aménagements qualitatifs.

Toutefois, au regard de l'importance du coût de l'extension du T3, les quelques lignes du tableau sont non seulement bien succinctes, mais aussi bien difficilement pilotables.

Dans votre communication de ce jour, l'organisation que je viens de vous rappeler, qui date de février 2009, a totalement disparu, et c'est une liste à la Prévert de thèmes qui est évoquée, qui ne permet en aucun cas de savoir à quels objectifs rapporter un marché.

En effet, qu'est-ce qu'un aménagement qualitatif ? Les travaux d'assainissement se rangent dans la catégorie aménagement qualitatif ou pas ? Le recyclage des bordures et pavés, est-ce considéré comme un aménagement du système de transport ?

Le manque de transparence dans le rendu des informations est assez clair, l'accès aux chiffres et aux données est très complexe dans votre communication, et ce n'est pas ainsi que l'on rend compte aux Parisiennes et aux Parisiens.

Les investissements sont très importants, c'est de financements publics qu'il est question. Il nous paraît indispensable que votre prochaine communication propose des éléments beaucoup plus accessibles et mieux organisés. Les élus parisiens et les habitants ont besoin de pouvoir mieux évaluer la bonne tenue des objectifs initiaux, le respect des budgets et des plannings.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Pouvez-vous conclure ?

**Mme Anne-Constance ONGHENA**. - En résumé, nous vous demandons plus de transparence sur les chiffres, de nous faciliter l'accès aux informations en organisant une restitution des informations conforme à l'organisation des données prévisionnelles votées par notre Assemblée en février 2009. Et ce, dans le but de s'assurer qu'il n'y a pas de dérive financière et de respecter les Parisiennes et les Parisiens que vous assommez d'augmentations d'impôts année après année.

Je vous rappelle que les observateurs experts avaient tous, d'une même voix, exprimé que votre prévision de 800 millions d'euros était sous-estimée.

A ce jour, nous n'avons pas les moyens de rassurer les Parisiennes et les Parisiens.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Madame Annick LEPETIT, pouvez-vous faire une réponse concise, s'il vous plaît ?

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Oui, Monsieur le Maire.

Nous n'avons pas de vote puisqu'il s'agit d'une communication, qui a été d'ailleurs présentée dans tous les Conseils d'arrondissement concernés par le prolongement du tramway. D'abord, je voudrais chaleureusement remercier la maire du 12e, Michèle BLUMENTHAL, qui a donné des éléments extrêmement détaillés sur les phases de travaux, celles que l'on a bien évidemment déjà votées en Conseil de Paris. J'en profite d'ailleurs pour le dire à Anne-Constance ONGHENA, nous n'en sommes pas à notre première communication et nous avons eu un certain nombre de délibérations extrêmement détaillées portant sur les marchés.

Je voudrais quand même vous rappeler, Madame ONGHENA, que lors du Conseil de Paris de juillet 2009, nous avons adopté une délibération à l'unanimité pour réduire les délais de notification des marchés passés pour l'extension du T3. Seuls les projets de délibération amont, c'est-à-dire au moment où on lance la consultation, passent en Conseil de

Paris. Les notifications sont directement signées par le Maire et interviennent aussitôt après l'examen en commission d'appel d'offres, sans passer par une délibération en aval en Conseil de Paris, tout cela bien évidemment pour gagner du temps.

Nous avons souhaité, pour assurer l'information et le suivi des marchés, présenter un bilan annuel en Conseil de Paris et aux Conseils d'arrondissement avec bien sûr l'état d'avancement des marchés, le calendrier des marchés à venir, puis l'état général de l'opération. Madame ONGHENA, vous avez, par quatre fois, utilisé le mot transparence, par conséquent j'imagine que cela vous tient à cœur et je vous garantis que la transparence est totale et que, bien sûr, les projets de délibération, les passations de marchés qui ne passent pas aujourd'hui et qui ne sont pas votés aujourd'hui mais que nous avons déjà passés, je les tiens totalement à votre disposition.

En tout état de cause, pour dire juste un mot, mais Mme Michèle BLUMENTHAL l'a très bien fait, elle a insisté sur le fait que les travaux du tramway s'inscrivent dans une démarche de qualité, de développement durable et de bonne communication.

Par conséquent, quand il s'agit du recyclage pour récupérer et retailer des matériaux comme les bordures de trottoirs, cela concerne, bien évidemment, les travaux qui accompagnent l'emplacement du tramway. Cela fait donc partie, bien sûr, du projet global et de notre volonté d'être respectueux de l'environnement.

Je vais répondre à Sylvain GAREL qui nous a posé la question où nous en sommes pour le prolongement du T3 jusqu'à la porte d'Asnières.

D'une certaine manière, le vœu proposé par Ian BROSSAT y répond, en tout cas sur la partie financement, puisque ce vœu met en avant le fait que le Gouvernement n'est toujours pas prêt, semble-t-il, à participer au financement du prolongement du T3. Il ne le fait pas d'ailleurs sur le prolongement jusqu'à la porte de la Chapelle, mais nous laissons, bien sûr, toujours la porte ouverte pour montrer qu'après tout, il n'y a pas de raison qu'un tramway qui profite aux Parisiens et aux Franciliens, avec des chiffres, Madame ONGHENA, qui sont de 123.000 voyageurs/jour concernant la partie sud du tramway... Il n'y a pas de raison que son prolongement n'ait pas une aide de l'Etat, compte tenu, et c'est très bien écrit dans le vœu proposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, du fait que l'Etat finance d'autres tramways, avec des pourcentages d'ailleurs extrêmement importants si l'on prend, par exemple, celui de Strasbourg, celui de Saint-Etienne ou encore celui de Marseille. Cela avait été le cas aussi à hauteur de 16 % pour le premier tronçon du T3 sur les Maréchaux. C'est pour cela que les espoirs demeurent.

J'approuve, bien évidemment, le vœu présenté par Ian BROSSAT et les élus de son groupe.

Nous avons hier, sous la houlette de l'adjoint en charge du budget, adopté un vœu de l'Exécutif qui demande au Maire de solliciter à nouveau l'Etat pour qu'il prenne sa part dans le financement du plan de mobilisation et, bien évidemment, pour le prolongement du T3 jusqu'à la porte d'Asnières.

Enfin, Monsieur GAREL, je voulais également vous indiquer que le Maire a saisi par un courrier qui date de la fin du mois de novembre - parce qu'en attendant que l'Etat arrive, il faut bien continuer à travailler, ce que nous faisons - le Président du S.T.I.F. et du Conseil régional, Jean-Paul HUCHON, où il précise que la Ville de Paris a réalisé au premier semestre 2007 des études préliminaires et des premiers éléments de constitution

d'un dossier d'enquête publique pour le prolongement de la porte de la Chapelle jusqu'à la porte d'Asnières, que nous avons approuvé au Conseil de Paris de juillet le plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France...

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Madame LEPETIT, pouvez-vous conclure, s'il vous plaît.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe, rapporteure. - ... qui comprend l'extension du T3 à la porte d'Asnières, que nous avons également voté en Conseil de Paris d'octobre 2009 le contrat particulier entre la Région et la Ville de Paris qui comprend la constitution d'un schéma de principe pour ce prolongement.

Je conclurai, Monsieur le Maire, pour dire que la Ville de Paris et la Région sont au rendez-vous concernant le prolongement du T3 pour qu'il poursuive sa route ; ce n'est pas encore le cas de l'Etat, mais je suis certaine, quand je lis les interventions des uns et des autres, notamment celles et ceux de la majorité, que nous continuerons à l'interpeller pour le persuader que le tramway est un magnifique projet et qu'il profite à l'ensemble de nos concitoyens.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Je crois qu'on ne va pas arriver à terminer notre 5e Commission ; c'est clair maintenant. Les réponses sont évidemment longues.

Madame DOUVIN, une explication de vote ?

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais simplement rappeler que mon groupe est favorable au prolongement du T3 jusqu'à la porte d'Asnières, à tel point que nous avons d'ailleurs déposé un vœu il y a plus d'un an à ce sujet.

En ce qui concerne le financement, je voudrais dire que l'Etat a choisi les financements de transports publics qu'il estime prioritaires, qu'un tramway peut être prioritaire à Marseille ou à Strasbourg et ne pas l'être dans une autre ville parce qu'il faut tout simplement tenir compte de la situation des transports publics dans leur ensemble dans une ville et qu'à Paris, nous avons quand même la densité d'un réseau de bus, de R.E.R. et de métros qui est importante...

*(Mouvements divers dans l'hémicycle).*

Est-ce que je peux continuer à répondre s'il vous plaît ?

Il me semble que mes propos ne vous plaisent pas ; ils sont pourtant d'un simple bon sens et d'une certaine objectivité qu'apparemment, vous avez perdue.

*(Mouvements divers dans l'hémicycle).*

En ce qui concerne Paris et l'Ile-de-France, les derniers débats parlementaires ont indiqué quelles pouvaient être les priorités de l'Etat. Il y a un certain nombre d'urgences sur lesquelles je crois que nous serons tous d'accord, mes chers collègues. En ce qui concerne le fonctionnement des transports publics et les besoins en matière d'investissement, il peut y avoir d'autres priorités en fonction de ces urgences.

Nous ne nous associerons donc pas à ce vœu.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Bien.

Une explication de vote de M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Je dois dire que je suis très heureux de l'explication de vote que nous venons d'entendre, parce que, avec ce que vous avez dit, les masques tombent.

Un temps, on a cru rêver. Au cours de la dernière mandature, vous nous aviez expliqué, tout le monde s'en souvient ici, que le tramway était une erreur. Ensuite, vous avez, dans un revirement assez curieux, expliqué que vous y étiez favorables. Maintenant, vous nous dites que c'est un investissement qui, à vos yeux, n'est pas prioritaire.

Eh bien voilà, comme cela, les Parisiens sont témoins de ce que vous avez entendu, nous leur dirons, les choses sont claires, vous voterez contre ce vœu et les choses sont ainsi parfaitement transparentes ; le débat est clarifié par ce vote sur le vœu que nous présentons.

Je vous remercie beaucoup, Madame DOUVIN.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Il n'y a pas d'explication de vote à donner deux fois, Madame.

*(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

Allez-y, Madame !

**Mme Laurence DOUVIN**. - Un mot... Il n'y a pas de masque, il y a simplement une vision objective des priorités. Tous ceux qui sont dans la galère des transports savent quelles sont les priorités, alors, Monsieur BROSSAT, cela suffit !

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Nous continuons...

Explication de vote de M. GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Entendre que ne pas développer un transport en commun moderne et défenseur de l'environnement comme le tramway dans le Nord de Paris, qui est l'une des zones les plus défavorisées de la Capitale, qui est une zone qui demande une requalification totale, vraiment, les bras m'en tombent !

Si, dans cet endroit, ce n'est pas prioritaire d'installer un tramway, où est-ce prioritaire ?

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Allez, Monsieur le Président du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, une explication de vote !

**M. Jean-Pierre CAFFET**. - Je crois que les choses sont dites maintenant de manière extrêmement claire.

Si nous avons eu l'illusion, à certains moments, que l'Etat pouvait venir à la table des négociations ou apporter un financement quelconque à la prolongation du T3, que nous financions d'ailleurs seuls du 13e jusqu'à la porte de la Chapelle, elle vient de tomber maintenant définitivement.

Je constate que Mme DOUVIN ne nous dit pas : "Écoutez,

l'Etat est dans une situation budgétaire difficile et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas financer à Paris". Ce que nous dit Mme DOUVIN, c'est que les Parisiens, les Franciliens, ne sont pas prioritaires et que comme ils ne sont pas prioritaires, ils n'auront pas un euro !

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

*(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

Eh bien nous le ferons savoir dans les jours qui viennent !

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Non, on va s'arrêter là. Il n'y a pas de raison d'avoir une troisième explication de vote.

Madame DOUVIN, je regrette, vous vous êtes exprimée convenablement, pourquoi voulez-vous absolument avoir une troisième explication de vote ?

*(Vives protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

Bon, allez, Madame. Allez-y, parlez, parlez... Allez-y, parlez, Madame DOUVIN !

**Mme Laurence DOUVIN**. - Monsieur CAFFET, comment pouvez-vous dire une chose pareille ? Je n'ai jamais dit que les Parisiens et les Franciliens n'étaient pas prioritaires. Ne levez pas les bras au ciel. J'ai dit tout simplement qu'entre les différents modes de transports publics, il peut y en avoir qui sont prioritaires ou pas, et que cela dépend...

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - On a tous compris.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Un instant ! Excusez-moi, il peut y avoir une priorité...

*(Vives protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Mais, Madame, on a compris. Vous répétez ce que vous avez dit tout à l'heure. On a compris. Mais si, Madame, arrêtez.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Monsieur le Maire, chacun s'accordera ici à dire qu'il peut y avoir dans une ville un transport public prioritaire, et dans une autre, un autre transport prioritaire. Il ne s'agit pas de dire que les Parisiens ou les Franciliens ne sont pas prioritaires. On parle d'un choix intéressant pour une ville et pour des habitants, entre différents moyens de transports publics.

Je n'ai jamais dit autre chose et le reste n'est que travestissement !

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?



Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 394).

Maintenant, il ne s'agit pas d'une délibération mais d'une communication, donc il n'y a pas de vote.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

Avant que nous suspendions la séance, je vous informe que les projets de délibération rapportés par Anne HIDALGO en 8e Commission seront examinés demain matin, à partir de 9 heures, et nous examinerons les dossiers de la 9e Commission en fin de journée d'aujourd'hui.

La séance est suspendue.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures trente cinq minutes, sous la présidence de Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe).*

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

### **Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la Porte d'Orléans et au chantier de prolongement de ligne 4 du métro.**

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe. - Chers collègues, je vous invite à poursuivre la 3e Commission. Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 66 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la Porte d'Orléans et au chantier de prolongement de ligne 4 du métro.

La parole est à M. Etienne MERCIER.

**M. Etienne MERCIER**. - Merci, Madame la Maire.

Les travaux actuels de la Porte d'Orléans pour le prolongement de la ligne 4 du métro à Montrouge ont demandé des emprises de chantiers R.A.T.P. nombreuses et imposantes, des arbres ont été abattus et ne pourront être réimplantés pour des raisons techniques. Egalement, un certain nombre de problèmes techniques et de difficultés liés au chantier obligent à des travaux de remise à niveau de la Porte d'Orléans qui seront coûteux pour cette opération initialement programmée au Contrat de plan 2000/2006 et qui connaîtra, au vu des difficultés non prévues et de l'ancienneté de l'enveloppe, des surcoûts inévitables.

Depuis huit ans que les riverains de cette Porte subissent des travaux, il est aujourd'hui nécessaire de leur rendre un espace public de qualité, accessible et sûr. C'est pourquoi le Conseil du 14e arrondissement a adopté à l'unanimité le vœu que le Maire de Paris interpelle l'État, la Région et la R.A.T.P., afin que les moyens nécessaires soient débloqués pour une remise à niveau de la Porte d'Orléans dès le début de l'année 2010, date à laquelle débutera la levée des emprises.

Je vous remercie.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. CHERKI.

**M. Pascal CHERKI**, maire du 14e arrondissement. - Très

brèvement pour dire la chose suivante - parce qu'Etienne a dit l'essentiel -, on a vraiment besoin que la Ville fasse pression sur la R.A.T.P.. Je l'ai dit ici, la R.A.T.P. a fait un chantier considérable. Prolonger le métro est très attendu, mais cela a été un chantier qui a occasionné - comme c'est normal - des désordres de voirie très importants. Porte d'Orléans, en plus, les habitants ont aussi eu à subir, mais c'était aussi très positif, le chantier du tramway.

Là, il y a besoin que la R.A.T.P. fasse une remise en état à la hauteur du désordre nécessaire de voirie qu'elle a causé. Et là, on sent quand même qu'elle est très près de ses sous et on confine parfois à la mauvaise foi. On a besoin que la Ville l'impose et M. MONGIN ne doit pas simplement se préoccuper de son super-huit, mais il doit aussi s'occuper des habitants concrètement de la Porte d'Orléans.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CHERKI.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - Nous souhaitons bien évidemment que la Porte d'Orléans puisse faire l'objet d'un réaménagement de qualité. Il y a d'ailleurs une convention entre la R.A.T.P. et la DVD qui le prévoit. J'entends bien ce que disent à la fois Etienne MERCIER et Pascal CHERKI, je partage leur avis, et je saisisrai en ce sens la R.A.T.P.

Je veux tout de même indiquer que le passage du tramway et le prolongement de la ligne 4 sont des atouts pour les riverains du quartier de la Porte d'Orléans, mais cela n'empêche pas, bien évidemment, des travaux pour que tout cela soit bien réaménagé.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 395).

### **Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la création d'espaces de stationnement en épi à Paris pour les véhicules de moins de 3 mètres.**

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Nous allons passer maintenant à l'examen du vœu référencé n° 67 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à la création d'espaces de stationnement en épi à Paris pour les véhicules de moins de 3 mètres.

La parole est à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

**Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS**. - J'ai constaté tout à l'heure avec satisfaction, en écoutant les débats relatifs au parking dans le 15e arrondissement qu'il était maintenant devenu admissible et concevable qu'on puisse créer des places de stationnement, ce qui n'a pas toujours été le cas. Des milliers de places de stationnement en surface ont été supprimées.

Je voudrais faire une proposition extrêmement pragmatique qui, à la fois pourrait permettre de créer des places de sta-

tionnement supplémentaires, tout en étant une incitation à l'achat de véhicules qui seraient écologiquement corrects. Il s'agit de véhicules qui font moins de trois mètres et qui, de ce fait, sont considérés comme écologiquement corrects. C'est quelque chose qui se fait et se pratique déjà dans un certain nombre de villes en Europe. C'est donc le stationnement en épi.

On sait très bien que les véhicules qui font moins de trois mètres sont de petits véhicules urbains, qui sont souvent assez coûteux et qui sont destinés à rester plutôt en ville. Il serait bien d'inciter à leur achat ou d'inciter à leur utilisation, même s'ils sont relativement coûteux. Ce stationnement en épi aurait un double objectif...

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Madame, je vais vous demander de conclure, excusez-moi. Il y a une minute.

**Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS**. - Oui, Madame. Ecoutez, tout à l'heure, on a quand même assisté à un certain nombre de débordements de temps de parole. Donc, là, je vais terminer, j'en ai vraiment pour trois secondes.

Je pense que ce stationnement en épi aurait un double avantage, c'est-à-dire de permettre davantage de stationnement en surface, de libérer de l'espace - et nous savons que nous en manquons - et d'inciter à l'achat ou à l'utilisation de ces véhicules écologiquement corrects puisqu'ils font moins de trois mètres de long.

Voilà, Madame le Maire, j'ai terminé.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).*

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Madame LEPETIT, vous avez la parole pour une réponse.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - Oui, une réponse très directe - si je puis dire - puisque, d'abord sur le plan juridique et réglementaire, ni le Code général des collectivités territoriales ni le Code de la route ne permettent aujourd'hui de faire une distinction en fonction de la taille des véhicules. Par conséquent, il existe bien évidemment du stationnement en épi à Paris, mais il ne peut pas être dédié uniquement à des véhicules de moins de trois mètres.

Et d'ailleurs, cela pose un autre problème sur le plan pratique parce que beaucoup de véhicules longs, et je pense notamment aux camionnettes, stationnent en épi, ce qui fait qu'ils débordent énormément. Et d'ailleurs, comme j'ai vu votre vœu en 3e Commission, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, je vous ai apporté une photo qui a été prise récemment, au mois de novembre, pour vous montrer que beaucoup de camionnettes sont stationnées ainsi.

Cela pose un problème aux piétons. Cela pose aussi un problème en termes de salissure de trottoirs. Il y a des personnes qui glissent sur les plaques de gazoil, tout cela n'est pas très positif. Mais, de toutes les façons, pour rester sur votre vœu précisément, nous ne pouvons pas aujourd'hui, juridiquement et réglementairement, l'approuver puisque ce n'est pas possible.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Merci.

Donc, vous proposez un retrait de ce vœu ?

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - Oui, je pense que Mme

CUIGNACHE-GALLOIS sait que nous ne sommes pas responsables du Code de la route.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Madame CUIGNACHE-GALLOIS, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

**Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS**. - Mais, absolument pas, Madame la Maire, d'autant que je ne comprends pas, Madame LEPETIT, parce que vous montrez une photo d'une camionnette, alors que dans mon vœu il est explicitement écrit que c'est pour les véhicules de moins de trois mètres. Donc, la camionnette ne rentre pas dans le cadre de mon vœu.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

#### **Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'expérimentation d'un "disque vert" à Paris.**

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 68 dans le fascicule, déposé par la groupe Centre et Indépendants, relatif à l'expérimentation d'un "disque vert" à Paris.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS, vous avez la parole.

**Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS**. - Comme j'ai bien évidemment présenté déjà ce vœu en Commission, et que Mme LEPETIT m'a expliqué que ce disque vert existe déjà pour les véhicules électriques, je précise, pour que les choses soient claires dès le départ, que nous proposons d'adopter un système de disque vert, qui permet un stationnement gratuit d'une durée d'une heure et demie en zone de stationnement payant, pour les véhicules propres.

C'est-à-dire que ce n'est pas seulement les véhicules électriques, parce que ne sont pas seulement propres les électriques. Il y a aussi les GNV, les hybrides. Justement aussi ces véhicules de moins de 3 mètres. Nous pensons aussi que l'on pourrait impliquer dedans les véhicules en autopartage.

Tout cela constitue une série de petites mesures très pratiques que je propose, qui ne coûtent rien à la collectivité, mais qui ont pour objectif d'inciter les gens à rouler avec des voitures propres et petites.

Je propose que l'expérimentation d'un système de disque vert à Paris, au profit de ces véhicules propres et en prévision du développement de ce mode de déplacement, soit expérimenté à Paris.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame LEPETIT, vous avez la parole pour répondre à ce vœu n° 68.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - En effet, dans les parkings souterrains, il existe des tarifications avantageuses jusqu'à 50 % du tarif standard, qui sont proposées aux abonnés qui ont

un véhicule électrique GPL ou de petit gabarit, également aux entreprises qui proposent des services d'autopartage.

En revanche, là où l'espace public est davantage saturé, c'est-à-dire en surface, nous avons fait le choix d'être plus sélectif et de privilégier des véhicules qui n'émettent aucune émission de gaz à effet de serre.

Vous le savez, nous proposons une carte véhicule électrique, ce qui permet de les distinguer. Celle-ci favorise le stationnement gratuit pendant 2 heures sur le rotatif et pendant 24 heures sur le résidentiel.

Faut-il proposer ou étendre ces avantages à des véhicules non électriques ? Il faudrait d'abord, et je le dis en pensant à l'argument de votre vœu précèdent, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, quand vous dites "écologiquement correct", il faudrait peut-être que du côté de l'Etat, comme les choses avancent vite et tant mieux en termes de constructeur de véhicules et de recherche sur les émissions de gaz à effet de serre, une liste concrète soit mise à notre disposition pour savoir quels sont les véhicules dit propres, ceux qui le sont moins, etc.

Pour le moment, les choses ne sont pas suffisamment satisfaisantes. Je vous propose donc que nous remettions à plus tard ce vœu. En l'occurrence, aujourd'hui je ne pense pas du tout qu'il soit adaptable.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Merci.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS, avez-vous été convaincue par les arguments de Mme LEPETIT. Acceptez-vous de retirer votre vœu ?

**Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS**. - Je vois que pour une fois Mme LEPETIT s'en réfère à l'Etat. Je vais donc maintenir mon vœu et je le conforterai la prochaine fois.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au centre bus R.A.T.P. de Lagny, dans le 20e arrondissement.**

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Nous allons passer maintenant à l'examen du vœu référencé n° 69 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif au centre bus R.A.T.P. de Lagny dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme CUIGNACHE-GALLOIS.

**Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS**. - Il existe un centre bus R.A.T.P. qui est situé au 18 rue des Pyrénées dans le 20e arrondissement, qui a une capacité actuelle de 112 bus et qui fait l'objet d'un projet de restructuration très important, avec un beau projet architectural, qui prévoira un centre bus en sous-sol et au-dessus, des bureaux et une crèche et de nombreuses choses autour.

Les travaux auraient dû commencer en septembre 2009 et un centre bus provisoire a donc été installé en attendant porte de Vincennes. Cela a l'air de poser des problèmes aux riverains. Finalement, tout cela a pris beaucoup de retard. Il ne manque en fait que la signature d'un document administratif par le S.T.I.F. pour lancer les travaux.

Ce vœu est tout simple, il a pour objet que la Ville de Paris intervienne auprès du S.T.I.F. afin de débloquer la situation, et que cet acte administratif soit signé afin que les choses soient réalisées dans les temps qui étaient initialement prévus, et que les riverains retrouvent la tranquillité qu'ils avaient avant.

Merci, Madame.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - Madame CUIGNACHE-GALLOIS, nous nous sommes déjà adressé au S.T.I.F. et à la R.A.T.P. Je voulais vous dire que vous avez déposé ce vœu en 3e Commission, le jour même d'un conseil d'administration du S.T.I.F. et vous en êtes membre comme moi. Il est vrai que ce n'était pas à l'ordre du jour, mais cela aurait pu être l'occasion qu'ensemble nous interrogiions le S.T.I.F.

En tout état de cause, je peux vous dire que je partage sur le fond complètement votre avis, et comme vous je déplore cette situation qui ne fait que retarder le démarrage des travaux et qui pose un problème aux riverains. Mais votre cinquième considérant, qui stipule qu'il ne manque que la signature d'un document administratif du S.T.I.F. pour lancer les travaux, pose un problème.

Tout simplement, si ce site est considéré comme patrimoine du S.T.I.F., effectivement c'est au S.T.I.F. de signer ce document. Si, en revanche, il est considéré comme patrimoine de la R.A.T.P., ce sera à la R.A.T.P. Aujourd'hui, nous ne le savons pas. Dans le cadre de la loi relative à la régulation des transports ferroviaires, l'amendement ARAF qui a été déposé par le Gouvernement pose cette question. Mais les décrets d'application de cette loi ne sont pas encore parus et cela pose la question in fine du patrimoine du S.T.I.F. ou de la R.A.T.P.

J'espère bien évidemment que les décrets d'application seront publiés bientôt, pour que ce type de situation puisse être au plus vite réglée. Je suis bien évidemment d'accord avec vous. En revanche, je pense que nous ne savons pas encore si c'est au S.T.I.F. ou à la R.A.T.P. de régler cette question.

Je demanderai pour cela le retrait de votre vœu. Je ne peux pas aujourd'hui demander au Conseil de Paris de voter le vœu en l'état.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Avec les précisions qui ont été apportées par Madame LEPETIT, le maintenez-vous ?

**Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS**. - Je vais tenir compte des précisions que Mme LEPETIT m'a données, et retirer mon vœu, quitte à le représenter.

Mais j'invite Mme LEPETIT à s'associer à moi éventuellement au S.T.I.F., au prochain Conseil d'administration, pour que l'on agisse ensemble, ce qui serait plutôt bien.

**Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à l'implantation d'une ligne de**

**minibus électriques dans le 15e arrondissement.**

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 70 dans le fascicule, déposé conjointement par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, relatif à l'implantation d'une ligne de minibus électriques dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. MENGUY.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci, Madame la Maire.

Lorsque nous nous sommes rendus dans le quartier de la Porte Brancion la semaine dernière avec le maire du 15e arrondissement, Philippe GOUJON et le député Jean-François LAMOUR, nous avons été frappés de voir à quel point les habitants de ce quartier nous demandaient, encore et encore, quand allait arriver le minibus dans leur quartier pour désenclaver.

Je vous vois sourire, mais c'est vrai, je vous assure.

C'est une demande qui est relayée depuis plusieurs mois, plusieurs années, également par les conseils de quartier, et nous nous interrogeons sur la meilleure réponse à leur apporter. Je crois que cette réponse est double.

La première, nous leur dirons que malheureusement lorsque nous débattons de ce projet au Conseil de Paris, les élus de gauche du 15e ne font pas acte d'une présence tout à fait remarquable, malgré tout l'enthousiasme que l'on a pu relever avant la pause du déjeuner.

Le second élément de réponse, c'est de déplorer que sur cette affaire, force est de constater que Mme HIDALGO et ses collègues du 15e arrondissement ont menti aux habitants du 15e. Ils ont menti d'abord lorsque, au milieu de l'année 2008, nous avons déposé un vœu qu'ils ont voté en Conseil d'arrondissement, puis pour lequel ils ont voté contre au Conseil de Paris, alors qu'ils s'étaient drapés de toutes les volontés de voir ce projet aboutir. Ils ont menti aux habitants du 15e.

Ils ont menti également lorsque Mme HIDALGO, en conseil de quartier, en septembre 2008, a affirmé que depuis 2009...

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Pouvez-vous conclure, s'il vous plaît ?

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - J'irai vite.

... il y aurait des réunions de concertation qui n'ont jamais eu lieu et, là encore, ils ont menti aux habitants du 15e.

Nous attendons toujours le schéma directeur des traverses, les conclusions et la concrétisation des projets et, malgré les déclarations qui sont faites, force est de constater qu'on a encore une fois menti aux habitants du 15e.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Je vais vous demander de conclure, Monsieur MENGUY, s'il vous plaît.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Puis, et là, vous parlez d'un double langage, et je terminerai par là, Madame la Maire, Mme HIDALGO et M. DARGENT, pourtant président de la 3e commission, ont encore menti lorsque sur le site internet de Mme HIDALGO, il est promis aux habitants du 15e qu'une délibération arriverait au Conseil de Paris de juin 2009.

Rien n'est arrivé et, encore une fois, force est de constater que l'on a menti aux habitants du 15e.

Les habitants du 15e en ont assez...

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Monsieur MENGUY, je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - ... et ils aimeraient voir le projet du minibus arriver une fois pour toutes.

Les promesses, ici, cela suffit, nous voulons des actes concrets et donc nous voulons ce minibus pour le 15e.

Je vous remercie.

(*Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants*).

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

**Mme Annick LEPETIT**, adjointe. - Je vois que M. MENGUY donne toujours dans la subtilité quand il intervient à propos du 15e arrondissement.

Ce qui est dommage, Monsieur MENGUY, c'est que vous avez tellement attaché d'importance à taper sur Mme HIDALGO et M. DARGENT que vous avez oublié de parler de l'essentiel qui est dans votre vœu.

Vous demandez que la traverse soit électrique, donc, d'une certaine manière, vous prenez acte qu'il y aura une traverse dans le 15e arrondissement qui sera mise en place avant la fin de la mandature, comme Mme HIDALGO s'y est d'ailleurs engagée.

Deuxièmement, vous mettez la barre un peu plus haut, puisque vous exigez qu'elle soit électrique. Je vais vous renvoyer la question : si, demain ou après-demain, en tout cas avant la fin de la mandature, il y a un bus de quartier dans le 15e arrondissement, s'il n'est pas électrique, vous n'en voulez pas ? Parce que votre vœu, en tout cas, le laisse entendre.

Je ne peux pas accepter ce vœu, de la même manière que je ne peux pas accepter les propos un peu outranciers que vous avez tenus, mais on vous pardonnera, on a l'habitude.

En tout état de cause, je m'engage, moi aussi, aux côtés de Mme HIDALGO, à ce que les habitants du 15e puissent bénéficier eux aussi d'un bus de quartier.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Monsieur MENGUY, maintenez-vous votre vœu ?

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Avec tout ce que je viens d'entendre, je le maintiens deux fois plus que précédemment !

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la propreté**

**dans le 8e arrondissement.**

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 71 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la propreté dans le 8e arrondissement.

La parole est à Mme MERIGOT de TREIGNY.

**Mme Martine MERIGOT de TREIGNY**. - Merci.

Au Conseil de Paris du mois de novembre, le maire du 8e arrondissement, lors d'une intervention, avait déjà soulevé avec insistance le sujet du vœu que je vais vous soumettre et vous demander d'approuver.

A la suite des rencontres tripartites effectuées à la demande de M. DAGNAUD entre le maire du 8e arrondissement et les représentants des syndicats des personnels du nettoyage de cet arrondissement, il est apparu que plusieurs demandes de ces personnels n'ont jamais reçu de réponse de la part de la mairie de Paris.

Ces propositions d'amélioration se veulent soucieuses de la préservation de notre environnement et ne nécessitent pas de coût d'investissement supplémentaire pour la collectivité.

Elles ont pour seul objectif de permettre une meilleure rationalisation des tâches effectuées par les personnels de la propreté, d'obtenir une amélioration significative et qualitative de la propreté dans le 8e et dans la capitale.

Ces propositions s'inscrivent enfin dans le vœu exprimé par M. DAGNAUD lors de la présentation de son projet de copilotage des actions de propreté entre la Ville et les arrondissements parisiens.

C'est pourquoi nous vous demandons aujourd'hui que la Mairie de Paris se mette en relation avec le port autonome pour que puisse être mis à la disposition de la D.P.E. le port de la Bourdonnais, dans le 7e arrondissement, afin de procéder à l'enlèvement par voie fluviale des collectes de déchets et en particulier des feuilles mortes des arrondissements voisins...

*(Mme Liliane CAPELLE, adjointe, remplace Mme Fabienne GIBOUDEAUX au fauteuil de la présidence).*

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Je vais vous demander de conclure.

**Mme Martine MERIGOT de TREIGNY**. - Deux minutes...

... que soient mises en service le plus rapidement possible les corbeilles antidéflagration promises depuis plusieurs années sur les Champs-Élysées, qui permettraient une économie considérable en termes d'efficacité et d'heures de travail pour le personnel et aussi que la Mairie de Paris se rapproche du Préfet de police pour autoriser les bennes qui empruntent les itinéraires menant aux usines d'incinération à utiliser certains couloirs d'autobus afin d'économiser sur les temps de trajet, sur les consommations de carburant et, in fine, de gagner sur le nombre de rotations quotidiennes.

Merci beaucoup.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. François DAGNAUD pour la

réponse.

**M. François DAGNAUD**, adjoint. - Merci.

Merci, Madame MERIGOT de TREIGNY. Comme vous l'avez indiqué, ce vœu reprend quasiment mot pour mot l'intervention de M. LEBEL lors de la dernière séance du Conseil de Paris. Je vais donc, pour l'essentiel, vous apporter les éléments de réponse que je lui avais déjà apportés.

D'abord, je veux vous remercier pour la suggestion relative au transport fluvial des feuilles et déchets verts ; je la ferai évaluer en termes de faisabilité technique et économique sur les sites où ce dispositif pourrait être opportun.

Vous le savez, le transport des déchets par voie fluviale est déjà opérationnel pour certains déchets traités par le SYCTOM, mais plutôt, jusqu'à présent, pour les pondéreux, dont le coût de transport à la tonne est raisonnable et pour lesquels le bilan écologique est avéré. Il mérite d'être développé en prenant en compte l'équilibre économique du service et son bilan carbone. C'est ce que nous allons devoir vérifier dans la suggestion que vous reprenez.

Concernant les corbeilles de rue antidéflagration, notamment sur les Champs-Élysées, je partage le souci qui est le vôtre de pouvoir les installer dans les meilleurs délais.

Je vous confirme que le nouveau marché est en cours et que les premières corbeilles seront, comme je m'y suis engagé, installées sur l'avenue des Champs-Élysées, seule voie parisienne où les prescriptions de l'A.B.F. nous interdisent aujourd'hui d'installer les anneaux verts.

Enfin, la Ville et la R.A.T.P. travaillent actuellement à l'expérimentation d'itinéraires de collecte utilisant certaines voies de bus et nous en tirerons les conséquences en termes d'amélioration de l'efficacité des tournées et d'impact sur le trafic des bus.

J'attire cependant votre attention sur le refus opposé jusqu'à présent par la Préfecture de police à toute utilisation des voies de bus autres que par les véhicules prioritaires de la police nationale et de la B.S.P.P. C'est donc une situation dont nous n'avons pas la maîtrise. Nous partageons la volonté de pouvoir faire circuler nos bennes sur les voies de bus, mais c'est aujourd'hui quelque chose que la Préfecture de police n'accepte pas.

Je serais heureux de porter, avec la mairie du 8e, auprès de la Préfecture de police, cette demande.

Compte tenu des différents éléments que je viens de vous apporter en réponse à votre vœu, je vous invite à le retirer.

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

Je vous pose la même question, Madame MERIGOT de TREIGNY, retirez-vous votre vœu ?

**Mme Martine MERIGOT de TREIGNY**. - Oui, je retire le vœu.

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Je vous en remercie.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la retransmission vidéo des interventions des élus en séance du Conseil de Paris.**

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Nous pas-

sons à l'examen du vœu référencé n° 72 dans le fascicule, déposé pour le groupe U.M.P.P.A., relatif à la retransmission vidéo des interventions des élus en séance.

La parole est à Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.

**Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.** - Merci, Madame le Maire.

L'ère des nouvelles technologies de l'information a changé les comportements dans notre société, les relations entre les individus, les relations professionnelles.

Je ne souhaite pas porter un jugement sur ces nouvelles pratiques, mais je prends acte de leur existence : "Facebook", "Twitter", "Daily Motion", "Youtube" sont entrés dans nos vies et chacun a son libre-arbitre pour les intégrer ou les rejeter.

La façon de faire la politique a également changé et la retransmission vidéo des séances du Conseil de Paris est un progrès, à mon sens, pour la démocratie ; je parle de la retransmission officielle des séances du Conseil de Paris et pas de celle du "Petit Journal" qui scrute notre intimité d' élu quand nous siégeons des heures sur les bancs de cet hémicycle. D'ailleurs, je trouve que cette immixtion n'est pas toujours opportune, même si elle reste très drôle au montage, car l'assiduité aux séances, finalement, devient un piège, les élus qui travaillent sont moqués et c'est bien dommage, alors qu'on devrait plutôt mettre en valeur leur assiduité...

**Mme Liliane CAPELLE,** adjointe, présidente. - Je vous rappelle que vous êtes déjà à plus d'une minute.

**Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.** - Je conclus tout de suite, Madame le Maire.

Je profite de mon intervention, d'ailleurs, pour suggérer une amélioration ou alors, dans l'explication de vote tout à l'heure, j'en parlais à M. DAGNAUD pendant l'heure du déjeuner...

*(Exclamations sur les bancs de l'Assemblée).*

**Mme Liliane CAPELLE,** adjointe, présidente. - Ne rallongez pas ! Allez-y !

**Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.** - Nos concitoyens...

*(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

Je souhaiterais savoir s'il est possible que nous puissions voir les orateurs de ces séances sur les écrans qui sont à disposition dans la salle du Conseil.

C'est une proposition que je partage avec Claire de CLERMONT-TONNERRE. Ce serait plus agréable et rendrait nos débats plus vivants.

Je conclus, Madame.

Ce que je trouve anormal, c'est que certains membres de l'Exécutif puissent disposer de la séquence vidéo de leur passage en séance du Conseil de Paris dans la journée, quand les élus de l'opposition mettent 15 jours à obtenir cette même séquence vidéo.

Pour appuyer mes dires, j'ai procédé à une expérimenta-

tion lors de notre dernière séance...

**Mme Liliane CAPELLE,** adjointe, présidente. - Vous avez déjà 2 minutes 6.

**Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.** - Je conclus tout de suite.

**Mme Liliane CAPELLE,** adjointe, présidente. - Alors, concluez !

**Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.** - Une intervention de la Première adjointe en séance du Conseil de Paris était sur son blog personnel dans la journée, alors que les élus de l'opposition, pour obtenir leur séquence dans le même débat, mettent 15 jours. Ce n'est pas normal : deux poids, deux mesures. Je réclame l'équité. C'est l'objet de ce vœu.

Je vous remercie.

**Mme Liliane CAPELLE,** adjointe, présidente. - Très bien.

Monsieur DAGNAUD, vous avez la parole pour répondre.

**M. François DAGNAUD,** adjoint. - Chère collègue, la retransmission en direct et en différé des séances du Conseil de Paris ouvre à une nouvelle échelle démocratique l'accès du grand public à nos travaux et à nos débats. Nous avons déjà beaucoup progressé au service de cette ambition démocratique. Il est ainsi déjà possible de consulter sur le site Internet "paris.fr" les séquences vidéo relatives à l'examen d'un projet, d'un vœu ou bien encore à partir d'un rapporteur ou d'un orateur particulier. De même, vous le savez, les Conseils d'arrondissement peuvent désormais également être retransmis sur Internet.

Au-delà, la Municipalité souhaite développer de nouveaux outils, notamment "l'export-blog" qui offrira la possibilité de capturer un extrait vidéo à partir d'une vidéo beaucoup plus longue, comme celles de la séance, par exemple, ce qui, je crois, répondra à votre vœu et évitera que les élus soient dans l'obligation de se débrouiller, comme c'est aujourd'hui le cas, en effet.

Cette nouvelle fonctionnalité sera disponible dès le courant du premier semestre 2010, donc dans quelques semaines ou quelques mois à peine, selon des modalités qui devront être précisées et auxquelles vous serez associés.

Il n'y a donc, je crois, pas lieu de créer des polémiques inutiles sur une démarche que nous souhaitons, au contraire, très consensuelle et dont vous connaissez maintenant l'agenda.

A cet égard, je vous invite, chère collègue, à retirer votre vœu, compte tenu du calendrier que je viens de vous indiquer et qui répond, je crois, pleinement à votre souhait.

**Mme Liliane CAPELLE,** adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

Avant de vous laisser, je crois que M. GAREL a demandé une explication de vote, mais il faut savoir si le vœu est maintenu ou retiré.

**Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.** - Il est maintenu, mais je ferai une explication de vote, Madame le Maire, s'il vous plaît.

**M. Sylvain GAREL.** - Merci, Madame le Maire.

Nous allons nous abstenir sur ce vœu. D'abord, nous n'avons rien contre le fait que des caméras filment nos débats, bien au contraire.

En revanche, nous nous abstenons parce que ce que vous avez écrit est faux. Vous dites que les élus de l'opposition ne sont pas traités comme les élus de la majorité. Ce n'est pas vrai : beaucoup d'élus de la majorité ne sont pas traités non plus de façon égalitaire.

*(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

Je vous remercie.

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour cette explication de vote. Je ne crois pas que je vais vous redonner la parole pour une explication de vote sur un vœu que vous avez déjà présenté et débattu.

**Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN**. - Merci, Madame le Maire.

Je rends hommage aux progrès décrits par M. DAGNAUD. Vraiment, je trouve cela très positif pour notre démocratie et je vous remercie.

Si je dénonce cette disproportion, ce n'est pas du tout pour faire de la polémique, c'est qu'il n'a échappé à personne que s'était ouverte la campagne des élections régionales.

Comme par hasard, les moyens municipaux discrétionnaires au sein de la majorité, Monsieur GAREL, sont donnés à la tête de liste socialiste à Paris, alors que les élus de l'opposition ne sont pas traités de manière équitable en ce moment.

Nous le contestons et nous demandons de modifier cette situation dès la prochaine séance, que tous les élus qui le souhaitent puissent obtenir la séance vidéo de leur intervention, qu'ils soient candidats ou non aux élections régionales !

D'ailleurs, la bonne nouvelle pour le Secrétariat général...

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Je vous remercie quand même parce que, là, vous continuez votre intervention mais vous ne faites pas une explication de vote.

**Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN**. - Oui. Pour le Secrétariat général, la bonne nouvelle, c'est qu'au moins les élus "Verts" ne demanderont pas leurs séquences vidéos, si j'ai bien compris ?

*(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Très bien. Nous allons passer au vote maintenant.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination de deux allées du jardin de la Z.A.C. "Boucicaut".**

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Nous pas-

sons à l'examen du vœu référencé n° 73 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la dénomination de deux allées du jardin de la Z.A.C. "Boucicaut".

La parole est à Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY.

**Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY**. - Merci, Madame le Maire.

Ce vœu a été voté par le Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement. Il vise à proposer des noms pour les deux allées du jardin de la Z.A.C. "Boucicaut", deux noms de femmes de caractère, deux artistes importantes du XX<sup>e</sup> siècle.

Isadora Duncan, 1877-1927, fait actuellement l'objet d'une magnifique et passionnante exposition au musée Bourdelle. Figure importante de la vie mondaine parisienne, elle révolutionna la pratique de la danse défiant les conventions établies, dansant pieds nus dans des tuniques inspirées de la statuaire grecque, sur des musiques d'esthétique romantique. Elle fonda une école de danse et inspira de nombreux artistes, comme Rodin ou Bourdelle qui illustra son art, en particulier dans la décoration du théâtre des Champs-Élysées.

Paris doit faire une place à cette femme libre, à la vie tumultueuse, qui a été une des figures marquantes de la vie artistique de notre ville.

Marianne Breslauer : nous fêtons cette année le centenaire de la naissance de cette grande photographe. Femme exceptionnelle, née à Berlin en 1909, elle se fixa à 20 ans à Paris où elle fréquenta Man Ray qui l'encouragea et le milieu artistique du quartier Montparnasse. Elle nous laisse des images extraordinaires de Paris et de sa vie artistique entre 1929 et 1938, ainsi que des reportages célèbres en Palestine en 1931 ou dans les Pyrénées espagnoles en 1933. Elle épousa un grand marchand d'art, avec lequel elle se réfugia en Suisse, à Zurich, en 1939, où, après la Seconde Guerre mondiale, elle fonda avec son mari une galerie d'art qu'elle dirigea seule après la mort de son mari. Cette galerie, spécialisée en peintures françaises et en dessins du XIX<sup>e</sup> siècle a permis à nos musées d'acquérir des œuvres extrêmement importantes.

La Suisse s'apprête à rendre hommage en 2010 à cette photographe aussi brillante qu'éphémère par une rétrospective de grande envergure.

Je pense que notre Conseil s'honorerait de proposer ces deux noms, deux noms de femmes liées à la vie parisienne et des femmes de grand caractère.

Je souhaite vraiment que notre Conseil puisse les honorer en donnant leur nom à ces allées.

Merci beaucoup.

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole, pour la réponse, à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, adjointe. - Les allées qui sont visées par ce vœu relèvent en fait de l'espace public et non de la DEVE, donc à ce titre de la DVD qui en a été informée et qui aura la charge, le cas échéant, d'instruire cette demande d'un point de vue technique.

Je précise néanmoins que le jardin de la Z.A.C. "Boucicaut" ne sera pas livré avant 2014 et qu'il est peut-être un

peu prématuré de se préoccuper aujourd'hui de la dénomination des allées qui l'encadrent.

Je précise également qu'avant toute prise de décision concernant la dénomination du domaine public, la Commission d'examen des projets de dénomination des voies, places, espaces verts et établissements publics municipaux doit être saisie pour avis.

Compte tenu de toutes ces informations, Madame MACÉ de LÉPINAY, je vous demanderais de retirer ce vœu et d'attendre que le jardin soit fait, que les allées soient aménagées et que la commission puisse être saisie et propose cette dénomination de deux personnes dont je ne conteste ni la qualité artistique ni le bien-fondé pour qu'elles donnent leurs noms à des espaces du 15<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Retirez-vous votre vœu, avec les explications qui ont été données et qui ne sont pas un avis négatif, vous l'avez bien compris ?

**Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY**. - Non, je ne retire pas le vœu.

D'abord, je pense que l'on peut très bien faire la démarche en amont.

Ensuite, tout le monde sait qu'il y a un stock de noms de rue et qu'on recherche des noms de femmes. Nous proposons des noms de femmes illustres, deux artistes, qui seraient très bien dans le 15<sup>e</sup> arrondissement. Je pense que le jardin Boucicaud... Enfin, je ne vois pas pourquoi on ne peut pas prendre date pour retenir les noms pour ces deux allées.

Merci beaucoup.

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Avis défavorable, non pas sur le nom des dames, sur les noms des personnes, à juste titre, mais c'est un avis défavorable puisqu'il y a une impossibilité.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

#### 2009, DDATC 101 - Charte Parisienne de la Participation.

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDATC 101 relatif à la Charte Parisienne de la Participation, sur lequel les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, "Les Verts" et U.M.P.P.A. ont respectivement déposé les amendements n<sup>os</sup> 74, 75 et 76 et l'Exécutif, l'amendement n° 76 bis.

**Mme Marinette BACHE**. - Après la mise en œuvre de la communication pour un service de proximité aux Parisiens, après l'instauration d'un droit de pétition devenu droit d'interpellation, suite au recours du Préfet, nous entamons aujourd'hui, par ce projet de délibération, la troisième phase de notre dispositif consistant à rapprocher les citoyens de leur administration

mais aussi des décisions, et à leur permettre de mieux participer aux divers processus qui construisent l'avenir de leur ville donc de leur vie.

Je ne m'étendrai pas longtemps sur les 10 clefs qui forment l'ossature de cette charte parisienne, j'en résumerai juste l'essentiel.

L'affirmation indispensable, que la démocratie participative est complémentaire de la démocratie représentative et ne la remplacera en rien, le fait que tous les Parisiens doivent pouvoir participer et que des dispositions seront prises pour que chacun puisse le faire, accès des personnes handicapées aux salles de réunion par exemple, usage des nouvelles technologies également.

La large ouverture du domaine d'intervention des Parisiens avec un droit d'interpellation au Conseil de Paris à 3 % de la population. Je précise cependant qu'il sera nécessaire de faire un bilan de cette barre de 3 %, il serait malvenu qu'un moyen de la démocratie participative reste un droit formel.

J'insiste sur les moyens financiers, matériels et humains mis à disposition, sur la mise en place d'une formation à la démocratie participative, et enfin sur l'évaluation prévue de cette démocratie et l'application de cette charte.

A travers ces divers engagements, c'est la poursuite de notre démarche de dialogue initiée depuis 2001, que nous sécurisons et enracinons dans la réalité parisienne. Après la mise en place des 122 conseils de quartier, des différentes instances de consultation, tels que les conseils de la jeunesse, des étrangers non communautaires, des anciens, qui permettent la remontée de propositions et de remarques après la tenue annuelle des comptes rendus de mandat du Maire de Paris, et parfois du maire d'arrondissement qui sont autant d'occasions d'interpeller les élus, cette charte permettra de nous donner les moyens de mieux favoriser la libre participation de tous les citoyens. Afin que celle-ci soit garantie, il est nécessaire de s'assurer que chacun soit informé du sujet soumis à concertation et ce, dans des termes accessibles à tous.

Egalement, que tous les Parisiens puissent s'exprimer par un moyen qui leur agrée. J'insiste donc particulièrement sur le fait qu'aux côtés des moyens institutionnels ou classiques de concertation, on ait cherché, par le développement de la participation, à associer le maximum de Parisiens au débat collectif, c'est-à-dire à la vie commune. Le site Paris.fr sera largement mis à contribution, il est nécessaire qu'il en soit de même pour les sites des mairies d'arrondissement.

Je terminerai par trois remarques.

La première, je salue la mise en place prochaine d'une commission parisienne du débat public. Sa composition est gage de transparence et d'efficacité, elle sera aussi, je pense, une aide précieuse à notre volonté de développer la démocratie participative.

Deuxième remarque, la démocratie et son appropriation par les citoyens prennent des formes diverses, qu'il ne nous appartient pas toutes d'organiser.

En revanche, il est souhaitable que nous puissions les favoriser par des aides ponctuelles lorsque l'enjeu est à la hauteur. Notre Municipalité a déjà eu l'occasion de le faire, je pense particulièrement à l'occasion du référendum sur la Poste. Je pense aussi à l'aide apportée à la convergence de défense et de développement des services publics pour la tenue du



"Printemps des luttes des services publics".

Cependant, il semblait utile d'organiser plus concrètement la prise en compte et l'aide que peut apporter notre Municipalité à ces organismes de démocratie spontanée.

L'amendement budgétaire adopté ce matin y participera.

Troisième remarque sur la manière, car en cette question de démocratie participative, la manière est révélatrice du fond. Je veux saluer la volonté et la persévérance d'Hamou BOUAKKAZ, combien de rencontres avec les associations, combien d'échanges avec les mairies d'arrondissement, de réunions avec des élus, des responsables administratifs, associatifs ou autres pour parvenir à présenter cette charte six mois seulement après le vote de notre délibération "pour un meilleur service de proximité aux Parisiens".

Cette manière de faire est un gage de réussite pour l'avenir, alors bon courage, Monsieur BOUAKKAZ.

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Je vous remercie et donne la parole à M. POZZO di BORGO.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Ce projet de charte est une vieille affaire, parce que je crois même que la Préfecture dans son rôle administratif a retoqué cette charte autant que je me souviens, parce que je n'ai pas tous les détails. Cela me fait penser à une sorte d'objet politique et administratif non identifié. Cela a été retoqué parce que cela contenait des articles contraires à la Constitution, je crois que l'on y intègre des électeurs qui ne sont pas électeurs puisque ce sont des citoyens parisiens qui ne sont pas européens.

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Vous avez seul la parole mais allez au bout de votre intervention.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Le projet de charte n'a pas fait l'objet d'une véritable consultation avec les élus des groupes de l'opposition, alors qu'il touche au fonctionnement de la démocratie locale parisienne. Il devrait relever d'un consensus entre toutes les tendances politiques au Conseil de Paris.

Ce projet de charte présente un défaut majeur, qui posera des problèmes de fonctionnement dans nos institutions. On sait très bien que lorsqu'il y a eu la loi P.L.M., avait déjà été créé le C.I.C.A., ce comité qui réunissait les associations avec les services de la Ville. Cela a bien fonctionné pendant très longtemps, puis est arrivée la loi en 2002 ou 2001 où l'on intégrait des conseils de quartier qui sont une bonne initiative.

Seulement, les conseils de quartier qui vivent bien dans certains arrondissements, un peu moins bien dans d'autres, mais qui sont tout de même une bonne initiative, se sont faits au détriment des C.I.C.A. Or, les C.I.C.A. étaient vraiment très représentatifs, l'ensemble des associations de l'arrondissement prenait en compte un sujet, l'ensemble des services était là, et il y avait un véritable dialogue important entre les associations et les services, puis des échanges qui se traduisaient par des décisions à l'époque de la majorité différente.

Depuis que vous avez cette majorité, la concertation des arrondissements, notamment ceux qui ne sont pas de votre majorité, est pratiquement inexistante.

Les C.I.C.A. ont pratiquement disparu.

Vous avez créé autre chose, tout cela n'est pas très crédible, c'est une proposition que nous aurions pu soutenir si les C.I.C.A. et les conseils de quartier continuaient à vivre. On n'ar-

rive pas très bien à voir ce que c'est, on a l'impression que cela correspond à une sorte de bonne volonté du militantisme socialiste, on crée quelque chose de très large, c'est complètement confus.

C'est pourquoi dans l'état actuel de votre charte, nous ne pouvons pas la voter, car elle affaiblit la fonction des élus parisiens.

Dernier argument, il y a démocratie représentative et démocratie des comités. Je suis désolé, déjà les Conseils d'arrondissement, nous sommes 531 élus à Paris, il y a des Conseils d'arrondissement qui n'ont pratiquement aucun pouvoir. On crée d'autres structures, mais faisons vivre les Conseils d'arrondissement, donnons leur des pouvoirs, faisons-en sorte que ces Conseils d'arrondissement travaillent. Des gens sont élus, ne sont pas indemnisés, ils souhaiteraient participer mais n'ont vraiment pas de responsabilités, et on crée une nouvelle structure. Tout cela est ubuesque, c'est pourquoi nous ne voterons pas cette Charte de la participation.

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je pense qu'il y avait matière à répondre, mais que Hamou BOUAKKAZ le fera très bien.

La parole est à M. Pierre AIDENBAUM.

**M. Pierre AIDENBAUM**, maire du 3e arrondissement. - Madame le Maire, mes chers collègues.

La démocratie locale est au cœur de notre démarche et reste pour nous - il semblerait que ce ne soit pas le cas pour tout le monde, après l'intervention que je viens d'entendre - en tout cas, pour nous, un enjeu fondamental de cette mandature autant que dans la précédente ; enjeu fondamental et d'ailleurs réussi, puisqu'aujourd'hui, la démocratie locale s'ancre dans nos pratiques quotidiennes.

Nul ne songe à remettre en cause ce que les Parisiennes et les Parisiens conçoivent à juste titre comme des acquis. Nous nous accordons tous à considérer que les comptes rendus de mandats, les conseils de quartier, le C.I.C.A., naturellement, le Conseil parisien de la jeunesse, le Conseil parisien des résidents non communautaires, les pouvoirs renforcés des maires d'arrondissement - contrairement aussi à ce que je viens d'entendre - sont autant de ruptures avec ce qui s'était passé auparavant, autant d'avancées pour les Parisiens qui étaient écartés, avant 2001, de toute participation aux projets de Paris.

En 2008, nous leur avons proposé d'aller plus loin encore et de créer de nouveaux instruments au service de l'expression citoyenne. Au 1er janvier 2010, un droit d'interpellation sera disponible à tous citoyens, permettant à notre Conseil de s'exprimer au plus près des préoccupations des habitants. Une Commission parisienne du débat public, autorité indépendante, sera appelée à veiller au respect des règles démocratiques et à formuler des recommandations.

Aussi, après huit années d'expérience sur le terrain, nous est présentée ici la Charte parisienne de la participation. Et je voulais féliciter à cet égard le remarquable travail d'Hamou BOUAKKAZ, sa patience, sa persévérance, son talent. Il a su s'inspirer des expériences de chaque arrondissement, de chaque instance participative, de ce que nous avons fait les uns et les autres. Et par rapport à tout cela, il a su construire ce qui vous est présenté aujourd'hui, un socle commun qui constitue cette charte.

Il s'agit d'une formalisation nécessaire - et pour dire les choses franchement - d'un véritable contrat démocratique. Cette charte vient en effet obliger, engager à des règles complètes et opérationnelles. Pour synthétiser son rapport, je dirai que ce document fixe, d'une part, un cadre et d'autre part, propose des outils innovants.

Un cadre d'abord, puisque l'information, l'accessibilité, l'évaluation, la mise à disposition de moyens humains et logistiques sont présentés à juste titre comme autant de conditions pour une concertation sincère sur les grands projets municipaux.

Des outils innovants ensuite et je n'en citerai qu'un seul m'apparaissant à cet égard topique, celui du droit de tous à la formation. C'est ainsi que l'Université populaire de la citoyenneté active proposera des ateliers thématiques relatifs à l'urbanisme, à la vie politique et au fonctionnement des institutions.

Cependant, malgré ces avancées prometteuses, certains ne sont pas satisfaits et nous venons de l'entendre avec M. POZZO di BORGO. L'opposition de droite a refusé, d'ailleurs, d'adopter cette charte dans tous les arrondissements où elle est aux responsabilités. La démocratie les inquiète ; opposition paradoxale, critiquant sans répit tous les projets qui, précisément, la rendent plus autonome et plus démocratique.

En 2001, les mairies d'arrondissement ont reçu une dotation de gestion et d'animation locale, ce qui était une nouveauté. En 2009, fidèle à sa politique démocratique, notre majorité a décidé d'aller encore plus loin en leur transférant la gestion directe d'un certain nombre de problèmes et notamment des subventions, d'un certain nombre de subventions destinées aux associations locales.

Je n'évoquerai ici que ma circonscription - si je puis dire - à l'égard d'une droite qui refuse obstinément ces avancées sans précédent. Elle prolonge en cela l'attitude d'un Gouvernement qui refuse toujours de mettre en œuvre le référendum d'initiative populaire, pourtant instauré par la révision constitutionnelle de juillet 2008 pour élargir le champ de la démocratie, et qui se garde bien de présenter la loi organique, indispensable pour rendre cette procédure effective.

La Charte parisienne de la participation n'a pas vocation à se substituer à la pratique démocratique au sein des arrondissements. Il s'agit de fixer un cadre et des lignes directrices, et chaque mairie aura la possibilité - et même le devoir me semble-t-il - d'adapter la pratique aux particularités locales qu'elle connaît.

Dans la concertation sur les grands travaux, le 3e a été précurseur avec la consultation sur le Carreau du temple et le référendum d'initiative local. Dans le 3e toujours, un Conseil local du handicap, un Conseil économique ont vu le jour, également un Conseil des parents et des crèches collectives et une conférence citoyenne sur les futurs du 3e.

S'assurer de prendre la bonne direction en établissant un dialogue permanent avec les citoyens et les citoyennes est la matrice de ce contrat démocratique. Alors que les projets nationaux tels qu'ils sont menés, montrent qu'un retour en arrière est possible, que des pratiques contestables sont toujours capables d'altérer le climat démocratique de notre pays.

Je témoigne ici de l'exemplarité de la démocratie poursuivie par la charte parisienne de la participation, convaincu du bienfait que les Parisiens tireront à être toujours plus étroitement associés aux projets municipaux.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AIDENBAUM.

Madame FOURNIER, vous avez la parole.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Merci, Madame la Maire.

Nous portons sur cette Charte de la participation qui a été annoncée, largement travaillée ensuite et qui est attendue depuis de nombreux mois, un avis contrasté, même si nous allons la voter.

En effet, nous apprécions, pour commencer par le dernier point de cette Charte, qu'elle prévoit dans le point 10 que les processus participatifs feront l'objet d'une évaluation de même que l'application de la Charte. Prévoir et rendre possible des adaptations des évolutions nous semble en effet très important, puisqu'il s'agit là d'un outil nouveau qui ne manquera pas de devoir être amélioré une fois mis en œuvre.

Nous sommes aussi satisfaits que le point 8 clarifie les termes et les modalités de la participation qui est présentée comme un processus.

Il est vrai que l'information, la consultation, la concertation et la collaboration renvoient à des étapes et surtout à des modalités différentes du dialogue entre les élus et les Parisiens. Souvent dans les années passées et maintenant encore, nous avons pu ressentir un glissement entre, par exemple, l'information et la concertation, la première se substituant à la deuxième dans la réalité un certain nombre de fois.

Aussi, au-delà de cette clarification, nous notons que les initiatives pour recueillir et prendre en compte les avis des Parisiens peuvent être multipliées et que de nouveaux outils sont mentionnés au-delà des enquêtes publiques et des concertations plus classiques.

Le fait que les conférences citoyennes ou de consensus, les ateliers pédagogiques soient présentés est un signe de vitalité du débat démocratique. Ces modalités ne doivent pas se substituer aux instances plus traditionnelles, mais elles doivent venir compléter l'éventail des possibilités et permettre aux citoyens de s'impliquer de manière plus construite, plus continue dans les sujets qui les intéressent.

La conférence de consensus sur la téléphonie mobile, par exemple, a été un exemple de formation des Parisiens et d'élaboration d'un point de vue effectivement construit sur cette question-là et abouti.

Ceci dit, nous restons très vigilants sur la mise en œuvre de ces dispositifs et la méthode qui sera adoptée pour intégrer de manière constructive des avis nécessairement divers et variés. En effet, sur les sujets où les divergences sont nombreuses et parfois profondes, surtout lorsqu'il s'agit de grands débats municipaux, de grands projets municipaux, nous restons un peu dubitatifs devant la façon dont seront pris en compte ces avis divers.

Permettre à des pensées différentes de s'exprimer est nécessaire, mais ce n'est qu'un aspect de la démocratie qui suppose aussi que les élus soient à l'écoute et soient capables de faire évoluer des projets qui, visiblement, ne recueillent pas un fort assentiment, voire seraient carrément contestés. La Charte,

nécessairement générale, ne donne pas de pistes méthodologiques pour dépasser cette question.

Enfin, je voudrais revenir sur la troisième clé de cette Charte - on dit clé - qui prévoit la possibilité de faire inscrire une question ou un sujet à l'ordre du jour de Conseil de Paris. Certes, les moyens de communication modernes permettent des mobilisations et des campagnes massives, rapides mais le seuil qui a été choisi, celui de 3 % des Parisiens, soit 50.000 personnes, est élevé et - me semble-t-il - franchement décourageant. Réunir 50.000 signatures pour simplement avoir la possibilité d'interpeller le Maire de Paris sur une question, c'est beaucoup trop.

C'est pourquoi nous proposons, comme nous l'avons déjà fait précédemment, d'abaisser ce seuil de pétition à 1 % des habitants majeurs de Paris. C'est le sens de l'amendement, que je ne présenterai pas par ailleurs, au projet de délibération que nous avons déposé pour que cette démocratie soit bien vivante et vraiment accessible à tous.

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Je vous remercie et je donne maintenant la parole à M. Rémi FÉRAUD.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la participation active des citoyens marque notre action depuis 2001, comme l'a rappelé Pierre AIDENBAUM.

C'est un vrai enjeu en lui-même, la méthode est un enjeu elle-même et Hamou BOUAKKAZ le rappelle fréquemment.

Je sais, comme maire d'arrondissement, à quel point cette démocratie participative est nécessaire et utile. Mais je sais aussi qu'elle n'est jamais une évidence et que le risque existe toujours de s'essouffler ou de revenir en arrière.

La charte parisienne de la participation nous offre ainsi un cadre qui garantira, rendra plus lisible et plus équitable pour tous les Parisiens, mais aussi permettra de développer une démocratie participative de qualité à Paris avec de nouveaux instruments importants, notamment celui de la formation des habitants, qui ont besoin pour s'emparer des sujets de comprendre le fonctionnement de la Ville.

Elle prévoit une évaluation tous les deux ans, je crois, dont nous avons besoin pour pouvoir nous remettre en cause régulièrement. Nous nous étions, lors des élections municipales de 2008, engagés à aller plus loin que ce que nous avons réalisé dans la précédente mandature. Oui, il faut vraiment associer tous les Parisiens, améliorer l'information et la concertation en amont et nous adapter aux outils actuels.

Cette charte de la participation, dont les dix clefs sont issues de l'expérience des dernières années, mais aussi du travail de concertation mené depuis plusieurs mois avec l'ensemble des élus et les associations, les conseils de quartier et de la jeunesse notamment, nous permet d'avancer en ce sens.

Cette méthode est évidemment très différente de ce que nous avons connu dans le passé. Elle ne remet pas, ceci dit, en cause les engagements politiques des élus. J'entends souvent des inquiétudes qui me paraissent très infondées sur ce point, et elle ne fragilise pas leur légitimité issue des élections. Chaque maire d'arrondissement a une longue pratique des conseils de quartier, des conseils de la jeunesse, des conseils des seniors et peut en témoigner, s'il est de bonne foi.

Cette charte obligera les élus, dans la conduite de leur action, à suivre des règles communes et indispensables dans une démocratie moderne, qui vont au-delà du minimum prévu par la loi. Je pense qu'on ne peut pas se réfugier derrière l'interdiction du droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales, pour leur refuser l'accès à une démocratie participative dans une ville comme Paris.

Enfin, sur la place des arrondissements, j'ai entendu des critiques sur ce point, mais nous venons de voter il y a très peu une démarche de décentralisation et de déconcentration, mise en œuvre par le Maire de Paris, qui permet une meilleure proximité, et d'ailleurs par cela une meilleure efficacité.

Cette déconcentration - décentralisation doit s'accompagner d'une démocratie locale exemplaire dans nos arrondissements. A ce titre, je pense que les élus doivent se sentir bien plus menacés par un projet gouvernemental de Grand Paris qui se fait largement contre eux, et de toute façon sans eux, que par une charte parisienne de participation, dont nous avons tous besoin pour formaliser une démarche partagée avec l'ensemble des Parisiens.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur FÉRAUD.

Madame Emmanuelle BECKER, vous avez la parole.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, dans le sillage des avancées que notre municipalité porte depuis 2001 en matière de démocratie participative, nous sommes aujourd'hui amenés à nous prononcer sur l'adoption d'une charte parisienne de la participation.

Si la démocratie locale en est à ses premières années, la participation des Parisiennes et des Parisiens au débat public constitue un enjeu majeur de progrès à poursuivre. Comment susciter la participation ? Comment la faire vivre ? Ce sont pour nous des questions primordiales.

La charte qui nous est livrée aujourd'hui par Hamou BOUAKKAZ s'attache à proposer des réponses à ces questions.

Le contenu de cette charte est audacieux, dans la volonté d'associer les citoyens aux projets de la Ville avec des moyens réels. Mais je tiens à préciser un point, non sans conséquence quant à l'audace des propositions soumises.

Pour nous, la démocratie participative n'est pas qu'un complément à la démocratie représentative. En étant reconnue dans la Constitution et dans les lois, la démocratie participative devient le moyen d'inventer et de construire un nouveau système de représentation associant en permanence élus et citoyens, organisés ou non, dans des formes diversifiées afin d'aller vers la co-élaboration, la co-décision et enfin le partage des pouvoirs.

Dans ce sens, notre groupe a déposé plusieurs amendements qui visent à faire toute leur place dans les débats aux usagers, aux salariés, aux seniors et aux jeunes Parisiens. Paris est traversé chaque jour de milliers d'usagers de la ville. Ils ne sont pas forcément habitants parisiens, mais sont pourtant de ceux qui font la ville. Ainsi de nombreux salariés participent de fait à la richesse, à l'animation et l'attractivité de Paris. Il nous

semble qu'une place doit leur être faite dans la participation que nous voulons développer.

Nous sommes opposés à une démocratie du sommeil. Le monde du travail doit être associé aux instances de la démocratie participative. Les représentants des salariés parisiens ont leur mot à dire sur la ville, sur ses aménagements ou encore ses transports.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous proposons d'inclure des représentants des syndicats et des usagers à la commission parisienne du débat public et de créer un comité consultatif du monde du travail.

A travers ces amendements, que nous souhaiterions vivement voir adoptés, notre préoccupation est d'abord celle de l'ouverture du cercle des participants au débat. Dans cette même logique, nous souhaitons promouvoir la participation des seniors et la sensibilisation des jeunes Parisiens aux instances de la démocratie participative.

Enfin, pour ce qui est de nos amendements, dans la mesure où la démocratie participative ne se décrète pas mais se pratique, nous proposons que cette charte de la participation soit revue dans un an, à l'aune de son expérimentation et puisse être réévaluée au sein de cette Assemblée.

Je ferai une seule remarque sur l'amendement déposé par l'U.M.P. à ce projet. A l'heure où ce parti invite activement à l'exclusion d'un grand nombre de nos concitoyens sur le plan économique, sur le plan politique, sur le plan culturel, je me déssole de voir ce groupe demander comme une rengaine au Conseil de Paris des droits pour l'opposition, c'est-à-dire pour eux-mêmes, quand nous nous battons pour faire valoir les droits de l'ensemble des citoyens et des travailleurs.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Vincent ROGER.

**M. Vincent ROGER**. - Madame la Maire, être démocrate, disait Jacques Derrida, ce serait agir en reconnaissant que nous ne vivons jamais dans une société assez démocratique.

Servir la démocratie, c'est avoir cette conscience qu'on doit remettre son ouvrage en permanence sur le métier. En tant qu'élus, nous devons être exemplaires mais aussi faire preuve de créativité, afin d'assurer la vitalité et la pérennité du débat démocratique.

L'émergence, ces dernières années, d'une démocratie de proximité va dans ce sens. A condition, bien sûr, qu'elle s'inscrive dans la réaffirmation de la démocratie représentative.

Chers collègues, l'ambition d'associer davantage les Parisiens à l'élaboration et à la prise de décision est louable. Une telle volonté contribuerait à apaiser le débat public, à renforcer le lien entre l' élu et le citoyen et à promouvoir le vivre ensemble.

Notre famille politique ne peut qu'adhérer à de tels objec-

tifs. Malheureusement, la charte participative, que nous propose la majorité, ne permettra pas de les atteindre. En effet, la méthode retenue est à l'opposé des principes dont votre majorité se gargarise, en matière de démocratie.

Le premier principe aurait été de respecter l'opposition. Lorsqu'on parle de démocratie, cela paraît évident. Et bien, à Paris, il en va autrement. Puisqu'aucune concertation avec les groupes de l'opposition n'a été voulue, cela en est même devenu cocasse puisqu'après nous avoir oubliés en mai dernier M. BOUAKKAZ a bien voulu rendre visite au groupe de l'opposition, mais après avoir fini d'écrire son projet.

Pour illustrer la vitalité démocratique de Paris, le respect de l'opposition et l'envie de débattre, vous conviendrez qu'il était difficile de faire pire.

De même, il aurait été judicieux de la part de l'Exécutif de mettre en place, lors de ce Conseil de Paris, un débat organisé sur le sujet.

Et bien, de débat, il n'y en aura pas. La majorité fait passer ce texte en catimini, comme si elle ne l'assumait pas, comme si elle en avait honte. Pourtant, on peut reprocher beaucoup de choses au Maire de Paris, mais pas celle de ne savoir communiquer. Il ne communique pas sur ce texte, parce qu'il le sait aussi plat que le débat d'idées au parti socialiste.

Il faut dire que cette charte montre que votre majorité est en manque d'imagination. Promise dès le début de votre seconde mandature, il vous aura fallu 18 mois pour écrire ce document de 7 pages. Si ce n'est pas la preuve d'un début d'usure de votre majorité, c'est en tout cas l'illustration des prémisses d'un épuisement, à l'image de la démocratie locale parisienne.

En effet, que constatons-nous après neuf ans de mandat de votre majorité ? Un triple échec.

Echec, tout d'abord, au regard du principe d'universalité ; vous n'avez réussi à intéresser à la démocratie locale qu'une minorité infime de Parisiens.

Echec, ensuite, sur le pluralisme ; la démocratie locale, cela commence avec le respect des élus et des droits de l'opposition.

Echec, enfin, sur la transparence des décisions et sur l'écoute des citoyens. La charte qui nous est proposée n'est que paroles et paroles, pour reprendre la chanson de Dalida. Chers collègues, si l'opposition se doit de dénoncer les erreurs de la majorité, elle se doit surtout de faire œuvre de proposition. C'est dans cet esprit que mon groupe, notamment à l'initiative de Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, vous propose d'adopter, via l'amendement n° 76, une contrecharte. Cette contrecharte se veut avant tout pragmatique. Elle réaffirme la légitimité de la démocratie représentative.

Notre projet veut également mettre fin à une véritable "théodulisation" du débat local voulu par votre majorité. Alors qu'existent à Paris 121 conseils de quartier, un conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires, un conseil de la vie étudiante et, dans chaque arrondissement, un C.I.C.A. pour les associations, un conseil de jeunesse et parfois un conseil d'anciens, des conseils de sages et des conseils d'enfants, l'Exécutif parisien veut encore en accroître le nombre et cela selon une équation simple : un Parisien égale un problème égale un comité, créant ainsi l'émergence d'une démocratie plus bancale que locale.

Pour contourner les conseils d'arrondissement et les conseils de quartier qui s'honorent de ne pas toujours être à la botte de votre municipalité, vous leur créez de la concurrence. En multipliant les structures, on dilue la démocratie locale pour, au final, pouvoir mieux décider tout seul.

Enfin, pour en finir avec une démocratie locale réservée à un cercle d'initiés, notre ambition est de renforcer le poids des Parisiens...

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Il vous reste 30 secondes.

**M. Vincent ROGER**. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

... dans le débat public, avec comme principe de base un électeur égale une voix.

Nous voulons ainsi instaurer des référendums locaux. Ils pourraient être le fer de lance d'une démocratie urbaine digne du XXI<sup>e</sup> siècle, pour permettre aux Parisiens de maîtriser le destin de leur ville sur des grands projets structurants.

Ainsi, chers collègues, nous voulons promouvoir une démocratie sans doute moins participative, mais avec plus de participants et des participants écoutés.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ROGER.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Madame la Maire.

A la suite de l'excellente intervention de mon collègue Vincent ROGER et après avoir écouté les beaux principes qui ont été consciencieusement énumérés par les premiers orateurs, j'aimerais ramener notre Assemblée à la réalité telle qu'elle est vécue aujourd'hui en matière de démocratie participative.

Je prendrai deux exemples : les conseils de quartier et les réunions publiques.

Les conseils de quartier... Je préside depuis 2002 l'un des 122 conseils de quartier. Depuis sept ans maintenant, j'ai donc organisé des débats, des réunions, des animations sur le terrain, des visites. J'y attache beaucoup d'importance, comme vous tous, et d'intérêt, à la fois en tant que citoyenne et en tant qu'élue locale.

Mes chers collègues, là où les choses se gâtent, c'est d'abord lorsqu'on constate la pauvreté des moyens qui sont alloués à cette tâche, qui est pourtant présentée comme un élément clef de la démocratie participative. C'est un budget d'investissement annuel qui permet juste de poser chaque année un ralentisseur, trois jardinières, une barrière de sécurité, et avec des moyens en personnel administratif totalement insuffisants.

Mais le plus sérieux n'est pas là ; il est de constater que le travail des habitants sur les grands sujets sur lesquels la Ville annonce qu'elle consulte les conseils de quartier, comme le Plan Local de l'Urbanisme, par exemple, n'est absolument pas pris en compte. Bien souvent, aucune proposition, aucune demande n'est acceptée, aucun refus n'est motivé.

Dès que les acteurs de la démocratie participative ne vous renvoient pas ce que vous attendez d'eux, vous ne tenez pas compte de leurs observations.

Le second exemple que j'évoquerai concerne l'organisation des réunions publiques.

Je prendrai un exemple tout récent : une réunion publique qui date du 8 décembre dernier ; Mme HIDALGO venait présider une réunion sur la Z.A.C. "Batignolles - Cardinet". Mon propos ne portera pas sur le fond mais sur le contenu de cette réunion par rapport à son objet. Les habitants étaient venus nombreux parce qu'ils étaient inquiets. Le débat a été purement escamoté. En effet, pendant près d'une heure, les représentants du Ministère de la Justice sont venus expliquer les conditions de travail dans l'actuel palais de justice et leurs besoins dans le futur T.G.I. Les questions fusaient, pendant ce temps, sur les tours de logements ; les réponses ont été repoussées à plus tard ; elles n'ont d'ailleurs pas vraiment été données.

Quant à la dernière partie de la réunion, elle a été consacrée à l'audition de M. BOUAKKAZ qui est venu faire un cours, une véritable leçon de civisme et de participation, mais c'était justement à des personnes...

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

Attendez la suite, vous allez voir que les choses se gâtent, parce que cette leçon tombait justement alors que les personnes étaient venues pour un sujet et on leur avait servi autre chose.

J'oubliais aussi les propos de Mme HIDALGO qui, devant les protestations de la salle, a déclaré : "vous pouvez siffler, nous continuerons". Si c'est cela la démocratie, je ne la connais pas vraiment.

Alors à quoi sert la participation et à quoi sert toute cette mécanique d'instances de concertation si c'est pour ne pas tenir compte des opinions exprimées ?

Monsieur le Maire ou Madame la Maire, mes chers collègues, je suis en faveur de la participation et de la concertation si elle est d'abord précédée d'une information et d'une formation non moins indispensable des acteurs de la participation et il faut, ensuite, non seulement écouter, mais tenir compte des propos exprimés et c'est là que le bât blesse.

A lire l'ensemble des dispositifs que vous proposez de mettre en place, on en vient naturellement, tout naturellement, à penser que le rôle que vous réservez à la démocratie représentative est minoré, en particulier au niveau des élus de l'arrondissement, qui sont pourtant les plus proches des électeurs.

A lire, c'est comme si cet échelon n'existait pas. Pourtant, qui plus que les maires et les élus d'arrondissement sont plus au courant des problèmes et des besoins locaux ? Ils les voient dans leur ensemble et dans l'intérêt général des électeurs qu'ils représentent. Ils ne se font pas l'expression de lobbies agissants. Le rôle et la place de chacun doivent donc être reconnus et aménagés. Ce n'est pas ce qui ressort de ce texte, et encore moins de l'application qui est faite de la démocratie locale depuis huit ans par votre équipe.

Je vous remercie.

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Hamou BOUAKKAZ pour répondre. Je lui demande aussi de donner son avis sur les quatre amendements qui ont

été déposés, pour que puissions ensuite voter.

**M. Hamou BOUAKKAZ**, adjoint, au nom de la 5e Commission. - C'est bien le moins que la personne en charge de la participation donne son avis, donc on va s'y efforcer.

Tout d'abord, je voudrais vraiment remercier chacune et chacun de son intervention, car, à bien des égards, je trouve des terrains d'accord entre nous tous : pas de participation sans formation, pas de participation sans information, pas de participation sans une certaine rigueur, sans certaines règles du jeu, sans un cadre et c'est bien ce cadre que tente, sans doute maladroitement, j'y reviendrai, de poser cette charte de la participation.

Madame DOUVIN, vous vous êtes exprimée la dernière et vous avez insisté sur un point particulier qui est la question des moyens, mais j'ai bien entendu, hier, au débat budgétaire, vous nous avez expliqué que nous embauchions des fainéants... pardon, des fonctionnaires, que nous payions fort cher et qui nous faisaient hypothéquer l'avenir de cette ville, et là, vous nous demandez de nouveaux moyens pour la démocratie participative. Décidément, j'ai un peu de mal à m'y retrouver.

*(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

La suite est à venir, Monsieur le Président. Ne m'interrompez pas ; vous m'interrompez globalement.

La question des moyens, toujours plus et toujours mieux de moyens, c'est aussi un point d'accord et, en effet, je suis de ceux qui pensent qu'il faut renforcer progressivement, au rythme auquel notre budget nous le permet, les moyens de la démocratie participative.

Comme l'ont dit Rémi, Pierre et Danielle, ce texte est un texte d'avenir, c'est un projet de tous les Parisiens pour tous les Parisiens ; ce projet vise fondamentalement à lever les freins et les blocages qui entravent la pleine participation des citoyens à la vie de leur cité et vous savez que des freins, il y en a beaucoup.

En somme, le texte que j'ai l'honneur de porter aujourd'hui au nom du Maire de Paris est une charte au sens premier et exact du terme, un ouvrage libérateur, libérateur d'énergie, libérateur d'audace, libérateur de citoyenneté. C'est cela l'enjeu de ce texte.

Dès lors, les craintes exprimées sur certains bancs de notre Assemblée sur une volonté de remise en cause des uns ou des autres... M. Vincent ROGER m'a expliqué que je ne concertais pas ; il faudra qu'il rencontre Mme POIRAUULT-GAUVIN et Mme MACÉ de LÉPINAY qui m'ont reçu de manière fort républicaine dans le 15e arrondissement, pour une initiative que nous avons en commun. Nous étions ensemble, nous avons échangé. Je suis effectivement venu, et vous m'en avez donné acte, devant le groupe U.M.P., sans doute trop tard, sans doute trop mal, mais, comme je vous le redirai, je suis toujours à votre disposition.

Donc, vous m'avez accusé de sous-estimer le rôle des élus et des maires d'arrondissement.

Ecoutez, je vois dans l'intervention de Rémi FÉRAUD et de Pierre AIDENBAUM le symbole de l'inverse. Ce sont deux maires d'arrondissement qui sont intervenus. Ils sont ni plus ni moins maires que les maires d'arrondissement de l'opposition ! Et chaque maire de l'opposition qui m'a demandé de venir dans

un arrondissement, je l'ai fait bien volontiers.

Mais sur cette charte de la participation, l'opposition a eu un rôle, une attitude un peu ambiguë : "J'y vais, j'y vais pas" !

"Tu veux ou tu veux pas ?", comme disait Zanini dans son temps !

**M. Jean-François LAMOUR**. - On vous a proposé une réunion, vous n'êtes pas venu !

**M. Hamou BOUAKKAZ**, adjoint, rapporteur. - J'ai le plus grand des respects pour les maires d'arrondissement et les critiques sur ce point ne sont pas fondées.

Les débats que nous avons seront au B.M.O. et je tiens à le rappeler : les maires d'arrondissement sont des acteurs essentiels de la démocratie locale et les élus d'arrondissement sont, à leur échelle, garants des mêmes principes de démocratie locale que les élus qui siègent dans notre Conseil. Je le dis solennellement et fermement.

Le texte que je soumetts à notre Assemblée au nom du Maire de Paris qui, en matière de démocratie participative, est un précurseur : comptes rendus de mandat, concertations tous azimuts, rapport, je crois, singulier et rapport apprécié au citoyen. Ce texte souligne sans ambiguïté que le pouvoir décisionnel est l'apanage des élus. J'ai bien dit "des élus", je n'ai pas dit "des élus du Conseil de Paris", j'ai dit de "tous les élus". C'est d'ailleurs le premier mode opératoire de la première clef de la participation.

Quant aux mairies d'arrondissement, j'ai tenu précisément à ce que la charte parisienne ne fasse aucune préconisation en ce qui concerne les instances relevant de leurs prérogatives. Je me suis toujours refusé à toute ingérence. Pourtant, j'ai bien conscience que de grandes disparités existent entre les arrondissements et que leur ouverture, à la pluralité et la complexité de ce qui fait Paris, est fortement influencée par la majorité qui dirige l'arrondissement, on le sait. Certains conseils de quartier sont plus ou moins ouverts aux étrangers d'origine extracommunautaire. On sait que certains arrondissements font présider leur conseil par un élu, d'autres non. Je crois qu'il n'entraîne pas dans le cadre de cette charte de s'ingérer dans cette mécanique très subtile et que je laisse aux maires d'arrondissement.

Par mon expérience associative et humaine, je crois à l'émulation par l'exemple, à la création de dynamiques positives, car en vérité, la charte parisienne de la participation est tournée vers le futur ; je l'ai déjà dit. Permettez-moi de citer le Général de Gaulle, un grand homme tourné vers le futur. Il s'exprimait ainsi le 2 avril 1969 : "L'ancrage local de la démocratie, voilà la grande réforme que nous devons apporter à la France."

Je pense que chacun doit rester extrêmement respectueux envers un homme d'Etat tel que le général De Gaulle. Pour ma part, je m'y tiendrai.

Quant à François Mitterrand, autre homme d'Etat qui mérite le même respect, il disait : "La France a eu besoin d'un pouvoir fort et centralisé pour se faire. Elle a aujourd'hui besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire."

Rémi FÉRAUD et de Pierre AIDENBAUM y faisaient allusion, je pense que l'Exécutif national et le Président SARKOZY devraient méditer sur cette maxime au moment où ils tentent d'imposer - mais je n'y reviendrai pas - le projet sur le Grand Paris.

C'est la gauche qui a fait voter la loi démocratie de proximité qui rendait obligatoire la création de conseils de quartier dans les grandes villes.

Je voudrais revenir un instant sur les débats d'il y a 7 ans durant les délibérations sur ce projet de loi. Ils sont intéressants. Par exemple, Claude GOASGUEN, un grand élu du groupe U.M.P.P.A., n'avait pas assez de toute sa verve pour s'opposer à cette avancée démocratique, s'interrogeant sur l'opportunité de mettre en place, disait-il, au-dessous des arrondissements, lesquels n'ont pas de pouvoir démocratique réel sauf d'avis, des comités de quartier qui vont eux-mêmes disposer de pouvoirs juridiques à déterminer.

Pierre LELLOUCHE, lui, est allé jusqu'à agiter le chiffon rouge du retour des Sovièts. Il voyait dans ce texte le, entre guillemets, "syndrome de la babouchka", c'est-à-dire le quadrillage systématique de la cité, bloc par bloc, par des personnes stipendiées par l'argent public.

Il a fallu tout le sens politique et l'opiniâtreté de Daniel VAILLANT pour, malgré un sénat hostile, faire aboutir ce projet. Je tiens à saluer encore une fois cet éminent collègue.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

Cela m'arrive de saluer des gens qui ne sont pas là, vous savez !

Cela m'arrive même de saluer des gens sur vos bancs.

Quelle tristesse donc que de voir que, décidément, 7 ans après, rien n'a bougé, rien n'a changé et, sur les bancs de la droite, il y a toujours le même conservatisme, la même frilosité.

Pour moi, c'est une surprise que de voir l'U.M.P.P.A. refuser d'aller au-delà de cette loi fondatrice pour poursuivre une dynamique d'ouverture.

Il me faut revenir un tout petit peu à l'amendement du groupe U.M.P.P.A., dont je demanderai évidemment le rejet, vous l'avez bien compris. Pourtant, j'étais moi aussi partisan d'un consensus.

Je suis venu la dernière fois voir le groupe U.M.P. en espérant que les 20 maires d'arrondissement signeraient cette charte. Il a fallu 7 ans pour incuber le projet de loi démocratie de proximité ; j'espère que ma force de conviction fera qu'avant 2014, les 20 maires d'arrondissement signeront cette charte. Vous voyez ma nature tout à fait optimiste et conviviale !

Il n'y aurait pas eu de concertation avec les mairies d'arrondissement ! J'y suis déjà venu longuement.

Vous savez qu'au Printemps de la démocratie locale deux conseillères d'arrondissement de l'opposition ont, jusqu'à la dernière minute, accepté de présider l'un des ateliers. Elles s'en sont retirées au dernier moment ; c'est toujours le "tu veux ou tu veux pas ?"

Des dizaines de réunions tenues, des milliers de citoyens qui se sont déplacés pour y participer, des milliers de contributions reçues montrent qu'il y a là au mieux de la mauvaise foi, au pire... oh ! Non, rien, au pire ! En tout cas, quelque chose comme soit un manque d'écoute, soit peut-être un manque d'envie de participer.

Cela m'ennuie parce que, vraiment, chaque fois que les

élus de l'opposition ont participé aux réunions, je dois dire en toute objectivité qu'ils ont eu un apport considérable. J'aime la démocratie quand, même quand on n'est pas d'accord, on continue de parler ensemble.

Je le dis et je le répète : ma main a été et reste toujours tendue pour le dialogue fécond, mais nul n'est obligé de participer, par définition. C'est ce que vous disiez, d'ailleurs.

L'amendement U.M.P.P.A. rappelle en permanence le cadre légal et réglementaire de la participation, mais la charte ne peut se réduire à une simple paraphrase ou compilation des textes juridiques en vigueur. Notre ambition va bien au-delà.

Si nous sommes élus - c'est tout au moins ce que je pense -, c'est précisément pour porter plus avant les libertés, pour créer toujours plus de lien social, pour faire tomber sans cesse tous les murs, mêmes les moins visibles.

Les pères fondateurs de l'Amérique ont inscrit d'ailleurs ce principe fondateur dès 1791 dans le 9<sup>e</sup> amendement de leur Constitution. Il disait en substance que les droits listés dans la Constitution ne sauraient être une limitation des droits, ils sont un tremplin vers de nouveaux horizons.

Notre charte doit s'efforcer de s'opposer à la dictature de la norme, elle doit s'efforcer de donner les outils d'une participation dynamique de l'immeuble à la métropole. Certains orateurs ont parlé des conférences de consensus, certains orateurs ont parlé de la plate-forme dite collaborative. Tous les moyens doivent être mis au service de la participation et c'est de cela dont traite le texte que je vous ai soumis. Ce texte ne saurait être un texte octroyé ou concédé.

Je vais revenir sur les amendements pour dire à mes avis du groupe des "Verts" qu'ils ont parfaitement raison : le droit d'interpellation est un droit qui doit vivre et on ne sait pas aujourd'hui quel va être son impact.

Donc, je leur propose de retirer leur amendement et de s'en tenir au vœu qu'ils avaient voté avec nous au mois de juin dernier, qui proposait une limite de 3 %. Et comme nous avons prévu d'évaluer cette Charte de la participation, comme nous avons prévu que la Commission parisienne du débat public ferait un rapport soumis à votre sagacité tous les ans, il sera toujours temps d'y revenir. Donc, je leur demande de retirer leur amendement.

Je n'ai pas très bien compris, en fait, ce que voulait dire M. POZZO di BORGIO. Honnêtement, je ne n'ai pas compris. J'aime beaucoup M. POZZO di BORGIO, donc...

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Monsieur le Maire, excusez-moi, mais 13 minutes 30. Donc, il est temps de me donner votre position sur les amendements.

**M. Hamou BOUAKKAZ**, adjoint, rapporteur. - En conclusion, comme je n'ai pas compris ce que M. POZZO di BORGIO nous disait, je ne peux pas très bien lui répondre, mais je reste à sa disposition pour lui expliquer la Charte de la participation que, d'évidence, il n'a pas lu, en fait.

Donc, en ce qui concerne l'amendement des "Verts", je leur propose de le retirer.

L'amendement du groupe communiste, j'ai proposé un amendement de l'Exécutif pour tenir compte de leur préoccupation de voir le monde salarié représenté d'une façon innovante dans les processus de participation. Je suis opposé pour ma part

à la création d'une instance spécifique, trop d'instances tuent les instances et il s'agit pour nous de créer du lien social. Je propose de retenir le troisième alinéa de leur amendement et de rejeter les autres alinéas.

En revanche, je leur propose d'adopter l'amendement de l'Exécutif qui propose d'encourager la Commission parisienne du débat public à recevoir, en tant que de besoin, les syndicats de salariés et d'employeurs. Vous le savez, Christian SAUTTER, à cet égard, fait fonctionner un comité pour l'emploi qui réunit déjà ces instances.

J'en ai terminé, chers collègues. Reste à travailler à faire en sorte que les Parisiens s'approprient cette Charte de la participation pour faire œuvre de démocratie à Paris, aujourd'hui comme hier.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BOUAKKAZ.

Je vais donc demander au groupe Communiste s'il retire son amendement, compte tenu des informations...

**M. Ian BROSSAT**. - Je dois dire que notre groupe est un peu surpris. On travaille sur une charte qui porte sur la démocratie participative. Il se trouve que notre groupe a participé à ce débat en soumettant un certain nombre d'amendements. Je constate simplement qu'il n'est tenu aucun compte des amendements que nous avons déposés, en particulier sur une question à laquelle nous tenons beaucoup, à savoir que nous considérons que la démocratie participative n'est pas seulement le fait de ceux qui habitent Paris, mais aussi de l'ensemble de ceux qui travaillent à Paris.

C'est bien pour cela que nous avons déposé un amendement demandant la constitution d'un Conseil consultatif du monde du travail. J'entends bien qu'il y a déjà beaucoup d'instances. Il me paraît simplement dommageable que le seul groupe qui n'a pas de Conseil pour le représenter, c'est le monde du travail. Je trouve cela dommage. C'est la raison pour laquelle je demande une suspension de séance pour permettre à chacun de réfléchir un peu à ce qu'il fait et de voir comment on peut avancer d'ici là.

Je vous remercie.

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Suspension de séance de deux minutes.

#### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à seize heures huit minutes, est reprise à seize heures quinze minutes, sous la présidence de Mme Liliane CAPELLE, adjointe.)*

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Les deux minutes sont écoulées depuis 5 minutes.

#### **2009, DDATC 101 - Charte Parisienne de la Participation. (Suite).**

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Monsieur BOUAKKAZ, pouvez-vous me donner une réponse sur l'amendement n° 74 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

**M. Hamou BOUAKKAZ**, adjoint, rapporteur. - Mes chers collègues, je déplore la situation à laquelle je suis amené, parce que nous sommes d'accord sur le fond. Qu'est-ce que c'est le fond ? C'est de tout mettre en œuvre pour que l'ensemble des Parisiens, quel que soit leur âge, quel que soit leur genre, leur sexe, leur situation de handicap, leur situation professionnelle, participe à la vie démocratique parisienne.

Néanmoins, je ne peux pas porter la responsabilité de créer une instance supplémentaire que je ne pourrais faire vivre. Je refuse de créer un bantoustan qui serait coupé du reste de la réalité démocratique participative.

Lorsque Anne HIDALGO propose "Imaginons la ville demain", les salariés sont là. Lorsque nous faisons des conférences de consensus, les salariés sont là. Lorsque j'interpelle les salariés de la Ville de Paris pour donner leur avis sur la Charte de participation, j'ai 2.000 contributions. Il ne faut pas adopter cet amendement et s'en tenir à l'amendement de l'Exécutif, qui demande à la commission parisienne d'intégrer, en temps que de besoin, les syndicats de salariés et d'employeurs dans ses concertations et son travail. Voilà la sagesse, c'est celle que je vous propose. Je vous remercie.

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Merci.

Le retirez-vous ou le maintenez-vous ?

**M. Ian BROSSAT**. - Dans la mesure où aucune avancée n'a été annoncée à l'instant par l'adjoint compétent, nous maintenons les amendements que nous avons proposés, et si la situation devait rester telle nous ne pourrions pas voter la charte.

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Une explication de vote de M. GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Nous partageons la proposition émise par le groupe Communiste. Nous avons un peu de mal à comprendre que l'on veuille faire une avancée démocratique et que la démarche employée par l'Exécutif pour travailler sur ce projet de délibération soit assez peu démocratique. De la même façon que nous avons avancé l'idée qu'il fallait réduire le pourcentage de Parisiens qui devaient pouvoir déclencher un simple examen d'une question au Conseil de Paris, en effet, 50.000 signataires pour simplement inscrire un sujet en débat au Conseil, cela semble un moyen considérable pour un objectif tout à fait limité.

Je pense que ce n'est pas la bonne méthode, donc nous soutiendrons les amendements proposés par le groupe Communiste.

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - M. Jean-Pierre CAFFET a demandé la parole.

**M. Jean-Pierre CAFFET**. - Merci, Madame la Maire.

Je déplore un peu la situation dans laquelle nous nous trouvons et dont je pense qu'elle aurait pu être évitée. Cela étant dit, puisque cette situation existe, j'en prends acte et je constate qu'il y a un désaccord sur un certain nombre d'amendements.

En fait, un amendement qui a été déposé par le groupe Communiste et que pour ma part, je ne reprendrai pas intégralement. J'ai cru comprendre que le groupe Communiste avait une priorité qui était en fait dans l'amendement n°2, l'ajout après le sixième alinéa, d'un paragraphe introduisant un comité consultatif du monde du travail. Si j'ai bien compris, c'est le point central auquel tient le groupe Communiste.



Et si le groupe Communiste est satisfait par l'acceptation de la création d'un comité consultatif du monde du travail, et personnellement je n'ai jamais considéré que le monde du travail puisse faire figure de bantoustan, il me semble qu'il pourrait y avoir un accord général, à la condition expresse, bien évidemment, que mon collègue Ian BROUSSAT accepte que seul cet amendement, celui-là seulement parmi les 2 pages de modification qu'il propose à cette charte de la participation, soit retenu.

Pour ma part, je n'y vois pas d'inconvénient, à condition que la modification ne porte que sur ce point, mon groupe votera cet amendement.

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - La parole est à M. BROUSSAT.

**M. Ian BROUSSAT**. - Jean-Pierre CAFFET a bien compris notre préoccupation, à savoir que nous considérons que le monde du travail n'a pas vocation à jouer un rôle secondaire dans la démocratie participative, et je constate que les choses avancent et c'est bien.

Si cet amendement était adopté, nous retirerions les autres et nous voterions la charte.

Je vous remercie.

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Monsieur BOUAKKAZ ?

**M. Hamou BOUAKKAZ**, adjoint, rapporteur. - Je vous propose de prendre alinéa par alinéa, et si le groupe socialiste accepte de créer un conseil consultatif du monde du travail, bien qu'il existe déjà un comité pour l'emploi, s'il suffit de cette proposition pour que la charte soit adoptée, en démocrate, je m'y rallie.

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Très bien, donc tout va bien, je mets aux voix.

**M. Ian BROUSSAT**. - On a plutôt intérêt à gérer une majorité comme cela.

**Mme Liliane CAPELLE**. - Je mets aux voix l'amendement n° 74 du groupe communiste, alinéa par alinéa. On parle bien de l'amendement 2, après le sixième alinéa "Afin d'élargir les espaces...".

**M. Jean-Pierre CAFFET**. - Je crois que nous nous sommes mis d'accord pour adopter un amendement qui permettrait à tout le monde d'adopter cette Charte de la participation, et cet amendement serait le suivant, après le sixième alinéa, ajouter un paragraphe : "Afin d'élargir...".

Vous permettez, Monsieur BOURNAZEL ?

*(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

Si vous ne comprenez rien... C'est pourtant simple !

Je répète, je répète, un amendement qui serait le suivant, après le sixième alinéa, ajouter un paragraphe : "Afin d'élargir les espaces de la démocratie participative, la Ville crée un comité consultatif du monde du travail."

*(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Alors, je

vais vous donner la parole. C'est exactement ce que j'avais compris parce que c'était ce que j'étais en train de vous lire.

Donc, M. GAREL et après, nous votons.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Madame le Maire.

Je voulais simplement faire une citation après Derrida, de Gaulle et Mitterrand, citer Bertrand DELANOË.

*(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

Si "Les Verts" étaient amenés à gérer Paris, je me ferai un peu de souci. Merci.

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Je crois.

Ceci étant dit, je mets donc aux voix l'amendement ainsi exprimé avec cette phrase : "Afin d'élargir les espaces de la démocratie participative, la Ville crée un comité consultatif du monde du travail."

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 74 déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 74 est adoptée.

Concernant l'amendement n° 75 déposé par le groupe "Les Verts", est-il retiré ?

**M. Sylvain GAREL**. - Peut-on demander une suspension de séance ?

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Non. Il y a un avis défavorable, s'il n'est pas retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 75 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 75 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 76 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 76 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 76 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 76 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération...

**M. Jean-François LAMOUR.** - Madame le Maire, je comprends votre penchant pour la gauche mais, de temps en temps, il est bon de regarder un peu sur tous les bancs de l'hémicycle. Je le dis gentiment. Pour une fois, on ne parle pas de Jean Bouin. Donc, on peut au moins s'entendre.

Madame le Maire, au vu et surtout à la suite de ce qu'on vient d'entendre sur cette charte, je crois qu'il vaudrait mieux, sincèrement, reculer, retarder le vote de ce projet de délibération. Sincèrement, il vaut mieux. Non, on ne l'a pas voté encore ; le projet de délibération, on ne l'a pas voté.

Je crois que, Monsieur BOUAKKAZ, y compris d'ailleurs dans votre intervention, vous avez fait la preuve, malheureusement, malgré le travail que vous avez effectué lors d'une première phase ; puis, à nouveau, vous nous dites que vous nous avez rencontrés... Je suis désolé, nous vous avons préparé une première réunion avec le groupe U.M.P.P.A., vous ne vous êtes pas présenté devant nous, problème d'agenda, problème d'emploi du temps. Ce n'est pas de notre faute, reconnaissez-le. C'est bien parce que vous n'aviez pas prévu, ce jour-là, de nous rencontrer.

Au-delà de ce problème technique, on voit bien que cette charte n'est ni faite ni à faire. Qu'au bout du compte, le sentiment que nous avons tous, y compris d'ailleurs au sein d'une partie de votre majorité, c'est que vous essayez de recentraliser ou de centraliser un certain nombre de compétences, de savoir-faire qui se déroulent au niveau des mairies d'arrondissement et des quartiers. Ce n'est pas plus compliqué que cela finalement cette fameuse démocratie participative que vous aimez tant...

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Il vous reste 30 secondes, Monsieur le Président !

**M. Jean-François LAMOUR.** - Oui, vous allez voir, je vais vous le faire en 30 secondes. Vous avez vraiment l'art de couper la parole aux différents intervenants.

*(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

Merci, Madame le Maire. C'est votre grande spécialité et, donc, je vais vous demander 30 secondes de plus parce que vous m'avez coupé la parole. Vous avez l'art, finalement, en permanence, d'essayer de tuer ou de remettre...

*(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

... et de remettre finalement, de recentraliser toute initiative ou tout travail de terrain, de concertation, de dialogue, de débat, qui se déroulent dans les quartiers.

Donc, Monsieur BOUAKKAZ, ne faites pas cette erreur - comme le fait d'ailleurs souvent le Maire de Paris - de vous entêter sur une charte qui, finalement, est en train de tuer un dispositif qui fonctionne bien.

Or, sous prétexte de vouloir nous présenter une soi-disant

évolution ou une innovation, vous êtes en train de remettre en cause tous les principes - au-delà même de la loi - qui font que, finalement, ce dispositif de concertation fonctionne bien... Donc, avant même de voter, Monsieur BOUAKKAZ, remettez-vous en question, réécrivez votre charte, travaillez avec les groupes, avec les quartiers, avec les élus d'arrondissement et ne faites pas cette erreur historique de vouloir à tout prix imposer un système et un dispositif qui va à l'encontre de la démocratie participative !

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LAMOUR, pour ce que vous avez dit.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDATC 101 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DDATC 101).

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la Commission nationale de Déontologie de la Sécurité (C..N.D.S.).**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Liliane CAPELLE**, adjointe, présidente. - Alors, mes chers collègues, nous passons à l'examen des vœux référencés n° 77 et n° 77 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs à la Commission nationale de Déontologie de la Sécurité (C.N.D.S.).

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT.** - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu porte sur la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité. Il fait suite au fait que des menaces pèsent sur la C.N.D.S. Or, la C.N.D.S. joue un rôle fondamental pour, précisément, travailler à l'éthique, en particulier chez les policiers et dans ce qui peut être réalisé sur ces questions.

Ce vœu vise à ce que le Maire de Paris relaie auprès du Gouvernement l'opposition des élus parisiens à la suppression de la C.N.D.S. et leur souhait de la voir renouvée et dotée de moyens humains et financiers renforcés.

Je vous remercie.

*(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace Mme Liliane CAPELLE au fauteuil de la présidence).*

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Monsieur SARRE, vous avez la parole.

**M. Georges SARRE**, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Maire, chers collègues, Monsieur BROSSAT, des manquements aux règles de déontologie existent et les saisines de la C.N.D.S., depuis sa création en 2000, en sont l'une des preuves ; à l'échelle nationale, 152 saisines en 2008, 158 pour les 10 premiers mois de l'année 2009.

Certaines pratiques déviantes de la part de certains personnels de sécurité doivent disparaître. Il faut les révéler, sans pour autant jeter l'opprobre sur les personnels de sécurité, en particulier les fonctionnaires de police ou encore nos agents du G.P.I.S. qui reçoivent beaucoup de coups et n'en donnent, dans leur immense majorité, que pour se défendre.

Chers collègues, j'irai à l'essentiel tout de suite. C'est pourquoi je vous propose de voter le vœu de l'Exécutif qui souhaite que, C.N.D.S. ou défenseurs des droits, cette autorité de contrôle des manquements aux règles déontologiques des personnels de sécurité bénéficie surtout d'une saisine élargie et de pouvoirs et moyens renforcés.

Voilà, cher collègue, ce que je voulais dire suite à votre vœu.

Je vous demande de le retirer et de voter le vœu de l'Exécutif.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Quel avis avez-vous, Monsieur BROSSAT, sur cette proposition très sympathique ?

**M. Ian BROSSAT**. - Cette proposition nous agréée.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Nous allons donc passer au vote du vœu référencé n° 77 bis déposé par l'Exécutif qui se substitue au vœu du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 396).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la suppression d'une aire d'intervention du commissariat du 11e arrondissement.**

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 78 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la suppression d'une aire d'intervention du commissariat du 11e arrondissement.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Monsieur le Maire, très brièvement, pour insister sur le fait que ce vœu tombe à pic, puisque nous avons voté ce matin, dans le cadre du vote du budget, le budget de la Préfecture de police et il s'avère que dans le 11e arrondissement, arrondissement que connaît bien Georges SARRE, nous disposons de deux aires d'intervention, l'aire "Houdin" et l'aire "Merlin" et que la Préfecture de police voudrait supprimer l'aire "Merlin".

J'insisterai sur le fait que le 11e arrondissement est un arrondissement excessivement peuplé, le plus dense de Paris,

avec des quartiers difficiles, des zones sensibles. Il nous semble donc fort regrettable que l'on supprime cette aire d'intervention, parce que, effectivement, la suppression de cette aire d'intervention engendrerait la suppression d'effectifs ou le redéploiement d'effectifs de police en dehors du 11e arrondissement, voire en dehors de l'Est parisien.

C'est pour cette raison que nous avons déposé ce vœu, qui a été voté au Conseil du 11e arrondissement.

Je vous épargnerai tous les considérants, si ce n'est le fait que lorsque j'étais premier adjoint de cet arrondissement en charge de la prévention, nous avions, en dehors de toute la politique de sécurité, une forte politique de prévention et que, bien entendu, les contacts que nous nouions avec les policiers du 11e arrondissement faisaient que les résultats étaient tout à fait satisfaisants.

Le vœu que nous vous proposons, à l'initiative du maire du 11e et du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, demande au Maire de Paris d'intervenir auprès de M. le Préfet de police pour qu'il reconsidère sa décision de supprimer une aire d'intervention du commissariat du 11e arrondissement et garantisse une présence régulière d'effectifs de police ayant une connaissance approfondie du terrain dans le quartier du Bas-Belleville classé "politique de la ville".

Nous demandons également à ce qu'il s'engage à ce que ses nouvelles prérogatives, à l'échelon de l'agglomération parisienne, ne se traduisent pas, comme je le disais tout à l'heure, par un redéploiement d'effectifs effectué au détriment de la Ville de Paris et du 11e arrondissement en particulier.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUCLOUX, d'avoir respecté le temps de parole.

La parole est à M. SARRE dans le même temps de réponse, puis à M. le Représentant du Préfet de police, Monsieur Renaud VEDEL.

**M. Georges SARRE**, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, mon avis est naturellement favorable au vœu de MM. VAUGLIN et BLOCHE, défendu maintenant par M. Philippe DUCLOUX, que j'aurais d'ailleurs cosigné, comme dans le 11e arrondissement, si je n'avais pas dû donner l'avis de l'Exécutif.

C'est pourquoi, naturellement, j'approuve cette position et cette demande, en espérant que la Préfecture de police acceptera cette proposition.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Monsieur VEDEL, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu présenté questionne l'intérêt du récent redécoupage de la sectorisation de la police de quartier dans le 11e.

Ce débat montre deux choses : d'abord, que la police de quartier existe bel et bien concrètement à Paris et, ensuite, que les services de police adaptent leurs dispositifs opérationnels aux évolutions de la délinquance.

En effet, l'aire "Houdin" dispose en permanence d'effectifs fidélisés, notamment sur le créneau le plus sensible, de 15 heu-

res 15 à 23 heures 30, et d'un local de passage.

En outre, la réalité de la délinquance dans ce secteur a conduit les services de police à définir une sous-aire "Orillon" qui bénéficie de patrouilles encore renforcées.

Même après une légère extension, le nouveau périmètre paraît géographiquement pertinent, puisqu'il correspond presque rue par rue à la sectorisation municipale, celle du conseil de quartier Belleville - Saint-Maur, et la police de quartier, c'est évidemment aussi du partenariat local.

S'agissant de la surveillance du square Gardette, site le plus sensible de l'ancienne aire et légitime souci des riverains, sa surveillance étroite continuera d'être assurée par la brigade V.T.T. de l'arrondissement.

Enfin, et pour répondre encore mieux aux doléances qu'elle reçoit de la part des habitants, individuellement ou sous forme de pétition, la police de quartier est tout à fait prête à renforcer encore son action de proximité, rue par rue et quartier par quartier, dans le cadre d'un suivi individualisé des auteurs réitérant de troubles à l'ordre public ; la police de quartier est prête à y participer sans délai.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous allons donc mettre aux voix le vœu n° 78 avec un avis favorable de l'Exécutif après avoir entendu les explications de M. le Représentant du Préfet de police.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 397).

#### **Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un jury d'architecture.**

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de procéder à la désignation, au scrutin secret, des représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, au sein du jury d'architecture suivant :

**Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction 8-10, rue du Guignier (20e) (R. 64) :**

*Titulaires :*

- M. Julien BARGETON ;

- Mme Virginie DASPET ;

- M. Pierre MANSAT ;

- Mme Anne-Constance ONGHENA ;

- Mme Claude-Annick TISSOT.

*Suppléants :*

- Mme Frédérique CALANDRA ;

- Mme Yamina BENGUIGUI ;

- Mme Danielle SIMONNET ;

- M. Jean-Jacques GIANNESINI ;

- M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

*(Les votes sont recueillis).*

#### **Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'insécurité au Nord du 9e arrondissement de Paris, et notamment sur le secteur de Pigalle.**

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 79 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'insécurité dans le secteur de Pigalle, dans le 9e arrondissement.

La parole est à M. Jacques BRAVO.

**M. Jacques BRAVO**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, il y a deux semaines est survenue dans les quartiers Pigalle-Blanche une fusillade qui a fait deux morts. Il se trouve que c'est un carrefour des rues Douai, Mansart Fromentin, Fontaine, bien identifiées, qui a fait l'objet d'une fiche action dans le contrat local de sécurité du 9e arrondissement, et nous sommes un des arrondissements qui a fait diligence pour actualiser son contrat précédent. Ce contrat a été signé le 9 juillet dernier.

Cet amendement, qui a été très largement adopté par le Conseil du 9e arrondissement, est un appel en fait : c'est souligner, pour M. le Préfet de police, que doit être assurée dans l'immediat une présence policière forte dans ce quartier, d'y renforcer les contrôles administratifs sur les établissements de nuit à risque, d'augmenter de façon durable le nombre de fonctionnaires dans les horaires à risque et de mettre en place un dispositif d'ilotage de nuit, permettant de couvrir effectivement ce territoire.

Encore une fois, ce vœu n'est pas une fin en soi. Il s'inscrit dans une démarche de partenariat, je crois, très active et positive avec la Préfecture. C'est donc un appel pour prendre des modalités adaptées à la difficulté du secteur. C'est tout ce que j'ai à dire. Merci.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci. Ne perdons pas trop de temps.

Monsieur SARRE, vous avez la parole.

**M. Georges SARRE**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon avis est bien entendu favorable.

Je sais que le Préfet de police a bien compris les attentes du maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, en matière de présence policière dans ce quartier. Et M. BRAVO, je vous dis que je suis optimiste quant à la capacité de la Préfecture de police à trouver les meilleures solutions.

C'est pourquoi j'espère que bientôt les choses iront mieux.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Monsieur Renaud VEDEL, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - le double meurtre commis dans le quartier Douai Fontaine a causé une forte et légitime émotion.

Un dispositif de surveillance préventive et dissuasive a immédiatement été mis en œuvre dans le quartier et sera maintenu dans les semaines à venir. L'enquête a révélé dès les premières heures que les victimes du meurtre sont connues pour un lourd passé en matière de trafic de stupéfiants et de faits violents.

Les policiers font tout pour que l'enquête élucide rapidement les faits, et vérifie ou non l'hypothèse d'un règlement de compte. Une affaire similaire s'est produite l'an dernier dans le 15<sup>e</sup> et le règlement de compte, sur fond de trafic de stupéfiants, a été avéré et les auteurs interpellés ce week-end.

Les engagements pris dans le contrat de sécurité d'arrondissement du 9<sup>e</sup> sont tenus, puisque le groupe de soutien à la police de quartier, créé en 2005, est toujours en place.

En outre, la problématique nocturne qui se pose à ce quartier est prise en compte avec les unités adéquates, à savoir la brigade de répression du proxénétisme qui s'occupe des établissements de nuit et la B.A.C. de nuit.

La délinquance toutefois dans ce quartier n'ayant pas autant reculé que dans le reste de l'arrondissement ces dernières années, une stratégie de sécurisation locale, impliquant l'ensemble des services de la P.P. sera renforcée.

Avec 22 fermetures administratives dans l'arrondissement, dont 8 pour ce seul secteur nord depuis le début de l'année, la Préfecture fait preuve d'une grande vigilance. Nous prenons acte des considérants demandant le renforcement des contrôles des établissements nocturnes. Un plan de contrôle sera lancé. Nous comptons bien que l'on ne nous reproche pas ensuite de vouloir "aseptiser" le quartier ou brider la vie nocturne.

Enfin, en matière de stupéfiants, il faut passer à la vitesse supérieure en matière de prévention et de communication sur les dangers des stupéfiants.

Faire de la prévention, c'est aussi vouloir assécher à terme le marché des dealers.

De tout cela, nous avons la volonté d'agir et éventuellement de débattre au cours d'une prochaine réunion du Conseil de sécurité d'arrondissement que vous souhaiteriez réunir, Monsieur le Maire.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 398).

**Vœu déposé par le groupe socialiste et radical de gauche et apparentés relatif à la présence de tresseurs aux abords du funiculaire de Montmartre et de la place Charles-Dullin.**

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 80 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste et radical de gauche et apparentés, relatif à la présence de tresseurs aux abords du funiculaire de Montmartre et de la place Charles-Dullin.

La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

A l'instar du vœu que nous avons voté au dernier Conseil de Paris sur Château Rouge, nous souhaiterions attirer l'attention du Préfet de police sur la situation du bas du funiculaire Montmartre, notamment de la place Charles-Dullin.

C'est un phénomène qui n'est pas nouveau mais qui a tendance à prendre vraiment beaucoup de place dans le quartier. Beaucoup d'habitants et également de touristes ont été agressés par ces tresseurs. La mairie du 18<sup>e</sup> a été également alertée sur le fait qu'ils souhaitaient parfois faire payer un prix d'entrée dans le square Louise-Michel. Nous savons aussi que de plus en plus de guides touristiques recommandent à leurs clients de ne plus se rendre à Montmartre en raison de cette présence de tresseurs.

Pour toutes ces raisons, il nous a paru important, aujourd'hui, malgré les actions menées par les services locaux de police, qu'il y ait un dispositif spécifique sur ce quartier, pour pouvoir lutter contre ce phénomène.

Il en va de même du phénomène des joueurs de bonneteau au niveau de la rue Steinkerque. Bien évidemment, je ne peux qu'adhérer également au vœu précédent déposé par la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, s'agissant du secteur Pigalle, situé sur les deux arrondissements, et qui parfois pose des difficultés.

Pour conclure, nous souhaitons donc un dispositif spécifique sur les tresseurs, et je voulais également vous informer que si nous n'avons pas encore signé le contrat de sécurité du 18<sup>e</sup> arrondissement, c'est parce que nous trouvions normal d'attendre l'arrivée du nouveau commissaire.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Monsieur SARRE, au sujet des tresseurs dans le 18<sup>e</sup>.

**M. Georges SARRE**, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Je donne un avis favorable à ce vœu. Je voudrais toutefois vous rappeler que la police des foires et marchés incombe à la Ville et à ses agents. Sur le sujet qui est soulevé, la compétence de la Préfecture de police est claire, mais la non-compétence de la Ville de Paris est loin d'être évidente.

Je porte donc avec vous l'exigence d'une police nationale, en nombre et en format, adaptée aux besoins des Parisiens. Mais je vous invite aussi à avoir la même exigence envers nous-

mêmes et nos propres forces municipales.

Chers collègues, je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Avant d'entendre M. VEDEL, nous allons écouter M. MENGUY puis M. GAREL.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - C'est pour une explication de vote de M. BOURNAZEL.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Et M. BOURNAZEL donne la parole à qui ?

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - A Mme EL KHOMRI.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Vous vous passez la patate chaude ! Alors, allez-y, Monsieur BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Nous voterons pour ce vœu présenté par Mme EL KHOMRI. Nous l'avons fait au Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, il y a une semaine, pour signaler - j'ai écrit en ce sens au Préfet de police il y a trois mois et il y a quinze jours - la présence de ces tresseurs mais aussi des joueurs de bonneteau, qui commettent des actes extrêmement graves vis-à-vis des riverains et des commerçants, certains étant menacés verbalement, voire physiquement.

Il est temps dans ce quartier aussi, très clairement, de montrer que ces gens-là ne font pas la loi. Car il y a eu une dégradation en quelques semaines. Encore au mois de novembre deux commerçants, trois riverains, à ma connaissance, m'étant rendu sur le terrain vendredi dernier, ont été agressés soit par des joueurs de bonneteau, soit par des tresseurs.

Il est temps effectivement, et Mme EL KHOMRI a raison de le souligner, que les forces de l'ordre fassent respecter la loi dans ce quartier.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur GAREL ?

**M. Sylvain GAREL**. - Comme toujours, on stigmatise les populations d'origine étrangère. C'est encore une fois le cas, que ce soit les tresseurs ou les joueurs de bonneteau. Je ne m'étonne pas que la droite se lance dans ce genre de course, quand on voit les dernières déclarations de Mme MORANO, par exemple, mais je suis surpris que cela soit relayé par un certain nombre de personnes de la majorité, qui essayent de faire une espèce de course à l'échalote sur les questions sécuritaires, et on voit ce que cela donne.

Nous voterons contre, bien évidemment, ce vœu, comme dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. VEDEL.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Les services de police sont très impliqués pour lutter contre les dérivés que vous dénoncez dans le quartier.

Notamment, le commissaire adjoint, excellent, que nous avons affecté récemment, qui fait maintenant défaut à M. AIDENBAUM. D'autre part, le nouveau commissaire d'arrondissement va prendre très prochainement contact avec le Maire,

puisqu'il vient d'être désigné.

Certaines opérations sont organisées conjointement avec les services de la propreté, à des horaires variables afin de leur maintenir un caractère dissuasif lié à l'effet de surprise. D'autres opérations impliquent des contrôles d'identité sur réquisition du procureur de la République et d'autres enfin mettent en jeu les pouvoirs de police judiciaire.

Des renforts extérieurs à l'arrondissement, force mobile et compagnie de la D.O.P.C., patrouillent régulièrement en renfort sur le site et exaucent par anticipation votre vœu.

Depuis le début de l'année, ce sont 76 opérations de contrôle qui ont été menées, 320 personnes verbalisées pour vente de denrées non périssables, 195 personnes dont l'identité a été contrôlée, 38 personnes verbalisées pour consommation d'alcool sur la voie publique, 7 interpellées pour infraction aux règles de séjour et d'entrée sur le territoire et 25 interpellations pour infraction à la législation sur les stupéfiants.

Malgré cet investissement, vous jugez que la situation ne s'est pas suffisamment améliorée, ce qui soulève la question des pouvoirs juridiques des policiers pour lutter contre les ventes à la sauvette sur ce site, mais aussi à la Porte Montmartre, à Barbès, sur les boulevards de Belleville et de la Villette, ou encore Porte de Vincennes. Sur le fondement de vos saisines, M. le Préfet de police a proposé au Ministre de l'Intérieur une nouvelle mesure pour mieux lutter contre ces phénomènes.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste et radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 399).

**Vœu déposé par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts" relatif à la situation de l'Observatoire de la vie locale de la goutte d'Or, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n° 81 et n° 81 bis dans le fascicule, déposés par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts" et par l'Exécutif, relatifs à la situation de l'Observatoire de la vie locale de la goutte d'Or (18<sup>e</sup>).

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu porte effectivement sur l'Observatoire de la vie locale de la Goutte d'Or, situé dans la salle Saint-Bruno. Cet observatoire de la vie locale est en réalité un centre de documentation, mais il permet aussi de créer du lien social à la Goutte d'Or. Or nous avons appris, tout comme les responsables de l'Observatoire de la vie locale de la Goutte d'Or, qu'il était envisagé de supprimer la subvention à l'observatoire et ils s'en sont inquiétés.

Nous sommes en ce moment tous en train de craindre des

crispations communautaires, alors justement, cet observatoire de la vie locale permet de créer du lien, ils ont en particulier été à l'origine de l'initiative "l'Algérie à la Goutte d'Or", qui a permis de réunir trois générations d'algériens à l'occasion de cette manifestation.

Nous considérons donc que la Ville de Paris doit continuer à soutenir l'Observatoire de la Goutte d'Or et c'est tout le sens de ce vœu que nous présentons avec le groupe "Les Verts".

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président - La parole est à Mme Gisèle STIEVENARD pour répondre à M. Ian BROSSAT et au vœu des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts".

**Mme Gisèle STIEVENARD**, adjointe. - Chers collègues, nous évoquons un acteur bien connu et reconnu dans le quartier de la Goutte d'Or, la salle Saint-Bruno, qui développe, de longue date, différentes activités dans ce secteur.

Récemment, nous lui avons confié un local rue de Chartres, au cœur du quartier, pour une mission axée sur l'emploi et la formation des jeunes. Compte tenu de l'ampleur de la crise sociale et économique, les besoins sont très grands dans nos quartiers populaires parisiens dans ce domaine.

Je veux rassurer les auteurs du vœu dans la mesure où cette année, la D.P.V.I. a versé une subvention globale de près de 147.000 euros à la salle Saint-Bruno pour l'ensemble de son action. Cette somme représente 43 % de toute l'enveloppe annuelle dédiée au quartier de la Goutte d'Or. C'est la première en importance des enveloppes "politique de la Ville" affectées dans nos quartiers. Il se trouve qu'à la fin de cette année arrive à échéance la convention qui lie la salle Saint-Bruno et la D.P.V.I., c'est donc le bon moment pour faire le point ensemble et engager des évolutions.

J'indique qu'en 2010 nous maintiendrons l'enveloppe globale dévolue à la salle Saint-Bruno et nous ouvrirons un échange sur le fond avec l'association, sur des évolutions progressives tenant compte des besoins les plus urgents pour les habitants.

M. Daniel VAILLANT a reçu hier l'association, je la rencontrerai courant janvier.

Il est vrai que l'Observatoire de la vie locale s'inscrit dans un contexte modifié dès lors que la Ville s'est dotée d'outils plus performants d'observation pour tous les territoires. Nous avons désormais un centre parisien de ressources, un observatoire des quartiers créé en lien avec l'APUR. Partant de là, et grâce à ces acquis, on peut envisager des évolutions par étapes, et dans le dialogue pour réorienter les activités de la salle Saint-Bruno vers les finalités les plus pertinentes.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif, mais il n'a pas été question de retirer brutalement comme cela une subvention. Ce n'est pas de cette manière que nous procédons, il y aura donc des échanges, un dialogue, et nous prendrons l'année qui vient pour avoir une vraie concertation sur le fond. L'association est d'ailleurs tout à fait ouverte à cet échange.

C'est pourquoi j'ai rédigé un vœu de l'Exécutif, qui prend en compte les souhaits exprimés par les deux groupes en ce sens que l'enveloppe globale à la Salle Saint-Bruno en 2010 sera maintenue et nous lui réitérons toute notre confiance.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Vous proposez le retrait du vœu remplacé par celui de l'Exécutif.

Acceptez-vous, Mesdames et Messieurs "Les Verts", Communiste et élus du Parti de Gauche, de retirer votre vœu ?

**M. Ian BROSSAT**. - Ce vœu n'est pas né par hasard, il est né parce que les animateurs de l'Observatoire de la vie locale s'inquiétaient et qu'il leur avait été signifié qu'une suppression de la subvention était envisagée.

Je suis satisfait que la situation ait évolué, que la subvention sera versée pour l'année 2010. Je m'en réjouis, je pense que ce vœu n'y est pas pour rien et par conséquent nous acceptons le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 400).

#### **Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'aide aux dossiers de travailleurs sans papiers.**

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 82 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à l'aide aux dossiers de travailleurs sans papiers.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela va être très rapide. Nous tenions par ce vœu, adopté par le Conseil du 18e arrondissement, à attirer l'attention du Conseil de Paris sur la situation dans deux entreprises qui exploitent des travailleurs sans papiers, l'entreprise O'Net, située au 19 du boulevard Ney, et l'entreprise ISS, au 78 rue Championnet, qui est actuellement occupée par des salariés sans papiers. Nous voulons, à travers ce vœu, apporter le soutien du Conseil de Paris à ces travailleurs sans papiers pour demander leur régularisation.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Contrairement à ce que j'avais indiqué, Mme Fatima LALEM très brièvement, va vous répondre, et nous passerons au vote.

**Mme Fatima LALEM**, adjointe. - Je réponds pour Mme Pascale BOISTARD, je tiens à rappeler le soutien de la Ville de Paris face aux revendications des travailleurs sans papiers. Depuis septembre 2008, Bertrand DELANOË et Pascale BOISTARD interpellent régulièrement le Préfet de police, le Ministre de l'émigration, de l'intégration et de l'identité nationale et le Premier ministre sur ces questions.

Le Maire de Paris et Pascale BOISTARD sont prêts à appuyer toute demande de régularisation globale ou individuelle, comme ils le font d'ailleurs régulièrement pour tous les travail-

leurs sans papiers, ainsi que pour toutes les familles sans papiers d'enfants scolarisés à Paris, et bien évidemment pour tous ceux qui ne peuvent bénéficier de soins suite à des maladies qui les affectent dans notre pays. C'est pourquoi, au nom de l'Exécutif, je donne évidemment un avis favorable.

Toutefois, permettez-moi, Monsieur le Maire, de saisir cette occasion pour dénoncer le contexte détestable actuel de notre pays, pays des droits de l'Homme, où il ne se passe pas un jour sans que des propos indignes soient tenus à l'encontre des immigrés ou des héritiers des migrations notamment maghrébines, des propos indignes et des stigmatisations récurrentes. Aujourd'hui encore, Mme MORANO, notre secrétaire d'Etat à la solidarité, s'en est prise aux jeunes musulmans avec des propos que je n'ose qualifier de racistes, en tout cas qui sont inadmissibles.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président - La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL pour une explication de vote, au nom du groupe U.M.P.P.A.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Madame LALEM, vous irez expliquer tout cela à M. Georges M. FRÊCHE, vous êtes mieux placée pour donner des leçons de morale à M. FRÊCHE qu'à Mme MORANO. Balayez devant votre porte et après nous verrons le reste. Vous le soutenez en Région Languedoc-Roussillon, allez lui porter le message, Madame LALEM, avant de donner des leçons de morale !

*(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Une seconde ! Une seconde !

Mme Fatima LALEM a toute légitimité pour faire les commentaires qu'elle souhaite, je crois.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Moi aussi !

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Le temps de la légitimité, Madame LALEM, étant passé, maintenant c'est le temps de votre légitimité, donc faites votre explication de vote.

Ensuite, nous passerons au vote.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Je n'hésite pas à dire, effectivement, qu'elle aille balayer devant sa porte et qu'elle aille téléphoner à M. FRÊCHE pour lui donner des leçons de morale !

Ensuite, sur le fond du dossier, nous ne sommes pas d'accord avec vous, Madame LALEM : les régularisations ne sont pas globales, elles sont au cas par cas, selon les situations. Et nous faisons confiance à la Préfecture de police sur cette affaire pour régler les neuf cas dans le sens qu'ils voudront bien donner, selon les individualités de ces cas que nous ne connaissons pas.

Donc, nous nous abstenons sur ce vœu.

*(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Nous allons...

*(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

Pas de commentaires ! Nous sommes en train de voter, quasiment. Nous accélérons et je vais durcir la séance.

Donc, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 401).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'un deuxième centre de planification familiale dans le 20e.**

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 83 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la création d'un deuxième centre de planification familiale dans le 20e.

Madame DASPET, vous avez la parole, rapidement !

**Mme Virginie DASPET**. - Je vais essayer d'être rapide, mais il y a deux points dans ce vœu, donc je vais prendre tout de même un tout petit peu de temps.

Comme vous le savez, le centre d'I.V.G. de l'hôpital Tenon a cessé son activité depuis juin 2009. Le Conseil du 20e arrondissement a voté à l'unanimité un vœu exigeant sa réouverture dans les plus brefs délais et un collectif d'associations œuvre également pour cette réouverture.

Je voudrais vous signaler que, ce jeudi 17 décembre, il y aura un rassemblement devant la mairie du 20e pour soutenir la réouverture de ce centre. Je sais que Mme HIDALGO et Mme LALEM y seront présentes. Nous tenons à les en remercier vivement.

Pour ce qui est du vœu, notre message est simple : le 20e arrondissement compte près de 200.000 habitants. Les femmes qui y résident ou y travaillent doivent pouvoir bénéficier d'un véritable accès à l'I.V.G. dans le cadre du service public hospitalier. Malheureusement, le cas de ce centre I.V.G. n'est pas isolé et d'autres services de l'A.P.-H.P. sont en souffrance.

Soyons clairs : le désengagement de l'Etat et son absence d'implication en ce domaine mettent en danger les acquis fondamentaux du droit des femmes.

C'est pour ces raisons qu'aujourd'hui nous demandons au Maire de Paris d'interpeller la Ministre de la Santé, d'une part, sur le maintien des centres I.V.G. au sein de l'A.P.-H.P. et, d'autre part, sur la dotation en moyens humains et financiers indispensables à leur fonctionnement.

Autre point, mais il s'inscrit dans la même logique : chaque jour, les acteurs de terrain nous alertent sur la recrudescence de grossesses non désirées chez les très jeunes femmes.

Avant de permettre le recours à l'I.V.G. - et quand je dis



"avant", j'entends chronologiquement -, le rôle de l'action publique est aussi d'apporter à chacun et chacune l'information nécessaire à une sexualité sereine et maîtrisée, d'autoriser un accès libre et gratuit à la contraception, autrement dit, d'assurer sa mission de prévention. De fait, l'ouverture d'un nouveau centre de planning familial dans le 20e arrondissement nous paraît nécessaire et ce centre, nous souhaiterions qu'il s'implante hors structure hospitalière, c'est-à-dire qu'il s'inscrive au cœur de la ville pour mieux répondre aux attentes de populations souvent fragiles.

C'est à cet effet que nous sollicitons le Conseil de Paris en lui demandant de favoriser l'implantation d'un nouveau centre de planning familial dans notre arrondissement.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame LALEM, vous avez la parole.

**Mme Fatima LALEM**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais faire très court puisque nous avons eu, à plusieurs reprises, pendant plusieurs conseils, des vœux relatifs à la situation du désengagement de l'Etat dans les centres I.V.G. et notamment sur le 20e, avec l'arrêt de l'activité I.V.G. au centre de l'hôpital Tenon. Ce qui se passe sur le 20e est symptomatique de cette remise en cause insidieuse des droits des femmes.

Les associations féministes qui ont créé ce collectif savent que nous serons mobilisés à leur côté pour interpeller l'Etat sur ses responsabilités et souligner ses défaillances inacceptables.

Pour ce qui nous concerne, je tiens à vous rappeler que, sur mandat de Bertrand DELANOË, nous avons tenu à renforcer notre activité de centres de planification et la mise en place de l'I.V.G. médicamenteuse dans ces centres. Nous avons d'ores et déjà créé deux nouveaux établissements dans le 19e et dans le 14e, à l'intérieur de l'institut Alfred Fournier.

Dans cet esprit, je m'engage à ce que, d'ici la fin de la mandature, l'activité de planification soit très fortement renforcée dans le 20e arrondissement.

Donc, je donne un avis favorable à ce vœu.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 402).

**Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif au maintien du rôle des administrateurs bénévoles dans l'attribution des aides exceptionnelles par les commissions permanentes d'arrondissement.**

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la réforme de l'attribution des allocations exceptionnelles du C.A.S.-V.P.**

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose, pour gagner du temps, de regrouper

les vœux référencés n° 84 et n° 85 dans le fascicule, déposés respectivement par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants et par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatifs à l'attribution des allocations exceptionnelles du C.A.S.-V.P.

La parole est à Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT pour nous présenter le vœu n° 84.

**Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, vous ne le savez peut-être pas, mais plus de 400 administrateurs bénévoles ont cosigné la lettre qui a été adressée au Maire de Paris voici un mois concernant le projet de votre majorité de réforme du mode de fonctionnement de l'attribution des aides exceptionnelles.

Ce projet, vous le justifiez par l'évolution de la demande sociale à Paris, considérant que le système actuel, qui repose sur les administrateurs bénévoles, ne fonctionne plus.

Considérez-vous que ces administrateurs fassent de la rétention des aides ?

Si nous sommes d'accord sur l'évolution de la demande sociale et sur la nécessité de faire évoluer le rôle du comité de gestion, en revanche nous ne pouvons admettre que vous mettiez fin à un système qui fonctionne parfaitement, grâce au rôle équilibrant apporté par les administrateurs bénévoles.

En effet, la présence des administrateurs bénévoles, dont l'impartialité et l'objectivité, que vous avez d'ailleurs gravement et injustement mises en cause, leur disponibilité, leur honnêteté intellectuelle, leur sens du service public, cette présence apporte un regard citoyen sur l'utilisation des fonds publics.

Est-ce cela qui vous gêne ?

En réalité, comme vous ne pouviez pas les supprimer complètement à cause de la loi, vous vous donnez beaucoup de mal pour leur trouver une fonction de remplacement. Ainsi, vous visez la Commission permanente de sa substance. Et tout cela pour quoi faire ? Tout simplement pour mettre la main sur le système d'attribution des aides exceptionnelles, car vous savez pertinemment qu'en le professionnalisant, vous le banaliserez. Ainsi, vous atteindrez le but que vous recherchez : le clientélisme.

Rien ne vous arrête : ni vos engagements en matière de démocratie participative, ni le fait de contrevenir à la loi.

C'est tout le sens de ce vœu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - La parole est à M. SANCHES RUIVO.

**M. Hermano SANCHES RUIVO.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai très bref pour appuyer et défendre que cette nécessaire réforme du mode d'attribution des aides exceptionnelles soit conduite à son terme mais avec une préoccupation réelle de notre groupe quant à l'implication des administrateurs bénévoles. Nous reconnaissons leur bonne volonté, leur assiduité, leur compétence.

C'est pourquoi nous tenons à ce que de nouvelles missions, valorisant compétence et expérience justement, puissent leur être confiées.

Merci.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Madame TROSTIANSKY, vous avez la parole pour répondre à Mme CHÉRIOUX et à M. SANCHES RUIVO.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, adjointe. - Monsieur le Maire, je tiens au préalable à rendre hommage, un hommage particulier aux administrateurs bénévoles du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. La sincérité de leur engagement - et leur volonté de venir en aide aux Parisiens les plus défavorisés - n'est nullement remise en cause dans la réforme que nous avons envisagée.

Pour autant, nous avons constaté de réels dysfonctionnements dans l'attribution des aides exceptionnelles telle qu'elle se fait aujourd'hui. Les taux de refus sont très différents d'un arrondissement à l'autre. Certains publics parmi les plus nécessiteux comme les sortants de prison ou les jeunes ne sont pas aidés par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et le recrutement de nouveaux administrateurs bénévoles est toujours plus difficile et, à ce jour, seulement la moitié des postes sont pourvus.

Les administrateurs bénévoles sont conscients de ces difficultés et une bonne partie d'entre eux souhaitent une réforme du fonctionnement de l'attribution de ces aides. Nous avons donc opté pour une solution dans laquelle les directeurs de section traiteraient les aides courantes et où une commission collégiale déciderait des aides les plus élevées et/ou récurrentes. Ces aides seraient alignées sur le régime qui prévaut pour les aides aux sans-abri et aux familles.

Dans les commissions permanentes, les administrateurs bénévoles vont continuer à siéger, exercer une nouvelle mission, notamment l'examen des recours sur les dettes des usagers et des demandes de dérogation.

Lors d'une concertation menée durant l'automne, certains nous ont également proposé des projets qu'il convient d'examiner en lien avec les maires d'arrondissement. Certains de ces projets étaient tout à fait enthousiasmants : des animations pour les seniors dans des lieux de proximité dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, accompagner des jeunes au musée dans le 10<sup>e</sup>, créer des ateliers de poésie dans le 13<sup>e</sup>, participer à des distributions de repas aux sans-abri dans le 1<sup>er</sup>, etc.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, les bénévoles ne souhaitent pas que rien ne change et, après une première période d'interrogation, ils participent activement à la redéfinition de leurs missions. La concertation sur cette réforme, que je crois absolument nécessaire, continue et je voulais vous dire que je rencontre mercredi les élus d'arrondissement pour continuer à échanger.

Vous voyez, Madame CHÉRIOUX de SOULTRAIT, il ne s'agit pas de clientélisme. On en a déjà parlé au Centre d'action sociale de la Ville de Paris, je crois que le clientélisme, on a vu effectivement ce qui se passait avant 2001... Dans ce contexte...

C'est Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT qui a parlé de clientélisme, c'est pour cela que j'ai relevé le propos, sinon je n'en aurai pas parlé, et de transparence...

Je vous propose, pour aller vite, Monsieur le Maire, un avis

défavorable au vœu de l'U.M.P. et un avis favorable pour celui présenté par le groupe socialiste.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Merci.

Monsieur le Président du groupe Centre et Indépendants ?

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Ai-je droit à une explication de vote ?

Franchement, on a eu tout un débat sur la démocratie locale dans lequel j'aurai - je dirai cela à M. BOUAKKAZ - quand même pu être impliqué davantage. Mais, franchement, on a des choses qui fonctionnent dans les arrondissements. Chez nous par le 7<sup>e</sup>, cela fonctionne, dans d'autres arrondissements, cela fonctionne.

Quelle est cette vision complètement administrative de vouloir régler ce problème alors que... Laissons là où cela fonctionne. Si dans un arrondissement, Madame, cela ne fonctionne pas, je comprends que vous vous interrogiez, mais là où cela fonctionne, on a vraiment des gens qui s'investissent, qui sont vraiment là, qui font vraiment le travail et le font bien, et on est même prêts à ouvrir les catégories qu'il faut accueillir, je ne comprends pas.

C'est complètement fou ce que vous faites. Laissez un peu la vie fonctionner à Paris. Essayez... Arrêtez de la centraliser. Excusez-moi, vous avez un discours complètement contradictoire ! Vous dites, vraiment il faut ouvrir, il faut de la démocratie et quand quelque chose fonctionne, Monsieur le Maire...

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Explication de vote !

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Attendez ! Je suis fatigué de voir tous ces gens de bonne volonté qui rendent service à de nombreuses personnes, qui sont là en permanence. Et, puis, vous avez une décision administrative d'une adjointe ou d'un service qui casse tout cela et c'est pour cela que je suis furieux.

Je regrette vraiment - et c'est pour cela que j'ai signé ce vœu - je regrette vraiment l'attitude de la Mairie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).*

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 403).

(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. Christophe GIRARD au fauteuil de la présidence).

**2009, DASCO 164 - Subvention à l'association "Mouvement français pour le planning familial" (2e). - Montant : 10.000 euros.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DASCO 164 relatif à l'attribution d'une subvention de 10.000 euros à l'association "Mouvement français pour le planning familial".

La parole est à Mme Véronique DUBARRY.

**Mme Véronique DUBARRY**, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Oui, je souhaitais tout d'abord rappeler la satisfaction du groupe "Les Verts" face au soutien, encore renouvelé à l'instant, soutien plein et entier, qu'apporte notre Municipalité au planning familial. Nous étions déjà intervenus au mois de mars dernier pour défendre les établissements de conseils conjugaux et familiaux face à la décision de l'État, une fois encore, de réduire drastiquement les subventions leur étant destinées.

Nous le redisons, les missions d'accueil, d'information et de prévention concernant la contraception, la fécondité et la sexualité du Mouvement familial sont absolument nécessaires et indispensables pour faire reconnaître les droits des femmes à la maîtrise de leur fécondité et pour l'élimination de la violence sexiste.

Elles nécessitent, toutes ces actions, d'être soutenues largement. Et nous nous réjouissons donc de voir arriver ce projet de délibération qui porte sur deux actions de sensibilisation : l'une en milieu scolaire, dont l'objectif est de lutter contre les comportements sexistes, et l'autre auprès des professionnels de la Ville en contact avec des enfants et des adolescents en centres de loisirs et sociaux.

En engageant ce dialogue, avec les adolescents comme avec les adultes, sur les formes d'oppression que vivent de nombreuses femmes, aussi bien en termes de violences physiques qu'en termes de discrimination, le Mouvement familial agit efficacement pour l'égalité entre les sexes.

Plusieurs exemples me viennent à l'esprit. Bien évidemment, ce chiffre connu de 2 millions de femmes victimes de violences conjugales en France. Mais je pense également, surtout en cette période de Noël, aux approches extrêmement sexistes que l'on peut voir dans les différents catalogues de jouets, dans les magasins, dans toutes les vitrines : le bleu pour les petits garçons, le rose pour les petites filles ; les objets de cuisine et de ménage pour les petites filles, les voitures et les soldats pour les petits garçons. Tout cela fait partie aussi de l'éducation.

Je rajouterai, à un âge plus avancé, les injonctions contradictoires auxquelles sont soumises les jeunes adolescentes dans les collèges et les lycées. Aux unes, leurs camarades adolescents disent de ne pas porter de jupe parce que ce serait - comment dire ? - trop provocant et encore, ce n'est pas tout à fait les vocables qu'ils utilisent. Et aux mêmes, on dit : "Surtout ne mettez pas de pantalon et surtout pas de short parce que ce serait, là aussi, trop provocant."

Tout cela est extrêmement compliqué, extrêmement sensible. On le voit en France, on le voit dans d'autres pays. Et je crois vraiment que ces actions de sensibilisation, d'explication, de pédagogie sont extrêmement nécessaires et, assez para-

doxalement, encore plus maintenant qu'il y a 15 ans ou 20 ans.

C'est pour moi évident qu'il faut soutenir ce type d'actions, qu'il faut les renforcer, qu'il faut les démultiplier. Les actions - comme Mme HIDALGO l'avait initié lors de la précédente mandature - de certaines associations, je pense à l'association "Je Tu Il", entre autres, sont à renforcer encore et je crois vraiment que - non pas que nous sommes sur la bonne voie parce que cela voudrait dire que nous aurions effectués des avancées spectaculaires, ce qui est loin d'être le cas -, il ne faut jamais relâcher l'attention sur ces questions-là parce que, malheureusement, encore aujourd'hui, on voit bien que la situation des femmes, loin de connaître de grandes avancées, au contraire, recule, recule, recule.

Donc, merci beaucoup de cette initiative et c'est vraiment avec un très, très grand plaisir que nous voterons ce projet de délibération.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est à Mme BROSEL.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Merci beaucoup, d'abord pour ce soutien, merci, au-delà de cela, pour ce que vous avez dit. Cette subvention s'inscrit dans le cadre d'un paquet plus global - si j'ose m'exprimer ainsi - de subventions qui passent à ce Conseil sur un accompagnement de projets autour de la lutte contre les discriminations, que ce soit contre les discriminations sexistes et contre l'homophobie avec "l'Air du Verseau", que ce soit sur les questions de diversité culturelle, et un axe fort d'une campagne que nous avons souhaité mettre en œuvre sur la question des rapports entre les filles et les garçons, avec une campagne qui sera mise en œuvre par la Ligue et cette campagne avec le Mouvement français pour le planning familial.

Merci d'avoir rappelé également - ce qui est pour moi une conviction profonde - qu'une action intelligente, une action pédagogique, une action éducative en la matière, doit bien évidemment se tourner et être en lien avec les enfants, les adolescents parce que ce sont eux les futurs citoyens, ce sont eux qui, s'ils ont été accompagnés, s'ils ont été renforcés dans un certain nombre de convictions dès leur plus jeune âge, seront des adultes responsables et conscients que l'égalité des droits ne doit pas être un mot, mais doit être une action au quotidien.

Mais c'est aussi, et c'est ce que nous avons souhaité avec le Planning, une action en direction des adultes qui accompagnent les enfants, que ce soit en centre de loisirs, que ce soit dans un cadre scolaire, parce que, si nous arrivons aussi à faire en sorte que les adultes qui travaillent au quotidien avec ces enfants, ces adolescents, se saisissent de ces thématiques et voient à quel point il est urgent, nécessaire, important, de s'en saisir au jour le jour et de ne pas considérer que seule la journée du 8 mars vaudrait pour argent comptant et pour dédommagement moral, alors je crois que nous pourrions commencer à avancer.

Je n'ai certainement pas la prétention que nous puissions obtenir de grands résultats comme vous le disiez, mais de petit ruisseau en petit ruisseau, je suis tout à fait convaincue que nous avançons sur le chemin de l'égalité.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame BROSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 164.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASCO 164).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, adopté à la majorité par le Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, relatif à l'utilisation concertée de la matinée du samedi pour l'aménagement hebdomadaire du temps scolaire.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 86 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'utilisation de la matinée du samedi pour l'aménagement du temps scolaire.

La parole est à Mme Frédérique PIGEON.

**Mme Frédérique PIGEON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'interpeller le Ministre de l'Education nationale afin qu'il abroge le 5<sup>e</sup> alinéa de l'article D521-12 du Code de l'éducation créé le 15 mai 2009, afin que les équipes pédagogiques des écoles qui souhaitent proposer un aménagement hebdomadaire du temps scolaire, sur une large concertation engageant tous les acteurs, puissent le faire et notamment sur la matinée du samedi, compte tenu de la suppression des classes du samedi, compte tenu de l'aide personnalisée qui a été reportée sur les autres jours et qui conduit à des journées extrêmement chargées et qui mettent en difficulté les enfants.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme BROSEL.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'apporte évidemment un avis positif à ce vœu.

Je suis demandeuse que nous ayons enfin, dans notre pays, un débat sur la question des rythmes scolaires.

Nous avons eu une succession de mesures, d'attaques contre l'Education nationale, et une succession de mesures qui n'ont jamais été présentées comme des mesures d'aménagement du rythme scolaire, mais la disparition du samedi matin, si elle a été présentée comme un bien-être pour les familles, a, à l'évidence, eu un impact fort sur les rythmes scolaires.

Si la question de l'aide personnalisée a été présentée comme une grande avancée pédagogique, elle a aussi eu un impact sur le rythme scolaire, puisque, de fait, on a laissé des académies entières mettre en place l'aide personnalisée sur le temps du midi, voire même avant le début des cours, à 8 heures 30, et on fait semblant de ne pas se rendre compte que concentrer sur quatre jours autant d'heures de travail pour les enfants a un effet absolument dévastateur sur la santé et sur le rythme de ces enfants.

L'ensemble de la communauté éducative le dit aujourd'hui, l'ensemble des chronobiologistes le dit aujourd'hui et nous sommes dans une hypocrisie totale qui voudrait que chaque conseil d'école puisse déterminer l'aménagement des horaires de son école.

Eh bien non ! Moi, je considère qu'il faut, aujourd'hui, que

le Ministère de l'Education nationale prenne enfin la mesure de ce que dit l'ensemble des intervenants de l'école, que ce soient les enseignants, les parents, les associations complémentaires de l'Education nationale : les enfants sont très clairement en train d'être mis en danger avec le rythme qu'aujourd'hui on leur impose dans notre pays, et il faut que le Ministère de l'Education nationale se saisisse de ce sujet pour que nous ayons enfin un grand débat national sur cette question et pour que nous puissions enfin, au-delà des mots, poser un acte fort qui voudrait que l'aménagement des rythmes et du temps de l'enfant mette l'enfant au cœur, que l'on puisse en débattre sereinement, tranquillement, et que l'on cesse de mettre en œuvre des mesures qui évitent précautionneusement de poser un débat comme celui-ci.

Oui, il est important, de ce point de vue, que le verrou législatif soit levé et, oui, il est surtout important que le Ministre de l'Education nationale se saisisse de ce sujet et organise enfin un débat qui est demandé par un grand nombre d'acteurs de notre communauté éducative.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Pour une explication de vote, Monsieur BOURNAZEL, vous avez la parole.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, quand ce vœu a été présenté à la mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement par M. DARRIULAT qui est adjoint en charge de ces questions auprès de M. VAILLANT et qui est aussi un syndicaliste enseignant, il n'a pas présenté de manière idéologique le vœu, il a dit simplement : "il peut arriver que dans certaines écoles, il y ait la volonté de certains parents, avec certains membres de la communauté éducative, d'étudier la possibilité d'ouvrir les classes le samedi matin" et là, vous généralisez de manière assez idéologique l'une comme l'autre et nous le regrettons vivement.

La semaine des quatre jours a été tranchée et je pense que plutôt que de faire porter la responsabilité sur le Gouvernement, vous feriez mieux de réfléchir, Madame BROSEL...

*(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Laissez parler l'orateur !

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - ... à l'aménagement du temps périscolaire, qui est de votre responsabilité, et de voir, le mercredi et le samedi, la manière dont on pourrait accueillir les enfants à l'école. C'est à vous de le faire et pas au Gouvernement.

Nous voterons donc contre votre vœu.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous allons passer au vote du vœu n° 86 avec un avis favorable de l'Exécutif, si je ne me trompe pas.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Absolument !

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 404).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au transport scolaire.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 87 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au transport scolaire.

La parole est à Mme Laurence DREYFUSS.

**Mme Laurence DREYFUSS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, suite à la demande de parents d'élèves au conseil d'école élémentaire Paul Valéry, le Conseil du 16e arrondissement a voté à l'unanimité un vœu sur le principe de précaution s'agissant du transport scolaire.

En effet, on peut s'interroger sur certains déplacements qui s'effectuent bien souvent par des autocars dépourvus de ceintures de sécurité. Or, si la réglementation en vigueur n'impose d'équipements en ceintures de sécurité que pour les autocars construits après 1999, l'affluence de la circulation à Paris justifie une vigilance supplémentaire des conditions de sécurité des transports des enfants et devrait conduire la Ville à imposer des règles plus strictes.

Ainsi, le Conseil du 16e arrondissement a émis le vœu que la Ville de Paris modifie ses marchés publics en imposant l'équipement des ceintures de sécurité pour chacun des voyageurs, en l'occurrence pour chacun des enfants.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme BROSEL.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Merci beaucoup.

Je vais avoir un avis positif sur ce vœu.

J'avais juste demandé en 7e Commission, quand il a été présenté, d'avoir le temps, que j'ai utilisé jusqu'à ce Conseil, de vérifier ce qui avait été fait.

Sur l'ensemble des lots des marchés qui concernent les déplacements à plus de 200 kilomètres, cela a été intégré dans le cahier des charges et c'est aujourd'hui fait.

Sur les lots qui concernent les déplacements à moins de 200 kilomètres, sur lesquels nous essayons d'ailleurs d'encourager plutôt l'utilisation des transports en commun que de cars, c'était soumis à la mise aux normes régulière des autocaristes, puisqu'il y a un dispositif législatif, si ma mémoire est bonne, qui fait qu'ils doivent se mettre aux normes.

Il peut arriver, et je crois que c'est d'ailleurs ce qui a été le cas dans le 16e, qu'à l'occasion d'un déplacement, les enseignants et les parents se rendent compte qu'il n'y a pas de ceinture. Je vous engage surtout, les uns et les autres, quand vous constatez un dysfonctionnement de cette nature, à le signaler à votre C.A.S., pour que nous puissions continuer à faire passer le message aux autocaristes que, oui, il est absolument nécessaire que quand on fait se déplacer des petits en autocar, ils le soient dans des conditions de sécurité optimales.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 405).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux animateurs vacataires des écoles publiques parisiennes.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 88 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux animateurs vacataires des écoles publiques parisiennes.

La parole est à Jean-Baptiste MENGUY.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Il règne un réel émoi aujourd'hui dans les écoles parisiennes concernant l'accompagnement des temps de type cantine, goûter récréatif et les problèmes de remplacement des animateurs ; il y a un vrai manque et les chefs d'établissement sont très mobilisés, parce que, dans certains cas, ils ne peuvent plus assurer la cantine ou le goûter récréatif.

Nous avons souhaité que les 6.000 agents recrutés puissent quand même, avec un nombre aussi important, permettre d'assurer un "turnover" très conséquent, et c'est tout l'objet du vœu.

On en a discuté en 7e Commission avec Mme BROSEL et nous avons convenu d'ajouter un amendement à ce vœu qui est le suivant : qu'après le premier alinéa du dispositif, on en ajoute un second, ainsi rédigé : "que, le cas échéant, l'expérimentation menée puisse être étendue de façon ponctuelle suivant les besoins" qui, je crois, a recueilli l'assentiment de l'Exécutif. Donc, je vous invite à adopter notre vœu ainsi modifié.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Parfait.

La parole est à Mme BROSEL.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Merci.

Monsieur MENGUY, un mot sur le sujet et un mot sur le vœu.

Sur le sujet, nous avons un problème particulier sur la question de la pause méridienne de la cantine en moins novlangue administrative, où le volant dit de remplaçants qui sont donc les personnes que l'on peut mobiliser à 9 heures, 9 heures et demie ou 10 heures du matin quand on apprend qu'une des personnes qui doit intervenir sur le temps du midi ne viendra pas, ce volant de remplaçants n'est aujourd'hui pas efficace et les personnes qui sont théoriquement sur cette liste ne se déplacent pas.

C'est un problème dont j'ai discuté avec l'ensemble des maires d'arrondissement et qui revient dans chacun des arrondissements.

On a plusieurs initiatives locales en cours dans les 9e, 18e,

12e et 19e sur des dispositifs - vous y faites allusion dans votre vœu - de recrutement local parce que, à l'évidence, quand on propose à une personne qui habite à un quart d'heure ou 20 minutes de l'école, on sait que si on la mobilise pour venir travailler 2 heures aux heures de la cantine, on a plus de chances de la voir venir que si on demande classiquement à un étudiant qui étudie à une heure de métro de là. On a plus de chances que ce soit efficace.

Dans le 9e et dans le 18e - je parle sous le contrôle de mes collègues du 18e -, le dispositif a permis, de mémoire, de recruter une centaine de personnes. On va procéder à une évaluation en tout début d'année de la façon dont cela s'est mis en place. J'ai sensibilisé l'ensemble des maires d'arrondissement à cette question, qui sont plutôt assez partants si on leur donne - et je pense que c'est mon rôle et le rôle de la DASCO - les outils et les méthodes pour que l'on ne répète pas des choses qui ont déjà été faites et modélisées.

Tous sont assez sensibles à cette question et on envie de s'investir dans ce dossier.

Il y a, certainement dans une moindre ampleur, un sujet que vous évoquiez, qui est la question du goûter, sur lequel il faudra que nous nous penchions, y compris pour vérifier si c'est une question plus localisée dans le 15e ou pas. C'est un sujet sur lequel, à l'évidence, il faut que nous travaillions et il faut que nous travaillions avec les maires d'arrondissement qui, de ce point de vue, me semblent vraiment être l'échelon le plus pertinent en termes de recrutement.

Sur le vœu, je vous confirme que j'appelle à voter favorablement.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - La parole est au Président GAREL, pour une explication de vote.

**M. Sylvain GAREL**. - Monsieur le Maire, Nous allons voter ce vœu, mais je voulais simplement quand même préciser que le principal problème, ce n'est pas tant la proximité que les conditions de travail de ces personnels qui sont vacataires, payés à l'heure et qui sont très souvent des travailleurs pauvres. C'est un vrai problème que la Ville emploie des travailleurs pauvres. Parce que, en payant des gens 7 ou 8 heures par semaine, à des salaires qui sont souvent ceux du salaire minimum, il ne faut pas s'étonner après que les gens ne soient pas très attachés à ce travail !

Je pense que l'on doit avoir une réflexion - on en a déjà parlé avec Maïté ERRECART - sur ces personnels qui sont sans doute les plus maltraités de la Fonction publique parisienne, parce qu'ils ne sont pas fonctionnaires, justement.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Parfait, merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 406).

**2009, DJS 194 - Signature de l'avenant n° 3 à la convention de partenariat et d'objectifs du 27 juin 2002 entre la Ville de Paris, l'association Paris Saint-Germain Football Club et la SASP Paris Saint-Germain Football**

**pour l'attribution d'une subvention à la SASP Paris Saint-Germain Football pour l'année 2009. Montant : 1.500.000 euros.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 194 relatif à la signature de l'avenant n° 3 à la convention de partenariat et d'objectifs du 27 juin 2002 entre la Ville de Paris, l'association Paris Saint-Germain Football Club et la S.A.S.P. Paris Saint-Germain Football pour l'attribution d'une subvention de 1.500.000 euros à la S.A.S.P. Paris Saint-Germain Football pour l'année 2009.

La parole est au Président GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Oui, Monsieur le Maire, les raisons de se réjouir sont rares. Alors, je ne raterai pas celle-là !

Effectivement, comme vous le savez, depuis 2001, nous demandons une réduction allant jusqu'à la suppression des subventions aux clubs sportifs professionnels et tout particulièrement au P.S.G., qui était le club sportif qui touchait le plus d'argent de la Ville de Paris et qui est aussi le plus emblématique et, je dois dire aussi, celui qui soulève le plus souvent la controverse par les actes de certains supporters, certes minoritaires mais qui ne font pas l'honneur de la Ville de Paris.

Le fait que ces subventions soient aujourd'hui réduites de 650.000 euros est un acte significatif de notre Municipalité et j'espère que nous allons progressivement ramener cette subvention à 0 et que cet argent ne sera pas détourné vers d'autres choses mais servira à subventionner le sport amateur ou le sport scolaire qui sont, pour nous, des priorités.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Je me réjouis de vous réjouir, cher Sylvain GAREL, mais franchement vous confirmez un peu que vous et votre groupe êtes vraiment farouchement opposés au sport de compétition. Si vous aviez l'opportunité d'imposer votre point de vue dans ce domaine, je crains vraiment que la situation du sport à Paris soit totalement modifiée mais pas vraiment dans le bon sens et je ne crois pas que cela satisfasse vraiment les 350.000 licenciés parisiens et les 2.000 associations sportives parce que, vraiment, je crois que vous les affaibliriez beaucoup.

S'agissant de la baisse de la subvention, franchement, cette baisse n'a pas pour but d'affaiblir le P.S.G., mais de revoir la convention passée avec le club et, dans le cadre des économies recherchées, pour préserver et assumer les priorités de la mandature en faveur des Parisiens.

Je rappelle que cette économie de 650.000 euros fait suite à la baisse de 380.000 euros sur le marché de prestations de communication et de billetterie du P.S.G. et ces économies seront donc versées au budget général de la collectivité.

Mais je voudrais vous rappeler aussi, cher Sylvain, que seule la Ville de Paris n'exonère pas les clubs professionnels de la taxe sur les spectacles. De ce point de vue, le Paris Saint-Germain, à travers sa popularité et le fait qu'il y ait beaucoup de spectateurs au Parc des Princes, a versé l'an passé 2.800.000 euros à la Ville de Paris.

Donc, nous le voyons, le Paris Saint-Germain est contributeur de financement pour la Ville de Paris. Il y a vraiment là un

apport intéressant et pas seulement du point de vue financier mais aussi du point de vue de l'apport que peut représenter le renom de ce grand club au niveau, évidemment, français mais aussi au niveau européen et au niveau international. Chaque fois, la Ville de Paris est mise en avant quand le Paris Saint-Germain joue, que ce soit dans une ville de France ou que ce soit dans une ville d'Europe ou au niveau international.

Donc, je ne partage vraiment pas votre discours sur la disparition de tout lien qu'il pourrait y avoir entre la Ville de Paris et le Paris Saint-Germain. Je crois qu'il faut continuer à avoir des liens, et avoir des liens soutenus avec ce club.

Je me permets d'ajouter simplement un mot, pour ne pas être très long : il y a une question que vous ne m'avez pas posée mais qui est posée partout, donc je veux simplement en dire un petit mot ; c'est le rapport de la Cour des Comptes qui dit que le club ne respecte pas la convention. Je crois qu'il faut dire franchement que la presse a choisi de ne parler quasi exclusivement que de la Ville de Paris, alors même que ce rapport porte sur l'ensemble des collectivités françaises.

Il y a des points réglementaires qui régissent ce type de subvention et chaque fois il y a omission quant à leur rappel.

Une fois encore, ce dispositif d'aide aux clubs professionnels, commun aux autres collectivités, est prévu et encadré par la loi Buffet et concerne tous les sports. Le cadre de ces subventions s'inscrit obligatoirement sur trois volets ; je les rappelle : formation, animation sécurité et prévention de la violence.

J'ai entendu et lu dans la presse que les missions d'animation ne seraient pas suffisamment respectées. Alors que ces missions souffrent évidemment d'un déficit de publicité, c'est évident, mais ces actions existent. J'envisage dès le début de l'année 2010 de vous faire connaître, en vous invitant, l'ensemble de ces animations, et je solliciterai la presse.

Je souhaite à ce propos que les auteurs du rapport de la Cour des Comptes puissent également y participer. Ainsi, ils verraient que ces actions existent et qu'elles sont vraiment de bonne qualité.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur Jean VUILLERMOZ.

Je crois que vous avez demandé la parole, Monsieur GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Simplement deux choses pour qu'il n'y ait pas de malentendu, nous ne sommes pas là pour affaiblir le P.S.G., mais simplement nous souhaitons qu'il n'y ait pas d'argent public versé au sport professionnel, c'est simplement cela. Après, la vie du P.S.G., qu'il fonctionne ou pas c'est son problème.

Deuxième point, nous ne sommes pas focalisés sur Paris. Il se trouve que nous sommes au Conseil de Paris, mais notre position est la même à Lyon, Toulouse, Marseille, ou Montpellier.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président - La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Nous allons voter pour ce projet de délibération, mais je crois qu'il faut que nous restions particulièrement vigilants sur la façon dont la Municipalité aborde la question du sport de haut niveau et de proximité.

Je profite de ce projet de délibération pour dire que nous avons vu arriver puis repartir le projet de délibération sur les

tarifs des infrastructures sportives pour les associations, qui à mon avis est un très mauvais signe envoyé aux associations et au sport de proximité, notamment dans sa vocation sociale et sociétale. Nous serons très vigilants, car nous ne nous faisons pas d'illusion, nous sommes persuadés que ce projet de délibération reviendra peut-être dans un autre contexte qui est celui d'un Conseil où l'on ne débattrait pas du budget de la Ville de Paris, mais en tout cas je souhaite attirer l'attention de tous nos collègues qui sont sensibles à cette question, pour que nous soyons vigilants ensemble, car compte tenu de ce projet de délibération et de la hausse vertigineuse des tarifs, je crois que le pire reste à venir.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 194.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DJS 194).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'état d'avancement du projet de création d'un district de football parisien.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 89 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'état d'avancement du projet de création d'un district de football parisien.

La parole est à Mme Marie-Annick BARTHE.

**Mme Marie-Annick BARTHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le constat que l'on fait, c'est que le football français est organisé sur une base départementale. Il en va différemment du football parisien partagé historiquement entre trois départements : les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis. Cette situation est préjudiciable à son développement. Depuis très longtemps, les clubs parisiens regroupés au sein du comité départemental de football effectuent des démarches auprès de la ligue d'Ile-de-France de football et de la fédération pour obtenir un district à Paris. Une action en justice est d'ailleurs actuellement en cours.

Le Conseil de Paris, dans sa séance des 27 et 26 mars 2007, avait adopté un vœu à l'unanimité qui visait à la création rapide d'un district de football à Paris, et qui demandait au Maire de Paris de saisir les autorités compétentes afin de permettre l'égalité de droit entre les footballeurs parisiens et l'ensemble des footballeurs français.

Le Conseil de Paris, sur proposition des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, réaffirme sa volonté de voir aboutir cette démarche et demande qu'une information soit faite sur l'état d'avancement de ce projet de création d'un district de football parisien.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

**M. Jean VUILLERMOZ**, adjoint. - Je donnerai un avis favorable à ce vœu, car de toute façon nous sommes tous favorables à la création d'un district de football à Paris.

Cela dit, comme l'a rappelé Mme BARTHE, il y a un contentieux sur la base d'un recours déposé par le comité à l'encontre de la ligue et donc, évidemment, la situation est bloquée.

Cette situation est bloquée du fait que durant la mandature précédente, ce blocage s'est justement opéré.

Moi, je n'ai fait qu'une chose, c'est d'essayer de débloquer plus ou moins la situation, c'est-à-dire de la faire évoluer. On ne peut pas dire que j'y sois complètement arrivé, puisque du fait de ce recours, nous n'arriverons pas à ce qu'il y ait vraiment la création d'un district.

Cela dit, des réunions ont permis à la ligue d'Ile-de-France et au comité de Paris de se rencontrer. Ces réunions ont donné lieu à un certain nombre d'avancées, notamment l'organisation de compétitions pour permettre aux jeunes Parisiens, je dis les jeunes cela peut être compris comme les poussins et éventuellement les minimes, de jouer plus souvent à Paris et en organisant des dates plus régulières du football à effectifs réduits, et d'intégrer des étapes parisiennes dans les calendriers.

Il a été proposé aussi la formation et l'arbitrage, d'organiser des sessions de formation fédérales à Paris, en développant les collaborations entre les C.T.D. et les brevets d'Etat des clubs parisiens, et de créer une école d'arbitrage à Paris. Enfin, de faire du football d'animation, c'est-à-dire permettre le rayonnement grand public du comité par le développement d'opérations événementielles placées sous la responsabilité du comité de Paris.

Evidemment, cela a été jugé insuffisant par le comité de Paris, puisqu'il y a aussi ce blocage du fait du recours en justice. Nous en sommes là aujourd'hui. J'ai bien l'intention de ne pas laisser la situation en l'état et de continuer à me battre pour essayer d'obtenir ce district, mais dès lors qu'il y a ce recours en justice, je n'y arriverai qu'une fois le jugement vraiment rendu.

On verra quelles seront les possibilités d'aller vers ce district.

J'espère que ce jugement sera rendu dans le sens d'aller vers un district et non pas le contraire, sinon ce serait encore plus dur pour moi.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 407).

**2009, DLH 218 - Location par bail emphytéotique, au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), de l'immeuble communal situé 75-77, rue du Château des Rentiers (13e).**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 218 relatif à la location

par bail emphytéotique, au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), de l'immeuble communal situé 75-77, rue du Château des Rentiers (13e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 100.

Je donne la parole à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Il s'agit d'un amendement technique qui met en cohérence la durée de l'emprunt avec la durée du bail emphytéotique.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci. Il n'y a pas d'intervenant.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 100 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 100 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 218 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DLH 218).

**2009, DLH 236 - Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 32 logements PLUS situés dans divers arrondissements parisiens.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 236 concernant la réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 32 logements PLUS situés dans divers arrondissements parisiens, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 101.

La parole est à Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Il s'agit d'un amendement technique d'ajustement du nombre de logements financés compte tenu de l'étude du projet plus affinée.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 101 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 101 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 236 ainsi amendé.



Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DLH 236).

**2009, DLH 370 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 51 logements sociaux (11 logements PLA-I, 28 logements PLUS et 12 logements PLS) et 2 locaux d'activités dans 17 immeubles en copropriété du 20e.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 370 concernant la réalisation par la S.I.E.M.P. d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 51 logements sociaux, dans 17 immeubles en copropriété du 20e arrondissement, sur lequel l'amendement n° 102 a été déposé par l'Exécutif.

Je donne la parole à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Une erreur matérielle avait fait signaler cette adresse au 6 rue Lesage alors qu'il s'agit du 16 rue Lesage.

C'est un amendement technique, changement du numéro dans la rue.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - C'est essentiel !

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 102 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 102 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 370 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DLH 370).

**2009, DLH 283 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction neuve comportant 3 logements PLA-I, 7 logements PLUS-CD et 2 commerces, 123 boulevard Murat - 1 rue Gudin (16e).**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 283 concernant la réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction neuve comportant 3 logements PLA-I, 7 logements PLUS-CD et 2 commerces, 123, boulevard Murat - 1, rue Gudin (16e), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 103.

Je donne la parole à Mme Laurence DREYFUSS.

**Mme Laurence DREYFUSS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération a été voté, amendé au Conseil du 16e arrondissement. L'amendement consistait à dire que dans le cas de tout programme immobilier, la Ville de Paris doit rechercher à favoriser la mixité sociale, donc l'accès de toutes catégories sociales au logement.

En proposant, dans cet ensemble de 10 logements, trois logements P.L.A.-I, 7 logements PLUS-CD, la Ville de Paris ne répond pas aux besoins de logements intermédiaires et se prive ainsi de répondre aux objectifs rappelés plus haut.

Le Conseil d'arrondissement amende ce projet de délibération. Sous l'article 1 de celle-ci, remplace les mots "7 logements PLUS-CD" par les mots "3 logements PLUS-CD et 4 logements PLS".

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Compte tenu de la modestie de ce programme dans le nombre de logements, il n'a pas semblé utile à l'Exécutif d'avoir une répartition classique des trois produits, tenant compte d'une répartition au niveau parisien des objectifs fixés par l'Etat.

C'est pourquoi nous en resterons à la répartition prévue et je voterai contre l'amendement proposé par le 16e arrondissement.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Vous maintenez l'amendement ? Il y a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 103 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 103 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 283.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DLH 283).

**2009, DLH 286 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction neuve comportant 36 logements PLA-I, 17 logements PLUS-CD, 78 logements PLUS et 45 logements PLS, 78-82 rue d'Auteuil (16e).**

**Vœu déposé par l'U.M.P.P.A. relatif à l'installation d'une école provisoire permettant d'engager la restructuration de l'école maternelle de la rue Erlanger.**

**Vœu déposé par l'U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement**

**d'une bibliothèque.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 286 concernant la réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction neuve comportant 36 logements PLA-I, 17 logements PLUS-CD, 78 logements PLUS et 45 logements PLS, 78-82 rue d'Auteuil (16e), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 104 et les vœux référencés n° 105 et n° 106 dans le fascicule.

Je donne la parole à Mme DREYFUSS.

**Mme Laurence DREYFUSS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, malgré nos demandes répétées sur une réunion de concertation englobant l'ensemble des projets sur la Porte d'Auteuil, et malgré l'engagement personnel de Mme HIDALGO de l'organiser, nous attendons toujours la date.

Aujourd'hui, le projet de délibération DLH 286 arrive devant notre Assemblée sans que cette concertation générale n'ait eu lieu. Le Conseil du 16e arrondissement a donc voté un avis favorable à ce projet de délibération, amendé sur des fondamentaux, en souhaitant effectivement, comme nous l'avons toujours défendu, une réduction des hauteurs projetées, avec une redistribution des unités perdues sur la partie privée envisagée, le respect du bois de Boulogne qui, tel un "lac vert", impose des restrictions supplémentaires, s'agissant des projets de construction à ses abords.

Le Conseil du 16e arrondissement a amendé le projet de délibération, comme suit : "les immeubles construits sur cette parcelle, à proximité immédiate du bois du Boulogne, seront limités à une hauteur ne dépassant pas 7 étages".

Monsieur le Maire, le vœu n° 105 porte sur la demande réitérée d'une construction ou une rénovation d'école, puisque c'est la construction gare d'Auteuil, de 176 logements sociaux mais aussi de logements privés.

A moins de faire des cellules pour célibataires, nous allons donc accueillir de nombreux enfants dans ces logements. Une seule école peut effectivement encadrer ces enfants, c'est l'école Erlanger qui est dans un très triste état.

Je vois Colombe BROSEL acquiescer. Effectivement, nous avons besoin de rénover cette école, voire même de la reconstruire. Notre demande dans ce vœu était qu'une installation provisoire puisse être inscrite sur la parcelle de la gare d'Auteuil, pour effectivement rénover cette école Erlanger, qui ne peut se faire pendant que les enfants seront à l'intérieur.

Le vœu n° 106 est de rappeler à la Ville ses engagements, puisque sur cette parcelle, nous avons demandé un équipement municipal, qui était une bibliothèque. Or, nous n'entendons plus parler de cette bibliothèque. Nous sommes inquiets sur la faisabilité de cette construction. J'aimerais avoir l'accord de la Municipalité pour la construction de celle-ci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de la gare d'Auteuil est un projet extrêmement

important dans l'aménagement de logements sociaux et privés d'ailleurs sur cette parcelle, achetée à R.F.F.

Dans le cas présent, il s'agit d'avancer sur le projet de construction de logements sociaux. La mairie du 16e donne l'illusion d'être favorable au logement social, mais sur chaque délibération, on trouve les arguments pour faire que le projet ne puisse pas se réaliser. Quand on commence à supprimer 25 % de la SHON constructible, on voit bien qu'il y a une inadéquation entre l'acquisition du coût du foncier et le 16e.

La proposition qui est faite est une façon adroite et habile, et qui ne trompe personne, de dire qu'ils sont pour le logement social mais c'est trop haut, c'est trop concentré, là c'est simplement trop haut ou c'est parfois pas les bonnes familles que nous allons accueillir.

Bien évidemment, l'amendement n'est pas acceptable en l'état, vous l'aurez bien compris.

En ce qui concerne l'école, j'imagine mal, très concrètement, comment nous pourrions envisager la construction d'une école provisoire sur ce site, au milieu de plusieurs grues et d'un chantier extrêmement important qui, dans un premier temps, verra se réaliser 160 logements sociaux sur 2 bâtiments et avec un projet derrière de deux bâtiments de logements privés.

Soit, là aussi, c'est une mesure que vous proposez pour essayer de "planter" le projet de construction de logements, mais ce n'est pas compatible ensemble, car si nous le faisons, vous nous demanderiez immédiatement d'arrêter le chantier de construction de logements pour la sécurité des enfants, ce que je pourrais comprendre.

Donc, nous n'engageons pas, je vous le dis clairement, la possibilité de réaliser l'école provisoire ou quelques classes provisoires sur ce terrain ; cela me semble incompatible.

La réalité est que l'école Erlanger n'est pas en mauvais état, elle est simplement densifiable pour accueillir potentiellement une population supplémentaire, et donc l'ensemble des services de la Ville se mobilise pour trouver les lieux adéquats pendant la période de réhabilitation et de densifications de cette école, pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Je ne doute pas que nous y parviendrons, grâce à la mobilisation de tout un chacun, y compris la mairie du 16e arrondissement.

En ce qui concerne la bibliothèque, les choses sont claires.

Dans les réserves de P.L.U., il est clairement noté qu'il y aura une bibliothèque sur ce site. Je peux donc vous confirmer qu'à une certaine échéance il y aura une bibliothèque sur ce site. Le temps de lancer les études, etc. je ne peux pas vous confirmer la date. Mais ce qui est certain, c'est que nous serons conformes à ce que nous avons décidé, y compris dans le dépôt de permis de construire.

Je voterai contre le vœu qui vous est proposé dans la mesure où je ne suis pas objectivement capable de vous donner la date, mais je vous confirme sur le principe qu'il y aura effectivement un équipement culturel sur le site.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci Monsieur MANO.

Donc... Rapidement, Madame.

**Mme Laurence DREYFUSS**. - Oui, nous sommes déjà en

retard, je le sais, donc très rapidement.

Vous nous dites qu'il n'y a aucun problème pour la future construction de la bibliothèque sauf la date de début des travaux, je me posais la question si l'école provisoire pouvait être installée sur ce site. Puisque l'Architecte des bâtiments de France ne voyait pas d'inconvénient pour la construction d'une bibliothèque, je ne vois pas comment il pourrait être contre une école provisoire à cet endroit.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - C'est trop petit !

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - On ne va pas faire de dialogue, mais vous répondez rapidement, Monsieur MANO, et nous passons au vote.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, rapporteur. - Très rapidement.

Pour la bonne et simple raison que la parcelle est une unité ; elle a une taille a priori relativement importante, sauf que si vous rajoutez les engins de chantier, les grues et la réalisation des bâtiments, vous voyez bien l'utilisation relativement importante de l'espace et je ne prendrai pas la responsabilité de mettre des enfants au milieu d'un chantier de cette taille, tout simplement.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 104 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 104 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 105, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Quel est l'avis de M. MANO sur le vœu n° 106 ?

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 106, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 286.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DLH 286).

**2009, DLH 59 - Réalisation par FREHA d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 3 logements PLA-I dans un immeuble en copropriété 66 rue de Saussure (17e).**

**2009, DLH 287 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 5 logements PLA-I et 11 logements PLUS, 77 avenue de Villiers (17e).**

**2009, DLH 289 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction neuve comportant d'une part, 12 logements PLA-I, 38 logements PLUS, 12 logements PLS (lot A), et d'autre part, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, 7 logements PLUS et 13 logements PLS (lot B), situé ZAC Cardinet-Chalabre - Ilot 2.1 (17e).**

**2009, DLH 314 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 14 logements PLUS et 6 logements PLS, 22 rue Nollet (17e).**

**2009, DLH 335 - Réalisation par Antin Résidences d'un programme de construction neuve de 11 logements PLUS, 7 logements PLS ainsi que d'une résidence sociale pour jeunes comportant 40 logements PLA-I, 120-124 rue Cardinet (17e).**

**2009, DLH 383 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 8 logements PLUS et 2 logements PLS, 57 avenue de Saint-Ouen (17e).**

**2009, DLH 418 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLUS, 8 passage du Petit Cerf (17e).**

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner conjointement les projets de délibération DLH 59, 287, 289, 314, 335, 383 et 418, relatifs à divers programmes d'acquisition-réhabilitation, sur lesquels le groupe U.M.P.P.A. a déposé les vœux référencés n°s 107 à 113 dans le fascicule.

Je donne la parole à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - On va gagner du temps, nous allons examiner les vœux n° 107 à n° 113 en même temps.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - C'est ce que j'avais compris.

**M. Jérôme DUBUS**. - Ce sont des vœux portant sur la répartition de logements sociaux dans le 17e arrondissement.

M. MANO est venu faire une brillante intervention lors d'une réunion un peu mouvementée pour Mme HIDALGO sur les Batignolles et il nous a fait une démonstration très brillante selon laquelle il était le nouveau baron Haussmann de la mixité sociale à Paris.

Le baron MANO, on va le prendre au pied du mur, si je puis dire, sans mauvais jeu de mot, puisqu'il nous a fait une démonstration disant qu'il allait reconstruire, réhabiliter ou rénover l'immeuble haussmannien qui est le symbole de la mixité à Paris.

Dans la mixité, il faut évidemment des logements P.L.A.-I.,

donc très sociaux, des logements sociaux, PLUS, et ce que l'on appelle les "P.L.S." qui sont des logements intermédiaires, dans le même immeuble.

Or, sur ces sept opérations que l'on nous propose, à l'évidence, la partie P.L.S. est réduite à la portion congrue, et pour en avoir le cœur net, je me suis intéressé aux trois dernières années de logements financés dans le 17e.

En 2008, la Ville de Paris a financé 459 logements sociaux dans le 17e, 23 seulement en P.L.S., 5 % ; nous sommes loin de la mixité du baron Haussmann.

En 2007, 297 logements financés, 24 logements en P.L.S., 8 % ; nous sommes là également loin du baron Haussmann.

En 2006, 434 logements financés dans le 17e arrondissement, 35 en P.L.S., 8 % seulement.

Cela fait, sur le total des trois dernières années - j'exclus 2009 parce qu'on ne dispose pas encore des chiffres -, 82, seulement, logements P.L.S. financés dans le 17e arrondissement.

De deux choses l'une : ou bien vous nous dites que vous voulez une vraie mixité dans les immeubles et non plus dans les quartiers et, à ce moment-là, vous allez voter nos vœux qui remettent un peu de logements intermédiaires dans les programmes présentés, dans les 7 programmes présentés, parce que 82 logements P.L.S. sur trois années, c'est tout de même une vraie misère, ou bien, finalement, ce ne sont que des vœux pieux et des paroles et, à ce moment-là, vous repousserez vos vœux, mais nous en tirerons les conséquences.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je donne la parole à M. le baron !

*(Rires sur les bancs de l'Assemblée).*

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, au nom de la 8e Commission. - La problématique de la mixité par immeuble, effectivement, fait partie de nos composantes et de nos orientations politiques que nous assumons totalement, bien qu'elles soient un peu contestées par la Cour des comptes qui attire notre attention sur le fait que le développement du logement P.L.S. est contraire à la demande majoritaire des Parisiens.

Malgré cette recommandation que nous ne suivrons pas, nous continuerons à faire de la mixité sociale dans chaque immeuble et, d'ailleurs, la programmation 2009 sur le 17e fait apparaître une présentation de 25 % de P.L.S., de 57 % de PLUS et de 17 % de P.L.A.-I., ceci, d'ailleurs, en conformité avec les engagements que nous avons pris à l'égard de l'Etat qui nous a proposé une répartition semblable à la répartition qui a lieu dans le 17e arrondissement ; nous sommes donc en cohérence avec les orientations de l'Etat. Cela tombe bien, voyez-vous, nous sommes, y compris dans le 17e, tout à fait en phase.

Si, par contre, je suivais les recommandations du 17e arrondissement, nous aboutirions à 62 % de P.L.S. Même dans les immeubles haussmanniens, ce n'était pas cette répartition ; les étages bourgeois ne représentaient pas 62 % de l'immeuble.

Je crois qu'il faut revenir à la raison et, en même temps, évoluer avec le temps ; les revenus des Parisiens ne sont pas tels qu'ils peuvent se permettre d'avoir des loyers inaccessibles à leurs revenus.

C'est pourquoi la répartition que nous proposons, à la fois, c'est cela l'équilibre sociologique, c'est cela correspondre aux finances des Parisiens qui peuvent les occuper ; c'est pourquoi nous maintiendrons, bien évidemment, la répartition que nous proposons sur chacune de ces adresses, qui est assez équilibrée, quoi que vous en pensiez, et correspond tout à fait...

Je suis persuadé d'ailleurs qu'au moment où vous attribuez les logements sur le droit de réservation, vous aurez un plaisir absolu à trouver les personnes qui ont des revenus liés au financement des PLUS capables et susceptibles de pouvoir se loger dans ces immeubles que nous aurons construits contre votre initiative, mais pour lesquels vous serez satisfaits de dire que c'est grâce à vous qu'ils auront des logements.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je vais mettre aux voix les vœux les uns après les autres.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 107, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 59.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DLH 59).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 108, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 287.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DLH 287).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 109, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 289.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DLH 289).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 110, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 314.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DLH 314).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 111, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 335.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DLH 335).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 112, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération

DLH 383.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DLH 383).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 113, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 418.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DLH 418).

**2009, DLH 223 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 4 logements PLUS, 4 logements PLS et un commerce, 98 rue des Pyrénées (20e).**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 223 concernant la réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 4 logements PLUS, 4 logements P.L.S., un commerce, 98, rue des Pyrénées (20e).

La parole est à M. DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Très rapidement, ce projet de délibération n'a pas d'intérêt particulier, si ce n'est qu'il est quand même significatif de la politique d'acquisition-conventionnement menée par l'Exécutif. Depuis deux Conseils d'arrondissement - nous sommes en fin d'année, c'est normal -, nous voyons beaucoup de projets de délibération passer sur ce sujet.

Je profite de ce projet de délibération au 98, rue des Pyrénées, qui est un rachat d'actif immobilier vendu par la Caisse d'assurance des Mines de Paris pour vous poser un certain nombre de questions sur votre politique d'acquisition-conventionnement, en règle générale.

L'APUR a livré, vous le savez bien, en juillet 2009 un bilan... C'est une étude que nous avons pu avoir, contrairement à celle que l'APUR a réalisée sur les tours, et que même les membres du Conseil d'administration n'arrivent pas à obtenir, ce qui est quand même un peu bizarre. Cette étude est très objective et donne un certain nombre d'indications qui sont très intéressantes.

D'abord, l'acquisition conventionnement est faite pour arriver à 20 % de logements sociaux en 2014. C'est votre déclaration de campagne, c'est votre promesse de campagne.

Mais ce mode de production est un peu artificiel et pour-

quoi ? Parce que l'étude montre qu'au 1er avril 2009, 39 % seulement des logements qui étaient financés en acquisition conventionnement étaient attribués à de nouveaux locataires, avec un loyer conventionné. 30 % des locataires en place ont bénéficié d'un bail social sans que nous soyons informés des conditions de cette transformation du bail. S'accompagne-t-il de la conformité des règles de surface à la composition des ménages ? Enfin, 27 %, le solde des locataires ayant des revenus excèdent les plafonds conservent un bail privé.

C'est ainsi que les bailleurs sociaux se reconstituent provisoirement un domaine privé et bénéficient des loyers correspondants, ce qui arrange, bien évidemment, la reconstitution de leurs fonds propres. Cette étude ne dit rien sur ces locataires privés qui ont dû ou préféré quitter leur appartement.

Il convient de mentionner l'amendement déposé par le groupe socialiste à l'Assemblée nationale, pour écarter les locataires en place du bénéfice de la préemption.

Et je cite cet amendement : "En cas d'acquisition d'un immeuble par un organisme H.L.M., les locataires bénéficient aujourd'hui, en application de l'article L. 442-6 du Code de la construction et de l'habitation, dès l'acquisition, des dispositions protectrices du statut H.L.M.". Eh bien, cet amendement a voulu revenir sur cet avantage, puisqu'il était proposé et signé par tous les parlementaires, les députés parisiens et socialistes, il était proposé d'exclure des cessions, lorsqu'il y a une cession d'immeubles privés à un organisme H.L.M., des dispositions de la loi du 13 juin 2006, l'ensemble des locataires qui étaient dans le logement privé. Un peu surprenant quand même !

Et quant à l'engagement d'une meilleure répartition géographique par les acquisitions/conventionnements, là c'est l'insuccès total. Je rappelle ce que vous disiez M. MANO : "Afin de remédier à l'implantation très inégale des logements sociaux sur le territoire parisien, contraire à l'objectif de mixité sociale visé par la loi SRU, la Municipalité a décidé d'entreprendre un rééquilibrage géographique du parc, ses opérations le permettant." C'est totalement faux. En tous cas, cela n'a pas été réalisé.

L'étude de l'APUR montre que 63 % des opérations qui interviennent en secteur, interviennent en secteur non déficitaire en logement social et, pour 37 % seulement en zone de déficit en logement social. Donc, deux tiers, un tiers. Deux tiers des acquisitions/conventionnements en logement social sont réalisées dans des zones qui ne sont pas déficitaires en logement social.

L'importance n'est finalement pas de maintenir du locatif, c'est de faire du chiffre, quitte à renier un engagement de mixité sociale inscrit dans le marbre des déclarations de campagne.

Au regard des acquisitions de surface dédiées à l'activité, là aussi, il y a un problème puisque, opération après opération, nous voyons que les organismes H.L.M. deviennent propriétaires de locaux à usage de bureaux, d'espaces commerciaux, se font bailleurs de brasseries, d'épiceries, de manière assez éloignée de leur vocation initiale.

Naturellement, la collectivité et l'État via ses crédits délégués ne subventionnent que les dépenses liées au logement. Celles qui sont générées par toutes les surfaces annexes que sont les bureaux et les commerces sont pourtant prégnantes pour les bailleurs sociaux. Ils empruntent pour les financer.

Trois exemples : 6, rue Chambiges (1,4 million d'euros pour les locaux d'activité, 4 millions d'euros pour le logement) ; 11, rue Lepic (1,8 million d'euros pour les activités, 12 millions

d'euros pour le logement) ; rue Crillon (3,2 millions d'euros pour les activités, 10,7 millions d'euros pour la partie logement). La liste est longue, l'information aux élus, en revanche, est extrêmement légère.

Alors, sur toutes ces questions, nous attendons des réponses. Il nous semble qu'en cinq minutes, c'est très difficile à la fois de commenter cela et d'y répondre et cela mériterait un débat beaucoup plus approfondi au prochain Conseil de Paris.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - Merci, Monsieur le Conseiller.

Je donne la parole à Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Effectivement, beaucoup de questions, Monsieur le Maire, auxquelles il ne me sera guère possible de répondre en détail dans les cinq minutes. Mais, c'est bien volontiers que j'y répondrai, soit au sein de la 8e Commission, soit dans une autre instance, si nécessaire.

Je rappelle simplement nos objectifs en la matière. Dans un premier temps, c'est développer des parts locatives pérennes, accessibles aux Parisiens pour aujourd'hui et pour demain, permettre aux nouvelles générations d'avoir la chance d'habiter Paris, car si nous n'intervenons pas, elles n'auront plus la possibilité de le faire.

En développant ces parts locatives, cela a aussi l'avantage de préserver les gens et les locataires de la vente à la découpe et je crois savoir, à une certaine époque, que le groupe U.M.P. a soutenu cette démarche. Au départ, des réticences et je m'aperçois qu'au coup par coup, arrondissement par arrondissement, nous avons aujourd'hui votre soutien. Donc, je pense que c'est une bonne politique.

Les locataires en place, bien évidemment, qui dépassent les plafonds restent à leur loyer ancien qui évolue selon l'indice adéquat. Nous avons même pris la précaution de s'assurer que nous n'avons pas de surloyer à leur appliquer, c'est ce que nous faisons, nous n'appliquons pas de surloyer. Je ne sais pas quelle initiative a été prise par certains parlementaires, mais parfois les parlementaires auraient intérêt à s'adresser aux élus de terrain, peut-être, pour leur expliquer...

**M. Jérôme DUBUS**. - Vous auriez dû rester parlementaire !

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, rapporteur. - Oui, sans doute. Répétez-le assez fort, ça peut revenir, en tout cas.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - C'est un exercice souvent difficile.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, rapporteur. - Cela peut revenir, on ne sait jamais, répétez-le. Merci de votre soutien.

Quand vous faites une statistique moyenne et dites que 39 % des logements ont été reloués, vous faites une moyenne entre l'acquisition qui a un an et l'acquisition qui a six ans. Je peux vous dire qu'en ce qui concerne les acquisitions qui ont six ans, vous avez 60 à 70 % des logements qui ont été réattribués. Et, bien évidemment, en ce qui concerne l'acquisition d'il y a deux ans, il y a 15 % de libération de logements vacants au départ, plus 15 % de rotation annuelle, c'est ce que nous continuons à constater.

Et aujourd'hui, je me félicite de voir le succès de cette politique qui a permis de développer, y compris dans des secteurs déficitaires du logement social... Il ne vous a pas échappé, Monsieur DUBUS, vous qui êtes un fin connaisseur du marché de l'immobilier, qu'il est quand même plus difficile d'acheter un immeuble dans le 8e arrondissement, même si cela nous arrive - et j'espère que le maire du 8e soutiendra cette politique de diversification - que dans certains arrondissements où le prix au mètre carré est moins cher.

Le 15e arrondissement est un de nos arrondissements privilégiés. Il se trouve qu'historiquement le marché des institutionnels et des sociétés foncières s'était largement développé dans le 15e arrondissement. Nous saisissons donc les opportunités à des coûts compatibles avec le financement du logement social.

Dans le cas précis de ce projet de délibération, il s'agit d'une enveloppe groupée d'une acquisition de plus de 400 logements avec la Caisse de retraite des mines, avec qui nous avons eu une ample négociation et qui nous a valu à la fois d'avoir un immeuble rue des Pyrénées dans le 20e et également un immeuble dans le 8e arrondissement. J'espère que ceci correspondra à votre désir.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur le sujet.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 223.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DLH 223).

**2009, DLH 224 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal situé 39 rue Castagnary (15e).**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 224 relatif à la location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal situé 39, rue Castagnary (15e).

Je donne la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération nous donne une nouvelle fois l'occasion d'exprimer notre inquiétude devant la lenteur avec laquelle les opérations de construction et de réaménagement sont conduites dans la partie de la rue Castagnary inscrite entre les rues Brancion et Vouillé.

Monsieur le Maire, vous êtes bien loin de ce fameux "temps d'avance" qui a longtemps rythmé vos discours électoraux. Vous avez là, sur Castagnary, un vrai temps de retard, car voilà des années que le 15e arrondissement attend le réaménagement de ce secteur, voilà des années que, sur plusieurs tronçons de cette voie, les habitants vivent dans un environnement d'immeubles murés ou d'emprises en friche et sont contraints de supporter les nuisances liées à cet état d'abandon.

Les élus de mon groupe s'associent aux riverains pour dénoncer cette situation, qu'il s'agisse de la stagnation de plusieurs projets municipaux portant sur la construction de logements ou d'équipements de Petite enfance qui accusent un retard important ou de l'enlisement du projet de réaménagement du secteur Vouillé/Jacques-Baudry.

Si nous nous réjouissons aujourd'hui qu'à travers ce projet de délibération un immeuble municipal insalubre et muré depuis 2004 fasse enfin l'objet d'une reconstruction, reconnaissez, Monsieur le Maire, que pour le reste, les projets n'avancent pas correctement. Et ceci est d'autant plus paradoxal que la plupart des emprises sont propriété de la Ville de Paris.

Ainsi, par exemple, dans le secteur Castagnary compris entre la rue Brancion et la rue Jacques-Baudry, vous nous annonciez en 2004 la réalisation au 139-141 de logements sociaux, d'une crèche de 70 places et d'une halte-garderie de 25 places, avec un démarrage de chantier à l'été 2005. Or, aujourd'hui, rien n'a encore bougé, pas de logement, pas de crèche, mais toujours un terrain vague municipal plus ou moins masqué par des barrières vieillissantes. Seule marque de ces projets : l'apposition sur les palissades de panneaux annonçant la livraison des équipements et des logements pour fin 2009.

La situation est à peu près identique sur les parcelles voisines : au 131, au 133 mais aussi au 132 où les riverains s'agacent de voir les friches à l'abandon en lieu et place des logements qui devaient être livrés en 2009.

Autre exemple cette fois dans le secteur de la rue Castagnary compris entre les rues de Vouillé et Jacques-Baudry. Nous avons là un certain nombre d'emprises, plus ou moins en déshérence, qui bordent les voies S.N.C.F. Le paysage y est assez sinistre, avec son enfilade de locaux désaffectés suivie d'un terrain vague et d'un grand immeuble de six étages, entièrement vidé de ses habitants.

A plusieurs reprises, Monsieur le Maire, nous vous avons interrogé sur le devenir de ce secteur.

A plusieurs reprises, vous nous avez assuré, Monsieur MANO, je rappelle vos propos, "que les choses allaient bouger et que vous alliez définir de façon claire et précise l'aménagement global de cette rue". C'était en 2007.

Or, aujourd'hui, le maire du 15e arrondissement n'a toujours pas été saisi d'un quelconque projet.

Alors, Monsieur le Maire, à quelle date les logements et équipements de petite enfance annoncés pour 2009 verront-ils enfin le jour ? A quel moment les élus du 15e seront-ils informés des projets portant sur le réaménagement des terrains qui bordent les voies S.N.C.F.

Nous avons incidemment entendu parler de la suppression de l'espace vert situé à l'angle de la rue Jacques-Baudry. Qu'en est-il ?

Les habitants mais aussi les élus attendent des réponses et nous entendons bien être associées en amont à l'évolution de ce secteur, en particulier sur l'aménagement des terrains bordant les voies S.N.C.F. Ce quartier doit retrouver une nouvelle dynamique, un environnement plus satisfaisant.

Ayons, mes chers collègues, de l'ambition pour cette rue qui porte le nom d'un ancien président du Conseil municipal de Paris.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Madame CLERMONT-TONNERRE, la rue Castagnary est effectivement soumise à rude épreuve, nous n'allons pas le nier. C'est une rue qui était dans une mauvaise situation au niveau de la qualité immobilière et elle nécessite un profond remembrement et reconstruction.

Votre intervention sera l'occasion pour moi, je le dis très clairement, de faire un point précis sur les retards potentiels des lots affectés aux bailleurs et voir les causes, car s'il y a retard, il y a forcément causes, parfois surprenantes sur le plan juridique, dans la propriété des sols. Tout ceci est souvent complexe. Néanmoins, c'est l'occasion de faire ressortir l'ensemble de ces dossiers, car des dossiers compliqués peuvent rester parfois dans les tiroirs plusieurs mois sans que cela bouge si personne ne s'en occupe. Donc, je ferai le point avec vous lors d'un prochain Conseil sur l'évolution de cette rue, adresse par adresse.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 224.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DLH 224).

**2009, DLH 255 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 1 logement PLA-I, 7 logements PLUS et 3 logements PLS, situé 6 rue Chambiges (8e).**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 255 concernant la réalisation, par "Paris Habitat - OPH", d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement P.L.A.-I., 7 logements PLUS, 3 logement P.L.S. situé 6, rue de Chambiges (8e).

Je donne la parole à François LEBEL, le maire du 8e.

**M. François LEBEL**, maire du 8e arrondissement. - Je vous remercie.

Monsieur MANO, heureusement, vous êtes contraint de faire voter par le Conseil de Paris les projets de délibération, même ceux que vous essayez de cacher le plus longtemps possible aux élus et aux habitants des arrondissements. Parce que cette opération de logement social, 6, rue Chambiges, je n'en ai jamais entendu parler, je n'en ai jamais été informé, pas plus que le Conseil du 8e, pas plus que les élus du 8e. Nous avons tous été tenus dans la plus grande ignorance de ce qui semble être une sorte de domaine réservé de vous-même ou de la Mairie de Paris, je ne sais pas.

C'est pour la forme.

Pour le fond, il faut quand même savoir que ces 11 logements de la rue Chambiges, en plein triangle d'or, c'est vrai, entre l'avenue Montaigne et l'avenue George V, vont coûter à la

Ville 5,6 millions d'euros, c'est-à-dire, si je compte bien, plus d'un demi million d'euros par logement social. Cela fait quand même assez cher !

Mais, à vrai dire, la rue Chambiges, ce n'est pas ce que vous avez fait de mieux puisqu'on a plus fort que cela, on a avenue George V, 653.000 euros par appartement, l'immeuble ayant coûté aux contribuables parisiens 17 millions d'euros - 17 millions d'euros ! - pour faire 26 appartements.

Et puis, 127, rue du Faubourg Saint-Honoré, là, vous avez dépensé 14,5 millions d'euros - 14,5 millions d'euros ! - pour 20 appartements, soit 725.000 euros par logement social.

Reconnaissez que vous faites très fort et que avec ce genre d'acquisitions, dans des quartiers qui sont d'ailleurs totalement abandonnés par leurs habitants tellement le prix des loyers y est important, vous vous mettez frontalement en opposition avec les lois élémentaires du marché.

C'est ce qui s'est passé rue Washington, où vous vous souvenez que certains locataires sociaux avaient loué leur appartement à la semaine beaucoup plus cher que ce que demandait "Paris Habitat" au mois. Il y avait un gros bénéfice !

Je crains que 37, avenue George V, dans un somptueux immeuble, ou 6, rue Chambiges, on arrive au même résultat.

En tout état de cause, c'est vraiment se moquer des Parisiens et en particulier des contribuables mais aussi de ceux qui attendent un logement, que de dépenser 17 millions d'euros pour 26 logements ou même, plus d'un demi million d'euros pour un logement social, où qu'il soit placé par ailleurs.

Le 8e arrondissement, comme les autres arrondissements, ne manque pas d'immeubles abordables par leur prix et je ne vois pas l'intérêt, si ce n'est un intérêt médiatique, que d'aller acheter au plus haut du marché et au plus cher pour y créer quelques logements sociaux.

Voilà, Monsieur MANO, en tout état de cause, j'attends et j'entends qu'à l'avenir au moins je sois tenu vaguement au courant de vos projets de rachat, même s'il s'agit de négociations particulièrement opaques avec la Caisse des mines.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Oui, Monsieur le Maire, cette négociation fait l'objet d'une négociation globale, d'un prix global de l'ensemble des immeubles. Il y a, après, une ventilation, une répartition au mètre carré suivant les arrondissements, mais il faut voir non pas le prix d'un immeuble mais le prix de la totalité des 425 logements que nous avons achetés, et tout ceci à un prix compatible avec les normes en vigueur en ce qui concerne le logement social.

Après, tout cela est le fruit d'une présentation interne au sein de la Caisse des mines avec une valorisation plus ou moins importante suivant les arrondissements, mais ce qui compte, c'est la négociation globale.

En ce qui concerne l'immeuble de l'avenue Georges V dont vous parlez, les choses sont compliquées et complexes, mais si nous avons saisi une opportunité... J'imagine que l'on parle du même immeuble ! Nous avons effectivement saisi l'op-



portunité d'un prix extrêmement intéressant, lié à des accords sans doute anciens entre des intervenants multiples sur cette adresse-là, qui fait que nous avons effectivement pensé utile de positionner la Ville de Paris sur la préemption de cet immeuble. Les choses sont en cours, vous le savez, et je pense que nous ferons là une affaire extrêmement intéressante pour la Ville de Paris. Je vous le dis.

Bien sûr, je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite des négociations potentielles dans votre arrondissement.

**M. François LEBEL**, maire du 8e arrondissement. - Je le souhaite.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 255.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DLH 255).

#### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au bilan des acquisitions-conventionnement.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 114 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au bilan des acquisitions-conventionnement.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Il se trouve que nous avons présenté ce vœu au Conseil du 17e arrondissement, mais il pourrait s'appliquer à n'importe quelle mairie d'arrondissement. Il peut se généraliser... si tant est qu'il soit voté, ce qui m'étonnerait, mais on peut toujours espérer !

De toute façon, sur cette affaire, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a une multiplication des opérations d'acquisitions-conventionnement et les maires d'arrondissement manquent d'éléments.

Par ce vœu, nous demandons simplement :

- que la Mairie de Paris communique annuellement un état des opérations d'acquisitions-conventionnement réalisées dans chaque arrondissement ; il se trouve que c'était le 17e en l'occurrence ;

- que, pour chaque opération d'acquisition conventionnement, nous ayons un document qui mentionne le taux de vacance initial, et après le conventionnement, la répartition entre loyers conventionnés et loyers dérogatoires ;

- enfin, troisième élément du bilan, que le document soit bien évidemment régulièrement actualisé des vacances intervenues après la prise en gestion du bailleur social.

Comme cela, chaque maire d'arrondissement pourrait avoir un état annuel des acquisitions-conventionnement réalisées dans son arrondissement.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur DUBUS, une partie de ce que vous souhaitez est

déjà présent dans le Bleu budgétaire puisque, arrondissement par arrondissement, nous avons le détail de toutes les adresses.

Néanmoins, je ne vois pas d'inconvénient à fournir des éléments complémentaires qui nécessitent un retour et une enquête auprès de chaque bailleur.

C'est pourquoi je vous demanderai simplement d'accepter un petit amendement à votre vœu : plutôt que d'avoir un bilan annuel, un bilan tous les deux ans, donc biennal, pourrait correspondre à plus de facilité pour les bailleurs pour répondre à chaque enquête que nous sommes obligés de faire sur le sujet.

Nous n'avons pas de difficulté si vous acceptez cet amendement.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Très bien.

Quel est l'avis de l'Exécutif sur ce vœu ?

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Avis favorable, grâce à l'amendement que M. Jérôme DUBUS vient d'accepter.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 410).

#### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au délai d'attribution des logements sociaux.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 115 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au délai d'attribution des logements sociaux.

La parole est à M. DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - On a constaté dans l'état des attributions des logements sociaux, que ce soit d'ailleurs le contingent Mairie de Paris, le contingent mairie d'arrondissement, le contingent préfectoral ou même le contingent 1 % logement, des délais d'attribution très longs et qui ne cessent de s'allonger. C'est d'ailleurs assez significatif sur le patrimoine qui a été repris par Paris Habitat et qui était géré auparavant par la S.A.G.I. Il y a là des délais plus importants. Bien évidemment, cela gêne les locataires qui se voient attribuer un logement. Il y a des procédures longues et coûteuses pour les bailleurs sociaux, puisque, pendant ce temps-là, les loyers ne rentrent pas.

C'est simplement un vœu d'information et qui demande une explication de votre part, Monsieur MANO, puisqu'on ne voit pas très bien pourquoi on n'arriverait pas à restreindre ces délais d'attribution. Entre le moment où le locataire se voit attribuer un logement et le moment où il entre dans les lieux, il se passe parfois six mois, sept mois ; c'est extrêmement long et on a des cas très précis à vous soumettre.

On doit pouvoir faire des efforts, les bailleurs sociaux doivent pouvoir faire des efforts et la charte des bailleurs sociaux qui a été votée ici même en juin 2009 souhaitait aller dans ce sens.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Beaucoup d'efforts ont déjà été faits. Pour des raisons techniques, avec l'application de la loi D.A.L.O. multiposition, l'ensemble des bailleurs s'est retrouvé avec des délais beaucoup plus longs. A Paris Habitat, nous avons récupéré une partie du délai extrêmement important, puisque nous sommes revenus à des délais beaucoup plus normaux.

Néanmoins, vous faites référence à des logements particuliers du patrimoine ex-S.A.G.I. qu'a récupéré Paris Habitat, patrimoine qui était, paraît-il, dans un état merveilleux. Or, il se trouve que les choses ne correspondent pas à ces réalités. Pourquoi ? Parce que c'est du patrimoine ancien, avec des personnes présentes depuis très longtemps et, aujourd'hui, le départ de locataires entraîne la nécessité de travaux extrêmement importants dans ces logements. D'abord, parce que la réglementation a évolué ; l'amiante, le plomb, les remises aux normes électriques font que le départ d'un locataire qui a vécu là 30 ou 40 ans - c'est la réalité de ce bâti - entraîne des délais de travaux importants. Je le regrette, en même temps, on ne peut pas accuser le bailleur de ne pas remettre aux normes le logement qu'il va remettre à un locataire qui serait en droit d'exiger, me semble-t-il, un certain nombre de références classiques sur le plan technique.

Je ferai part de votre vœu aux bailleurs, bien évidemment, mais je ne peux pas accepter le vœu en l'état, car il y a un phénomène sur lequel je me permets d'attirer l'attention sur l'ensemble des bancs de cette Assemblée, quoique les bailleurs sociaux aient un rôle extrêmement important et fassent beaucoup d'efforts, que ce soit dans le problème de la mutation, sur le problème dans les attributions, sur le problème de leur rôle social au sein du patrimoine, et je me fais ici le porte-parole de l'ensemble du personnel de l'ensemble de ces gestionnaires, dans la mesure où ils ont l'impression d'être mis en cause assez souvent sur les bancs de cette assemblée et que par rapport aux efforts qu'ils font, ils ne se sentent pas récompensés.

Je le dis, je pense que nous avons tous des permanences, nous entendons ici et là quelques critiques. Néanmoins, par rapport à l'immensité de la tâche qui est la leur, des efforts pratiqués et de tout ce que nous leur demandons, je pense qu'il y aurait lieu d'aborder ceci en liaison directe avec l'élu si vous le souhaitez, pas forcément sous forme de vœux qui sont pris de façon assez négative par le personnel de l'ensemble de ces bailleurs.

C'est pourquoi je rejeterai votre vœu.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Voilà qui est clair.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif au devenir de la salle Marius Magnin située 103, rue Raymond-Losserand.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 116 et 116 bis dans le fascicule, déposés par les groupes de la majorité municipale et par l'Exécutif, relatifs au devenir de la salle Marius Magnin (14e).

Je donne la parole à M. Etienne MERCIER.

**M. Etienne MERCIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit ici d'un vœu unanime des élus du 14e arrondissement qui concerne un projet de la S.I.E.M.P. de construction de 30 logements sociaux au 105, rue Raymond-Losserand et de réhabilitation de trois immeubles situés au 103 de la même rue.

Au 105, se trouve la salle de spectacle Marius Magnin, qui a de multiples divers usages artistiques et associatifs et qui est une salle à laquelle les habitants du 14e tiennent beaucoup.

Le vœu a pour objet que le Maire de Paris intervienne auprès de la S.I.E.M.P. pour qu'elle réétudie son projet avec l'ensemble des acteurs et des personnes concernés par ce projet, afin d'améliorer l'accès à la salle de spectacle pour y poursuivre une activité culturelle et associative soutenue et utile.

Cela passe d'abord par la suppression du bâtiment M2 et, ensuite, soit la suppression du rez-de-chaussée du bâtiment M1, soit la suppression du commerce du 105 Losserand pour améliorer le passage.

Nous tenons en fait autant au projet de créer ces logements sociaux et de réaliser ces réhabilitations qu'à cette salle, véritable point d'ancrage culturel et de la vitalité associative de ce quartier du 14e.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Cette adresse est bien connue dans nos échanges avec le 14e, puisque cela fait plus d'un an que nous discutons, à la fois de l'adresse de construction des logements sociaux rue Losserand et de la salle qui n'est pas intégrée au projet de construction, même si la S.I.E.M.P. a fait les efforts adéquats pour permettre un accès garanti à cette salle d'animation locale dont on a bien compris tout l'attachement qu'elle suscite dans le 14e arrondissement.

Néanmoins, nous ne pouvons pas, et le 14e l'a compris, remettre en cause la totalité du projet de construction de logements sociaux uniquement pour l'utilisation de cette salle en fond de parcelle, qui est donc l'objet, je le répète, d'un propriétaire d'un autre bailleur social, et qui n'appartient pas à la Ville de Paris.

Après de multiples échanges, la S.I.E.M.P. a accepté de revoir en partie son projet, dans un consensus bien compris, et je souhaite proposer un vœu de l'Exécutif, qui me semble être la base du nouveau projet de délibération qui sera proposé au mois de février, renouvelant le nombre de logements sociaux modifié tel qu'intégré dans cet amendement ou dans ce vœu présenté par l'Exécutif.

Je tiens à dire clairement qu'il ne pourra pas y avoir de nouvelle modification ou de discussion ultérieure. Je pense que les demandeurs de logements sociaux attendent, qu'on le veuille ou non, la construction de ces logements indispensables aux habitants du 14e.

Je demanderai donc aux élus du 14<sup>e</sup> de retirer leur vœu pour accepter bien volontiers le vœu n° 116 bis de l'Exécutif qui reprend l'essentiel de leurs desiderata.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Retirez-vous le vœu n° 116 ?

**M. Etienne MERCIER**. - Cela nous va très bien ; nous retirons le vœu.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Parfait !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 411).

**2009, DAC 698 - Signature d'avenants ou de conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2010. - Montant : 37.761.155 euros.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 698 relatif à la signature d'avenants ou de conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2010, d'un montant de 37.761.155 euros, sur lequel le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ont déposé le vœu référencé n° 118 dans le fascicule.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération propose, c'est assez rare, d'attribuer un acompte sur la subvention 2010 à des organismes culturels qui ont bénéficié d'une subvention égale ou supérieure à 100.000 euros pour cette année.

Je comprends que ce projet de délibération s'inscrive dans un dispositif particulier qui vise à améliorer la gestion des établissements en leur permettant le versement tôt dans l'année du premier acompte, ce qui permet d'assurer la continuité de gestion tranquillement.

Mais l'intention louable, pourrait-on dire, et bien compréhensible use d'une méthode sur laquelle j'aimerais vous faire part de nos très grandes réserves.

En effet, on peut s'interroger sur le choix qui est fait de donner les meilleures conditions à des associations ou des structures importantes sans poser la question des structures plus petites et souvent plus fragiles. Elles sont nombreuses à attendre des mois le versement de leur subvention et je ne vois pas pourquoi elles ne pourraient pas bénéficier d'une signature tôt dans l'année. Le seuil de 100.000 euros établit deux catégories d'institutions culturelles, qui ne bénéficient pas du même traitement. Il ne nous semble pas aller de soi de privilégier le traitement rapide des structures les plus importantes.

D'autre part, ce projet de délibération regroupe un grand nombre d'institutions culturelles dont la liste est jointe. Nous sou-

haitons que la présentation en soit individualisée et ce, à chaque passage devant le Conseil. Sinon, c'est un tiers du budget de fonctionnement de la D.A.C. que nous attribuons, sans même y prêter attention, sans discussion.

Nous souhaitons plus de transparence et, pour cela, une présentation par structure et non globale, qui ne donne aucune visibilité sur les subventions accordées.

Enfin, ce projet de délibération passe en Conseil de Paris et n'a pas fait l'objet d'une présentation en arrondissement. Bien sûr, il ne s'agit pas d'équipement de proximité, mais le rôle des conseils d'arrondissement ne peut se limiter à voter au cours de l'année un avenant à une subvention, dont le premier acompte a déjà été voté directement en Conseil de Paris.

Au moment où on vote la charte de la participation, où les citoyens sont invités à faire vivre la démocratie dans toutes ses formes, où on parle aussi de décentralisation - on en a parlé lors d'un autre conseil - on ne peut ignorer superbement les conseils d'arrondissement.

En définitive, au nom du pragmatisme, pour améliorer le service, on perd en transparence et en démocratie. Pour notre part, nous le regrettons, nous souhaiterions qu'à l'avenir cette présentation se fasse autrement.

Merci.

(*M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence.*)

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous poursuivons avec Ian BROSSAT sur le même projet de délibération.

**M. Ian BROSSAT**. - Effectivement, d'abord, je voudrais dire que je partage les remarques qui ont été faites par Danielle FOURNIER, mais je voudrais intervenir tout particulièrement sur l'une des subventions, qui fait partie de ce projet de délibération, à savoir la subvention qui est attribuée à la Halle Saint-Pierre.

On a déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'exprimer ici les problèmes qu'on a pu constater à la Halle Saint-Pierre. Des problèmes d'abord de fonctionnement du conseil d'administration. Je crois qu'il n'y a pas un seul conseil d'administration qui fonctionne comme cela dans les institutions de la Ville de Paris.

C'est un conseil d'administration qui est convoqué une fois par an, au maximum, il a fallu d'ailleurs qu'on le réclame pour qu'il soit convoqué récemment. Lorsque nous attribuons des subventions à la Halle Saint-Pierre, un des éléments que nous mettons en valeur est l'importance du service animation. Or, la responsable du service animation est en ce moment en train d'être licenciée. Comme par hasard, il s'agit de l'ex-députée syndicale.

Bref, on remarque à la Halle Saint-Pierre des pratiques particulièrement contestables, tant et si bien que la Ville de Paris avait, il y a quelques années, commandé une inspection générale, en 2007, qui avait rendu des conclusions assez accablantes.

Je suis donc un peu étonné qu'on reconduise systématiquement les subventions à la Halle Saint-Pierre, et on finit vraiment par se poser des questions sur la reconduction systématique de cette subvention.

C'est la raison pour laquelle nous demandons par ce vœu de suspendre le renouvellement de la convention avec la Halle Saint-Pierre, et de ne pas procéder au versement d'un acompte de 170.000 euros, comme prévu dans le projet de délibération.

Par ailleurs, nous demandons également de diligenter une nouvelle enquête de l'inspection générale, afin que toute la lumière soit faite sur le fonctionnement de la Halle Saint-Pierre et que nous puissions en tirer toutes les conclusions qui s'imposent.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD qui en profitera pour donner l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 118.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je réponds à deux intervenants sur deux questions différentes.

La première question fut posée par Mme FOURNIER.

Je dirai que pour les associations autres que celles qui bénéficient d'un acompte, donc celles dont les subventions sont inférieures à 100.000 euros, je prends l'engagement que nous ferons tout notre possible pour passer les délibérations au 1er semestre 2010.

Vous savez que nous devons traiter pas loin de 500 subventions au cours de l'année. Bien évidemment, cela entraîne un travail d'étude et d'observation très détaillé.

Nous avons, il est vrai, décidé de reconduire le principe de l'acompte sur les subventions, mis en place en décembre 2007, puis renouvelé en décembre 2008.

Les structures culturelles qui en bénéficient sont celles dont la subvention 2009 est égale ou supérieure à 100.000 euros, soit 55 structures. Je peux vous en citer quelques-unes, puisque leur existence est inscrite dans le temps, comme le Théâtre du Châtelet, le Théâtre de la Ville, le Théâtre des Abbesses, le théâtre du Rond-Point, les théâtres d'arrondissement, la maison européenne de la photographie. La liste est évidemment très longue puisqu'il s'agit de 55 établissements.

Cet acompte permet aux associations qui dépendent le plus de la subvention de la Ville, de développer leurs activités dans les meilleures conditions, et surtout de ne pas avoir à payer d'agios, ce qui est très préjudiciable pour leurs finances à un moment où nous demandons à chacun de gérer avec beaucoup de rigueur. Cela leur permet de développer leurs activités dans les meilleures conditions, en leur évitant des problèmes de trésorerie, comme je viens de le dire.

Ce dispositif, vous l'imaginez, est particulièrement apprécié par les établissements concernés.

On dirait que je ne réponds pas à l'autre partie de votre question concernant les plus fragiles ou les subventions les moins importables, mais j'y viens.

Concernant la méthode, comme nous avons eu l'occasion de le dire en 9e Commission, et je vous remercie d'y être assidu, il s'agit d'un projet de délibération dit balai, qui fixe un acompte versé en début d'année 2010, calculé sur la base de 50 % du montant de la subvention 2009.

En tant que projet de délibération général, il ne peut être soumis à chaque Conseil d'arrondissement, conformément à l'article L25-11 du Code général des collectivités territoriales. Les conseils d'arrondissement se prononcent sur le montant de la subvention, lors de l'examen d'un projet de délibération individualisé, portant fixation du montant annuel de la subvention.

Je tiens à préciser que le versement d'un acompte, correspondant à 50 % de la subvention 2009, ne veut pas dire que la subvention sera automatiquement la même en 2010. Le montant définitif sera fixé en fonction de l'étude des comptes 2009, envoyés souvent par les associations en avril ou en mai, et en fonction des arbitrages budgétaires qui seront rendus pour la répartition des subventions.

Bien entendu, le montant définitif des subventions sera soumis à l'approbation des Conseils d'arrondissement, pour les projets de délibération localisés, structures par structure, tout au long de l'année 2010. Je vous ai donc dit en préambule que, pour les associations bénéficiant de subventions inférieures à 100.000 euros, je m'engage à ce que nous fassions tout notre possible pour pouvoir les passer au premier semestre 2010.

Maintenant, pour répondre à lan BROSSAT, je dois préciser - non pas l'historique de l'association, je vous l'épargne - que le rapport d'inspection, conduite en 2007, avait pointé des dysfonctionnements et avait formulé les préconisations visant à les corriger, comme vous l'avez rappelé.

Depuis cette inspection, les comptes ont été assainis et l'association a terminé l'année budgétaire 2008 en équilibre. Néanmoins, l'association doit poursuivre ses efforts pour améliorer le dialogue social au sein de l'association et renforcer les actions d'animation en direction de tous les publics parisiens, et en particulier du jeune public.

La mairie du 18e arrondissement et la Mairie de Paris restent très vigilantes sur la question de la situation des personnels. L'association doit également diversifier ses sources de financement et développer la recherche de partenariats. Nous leur avons rappelé.

Dans ce contexte, et compte tenu de la spécificité de ce lieu d'exposition, je souhaite que l'acompte soit versé à cette association, afin qu'elle puisse poursuivre ses activités sans problème de trésorerie. Cet acompte correspond à la moitié de la subvention 2009, mais n'engage pas la Ville sur le solde qui sera versé à l'association.

Je précise, par ailleurs, que la convention n'a pas encore été renouvelée. Le renouvellement de la convention entre l'association et la Mairie de Paris aura lieu au moment du versement du solde. Je veillerai, bien sûr, à ce que cette nouvelle convention prévoie des modalités de contrôle et d'évaluation de la fréquentation des expositions, des ateliers, de la cafeteria et de librairie.

Je souhaite également que l'Inspection générale contrôle l'association en faisant un audit des suites de son inspection.

Etant défavorable au non-versement de l'acompte mais favorable à la saisine de l'Inspection générale, je propose aux élus du groupe communiste et du parti de gauche, s'ils le veulent bien, de retirer après mes explications au nom de l'Exécutif, leur vœu.

Je m'engage à ce que la convention avec l'association prévoie des modalités de contrôle et d'évaluation, et que l'Inspection générale fasse un audit des suites de son rapport

d'inspection.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BROSSAT, souhaitez-vous maintenir ou retirer le vœu ?

**M. Ian BROSSAT**. - Je note ce qu'a dit Christophe GIRARD, à savoir qu'une nouvelle inspection aurait lieu, ce qui me paraît positif. Cela dit, je continue à penser que nous gagnerions à arrêter les subventions à la halle Saint-Pierre, donc je maintiens mon vœu.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, rapporteur. - Je ne peux me contredire, donc l'avis est défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - M. Pierre-Yves BOURNAZEL a souhaité une explication de vote.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Sur la Halle Saint-Pierre, je ne comprends pas le vœu de M. BROSSAT, parce qu'il parle du rapport de l'Inspection générale. Celui-ci préconisait des économies. Ces économies ont été réalisées sur le secteur, il est vrai, qui posait le plus problème, à savoir le secteur animation, et vous le savez très bien.

Je trouve qu'il y a une forme d'acharnement, parce que vous dites à la fois, il ne faut pas verser d'acompte, et il ne faut pas licencier le personnel d'un secteur qui ne marche pas, le secteur animation. Il est très déplaisant d'agresser le compte rendu de l'assemblée générale, je l'ai lu, je n'y ai pas vu de contre-vérités ou d'inexactitudes dans le compte rendu de Mme LUZARDI.

Je voudrais simplement que vous éclairiez l'ensemble de l'assemblée sur ce sujet. Il y a un acharnement d'un certain nombre de membres du conseil d'administration sur la Halle Saint-Pierre, sur sa directrice. On l'a vu aux différents conseils d'administration, et c'est absolument injuste.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président - Vous ne voterez donc pas le vœu ?

Madame FOURNIER, vous avez la parole pour une explication de vote.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Nous voterons ce vœu, non pas par acharnement mais par connaissance du dossier. J'ai siégé pendant 5 ans dans ce CA, je me souviens que le rapport d'inspection ne portait pas sur ce qui vient d'être dit, mais sur la gestion, et le premier des points était d'inciter la directrice à faire la différence entre sa propre carte bleue est celle de l'association.

Quand on doit rappeler à quelqu'un qui dirige un établissement aussi important, qui reçoit une subvention de cet ordre, ce principe de gestion de base, c'est que la situation est grave, et je n'y siège plus mais les échos que j'en ai montrent que cela ne s'est pas forcément assaini et ce n'est pas en écartant de l'établissement un certain nombre de personnes qui faisaient sa richesse que l'on peut améliorer la situation.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Si on pouvait éviter les mises en cause personnelle, cela simplifierait la tâche.

La parole est à M. BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Un dernier mot pour répondre aux propos de Pierre-Yves BOURNAZEL, nous n'avons pas eu l'occasion d'assister à plusieurs conseils d'administration, puisqu'en

un an et demi s'est tenu un seul conseil d'administration. Vous avez parlé du compte rendu de la dernière réunion du conseil d'administration, je vais être sincère, je comprends que ce compte rendu vous plaise. Simplement, un point que je voudrais signaler au sujet de ce compte rendu, c'est que certains propos des membres du conseil d'administration ne sont tout simplement pas repris, sont ignorés, en particulier la directrice avait pris l'engagement, à l'occasion de cette réunion, que l'on ait une prochaine réunion du conseil d'administration début septembre.

On n'a eu de réunion ni en septembre, ni en octobre, ni en novembre, et il a fallu attendre cette dernière semaine pour savoir que nous sommes convoqués vendredi 18 décembre, à 18 heures, jour des vacances, ce qui avouez-le est assez savoureux. Ce compte rendu est donc effectivement problématique.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Le groupe socialiste a demandé une explication de vote par la voix de Mme Laurence GOLDGRAB.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Nous ne soutiendrons pas ce vœu, la Halle Saint-Pierre a déjà fait l'objet de multiples accusations qui toutes n'ont pas abouti, puisque la directrice de la Halle Saint-Pierre a été convoquée à plusieurs reprises par la Police et il en est résulté qu'il n'y avait aucune malversation dans ses comptes et dans sa façon de gérer l'établissement.

La Halle Saint-Pierre est un établissement phare du 18e, il est dommageable de répandre des accusations de ce type, et donc je pense que ce vœu n'est pas approprié.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 118 déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 698.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 698).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de gauche relatif aux procédures d'échanges d'appartements dans le parc social.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous allons revenir rapidement à la 8e Commission puisque nous avons omis tout à l'heure de présenter le vœu référencé n° 117 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de gauche, relatif aux procédures d'échanges d'appartements dans le parc social.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Ce vœu porte en effet sur les procédures d'échange d'appartements dans le parc social, il vise à ce

que nous facilitons ces procédures d'échange et porte deux demandes. La première, c'est que la procédure de demande d'échange dans le parc social soit clairement explicitée auprès des locataires sur le site Internet de la Ville de Paris.

La deuxième, c'est qu'en cas de dysfonctionnement manifeste, en particulier en ce qui concerne les demandes d'échange pour des appartements plus petits, une réponse soit systématiquement apportée par le bailleur concerné aux demandeurs dans des délais raisonnables.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

**M. Jean-Yves MANO**, adjoint. - Ce problème est effectivement abordé fréquemment et je vous rappelle que nous avons voté ici même la charte des mutations, et je me permets cette nuance linguistique qui a son importance. Un échange d'appartements, c'est potentiellement compris entre deux locataires qui se seraient mis d'accord pour échanger leurs appartements. Ce système n'est pas possible, ni acceptable, ni souhaitable, d'où le terme « mutation », qui est une démarche individuelle du locataire qui sollicite son bailleur pour avoir un logement plus petit ou plus grand, souvent plus grand dans 98 % des cas. Parmi nos demandeurs, nous avons 26.000 inscrits, déjà locataires, qui veulent plus grand.

Nous avons comme objectif, chez l'ensemble des bailleurs, de consacrer 20 % des rotations ou des mises en disponibilité aux mutations, ce qui est fait aujourd'hui. Nous validons, à la commission que je préside, toutes les semaines 25 à 30 mutations acceptées pour l'essentiel par les bailleurs suite aux sollicitations des locataires. On voit bien que c'est quelque chose qui est en marche. Là aussi, il n'est pas positif de mettre en exergue les difficultés potentielles qu'il a pu y avoir compte tenu des progrès manifestes sur le sujet. Dans leurs bulletins, chaque bailleur explicite la procédure à suivre. Parfois, il y a des exigences que nous ne pouvons pas accepter, par exemple, quelqu'un dans le 19e qui souhaiterait avoir un logement dans le 4e, les choses sont compliquées compte tenu du peu de logements que nous avons dans le centre de Paris, et nous avons rarement la possibilité de les accepter, je le regrette mais c'est aussi une situation que tout le monde peut bien comprendre.

C'est pourquoi je veux bien accepter le premier alinéa de votre vœu, mais je vous demanderai d'avoir la sagesse de retirer le second. Si vous aviez connaissance de difficultés particulières d'un bailleur qui n'aurait pas répondu dans les délais adéquats pour avoir un appartement plus petit, vous m'en feriez part et nous serions efficaces sans pour autant passer par un vœu au Conseil de Paris.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - J'en déduis que les demandes de mutation du 4e vers le 19e sont plus facilement satisfaites.

Monsieur BROSSAT, acceptez-vous la proposition de M. Jean-Yves MANO ?

**M. Ian BROSSAT**. - J'accepte.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V.412).

**2009, DAC 758 - Signature avec l'établissement public de coopération culturelle "104" (19e) d'un avenant à la convention d'objectifs du 17 juillet 2009, relative à l'attribution d'une subvention. - Montant: 600.000 euros.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 758 relatif à la signature, avec l'établissement public de coopération culturelle "104" (19e) d'un avenant à la convention d'objectifs du 17 juillet 2009, relative à l'attribution d'une subvention de 600.000 euros.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

**Mme Danielle FOURNIER**. - A-t-on voté la subvention de 37 millions d'euros ? Si ? Je n'ai pas fait attention.

Au sujet du "104", il s'agit d'un projet de délibération qui nous demande d'autoriser le Maire de Paris à signer un avenant à la convention de juillet 2009, afin d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire exceptionnelle à l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104".

Cette subvention s'ajoute à celle déjà votée en février 2009 - nous avons voté une subvention de 2 millions 750.000 euros -, à celle de juillet 2009 de 5 millions 250.000 euros et, puis, à l'aide, elle aussi exceptionnelle, que nous avons votée au dernier Conseil pour aménager une pépinière d'entreprises au sein du "104".

Certes, les difficultés liées au démarrage de l'Etablissement, particulièrement dans un contexte économique qui n'est pas du tout favorable, qui est difficile, ont une incidence négative sur les recettes de commercialisation par rapport à ce qui était attendu. Je suis bien d'accord qu'il faut permettre à l'E.P.C.C. de terminer l'exercice budgétaire 2009 en équilibre.

Mais, ces difficultés ne viennent pas seulement du contexte difficile. Elles tiennent aussi à différents facteurs et notamment au statut, que j'évoquais, qui a été choisi et que nous avons critiqué en son temps, qui oblige à une commercialisation importante des espaces, ce qui à mon sens nuit à l'image du lieu en général et à la lisibilité de sa ligne éditoriale auprès des Parisiens puisque l'accès du lieu est parfois complètement privatisé, comme j'ai pu en faire l'expérience la semaine dernière.

En effet, dans les activités du "104", il y a le spectacle vivant, l'art contemporain dans la diversité de ses formes, aussi bien création que diffusion, mais aussi les activités commerciales, qu'il s'agisse des commerces sur lesquels on compte pour mettre de la vie, alors qu'ils ne devraient être finalement qu'accessoires dans ce lieu, et des salons ou des événements pour lesquels de vastes superficies sont régulièrement mises à disposition.

Ce statut dont on nous promettait - peut-être pas monts et merveilles - mais, en tout cas, un appui sérieux, solide pour la gestion - semble-t-il - ne remplit pas son rôle. Il brouille l'image du lieu et il ne remplit pas l'office pour lequel il a été proposé, c'est-à-dire d'avoir d'autres ressources, et nous regrettons que l'équipement soit, en quelque sorte, enfermé dans ce cercle infernal.

D'autre part, à la relecture de la délibération qui a créé cet E.P.C.C. à caractère industriel et commercial, j'ai relevé qu'il permet de "conserver la souplesse du droit privé dans les relations

de travail". Aussi, Monsieur le Maire, je souhaite vous poser une question. Depuis un an, "Le 104" s'est mis en route avec des hauts et des bas, de nombreuses aides de la Ville que j'ai rappelées, mais aussi l'énergie, le dynamisme et parfois l'enthousiasme des personnels qui ont eu à cœur de rendre vivant ce projet.

Alors qu'il est question des évolutions du projet, que les directeurs n'ont pas proposé leur candidature pour la suite, que la Ville est à nouveau sollicitée par cette demande, ce projet de délibération ; est-ce que nous pouvons avoir l'assurance que les emplois créés seront maintenus et, en tout cas, qu'une grande attention sera portée à ces personnels nouvellement recrutés ?

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

M. GIANNESINI s'était inscrit mais, manifestement, il n'est pas là. Donc, je propose à Christophe GIRARD de répondre à Danielle FOURNIER.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Alors, Jean-Jacques GIANNESINI, de toute façon, je vais le voir, Monsieur le Maire, début janvier au sujet du "CENTQUATRE" puisque je réunirai un Conseil d'administration exceptionnel, afin de discuter avec les membres du Conseil d'administration de l'avenir du "CENTQUATRE" et de les écouter. Il y aura donc tous les membres, s'ils sont là, en tout cas, qui pourront bien évidemment discuter avec moi. Donc, l'absence de M. GIANNESINI n'est pas trop préjudiciable. Je pense que j'aurai du temps, évidemment, à lui consacrer et qu'il en aura également pour moi.

Pour répondre à Mme FOURNIER, on a beaucoup parlé ces dernières semaines - comme vous le savez - du "CENTQUATRE", mais nous allons donc continuer à en parler car je vais réunir le Conseil d'administration début janvier. Aujourd'hui, c'est de son avenir dont j'aimerais vous entretenir. Comme vous le savez, les deux directeurs ont annoncé qu'ils ne demandaient pas, au cours du Conseil d'administration du 12 novembre dernier, leur renouvellement.

Aujourd'hui, c'est donc une nouvelle page que le "CENTQUATRE" doit écrire. Ainsi, dans quelques semaines, un appel à candidature sera lancé pour qu'une nouvelle direction puisse mener à bien les missions confiées à un équipement culturel d'une telle importance, donner aux artistes de toutes disciplines de véritables moyens de production, permettre aux habitants des quartiers, ainsi que les établissements culturels comme la bibliothèque qui est toute proche, comme le Conservatoire qui est non loin, de s'emparer de cet équipement, les inviter à se frayer une voie en direction de ces univers artistiques, initialement peu accessibles, fabriquer un lieu de vie social, susciter des rencontres artistiques inédites et permettre un foisonnement nécessaire à une grande capitale comme dans des quartiers longtemps dépourvus d'établissements culturels.

Malgré la crise, je souhaite rester optimiste et je demanderai d'ailleurs aux membres du Conseil d'administration qui ont été d'ailleurs constructifs et attentifs, il n'y a pas eu de débats politiques... D'ailleurs, au dernier Conseil, Jean-Marie CAVADA m'avait confié son pouvoir, ce qui exprimait, évidemment, la confiance qu'il peut avoir dans le Conseil d'administration et dans ma présidence et je l'en remercie.

Je suis certain que nous parviendrons à poursuivre le développement, en tout cas, la vraie naissance du "CENTQUA-

TRE" en 2010 et cela pour de nombreuses années, en associant à la fois les élus du quartier et de l'arrondissement, mais également et surtout, les membres du Conseil d'administration et un certain nombre de personnalités.

Sachez qu'à ce jour, déjà plus de 50 candidatures spontanées se sont révélées et se sont manifestées auprès de nous mais, bien évidemment, cela sera étudié par une procédure que je mettrai en place avec le Conseil d'administration dès début janvier et dans les semaines qui vont suivre.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 758.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 758).

Je vous remercie.

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti du Gauche relatif à la mise en œuvre de la R.G.P.P. dans les musées nationaux.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti du Gauche relatif à la situation du Centre Georges Pompidou.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n<sup>os</sup> 119 et 120 dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti du Gauche, relatif à la mise en œuvre de la R.G.P.P. dans les musées nationaux.

Je laisse à M. Ian BROSSAT le soin de le présenter.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu porte, en effet, sur la mise en œuvre de la R.G.P.P. dans les musées nationaux dont nous voyons d'ailleurs, en ce moment, qu'elle suscite une grande colère.

Dans les musées, on a effectivement la situation du Centre Georges Pompidou, mais on a, au-delà, une mesure de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui part en retraite, qui, appliquée dans les musées, conduit de fait à une véritable catastrophe et à une saignée pour l'emploi. Et au total, des musées qui risquent de connaître des dysfonctionnements extrêmement importants. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé ce vœu qui vise à ce que M. le Maire de Paris interpelle M. le Ministre de la Culture sur cette question.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danièle POURTAUD.

**Mme Danièle POURTAUD**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En fait, il y a deux vœux du groupe communiste. Je pense que vous avez présenté les deux. Je vais donc également répondre aux deux : celui qui porte plus généralement sur la R.G.P.P. dans les musées et celui plus particulier sur Beaubourg puisqu'en fait, c'est un cas particulier, effectivement, du phéno-

mène général que vous énoncez dans votre premier vœu.

Je dirai simplement au groupe Communiste que, comme lui, nous ne pouvons que regretter que la Révision générale des politiques publiques, familièrement appelée R.G.P.P., dont l'objectif visant à rendre plus performantes les administrations n'est pas contestable, se traduise aujourd'hui principalement par des suppressions d'emplois massives dans les services publics. On voit, en effet, les effets désastreux de cette politique dans l'Education nationale, dans les hôpitaux et, hélas, maintenant dans le service public de la culture.

Vous l'indiquez dans votre vœu, ce sont quelques mille postes de fonctionnaires du Ministère de la Culture ainsi que des personnels propres des établissements culturels qui vont être supprimés. Je partage vos inquiétudes quant aux conséquences pour la charge de travail des personnels restant et pour l'accueil du public. C'est pourquoi, très simplement, je propose que notre Conseil vote ces deux vœux qui sont à la fois des vœux d'alerte, mais également des vœux de soutien aux personnels des établissements culturels de l'État.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

L'avis de l'Exécutif est favorable sur les deux vœux.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 119, déposée par le groupe Communiste et élu du Parti du Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 413).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 120, déposée par le groupe Communiste et élu du Parti du Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 414).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au soutien financier de la Ville de Paris aux industries culturelles indépendantes.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 121 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au soutien financier de la Ville de Paris aux industries culturelles indépendantes.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce vœu, effectivement, demande qu'un soutien soit accordé à ces entreprises culturelles indépendantes. Nous l'avons rappelé d'ailleurs lundi matin, elles sont garantes de la diversité culturelle, mais surtout elles sont pourvoyeuses d'emplois. Et il y a 37.000 demandeurs d'emploi dans le secteur du spectacle, dont 26.000 intermittents du spectacle.

Par conséquent, il y a beaucoup d'actions qui sont faites par la Ville mais cette question est transversale et intéresse à la fois la culture, l'économie et d'autres secteurs.

Nous demandons qu'à l'avenir, une ligne budgétaire soit consacrée aux entreprises culturelles, mais pour préparer ce travail, il faut mettre à plat toutes ces questions et présenter un document, un bilan financier - c'est ce que nous souhaitons - avant de pouvoir indiquer quel serait le soutien à ces entreprises culturelles qui pourrait être demandé à ce Conseil.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Merci infiniment.

En moins de 20 ans, les industries culturelles, qu'il s'agisse du livre, de la musique, du cinéma, du multimédia, de la radio, de la presse ou de l'imprimerie, ont pris une place majeure et structurante dans l'économie et l'emploi culturels. 100.000 emplois culturels sont dénombrés à Paris, ce qui représente la moitié des emplois culturels en Ile-de-France, notre belle région, et plus de 20 % de l'ensemble des emplois culturels en France, terre de notre belle Région Ile-de-France.

Parmi ces emplois, on dénombre 26.000 intermittents du spectacle, comme l'a rappelé l'excellente Laurence GOLDGRAB.

La pérennité d'un tissu diversifié d'industries créatives est un atout décisif pour le dynamisme économique non seulement de Paris mais de notre Région Ile-de-France, sa compétitivité et l'attractivité internationale de Paris.

Je remercie Laurence GOLDGRAB pour ce vœu, car il me semble nécessaire, en effet, d'établir un bilan complet des aides et des dispositifs mis en œuvre par la Ville depuis 2001 pour soutenir les industries culturelles indépendantes.

Pour ne citer que quelques exemples : les pépinières d'entreprise, et je salue l'excellent Christian SAUTTER, le soutien aux entreprises innovantes, et je salue SAUTTER et MISSIKA, l'exonération de la taxe professionnelle pour les librairies indépendantes, je salue Lyne COHEN-SOLAL, l'aide à la numérisation des salles de cinéma Arts et Essai, et là, je me salue moi-même !

*(Rires dans l'hémicycle).*

Avec la mission cinéma !

Ainsi que le soutien au commerce équitable, et là je salue Bertrand DELANOË, pour les biens culturels et Seybah DAGOMA, bien sûr, et Anne HIDALGO dans le 15e arrondissement, tête de liste aux régionales !

*(Rires dans l'hémicycle).*

Ce bilan devra être réalisé en collaboration avec les différentes délégations concernées, aux côtés de la culture : le développement économique et l'emploi, le tourisme, avec Jean-Bernard BROS, l'économie solidaire, l'innovation, les professions indépendantes. Cet état des lieux nous permettra de renforcer notre politique transversale, voire diagonale, en faveur des industries culturelles indépendantes.

A l'heure de la révolution numérique, "digital revolution", une attention particulière sera portée aux petites entreprises,



souvent les plus fragiles.

Je suis donc favorable au vœu présenté par Laurence GOLDGRAB et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Christophe, je crois qu'à votre appel, je vais être obligé de durcir la séance à mon tour. Pressez le pas, si j'ose dire !

*(Rires dans l'hémicycle).*

Donc, vous apportez votre soutien ? C'est un avis favorable ?

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Oui, très favorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 415).

#### **Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au collectif d'artistes du 53 bis, rue de la Voûte.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 122 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif au collectif d'artistes du 53 bis, rue de la Voûte.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je précise tout d'abord que ce vœu a été présenté par les élus de la majorité municipale au conseil du 12e arrondissement et qu'il a été adopté à l'unanimité.

Vous le savez, par un courrier du 27 juillet 2009, R.F.F. a intimé l'ordre aux artistes et artisans du 53 bis, rue de la Voûte de libérer le site avant le 31 décembre 2009, sans leur faire la moindre proposition de relogement et les mettant ainsi dans une situation très précaire. Cette annonce valant congé ferme et définitif, selon les termes utilisés par R.F.F., elle a provoqué une émotion légitime et une pétition en faveur du maintien des locaux d'artistes a recueilli à ce jour environ 1.300 signatures dans le quartier.

Une association des artistes, artisans et citoyens de la rue de la Voûte et des environs pour l'encouragement aux arts et la préservation des ateliers s'est constituée, afin que les artistes et artisans puissent rester dans ces locaux. En effet, ces ateliers contribuent à l'animation et à la vie de la rue de la Voûte et plus largement du quartier Bel-Air.

Les élus se sont faits les relais de ces préoccupations et c'est ainsi que deux vœux ont été adoptés lors du Conseil de Paris des 19 et 20 octobre dernier.

Par ailleurs, à la demande de la mairie du 12e, des réunions ont été organisées à l'Hôtel de Ville sous l'égide du Secrétariat général les 5 et 23 novembre, au cours desquels les

artistes et le collectif de la Voûte ont réitéré leur proposition d'étude d'implantation du poste de redressement du tramway sur un site alternatif.

À la suite de ces réunions à l'Hôtel de Ville, une réunion et une visite se sont déroulées sur site avec la R.A.T.P. le 17 novembre. Celle-ci a engagé une étude de faisabilité sur la réalisation du poste de redressement sur un site rue de Lagny/passage de Lagny. Nous attendons aujourd'hui les résultats de cette étude et nous venons d'apprendre qu'une nouvelle réunion était programmée au Secrétariat général le 21 décembre sur ce dossier.

Il nous appartient, en tant qu'élus, de privilégier le maintien d'ateliers artistiques et artisanaux au cœur de la ville...

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je vais vous inviter à conclure, s'il vous plaît.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Je conclus.

... de promouvoir des métiers et leurs ateliers, lieux de création et de travail mais aussi bien économique, culturel et social, inséré dans le tissu urbain et qui font vivre la ville au quotidien.

C'est pourquoi, chers collègues, je vous propose que notre Conseil émette le vœu que la Ville de Paris intervienne auprès de R.F.F., du S.T.I.F. et de la R.A.T.P., afin que, quel que soit le site d'implantation retenu pour le poste de redressement nécessaire au fonctionnement du tramway, les artistes et artisans soient maintenus de manière pérenne dans les lieux.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD pour vous répondre.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - J'avais un texte très long, je vais vous l'épargner ! Vous voyez comme je suis !

Monsieur GAREL et Madame FOURNIER, pour aller dans le sens de votre remarque précédente vis-à-vis du vœu de Mme GOLDGRAB, je vais aller dans le sens du vœu présenté par mon collègue NAJDOVSKI en donnant un avis favorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci de cet effort de concision.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 416).

#### **Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux salles de pratique et d'activités culturelles dans le 17e arrondissement.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 123 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux salles de pratique et d'activités culturelles dans le 17e arrondissement.

La parole est à M. Thierry COUDERT.

**M. Thierry COUDERT.** - Conformément à l'esprit de durcissement qui marque les membres de la 9e Commission en cette fin de séance, je serai très bref. Le vœu est assez clair : c'est un appel de désespoir des élus du 17e devant le manque cruel d'équipements en matière de spectacle vivant dans cet arrondissement si peuplé, mais pourvu de si peu d'équipements. Il y aura éventuellement des opportunités foncières dans les prochaines années, il serait bon de s'en saisir pour pouvoir satisfaire les besoins de la population qui est effectivement en manque en ce domaine.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Je vous trouve injuste avec le 17e, Monsieur COUDERT, je pense que du spectacle vivant, il y en a. Si je m'en tiens à la dernière réunion publique, je crois que les habitants ont pu, en effet, assister à un certain type d'échange qui relève quasiment du spectacle vivant lui-même.

**M. Thierry COUDERT.** - Amateur !

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Amateur, mais de talent et qui dit amateur dit "qui aime" !

La manière dont votre vœu est rédigé laisse à penser que le 17e est un arrondissement particulièrement sinistré en termes d'équipements culturels et de structures de pratiques artistiques.

La dernière étude de recensements effectuée par la Maison des pratiques artistiques amateurs, M.P.P.A., je vous invite d'ailleurs à consulter sur son site Internet, prouve néanmoins le contraire. En effet, sans tomber dans la culture du chiffre, il est possible de dénombrer près de 23 structures amateurs œuvrant dans le domaine de la danse, 40 dans le domaine de la musique et 17 pour l'art dramatique.

J'ai même le souvenir qu'il y avait une association de skateboard ou de patinage artistique dans le 17e.

Je tiens également à rappeler que la cinémathèque Robert Lynen passe désormais sous l'autorité de la Mission cinéma. Créée en 1925, elle propose une offre d'activités très importante, aussi bien pour les enfants de l'arrondissement que pour l'ensemble des petits Parisiens, avec des séances de cinéma dans 140 établissements scolaires, des séances périscolaires dans les salles de cinéma de Paris et des modules pédagogiques autour de l'art cinématographique.

Je souligne également que le 17e compte désormais trois ateliers "Beaux-arts", avec l'ouverture l'an dernier du nouvel atelier de la rue Gauthey, qui permet de pratiquer le dessin, la peinture ou encore la bande dessinée.

Par ailleurs, les investissements culturels prévus sous cette mandature pour le 17e arrondissement sont loin d'être négligeables et je voudrais vous signaler à vous, élus, du 17e, que j'ai passé une matinée complète avec la maire d'arrondissement, Mme Brigitte KUSTER, nous avons pris le temps de visiter les bibliothèques. Je le fais dans chaque arrondissement, sans distinction aucune, Monsieur GAREL, avec un traitement égal ; je suis l'adjoint à la culture de tous les arrondissements de Paris.

Nous avons pris un certain nombre d'initiatives, nous avons eu un certain nombre d'échanges, nous avons d'ailleurs terminé cette visite par un déjeuner très sympathique et pris un grand nombre de décisions et de propositions.

Les investissements culturels prévus sous cette mandature sont, comme je le disais, loin d'être négligeables. En effet, l'un des trois nouveaux conservatoires municipaux de cette mandature sera construit - ce sera le premier - dans le 17e arrondissement. Il s'agit d'un investissement de 25 millions d'euros. Ce nouveau conservatoire, qui prendra le nom de Rostropovitch, permettra d'accueillir de nouveaux élèves sur une surface de 2.850 mètres carrés et offrira de parfaites conditions d'enseignement artistique, avec trois studios dédiés à l'art dramatique et à la danse, des salles de pratique collective, ainsi qu'un laboratoire informatique pour l'étude de la création musicale assistée par ordinateur. Il bénéficiera, en outre, d'un espace de diffusion de 300 places.

Ne disons pas que le 17e est sinistré ; le 17e fait l'objet de toutes nos attentions et je suis plutôt fier qu'un grand arrondissement, à la fois cossu mais également très populaire, puisse bénéficier d'un établissement dont il a besoin et il en sera le premier bénéficiaire parmi les 20 arrondissements de Paris.

Concernant précisément la zone d'aménagement concerté, la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", vous n'êtes pas sans savoir que la construction de différents équipements est d'ores et déjà actée, dont des logements sociaux, et je salue l'action de la première adjointe en termes d'urbanisme et de l'adjoint au logement, M. MANO, des crèches, des écoles, une gymnase, mais surtout un centre d'animation, lequel permettra d'offrir de nombreuses activités culturelles, sans oublier le formidable tramway, accompagné d'une commande publique qui viendra relier une partie de Paris au 17e arrondissement dans de meilleures conditions.

Ce que j'espère, évidemment, c'est qu'ainsi relié par un tramway, ainsi soutenu par la mairie centrale, le 17e verra naître des initiatives privées, car je suis pour l'économie de marché soutenue, de bonne qualité et, en particulier, pour la nuit à Paris.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je sou mets le vœu n° 123...

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Il ne me semble pas nécessaire, le vœu.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - J'ai bien compris, mais qu'en pense M. COUDERT ?

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Je souhaite un retrait, si M. COUDERT...

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Monsieur COUDERT, retirez-vous votre vœu ?

**M. Thierry COUDERT.** - Il est maintenu.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un espace réservé aux activités culturelles et festi-**

**ves nocturnes.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 124 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la création d'un espace réservé aux activités culturelles et festives nocturnes.

La parole est à M. Thierry COUDERT.

**M. Thierry COUDERT**. - L'objet de ce vœu est de sortir par le haut et de manière constructive du débat qui nous occupe depuis quelques semaines sur la lente agonie de la nuit parisienne.

Il y a plusieurs raisons... En tout cas, je ne sais pas si c'est l'agonie ou le fléchissement, mais parmi les raisons, il y en a une, en tout cas, qui est importante : les difficultés de coexistence entre les lieux nocturnes et leurs voisins. Il paraîtrait donc de bon sens et de bonne politique de prévoir sur les zones qui sont encore à aménager dans Paris à l'avance la localisation d'espaces qui permettent précisément de réunir un certain nombre de bars musicaux, de salles d'activités culturelles ou festives nocturnes qui, ainsi, n'auront évidemment aucun effet sur des voisins tout à fait hypothétiques ou alors il faudrait avoir été bien pervers pour prévoir qu'il en soit ainsi.

Bien entendu, dans la lignée de ce qui a été dit tout à l'heure, je proposerai que les 50 hectares des Batignolles puissent recevoir une telle place ou une telle rue de la nuit, étant entendu qu'il y a une partie qui est en parc, et qu'il y a une partie qui est en bureaux. Ce serait quand même bien le diable si on n'arrivait pas à trouver une localisation qui permette de faire de ce merveilleux quartier qui se préfigure, en même temps, un quartier qui vive la nuit.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Sans perversion aucune de ma part, je voudrais vous citer une phrase et vous allez me dire si vous reconnaissez l'auteur : "Si quelques bobos ont du mal à trouver leur boisson favorite dans quelques lieux qui ont changé, à mon avis, c'est qu'ils n'ont pas vraiment suivi l'évolution de la carte de la vie nocturne à Paris ; la vie culturelle à Paris ne se résume pas uniquement à l'évolution de la carte des plaisirs nocturnes parisiens". Cette phrase est de Frédéric MITTERRAND, interrogé en même temps que moi au Cabaret Sauvage, pas plus tard que jeudi dernier, à l'invitation d'un échange organisé par le Préfet de Région, M. CANEPA, sur la place de la culture dans le Grand Paris, au Cabaret Sauvage, dans le 19e arrondissement.

Nous avons été, le Ministre et moi, interrogés. Lui a fait une réponse qui, je trouve, devrait vous inspirer, puisqu'elle est assez précise et assez cynique et je la trouve assez courageuse. Ma réponse a été plus modérée, puisque j'encourageais l'entreprise privée, les entrepreneurs de la nuit, à être peut-être plus créatifs et à ne pas hésiter à inventer et bousculer les habitudes et, peut-être, en particulier, d'aller proposer de s'installer dans le 16e arrondissement, dans le 8e arrondissement et dans le 17e arrondissement, où il y a, en effet, une vie nocturne possible également.

J'ai participé récemment à une émission sur France Culture, le 30 novembre dernier, avec Thierry COUDERT, qui vient de s'exprimer, sur la nuit à Paris, une émission - je crois qu'il partagera mon avis - qui était d'une grande qualité, d'une grande sérénité, où l'ensemble des propos tenus était nuancé,

montrant bien la complexité du débat sur la vie nocturne à Paris.

Je rappelle que Paris est une ville de 105 kilomètres carrés pour 2,2 millions d'habitants. Berlin est une ville huit fois plus grande que Paris ; Londres, sa superficie est de 1.580 kilomètres carrés, soit 15 fois plus grande que celle de Paris. Cela veut dire qu'à Paris, il y a 22.000 habitants par kilomètre carré. Vous imaginez ce qu'est une ville de 22.000 habitants qui se tient dans un kilomètre carré, vous la multipliez par 10 ; c'est donc tout à fait inédit en Europe.

Je vous rappelle également que c'est une ville, et c'est Frédéric MITTERRAND qui me l'a rappelé, qui est très contrainte en patrimoine et que cela rend évidemment la place des habitations très proche des lieux de nuit et qu'en effet, il faut apprendre à se respecter et à cohabiter.

J'avais d'ailleurs signalé au dernier Conseil de Paris que s'il y avait exaspération des habitants qui souhaitent dormir la nuit pour aller travailler le matin, tôt souvent, dans les transports en commun, c'est qu'il y a une montée des bruits, et je dois dire que ma demande auprès du Préfet de police, par un vœu que j'avais déposé en Conseil d'arrondissement du 4e sur une explication et une sagesse trouvées dans l'utilisation des gyrophares avec sirène, a été entendue par le Préfet de police et que l'on voit bien qu'en 15 jours, vous constatez que dans Paris, il y a en effet des sirènes et des gyrophares, mais vraiment réservés aux ambulances ou aux voitures de police en mission d'extrême urgence et qu'il y a beaucoup moins de voitures banalisées qui utilisent à tort et à travers, pour passer les feux ou se rendre à un rendez-vous, l'utilisation de ces fameuses sirènes.

Je crois que si nous réapprenons à vivre, en effet, ensemble beaucoup plus sereinement, dans le respect des uns et des autres, nous pourrions trouver dans le débat qui se tiendra sur la nuit à Paris, auquel Thierry COUDERT sera évidemment associé puisqu'il fait partie aujourd'hui des grandes voix qu'on entend à Paris sur la nuit à Paris, on fera vraiment avancer la place de la nuit à Paris.

Je tiens également à rappeler que la question de la nuit à Paris ne va pas être abordée uniquement sous l'angle festif. Depuis 2001, la Ville de Paris est mobilisée en faveur de la vie nocturne, dans son ensemble, considérant que la nuit est un élément central de la vitalité culturelle, du dynamisme économique et de l'attractivité de Paris.

Cette politique s'est traduite par l'organisation, entre autres, de "Nuit blanche", événement aujourd'hui repris dans vingt-cinq villes dans le monde, par des ouvertures tardives de piscines, des nocturnes dans les musées, le renforcement de l'offre de transports de nuit, le développement de la médiation avec les correspondants de nuit, la création de l'Observatoire des lieux de vie et de diffusion musicale avec la Préfecture de police, Observatoire dont la fonction est très appréciée.

Je voudrais également ajouter que nous avons mené, dans le cadre de la vie nocturne et de l'attractivité de Paris, un certain nombre d'actions en faveur des musiques actuelles, qui étaient plutôt ignorées, me semble-t-il, jusqu'à maintenant.

Le soutien à ce secteur s'est traduit par des subventions de fonctionnement à des lieux musicaux, comme le Glazart, la Guinguette Pirate, la Maroquinerie, des festivals comme Hip-Hop citoyens. Musiques et jardins, le jazz à Saint-Germain des Prés, très apprécié de M. LECOQ et de M. LÉVY dans son arrondissement.

Par la création de l'Observatoire des lieux de vie et de dif-

fusion musicale, instance de médiation et de concertation entre la Ville, les exploitants de lieux, la Préfecture de police et les riverains, dont la prochaine réunion est prévue le 14 janvier 2010.

Mais également par le biais de subventions d'investissement pour aider les lieux musicaux à engager des travaux d'insonorisation ou d'aménagement qui, comme vous le savez, sont contraignants par le décret Voynet. C'est vrai que ce décret de Dominique VOYNET, qui fut donc Ministre de l'Environnement, est un décret de bonne qualité, mais qui est contraignant puisqu'il oblige les établissements, évidemment, à faire des travaux, souvent, qu'ils ne peuvent pas payer.

Arrêtons de parler de débats polluants de la vie nocturne à Paris. Je crois qu'au contraire, nous n'avons pas besoin de vœux, mais j'encourage, si je suis défavorable à ce vœu pour le Conseil de Paris, à ce que ce vœu soit présenté en Conseil d'arrondissement du 17<sup>e</sup> arrondissement.

**M. François DAGNAUD**, adjoint. - Merci.

M. Ian BROSSAT souhaite ajouter un mot.

**M. Ian BROSSAT**. - Oui, en guise d'explication de vote.

Il y a juste deux petites choses qui m'étonnent. La première, c'est que l'on avait un débat budgétaire ce matin et qu'un amendement a été proposé, en l'occurrence, par mon groupe, qui proposait l'organisation d'Etats généraux de la Nuit parisienne. Cet amendement a été adopté par la majorité, et l'opposition a voté contre.

Alors, vous voyez, je suis un peu surpris. Je ne sais pas si Thierry COUDERT était là ce matin mais, en tout état de cause, il y a une contradiction entre le positionnement du groupe U.M.P. sur cette proposition-là, proposition qui visait précisément à redynamiser les nuits parisiennes et le vœu qui nous est présenté en ce moment par Thierry COUDERT.

Et deuxième chose, deuxième question que je me pose, elle porte sur l'emplacement que vous proposez : la ZAC Batignolles. Alors qu'on sait que la priorité là-bas, la priorité fixée par notre municipalité, c'est le logement social. On a le sentiment que vous êtes prêts à envisager tous les projets possibles pour limiter la place du logement social. Voilà, c'est ça l'impression que cela donne ! C'est ça l'impression que cela donne !

Donc, tout cela fait que nous ne voterons pas ce vœu.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Bien, Merci.

Nous passons au vote sur ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif au devenir de la bibliothèque**

**Vaugirard.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 125 dans le fascicule, déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, relatif au devenir de la bibliothèque Vaugirard.

Vous avez la parole, Madame MACÉ de LÉPINAY.

**Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Toutes les instances démocratiques, conseils de quartiers, Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement et Conseil de Paris, ont à plusieurs reprises évoqué le sort de la bibliothèque Vaugirard que certains voudraient - semble-t-il - voir disparaître pour de très mauvaises raisons, à notre avis.

L'adjoint au Maire chargé de la culture avait promis que les élus du 15<sup>e</sup> seraient associés à la réflexion sur l'avenir de cet établissement apprécié des usagers et des habitants du 15<sup>e</sup>. Je rappelle sa proximité avec le lycée Camille Sée, je rappelle qu'il dispose d'une véritable section jeunesse et qu'il permet aux étudiants de travailler dans des conditions de calme qu'on ne retrouve pas toujours à Marguerite Yourcenar.

Nous avons appris que des réunions sur l'avenir de la bibliothèque avaient été tenues au début de l'automne, sans que le maire du 15<sup>e</sup> en ait été informé. Nous avons, heureusement, été rassurés par une élue au dernier Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement qui nous a déclaré : "Il n'est absolument pas question que la bibliothèque Vaugirard ferme."

Cependant, nous souhaitons entendre encore de votre bouche, Monsieur le Maire, que vous n'avez pas le funeste projet de fermer ou de tuer à petit feu la bibliothèque Vaugirard, en particulier en y puisant le personnel nécessaire, par exemple, à l'ouverture dominicale de Yourcenar.

Je terminerai par une citation : "Les bibliothèques sont un lieu d'éducation, de savoir et d'épanouissement. Il est essentiel que nous conservions et protégions cette dimension. Toutes les bibliothèques sont grandes, quelle que soit leur taille". C'est signé Christophe GIRARD.

Merci.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

C'est votre blog.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Pour dire quelque chose d'aussi intelligent, il fallait que ce soit Christophe GIRARD.

Vous avez la parole.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Je remercie beaucoup Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY car je suis favorable à ce vœu - comme elle peut l'imaginer - car je pense qu'en effet - ce qu'elle a exprimé... Je suis certain que les élus du 15<sup>e</sup> qui siègent à l'Assemblée nationale auront le même souci pour ce qui est en danger sur la carte nationale et qui relève de la culture. Donc, je suis totalement solidaire de ses propos et je suis certain que nos députés M. GOUJON, M. LAMOUR, Mme CLERMONT-TONNERRE...

Domage ! Eh bien, toujours des hommes qui sont députés dans les arrondissements, c'est drôle !

... qu'ils défendront, en tout cas, la culture comme vous le faites.

J'avais juste une requête, si vous en êtes d'accord, pour que nous puissions voter ce vœu unanimement, c'est que vous retirassiez le troisième considérant qui me blesse un peu parce que, franchement, je n'ai pas eu le temps encore de vous voir suffisamment longuement et vous savez que Philippe GOUJON est toujours un peu réticent à me voir et qu'il est d'abord très occupé entre toutes ses fonctions.

Mais je suis prêt, évidemment, à vous rencontrer. J'ai vu un certain nombre d'élus du 15e, comme Mme HIDALGO à qui j'en ai parlé. Mais, c'est vrai que je verrai volontiers tous les élus du 15e arrondissement dont Mme FONLLADOSA, l'adjointe à la culture. J'ai vu M. MENGUY longuement ce matin. Donc, je verrai volontiers tous les autres élus qui le souhaitent.

Mais, si vous acceptiez de retirer ce considérant qui ne fait pas plaisir, on votera ce vœu, volontiers.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Bien. Merci de cette proposition. Donc, on laisse peut-être le troisième considérant, sachant que l'on vote sur le vœu.

**Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY**. - Vous avez remarqué que, dans mon exposé, je n'ai pas dit que les élus n'avaient pas été associés à ces réunions, mais qu'ils n'en avaient pas été informés. Et, donc, je veux bien retirer le troisième considérant afin que vous puissiez voter le vœu.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 417).

**2009, DAC 700 - Signature d'une convention avec l'association "Le Vieux Montmartre - Société d'Histoire et d'Archéologie des IXe et XVIIIe arrondissements" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 124.000 euros.**

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 700 relatif à la signature d'une convention avec l'association "Le Vieux Montmartre - Société d'Histoire et d'Archéologie des IXe et XVIIIe arrondissements" (18e) pour l'attribution d'une subvention de 124.000 euros, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 126 et le groupe U.M.P.P.A., le vœu référencé n° 127 dans le fascicule.

Madame FOURNIER, vous avez la parole.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais dire toute notre satisfaction de voir arriver ce projet de délibération, puisqu'il permet à chacun de prendre ses responsabilités. A la Ville qui n'abandonne pas l'association qui

actuellement gère le musée de Montmartre et qui, simplement, l'invite à avoir une gestion rigoureuse, suite aux difficultés financières qui sont liées aux erreurs de gestion et qui avaient abouti ou qui ont abouti d'ailleurs au déclenchement, en 2006, d'une procédure d'alerte par le Commissaire aux comptes de l'association et la démission du conservateur. Mais, on a déjà eu l'occasion de revenir sur le passé et le passif de cette association.

Je voudrais juste rappeler, après cette introduction, que nous sommes d'accord avec ce renouvellement - qu'on va dire conditionné - de la subvention à l'association qui gère le musée du Vieux Montmartre, et rappeler notre point de vue sur deux autres points qui sont liés à celui-là, c'est-à-dire le problème du fonds dont nous souhaitons qu'il soit géré par des professionnels pour qu'il puisse être valorisé, et pourquoi ne pas retenir la proposition d'une gestion par le musée Carnavalet qui pourrait être délégué comme opérateur sur place.

Et l'autre question qui est celle de l'ensemble des bâtiments, ceux qui sont actuellement exploités par la société du Vieux Montmartre et l'Hôtel de Marne qui est fermé depuis maintenant cinq ou six ans, depuis que les dernières occupantes en sont parties.

Pour nous, il nous semble important que la Ville valorise ce patrimoine pour le bénéfice de tous, tous les Montmartrois aussi bien que les Parisiens, que les touristes. Et je voudrais rappeler à ce propos la proposition que nous avons faites d'ailleurs il y a plusieurs années, qui figure dans notre programme, qui est d'étoffer les collections historiques du musée et de les élargir, notamment en présentant un ensemble de documents qui ont trait à l'histoire du lieu de Montmartre, notamment à la Commune de Paris.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL pour présenter le vœu n° 127, en trois minutes.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Oui, Monsieur le Maire.

Ces trois minutes vont me permettre de revenir sur l'ensemble du dossier en présentant mon vœu.

Evidemment, ce musée est un bijou du patrimoine parisien et montmartrois, et une forte solidarité s'est exercée en sa faveur dans le quartier.

J'ai écrit dans mon vœu 8.000 pétitionnaires, mais depuis nous sommes arrivés à 10.000.

Oui, Madame POURTAUD, depuis, beaucoup d'habitants de Montmartre et notamment des gens connus, d'Anne ROUMANOFF à Richard BERRY, en passant par Francis HUSTER, se sont mobilisés pour dire oui au musée Montmartre, oui au maintien du musée de Montmartre au 12 rue Cortot, et voilà notre priorité : le maintien du musée à cet emplacement 12 rue Cortot. La Ville peut-elle s'engager à cela ?

Et pour qu'elle s'engage à cela, il faut qu'elle maintienne sa subvention de 124.000 euros. Et là, je voudrais remettre à l'endroit ce que vous avez mis au précédent Conseil de Paris, Madame POURTAUD, à l'envers. Vous m'avez expliqué ici, avec une assurance incroyable, que les charges locatives n'avaient jamais augmenté depuis 2001. Or, je pense que vos collaborateurs tiennent les chiffres comme moi, les charges locatives

étaient de 56.000 euros pour le musée en 2001, 82.000 aujourd'hui, vous ne pouvez pas nier que la Ville, le propriétaire, a augmenté et grevé le budget de l'association du Vieux Montmartre.

Ceci étant, maintenant, la situation financière de l'association n'est pas facile.

Elle est en train de rechercher des mécènes. Un nouveau Conseil d'Administration a été élu, ne parlons plus du passé, parlons de cette nouvelle équipe, nouveau président, nouveau vice-président, nouveau bureau, ils font un travail formidable. Ils ont mobilisé les Montmartrois et les habitants, ils ont mobilisé les amis stars que nous évoquions tout à l'heure, et maintenant ils veulent trouver des mécènes. Ils ont engagé des discussions avec un certain nombre d'entre eux, mais c'est long, et ces mécènes demandent une chose : le soutien plein et entier de la Ville de Paris.

Or, vos hésitations ne sont pas là pour rassurer les mécènes.

Et donc, ce que nous demandons au-delà de l'attribution de la subvention, c'est que vous laissiez quelques semaines supplémentaires, voire quelques mois, ne serait-ce que trois mois supplémentaires à l'association pour trouver des mécènes parce que Montmartre mérite ce musée, et que la mobilisation est totale, et si vous n'entendez pas ce message, Madame POURTAUD, l'opposition sera frontale.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).*

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous allons garder notre calme jusqu'au bout.

La parole est à Mme Danièle POURTAUD pour répondre.

**Mme Danièle POURTAUD**, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais peut-être commencer par dire quelques mots en réponse à Mme Danielle FOURNIER en la remerciant de son intervention, en la remerciant d'avoir à nouveau rappelé notre souci de clarification entre les responsabilités de la Ville et les responsabilités de l'association. Et comme je ne veux pas refaire tout le débat du précédent conseil, je dirai simplement que les préoccupations qu'elle a indiquées dans son intervention sont également les nôtres quant au devenir des collections et à l'ouverture du lieu pour les habitants de Montmartre et plus largement les Parisiens.

Maintenant, Monsieur BOURNAZEL, j'avais eu l'impression en lisant votre vœu, que vous étiez revenu à un ton plus apaisé, je me rends compte malheureusement que vos talents oratoires vous emportent à nouveau dès qu'il s'agit de s'exprimer devant le conseil. Mais j'ai quand même envie de vous faire remarquer gentiment, gentiment, que je ne sais pas s'il faut penser à Tom HANKS dans "Il faut sauver le soldat Ryan", mais j'aurais plutôt envie de vous dire que vous me faites plutôt penser à un remake pas toujours bon d'un film qui pourrait s'appeler "Il faut sauver le musée du Vieux Montmartre".

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - C'est le musée de Montmartre et pas du Vieux Montmartre.

**Mme Danièle POURTAUD**, adjointe, rapporteure. - Merci. J'aurais aussi envie de vous dire que vous pourriez à juste titre candidater pour jouer dans un film qui pourrait s'intituler "l'ouvrier

de la 25e heure", car tout ce que vous nous proposez à nouveau a déjà été fait. Je vais repréciser.

Si je continue à filer la métaphore cinématographique, le script est connu depuis le début. L'association a été avertie dès février 2009, les nouveaux responsables ont été reçus le 26 octobre à la Mairie. La position de la Ville n'a pas changé, elle se résume en trois points, je vous les rappelle : la Ville ne veut pas tuer le musée de Montmartre, la Ville ne peut pas verser la subvention à une association au bord de la liquidation judiciaire, en effet, pour que la Ville puisse verser sa subvention, il faut qu'un plan de redressement sérieux sur le plan financier et qu'un projet scientifique et culturel pour les collections du musée lui soit présenté.

Donc oui, Monsieur BOURNAZEL, nous allons voter cette subvention pour 2009 sous condition, comme c'est inscrit dans le projet de délibération, d'un plan de redressement pour lequel nous avons accepté, à plusieurs reprises, de laisser des délais supplémentaires aux responsables de l'association.

Ne mettez pas, vous, à nouveau les choses à l'envers. Et je présenterai d'ailleurs tout à l'heure un amendement de l'Exécutif qui permettra de fixer comme date limite le jeudi 17 décembre.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Après-demain.

**Mme Danièle POURTAUD**, adjointe, rapporteure. - Oui, Monsieur BOURNAZEL, mais tout ceci est connu des responsables de l'association depuis février 2009 et plus précisément s'agissant des nouveaux responsables, depuis le 26 octobre, et nous avons repoussé à plusieurs reprises les délais qu'ils nous avaient eux-mêmes fixés.

Donc, je crois que nous avons été extrêmement compréhensifs, et pour verser une subvention 2009, il faut tout simplement pouvoir le faire avant la clôture de l'exercice budgétaire. Comme les services juridiques nous indiquent qu'on ne peut pas voter une subvention sans plan de redressement, je suis obligé de fixer cette date.

Les responsables de l'association, qui ont été à nouveau reçus vendredi dernier à la Ville par le Secrétaire général adjoint, ont parfaitement compris ce délai et entendu nos arguments.

Ils nous ont promis un plan pour au plus tard jeudi soir. Nous verrons bien si ce plan est là. Et par ailleurs, Monsieur BOURNAZEL, vous ne pouvez pas demander à la Ville, qui je le répète, n'a pas la responsabilité du musée de lancer je cite votre vœu : une grande concertation pour identifier des mécènes et lever des fonds. Non, Monsieur BOURNAZEL. Je vous rappelle à toutes fins utiles qu'en 2006, nous avons octroyé une subvention supplémentaire à l'association pour qu'elle recherche justement des nouveaux financements.

Cette subvention, vous vous en souvenez, a été perçue par l'association, l'association n'a jamais fait l'étude. Et donc, je répète simplement que ce musée est géré par une association et que c'est aux responsables de prendre leurs responsabilités, ce n'est pas à la Ville de les aider à trouver des mécènes.

Donc, j'espère qu'en ayant entendu les avancées que j'ai faites en précisant que le délai avait été repoussé jusqu'à jeudi soir, vous aurez la sagesse de retirer votre vœu, sinon j'appellerai bien entendu à voter contre.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Bien, merci beaucoup de ces précisions.

Je pense que le vœu n'est pas retiré, il y a un avis défavorable de l'Exécutif.

Nous allons commencer par voter l'amendement n° 126 de l'Exécutif.

**Mme Danièle POURTAUD**, adjointe, rapporteure. - Cet amendement que j'ai évoqué de manière très rapide est un amendement technique qui vise à mettre dans le délibéré de la délibération ce qui était simplement dans l'exposé des motifs, et par ailleurs je le sous-amende en n'indiquant non pas le 14 décembre, car nous avons accepté un nouveau délai, mais le 17 décembre.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - C'est noté. Je soumetts cet amendement...

Il n'y a pas d'explication de vote alors qu'il vient de présenter le vœu pendant 3 minutes.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Sur l'amendement.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je veux bien, mais il est 19 heures 50. Comme vous voulez, on peut s'amuser toute la nuit si vous voulez !

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 126 amendé, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 126 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif,

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Et avant de passer au vote sur le projet de délibération, quelques secondes pour une intervention supplémentaire de M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Ce n'est pas un amusement. L'opinion d'un élu, ce n'est pas un amusement, c'est un choix politique et il n'y a pas ici d'amusement. Il y a des choses beaucoup moins drôles ou plus risibles sur certains bancs.

J'utiliserai mon temps d'une minute pour dire que l'on regrette, Madame POURTAUD, que la Ville de Paris ne veuille pas sauver le musée de Montmartre, mais vous portez une très lourde responsabilité. Et nous regrettons même que le Maire de Paris, M. DELANOË, élu de Montmartre depuis maintenant 33 ans, qui en a été le parlementaire, rende si peu à son fief électoral.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je soumetts le projet de délibération à votre approbation.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 700 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DAC 700).

**2009, DAC 727 - Subvention à la Société historique et archéologique des VIIIe et XVIIe arrondissements. - Montant : 3.500 euros. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 727 relatif à l'attribution d'une subvention de 3.500 euros à la Société historique et archéologique des VIIIe et XVIIe arrondissements, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 128 dans le fascicule.

Madame MACÉ de LÉPINAY, vous avez la parole.

**Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons parlé de ce vœu en 9e Commission. A vrai dire, il est assez explicite. Les élus du 8e, à la tête desquels se trouve le maire du 8e, François LEBEL, souhaitent que la subvention de la Ville à la Société historique et archéologique des 8e et 17e arrondissements soit de 4.000 euros et que soit ajoutée la subvention au titre de ce que l'on appelle "l'amendement Bloche" de 1.500 euros.

Voilà ! Je vous remercie de prendre cette demande en considération, qui est parfaitement explicite dans le vœu qui nous a été remis.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame MACÉ de LÉPINAY.

Madame POURTAUD, vous avez la parole pour répondre.

**Mme Danièle POURTAUD**, adjointe. - Quelques éléments rapides.

Je voudrais d'abord rassurer mes collègues du groupe U.M.P.P.A., je considère que toutes les sociétés d'Histoire et d'archéologie des arrondissements sont animées par des bénévoles passionnés d'Histoire de Paris et de leur quartier ; elles font un travail intéressant de collecte des données et de diffusion de l'Histoire auprès de nos concitoyens. Je fais partie de ceux qui pensent que c'est dans l'histoire que se forge l'appartenance à une communauté, qu'elle soit parisienne ou nationale, n'en déplaît à certains !

Deuxième élément, je voudrais leur préciser que nous répondons favorablement à toutes les demandes des sociétés d'Histoire.

Néanmoins, comme pour toutes les demandes de subvention, cela ne signifie pas que nous pouvons accorder systématiquement la subvention maximale demandée par l'association. Et cette année en particulier, la vigilance budgétaire doit être plus grande.

Concernant cette demande précisément, la Société d'Histoire et d'archéologie des 8e et 17e a demandé 4.000 euros. C'est une première demande. Aucun projet spécifique d'ampleur n'étaye cette demande. Nous avons arbitré pour 2.000 euros et, si j'ai bien compris, la mairie du 8e a proposé, sur

le droit de tirage des arrondissements destiné à l'animation locale, plus connu sous le nom d'"amendement Bloche", de rajouter 1.500 euros.

Cette association aura donc, pour mener ses projets, 3.500 euros, alors qu'elle en demandait 4.000.

Vous conviendrez avec moi qu'elle est plutôt bien traitée.

Evidemment, au regard de ses futurs projets, nous analyserons ses demandes pour 2010.

Voilà pourquoi je préférerais que les élus du groupe U.M.P.P.A. retirent ce vœu ; sinon, je serai obligée de donner un avis défavorable.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je crois que ce sera l'avis défavorable, ce sera beaucoup plus simple !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 727.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 727).

**Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la tenue d'Assises de la coopération décentralisée entre les villes françaises et palestiniennes.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n° 129 et n° 129 bis dans le fascicule, déposés par le groupe "Les Verts" et l'Exécutif, relatif à la tenue d'Assises de la coopération décentralisée entre les villes françaises et palestiniennes.

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Monsieur le Maire, je vais être rapide puisqu'il y a déjà eu un débat lors du dernier Conseil à ce sujet.

Cela faisait suite à la tenue d'assises franco-israéliennes dans les murs de notre Municipalité. Nous avons souhaité, pour faire respecter le vœu d'équilibre, souvent répété par le Maire de Paris, qu'il y ait une réciprocité en direction des cités palestiniennes.

Donc, nous avons déposé un vœu le mois dernier. L'adjoint nous avait demandé de faire faire quelques corrections, ce que nous avons fait. Et nous l'avons redéposé ce mois-ci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Pierre SCHAPIRA ?

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement, le vœu a été déposé par Sylvain GAREL et le groupe "Les Verts". Je ne veux pas faire de pendant entre les Assises de la coopération décentralisée franco-israélienne ou franco-palestinienne, c'est vexant pour les uns et les autres. Si elles doivent avoir lieu, elles auront lieu.

Il est vrai que les Assises franco-israéliennes ont eu lieu. Le Maire de Paris a demandé au Maire de Hébron la possibilité de faire les Assises franco-palestiniennes à Paris. Il l'a accepté oralement mais, comme je vous le disais, parce que les choses évoluent beaucoup, c'est Cité Unies France et son réseau de coopérations décentralisées avec la Palestine, à laquelle nous appartenons, qui gère ces assises.

Donc, les prochaines assises auront lieu à Ramallah. C'est ce qui semble avoir été décidé, d'après ce que m'ont dit le président Claude NICOLET du réseau et Bertrand GALLET, le directeur général de C.U.F.

Considérant le vœu que vous avez déposé, je propose effectivement un vœu de l'Exécutif disant que le Conseil de Paris confirme la candidature de la Ville pour l'accueil des prochaines Assises de la coopération franco-palestinienne soit en 2010, dans le cas où elles ne pourraient pas être accueillies à Ramallah, soit pour les suivantes qui devraient se tenir en France.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 129 est-il maintenu ? Il est retiré au bénéfice du vœu n° 129 bis, que je soumetts à votre vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 418).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien de la Ville de Paris à la demande de libération de Salah HAMOURI.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 130 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et Parti de Gauche, relatif au soutien de la Ville de Paris à la demande de libération de Salah HAMOURI.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour le présenter ?

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors du dernier Conseil de Paris, j'avais fait une promesse à Pierre SCHAPIRA, à savoir qu'à chaque Conseil de Paris, je présenterai un vœu avec mon groupe, le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, pour évoquer la situation de Salah HAMOURI, ce jeune franco-palestinien, incarcéré depuis 2005 dans les prisons israéliennes, alors qu'il n'a commis aucun crime.

J'ai eu l'occasion de visiter Salah HAMOURI en novembre et l'une des choses sur lesquelles il a insisté, c'est que, pour obtenir sa libération, il est extrêmement important que nous nous mobilisions en France, comme d'ailleurs nous nous mobili-



sons pour bien d'autres hommes et femmes incarcérés à travers le monde.

C'est la raison pour laquelle nous représentons un vœu ce mois-ci et j'espère bien que cette fois-ci, il sera voté, contrairement à la fois précédente. Ce vœu vise à ce que, pour défendre la libération de Salah HAMOURI, nous apposions le portrait de Salah HAMOURI sur l'Hôtel de Ville.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - Je reconnais au Président BROSSAT qu'il tient ses promesses !

Alors, moi, cela m'ennuie beaucoup, cette affaire. D'abord parce qu'on a fait le nécessaire, je ne vais pas répéter ce qui a été fait par la Ville, par le Maire. Le Gouvernement français fait le nécessaire pour défendre un compatriote.

J'ai ce soir la déclaration du Chef du bureau politique du Hamas concernant l'échange des prisonniers. Il l'a faite depuis Téhéran. Il y a un refus de Khaled MECHAAL pour l'instant.

Très honnêtement, je pense que nous faisons une faute en ce moment en parlant de Salah HAMOURI maintenant. Et je le répète parce que c'est vraiment le fond du problème. Je crois qu'il y a une discussion, d'une part, entre le Hamas, d'autre part, avec le Fatah pour la libération de 500 personnes d'un côté et 500 personnes de l'autre.

Voilà ! Donc, la question : personne n'est capable de nous dire ! Personne n'est capable de nous dire, que ce soient les autorités françaises, l'ambassade, bref, personne n'est capable de nous dire si Salah HAMOURI fait partie de la négociation, s'il est réclamé par les Palestiniens ou pas.

Je dis simplement : laissons faire la négociation !

Je vous le dis, Monsieur le Président : laissons faire la négociation !

Si, effectivement, il n'était pas dedans, si par hasard - je vais aller encore plus loin - BARGHOUTI était libéré, ce qui semble être le cas, si l'accord se fait, si BARGHOUTI était libéré et si lui n'était pas libéré, alors, à ce moment-là, je pense que nous devons avoir une action.

Mais, pour l'instant...

Et je termine en disant, puisque votre vœu est fait ainsi...

*(Mouvements divers dans l'hémicycle).*

Ecoutez, c'est assez sérieux pour ne pas s'invectiver !

J'ai rencontré la femme de Marwan BARGHOUTI. Je sais très bien et j'ai travaillé avec l'Association des prisonniers palestiniens de Fares KADOURA. Je sais très bien dans quel état d'esprit ils sont et comment ils négocient ?

**M. Alain LHOSTIS**. - Nous aussi.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - Je ne vous interromps pas, Monsieur LHOSTIS. Laissez-moi. Vous faites une obsession constante sur cette petite région mais je ne sais pas pourquoi.

Je dis simplement, et je terminerai là-dessus, parce que je ne veux pas être plus long. Je dis que votre vœu demandant qu'on affiche la photo de BARGHOUTI sur l'Hôtel de Ville...

**M. Alain LHOSTIS**. - Pas de BARGHOUTI.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - De Salah HAMOURI sur l'Hôtel de Ville, je pense qu'on ne peut que vous dire non, dans la mesure où on n'affiche plus personne sur la façade de l'Hôtel de Ville.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

**M. Sylvain GAREL**. - Cette argumentation est complètement inacceptable. Lorsqu'on a affiché le portrait d'Ingrid BÉTANCOURT - à notre demande d'ailleurs, je le rappelle - on ne s'est pas posé la question de savoir si elle faisait partie des négociations entre les FARC et le Gouvernement colombien. On l'a apposé parce que c'était une franco-colombienne.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - On ne peut pas comparer.

**M. Sylvain GAREL**. - On ne peut pas comparer ?

C'est quelqu'un qui est retenu contre son gré pour une action politique. Effectivement, on peut comparer. Lorsqu'on a mis le portrait d'Ingrid BÉTANCOURT, on ne s'est pas posé de question de savoir si elle faisait partie ou pas des accords. Cela a mis très longtemps avant qu'elle en fasse partie.

Je pense que c'est là un prétexte. Si effectivement on demande la libération de Salah HAMOURI, c'est pour faire pression sur le Gouvernement israélien, pour que celui-ci libère Salah HAMOURI.

Quant aux négociations avec le Hamas et avec le Fatah, si j'ai bien compris Israël reproche à Salah HAMOURI d'être membre du F.P.L.P. Il n'est pas concerné par le Hamas et peu par le Fatah.

Je pense de toute façon que l'on n'a pas à rentrer dans ces considérations. On a demandé sa libération. Un point, c'est tout.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Je serai bref car j'ai déjà eu l'occasion d'intervenir sur cette affaire.

Monsieur SCHAPIRA, vous avez dit tout à l'heure que cette affaire vous embête. C'est effectivement l'impression que cela donne.

Au fond, j'ai le sentiment que ce ne sont pas des arguments que vous présentez, ce sont des prétextes, et à chaque fois vous trouvez des raisons pour ne pas voter de vœu en faveur de Salah HAMOURI. C'est cela la vérité.

Vous nous aviez expliqué, la dernière fois, dans le vœu que nous avons présenté, que vous nous reprochiez de ne pas avoir cité ce qu'avait fait Bertrand DELANOË pour la libération de Salah HAMOURI. Alors, nous l'avons ajouté à ce vœu ce mois-ci. Mais cela ne vous convient pas non plus.

Vous aviez évoqué également l'idée que, dans cette affaire, il conviendrait d'être discret. C'est extraordinaire, c'est la première fois que dans une affaire de prisonnier, on nous explique qu'il faut être discret et qu'il ne faut pas en parler.

Au fond, à chaque fois, on a le sentiment que vous sortez de votre chapeau un argument qui, en réalité, n'en est pas. C'est la raison pour laquelle nous présenterons à nouveau un vœu lors du prochain Conseil de Paris et j'espère bien que cette fois-ci, vous le voterez.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Pierre SCHAPIRA ? Oui, mais on s'est dit beaucoup de chose déjà.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - On sait ce que l'on pense sur la libération de Salah HAMOURI. On l'a demandée. Le Maire de Paris était intervenu auprès des plus hautes autorités israéliennes là-dessus.

La dernière fois, ce n'était pas pareil, vous demandiez que la mère de Salah HAMOURI soit reçue à l'Élysée par le Président de la République.

**M. Ian BROSSAT**. - Pas seulement.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint. - C'était le vœu de la dernière fois. Elle a été reçue. J'ai toute la liste des actions qui ont été menées. Vous ne pouvez pas dire. On a des notes précises de la direction et du Quai d'Orsay sur ce sujet. Vous ne pouvez pas raconter des histoires sur ce sujet.

Je pense que c'est contre-productif, compte tenu de la caisse de résonance qu'est le Conseil de Paris. Je pense que c'est contre-productif pour Salah HAMOURI.

Sur le fait que le Maire de Paris ait fait des actions pour la libération de Salah HAMOURI, c'est indéniable. Mais de là à mettre le portrait sur l'Hôtel de Ville, alors qu'on ne le fait plus depuis Ingrid BÉTANCOURT.

Voilà, c'est pour cela que je vous refuse ce vœu. Je dis non.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**2009, DAC 268 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Madeleine Levy, Esther Nordmann et l'Abbé Henri Menardais, 390, rue Saint-Honoré (1er). Vœu déposé par M. Jean-François LEGARET, Mmes Florence BERTHOUT et Seybah DAGOMA.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 268 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Madeleine Levy, Esther Nordmann et l'Abbé Henri Menardais, 390, rue Saint-Honoré (1er), sur lequel l'amendement n° 131 et le vœu référencé n° 132 dans le fascicule ont été déposés par le groupe U.M.P.P.A.

Il va nous être présenté par Jean-François LEGARET, si j'ai bien compris.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Oui, Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous avons vu avec satisfaction parvenir au Conseil du 1er arrondissement ce projet de délibération qui propose de rendre hommage à trois grands Résistants : Madeleine Lévy, Esther Nordmann et l'abbé Henri Menardais qui ont eu des activités au cours de la dernière guerre, dans un immeuble qui est situé 390, rue Saint-Honoré.

En prenant connaissance de ce projet de délibération - sur lequel personnellement j'aurais préféré avoir un petit contact préalable - cela m'aurait semblé être une bonne manière de procéder, mais je ne veux pas en faire un incident - nous avons constaté que le texte qui nous était soumis pouvait éventuellement être amélioré.

D'abord, parce qu'il y a incontestablement une faute sur le libellé dans l'exposé des motifs de la fiche biographique sur Madeleine Lévy. Madeleine Lévy sous l'Occupation a porté le nom de guerre de "LETORT" qui est faussement orthographié "LEFORT". Je pense qu'il était utile, pour le respect de la vérité historique, de faire cette correction.

Il nous semblait également utile de mentionner que sur l'immeuble du 4, rue Duphot, où Madeleine Lévy a vécu pendant la guerre, il y a déjà une plaque qui est apposée et qui d'ailleurs est assez mal fixée dans la devanture d'une pharmacie. Le texte de la plaque que j'ai relevé est le suivant : "Ici vécut Madeleine Lévy dite LETORT, 1911-1958, Résistante décorée de la médaille de la Résistance française, membre du groupe AJAX. Elle s'est illustrée dans le combat contre l'occupant dans l'aide à des aviateurs américains, à des Juifs persécutés et a pris une part active à la Libération de Paris".

Il nous semblait utile de rappeler, de faire également mention de cette plaque qui existe à proximité d'ailleurs immédiate de l'immeuble du 390, rue Saint-Honoré.

Puisque l'Exécutif procède à des amendements techniques, on s'est dit : "Après tout, pas de complexe, nous pouvons également procéder à un amendement technique" et voyez que, dans le 1er arrondissement, nous sommes capables de dépasser les clivages partisans puisque, avec mes deux remarquables collègues Florence BERTHOUT et Seybah DAGOMA, nous avons cosigné cet amendement et le vœu qui suit.

Je souhaite qu'il soit procédé à une modification du projet de délibération.

Remarquez qu'après avoir voulu jouer les correcteurs, je me suis avisé, à ma grande confusion, que nous avons laissé passer une faute d'orthographe dans notre propre amendement, sur le terme "ou vécue pendant la guerre". Il y a une faute d'orthographe, ce qui montre bien que l'erreur est humaine !

Merci, Madame VIEU-CHARIER, de vouloir prendre en compte cet amendement, mais si vous le souhaitez, je peux rapporter le vœu aussitôt après ?

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Profitez du micro.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Alors, je profite du micro.

Oui, c'est un vœu qui se suffit à lui-même. Simplement, nous souhaitons qu'un nom de rue soit attribué à Madeleine Lévy à Paris, en rappelant qu'elle est décédée en 1958. On invo-

que parfois des délais. Je crois que les délais, là, sont largement suffisamment longs pour que l'on puisse reconnaître le rôle joué par Madeleine Lévy.

Je rattache cela, d'ailleurs, à une lettre que j'avais reçue de Mme la Première adjointe, Anne HIDALGO, qui avait suggéré que l'on fasse des propositions pour attribuer à Paris des noms de femmes, parce qu'il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui, parmi les personnages célèbres qui ont donné des noms à des lieux dans Paris, il n'y a pas tout à fait la parité, loin s'en faut. C'est une suggestion qui, je l'espère, sera retenue et que j'ai également cosignée avec Florence BERTHOUT et Seybah DAGOMA.

Cela se passe comme cela dans le 1er arrondissement !

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Un modèle à suivre !

Madame VIEU-CHARIER, vous avez la parole.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Trois points.

D'abord, le projet de délibération DAC 268, puisqu'il ne s'agit pas seulement de la remarquable figure de Madeleine Lévy, au nom de guerre effectivement "Letort" et non pas "Lefort", comme vous venez de le faire remarquer, mais qu'il y a aussi l'abbé Henri Ménardais, curé de Chalmaison, qui a pris une part active à la Résistance et qui a sauvé des centaines de personnes pourchassées, et notamment des Juifs, et Esther Nordmann qui faisait partie aussi d'un réseau de Résistance et qui a participé activement à la lutte contre l'occupant et qui, justement, sur demande de Madeleine Lévy et de l'abbé Henri Ménardais, a accueilli notamment des aviateurs alliés à son domicile du 390, de la rue Saint-Honoré.

Ainsi, nous demandons une apposition de la plaque avec les trois noms : Madeleine Lévy, Ester Nordmann et l'abbé Henri Ménardais. Cela, c'est pour le projet de délibération.

Ensuite, évidemment, un avis favorable pour la correction du nom, cela va de soi.

Pour ce qui concerne la rue Madeleine Lévy, bien évidemment, un avis favorable, en sachant qu'il appartient à la Commission des noms, présidée par Mme HIDALGO, d'examiner le dossier.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci beaucoup de ces précisions.

Je propose de voter ensemble, puisque les deux amendements recueillent un avis favorable, amendement et vœu, l'amendement n° 131 et le vœu n° 132, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 131 déposée par M. Jean-François LEGARET, Mmes Florence BERTHOUT et Seybah DAGOMA, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 131 est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. Jean-François LEGARET, Mmes Florence BERTHOUT et Seybah DAGOMA, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 419).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 268 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2009, DAC 268).

### **2009, DAC 479 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rosa Luxemburg, 21, rue Feutrier (18e).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 479 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rosa Luxemburg, 21, rue Feutrier (18e).

La parole est à Mme Danielle FOURNIER pour une intervention rapide, sans doute.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Merci, ultrarapide...

Je voudrais attirer votre attention sur deux éléments : d'une part, le fait que cette plaque va être posée à l'initiative des élèves du lycée Rosa Luxemburg de Berlin et de la mairie du 18e et je voulais tout simplement avoir l'assurance que les élèves, ou en tout cas leurs professeurs, vu que le temps a passé, du lycée Rosa Luxemburg de Berlin seront là le jour du dévoilement de la plaque ou en tout cas seront avertis du jour et associés à la cérémonie.

D'autre part, je voulais attirer votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une plaque bilingue et je trouve que c'est peut-être une piste à suivre.

Merci.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je ne ferai l'offense à personne d'expliquer ici la grande figure de Rosa Luxemburg qui a éclairé, vous le savez, tout le Mouvement révolutionnaire et qui a réaffirmé aussi la liberté, ce qui est extrêmement important, puisque cela nous a beaucoup aidé nous-mêmes à faire quelquefois notre autocritique.

Je réponds donc directement à Mme FOURNIER en lui disant que, d'abord, je n'oublie pas que c'est à son initiative et à celle du maire du 18e arrondissement, Daniel VAILLANT, que cette plaque va être apposée.

Par ailleurs, bien évidemment, comme il s'agissait aussi d'une demande du lycée de Berlin, il est bien évident qu'ils

seront invités et que nous ferons tout notre possible pour les accueillir à Paris le jour de l'apposition de cette plaque et de la cérémonie de la pose de la plaque.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 479.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 479).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'installation d'une stèle en la mémoire des petits enfants juifs du 16e arrondissement, déportés pendant la guerre.**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 133 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'installation d'une stèle en la mémoire des petits enfants juifs du 16e arrondissement, déportés pendant la guerre.

Madame DREYFUSS, vous avez la parole.

**Mme Laurence DREYFUSS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis quelques années, des plaques en mémoire des enfants juifs déportés entre 1942 et 1944 ont été apposées sur les établissements scolaires de Paris et du 16e en particulier.

Pour les tout petits enfants qui n'avaient pas l'âge d'être scolarisés, l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés souhaite l'installation de stèles dans les jardins publics.

Le Conseil du 16e arrondissement émet donc le vœu que la Ville de Paris permette, dans les meilleurs délais, qu'une stèle en la mémoire des petits enfants juifs déportés du 16e, qui n'avaient pas l'âge d'être scolarisés, soit édiflée dans le square Lamartine, idéalement situé à proximité de la mairie d'arrondissement.

Je vous remercie.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je regrette un peu d'avoir ce genre de vœu qui revient, parce que je voudrais quand même rappeler que depuis 1997, à l'initiative du groupe Communiste et du Président Henri MALBERG, parce que c'était à son initiative, a commencé la pose des plaques sur les façades des écoles... Le mouvement et l'action ont été amplifiés par Bertrand DELANOË en 2001. Il est évident que nous poserons ces plaques, jusqu'à ce que nous ayons fini le recensement de tous les enfants déportés, scolarisés ou non scolarisés à Paris, sur les écoles parisiennes et dans les jardins de Paris, puisque, maintenant, c'est devenu quasiment un devoir moral et une action dans laquelle nous sommes vraiment engagés et dans laquelle Bertrand DELANOË est totalement engagé.

Je trouve que ce genre de vœu est inutile.

Bien évidemment, je vais émettre un avis favorable, mais

comme le disait tout à l'heure le maire du 1er, qui trouvait que la courtoisie voulait que je l'avertisse, et il avait certainement raison, pour ce genre de vœu, c'est la même chose, passez-moi un coup de fil et, franchement, c'est une chose, pour nous... On y tient tellement, j'ai tellement à cœur cette chose-là, que cela n'a pas besoin de faire l'objet d'un vœu ; il y a une bonne entente, c'est tout.

Dorénavant, sachez que nous sommes prêts à accueillir ce genre d'initiatives ; il suffit de nous l'indiquer. Les A.M.E.J.D. connaissent parfaitement le déroulé de la procédure et voilà !

Mais évidemment, Madame, vous pensez bien que c'est un avis absolument favorable que j'émetts.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Merci.

Madame DREYFUSS, vous souhaitez retirer le vœu ?

**Mme Laurence DREYFUSS**. - Simplement, je pense que vous avez été destinataire d'une lettre, puisque M. le Maire du 16e arrondissement n'en a reçu que la copie. C'est pour cela que nous avons formé un vœu en Conseil d'arrondissement.

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Je pense que les enjeux dépassent un peu les questions d'affranchissement et de réception postale.

Avec les attendus qu'elle a indiqués très justement, je soumetts néanmoins ce vœu au vote avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 420).

Je vous remercie.

**Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un jury d'architecture. (Suite).**

**M. François DAGNAUD**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

**Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction 8-10, rue du Guignier (20e) (R. 64) :**

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 27

Non participation au vote : 136

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Pour : 27

Les candidatures proposées sont adoptées (2009, R. 64).

Chers collègues, la séance est suspendue.

Elle reprendra demain matin à 9 heures avec la suite et la fin de l'examen des projets de délibération de la 8e Commission.

Bonne soirée.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le mardi 15 décembre 2009 à vingt heures vingt minutes, est reprise le mercredi 16 décembre 2009 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint).*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons nos débats.

### **2009, DU 181 - Aménagement du secteur Lourmel Eglise (15e). Signature d'un avenant de prorogation au traité de concession passé avec la SemPariSeine.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 181 relatif à l'aménagement du secteur Lourmel Eglise dans le 15e. Signature d'un avenant de prorogation au traité de concession passé avec la SemPariSeine.

Madame Géraldine POIRAUT-GAUVIN, vous avez la parole.

**Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention ne sera pas longue car nous sommes favorables à ce programme social dans notre arrondissement aménagé par la SemPariSeine, qui comprend un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'une centaine de lits, un foyer pour femmes en situation de précarité d'une trentaine d'unités, une cinquantaine de logements sociaux et une halte-garderie. La majorité du 15e a adopté ce projet de délibération au conseil d'arrondissement la semaine dernière.

Néanmoins, je souhaite exprimer une doléance sur ce projet. Les résidents voisins et notamment l'association de défense des résidents du 50 bis et 54 rue des entrepreneurs ont exprimé plusieurs inquiétudes. Cette association s'inquiète de l'importance de l'emprise au sol de ce projet laissant peu de place aux espaces verts. Cette association regrette également la hauteur du bâtiment de logements et de l'E.H.P.A.D. par rapport à l'immeuble mitoyen, qui semble supérieur à celle annoncée lors de la réunion de présentation du projet en mai 2008.

Les résidents s'inquiètent aussi des nuisances sonores éventuelles que seraient susceptibles d'entraîner la ventilation et la climatisation prévues au sommet de l'E.H.P.A.D. et je profite de cette occasion pour demander quel est le système de refroidissement choisi. La prolongation du réseau Climespace sur le secteur Beaugrenelle à proximité est un atout pour les projets à venir dans ce secteur du 15e, c'est une question de santé publique.

Cette association s'inquiète également de la promiscuité des bâtiments avec des immeubles voisins et de l'accessibilité des terrasses des appartements qui sont les plus exposés. Il

vaut mieux parler de tous ces problèmes en amont, donc je souhaiterais que cette association soit pleinement associée à la concertation et que soient étudiées ses demandes pour voir s'il est possible de donner satisfaction à certaines d'entre elles, ou du moins de faire évoluer le projet dans ce sens. Je demande donc si cette association peut être reçue par la présidente de la SemPariSeine, Mme Seybah DAGOMA.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président - Merci, Madame.

La parole est à Mme HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Il n'y a pas de difficulté pour que Mme Seybah DAGOMA ou Claude DARGENT, vice-président de la SemPariSeine reçoive cette association. Maintenant, beaucoup d'inquiétudes alors que le jury s'est déroulé dans des conditions, je pense, assez exemplaires, où les riverains ont été associés, ils ont participé très activement, ont donné leur avis, je n'ai pas senti autant d'inquiétude par rapport à l'arrivée d'un E.H.P.A.D. dans le 15e arrondissement.

Nous n'avons pas eu de remarque de la part du riverain qui représentait les associations de quartiers et les habitants de l'immeuble jouxtant cet E.H.P.A.D., et les futurs logements, qui était très enthousiaste sur le projet.

Oui, on recevra l'association si elle le souhaite, mais je pense qu'un projet de cette nature mérite peut-être un peu plus d'enthousiasme de votre part.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 181.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DU 181).

### **2009, DU 196 - Projet Triangle (15e) - Engagement de la procédure de révision simplifiée du PLU sur le site de la Porte de Versailles ; définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet DU 196 relatif au projet Triangle (15e) - Engagement de la procédure de révision simplifiée du PLU sur le site de la Porte de Versailles ; définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation, sur lequel le groupe "Les Verts" a déposé les amendements n<sup>os</sup> 90, 91, 92, 93, et 94 et le groupe U.M.P.P.A., l'amendement n° 95 bis.

Je donne la parole à M. Jean-Pierre CAFFET.

**M. Jean-Pierre CAFFET**. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

J'ai envie de vous dire pour commencer que c'est avec un réel plaisir que j'ai pris connaissance de ce projet de délibération, qui marque une avancée, même un tournant dans ce projet qui est né sous l'ancienne mandature, puisque nous débattons aujourd'hui d'une modification du PLU qui le rendra possible, en tout cas sur un plan réglementaire du point de vue urbain.

Je crois, et ce sera mon propos, que ce projet a de grandes qualités. La plus visible est évidemment la qualité architecturale évidente du futur bâtiment et son insertion urbaine. Tout le monde a vu les images du Triangle, et je ne reviendrai pas sur sa beauté formelle.

L'insertion urbaine également, particulièrement importante dans ce secteur de Paris, me semble avoir fait l'objet d'une attention soutenue et avoir été traitée avec beaucoup de soin. Elle permettra de revitaliser l'avenue Ernest Renan sans doute un peu tristounette, grâce à l'animation de nouveaux commerces et restaurants. Ce projet ne réside pas dans la seule construction de ce bâtiment, mais cette dernière s'accompagne d'un réaménagement des espaces environnants avec la création d'un jardin de 8.000 mètres carrés (près d'un hectare), et le déplacement de la zone logistique, source de nuisance.

Enfin, et peut-être surtout, ce projet a été pensé pour supprimer la véritable coupure urbaine qui existe entre Paris, Vanves et Issy-les-Moulineaux. A l'heure du Grand Paris dont nous pensons que la dimension urbaine est essentielle, cet aspect du projet est loin d'être négligeable.

Deuxième qualité de ce projet : sa dimension économique. Il est clair que l'attractivité économique du parc des expositions de la Porte de Versailles, qui est incontestablement bénéfique au rayonnement international de la capitale était sérieusement concurrencée et le restera sans doute dans les décennies à venir par d'autres métropoles européennes.

Il fallait donc réagir et le faire en offrant pas loin de 100.000 mètres carrés dédiés à l'activité tertiaire, mais dont une partie sera consacrée à des équipements d'intérêt collectif, et qui de plus sera un geste architectural très probablement de retentissement international, cela doit être salué.

Ce projet confortera cette attractivité et permettra d'affirmer ce secteur du 15e arrondissement comme un pôle économique d'activité majeur, qui permettra d'accueillir environ 5.000 emplois. Je crois par ailleurs qu'il serait judicieux d'insister pour y implanter, je crois que c'est un projet mais il faudrait le concrétiser, une pépinière d'entreprises qui contribuerait à la diversité des activités.

Troisième qualité et non des moindres, c'est que ce projet est porté par des acteurs économiques dont la C.C.I.P., ce qu'il faut souligner, et qu'il ne bénéficiera pas de financements publics sauf, j'imagine, pour les équipements d'intérêt collectif. La Ville ne sera donc pas sollicitée sur le plan financier.

Reste évidemment l'impératif, et je parle bien d'impératif, environnemental. J'entends bien les craintes, les critiques, les certitudes définitives qui condamnent ce projet et le vouent d'emblée aux gémonies. Oui il faudra que ce bâtiment, comme les autres qui seront désormais sur le sol parisien, respecte le Plan climat. Ce ne sera sans doute pas facile, mais je ne vois pas pourquoi il serait décrété ex abrupto et a priori, que ce sera un objectif inatteignable.

En tout cas il doit être possible de le vérifier ex ante, mais pour conclure, au-delà des contraintes justement imposées par le Plan climat, je crois nécessaire pour mener à bien ce projet, de mener une réflexion sur les autres composantes environnementales dans une démarche globale sur la refonte du parc des expositions. Par exemple, prendre en considération l'ensemble des critères de la haute qualité environnementale, j'ai déjà évoqué l'insertion urbaine, il y en a beaucoup d'autres comme l'accessibilité, la problématique de la densification à proximité des nœuds de transport et bien d'autres.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais dire sur ce projet, en tout cas, à ce stade. Encore une fois nous nous félicitons de ce projet de délibération qui va le rendre possible, et je souhaite bonne chance et bon vent au projet Triangle.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Mme BRUNO.

**Mme Catherine BRUNO**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Lors du débat en juillet 2008, nous avons eu l'occasion de le dire, nous n'avons rien contre le déplaçonnement des constructions à Paris, et donc rien contre l'implantation de tours à Paris, à condition que ce ne soit ni systématique ni anarchique, mais adapté à la configuration des lieux. Dans le cadre de la tour Triangle, nous en avons donc approuvé le principe.

Depuis le lancement de l'opération au début de la mandature, ce projet a beaucoup évolué, à la fois de façon positive et de façon négative.

L'évolution négative concerne le projet lui-même. Au départ, le projet était tout beau, tout nouveau, il devait comprendre non seulement des bureaux mais aussi un hôtel, des bureaux partagés pour les exposants du parc d'exposition, un centre de conférences, une pépinière d'entreprises axée sur les médias et la communication et d'autres équipements, comme une crèche, des commerces de proximité, tout cela adossé au parc des expositions de la Porte de Versailles, pour attirer à nouveau dans Paris des salons, des expositions et faire revivre ce quartier en requalifiant l'avenue Ernest Renan et en créant un lien avec Issy-les-Moulineaux et Vanves.

Puis, petit à petit, les équipements de proximité, qui auraient pu aider à emporter l'adhésion des riverains, ont été réduits comme peau de chagrin. Plus de crèches, moins de stationnements résidentiels, et à cause de la crise économique, plus d'hôtels mais des bureaux, encore des bureaux.

A la mairie du 15e arrondissement, nous avons organisé la concertation avec les architectes et Unibail, et un peu plus tard avec les conseils de quartier. Ces réunions nous ont permis de ressentir les inquiétudes des riverains et de faire des propositions. Car, comme l'a bien résumé Philippe GOUJON, cette tour, c'est le projet du siècle pour le 15e arrondissement.

C'est là où une évolution positive est intervenue, lors de notre dernier Conseil. Jusqu'à cette date, il y a dix jours, Madame la première adjointe au Maire de Paris s'était approprié ce dossier avec les responsables d'Unibail, sans associer le moins du monde les élus de la majorité du 15e, qui avaient du mal à faire entendre leurs avis.

Puis, grâce à la ténacité de Philippe GOUJON, à des vœux des élus de la majorité municipale du 15e, un co-pilotage par Mme HIDALGO et Philippe GOUJON a été accepté par celle-là même qui le refusait jusqu'alors.

On ne peut que s'en féliciter et espérer que les élus et les habitants du 15e pourront continuer d'émettre des avis constructifs, jusqu'à l'achèvement des travaux. Ces avis constructifs sont résumés dans l'amendement n° 95 bis, auquel le groupe Centre

et Indépendants s'associe totalement.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame TACHENE, vous ne parlez pas ? Bien.

La parole est donc à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Il y a quelques jours, surfant sur Copenhague, Bertrand DELANOË signait une tribune pour réclamer des mesures à la hauteur des enjeux du dérèglement climatique. Il disait que dire qu'il faut désormais des actes ne suffit pas, il faut les poser.

Avec ce projet Triangle, incontestablement un acte est posé. Hélas, il nous éloigne de Copenhague et nous entraîne plutôt vers Dubaï. Un pas vers Dubaï parce que les tours sont l'emblème de l'uniformisation des métropoles mondiales qu'engendrent la compétition financière. Est-ce votre projet pour Paris, alors que seuls quelques oligarques russes sont encore les financeurs potentiels des tours de La Défense ?

Moscou, Shanghai, les capitales des Emirats sont engagées dans cette folle course à la production de tours en série, toujours plus hautes. Paris doit-elle nécessairement les suivre et tourner le dos à la vraie modernité, en renonçant à ouvrir le chemin de l'innovation urbaine ?

Copenhague, incontestablement, le projet Triangle nous en détourne. Triangle, c'est d'abord une pollution visuelle pour tous les Franciliens. Ce bâtiment massif constituera un véritable mur dans le paysage métropolitain, une barrière visible depuis n'importe quel point de Paris et surtout des collines de Meudon. Un élément aussi incongru que solitaire est hors d'échelle. L'impact visuel serait sans précédent dans notre agglomération, rappelant la balafre de la tour Montparnasse dans le ciel de Paris.

Un impact plus immédiat encore serait celui de l'ombre portée sur les bâtiments alentour, au détriment de l'ensoleillement des logements voisins mais aussi du potentiel en énergie solaire des toits et terrasses du parc des expositions. Ceux-ci constituent pourtant un potentiel majeur pour réaliser l'objectif des 220.000 mètres carrés de panneaux solaires durant la mandature.

Vous dites qu'une étude d'ensoleillement a été effectuée. J'ai participé à l'atelier au cours duquel cette étude a été présentée. Et les représentants du promoteur et des architectes ont bien été obligés de reconnaître qu'elle était partielle et sous-estimait les ombres portées.

Vous annoncez également que ce projet créerait 5.000 emplois. Face à la compétence revendiquée du président du groupe socialiste avant-hier, je ne peux être que surpris. Avez-vous réalisé une étude sur ce sujet ? Et comme le demandait Jean-Pierre CAFFET pour une autre étude, avez-vous pris en compte le TES, le taux d'entrées sorties ? J'en suis peu convaincu.

*(Mouvements divers dans l'hémicycle).*

Je sais, il n'y a que toi qui connais ces questions-là ! Cela sera décompté de mon temps de parole, comme le fait systématiquement Jean-Pierre CAFFET.

Evidemment non, vous n'avez pas fait d'étude, car vous le

savez pertinemment, il n'y aura aucune création d'emploi mais tout au plus déplacement d'emplois.

Pour reprendre à nouveau une formule de Jean-Pierre CAFFET, je peux dire que cette annonce est donc une simple arnaque électorale !

Nous n'aurons de cesse de le répéter. Avec l'ensemble des experts, au-delà de ce projet de tours, les tours sont une forme d'architecture anti-écologique, en contradiction totale avec les principes de sobriété et de solidarité affirmés en ce moment même à Copenhague.

Leur construction nécessite d'employer des matériaux particulièrement énergivores comme l'acier et le béton. A cela s'ajoute l'importance de la surface de parois en contact avec l'extérieur ou encore le traitement des fluides et des personnes. La grande hauteur engendre des surconsommations considérables.

La société Enertech, spécialisée dans la consommation d'énergie des bâtiments, a publié une note technique à l'automne dernier. Ses ingénieurs se sont interrogés, sans a priori. Les tours sont-elles compatibles avec le Grenelle et donc aussi avec notre Plan climat ? Leur conclusion est sans appel. Je les cite : "Les tours, fussent-elles trois fois plus performantes que les meilleures du monde actuellement, ne pourront jamais satisfaire les exigences réglementaires en vigueur et présenter un niveau de consommation suffisamment bas". Les auteurs poursuivent : "Si on considère l'ensemble des usages, la consommation électrique pourrait au mieux être de 60 kWh par an, soit une consommation en énergie primaire, critère du Plan climat, de 194 kWh par mètre carré et par an. C'est quatre fois l'objectif que nous nous sommes unanimement fixés dans le Plan climat.

Les faits sont têtus : entre les tours et le climat, il faut choisir. Osez reconnaître, dans ces conditions, que vous vous apprêtez à ignorer le Plan climat. Engagez-vous à fournir un bilan prévisionnel de la consommation du projet.

Enfin, je m'étonne de la confusion que vous entretenez sciemment, évidemment, sur la question de la densité. En politique, le débat et la divergence de vues sont éminemment respectables. Mais c'est une escroquerie intellectuelle que de colporter que les tours seraient une réponse à l'étalement urbain. On se demande bien d'ailleurs où pourraient s'étaler Paris et en quoi les tours y remédieraient.

Le climat électoral n'oblige pas à ce genre de mensonge. Je tiens à votre disposition une fiche réalisée par vos services, et ceux de la S.E.M.A.P.A. pour les ateliers Masséna-Brunesseau. Vous voyez si j'ai de saines lectures. Et je cite : "La densité bâtie d'un quartier de tours est de 0,75, celle d'un quartier en habitat collectif est de 1,8." Osez-vous dans cette assemblée contester une nouvelle fois vos propres données confirmées par vos experts, comme par tous les manuels d'urbanisme.

En conclusion, je dirai que ce projet repose sur une série de mensonges. Pour justifier votre dogmatisme de vouloir construire des tours à tout prix, vous n'avouez pas la vérité sur le non-respect du Plan climat. Vous n'avouez pas la vérité sur les non-crétions d'emplois. Vous n'avouez pas la vérité sur le programme. René DUTREY y reviendra. Vous n'avouez pas la vérité sur la concertation qui devait se poursuivre et qui est évidemment stoppée, tant vous avez un consensus contre ce projet. Vous n'avouez pas la vérité sur les motifs réels vis-à-vis du promoteur. Vous n'avouez pas que ces projets de tours ne sont que le reflet d'une vision urbaine dépassée, une conception de la ville productiviste aveugle aux enjeux climatiques...

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Vous concluez, s'il vous plaît !

**M. Yves CONTASSOT**. - ... qui nous renvoient 40 ans en arrière. Tout cela repose singulièrement sur un égoïsme territorial indigne de la métropole à construire. Face à l'avenir du Grand Paris, vous ne proposez que le Paris d'hier.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Très bien.

Vous avez largement dépassé votre temps de parole, mais ce n'est pas grave... Monsieur DUTREY, vous rattraperez tout cela !

**M. René DUTREY**. - Je vais essayer de rattraper le temps de parole car, cela ne vous étonnera pas, je fais, bien sûr, le même constat qu'Yves CONTASSOT.

En matière d'urbanisme et d'architecture, les tours, c'est exactement le contraire de l'écologie. Ce constat, nous ne sommes pas, d'ailleurs, loin d'être les seuls à le faire. De l'architecte Hélène JOURDA à l'urbaniste Thierry PACO en passant par l'énergéticien Olivier SIDLER, c'est l'ensemble des spécialistes de l'architecture écologique qui le partage.

C'est le constat des associations qui vous ont récemment interpellé dans un communiqué de presse : "Madame HIDALGO, les élus socialistes remettent le Plan Climat de Paris au placard et décident de construire un monstre dévoreur d'énergie, en contradiction totale avec les objectifs fondamentaux de l'éco-quartier". Il s'agit là d'associations qui ont fait la preuve de leur capacité d'expertise et de leur sérieux : "Amis de la Terre", réseau "Sortir du Nucléaire", "Amis de l'éco-Z.A.C. des Batignolles", réseau "Action Climat" et même, oui, l'association "Greenpeace" et là, je ne peux m'empêcher, à la lecture du communiqué de presse présentant les listes pour Paris, de découvrir que des militants Greenpeace sont présents sur différentes listes à ces futures élections régionales ; j'espère que ces militants pourront expliquer la position de Greenpeace sur les tours ; elle est absolument parfaite et nous la partageons complètement.

Cette capacité d'expertise des associations et des citoyens, nous devons nous en nourrir. Cela suppose d'associer les citoyens à la conception même du projet, en amont, dès le diagnostic.

Vous avez montré le peu de cas que vous faisiez de cette expertise, en présentant à la presse un projet arrêté avant même la première réunion publique avec les Parisiens.

En matière d'urbanisme, l'innovation, ce n'est pas la hauteur, c'est la démocratie. L'expérience réussie des ateliers locaux d'urbanisme, à Paris comme ailleurs en Europe, a montré que lorsqu'une collectivité s'en donne les moyens, ces outils sont extrêmement productifs ; ils permettent une phase délibérative infiniment plus riche qu'une simple enquête publique.

L'expérience montre également qu'ils favorisent l'émergence de choix urbains et de solutions innovantes. Oui, les Parisiens ne sont pas des ignares frileux qui refusent toute évolution de leur ville ; il n'est pas nécessaire de les ignorer pour faire preuve d'audace et d'innovation en la matière. Bien au contraire, nous comptons sur eux pour élaborer une politique urbaine plus inventive et plus efficace, car prétendre lutter contre l'étalement urbain en bétonnant Paris intra-muros relève de quelque chose de dérisoire à l'heure du débat sur le Grand Paris.

Paris concentre sur son micro territoire une part excessive

des richesses de notre métropole. Notre Plan Local d'Urbanisme fait déjà la part belle aux bureaux et, bien sûr, aux recettes fiscales qui en découlent. C'est grâce à la présence de ces bureaux que Paris a pu maintenir une fiscalité infiniment plus basse que dans la plupart des communes limitrophes.

A son tour, cette fiscalité avantageuse permet d'attirer de nouvelles entreprises. Pour les finances de la Ville, incontestablement, c'est là un cercle vertueux, mais pas pour les Franciliens. Dans le même temps, en effet, cette politique du tout bureau a favorisé l'envolée des prix de l'immobilier. Se loger à Paris devient inabordable pour une frange de plus en plus importante des classes moyennes et populaires et ces dernières sont peu à peu reléguées en banlieue.

A leur tour, les communes périphériques qui accueillent ces populations sont privées des ressources financières pour développer sur leur territoire les infrastructures et équipement nécessaires : crèches, écoles, bibliothèques, équipements publics.

C'est ainsi que, malgré un chômage persistant, Paris compte moitié plus d'emplois que d'habitants actifs. Bureaux concentrés à La Défense, logements en banlieue, tous les passagers du R.E.R. A connaissent l'impact désastreux de ces déséquilibres. C'est toujours au nom de la croissance et de l'emploi que ces déséquilibres ont été créés.

Vous vantez la création de 5.000 emplois grâce au projet de tours. M. CAFFET doit être impressionné, lui qui émettait des doutes sur l'efficacité de nos propositions budgétaires en termes de création d'emploi.

Rendez-vous compte, une tour de 5.000 emplois créés ! Il suffira donc, en fait, d'une petite vingtaine de tours à Paris pour résoudre le chômage parisien ; c'est cadeau ! Merci l'Exécutif !

Il n'en est rien, évidemment. 5.000 emplois seront peut-être hébergés dans la tour, mais ils ne seront en aucun cas créés. Plus que de création, il s'agit bien de captation de richesse au détriment des communes voisines.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Il vous reste une minute.

**M. René DUTREY**. - Merci.

Nous proposons, pour notre part, de consacrer les derniers terrains à des activités réellement nouvelles et innovantes ; favoriser l'activité, oui, mais au service d'un emploi diversifié, au service de la conversion de notre économie à l'écologie, au service de l'adaptation de notre territoire à la crise environnementale.

Je finirai donc en une phrase.

Effectivement, c'est très difficile de parler d'écologie aujourd'hui dans la capitale, quand on voit une municipalité développer une flotte de voitures, des tours et des caméras de vidéosurveillance ; cela ne ressemble pas à une ville durable.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUTREY.

Je donne la parole à Gilles ALAYRAC.

**M. Gilles ALAYRAC**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.



Le processus qui permettra l'édification de la tour "Triangle" se poursuit avec ce projet de délibération qui prévoit une révision du P.L.U.

Il vise plusieurs objectifs qui sont ceux, d'ailleurs, affirmés dès 2008. Alors pourquoi soutenir ce projet ?

D'abord, parce qu'il va contribuer au développement de l'activité économique. Cet immeuble de grande hauteur, nous l'espérons, accueillera jusqu'à 5.000 emplois. Il sera un signal fort pour le parc des expositions, pour le dynamisme de la métropole parisienne qui est, nous le savons, confrontée à un contexte international tendu. Il sera un atout plus que symbolique en faveur de la visibilité et de l'attractivité internationale de notre ville. La tour "Triangle" sera aussi un moyen d'offrir de l'espace pour les bureaux. Beaucoup de chantiers ont été gelés ces derniers mois avec la crise et on s'oriente donc vers une rareté de l'offre immobilière.

Deuxième objectif : animer et requalifier le secteur de la porte de Versailles. La tour accueillera un ensemble de commerces de 1.500 mètres carrés en rez-de-chaussée, du côté de l'avenue Ernest-Renan. Naturellement, mon vœu est que ces commerces soient en lien avec les besoins de ce quartier du 15e arrondissement. La tour sera librement accessible au public depuis les commerces jusqu'aux belvédères qui accueilleront cafés et restaurants. Il s'agit donc bien d'un projet d'intérêt général, puisqu'il sera ouvert au public.

Je voudrais souligner qu'avec ce projet, nous tournons le dos à ce qui se faisait auparavant ; je pense en particulier à La Défense ou à la tour Montparnasse, qui sont des immeubles de grande hauteur qui n'offrent pas ou peu la possibilité d'y accéder librement. Je n'oublie pas le jardin de 8.000 mètres carrés qui sera créé le long du boulevard Victor et qui, lui aussi, offrira un espace public supplémentaire.

La tour "Triangle" permettra, enfin, d'accroître le lien entre Paris, Vanves et Issy-les-Moulineaux. Elle ne sera pas un obstacle visuel ou même physique, mais un lieu de passage entre les trois villes.

Je voudrais rappeler que l'avenue Ernest-Renan, pour ceux qui ne la connaissent pas, ne sert aujourd'hui qu'à la logistique du parc des expositions, qu'elle n'accueille aucun commerce et je ne vois pas comment on pourrait faire pire.

La tour "Triangle" s'implantera aussi dans une zone qui connaît un renouveau exemplaire, avec le réaménagement de la porte de Versailles, la requalification du boulevard des Maréchaux et les offres nouvelles en matière de transports qui ont complètement métamorphosé ce quartier.

Enfin, ce qui contribue à rendre séduisant ce projet de tour, c'est que la révision du P.L.U. vise à encourager les nouvelles formes d'architecture dans le respect du Plan Climat de la Ville et du Grenelle de l'environnement.

Il n'est pas indifférent de relever que l'agence suisse Herzog et de Meuron est une structure prestigieuse qui fait honneur à notre ville. Je rappelle que le Grand stade de Pékin ou la Tate Modern de Londres sont aussi issus de leurs travaux.

2010 sera l'année du lancement de l'enquête publique de révision du P.L.U. Je souhaite que la concertation qui sera organisée sur le projet rassure ceux qui ont encore besoin de l'être.

Une réunion publique est prévue avec Mme HIDALGO, M. GOUJON et les maires des communes voisines et peu importe

qui en est l'instigateur, ce qui me paraît bien secondaire d'ailleurs ; des ateliers participatifs sont envisagés, ainsi qu'une exposition pour le grand public.

Mais à ce stade, il est nécessaire que les groupes politiques, de droite en particulier, clarifient leur positionnement sur ce projet, parce que les arguments que nous entendons ne sont pas du tout lisibles. J'ai écouté attentivement les orateurs de l'U.M.P. au conseil du 15e arrondissement et je vois de leur part une sorte d'exercice schizophrène, parce que, d'un côté, on ne veut pas contrarier les investisseurs économiques et la C.C.I., mais, de l'autre, on prête aussi une oreille attentive à certains riverains qui ne veulent pas entendre parler de tours et on met tellement de conditions au projet qu'on ne voit pas comment il pourrait être soutenu.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Il vous reste une minute.

**M. Gilles ALAYRAC**. - Notre groupe, de son côté, souhaite que le permis puisse être déposé sans tarder après la révision du P.L.U.

Je voudrais souligner que ce sont les investisseurs qui accueilleront qui décideront ce que sera cette tour "Triangle" et eux seuls et, naturellement, ils le feront en fonction du contexte économique. Comment pourrait-il en être autrement ?

Pour nous, ce projet "Triangle" est une très bonne initiative pour l'attractivité économique de Paris et de sa métropole. Il respecte notre environnement et, pourquoi ne pas le reconnaître, il est beau.

Je propose donc de voter en faveur de cette modification du P.L.U. qui permettra la concrétisation de ce projet de tour "Triangle" à la porte de Versailles.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

La parole est à M. Philippe GOUJON, maire du 15e.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Maire, je ne vais pas répondre à M. ALAYRAC, même s'il a mis en cause les élus de la majorité du 15e, mais lui confirmer que nous avons effectivement bien l'intention de tenir compte de l'avis des habitants du 15e, ce qui me paraît assez légitime.

C'est la seconde fois que ce projet est examiné en Conseil et, lors de la séance du 9 juillet, avait été approuvé le lancement d'un processus d'étude sur l'évolution du paysage urbain parisien. Le Conseil du 15e avait adopté ce projet mais moyennant le vote de trois amendements et si, finalement, nous avons rejeté ce projet de délibération en Conseil à l'époque, ce vote hostile était lié à la réalisation de barres de 50 mètres dans l'ensemble des arrondissements périphériques, et cela, même si le 15e s'en trouvait exclu.

Nous confirmons évidemment notre rejet de cet urbanisme, comme nous confirmons, par souci de cohérence et de conviction, l'approche qui fut la nôtre de la tour Triangle.

Il est vrai qu'il nous appartient aujourd'hui de penser l'avenir sans reproduire les erreurs d'hier. 30 ans ont passé, mais le traumatisme est encore profond, dû à l'échec urbanistique de la tour Montparnasse et du Front de Seine. Deux quartiers d'ailleurs qui attendent impatiemment la réparation de cet outrage et ces erreurs du passé, qui ont défigurés notre ville, reconnaissons-

le, ont au moins permis de réviser notre façon de penser l'urbanisme en hauteur.

C'est pourquoi le débat d'aujourd'hui ne saurait, selon nous, se réduire à un débat pour ou contre les tours. Nous ne sommes pas dogmatiques. Elles peuvent aussi, et les exemples abondent, être le gage d'une ville plus moderne et dynamique assumant son passé et, en même temps, tournée vers l'avenir. C'est le cas d'ailleurs à Londres, Berlin ou Milan.

Le Président de la République a eu raison d'initier la réflexion en lançant une consultation internationale sur le Grand Paris à laquelle ont contribué, comme vous le savez, une dizaine des plus grands urbanistes et architectes.

Car l'architecture, c'est vrai, fait partie évidemment de notre identité même ; elle doit être créative, audacieuse, innovante. Dans le cas d'espèce, elle peut permettre une nouvelle ambition et, pourquoi pas, un nouveau souffle pour le 15e.

Alors, oui, il nous faut veiller à tenir compte de l'ensemble des facteurs qui fonde le développement de la ville, c'est-à-dire l'insertion urbaine, l'organisation des transports, la flexibilité des usages dans le temps, l'articulation avec les territoires voisins dans une logique de dynamique urbaine à l'échelle de l'agglomération. Et, alors que le monde attend beaucoup - et vous l'avez souligné, pour certains d'entre vous - du sommet de Copenhague, auquel je me suis rendu hier d'ailleurs, il est absolument essentiel de placer le développement durable au cœur de la question du renouvellement urbain. On sait bien que des concepts, notamment celui de Jacques FERRIER sur les "tours vertes", sont tout à fait intéressants. Il faut nous orienter vers la performance énergétique, oui, les ventilations naturelles, l'inertie thermique, les panneaux photovoltaïques, la végétalisation, qui ciblent à la fois la préservation de l'environnement et de l'énergie.

J'ajouterai, bien sûr, la nécessaire réussite de l'intégration dans une ville haussmannienne, le traitement harmonieux des usages et des fonctions (bureaux, parkings, transports en commun, commerces, espaces et équipements publics).

Si l'intention d'Unibail, concessionnaire du parc et qui finance intégralement la réalisation, est tout à fait légitime, il faut répondre aux nécessités de la compétition internationale des foires et des salons. L'intérêt des habitants du quartier, des Parisiens dans leur ensemble, est pour nous, c'est vrai, un objectif prioritaire. C'est en ce sens que l'évolution du projet initial tel qu'il avait été présenté au public voilà un an et demi, avec son hôtel, ses espaces de congrès, sa pépinière de salons, nous a semblé aujourd'hui perdre de sa cohérence. Certes, la crise est passé par là et l'hôtel, on le sait, perdait de sa rentabilité et, pis encore, je crois, n'aurait pu respecter les normes du Plan Climat. Dont acte !

Mais alors, étudions néanmoins l'opportunité économique de la réalisation d'un immeuble de grande hauteur porte de Versailles. Une tour est-elle utile à cette fin ? Sa force d'attraction innovante permettra-t-elle la relance des salons à Paris et de l'économie parisienne ?

Précisons, une fois ce point éclairci, le respect des normes H.Q.E. les plus exigeantes, en fixant le plafond de consommation énergétique à 50 kilowatts/heure par mètre carré en améliorant la végétalisation de l'ensemble du site de la porte de Versailles, du parc des Expositions, en équipements photovoltaïques.

Même si les belvédères prévus réjouiront les visiteurs et

les touristes, réaffirmons notre préférence pour un équipement collectif qui pourrait être une crèche et la requalification des espaces publics autour de la porte de Versailles.

Prévenons aussi le risque de l'insuffisante capacité des transports en commun, malgré la récente jonction des T2 et T3 et, dans ce secteur déficitaire en capacité de stationnement, ouvrons le stationnement résidentiel, et exclusivement résidentiel, aux riverains.

Le rappel du remplacement de la station-service par un jardin de près de 1 hectare, de la réalisation de commerces, de la réparation indispensable de la rupture urbaine avec Issy et Vanves et de la création d'un grand monument urbain, oui, emblématique d'une nouvelle entrée de Paris dans un secteur où s'érige sur Issy-les-Moulineaux un vaste quartier de tours sont des éléments importants, tout comme le traitement des ombres portées.

Mais évoquons aussi le rappel de l'amendement voté en 2008 pour un programme pluriannuel, et les élus du 15e y tiennent beaucoup, de réparation des opérations d'urbanisme des années 1960-1970 et l'ouverture d'un atelier d'urbanisme permettant de disposer d'une expertise et d'une meilleure appréhension des questions d'urbanisme par les habitants.

Si ces différents points méritent d'être précisés, c'est une approche fondamentalement inverse de celle qui a prévalu jusqu'à présent qu'il faut instaurer en matière de concertation. Celle-ci a en effet totalement évincé jusqu'à aujourd'hui les élus du 15e, dont le maire et le député Jean-François LAMOUR, d'ailleurs. C'est contraire, je crois, à la lettre comme à l'esprit de la décentralisation proclamée par le Maire de Paris. Il est encore temps de réaliser cette intention de travailler avec le maire du 15e qu'affirmait la Première adjointe au Conseil du 9 juillet.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur le Maire !

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Je conclus.

C'est ce que je serai amené à préciser, d'ailleurs, dans l'amendement que j'ai déposé qui, de surcroît, permettra d'accorder davantage de place à la concertation avec le C.I.C.A. et les conseils de quartier.

Voilà la position de l'ensemble de la majorité du 15e. Elle consiste, tout en exigeant une véritable concertation, et je le dis pour M. ALAYRAC qui n'a finalement toujours pas compris notre position, à accepter l'engagement de la procédure de révision, compte tenu d'un amendement récapitulatif.

L'image de Paris à l'étranger compte, tout comme la compétitivité du parc mais pas à n'importe quel prix. Pour moi qui suis le représentant des habitants du 15e, leur intérêt est prioritaire, il doit être bien davantage pris en compte.

C'est pourquoi l'ensemble de ces conditions doivent être posées pour que cette tour, si elle voit le jour malgré la crise et avec l'accord et l'impulsion du Maire de Paris, qui évidemment a seul le pouvoir de décision en la matière, respecte les habitants du quartier, profite au 15e et à Paris.

Je vous remercie.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

**Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense que notre débat de ce matin est essentiel pour l'avenir de Paris parce que le projet Triangle est un double pari.

Un pari sur le projet de gratte-ciel, un immeuble de très grande hauteur. C'est le premier, finalement, depuis Montparnasse. Depuis Montparnasse, nous avons eu des immeubles de grande hauteur mais pas des immeubles de très grande hauteur comme celui-ci.

Mais c'est un projet qui a perdu de sa mixité depuis un an, pour ce qui concerne sa destination.

Alors, oui, il y a eu la crise, mais la mixité des tours est un gage de réussite du projet. Nous ne devons pas échouer dans l'accompagnement de ce projet.

Double pari parce qu'il y a aussi un pari sur les termes de la concertation qu'il faut absolument réussir pour que les Parisiens, et au premier rang desquels les habitants du 15e, comprennent ce projet. Je me réjouis de la confiance retrouvée entre la mairie centrale et la mairie du 15e qui va permettre un copilotage indispensable pour la réussite du projet. Cette confiance d'ailleurs ne doit pas être déçue.

Il faudra dire la vérité aux Parisiens, tout mettre en œuvre pour la plus grande transparence. Il faudra aussi que l'Exécutif parisien ne cède pas aux sirènes du dogmatisme et choisisse le pragmatisme pour rassurer les riverains. Je pense notamment aux craintes actuelles concernant les embouteillages porte de Versailles. S'il faut un plan de circulation pour étudier en amont les déplacements, il faudra que la Direction de la Voirie et des Déplacements soit disponible. S'il faut être aux côtés des commerçants qui s'inquiètent des conséquences des travaux, là encore, il faudra être à leurs côtés.

A la veille du lancement de la concertation, je me dis que la tâche sera rude. Ce double pari Triangle doit vraiment donner lieu à un geste architectural exceptionnel.

Alors, pas de schizophrénie, Monsieur ALAYRAC ! Il faudra être exigeants, il faudra être sincères, il faudra être courageux pour parvenir enfin à réconcilier les Parisiens avec les gratte-ciel.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - J'ai été surpris par la rapidité de l'intervention.

Je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Tout d'abord merci pour ce débat tout à fait serein et, je pense, important pour notre ville et notre métropole.

D'abord, je me réjouis, tout comme l'a fait Jean-Pierre CAFFET en ouvrant cette discussion, que ce projet vienne devant notre Assemblée parce que c'est un pas décisif que nous allons faire aujourd'hui. Nous en avons parlé le 8 juillet 2008, lorsque j'avais présenté le projet de délibération ouvrant justement la possibilité de faire des immeubles de grande hauteur sur

des sites mentionnés en couronne de Paris, et la porte de Versailles faisait partie de ces sites, non pas pour le logement mais effectivement pour l'attractivité économique, puisque la porte de Versailles n'est pas une zone d'aménagement, comme nous l'avons, par exemple, à Batignolles ou à Masséna ou encore à Paris Nord-est. Donc, nous ne sommes pas sur un projet d'aménagement de cette nature dans lequel il y a logement, espaces verts et bureaux, nous sommes vraiment spécifiquement centrés sur la thématique économique, ce que j'avais dit au mois de juillet 2008.

Nous accomplissons un pas décisif et je crois que nous pouvons nous en réjouir parce que, par les temps qui courent, c'est-à-dire quand même dans un contexte de crise financière et économique particulièrement dure, on peut se réjouir que des investisseurs européens, puisque "Unibail-Rodamco" est une société de capitaux européens (français et hollandais), aient la capacité d'investir pour l'emploi dans notre Capitale et que cet investissement privé soit également soutenu par ce projet, par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, qui est un partenaire extrêmement important de la Ville sur la dynamique économique et sur les questions d'emploi.

Nous pouvons nous en réjouir, comme nous pouvons nous réjouir à terme des 5.000 emplois créés. J'entends beaucoup de certitudes de la part de mes collègues "Verts", il faut qu'ils arrêtent de voir le monde uniquement à travers leurs lunettes et des lunettes qui sont quand même d'un pessimisme notoire. Nous devons aussi, c'est notre responsabilité d'élus et de responsables politiques offrir des solutions et pas simplement dénoncer les catastrophes à venir.

Offrir des solutions, c'est notamment offrir des solutions en matière d'emploi, et je n'accepte pas et n'accepterai jamais - je remercie les différents orateurs de la majorité comme de l'opposition qui s'expriment en ce sens -, que l'on considère que la question de l'emploi à Paris n'est pas une question, et que ce serait égoïste que de vouloir créer de l'emploi à Paris, compte tenu du niveau de chômage.

Allez dire cela à des personnes sans emploi, qui sont en train de tomber sous nos yeux, vous verrez ce qu'elles vous répondront. C'est aussi urgent de lutter contre le chômage que contre le réchauffement climatique, je n'admettrai pas qu'on relativise la condition humaine d'un certain nombre de personnes qui sont en souffrance forte. Donc oui, nous continuerons à créer de l'emploi et oui je crois que ce sera particulièrement apprécié par les Parisiens et les Franciliens. C'est un moment important que nous vivons aujourd'hui avec l'examen de ce projet de délibération puisqu'il s'agit d'ouvrir le processus de révision simplifiée du P.L.U. nous permettant de déplafonner sur le site du Parc des Expositions pour réaliser cet immeuble de grande hauteur.

Tout d'abord, comme cela a été dit par beaucoup de mes collègues ici, la qualité architecturale du bâtiment. Les grands architectes que sont Herzog et de Meuron sont vraiment au rendez-vous de la recherche architecturale et esthétique qui doit aussi être la nôtre dans le choix d'un certain nombre de bâtiments qui s'implantent à Paris. Je crois que la qualité architecturale de cet immeuble apportera beaucoup aussi à l'attractivité du secteur de la porte de Versailles et du Parc des Expositions.

Une précision pour Mme POIRAUT-GAUVIN qui dit que depuis la tour Montparnasse il n'y a pas eu de construction de tour à Paris. Si, la dernière en date est la tour Cristal, qui est d'ailleurs sur Beaugrenelle, c'était une précision.

Qualité architecturale et qualité environnementale, et là

encore, arrêtez d'être dans la caricature, si vous pensez que le modèle de la majorité parisienne c'est Dubaï, j'ai du mal à me dire ce qui fait que vous êtes encore avec cette majorité, parce que c'est de la caricature. Dubaï n'est pas notre modèle.

En revanche, Berlin oui, Copenhague oui, Francfort oui, ce sont des villes écologiques. Berlin est d'ailleurs devant nous dans le classement des grandes villes écologiques, puisque nous sommes deuxième, rendu public à Copenhague il y a quelques jours. Ces villes conjuguent très bien l'écologie et un urbanisme dans lequel il y a place aussi pour des émergences et des immeubles de grande hauteur.

Nous ne sommes pas dans une écologie punitive, nous sommes là pour apporter des solutions et de l'envie de croire en l'avenir. Si nous disions en permanence à nos citoyens "Vous êtes fichus, la planète est fichue, il n'y a aucune solution à rien", je ne sais pas à quoi nous servirions. Nous sommes donc là pour apporter des solutions, et une des solutions en matière d'écologie, puisque nous savons qu'une concentration importante se fait autour des villes, que d'ici quelques années elles regrouperont environ 80 % de la population de la planète, nous savons que la solution c'est notamment la ville dense. Oui la ville dense, c'est une ville dans laquelle on ose la création architecturale, on ose y compris la hauteur dès lors que nous respectons les normes environnementales pour les bâtiments que nous créons.

Lorsque je vous entends dire que faire des immeubles de grande hauteur et faire de l'"Autolib'", ce serait anti écologique, je vous dis, nous ne sommes pas là pour punir les citoyens, nous sommes là pour trouver des solutions, et trouver une solution de déplacement avec la voiture électrique est une façon de lutter contre les gaz à effet de serre et de permettre aussi la mobilité indispensable à la vie d'une métropole.

Nous devons avancer, le Plan Climat sera respecté, c'est la norme dans laquelle nous sommes, c'est aussi le Grenelle de l'Environnement, et je vous entends nous dire, ce sera pas possible. Comme on nous disait il y a trois ans, ce ne sera pas possible de faire des immeubles à 50 kilowatts-heure par mètre carré, on disait, c'est de la folie, c'est beaucoup trop, et aujourd'hui on a des immeubles produits à Paris en énergie positive et des immeubles qui sont à 30 kilowatts-heure d'énergie primaire par mètre carré.

Je fais confiance aussi aux progrès technologiques et à la science pour nous aider à résoudre notamment ce défi planétaire qui passe par la réduction de la consommation énergétique et de l'émission des gaz à effet de serre des bâtiments que nous produisons. Le Plan Climat sera respecté.

Je ne reviens pas sur l'attractivité économique, mais le fait d'avoir ce beau signal à la porte de Versailles va permettre au Parc des Expositions, qui est en concurrence, je sais que pour certains c'est un gros mot, mais elle est là, et il faut que l'on se batte aussi pour les populations qui nous ont désignés pour les représenter. La concurrence est très forte entre les villes de salons et de congrès, je pense en Europe à Francfort et Milan, et ce signal apporté sur la Porte de Versailles permettra de redonner à la porte de Versailles et au Parc des Expositions sans doute une attractivité renouvelée. Bien sûr, il y aura d'autres évolutions à imaginer par les actuels gestionnaires de ce parc. Il y aura des équipements. Le programme a subi des modifications et j'ai entendu notamment Jean-Pierre CAFFET évoquer la pépinière. Oui, je tiens vraiment à ce qu'il y ait une pépinière d'entreprises. Nous sommes nombreux à partager cette volonté, et nous ferons tout pour qu'il y en ait une sur ce site, notamment une pépinière qui pourrait être dédiée aux activités de foire et

salon.

Oui, il faut un équipement petite enfance, un équipement public pour les habitants du quartier mais aussi pour les personnes qui viendront travailler dans ce bâtiment ou qui viennent au Parc des Expositions. L'idée d'avoir un équipement petite enfance ou enfance tout court est une idée à laquelle nous souscrivons tous et que nous ferons avancer ensemble.

Dans ce projet qui nous est présenté aujourd'hui, la dimension métropolitaine ne peut pas être passée sous silence, nous devons affirmer dans notre métropole, en lien avec les communes riveraines, notamment Issy-les-Moulineaux et Vanves, cette ambition métropolitaine. Le fait d'avoir un immeuble qui pourra accueillir 5.000 emplois au cœur d'un quartier qui est lui même au cœur de la métropole et qui est extrêmement bien irrigué par un réseau de transports performants, puisque nous sommes aujourd'hui, avec le T3 et le T2 qui viennent de se connecter à cet endroit, à 25 minutes de La Défense, nous avons plusieurs lignes de métro, un ensemble de propositions de transport en commun qui font que placer 5.000 emplois à cet endroit, certes dans un immeuble de grande hauteur est sans doute plus écologique que placer 5.000 emplois dans un champ betteraves où il n'y aurait aucun moyen de s'y rendre en transport en commun.

Il y a non seulement la performance des bâtiments mais aussi la performance d'un territoire qui font que nous sommes dans la métropole écologique ou pas.

Enfin, vous avez évoqué la concertation, je ne reviendrai pas sur des éléments de polémique, puisque l'heure n'est pas à la polémique, nous n'avons pas évincé les élus du 15e arrondissement, nous n'avons pas pu travailler ensemble pour des raisons qui sans doute doivent être partagées de part et d'autres, je suis quand même conciliante et ouverte.

Aujourd'hui, nous ouvrons une nouvelle page. Je l'avais toujours dit, le Maire de Paris aussi, bien sûr que le copilotage de ce projet doit se faire avec le maire du 15e, bien sûr que les populations doivent être associées par l'ensemble des outils qui permettent de les associer (conseil de quartier, C.I.C.A., Conseil d'arrondissement), mais nous poursuivrons aussi les ateliers participatifs qui nous ont permis d'associer une population assez large à un projet qui, certes, peut inquiéter un certain nombre de riverains, mais pour habiter quand même tout près de ce lieu, je peux vous dire qu'il y a aussi une envie très forte de beaucoup de riverains, de beaucoup de commerçants du secteur de voir ce secteur se redynamiser. Je sais qu'il y a aussi de l'enthousiasme.

En tous les cas, je voulais vous remercier.

Une réponse sur l'amendement présenté par "Les Verts". Je le rejeterai, parce qu'on est quand même dans des considérations qui relèvent de la caricature, donc ce n'est pas possible, je suis désolée. J'aimerais tellement qu'on puisse travailler d'une façon moins dogmatique et moins caricaturale, mais je ne pourrai pas accepter vos amendements.

En revanche, j'accepterai l'amendement de l'U.M.P. Il y a des éléments dans les considérants qui ne pèsent pas juridiquement sur la délibération, avec lesquels je ne peux pas être en accord, mais en tous les cas, sur les éléments, les amendements qui, eux, ont une force juridique puisqu'ils vont être intégrés à la délibération, je suis en accord, que ce soit sur le parc de stationnement considérant le résidentiel, que ce soit sur les considérations relatives au quartier environnant... Je crois que nous avons pu travailler ensemble et, en tous les cas, j'apporterai un avis favorable à votre amendement.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole, pour une explication de vote, à Mme la Présidente Marinette BACHE.

**Mme Marinette BACHE**. - Je serai très rapide, puisqu'il ne s'agit, bien sûr, que d'une explication de vote, mais quand même deux mots pour vous dire que notre groupe a toujours été attaché à ce qu'on ne construise pas les tours n'importe où et le choix de ce quartier - Mme HIDALGO vient d'ailleurs de le souligner - nous semble particulièrement bien choisi parce que bien desservi.

Nous sommes aussi attachés à ce que les tours soient aussi des lieux de mixité de destination ; le fait que les équipements publics ne soient pas oubliés nous va également.

Deux mots aussi pour dire que nous sommes bien conscients de l'importance de la décision que nous allons prendre aujourd'hui et du "pas décisif", pour reprendre l'expression qui a été utilisée tout à l'heure, que l'on va faire en votant ce projet de délibération.

Deux mots enfin pour dire que nous sommes sensibles à la fois au geste architectural qui va être commis dans ce quartier et pour souligner qu'une tour n'est pas forcément anti-écologique, contrairement à ce que disent nos amis "Verts". Pour ce qui est de notre groupe, nous sommes tout à fait sensibles au fait qu'une ville écologique est forcément une ville dense. Je suis également sensible à l'engagement de l'Exécutif sur le Plan Climat à ce sujet.

Au-delà de tout cela, au-delà de tous ces arguments, venons en à l'essentiel qui est, pour nous, déterminant, au-delà, d'ailleurs, de la pépinière d'entreprise : les 5.000 emplois créés. Je pense que dans la situation de crise que traverse aujourd'hui notre pays, c'est un argument déterminant et c'est quelque chose qu'on ne peut pas traiter à la légère.

Bien évidemment, nous voterons ce projet de de délibération.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole, pour une explication de vote, à M. Alain LHOSTIS.

**M. Alain LHOSTIS**. - Le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche votera ce projet de délibération, parce que nous sommes partisans de la ville écologique, nous sommes partisans de la densité qui est une garantie pour la ville écologique, nous sommes partisans de l'emploi créé parce que c'est en pleine conformité avec le développement écologique, le développement durable. Nous pensons aussi que dans un quartier comme celui de la porte de Versailles, dont on peut dire aujourd'hui qu'il n'a pas vraiment d'organisation urbaine bien visible et que cela ressemble plutôt à un ensemble de grands hangars, certes nécessaires au parc des expositions mais que, justement, faire un beau geste architectural dans ce secteur peut lui donner un atout fort dans le domaine de concurrence - nous l'assumons aussi - des villes pour attirer les expositions, pour la présentation des nouvelles technologies, pour la présentation des activités économiques les plus diverses c'est néces-

saire à une grande capitale.

Nous voterons sans aucune réserve, parce que tout cela s'inscrit dans le Plan local d'urbanisme que nous avons voté, qui nous convient et qui se met en œuvre d'ores et déjà.

Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole au Président LAMOUR.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous ai entendue, Madame HIDALGO, nous parler de beaucoup de concertation. Malheureusement, en particulier quand vous avez lancé cette opération, qu'on le veuille ou non, dans la précipitation, la concertation était plutôt un élément accessoire de cette dynamique qui doit amener un jour une tour dans le 15<sup>e</sup> arrondissement.

Je voudrais en revenir à l'essentiel, parce qu'il y a quelque chose que je n'ai pas très bien compris, Madame HIDALGO. Vous et vos services avez travaillé avec le cabinet de M. Philippe GOUJON, et vous avez donné votre accord pour établir le vœu n° 95 bis.

Il a fait vraiment l'objet, il faut le reconnaître, au travers des échanges, d'une vraie concertation. Mais vous connaissez le subtil équilibre entre l'exposé des motifs et l'amendement en lui-même qui a fait l'objet de cet accord.

Or, j'ai entendu de votre bouche il y a quelques instants que vous étiez opposée - je reprends vos propres mots - à un certain nombre d'éléments de cet exposé des motifs.

Alors, Madame HIDALGO, là, les choses changent radicalement. Si l'accord global sur ce document est rompu aujourd'hui, puisque vous vous dites opposée à un certain nombre d'éléments qui sont inscrits dans l'exposé des motifs, à moins d'entendre autre chose dans votre bouche maintenant, je vous demanderai une suspension de séance pour que nous réunissions notre groupe pour définir quelle sera notre position. Car, là aussi, si la concertation s'arrête dès aujourd'hui, alors on peut craindre effectivement que dans la période assez lourde d'enquête publique et de travail en commun entre le maire du 15<sup>e</sup> et vous-même, il y ait une telle divergence d'opinions que ce travail soit voué à l'échec.

J'attends de votre part, Madame HIDALGO, que vous puissiez nous préciser quelle est exactement votre position, y compris sur un certain nombre d'éléments qui, pour nous, sont majeurs et, pour des raisons juridiques, n'apparaissent pas dans l'amendement lui-même, mais dont nous tenions qu'ils apparaissent très clairement dans l'exposé des motifs.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Explication de vote demandée par M. Yves CONTASSOT. Je pensais qu'on avait tout compris, mais vous rajoutez une explication de vote.

Ensuite, Mme HIDALGO vous répondra et nous aviserons.

**M. Yves CONTASSOT**. - Nous aussi, nous sommes évidemment pour la ville dense, compacte, je dirai, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, et écologique et je crois que personne ne peut nous faire le reproche de ne pas avoir défendu cela de manière bien solitaire pendant des années, il faut bien le dire, même si, maintenant, tout le monde revendique les mêmes vocables.

Je n'ai pas compris, parce qu'il me semblait que Jean-Pierre CAFFET avait demandé dans son intervention qu'il y ait un bilan ex-ante - je reprends ses termes - sur les questions énergétiques ; c'est exactement ce que nous demandons dans l'amendement n° 91, alors j'ai du mal à comprendre pourquoi on félicite Jean-Pierre CAFFET de son intervention et qu'on refuse l'amendement qui va avec.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Madame la Maire, vous répondez à l'interpellation du Président.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - Merci.

Je peux comprendre que M. LAMOUR soit un peu gêné, puisque ce n'était pas exactement une position qu'il souhaitait suivre, et je me réjouis que la majorité du 15e et son maire aient accepté de travailler de façon très concertée avec nous.

Nous avons fait un travail tout à fait précis sur les éléments qui permettaient de ne pas fragiliser la délibération que nous portons, qui est une délibération sur l'engagement de la procédure de modification simplifiée du P.L.U. et nous avons fait en sorte qu'effectivement, ne figure comme élément réglementairement ayant un impact sur la délibération, sur le plan juridique, que des éléments qui se rapportent à la modification simplifiée du P.L.U.

Cet amendement est un amendement qui, moi, me convient. Je crois qu'on l'a bien travaillé ensemble, et pour lequel j'émet un avis favorable.

Les considérants de l'exposé des motifs qui ne pèsent pas juridiquement, c'est comme cela, cela ne pèse pas juridiquement. Ce sont des considérants, ils vous appartiennent et c'est très bien.

Il y a des éléments de ces considérants sur lesquels je me sens tout à fait à l'aise. Par exemple, le fait qu'on explique qu'il y a des avancées récentes sur la mise en place des correspondants de nuit, et pour cause, on y a quand même bien travaillé. En tout cas, j'y suis aussi pour quelque chose.

Ce qu'on dit sur les quartiers Duplex, Beaugrenelle, etc. d'ailleurs, c'était un amendement ou un vœu que l'on avait voté en juillet 2008 ensemble, et c'est repris ici, cela me va.

Prendre acte qu'il n'y a aucune opération d'aménagement dans le 15e arrondissement, c'est une chose qui est là sous nos yeux. C'est factuel. Il n'y a pas d'opérations d'aménagement dans le 15e arrondissement avec des immeubles de logement allant jusqu'à 50 mètres de hauteur.

Mais dans les propos, par exemple, de M. GOUJON - je ne l'ai pas repris pour dire que l'accord ne pouvait pas être possible entre nous - il y a, par exemple, des formulations - même dans les formulations de Mme BRUNO, j'aurais pu m'en offusquer aussi - visant à dire que l'urbanisme que nous poursuivons consisterait à vouloir faire des barres et des tours de 50 mètres de logements. Je ne suis pas d'accord avec cette vision. D'accord ?

Mais dans la formulation qui a été reprise par vous, c'était quand même évoqué. Donc, il y a des choses qui nous distinguent. C'est comme ça, c'est la démocratie. On n'est pas d'accord, par exemple, sur Batignolles ou sur d'autres sites. Là-dessus, nous sommes d'accord.

Je continue. Sur l'amendement, je suis parfaitement en

accord, mais je ne suis pas favorable à ce que l'on caricature ou que l'on extrapole. Voilà. Il n'y a pas d'opérations, c'est factuel, d'aménagement dans le 15e arrondissement sur des immeubles de 50 mètres, je le réaffirme comme je l'avais affirmé dès le 8 juillet dernier, parce que c'est factuel, mais je ne souhaite pas que l'on caricature.

Sur l'évocation que vous avez eu - vous l'avez dit oralement, c'est vrai que cela ne figure pas aussi nettement dans le considérant -, notamment d'un atelier d'urbanisme dans le 15e arrondissement, nous nous en sommes expliqués et nous sommes d'accord, non pas pour créer un atelier d'urbanisme dans le 15e arrondissement, mais pour voir, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres arrondissements, comment, en partant d'associations qui aujourd'hui travaillent sur ces questions d'urbanisme, les aider à effectivement mettre en œuvre une expertise sur les questions d'urbanisme dans notre arrondissement.

Je vois bien que M. LAMOUR continue à être un peu gêné aux entournures. J'émet un avis favorable à cet amendement. Si pour vous cela justifie une suspension de séance, je ne sais pas ce qui ne la justifierait pas.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Vous avez entendu les explications de Mme HIDALGO.

Une précision ? Une précision du Président du groupe et ensuite M. GOUJON.

**M. Jean-François LAMOUR**. - Une précision. Tout à fait.

Madame HIDALGO, je ne suis absolument pas gêné aux entournures. Déjà, je ne parlais pas en mon nom personnel, mais au nom du groupe, cela ne vous a pas échappé. C'est une position de groupe et non pas une position individuelle. Je ne suis absolument pas gêné aux entournures.

La seule raison qui me fait intervenir, c'est que comme on n'a été absolument pas, en ce qui nous concerne, associés à vos démarches, je mets simplement un certain nombre de bémols. Je retrouve parfaitement ce qui est inscrit dans l'amendement n° 95 bis, pour justement faire évoluer votre position et aller vers plus de concertation.

Je vois un signe positif, mais nous resterons très attentifs.

Je donne la parole, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Maire...

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - C'est moi qui donne la parole, jusqu'à preuve du contraire. Mais je vais vous suivre...

**M. Jean-François LAMOUR**. - On s'y voit de temps en temps ! Merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Donc, Monsieur le Maire du 15e, vous avez la parole.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci. C'est trop d'honneur que vous soyez si nombreux à me donner la parole.

Je voudrais rassurer Mme HIDALGO pour confirmer qu'avec mon collègue Jean-François LAMOUR, nous sommes dans un accord total sur cette politique et sur cette position concernant la tour Triangle. D'ailleurs, je pourrais le dire aussi, sans trop m'engager, comme sur tout le reste, cela va s'en dire.

Nous avons travaillé ensemble sur ce sujet avec toute la

majorité, parce que nous nous sommes concertés de façon très importante au niveau de la majorité du 15e, mais la position qui est la nôtre, exprimée par nos voix, c'est un accord unanime de notre majorité du 15e, avec d'ailleurs le Nouveau centre, et je remercie Mme BRUNO de son intervention.

Bref. Juste pour qu'on y voit plus clair. C'est vrai qu'il y a eu d'abord un débat, fort riche et fort long, au conseil d'arrondissement du 15e. Mme HIDALGO, à l'époque, a fait pour son groupe un N.P.P.V. concernant l'amendement que nous déposons. A partir de là, elle nous a engagé à une concertation, ce que nous avons bien sûr tout à fait apprécié.

Cette concertation a eu lieu et a donné lieu à cet amendement, qui est un, même si on sait très bien que c'est le dispositif qui est juridiquement valable, mais qui est un en matière d'exposé des motifs et de dispositif. D'ailleurs, nous avons même, et elle le sait bien avec elle et avec son cabinet de la direction de l'urbanisme, travaillé à la virgule.

Ce qui a pu être dit oralement par les uns et les autres, bien sûr, c'est l'expression orale de présentation d'une position, d'un groupe, d'un maire, d'une majorité. Mais ce qu'il y a dans l'exposé des motifs, c'est quelque chose de très précis.

Ce que je demande simplement à Mme HIDALGO, et je crois que ce ne sera pas très difficile et qu'on pourra aboutir très vite à un vote unanime, en tout cas de notre part, sur le projet de délibération, par rapport à ce qu'elle vient de dire, et actant les trois propositions, que nous avons accepté de retirer justement du dispositif à sa demande, que nous avons accepté de ne pas mettre dans un vœu à sa demande, mais qui figurent à l'exposé des motifs, après un travail - je remercie ses services d'ailleurs - très élaboré qui était, comme je vous l'ai dit, à la virgule, ne doit pas poser de problème.

C'est simplement, j'imagine, un engagement, en tout cas de prendre en considération, de façon politique. Ce sont, en tout cas, ces trois considérants qui, je le rappelle, prévoient simplement de prendre en compte la nécessité de rénover un certain nombre de quartiers dégradés du 15e. Il est vrai que c'était simplement la reprise d'un amendement que nous avons voté en juillet 2008, la gauche et nous.

Prendre acte qu'il n'y a pas d'opération d'aménagement dans le 15e avec des immeubles de 50 mètres, Mme HIDALGO vient de le dire, et puis d'une structure adéquate, dont la formule est à trouver ensemble, pour mener des réflexions sur l'urbanisme du 15e, je pense qu'il n'y a pas de problème et que dans ces conditions nous pourrions avoir un vote unanime.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Très bien. Nous sommes sur la voie du compromis.

Madame HIDALGO, quelques mots et nous allons passer au vote.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe, rapporteure. - J'émets un avis favorable à cet amendement. J'ai repris un certain nombre de formulations, certes pas celles qui sont écrites mais que vous avez évoquées dans vos interventions orales, avec lesquelles j'ai plus que des nuances.

Mais pour ce qui est écrit, je n'ai pas de nuance. Je l'ai dit trois fois, j'émets un avis favorable à l'amendement de l'U.M.P.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Bien. Nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 90 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 90 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 91 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 91 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 92 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 92 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 93 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 93 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 94 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 94 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 95 bis déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 95 bis est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 196 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DU 196).

**Vœu déposé par le groupe socialiste et radical de gauche et apparentés relatif à la création d'un groupe de concertation et de suivi concernant l'implantation et d'aménagement de la Cité judiciaire et de la Direction régionale de la police judiciaire de Paris.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 96 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste et radical de gauche et apparentés, relatif à la création d'un groupe de concertation et de suivi concernant l'implantation de la Cité judiciaire.

Je donne la parole à Maître KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**. - Merci, Monsieur le Maire, de rappeler cette qualité, mais rassurez-vous, cela ne donnera lieu à aucune facturation de ma part.

Ce projet de vœu revient sur un fait majeur qu'il a été permis, grâce à la volonté et au pragmatisme de l'équipe municipale, de Bertrand DELANOË et de Anne HIDALGO, de mener à bien, de concert avec l'Etat, l'implantation du futur tribunal de grande instance et de la police judiciaire sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles". Il s'agit d'une œuvre architecturale majeure, on parle de 120.000 mètres carrés, qui sera à la fois un geste fort et respectera les normes environnementales les plus avancées.

Néanmoins, on a bien entendu aussi l'inquiétude des futurs usagers du tribunal, qu'il s'agisse des professions judiciaires ou d'autres, qui voient se déplacer un ouvrage historique qui est face à nous, dans une zone nouvelle que nous allons construire, et qui aimeraient bien être associés, connaître les étapes du processus, et être informés de manière régulière.

Nous sommes bien conscients que c'est l'Etat le maître d'œuvre de la construction du T.G.I., nous avons souhaité créer un groupe de concertation et de suivi pour l'implantation du T.G.I. et de la police judiciaire, qui compterait à la fois des élus des arrondissements et des zones mitoyennes, des représentants des usagers et des professions concernées. Je vous prie de voter ce vœu favorablement, merci.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président - Je donne la parole à Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Je voudrais remercier Patrick KLUGMAN et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Nous ne sommes pas directement les porteurs de ce projet, même si nous sommes très associés, puisque l'Etat a retenu la procédure du partenariat public/privé avec une étape de confidentialité qui devrait aller du printemps 2010 au deuxième semestre 2011.

Je suis très favorable à ce vœu, et bien sûr nous le reliaisons et nous appuierons cette demande qui paraît légitime et qui peut être tout à fait porteuse y compris d'innovations et de choses intelligentes du point de vue de l'accès au droit et d'une meilleure implication des professions judiciaires dans la construction de ce futur bâtiment.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame

la Maire.

La parole à Mme Laurence DOUVIN, pour une explication de vote.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Nous sommes nombreux ici à considérer l'implantation dans la Z.A.C. "Batignolles - Cardinet" de la cité judiciaire et de la direction régionale de la police judiciaire de Paris comme une chance.

Je voudrais rectifier les propos de M. KLUGMAN et rétablir la paternité de cette décision, qui s'inscrit dans le projet présidentiel du Grand Paris. Il doit être une réussite et c'est pourquoi nous approuvons la démarche de ce vœu, qui propose la création d'un groupe de concertation et de suivi largement constitué des parties intéressées.

Je m'étonne que ce vœu apparaisse ici et n'ait pas été présenté au dernier conseil d'arrondissement du 17e où il aurait eu sa place naturelle. Nous le voterons sous réserve qu'il n'alourdisse pas la procédure, qu'il ne la retarde pas non plus et mette un vrai travail concerté en route et non pas un simulacre de concertation comme celui servi le 8 décembre dernier lors de la réunion publique sur la Z.A.C. "Batignolles".

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste et radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 408).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la demande d'autorisation pour le pompage de mise hors d'eau des sous-sols du centre commercial Beaugrenelle.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 97 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la demande d'autorisation pour le pompage de mise hors d'eau des sous-sols du centre commercial Beaugrenelle.

La parole est à Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

**Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN**. - Aujourd'hui, 16 décembre, nous sommes au dernier jour de l'enquête publique qui s'est ouverte dans le 15e pour le pompage de mise hors d'eau des sous-sols du centre commercial Beaugrenelle.

Cette enquête est passée presque inaperçue. C'est pourquoi je souhaite en parler ici. Il s'agit du cas d'un pompage des nappes phréatiques en phase d'exploitation du centre, des eaux d'exhaure qui seront rejetées dans la Seine. Une enquête publique en phase de travaux en 2007 a donné lieu à une autorisation préfectorale. A présent, nous sommes dans une nouvelle étape, les sous-sols existants de ces bâtiments dans le cadre des travaux seront approfondis d'un sous-sol supplémentaire sur l'îlot Verseau du projet de centre commercial, de deux sous-sols pour Pégase. Le dossier d'enquête fait un état des lieux de l'environnement immédiat du pompage, Tour Beaugrenelle, Tour Cristal, Tour Keller. Il précise que la nature des fondations profondes est inconnue, ce qui suscite l'inquiétude des riverains.

Si l'on regarde le dossier d'enquête, les remarques concer-



nent surtout l'influence du rabattement des eaux sur le niveau de la nappe, les risques d'inondation des immeubles voisins, et le danger en matière d'affaissement. Or, il est indiqué dans le dossier que le Conseil de Paris devra se prononcer (article 7 de l'arrêté préfectoral) en formation de Conseil municipal sur la demande d'autorisation présentée par la S.C.I. Beaugrenelle dans les 15 jours qui suivent la clôture de l'enquête. Or, nous sommes le 16 décembre, date de la clôture, il n'y aura pas de Conseil de Paris avant février, et ce point n'a pas été inscrit à l'ordre du jour. C'était pour avoir une information à ce sujet et pour demander un débat au Conseil de Paris.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Vous nous interrogez à propos de l'enquête publique en cours en mairie du 15e, relative à la demande d'autorisation présentée par la SCI Beaugrenelle, pour le pompage de mise hors d'eau des sous-sols du centre commercial de Beaugrenelle.

Quelques éléments concernant cette enquête. La S.C.I. Beaugrenelle a remis le dossier de demande d'autorisation qui est prévu par la loi sur l'eau à la Préfecture, le 11 juin dernier. Le courrier de la Préfecture informant la Ville de Paris de l'organisation de l'enquête publique est arrivé le 12 novembre et n'a pas permis une présentation devant le Conseil de Paris de décembre, puisque le délai était trop court. De ce fait, le Conseil sera bien saisi lors des prochaines sessions.

Concernant les permis de construire délivrés, aucune disposition du Code de l'urbanisme n'impose de faire figurer sur les dossiers de permis de construire les autorisations nécessaires au titre de la loi sur l'eau. Le texte mentionne (notamment sur le site du ministère de l'écologie) : "les autorisations au titre de la loi sur l'eau sont complètement indépendantes des autorisations du permis de construire, ce sont deux contrôles distincts".

Concernant l'interrogation figurant dans votre vœu sur la gestion passée d'exhaure de l'îlot Charles-Michels, je voudrais rappeler qu'il n'y a pas eu sur cet îlot de chantier en profondeur, puisqu'il n'accueille pas de niveau en sous-sol réservé aux parkings, donc ces travaux n'étaient pas soumis à la loi sur l'eau puisqu'ils étaient réalisés sans atteindre la nappe.

Je pense avoir apporté toutes les réponses souhaitées, je vous demanderai de retirer votre vœu, soit j'appellerai à voter contre, puisqu'il n'a pas d'objet aujourd'hui.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Retirez-vous votre amendement ?

**Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN**. - Je remercie Mme HIDALGO pour ces réponses, mais je maintiens mon vœu.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au Comité de**

### **concertation de l'aménagement de la Porte d'Auteuil.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 98 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au Comité de concertation de l'aménagement de la Porte d'Auteuil.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Je voudrais me faire le porte-parole des élus du 16e, pour aborder la question de l'aménagement de la Porte d'Auteuil, puis ce très nombreux projets concernent ce quartier, que ce soit l'aménagement de la gare d'Auteuil, Jean-Bouin, le stade Hébert, l'hippodrome d'Auteuil, les projets rue de Varize, et le Parc des Princes. De tels projets d'une ampleur aussi importante ont des conséquences lourdes pour la vie des riverains. C'est pourquoi le Maire du 16e, Claude GOASGUEN, avait demandé au Maire de Paris, la création d'un comité de concertation. Le Maire de Paris avait d'ailleurs accédé, le 12 septembre 2008, à cette requête, ce comité devant être coprésidé par la Première adjointe au Maire de Paris et le maire du 16e.

Malgré plusieurs rappels, il faut bien considérer que ce comité ne s'est jamais réuni, donc ce vœu demande que le comité de concertation de l'aménagement de la porte d'Auteuil se réunisse avant - évidemment "avant" ! - que les élus ne soient appelés à délibérer sur l'un des quelconques projets d'urbanisme liés à ce quartier.

Je vous remercie.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - Bien sûr, je m'étais engagée et je maintiens cet engagement concernant cette réunion que nous devons faire. Il y a quand même eu un certain nombre - et le maire du 16e le sait, j'ai eu l'occasion d'en parler avec lui - de procédures et d'événements qui ont rendu difficile la réunion de concertation sur la porte d'Auteuil. Il est quasiment, vous le savez, impossible de tenir ce comité de concertation au premier trimestre 2010, pour des raisons aussi, je pense, liées à des calendriers politiques qui ne vous échappent pas et qui nous imposent une certaine sobriété dans les réunions publiques. Et le Conseil de Paris, lui, va être appelé à délibérer, après l'enquête publique de Jean Bouin, à la séance de fin mars. On va voir comment on arrive à organiser cette réunion publique mais vous le voyez, on est quand même dans des délais un peu serrés.

Je voudrais également vous dire que peut-être vous pouvez nous aider puisque, de son côté, l'Etat n'a toujours pas prévu de statuer sur les pelouses d'Auteuil. La Commission des sites qui était prévue le 22 décembre vient d'être reportée pour une raison qui ne nous a pas été avancée. Peut-être pourriez-vous faire en sorte que ce projet-là puisse avancer un peu plus rapidement, en tous les cas, que les élus de Paris puissent savoir pourquoi il y a un nouveau report de la date de cette Commission des sites, je le rappelle, qui était prévue le 22 décembre. On nous a dit la semaine dernière qu'elle n'aurait pas lieu.

Je vous propose de retirer ce vœu. Je dis "oui", comme je l'avais fait précédemment, sur le principe de cette réunion publique mais je nous appelle, les uns et les autres, à un peu de réalisme politique sur la difficulté de tenir cette réunion avant les

échéances démocratiques de mars prochain.

J'espère, compte tenu de cette réponse, que vous accepterez de retirer ce vœu ; sinon, je ferai voter contre, bien sûr.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Madame DOUVIN ?

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous parlons du 12 décembre 2008. Cela fait déjà plus d'un an pendant lequel, Madame HIDALGO, vous auriez pu faire cette concertation. Vous avez beau renvoyer la balle sur un autre sujet, il est évident que nous maintenons le vœu et, si vous appelez à voter contre, c'est que vous êtes contre la concertation !

*(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").*

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Voilà une déduction rapide !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution de la dénomination "Bernard-Marie Koltès" à un espace parisien.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 99 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'attribution de la dénomination "Bernard-Marie Koltès" à un espace parisien.

Je donne la parole à Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY.

**Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, je rapporte en quelques mots ce vœu présenté par Thierry COUDERT et les membres de notre groupe, qui vise à ce que notre ville célèbre le grand auteur dramatique du XXe siècle qu'a été Bernard-Marie Koltès en cette année où nous allons les célébrer les 20 ans de sa disparition.

Bernard-Marie Koltès, je n'ai pas besoin de vous le dire, mes chers collègues, est un auteur qui, par les thèmes qu'il a traités et par sa langue, a fortement marqué les dernières années, a fortement marqué la culture française et l'a fait rayonner très largement dans le monde. Notre ville s'honorerait d'attribuer un espace ou une rue à ce grand auteur.

Je vous remercie, mes chers collègues, de voter à l'unanimité le vœu présenté par mon collègue Thierry COUDERT.

Merci beaucoup.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

**Mme Anne HIDALGO**, première adjointe. - J'émets, bien sûr, sur le principe un avis favorable à ce vœu, puisque Bernard-Marie Koltès est un grand homme de théâtre, un grand auteur. Je crois que notre ville s'honorerait d'avoir effectivement son nom apposé sur une de nos rues.

Une réserve tout de même, mais je pense que vous serez d'accord pour la lever : on ne peut pas donner le nom d'une des rues dans lesquelles il aurait vécu parce que cela supposerait, par exemple, de débaptiser la rue de Vaugirard ou le boulevard Malesherbes ou encore la rue des Pyrénées.

Donc, ce que je propose, c'est que, sous réserve du retrait de cette proposition sans doute très enthousiaste... oui, portée par l'enthousiasme de M. COUDERT, que l'on retire cela parce que je ne me vois pas proposer de débaptiser la rue de Vaugirard. On va trouver un lieu.

En tout cas, sur le principe, c'est un accord de l'Exécutif.

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 409).

**2009, DLH 141 - Location par bail emphytéotique au profit de la Société Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Paris (SIEMP) du terrain communal situé 105 rue Raymond Losserand (14e).**

**2009, DLH 395 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de réhabilitation comportant 210 logements sociaux, 6 rue Larrey (5e).**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que les projets de délibération DLH 141 et DLH 395 sont retirés de l'ordre du jour.

**Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans les organismes suivants :

**Société publique locale d'aménagement "Société de requalification des quartiers anciens" (SOREQA) (R. 65) :**

*Conseil d'administration :*

- M. Jean-Yves MANO ;

- Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.

*Assemblées générales :*

- M. Jean-Yves MANO, délégué.

**Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) "Marne Confluence" (R. 66) :**

- Mme Anne LE STRAT.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2009, R. 65 et R. 66).

**Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

**Clôture de la séance.**

**M. Pierre SCHAPIRA**, adjoint, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Je vous remercie. Nous nous retrouverons au mois de février.

Bonne année à tous, pour vous et les vôtres.

*(La séance est levée le mercredi 16 décembre 2009 à dix heures trente minutes).*

**Votes spécifiques.**

**Mme Halima JEMNI, MM. Julien BARGETON, Mao PENINO, Mmes Pauline VERON, Géraldine POIRAUT-GAUVIN, M. Alexis CORBIERE, Mmes Fatima LALEM, Frédérique PIGEON, M. Romain LEVY, Mme Delphine BURKLI, M. François VAUGLIN, Mmes Annick OLIVIER, Myriam EL KHOMRI et M. Daniel ASSOULINE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DRH 59 - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'ASPP pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.929.000 euros.

**M. Philippe DUCLOUX, Mmes Pascale BOISTARD, Catherine VIEU-CHARIER, Géraldine POIRAUT-GAUVIN, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Hélène BIDARD, Martine NAMY-CAULIER, Isabelle GACHET, M. David ASSOULINE, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick KLUGMAN, Mmes Frédérique PIGEON et Delphine BURKLI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DRH 60 - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'AGOSPAP pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 7.291.000 euros.

**M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DLH 299 - DRH 66 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'une résidence sociale comportant 5 logements PLA-I, 10 rue Saint-Bon (4e).

2009, DLH 44 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 10 rue Saint Bon (4e).

2009, DLH 218 - Location par bail emphytéotique, au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), de l'immeu-

ble communal situé 75-77 rue du Château des Rentiers (13e).

2009, DLH 224 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal situé 39 rue Castagnary (15e).

2009, DLH 308 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 6 logements PLUS, 4 logements PLS et un local d'activités, 71 bis rue de Gergovie (14e).

2009, DLH 311 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 25 logements PLA-I, 70 logements PLUS, 32 logements PLS et 3 locaux d'activités, 218-220 rue de la Croix Nivert (15e).

2009, DLH 312 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 8 logements PLUS, 2 logements PLS et un local d'activités, 39 rue de Castagnary (15e).

2009, DLH 313 - Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 3 logements PLUS et un local d'activités, 53 rue Vouillé (15e).

2009, DLH 314 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 14 logements PLUS et 6 logements PLS, 22 rue Nollet (17e).

2009, DLH 343 - Réalisation par la RIVP de deux programmes de réhabilitation Plan Climat comportant 340 logements, 203-205 boulevard Vincent Auriol (13e) et 246 logements 207-211-213-217 rue Saint Charles (15e).

2009, DLH 419 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP d'une partie de la propriété communale située 2-14 place de la Porte de Vanves (14e).

2009, DLH 424 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction d'une résidence étudiante comportant 67 logements PLUS, 2-14 place de la Porte de Vanves (14e).

**M. Didier GUILLOT, Mmes Hélène BIDARD, Véronique DUBARRY et M. Pierre-Yves BOURNAZEL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DJS 399 - Autorisation à la SEMIDEP de signer un contrat de transaction avec le cabinet BABEL dans le cadre du réaménagement de l'îlot Stinville-Montgallet (12e).

**M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DLH 195 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de résidentialisation sur le groupe "Alphonse Karr" - 4e phase de travaux, 159-167 avenue de Flandre et 5-13 rue Alphonse Karr (19e).

2009, DLH 199 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de résidentialisation sur le groupe Edmond Michelet Curial - Tours M-N-O-P-J-K-L situées au 3 bis rue de Cambrai (19e).

2009, DLH 223 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 4 logements PLUS, 4 logements PLS et un commerce, 98 rue des Pyrénées (20e).

2009, DLH 250 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un

programme de création de 5 logements PLA-I, 11 logements PLUS-CD et 4 logements PLS 2, rue Beaubourg (4e).

2009, DLH 253 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 6 logements PLUS, 3 logements PLS, 1 rue Edouard Quenu (5e).

2009, DLH 255 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 1 logement PLA-I, 7 logements PLUS et 3 logements PLS, situé 6 rue Chambiges (8e).

2009, DLH 256 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 8 logements PLUS CD, 3 logements PLA-I et 2 locaux d'activités, 53 boulevard Rochechouart (9e).

2009, DLH 257 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 10 logements PLUS et 3 logements PLS, 17 rue Saint Vincent de Paul (10e).

2009, DLH 259 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 1 logement PLA-I, 11 logements PLUS, 5 logements PLS et 3 locaux d'activités, 32-34 rue de Charonne (11e).

2009, DLH 265 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 18 logements PLUS, 12 logements PLS et 2 locaux d'activités, 4 avenue de la Soeur Rosalie (13e).

2009, DLH 266 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 5 logements PLA-I et 11 logements PLUS, 48 boulevard Arago - 28 rue Glacière (13e).

2009, DLH 267 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction d'une résidence étudiante de 165 PLUS et l'acquisition-réhabilitation de 187 logements PLUS, 4 logements PLA-I et 4 logements PLS, 81-84 rue du Chevaleret (13e).

2009, DLH 269 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 6 logements PLUS et 3 logements PLS, 3 Villa Deshayes (14e).

2009, DLH 273 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 12 logements PLUS et 5 logements PLS, 3 locaux d'activités - 30 rue Cronstadt (15e).

2009, DLH 276 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 5 logements PLUS et deux commerces, 383-385 rue de Vaugirard (15e).

2009, DLH 279 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 2 logements PLA-I, 25 logements PLUS, 10 logements PLS et des locaux d'activités 66 rue Letellier, 28 Croix Nivert (15e).

2009, DLH 283 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction neuve comportant 3 logements PLA-I, 7 logements PLUS-CD et 2 commerces, 123 boulevard Murat - 1 rue Gudin (16e).

2009, DLH 285 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un

programme d'acquisition conventionnement comportant 2 logements PLA-I, 20 logements PLUS, 15 logements PLS et 3 locaux d'activités, 7-7 bis rue Scheffer (16e).

2009, DLH 286 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction neuve comportant 36 logements PLA-I, 17 logements PLUS-CD, 78 logements PLUS et 45 logements PLS, 78-82 rue d'Auteuil (16e).

2009, DLH 287 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 5 logements PLA-I et 11 logements PLUS, 77 avenue de Villiers (17e).

2009, DLH 289 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction neuve comportant d'une part, 12 logements PLA-I, 38 logements PLUS, 12 logements PLS (lot A), et d'autre part, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, 7 logements PLUS et 13 logements PLS (lot B), situé ZAC Cardinet-Chalabre - Ilot 2.1 (17e).

2009, DLH 297 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 6 logements PLUS, 3 logements PLS et 2 commerces, 58-58 bis boulevard de Ménilmontant (20e).

2009, DLH 300 - Signature d'un avenant au bail emphytéotique, consenti le 24 janvier 2008 à "Paris Habitat - OPH", portant location des immeubles communaux, 81 et 83 rue du Chevaleret (13e).

2009, DLH 332 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 8 logements PLUS et 14 logements PLS, 5 rue François Pinton (19e).

2009, DLH 338 - Signature d'un avenant au bail emphytéotique conclu le 23 avril 2008 au profit de "Paris Habitat - OPH", portant location d'une emprise communale, 83-91 rue des Haies (20e).

2009, DLH 342 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de résidentialisation et d'amélioration de qualité de service du groupe "Ourcq Oise" situé 1-3 rue de l'Oise et 49-53 rue de l'Ourcq (19e).

2009, DLH 344 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de réhabilitation Plan climat comportant 1.777 logements situés 87 à 93 et 97 à 100 rue Curial (19e).

2009, DLH 345 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 22 logements PLS, 11 rue de Lunéville (19e).

2009, DLH 409 - Location par bail emphytéotique au profit de "Paris Habitat - OPH" de l'immeuble communal situé 61 avenue Denfert Rochereau (14e).

2009, DLH 428 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 13 logements PLS, 25 bis rue des Chauffourniers (19e).

2009, DLH 429 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 12 logements PLUS et 5 logements PLS, 9 rue Paul Bert (11e).

2009, DFPE 395 - Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec "Paris Habitat OPH" pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction au 63, boulevard de Charonne (11e).

**M. Roger MADEC, Mmes Claudine BOUYGUES, Isabelle GACHET, MM. Rémi FERAUD, François DAGNAUD, Denis BAUPIN, Mme Brigitte KUSTER, MM. Hervé BENESSIANO, Jean-Jacques GIANNESINI et Mme Fabienne GASNIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DU 230 - Mainlevée de l'inscription de privilège de vendeur, prise lors de la cession à la SEMAVIP des lots 2 et 3 dans la ZAC Cardinet Chalabre (17e) et modificatif de l'échéancier de paiement sur les années 2010 et 2011.

**Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DLH 103 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 5 logements PLUS, 30-32 rue Desnouettes et 96 rue d'Alleray (15e).

2009, DLH 124 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 90 logements étudiants PLUS, 95 logements étudiants PLS, 30 logements PLS et des locaux d'activités, 12-16 et 20-22 bis rue de l'Ourcq (19e).

2009, DLH 144 - Location par bail emphytéotique, au profit de la Société Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Paris (SIEMP), de l'immueuble situé 72 rue de Clichy (9e).

2009, DLH 151 - Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2008 de la convention publique d'aménagement d'éradication de l'insalubrité conclue le 30 mai 2002 entre la Ville de Paris et la SIEMP.

2009, DLH 211 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 8 logements PLA-I, 16 logements PLUS et 3 locaux d'activités, 1-3 et 4-6 rue Jean Moinon (10e).

2009, DLH 349 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 5 logements PLA-I, 11 logements PLUS et un local d'activités, 267 rue du Faubourg Saint Martin (10e).

2009, DLH 355 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 9 logements PLUS et 2 logements PLS, 81 boulevard Vincent Auriol et 9 rue du Docteur Laurent (13e).

2009, DLH 358 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 15 logements sociaux (1 logement PLA-I et 14 logements PLUS) dans 8 immeubles en copropriété du 18e.

2009, DLH 360 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 10 logements PLUS-CD et 2 locaux d'activités, 59 rue Stephenson (18e).

2009, DLH 363 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 33 logements sociaux (3 logements PLA-I, 15 logements PLUS et 15 logements PLS) dans 6 immeubles en copropriété du 19e arrondissement.

2009, DLH 365 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 7 logements PLUS, 97 avenue Philippe Auguste et 18-20 rue de la Forge Royale (11e).

2009, DLH 370 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 51 logements sociaux (11 logements PLA-I, 28 logements PLUS et 12 logements PLS) et 2 locaux d'activités dans 17 immeubles en copropriété du 20e.

2009, DLH 377 - Réalisation par Prologues d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 1 logement PLA-I dans un immeuble en copropriété situé 16-16 bis rue de Nantes (19e).

2009, DLH 418 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLUS, 8 passage du Petit Cerf (17e).

2009, DLH 430 - Réalisation par la SIEMP de deux programmes de réhabilitation Plan Climat comportant 200 logements 19-23 rue Mathis - 30-34 rue Archereau et 74 logements 23-25 rue de Tanger (19e).

**M. Ian BROSSAT** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DLH 320 - Réalisation par ICF La Sablière d'un programme de construction d'une résidence sociale de 60 PLA-I, d'une résidence sociale pour jeunes actifs de 35 PLA-I et 30 PLUS, de 37 logements familiaux dont 9 PLA-I, 19 PLUS et 9 PLS, l'acquisition-réhabilitation d'une résidence sociale pour jeunes actifs de 110 PLA-I et 100 PLUS, lotissement Charolais (12e).

**Mme Anne-Christine LANG** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivant :

2009, DLH 117 - Réalisation par SAGECO d'un programme de réhabilitation et d'amélioration de qualité de service du groupe Sienna et Tivoli, 5-7 et 8-12 place de la Vénétie (13e).

2009, DLH 323 - Réalisation par SAGECO d'un programme de réhabilitation de 132 logements, 58 rue Riquet - 102 rue d'Aubervilliers (19e).

2009, DLH 324 - Réalisation par Sageco d'un programme d'acquisition-conventionnement d'un ensemble immobilier comportant 155 logements PLUS, 123-149 boulevard Blanqui, 76-86 rue de la Glacière et 2-4 rue Soeur Catherine Marie (13e).

2009, DLH 423 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PALULOS, AQS et Energie Performance à contracter par SAGECO en vue du financement du programme de réhabilitation comportant 314 logements situé 88-90 boulevard Ney (18e).

**Mme Pascale BOISTARD** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DLH 201 - Garantie de la Ville de Paris au prêt à l'amélioration souscrit par "Immobilier 3F" pour la réalisation d'un programme de travaux de réhabilitation de 273 logements d'un ensemble immobilier "Anselme Payen" situé 4 à 10 rue Anselme Payen (15e).

2009, DLH 247 - Réalisation par "Immobilier 3F" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 4 logements PLA-I, 10 PLUS et un local d'activités, 92 boulevard de Clichy (18e).

2009, DLH 393 - Réalisation par "Immobilier 3F" d'un programme de réhabilitation comportant 138 logements, 111-113 boulevard Mac Donald (19e).

**M. Didier GUILLOT** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivant :

2009, DLH 236 - Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 32 logements PLUS situés dans divers arrondissements parisiens.

2009, DLH 402 - Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris à l'emprunt PLUS à contracter par Batigère Ile-de-France en vue du financement du programme d'acquisition conventionnement comportant 10 logements PLUS, 29 rue des Gardes (18e).

**M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHENE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DLH 331 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'aménagement en 10 logements PLUS de chambres situées dans les 5e, 6e, 12e, 13e, 15e, 16e et 17e arrondissements.

2009, DLH 333 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 4 logements PLA-I, 6 logements PLUS, 3 logements PLS et des locaux d'activités, 43 boulevard de Clichy (9e).

2009, DLH 334 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 4 logements PLA-I, 14 logements PLUS, 2 logements PLS et un local d'activités, 4 rue Voltaire (11e).

2009, DLH 340 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 6 logements PLUS, 3 logements PLS et un local d'activités, 169 rue du Château (14e).

2009, DLH 341 - Réalisation par la SGIM d'un programme de création comportant 4 logements PLUS pour jeunes travailleurs, 9 rue Antoine Bourdelle (15e).

2009, DLH 346 Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 15 logements PLUS et 5 logements PLS et d'un programme de construction comportant 13 logements PLUS, 6 logements PLS et 3 locaux d'activités dans le secteur "Vignoles Est" (20e).

2009, DLH 414 - Conclusion d'un avenant aux baux emphytéotiques liant la Ville de Paris à la SGIM et portant sur des biens immobiliers situés dans le périmètre des conventions immobilières résiliées au 31 décembre 2008.

2009, DLH 433 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de diverses emprises communales situées sur le secteur Savart-Satan de l'opération Vignoles-Est (20e).

**M. Philippe MOINE** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DLH 335 - Réalisation par Antin Résidences d'un programme de construction neuve de 11 logements PLUS, 7 logements PLS ainsi que d'une résidence sociale pour jeunes comportant 40 logements PLA-I, 120-124 rue Cardinet (17e).

**M. Gilles ALAYRAC** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DLH 356 - Réalisation par Toit et Joie d'un pro-

gramme d'acquisition réhabilitation comportant 17 logements PLUS, 33 avenue Jean Jaurès (19e).

2009, DLH 378 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 11 logements PLA-I, 24 logements PLUS et 8 logements PLS, 54 rue d'Aboukir (2e).

2009, DLH 379 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 13 logements PLA-I, 30 logements PLUS et 13 logements PLS, 10 bis rue de Moussy (4e).

2009, DLH 380 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 5 logements PLA-I, 10 logements PLUS et 4 logements PLS, 32 rue Henri Monnier (9e).

2009, DLH 381 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 6 logements PLUS, 5 logements PLA-I et 3 logements PLS, 38 rue Vignon (9e).

2009, DLH 382 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 10 logements PLUS et 2 logements PLA-I, 56-58 rue René Boulanger (10e).

2009, DLH 383 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 8 logements PLUS et 2 logements PLS, 57 avenue de Saint-Ouen (17e).

2009, DLH 384 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 4 logements PLA-I, 14 logements PLUS et 4 logements PLS, 48 rue Léon (18e).

2009, DLH 427 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 15 logements PLUS et 21 logements PLS, 62-64 rue Planchat (20e).

**MM. Patrick BLOCHE, Pierre SCHAPIRA et Thierry COUDERT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DAC 582 - Signature d'un avenant à convention avec l'association "Théâtre musical de Paris" (1er) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 120.000 euros.

**M. Christophe GIRARD, Mme Léa FILOCHE, M. Roger MADEC, Mme Danielle FOURNIER, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thierry COUDERT, Mme Firmine RICHARD, MM. Ian BROSSAT et Jean-Marie CAVADA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DAC 758 - Signature avec l'établissement public de coopération culturelle "104" (19e) d'un avenant à la convention d'objectifs du 17 juillet 2009, relative à l'attribution d'une subvention. - Montant: 600.000 euros.

**M. François VAUGLIN, Mme Annick LEPETIT, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Jérôme DUBUS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DU 184 - Signature d'un avenant à la convention passée avec la Ville de Paris et l'APUR pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Montant : 5.936.000 euros.

**Vote spécifié.**

**M. Jean-Pierre LECOQ** s'abstient sur le projet de délibération suivant :

2009, PP 100 - Budget spécial de la Préfecture de police pour 2010.

**Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2009, DEVE 187 - Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la Société Interxion en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, des installations de réfrigération et de combustion situées 11-13 avenue des Arts et Métiers à Saint-Denis (93200 Seine Saint-Denis).

2009, DEVE 189 - Signature de la convention avec la société Elena-Energie pour l'implantation de deux éoliennes, à titre expérimental, sur la toiture-terrasse de la Maison de l'Air (20e).

**M. Denis BAUPIN**, rapporteur.

2009, DPVI 519 - Subvention à la Compagnie l'Air du Verseau menant des actions sur le thème de la lutte contre les discriminations. Montant : 2.100 euros.

2009, DPVI 522 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Ligue des Droits de l'Homme (LDH) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 80.000 euros.

**Mme Yamina BENGUIGUI**, rapporteure.

2009, DPVI 510 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention 2009-2011 pour l'attribution d'une subvention avec l'association DIEM menant des actions spécifiques d'accès aux droits pour favoriser l'intégration à Paris. Montant : 12.000 euros.

2009, DPVI 511 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec deux associations attribuant une subvention pour leurs actions spécifiques d'accès aux droits favorisant l'intégration à Paris. Montant total : 37.000 euros.

2009, DPVI 515 - Signature d'une convention avec l'association "Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales" (CIEMI) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15.000 euros.

**Mme Pascale BOISTARD**, rapporteure.

2009, DDATC 187 - Subvention à l'association "Comité des fêtes et de la solidarité du 13e". Montant : 10.000 euros.

**M. Hamou BOUAKKAZ**, rapporteur.

2009, DASCO 149 - Signature d'un avenant aux conventions avec les caisses des écoles proposant les modalités et les prix d'achat des prestations de la restauration des centres de loisirs d'été organisés en 2009.

2009, DASCO 162 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle passée avec l'association "Office central de coopération à l'école de Paris" (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 190.000 euros.

2009, DASCO 166 - Subventions à divers lycées municipaux

pour le financement de projets éducatifs et d'un voyage scolaire au collège Boris Vian (17e) dans le cadre de l'Action collégiens. Montant total : 2.100 euros.

2009, DASCO 167 - Ressort des écoles publiques du 8e arrondissement pour l'année scolaire 2010-2011.

2009, DPA 242 - Signature d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec "EHW Architecture" pour la restructuration du service de restauration au groupe scolaire Gervais Vulpian Corvisart (13e).

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2009, DASES 12 - Signature d'une convention avec le Centre d'Information et d'Animation du 7e dit "Inter 7" pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

**Mme Liliane CAPELLE**, rapporteure.

2009, DDEE 285 - Compte rendu annuel à la collectivité pour l'exercice 2008 de la mission Vital'Quartier 1 confiée par la Ville de Paris à la SEMAEST.

2009, DDEE 286 - Compte rendu annuel à la collectivité pour l'exercice 2008 de la mission Vital'Quartier 2 confiée par la Ville de Paris à la SEMAEST.

2009, DDEE 294 - Création d'une tarification applicable aux forains de la Foire du trône pour les véhicules ou structures à usage d'habitation présents sur la pelouse de Reuilly et sur le parking de l'hippodrome de Vincennes.

2009, DDEE 299 - Subvention à l'association "Carré de la Porte Montmartre". Montant : 8.000 euros.

2009, DDEE 300 - Subvention à l'association "Perle Street" (3e) pour les illuminations de fin d'année 2009. Montant : 15.000 euros.

2009, DDEE 301 - Subvention à l'association "Cinq sur Cinq" (5e). Montant : 15.000 euros.

2009, DDEE 302 - Subvention au Groupement d'Intérêt Economique du centre commercial Masséna GIE pour les illuminations de fin d'année 2009. Montant : 13.500 euros.

2009, DDEE 304 - Subvention à l'association "Paris Bercy AACPB" (12e). Montant : 9.000 euros.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, rapporteure.

2009, DPE 87 - Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché à bons de commande multi attributaire sur appel d'offres ouvert ou marché négocié après appel d'offres déclaré infructueux relatif à l'exécution de travaux sur les bennes de collecte des déchets du service technique de la propreté de Paris.

**M. François DAGNAUD**, rapporteur.

2009, DDEE 295 - Signature avec l'association "Emmaüs Défi" d'un avenant n° 4 à la convention d'occupation des locaux situés 80 boulevard Jourdan (14e).

**Mme Seybah DAGOMA**, rapporteure.

2009, DALIAT 33 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande relatif à des prestations de réparation de carrosseries sur les véhicules des services municipaux.

2009, DALIAT 41 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "Consommation, logement et cadre de vie" pour l'attribution d'une subvention pour le soutien au guide d'achat TOPTEN pour les collectivités publiques. Montant : 4.000 euros.

2009, DDATC 197 - Signature d'un contrat de transaction visant à payer à la société La Netscouade les prestations qu'elle a réalisées dans le cadre du marché relatif à la charte graphique des sites internet des mairies d'arrondissement.

2009, DDATC 201 - Recensement annuel de la population - Rémunération des agents recenseurs.

2009, DDATC 221 - Approbation des modalités de lancement d'un appel d'offres concernant la fourniture de plateaux-repas pour les personnes affectées dans les bureaux de vote et le personnel présent en mairies d'arrondissement et dans les services centraux à l'occasion des élections régionales.

2009, DRH 51 - Actualisation de la délibération 2005 DRH 8-1° et 2° modifiée, fixant la liste des emplois de la Commune de Paris donnant lieu à un logement de fonction.

2009, DRH 58 - Signature d'un avenant à la convention passée avec la Préfecture de police permettant aux agents de la Ville de Paris d'accéder aux restaurants administratifs de la Préfecture de police. Montant : 12.791 euros.

2009, DRH 61 - Signature de 3 marchés à bon de commande passés selon la procédure de l'article 30 du Code des Marchés Publics pour la scolarité destinée aux agents de la collectivité parisienne pour l'obtention du diplôme d'Etat de puéricultrices.

2009, DRH 64 - Signature de 3 marchés à bon de commande passés selon la procédure de l'article 30 du Code des Marchés Publics pour la scolarité destinée aux agents de la collectivité parisienne pour l'obtention du diplôme d'Etat d'Educateurs de Jeunes Enfants.

2009, DRH 65 - Signature avec l'Etat, représenté par Monsieur le Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, d'une convention fixant les modalités du recrutement externe des élèves-ingénieurs de la Ville de Paris pour 2010.

2009, DSTI 35 - Signature d'un marché relatif à la fourniture de prestations de mise à jour et de support technique de logiciels "Oracle".

2009, DSTI 62 - Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, l'intégration, l'assistance à l'exploitation et la maintenance des systèmes de télécommunications sur les sites de la Ville et du Département.

**Mme Maïté ERRECART**, rapporteure.

2009, DLH 299 - DRH 66 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'une résidence sociale comportant 5 logements PLA-I, 10 rue Saint-Bon (4e).

**Mme Maïté ERRECART, M. Jean-Yves MANO**, rapporteurs.

2009, DF 99 - Avis favorable sur des demandes en décharge de responsabilité présentées par des régisseurs de la Ville de Paris à la suite de déficits de caisse.

2009, DU 184 - Signature d'un avenant à la convention

passée avec la Ville de Paris et l'APUR pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Montant : 5.936.000 euros.

2009, DU 185 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Pavillon de l'Arsenal (4e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 2.437.100 euros.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, rapporteur.

2009, DF 108 - DLH 412 - SG 214 - Création d'une Société Publique Locale d'Aménagement ayant vocation à procéder à la requalification des quartiers anciens et dénommée SOREQA (Société de Requalification des Quartiers Anciens).

**M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Yves MANO et M. Pierre MANSAT**, rapporteurs.

2009, DEVE 82 - Signature d'une convention avec l'association de défense des familles des victimes de la catastrophe de Charm El Cheikh, pour la mise à disposition d'un terrain au cimetière du Père Lachaise afin d'y inhumer les restes, identifiés ou non, des victimes.

2009, DEVE 153 - Subventions à huit associations gestionnaires de jardins partagés, dans le cadre d'un appel à projets. Montant : 24.500 euros.

2009, DEVE 162 - Approbation de la participation de la Ville de Paris à la création du laboratoire régional de suivi de la faune sauvage et fixation du montant de sa contribution financière au budget de l'association.

2009, DEVE 173 - Lancement et signature de deux marchés en appel d'offres ouverts relatifs au montage et démontage des espaces Nature et Découvertes dans les bois de Vincennes (12e), de Boulogne (16e) et dans le domaine de Beauregard (78170 La Celle Saint-Cloud).

2009, DEVE 178 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2009, DEVE 188 - Lancement d'un marché de travaux de terrassement et de traitement des terres excavées dans le cadre des travaux du GPRU de la Résidence Michelet (19e).

2009, DEVE 192 - Signature d'une convention avec M. Pierre Frelot fixant les conditions de mise en place et d'exploitation d'un carrousel 1900 associé à un kiosque de vente de confiseries sur le quai Branly, côté Port de Suffren, face à la Tour Eiffel (7e).

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, rapporteure.

2009, DAC 4 - Signature avec l'association "Compagnie Bernard Sobel" d'une convention de prêt à usage et d'une convention d'objectifs relative à l'occupation des locaux situés 3-5 passage Brulon (12e).

2009, DAC 500 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Eugène Guillevic, 47 rue Claude Bernard (5e).

2009, DAC 532 - SG 126 - Subvention à l'association Roaratorio (2e). Montant : 13.000 euros.

2009, DAC 539 - Subvention à l'association "Communauté des Artistes du Quinzième Arrondissement" (15e). Montant : 2.500 euros.

2009, DAC 551 - Procédure d'indemnisation de Mme Marie-Christine Colmone demeurant 6, rue Henri Poincaré (20e)



à la suite d'un accident survenu à la bibliothèque Saint-Fargeau (20e).

2009, DAC 582 - Signature d'un avenant à convention avec l'association "Théâtre musical de Paris" (1er) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 120.000 euros.

2009, DAC 600 - Subvention à l'association "A travers" (94200 Ivry-sur-Seine). Montant : 1.500 euros.

2009, DAC 603 - Signature d'une convention avec l'association "Conservatoire municipal de musique, d'art dramatique et de danse du 15e arrondissement" pour l'attribution d'une subvention. Montant : 40.220 euros.

2009, DAC 605 - Signature d'une convention avec l'association "Conservatoire municipal de musique, d'art dramatique et de danse du 16e arrondissement" pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.377 euros.

2009, DAC 635 - Subvention à l'association LZD Lézard Dramatique (69100 Villeurbanne). Montant : 8.000 euros.

2009, DAC 669 - Subvention à l'association Brigade des Images (13e). Montant : 2.000 euros.

2009, DAC 679 - Approbation du principe et des modalités d'un contrat de transaction entre la Ville de Paris et la société "RAFU" relatif à un préjudice consécutif au retard de livraison et d'exploitation des Trois Baudets.

2009, DAC 681 - Signature d'une convention d'occupation précaire avec l'association Les Métamorphoses singulières (9e).

2009, DAC 688 - Signature d'une convention avec l'association "Les Lustres-Théâtre" (12e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 4.000 euros.

2009, DAC 696 - Signature d'une convention pour l'attribution de subventions à l'association "Compagnie Karine Saporta" (19e). - Montant : 22.000 euros.

2009, DAC 705 - Subvention à l'association "Parti Poétique" (93). Montant : 5.000 euros.

2009, DAC 707 - Subvention à l'association "Dédale" (20e). Montant : 3.000 euros.

2009, DAC 708 - Subvention à l'association "Les Ateliers du Père Lachaise Associés" (20e). Montant : 6.000 euros.

2009, DAC 714 - Subvention à l'association "Auditorium Saint-Germain - Maison des Pratiques Artistiques Amateurs" (6e). Montant : 48.000 euros.

2009, DAC 717 - Approbation des modalités d'attribution de marchés à bons de commande pour le traitement - consolidation, reliure, réemboîtement, pelliculage - des ouvrages achetés par les établissements du réseau des bibliothèques, le service du document et des échanges et les services habilités de la Ville de Paris.

2009, DAC 732 - Subvention à l'association "Ars Longa" (11e). Montant : 13.000 euros.

2009, DAC 734 - Subvention à l'association "M.U.R. Modulable Urbain Réactif" (11e). Montant : 15.000 euros.

2009, DAC 738 - Attribution de la dénomination Colette Vivier à la bibliothèque Brochant située au 6, rue Fourneyron (17e).

2009, DAC 742 - Subvention à l'association "Le Commissariat" (19e). Montant : 3.000 euros.

2009, DAC 746 - Subvention à l'association "Atelier de gravure Bo Halbirk /Artothèque à Fleur d'encre" (20e). Montant : 2.000 euros.

2009, DAC 747 - Partenariat entre les bibliothèques de la Ville de Paris et la maison d'arrêt de la Santé.

2009, DAC 748 - Signature d'une convention avec la Société par Actions Simplifiée ORIZA (20e) pour l'attribution d'une subvention d'équipement destinée à l'aménagement des locaux de "La Bellevilloise". - Montant : 100.000 euros.

2009, DAC 749 - Signature d'une convention avec le Ministère de la Culture et de la Communication pour l'attribution d'une subvention au conservatoire du 12e afin d'organiser la préparation au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des écoles territoriales de musique, danse et art dramatique et de percevoir les droits d'inscription.

2009, DAC 752 - Subvention à l'association "Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métallos dit Comité Métallos" (11e). Montant : 15.000 euros.

2009, DAC 753 - Signature d'un marché de prestations de services passé conformément aux dispositions de l'article 30 du code des marchés publics, confiant la production de l'édition 2010 du festival littéraire Paris en toutes lettres à la SARL "Le Troisième Pôle".

2009, DAC 756 - Création d'un établissement public de coopération culturelle à caractère administratif entre les communes de Paris, Boulogne-Billancourt et l'Etat, qui est chargé de mettre en place et de gérer un cycle d'enseignement supérieur spécialisé commun aux conservatoires à rayonnement régional des deux communes.

2009, DAC 757 - Signature d'un second avenant à la convention avec la S.A.R.L. "Société de production et de gestion théâtrales" pour le théâtre Paris-Villette (19e). - Montant : 15.000 euros.

**M. Christophe GIRARD**, rapporteur.

2009, DAC 593 - Signature d'une convention de partenariat passée avec le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, le Comité Régional du Tourisme et Eurostar.

**M. Christophe GIRARD et Mme Danièle POURTAUD**, rapporteurs.

2009, DAC 251 - Signature d'une convention avec l'association "Atelier d'Architecture Autogérée" (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2009, DAC 721 - Subvention à l'association "Une Goutte d'Organisation Productions" (18e) pour son projet Une Goutte d'Or musicale. Montant : 4.000 euros.

2009, DAC 750 - Subvention à l'association "Mémoire de l'avenir" (18e). Montant : 1.000 euros.

**M. Christophe GIRARD, Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteurs.

2009, DU 135 - Approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre

2008.

2009, DU 178 - Bilan de la concertation préalable dans le cadre de l'aménagement du site 110 à 122, rue des Poissonniers (18e).

2009, DU 197 - Déclassement et cession de la parcelle 9 impasse Dupuy (18e).

2009, DU 212 - Fixation des taux de la taxe locale d'équipement.

2009, DU 230 - Mainlevée de l'inscription de privilège de vendeur, prise lors de la cession à la SEMAVIP des lots 2 et 3 dans la ZAC Cardinet Chalabre (17e) et modificatif de l'échéancier de paiement sur les années 2010 et 2011.

**Mme Anne HIDALGO**, rapporteure.

2009, DJS 399 - Autorisation à la SEMIDEP de signer un contrat de transaction avec le cabinet BABEL dans le cadre du réaménagement de l'îlot Stinville-Montgallet (12e).

2009, DJS 429 - Lancement d'un marché à procédure adaptée (article 30) pour la gestion de l'espace Jeunes Saint-Blaise (20e).

2009, DJS 465 - Autorisation à M. le Maire de Paris de poursuivre la mise en oeuvre du dispositif "Paris Jeunes Vacances".

2009, DJS 466 - Mise en oeuvre de l'opération "Paris Jeunes Talents" pour l'année 2010.

2009, DJS 467 - Mise en oeuvre de l'opération "Paris Jeunes Solidaires" pour l'année 2010.

2009, DJS 468 - Mise en oeuvre de l'opération "Paris Jeunes Aventures" en 2010.

2009, DJS 486 - Tarifs applicables aux usagers du Centre musical Fleury Goutte d'Or Barbara (18e).

2009, DJS 488 - Signature d'un avenant n° 3 au marché de gestion du Centre Musical Fleury Goutte d'Or Barbara (18e).

**M. Bruno JULLIARD**, rapporteur.

2009, DASES 47 - Autorisation de répondre aux consultations et de signer des marchés publics en qualité de prestataire pour les activités du Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris. Approbation du tarif 2010 des prélèvements et des analyses du Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris.

2009, DASES 48 - Signature d'une convention avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile de France (L.A.U Ile-de-France) (15e) pour la réalisation d'un tableau de bord de la santé à Paris. Montant : 130.666 euros.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteur.

2009, DVD 264 - Signature avec la société EFFIA Stationnement du contrat d'affermage pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement "Marigny Vincennes" à Vincennes (94) pour une durée de 4 ans.

2009, DVD 113 - Approbation et signature d'un marché de constitution de la banque de données des plans de réseaux.

2009, DVD 127 - Approbation et signature d'un marché à bons de commande relatif à la réalisation de prestations d'en-

quêtes, relevés et saisies pour le Plan de Voirie de Paris.

2009, DVD 181 - Approbation et signature d'un marché de pose, de dépose et d'entretien des panneaux d'information de chantiers.

2009, DVD 203 - Approbation et signature d'un marché à bons de commandes relatif à la fourniture de panneaux de grilles d'arbres et regards d'assainissements en fonte ductile ou en acier moulé.

2009, DVD 279 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

**Mme Annick LEPETIT**, rapporteure.

2009, DPE 103 - Signature d'une convention avec la régie Eau de Paris pour la fourniture de prestations d'analyse et d'expertise dans le domaine de l'eau.

2009, DPE 115 - Signature avec le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) d'un avenant à la convention de recherche intitulée "La participation des usagers dans les entreprises municipales - Le cas des entreprises de gestion de l'eau en Europe".

2009, DVD 269 - Approbation de l'étude d'un schéma directeur de restauration écologique et fonctionnelle du domaine public fluvial de la Ville de Paris et demande de subventions correspondantes auprès de la Région d'Ile de France et de l'Agence Seine Normandie.

2009, DPE 112 - Signature avec le Réseau Ferré de France (RFF) d'une convention définissant les modalités financières pour l'occupation et l'utilisation d'un bien immobilier appartenant à RFF situé à Paris 12ème, dans le cadre des travaux de modification des réseaux d'eau et d'assainissement liés à l'extension du Tramway T3.

**Mme Anne LE STRAT**, rapporteure.

2009, DLH 34 - Réalisation par Lerichemont d'un programme comportant deux résidences sociales situées respectivement 29 rue Pierre Fontaine (9e) comportant 18 logements PLA-I et 9 rue Paul Albert (18e) comportant 19 logements PLA-I.

2009, DLH 44 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 10 rue Saint Bon (4e).

2009, DLH 61 - Réalisation par la CASP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 1 logement PLA-I dans un immeuble en copropriété, 3 impasse Saint Paul (20e).

2009, DLH 68 - Réalisation par le CASP d'un programme de transformation d'un local d'activité en logement comportant 1 logement PLA-I en copropriété, 77 rue des Haies (20e).

2009, DLH 103 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 5 logements PLUS, 30-32 rue Desnouettes et 96 rue d'Alleray (15e).

2009, DLH 116 - Réalisation par ICF La Sablière d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'immeuble de 160 logements, 9-11 square Auguste Renoir (14e).

2009, DLH 117 - Réalisation par SAGECO d'un programme de réhabilitation et d'amélioration de qualité de service du groupe Sienne et Tivoli, 5-7 et 8-12 place de la Vénétie (13e).

2009, DLH 124 - Réalisation par la SIEMP d'un pro-

gramme de construction comportant 90 logements étudiants PLUS, 95 logements étudiants PLS, 30 logements PLS et des locaux d'activités, 12-16 et 20-22 bis rue de l'Ourcq (19e).

2009, DLH 144 - Location par bail emphytéotique, au profit de la Société Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Paris (SIEMP), de l'immeuble situé 72 rue de Clichy (9e).

2009, DLH 151 - Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2008 de la convention publique d'aménagement d'éradication de l'insalubrité conclue le 30 mai 2002 entre la Ville de Paris et la SIEMP.

2009, DLH 195 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de résidentialisation sur le groupe "Alphonse Karr" - 4e phase de travaux, 159-167 avenue de Flandre et 5-13 rue Alphonse Karr (19e).

2009, DLH 199 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de résidentialisation sur le groupe Edmond Michelet Curial - Tours M-N-O-P-J-K-L situées au 3 bis rue de Cambrai (19e).

2009, DLH 201 - Garantie de la Ville de Paris au prêt à l'amélioration souscrit par "Immobilire 3F" pour la réalisation d'un programme de travaux de réhabilitation de 273 logements d'un ensemble immobilier "Anselme Payen" situé 4 à 10 rue Anselme Payen (15e).

2009, DLH 205 - Signature d'un avenant au bail emphytéotique, consenti à l'Association pour l'Accueil et la Formation des Travailleurs Migrants (AFTAM), portant location de l'immeuble situé 84 rue du Docteur Arnold Netter (12e).

2009, DLH 211 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 8 logements PLA-I, 16 logements PLUS et 3 locaux d'activités, 1-3 et 4-6 rue Jean Moinon (10e).

2009, DLH 222 - Restructuration des foyers de travailleurs migrants Réginaldo 51 boulevard de Belleville (11e) - Tolbiac 80 rue de Tolbiac - Vincent Auriol 68 boulevard Vincent Auriol (13e).

2009, DLH 247 - Réalisation par "Immobilière 3F" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 4 logements PLA-I, 10 PLUS et un local d'activités, 92 boulevard de Clichy (18e).

2009, DLH 250 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de création de 5 logements PLA-I, 11 logements PLUS-CD et 4 logements PLS 2, rue Beaubourg (4e).

2009, DLH 253 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 6 logements PLUS, 3 logements PLS, 1 rue Edouard Quenu (5e).

2009, DLH 256 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 8 logements PLUS CD, 3 logements PLA-I et 2 locaux d'activités, 53 boulevard Rochechouart (9e).

2009, DLH 257 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 10 logements PLUS et 3 logements PLS, 17 rue Saint Vincent de Paul (10e).

2009, DLH 259 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 1 logement PLA-I, 11 logements PLUS, 5 logements PLS et 3 locaux d'activités, 32-34 rue de Charonne (11e).

2009, DLH 265 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 18 logements PLUS, 12 logements PLS et 2 locaux d'activités, 4 avenue de la Soeur Rosalie (13e).

2009, DLH 266 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 5 logements PLA-I et 11 logements PLUS, 48 boulevard Arago - 28 rue Glacière (13e).

2009, DLH 267 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction d'une résidence étudiante de 165 PLUS et l'acquisition-réhabilitation de 187 logements PLUS, 4 logements PLA-I et 4 logements PLS, 81-84 rue du Chevaleret (13e).

2009, DLH 269 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 6 logements PLUS et 3 logements PLS, 3 Villa Deshayes (14e).

2009, DLH 273 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 12 logements PLUS et 5 logements PLS, 3 locaux d'activités - 30 rue Cronstadt (15e).

2009, DLH 276 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 5 logements PLUS et deux commerces, 383-385 rue de Vaugirard (15e).

2009, DLH 279 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 2 logements PLA-I, 25 logements PLUS, 10 logements PLS et des locaux d'activités 66 rue Letellier, 28 Croix Nivert (15e).

2009, DLH 285 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 2 logements PLA-I, 20 logements PLUS, 15 logements PLS et 3 locaux d'activités, 7-7 bis rue Scheffer (16e).

2009, DLH 297 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 6 logements PLUS, 3 logements PLS et 2 commerces, 58-58 bis boulevard de Ménilmontant (20e).

2009, DLH 300 - Signature d'un avenant au bail emphytéotique, consenti le 24 janvier 2008 à "Paris Habitat - OPH", portant location des immeubles communaux, 81 et 83 rue du Chevaleret (13e).

2009, DLH 308 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 6 logements PLUS, 4 logements PLS et un local d'activités, 71 bis rue de Gergovie (14e).

2009, DLH 311 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 25 logements PLA-I, 70 logements PLUS, 32 logements PLS et 3 locaux d'activités, 218-220 rue de la Croix Nivert (15e).

2009, DLH 312 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 8 logements PLUS, 2 logements PLS et un local d'activités, 39 rue de Castagnary (15e).

2009, DLH 313 - Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 3 logements PLUS et un local d'activités, 53 rue Vouillé (15e).

2009, DLH 320 - Réalisation par ICF La Sablière d'un pro-

gramme de construction d'une résidence sociale de 60 PLA-I, d'une résidence sociale pour jeunes actifs de 35 PLA-I et 30 PLUS, de 37 logements familiaux dont 9 PLA-I, 19 PLUS et 9 PLS, l'acquisition-réhabilitation d'une résidence sociale pour jeunes actifs de 110 PLA-I et 100 PLUS, lotissement Charolais (12e).

2009, DLH 323 - Réalisation par SAGECO d'un programme de réhabilitation de 132 logements, 58 rue Riquet - 102 rue d'Aubervilliers (19e).

2009, DLH 324 - Réalisation par Sageco d'un programme d'acquisition-conventionnement d'un ensemble immobilier comportant 155 logements PLUS, 123-149 boulevard Blanqui, 76-86 rue de la Glacière et 2-4 rue Soeur Catherine Marie (13e).

2009, DLH 331 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'aménagement en 10 logements PLUS de chambres situées dans les 5e, 6e, 12e, 13e, 15e, 16e et 17e arrondissements.

2009, DLH 332 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 8 logements PLUS et 14 logements PLS, 5 rue François Pinton (19e).

2009, DLH 333 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 4 logements PLA-I, 6 logements PLUS, 3 logements PLS et des locaux d'activités, 43 boulevard de Clichy (9e).

2009, DLH 334 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 4 logements PLA-I, 14 logements PLUS, 2 logements PLS et un local d'activités, 4 rue Voltaire (11e).

2009, DLH 338 - Signature d'un avenant au bail emphytéotique conclu le 23 avril 2008 au profit de "Paris Habitat - OPH", portant location d'une emprise communale, 83-91 rue des Haies (20e).

2009, DLH 340 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 6 logements PLUS, 3 logements PLS et un local d'activités, 169 rue du Château (14e).

2009, DLH 341 - Réalisation par la SGIM d'un programme de création comportant 4 logements PLUS pour jeunes travailleurs, 9 rue Antoine Bourdelle (15e).

2009, DLH 342 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de résidentialisation et d'amélioration de qualité de service du groupe "Ourcq Oise" situé 1-3 rue de l'Oise et 49-53 rue de l'Ourcq (19e).

2009, DLH 343 - Réalisation par la RIVP de deux programmes de réhabilitation Plan Climat comportant 340 logements, 203-205 boulevard Vincent Auriol (13e) et 246 logements 207-211-213-217 rue Saint Charles (15e).

2009, DLH 344 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de réhabilitation Plan climat comportant 1.777 logements situés 87 à 93 et 97 à 100 rue Curial (19e).

2009, DLH 345 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 22 logements PLS, 11 rue de Lunéville (19e).

2009, DLH 346 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 15 logements PLUS et 5 logements PLS et d'un programme de construction comportant 13 logements PLUS, 6 logements PLS et 3 locaux d'activités

dans le secteur "Vignoles Est" (20e).

2009, DLH 349 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 5 logements PLA-I, 11 logements PLUS et un local d'activités, 267 rue du Faubourg Saint Martin (10e).

2009, DLH 355 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 9 logements PLUS et 2 logements PLS, 81 boulevard Vincent Auriol et 9 rue du Docteur Laurent (13e).

2009, DLH 356 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 17 logements PLUS, 33 avenue Jean Jaurès (19e).

2009, DLH 358 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 15 logements sociaux (1 logement PLA-I et 14 logements PLUS) dans 8 immeubles en copropriété du 18e.

2009, DLH 360 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 10 logements PLUS-CD et 2 locaux d'activités, 59 rue Stephenson (18e).

2009, DLH 363 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 33 logements sociaux (3 logements PLA-I, 15 logements PLUS et 15 logements PLS) dans 6 immeubles en copropriété du 19e arrondissement.

2009, DLH 365 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 7 logements PLUS, 97 avenue Philippe Auguste et 18-20 rue de la Forge Royale (11e).

2009, DLH 375 - Réalisation par la SIEMP d'un programme comprenant la construction de 2 logements PLA-I et 10 logements PLUS et l'acquisition réhabilitation de 18 logements PLS, 6 rue des Panoyaux (20e).

2009, DLH 377 - Réalisation par Prologues d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 1 logement PLA-I dans un immeuble en copropriété situé 16-16 bis rue de Nantes (19e).

2009, DLH 378 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 11 logements PLA-I, 24 logements PLUS et 8 logements PLS, 54 rue d'Aboukir (2e).

2009, DLH 379 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 13 logements PLA-I, 30 logements PLUS et 13 logements PLS, 10 bis rue de Moussy (4e).

2009, DLH 380 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 5 logements PLA-I, 10 logements PLUS et 4 logements PLS, 32 rue Henri Monnier (9e).

2009, DLH 381 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 6 logements PLUS, 5 logements PLA-I et 3 logements PLS, 38 rue Vignon (9e).

2009, DLH 382 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 10 logements PLUS et 2 logements PLA-I, 56-58 rue René Boulanger (10e).

2009, DLH 384 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 4 logements PLA-I, 14 logements PLUS et 4 logements PLS, 48 rue Léon (18e).

2009, DLH 385 - Réalisation par Viléal Habitat d'un programme de création de 12 logements PLA-I, 25 logements PLUS et 12 logements PLS, 23-29 rue Ganneron (18e).

2009, DLH 393 - Réalisation par "Immobilière 3F" d'un programme de réhabilitation comportant 138 logements, 111-113 boulevard Mac Donald (19e).

2009, DLH 402 - Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris à l'emprunt PLUS à contracter par Batigère Ile-de-France en vue du financement du programme d'acquisition conventionnement comportant 10 logements PLUS, 29 rue des Gardes (18e).

2009, DLH 409 - Location par bail emphytéotique au profit de "Paris Habitat - OPH" de l'immeuble communal situé 61 avenue Denfert Rochereau (14e).

2009, DLH 414 - Conclusion d'un avenant aux baux emphytéotiques liant la Ville de Paris à la SGIM et portant sur des biens immobiliers situés dans le périmètre des conventions immobilières résiliées au 31 décembre 2008.

2009, DLH 419 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP d'une partie de la propriété communale située 2-14 place de la Porte de Vanves (14<sup>e</sup>).

2009, DLH 420 - Réalisation par le FIAC d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 5 logements PLUS et 25 logements PLS, 1 passage Vallet (13e).

2009, DLH 423 - Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PALULOS, AQS et Energie Performance à contracter par SAGECO en vue du financement du programme de réhabilitation comportant 314 logements situés 88-90 boulevard Ney (18e).

2009, DLH 424 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction d'une résidence étudiante comportant 67 logements PLUS, 2-14 place de la Porte de Vanves (14e).

2009, DLH 425 - Réalisation par "Emmaüs Habitat" d'un programme de réhabilitation comportant 125 logements, 179 rue de Charonne (11e).

2009, DLH 426 - Réalisation par Prologues d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLA-I en copropriété, 355 rue Lecourbe (15e).

2009, DLH 427 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 15 logements PLUS et 21 logements PLS, 62-64 rue Planchat (20e).

2009, DLH 428 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 13 logements PLS, 25 bis rue des Chauffourniers (19e).

2009, DLH 429 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 12 logements PLUS et 5 logements PLS, 9 rue Paul Bert (11e).

2009, DLH 430 - Réalisation par la SIEMP de deux programmes de réhabilitation Plan Climat comportant 200 logements 19-23 rue Mathis - 30-34 rue Archereau et 74 logements

23-25 rue de Tanger (19e).

2009, DLH 431 - Réalisation par l'AFTAM d'un programme de construction d'une résidence sociale comportant 37 logements PLA-I, 194 rue des Pyrénées (20e).

2009, DLH 433 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de diverses emprises communales situées sur le secteur Savart-Satan de l'opération Vignoles-Est (20e).

2009, DU 110 - Lutte contre l'habitat insalubre. Mise en oeuvre de la procédure préalable à l'acquisition de l'ensemble immobilier 14 rue du Département (19e) dans le cadre de la loi vivien. Instauration du droit de préemption urbain renforcé.

2009, DU 229 - Institution du droit de préemption urbain renforcé sur quatre ensembles immobiliers, copropriétés en difficulté et dégradées.

**M. Jean-Yves MANO**, rapporteur.

2009, DU 193 - Signature d'un avenant n° 1 au protocole Ville de Paris/ERDF sur le secteur des Docks de Saint-Ouen et à la promesse de vente pour la cession à la commune de Saint-Ouen d'emprises municipales situées rue Ardouin et rue des Bateliers à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis).

2009, SG 204 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer un protocole de coopération avec la Ville des Lilas.

**M. Pierre MANSAT**, rapporteur.

2009, DDEE 271 - Subventions au titre de l'exercice 2010 à la Régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP). Montant total : 1.640.000 euros.

2009, DDEE 272 - Subventions au titre de l'exercice 2010 à la régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la ville de Paris (ESPCI). Montant : 15.000.000 euros.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2009, DA 4 - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance de cisailles, rogneuses et massicots en 4 lots séparés.

2009, DAJ 27 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres les 25 novembre et 1er décembre 2009. Attribution et signature d'un marché de maîtrise d'oeuvre.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

2009, DFPE 54 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association Crescendo pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure multi-accueil Champerret (17e). Montant : 119.891 euros.

2009, DFPE 175 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association La Joannaise du Gros Caillou pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de la halte-garderie du même nom (7e). Montant : 92.033 euros.

2009, DFPE 176 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Aide aux Mères de Famille pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa halte-garderie (7e). Montant : 231.816 euros.

2009, DFPE 238 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Les Maisons des Tout-Petits pour l'attribution d'une subvention. Montant : 75.318 euros.

2009, DFPE 256 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Plaisir d'enfance" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa structure multi-accueil (19e). - Montant : 98.290 euros.

2009, DFPE 261 - Signature d'un avenant à la convention passée avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Pirouette située 45, boulevard de Charonne (11e). Montant : 149.835 euros.

2009, DFPE 262 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective A Tire d'Aile (19e). - Montant : 198.015 euros.

2009, DFPE 368 - Approbation des modalités de passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction au 117, rue de Ménilmontant (20e).

2009, DFPE 393 - Signature d'un marché passé en application des articles 28 et 30 du Code des marchés publics relatif à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 14-18, rue Viala (15e).

2009, DFPE 395 - Approbation et signature d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec "Paris Habitat OPH" pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction au 63, boulevard de Charonne (11e).

2009, DU 233 - Autorisation à M. le Maire de Paris, au nom de la Ville de Paris, copropriétaire dans l'immeuble 12-14 rue Pinel (13e) de voter en assemblée générale extraordinaire la scission de la copropriété et l'indemnisation, à ce titre, des autres copropriétaires en vue de la réalisation de l'équipement de Petite enfance 11-13 rue Campo Formio (13e).

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2009, DPA 278 - Approbation du principe de construction d'une crèche collective de 66 places avec logement de fonction et des locaux pour les services décentralisés de l'A.S.E., 4, rue David d'Angers (19e) et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Paris et le Département de Paris.

**M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteurs.

2009, DAC 647 - Signature d'une convention de mécénat de compétence avec les Ateliers Bouvier portant sur la réalisation des attributs des quatre statues des Evangélistes dans le cadre de la restauration de la tour Nord de l'église Saint-Sulpice (6e). - Montant : 62.192 euros.

2009, DAC 664 - Subvention à l'Association pour la sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique (4e). - Montant : 3.000 euros.

2009, DAC 686 - Signature d'une convention entre la Ville de Paris, la mutuelle Saint-Christophe et la SMABTP pour le remboursement partiel des travaux de dépolluage du grand orgue de l'église Notre Dame de la Croix, 3, place de Ménilmontant (20e). - Montant : 14.197 euros.

2009, DAC 718 - Signature d'une convention avec la

Fondation du Patrimoine (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 12.000 euros

2009, DAC 723 - Subvention de fonctionnement à La Demeure historique (5e). - Montant : 10.000 euros.

2009, DAC 724 - Approbation du principe d'indemnisation de Mme Maria-Luisa BUGALLAL et la Ville de Paris, relative à l'accident survenu en l'église Saint-Jacques du Hauts-Pas, 252, rue Saint-Jacques (5e). - Montant : 163,17 euros.

2009, DAC 726 - Subvention à la Fondation Henri Cartier-Bresson (14e). - Montant : 10.000 euros.

2009, DAC 728 - Subvention à l'association "S.O.S. Paris" (6e). - Montant : 6.630 euros.

2009, DAC 729 - Subvention à la Société des amis de Georges Clemenceau (16e). - Montant : 6.400 euros.

2009, DAC 730 - Subvention à l'association "Groupement des associations d'amis de musées de la Région Ile-de-France (4e). - Montant : 5.000 euros.

2009, DAC 735 - Signature de l'avenant n° 1 passé avec la S.A. "Etablissements GIROD Père et Fils" en vue de lui substituer la S.A.S. "SILVER Construction" pour le marché à bons de commande relatif aux travaux d'entretien et de maintenance dans les édifices culturels et certains édifices civils, propriété de la Ville de Paris.

**Mme Danièle POURTAUD**, rapporteure.

2009, PP 93 - Indemnisation des sorties effectuées en dehors des horaires administratifs par les personnels techniques et scientifiques de la préfecture de police pour réaliser les enquêtes dans le domaine des nuisances sonores et olfactives.

2009, PP 95 - Approbation du principe de l'opération ainsi que des pièces administratives du marché relatif à l'assurance de la flotte automobile de la préfecture de police.

2009, PP 96 - Approbation d'un projet de règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2009, PP 97 - Approbation du principe de l'opération et des pièces administratives de l'appel d'offres ouvert relatif à la réalisation de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'oeuvre de réalisation logicielle et d'expertise technique pour des projets de développements logiciels et de maintenance applicative de la Préfecture de Police.

2009, PP 98 - Modalités d'attribution de l'indemnité de sujétions particulières allouée aux identificateurs de l'Institut médico-légal.

2009, PP 99 - Signature de l'avenant n°1 au marché relatif à la fourniture de services de télécommunications sur réseaux ouverts destinés à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2009, PP 101 - Approbation du principe de l'opération ainsi que des pièces administratives du marché relatif à des prestations de blanchissage et/ou nettoyage à sec d'effets d'habillement, de textiles divers, de couchage et d'équipements professionnels pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2009, PP 102 - Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

**M. Georges SARRE**, rapporteur.

2009, DDEE 296 - Signature d'un avenant n° 2 aux conventions pluriannuelles et acompte sur les subventions aux Unions Départementales CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CFE/CGC, UNSA, Solidaires Paris et la commission administrative de la Bourse du Travail pour l'année 2010.

**M. Christian SAUTTER**, rapporteur.

2009, SGRI 74 - Reconduction en 2010 du Label Paris Europe. Montant : 100.000 euros.

2009, SGRI 75 - DPVI 523 - Reconduction en 2010 du Label Paris Co-développement Sud. Montant : 100.000 euros.

2009, SGRI 76 - Acceptation du titre de recettes du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes pour le projet de coopération entre la Ville de Paris et la Wilaya d'Alger dans le domaine de la propreté. Montant : 12.596 euros.

**M. Pierre SCHAPIRA**, rapporteur.

2009, DPVI 215 - Signature avec M. le Préfet de Paris, Préfet de la Région Ile-de-France de la convention de cofinancement par le Fonds Social Européen "Compétitivité Régionale et Emploi" n° 33036.

2009, DPVI 500 - Subventions à 7 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville dans le quartier Fontaine au Roi du 11e arrondissement. Montant total : 38.500 euros.

2009, DPVI 501 - Quartier de Belleville Amandiers (20e). Subventions à 9 associations menant des actions sur les quartiers politique de la Ville. Première enveloppe pour 2010. - Montant total : 37.000 euros.

2009, DPVI 502 - Subventions à onze associations menant des actions au titre de la politique de la Ville dans le quartier Sud du 13e arrondissement. Montant total : 61.800 euros.

2009, DPVI 503 - Subventions à cinq associations menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier Porte Saint-Denis - Saint-Martin (10e). Montant total : 22.000 euros.

2009, DPVI 505 - Subvention à une association menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier Amiraux Simplon (18e). Première enveloppe pour 2010. Montant total : 9.000 euros.

2009, DPVI 506 - Quartier Porte de Clichy - Porte de Saint-Ouen (17e). Subventions à 5 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Première enveloppe 2010. Montant total : 19.203 euros.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteure.

2009, DASES 44 - Subvention à l'association "Secours Catholique" (7e) pour son antenne sociale Le Cèdre située dans des locaux appartenant à la Ville de Paris au 23, boulevard de la Commanderie (19e). Montant : 19.139 euros.

2009, DFPE 249 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Caravanseraill Développement" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa ludothèque (13e).

**Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteure.

2009, DAC 381 - Subvention à l'association "Les Familles

et Amis des Déportés du Convoi 73" (4e). - Montant : 840 euros.

2009, DAC 653 - Subvention à l'association "Mémoire juive de Paris" (4e). - Montant : 2.000 euros.

2009, DAC 667 - Subvention à la Fédération nationale des blessés du poumon - combattants (13e). - Montant : 22.500 euros.

2009, DAC 690 - Signature d'une convention passée avec l'Office national des anciens combattants (7e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 51.497 euros.

2009, DAC 710 - Subvention au Comité du 12e arrondissement des anciens combattants de la Résistance. - Montant : 900 euros.

2009, DAC 711 - Subvention à l'Association nationale des cheminots anciens combattants résistants, prisonniers et victimes de guerre (A.N.C.A.C) (10e). - Montant : 1.500 euros.

2009, DAC 740 - Subvention à l'association "Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie" (11e). - Montant : 6.000 euros.

2009, DAC 741 - Subvention à la fédération nationale de la libre pensée (5e). - Montant : 3.000 euros.

2009, DAC 751 - Subvention à la Société d'Histoire des Juifs de Tunisie S.H.J.T. (9e). Montant : 2.000 euros.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteure.

2009, DJS 183 - Signature d'une convention avec l'association Paris Jean Bouin CASG pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2009. Montant : 60.000 euros.

**M. Jean VUILLERMOZ**, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2009, CAS 5 - Budget primitif du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour 2010 - Communication.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteure.

2009, DAJ 28 - Communication de la liste des marchés attribués pour les mois d'octobre et de novembre 2009.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.**Liste des membres présents.**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, M. David ASSOULINE, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Dominique BERTINOTTI, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M.

Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, M. Alain DESTREM, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Christine LAGARDE, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

**Excusés :** Mme Lynda ASMANI, M. Alexis CORBIÈRE, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, M. Philippe TORRETON.

**Annexe n° 4 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.**

**I - Question du groupe du Mouvement Républicain et Citoyen.**

**QE 2009-161 Question de Mme Marinette BACHE et des membres du groupe du Mouvement Républicain et Citoyen à M. le Maire de Paris relative à l'activité "rachat de prêts" du Crédit Municipal.**

**Libellé de la question :**

"Le Crédit municipal a vu certaines de ses activités prendre de l'ampleur du fait de la crise. Son rôle social est plus que jamais d'actualité et déterminant.

Une de ses activités nous intéresse tout particulièrement : celle du rachat de prêts.

Nous vous remercions de nous informer du montant investi par le Crédit municipal pour cette activité ainsi que du pourcentage d'acceptation des demandes de rachat de prêts déposées par les personnes soucieuses de voir diminuer le montant de leurs mensualités.

Peut-on également avoir communication des principales raisons des demandes rejetées ?"

**Réponse non parvenue.**

**II - Question du groupe Centre et Indépendants.**

**QE 2009-162 Question de Mme Geneviève BERTRAND et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à un transfert du salon d'accueil de l'Hôtel de Ville pour une meilleure visibilité.**

**Libellé de la question :**

"Dans toutes les villes du monde, le parvis de l'Hôtel de Ville est un lieu d'attraction par excellence. Ainsi, à Paris, l'observation montre qu'un flux continu de visiteurs et de touristes cherche l'information sur, ou aux abords de cette place.

A ce jour, situé rue de Rivoli, dans une entrée partagée avec un lieu d'exposition, le salon d'accueil de l'Hôtel de Ville ne semble pas connaître les conditions optimales pour remplir au mieux ses missions d'accueil et d'information du public, en dépit de ses personnels de haute qualité et très motivés, ainsi que des moyens dédiés.

Mme Geneviève BERTRAND et les élus du groupe Centre et Indépendants demandent à M. le Maire de Paris s'il ne pourrait être envisagé de transférer le salon d'accueil sur la façade de l'Hôtel de Ville, côté parvis, l'expérience du stand érigé à l'occasion du Jardin éphémère ayant confirmé que la visibilité de l'accueil multiplie les sollicitations d'informations."

**Réponse non parvenue.**

**Liste des membres présents en Commission.**

**1ère Commission**

MM. Jean-François LEGARET, David ALPHAND, Julien BARGETON, Mme Geneviève BERTRAND, MM. Jacques BRAVO, Jean-Pierre CAFFET, Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Bernard GAUDILLÈRE, Mme Camille MONTACIÉ, MM. Mao PÉNINO, Yves POZZO di BORGO et Daniel VAILLANT.

**2e Commission**

M. Romain LEVY, Mmes Hélène BIDARD, Lyne COHEN-SOLAL, Seybah DAGOMA, Martine NAMY-CAULIER, Maïté ERRECART, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christian SAUTTER.

Excusée : Mme Claudine BOUYGUES.

**3e Commission**

M. Claude DARGENT, Mmes Marie-Chantal BACH, Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Laurence DOUVIN, Annick LEPETIT, MM. Etienne MERCIER, Christophe NAJDOVSKI et Jean VUILLERMOZ.



Excusé : M. Denis BAUPIN.

#### **4e Commission**

M. Daniel MARCOVITCH, Mmes Aline ARROUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX, Anne Le STRAT et Annick OLIVIER.

Excusés : MM. Denis BAUPIN et Jean-Didier BERTHAULT.

#### **5e Commission**

Mme Sylvie WIEVIORKA, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Véronique DUBARRY, MM. Mao PENINO, Georges SARRE et Mme Gisèle STIEVENARD.

#### **6e Commission**

Mmes Karen TAÏEB, Yamina BENGUIGUI, Pascale BOISTARD, Catherine BRUNO, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI, M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Martine MERIGOT de TREIGNY.

Excusées : Mmes Liliane CAPELLE et Olga TROSTIANSKY.

#### **7e Commission**

Mmes Marie-Annick BARTHE, Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉNESSIANO, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Colombe BROSSEL, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Bruno JULLIARD, Jean-Baptiste MENGUY, Christophe NAJDOVSKI, Jean VUILLERMOZ et Mme Geneviève BERTAND.

Excusé : M. Richard STEIN.

#### **8e Commission**

MM. François VAUGLIN, Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO et M. Jean-Yves MANO.

Excusés : Mme Sandrine CHARNOZ, MM. René DUTREY et Pierre MANSAT.

#### **9e Commission**

Mme Geneviève BERTRAND, MM. Pierre AIDENBAUM, Pierre-Yves BOURNAZEL, Thierry COUDERT, Mme Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mmes Hélène MACE de LEPINAY, Danielle POURTAUD, M. Pierre SCHAPIRA et Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Excusée : Mme Catherine DUMAS.

## Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Deposé en	Commission	n° définitif	n° adoptés	Groupe depositaire	Auteurs	CM ou RG	A V Vri	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1ère séance	1ère	01		Exécutif		CM	Lr	Lr	Lettre rectificative 1	GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
Séance	1ère	Lr2		Exécutif		CM	Lr	DF 84 - DF 85	Lettre rectificative 2	GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
1ère	1ère	02		PS-RGA	CAFFET	CM	A	DF 84 - DF 25 G	Places de stationnement pour les agents du nettoiement	GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
1ère	1ère	03		PS-RGA	CAFFET	CM	A	DF 84 - DF 25 G	Amélioration des conditions de travail des personnels	GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
1ère	1ère	04		PS-RGA	CAFFET	CM	A	DF 84 - DF 25 G	Amélioration du suivi médical des personnels	GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
1ère	1ère	05		PCF-PG	BROSSAT, BECKER	CM	A	DF 84	Soutien aux espaces publics numériques	GAUDILLERE	Retiré	15/12/2009
1ère	1ère	06		PCF-PG	BROSSAT	CM	A	DF 84	Mise en œuvre des états généraux de la nuit parisienne	GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
1ère	1ère	08		PCF-PG	BROSSAT, LHOSTIS	CM	A	DF 84	Soutien aux centres de santé	GAUDILLERE	Retiré	15/12/2009
1ère	1ère	09		PCF-PG	BROSSAT, LHOSTIS	CM	A	DF 84	Renforcement de la prévention toxicomane	GAUDILLERE	Retiré	15/12/2009
1ère	1ère	10		PCF-PG	BROSSAT, LHOSTIS, ARROUZE	CM	A	DF 84	Renforcement de la lutte contre le saturnisme	GAUDILLERE	Retiré	15/12/2009
1ère	1ère	11		PCF-PG	BROSSAT	CM	A	DF 84	Projet d'aménagement de la rue des Poissonniers	GAUDILLERE	Retiré	15/12/2009
1ère	1ère	12		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CM	A	DF 84	Couverture du périphérique à la Porte de Montreuil	GAUDILLERE	Retiré	15/12/2009
1ère	1ère	13		PCF-PG	BROSSAT, BECKER, SIMONNET	CM	A	DF 84	Abandonnement du compte foncier en faveur des équipements publics	GAUDILLERE	Retiré	15/12/2009
1ère	1ère	14		Verts	BOUTFAULT	CM	A	DF 84	Augmentation de la contribution de la Ville de Paris au budget du STIF - Transports publics	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
Séance	1ère	14 bis	381	Exécutif		CM	V	DF 84		GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
1ère	1ère	15		Verts	GABEL, FOURNIER	CM	A	DF 84	Extension du tramway T3 jusqu'à la Porte d'Asnières	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	16		Verts	BOUTFAULT	CM	A	DF 84	Rénovation du patrimoine de la Ville de Paris	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
Séance	1ère	16 bis		Exécutif		CM	A	DF 84	Rénovation du patrimoine de la Ville de Paris	GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009

Deposé en	Commission	n° Definitif	n° adoptés	Groupe depositaire	Auteurs	CM ou CC	A ou V	n° de dépôt	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1ère	1ère	17		Verts	BOUTAULT	CM	A	DF 84	Travaux d'isolation thermique du parc de logements privés parisiens	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	18		Verts	BOUTAULT	CM	A	DF 84	Renovation thermique du parc de logement social	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	19		Verts	CONTASSOT	CM	A	DF 84	Mise en œuvre des recommandations de la conférence parisienne "ondes, santé, société"	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	20		Verts	GAREL	CM	A	DF 84	Développement des quartiers verts et des zones de rencontre	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	21		Verts	DUBARRY	CM	A	DF 84	Création de postes de correspondants de nuit	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	22		Verts	BOUTAULT	CM	A	DF 84	Renforcer le bio dans la restauration scolaire	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
Séance	1ère	22 bis		Exécutif		CM	A	DF 84		GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
1ère	1ère	23		Verts	BOUTAULT	CM	A	DF 84	Développement des ressources à Paris	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
Séance	1ère	23 bis		Exécutif		CM	A	DF 84	Développement des ressources à Paris	GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
1ère	1ère	24		Verts	NAIDOVSKI	CM	A	DF 84	Aménagement de la route du Bac et de la route de la Croix-Rouge dans le bois de Vincennes	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	25		Verts	NAIDOVSKI, CONTASSOT	CM	A	DF 84	Entretien des bois de Boulogne et de Vincennes	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	26		Verts	GAREL	CM	A	DF 84	Subventions aux associations de lutte contre le Sida en Afrique	GAUDILLERE	Retiré	15/12/2009
1ère	1ère	27		Verts	FOURNIER	CM	A	DF 84-85	Mise en œuvre du Plan climat	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	28		Verts	NAIDOVSKI, CONTASSOT	CM	A	DF 84-85	Les plantations d'arbres à Paris	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
Séance	1ère	28 bis		Exécutif		CM	A	DF 84-85	Les plantations d'arbres à Paris	GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
1ère	1ère	29		Verts	FOURNIER	CM	A	DF 84-85	Création d'un service de prévention et de conseil en environnement intérieur	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	30		MRC	BACHE	CM	A	DF 84	Aider à la promotion, la défense et le développement des services publics	GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
1ère	1ère	31		UMP/PA	LEGARET	CM	A	DF 84 - DF 85	Equilibrage des recettes et des dépenses du budget primitif 2010	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	32		UMP/PA	LAMOUR	CM	A	DF 84 - DF 85	majoration des dépenses concernant la lutte contre le réchauffement climatique	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	33	382	PS-RGA	CAFRET	CM	V	DF 84	Coûts de gestion pratiqués par l'Etat en matière de fiscalité locale	GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
1ère	1ère	34	383	PS-RGA	CAFRET	CM	V	DF 84	Lutte contre les conduites addictives chez les jeunes	GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
1ère	1ère	35		Verts	CONTASSOT	CM	V	DF 84	Etude sur la mise en œuvre de la redevance incitative dérivée des ordures ménagères	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	36		Verts	GAREL	CM	V	DF 84	Politique d'investissement de la municipalité parisienne	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	37		Verts	BOUTAULT	CM	V	DF 84	Production de logements sociaux à haute performance énergétique	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	38		Verts	GAREL	CM	V	DF 84	Lancement d'un emprunt public par la Ville de Paris	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	39		Verts	FOURNIER, CONTASSOT	CM	V	DF 84	Orientation générale de la municipalité en matière d'emploi des agents de la Ville et du Département	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	40		UMP/PA	GOASQUEN	CM	V	DF 84	Renforcement de la division 16 du 5 <sup>TR</sup> par redéploiement	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009

Depose en	Commission séance	n° dépnt	n° adoptés	Groupe depositaire	Auteurs	CM ou cc	A V Vnr	n° de détail	Objet	Affectation Adhént.	VOTE	Date de vote
1ère	1ère	41		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, DE CLERMONT-TONNERRE	CM	V	DF 84	Affectation par redéploiement de 40 agents supplémentaires à la division de propreté du 15e arrondissement	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	42		UMPPA	LEGARET	CM	V	DF 84	Communication du montant des 10 plus importantes rémunérations pour la Ville et du Département de Paris depuis 2001	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	43		UMPPA	LAMOUR	CM	V	DF 84	Demande d'audit dans un souci de transparence	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	44		CI	POZZO DI BORGIO	CM	V	DF 84	Etude sur l'opportunité du maintien ou du remplacement des postes à l'occasion des départs à la retraite	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	45		CI	POZZO DI BORGIO, SACHS	CM	V	DF 84	Mise en place d'un bleu budgétaire "attractivité économique de Paris" et création d'une ligne budgétaire correspondante dans le budget développement économique	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	46		CI	CUGNACHE-GALLOIS	CM	V	DF 84	Transfert des investissements et des dépenses affectés au projet "Autoib" à l'équipement du parc de la Ville en véhicule électrique et à la création d'un fond d'aide à l'achat de véhicules électriques	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	47		CI	POZZO DI BORGIO, GASNIER, TACHENE	CM	V	DF 84	Réalisation systématique de la thermographie de la Ville et mise aux normes HQE des bâtiments municipaux repérés par cette étude	GAUDILLERE	Rejeté	15/12/2009
1ère	2e	48		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CM	A	DF-DRH 87	Rejet de la proposition de redéploiement des 58 postes débonneurs	ERRECART	Retiré	15/12/2009
1ère	2e	49		PCF-PG	BROSSAT, BECKER, SIMONNET	CM	V	DF-DRH 87 - DF-DRH 27- 5	Réévaluation du nombre de créations de postes dans le secteur de la petite enfance	ERRECART	Retiré	15/12/2009
1ère	2e	50	384	PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CM	V	DF-DRH 87	Dialogue social au sein de la collectivité parisienne	ERRECART	Adopté	15/12/2009
Séance	2e	50		Exécutif		CM	L	DF-DRH 87	Emploi : chargé de mission cadre supérieur	ERRECART	Adopté	15/12/2009
4e	4e	51		Exécutif		CM	A	DPE 80	Anticipation de la mise en application du nouveau règlement de la distribution publique des Eaux ( dès Janvier 2010)	LE STRAT	Adopté	15/12/2009
5e	5e	52	385	PCF-PG	BROSSAT	CM	V	PP 100	Maintien des effectifs policiers sur le territoire parisien	SARRE	Adopté	15/12/2009
1ère	5e	53		CI	CUGNACHE-GALLOIS	CM	V	PP 100	Etude pour la mise en place de petits taxis électriques réservés à Paris intro-nuros et la petite couronne	SARRE	Rejeté	15/12/2009
1ère	1ère	54	386	PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DVD 272	Continuité du service rendu aux usagers d'ERDF	BAUPIN	Adopté	15/12/2009
1ère	1ère	55	387	PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DVD 272	Dialogue social au sein d'ERDF	BAUPIN	Adopté (amendé oralement)	15/12/2009
2e	2e	56		UMPPA	LAMOUR, GOUJON, MENGUY	CM	A	DDEE 303	Illuminations des fêtes de fin d'année : majoration du montant de la subvention attribuée à l'association des commerçants Vaugirard-Convention 15e	COHEN-SOLAL	Rejeté	15/12/2009

Depose en	Commission	n° Definitif	n° adoptés	Groupe depositeur	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° delib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
2e	2e	57	388	PS-RGA	BLOCHE	CM	Vnr	-	Situation locative de commerçants de la rue Keller (11e) - SAGECO	COHEN-SOLAL	Adopté	15/12/2009
2e	2e	58	389	UMP/PA	LEBEL, DOUVIN	CM	Vnr	-	Aménagement des Champs-Elysées pour les fêtes de fin d'année	COHEN-SOLAL	Adopté (amendement oral)	15/12/2009
2e	2e	59		UMP/PA	NAWY-GAULIER	CM	Vnr	-	Soutien au commerce de proximité : appel à la tolérance dans l'application du règlement des étalages et terrasses	COHEN-SOLAL	Retiré (non présenté)	15/12/2009
2e	2e	60		UMP/PA	NAWY-GAULIER	CM	Vnr	-	Refonte du règlement des étalages et terrasses	COHEN-SOLAL	Retiré (non présenté)	15/12/2009
2e	2e	61	390	PS-RGA	CHARNOZ	CM	Vnr	-	Maintien de l'agence Pôle Emploi du GROUS de Paris au Centre Serrailh, 5e	GUILLOT	Adopté	15/12/2009
Séance	2e	61 bis		UMP/PA		CM	A	SG 215		MISSIKA	Retiré	15/12/2009
Séance	2e	61 ter		UMP/PA		CM	A	SG 215		MISSIKA	Retiré	15/12/2009
2e	2e	62	391	Verts	FOURNIER	CM	V	SG 212	Bilan des mises à disposition gratuites et payantes des salons de réception de l'Hotel de Ville,	SAUTTER	Adopté	15/12/2009
2e	2e	63	392	PS-RGA	BLOCHE	CM	Vnr	-	Maintien des emplois dans la Poste "Paris Goncourt St-Maur"	SAUTTER	Adopté	15/12/2009
2e	2e	64	393	PCF-RG	BIDARD	CM	Vnr	-	Maintien des emplois dans la Poste "Paris Goncourt St-Maur"	SAUTTER	Adopté	15/12/2009
3e	3e	65	394	PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DVD 271	Participation de l'Etat au financement du projet d'extension du T3 jusqu'à la Porte d'Asnières	LEPETIT	Adopté	15/12/2009
3e	3e	66	395	PS-RGA	P CHERKI E MERCIER	CM	Vnr	-	Interpellation des financeurs Région IF, Etat, RATP pour la remise à niveau de la qualité du réaménagement de la Porte d'Orléans	LEPETIT	Adopté	15/12/2009
3e	3e	67		CI	E CUGNACHE GALLOIS	CM	Vnr	-	Création d'espaces de stationnement en épi à Paris pour les véhicules de moins de 3 mètres	LEPETIT	Retiré	15/12/2009
3e	3e	68		CI	E CUGNACHE GALLOIS	CM	Vnr	-	Expérimentation d'un disque vert à Paris pour les véhicules électriques	LEPETIT	Retiré	15/12/2009
3e	3e	69		CI	E CUGNACHE GALLOIS	CM	Vnr	-	Intervention auprès du STIF sur la situation du centre de bus RATP de Lagry (20e)	LEPETIT	Retiré	15/12/2009
3e	3e	70		CI UMP/PA MENGUY ADESTREM	P GOULON JF LAMOUR JB	CM	Vnr	-	Implantation d'une ligne de minibus électrique dans le 15e	LEPETIT	Retiré	15/12/2009
4e	4e	71		UMP/PA	F LEBEL M MERGOT DE TREIGNY	CM	Vnr	-	Enlèvement par voie fluviale , corbeilles Champs Elysées, usage des couloirs de bus pour les pennes	DAGNAUD	Retiré	15/12/2009
4e	4e	72		UMP/PA	G POIRault GAUVIN D ALPHAND PY BOURNAZEL	CM	Vnr	-	Mise à disposition rapide pour l'ensemble des élus de la retransmission vidéo de leurs interventions en séance	DAGNAUD	Retiré	15/12/2009
4e	4e	73		UMP/PA	P GOULON JF LAMOUR H MACÉ DE LEPINAY C DE CLERMONT TONNERRE	CM	Vnr	-	Dénomination "Isadora Duncan" et "Marianne Breslauer" à deux allées du jardin de la ZAC Boucaucaut	GIBOUDEAUX	Retiré	15/12/2009
5e	5e	74		PCF-PG		CM	A	DDATC 101	5 amendements sur la Charte	BOUKAKAZ	Adopté (amendement oral)	15/12/2009



Depose en	Commission	n° définitif	n° adoptés	Groupe depositeur	Auteurs	CM ou CC	A ou V	n° dellp	Objet	Affectation Assemblée	VOTE	Date de vote
8e	8e	91		Verts	CONTASSOT, DUTREY	CM	A	DU 196	Communication d'un bilan énergétique prévisionnel du projet Triangle	HIDALGO	Rejeté	16/12/2009
8e	8e	92		Verts	CONTASSOT, DUTREY	CM	A	DU 196	Co-déclaration du projet avec les citoyens	HIDALGO	Rejeté	16/12/2009
8e	8e	93		Verts	CONTASSOT, DUTREY	CM	A	DU 196	Lancement d'un projet adapté aux besoins des Parisiens et aux exigences d'une ville durable	HIDALGO	Rejeté	16/12/2009
8e	8e	94		Verts	CONTASSOT, DUTREY	CM	A	DU 196	Amendement de l'annexe au projet Triangle "Objectifs poursuivis"	HIDALGO	Rejeté	16/12/2009
1ere	8e	95		UMP CI	GOUJON, LAMOUR, DESTREM, BRUNO	CM	A	DU 196	Amendement sur les annexes 2 et 3 relatives au projet Triangle	HIDALGO	Rejeté	16/12/2009
Séance	8e	95 bis		UMP CI	GOUJON, LAMOUR, DESTREM, BRUNO	CM	A	DU 196	Amendement sur les annexes 2 et 3 relatives au projet Triangle	HIDALGO	Adopté	16/12/2009
8e	8e	96	408	PS-RGA	KLUJGMAN	CM	Vnr	-	Création d'un groupe de concertation et de suivi concernant l'implantation et l'aménagement de la Cité Judiciaire et de la Direction régionale de la PJ de Paris	HIDALGO	Adopté	16/12/2009
1ere	8e	97		UMP TONNERRE	POIRALUT-GAUVIN, GOUJON, LAMOUR, DE CLERMONT-	CM	Vnr	-	Demande d'autorisation pour le pompage de mise hors eaux des sous-sols du centre commercial Beaugrenelle (15e)	HIDALGO	Rejeté	16/12/2009
8e	8e	98		UMP GOASGUEN	GOASGUEN	CM	Vnr		Réunion du Comité de concertation de l'aménagement de la porte d'Auteuil	HIDALGO	Rejeté	16/12/2009
9e	8e	99	409	UMP COUDERT	COUDERT	CM	Vnr	-	Attribution de la dénomination "Bernard-Marie Koltes" à un espace parisien	HIDALGO	Adopté (amendé oralement)	16/12/2009
8e	8e	100		UMP MANO	MANO	CM	A	DLH 218	Durée du bail au profit de la RVP de l'immeuble communal sis 75-77 rue du Château des Rentiers, 13e	MANO	Adopté	15/12/2009
8e	8e	101		UMP MANO	MANO	CM	A	DLH 236	Modification du programme d'acquisition -conventionnement	MANO	Adopté	15/12/2009
8e	8e	102		UMP MANO	MANO	CM	A	DLH 370	Amendement technique : rectification d'erreur matérielle	MANO	Adopté	15/12/2009
8e	8e	103		UMP GOASGUEN	GOASGUEN	CM	A	DLH 233	Programme "Paris-Habitat OPH" : nouvelle répartition par type des logements à créer 123, boulevard Murat - 1, rue Guddin (16e)	MANO	Rejeté	15/12/2009
8e	8e	104		UMP GOASGUEN	GOASGUEN	CM	A	DLH 286	Limitation à 7 étages de la hauteur des immeubles construits sur la parcelle de l'ancienne gare d'Auteuil	MANO	Rejeté	15/12/2009
8e	8e	105		UMP GOASGUEN	GOASGUEN	CM	V	DLH 286	Installation d'une école provisoire sur le site de l'ancienne gare d'Auteuil permettant la restructuration de l'école maternelle de la rue Erlanger	MANO	Rejeté	15/12/2009
8e	8e	106		UMP GOASGUEN	GOASGUEN	CM	V	DLH 286	Aménagement d'une bibliothèque	MANO	Rejeté	15/12/2009
8e	8e	107		UMP KUSTER, DE PANAFIEU, DUBUS	KUSTER, DE PANAFIEU, DUBUS	CM	V	DLH 59	Programme "TRENK" : nouvelle répartition par type des logements à créer 66, rue de Saussure (17e)	MANO	Rejeté	15/12/2009
8e	8e	108		UMP KUSTER, DUMAS, DE PANAFIEU, DUBUS	KUSTER, DUMAS, DE PANAFIEU, DUBUS	CM	V	DLH 287	Programme "Paris-Habitat-OPH" : nouvelle répartition par type des logements à créer 77, avenue de Villiers (17e)	MANO	Rejeté	15/12/2009
8e	8e	109		UMP KUSTER, DUBUS	KUSTER, DUBUS	CM	V	DLH 289	Programme "Paris-Habitat" Zac Cardinet -Chalabre (17e) : nouvelle répartition par type des logements à créer	MANO	Rejeté	15/12/2009

Depose en	Commission	n° Délib.	n° adoptés	Groupe	Auteurs	CM ou CC	A V Vnr	n° delib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
8e	8e	110		UMP	KUSTER, BENESSIANO, DUBUS	CM	V	DLH 314	Nouvelle répartition par type des logements à créer : 22, rue Nollet (17e)	MANO	Rejeté	15/12/2009
8e	8e	111		UMP	KUSTER, DE PANAFIEU, DUBUS	CM	V	DLH 335	Programme de constructions neuves "Anti-Résidences" : nouvelle répartition par type des logements à créer 120-124, rue Cardinet (17e)	MANO	Rejeté	15/12/2009
8e	8e	112		UMP	KUSTER, DUBUS	CM	V	DLH 383	Opération "Toit et joie" : nouvelle répartition par type des logements à créer 57, avenue de St Ouen (17e)	MANO	Rejeté	15/12/2009
8e	8e	113		UMP	KUSTER, DUBUS	CM	V	DLH 418	Opération SIEMF : nouvelle répartition par type des logements à créer 8, passage du Petit Cert (17e)	MANO	Rejeté	15/12/2009
8e	8e	114	410	UMP	KUSTER, DUBUS	CM	Vnr		Communication annuelle d'un état des opérations d'acquisition-conventionnement réalisées dans le 17e	MANO	Adopté (amendé oralement)	15/12/2009
8e	8e	115		UMP	DUBUS	CM	Vnr		Débat d'attribution des logements sociaux	MANO	Rejeté	15/12/2009
8e	8e	116		PS-RCA	CHEKLI, DUTREY, POURTAUD, MERICER, CHRISTIENNE SANCHES RUIVO, POLSKI, ARROUZE	CM	Vnr		Devenir de la salle Marius Magnin, 103, rue Raymond Losserand (14e)	MANO	Retiré	15/12/2009
8e	8e	116 bis	411	Exécutif		CM	Vnr		Devenir de la salle Marius Magnin, 103, rue Raymond Losserand (14e)	MANO	Adopté	15/12/2009
8e	8e	117	412	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr		Procédures d'échange d'appartements dans le parc social	MANO	Adopté (amendé oralement)	15/12/2009
1ère	9e	118		PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DAC 698	demande de suspension de la convention avec la Halle Saint-Pierre (18ème)	GIRARD	Rejeté	15/12/2009
9e	9e	119	413	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr		Intervention auprès du Ministre de la Culture pour la mise en place d'une concertation lors de la mise en œuvre de la RGPP dans les musées nationaux	GIRARD	Adopté	15/12/2009
9e	9e	120	414	PCF-PG	BROSSAT, BECKER	CM	Vnr		Intervention auprès du ministre de la culture pour la mise en place de négociations sur les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires au centre Georges Pompidou	GIRARD	Adopté	15/12/2009
1ère	9e	121	415	PS-RCA	GOLDOGRAB	CM	Vnr		Publication d'un bilan récapitulatif des actions de soutien financier aux industries culturelles indépendantes	GIRARD	Adopté	15/12/2009
3e	9e	122	416	Vers	C NALDOVSKI D FOURNIER	CM	Vnr		Collectif d'artistes du 53 bis rue de la Voûte	GIRARD	Adopté	15/12/2009
9e	9e	123		UMP	KUSTER, BENESSIANO, COUDERT	CM	Vnr		Création d'espaces culturels dans le 7e arrondissement pour la pratique de la danse, du théâtre et de la musique	GIRARD	Rejeté	15/12/2009
9e	9e	124		UMP	COUDERT	CM	Vnr		Création d'un espace réservé aux activités culturelles et festives nocturnes (Zac Clichy Batignolles 17e)	GIRARD	Rejeté	15/12/2009
9e	9e	125	417	CI UMP	GOUDON, LAMOUR, MACE DE LEPINAY, DE CLERMONT-TONNERRE, DESTREB, BRUNO	CM	Vnr		Devenir de la bibliothèque Vaugrand 15e	GIRARD	Adopté (amendé oralement)	15/12/2009



Depose en	Commission	n° Délib.	n° adoptés	Groupes depositeurs	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib.	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
9e	9e	126		Exécutif	POURTAUD	CM	A	DAC 700	Modification de la convention avec "Le Vieux Montmartre"	POURTAUD	Adopté (amendement oral)	15/12/2009
1ère	9e	127		UMP/PA BURKLI, COUDERT	BOURNAZEL, MACE DE LEPINAY, BURKLI, COUDERT	CM	V	DAC 700	Délai supplémentaire accordé par la Ville de Paris à l'association du Vieux Montmartre et attribution de la subvention	POURTAUD	Rejeté	15/12/2009
9e	9e	128		UMP/PA	LEBEL, KUSTER, MERIGOT DE TREGNY	CM	V	DAC 727	Augmentation de la subvention de la Ville à la Société historique et archéologique des 9e et 17e arrondissements à hauteur de la demande de l'association	POURTAUD	Rejeté	15/12/2009
9e	9e	129		Verts	GAREL, FOURNIER	CM	Vnr	-	candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Assises de la coopération décentralisée entre les villes françaises et palestiniennes	SCHAPIRA	Retiré	15/12/2009
Séance	9e	129 bis	418	Exécutif		CM	Vnr	-	candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Assises de la coopération décentralisée entre les villes françaises et palestiniennes	SCHAPIRA	Adopté	15/12/2009
6e	9e	130		PCF-PG	BROSSAT, LHOSTIS	CM	Vnr	-	Soutien de la Ville à la demande de libération de Salah HAMOURI,	SCHAPIRA	Rejeté	15/12/2009
1ère	9e	131		UMP/PA PS	LEGARET, BERTHOUT, DAGOMA	CM	A	DAC 268	Rectification d'une erreur matérielle	VIEU CHARIER	Adopté	15/12/2009
1ère	9e	132	419	UMP/PA PS	LEGARET, BERTHOUT, DAGOMA	CM	V	DAC 268	Dénomination d'une rue en hommage à "Madeleine Levy"	VIEU CHARIER	Adopté	15/12/2009
9e	9e	133	420	UMP/PA	GOASGUEN	CM	Vnr	-	Installation d'une stèle en mémoire des petits enfants juifs non scolarisés du 16e arrondissement	VIEU CHARIER	Adopté	15/12/2009

Depose en	Commission Séance	n° Décret	n° adoptés	Groupes depositaire	Auteurs	Ch ou ca	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1ère	1ère	01G		Exécutif		CG	Lr	DF 25-G - 26 G	Lettre rectificative 1	GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
Séance	1ère	Lr 2 G		Exécutif		CG	Lr	DF 25-G - 26 G	Lettre rectificative 2	GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
1ère	1ère	02G		PS-RGA CAFFET		CG	A	DF 25 G	Soutien aux centres de santé parisiens	GAUDILLERE	Retiré	15/12/2009
1ère	1ère	03G		Verts BOUTAULT		CG	A	DF 25-26-G	Expérimentation de la carte "fruits et légumes"	GAUDILLERE	Retiré	15/12/2009
1ère	1ère	04G		Verts DUBARRY		CG	A	DF 25-26-G	Renforcement des équipes de prévention spécialisée	GAUDILLERE	Retiré	15/12/2009
1ère	1ère	05G		Verts DUBARRY		CG	A	DF 25-26-G	Lutte contre la toxicomanie	GAUDILLERE	Retiré	15/12/2009
1ère	1ère	06G		UMP-PA LEGARET		CG	A	DF 25-G - 94 G	Equilibrage des recettes et des dépenses du budget primitif 2010	GAUDILLERE	Retiré	15/12/2009
1ère	1ère	07G	48 G	PS-RGA CAFFET		CG	V	DF 25 G	Compensation des dépenses liées au RSA	GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
1ère	1ère	07		PCF-PC BROSSAT, BECKER, CORBIERE		CG	A	DF 25 G	Soutien aux missions locales	GAUDILLERE	Retiré	15/12/2009
Séance	1ère	07 bis		Exécutif		CG	A	DF 25 G	Soutien aux missions locales	GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
1ère	1ère	08G	49 G	PS-RGA CAFFET		CG	Vnr		Dettes de l'Etat à la Maison départementale des personnes Handicapées (MDPH)	GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
Séance	1ère	08 bis		Exécutif		CG	A	DF 25 G	Soutien aux centres de santé	GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
1ère	1ère	09G	50 G	PS-RGA CAFFET		CG	V	DF 25 G	Fonds national de financement de la protection de la petite enfance	GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
Séance	1ère	09 bis		Exécutif		CG	A	DF 25 G	Renforcement de la prévention toxicomanie	GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
1ère	1ère	10G	51 G	PS-RGA CAFFET		CG	V	DF 25 G	Financement des centres d'hébergement d'urgence	GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
Séance	1ère	10 bis	52 G	Exécutif		CG	V	DF 25 G		GAUDILLERE	Adopté	15/12/2009
1ère	1ère	11G		MRC BACHE		CG	V	DF 25-G	Organisation d'un forum de recouvrement à destination des seniors	GAUDILLERE	Retiré	15/12/2009
6e	6e	12G		Exécutif	BAUCHE, TAIBY, FOUKNIER, GAREL, BROSSAT, LHOSTIS, CAFFET	CG	A	DASES 585 G	Modification de la convention	LE GUEN	Adopté	14/12/2009
6e	6e	13G	53 G	majorité		CG	Vnr	-	Souffrance au travail et dégradation des soins à l'AP-HP.	LE GUEN	Adopté	14/12/2009

## Annexe n° 2 - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2010.

## RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Missions	Libellés	Autorisations de programme	
		Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du Maire	113 406,49	0,00
02000	Secrétariat général	33 939 851,50	4 315 728,00
03000	Inspection générale	35 411,63	0,00
04000	Secrétariat général du conseil de Paris	450 000,00	0,00
05000	Systèmes et technologies de l'information	28 239 443,59	0,00
06000	Information et communication	558 281,50	0,00
08000	Prévention et protection	6 718 553,66	0,00
09000	Affaires juridiques	988 457,67	428 410,00
10000	Ressources humaines	5 359 966,74	0,00
11000	Délégation à l'évènementiel et au protocole	-184 265,32	0,00
13000	Achats, logistique, implantations administratives et transports	95 498 339,23	662 200,00
14000	Décentralisation et relations avec les associations, les territoires et les citoyens	18 300 326,47	224 640,00
15000	Politique de la Ville et de l'intégration	-1 750 705,31	0,00
21000	Patrimoine et architecture	299 254 562,01	15 004 171,52
23000	Espaces verts et environnement	233 484 673,68	1 555 390,00
30000	Familles et petite enfance	443 780 480,14	56 308 508,98
34000	Action sociale, enfance et santé	-3 220 156,81	183 036,00
40000	Affaires culturelles	530 035 745,72	105 723 089,16
50000	Finances (services financiers communs)	83 128 580,49	51 571 454,49
51000	Finances	8 643 648,46	0,00
55000	Développement économique et emploi	17 487 024,73	40 500,00
60000	Urbanisme	318 742 114,28	110 288 485,91
61000	Voirie et déplacements	1 378 805 042,48	257 781 453,79
64000	Propreté et eau	155 365 790,50	33 084 802,59
65000	Logement et habitat	18 010 093,31	225 000,00
80000	Affaires scolaires	563 756 006,92	29 184 865,41
88000	Jeunesse et sports	580 859 881,40	72 739 803,60
	<b>Missions organiques</b>	<b>4 816 400 555,16</b>	<b>739 321 539,45</b>
90000	Dons et legs	21 059 127,42	155 099 049,00
90001	Etudes	76 988 923,82	148 286 249,02
90002	Grands projets de rénovation urbaine	219 110 484,39	13 645 384,41
90003	Action en faveur des personnes handicapées	39 642 214,71	3 323 200,00
90004	Opérations sous mandat	54 706 183,76	81 476 374,07
90005	Schéma directeur informatique	258 631 971,08	0,00
90006	Compte foncier	1 635 796 081,52	1 530 284 624,68
90007	Avances de trésorerie	71 280 653,68	92 600 267,81
90010	Subventions d'équipement	1 981 154 861,70	88 100,00
90011	Avances sur marchés	30 428 152,00	30 428 152,00
	<b>Missions transversales</b>	<b>4 388 798 654,08</b>	<b>2 055 231 400,99</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 205 199 209,24</b>	<b>2 794 552 940,44</b>

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>		<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (RAR + VOTE)
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	33 017 607,00		27 365 450,00	27 365 450,00	27 365 450,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	342 056 939,00		393 888 772,00	393 923 172,00	393 923 172,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	313 229 671,00		265 476 161,00	265 676 161,00	265 676 161,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	575 320 650,00		658 446 518,00	658 696 518,00	658 696 518,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 263 624 867,00</b>		<b>1 345 176 901,00</b>	<b>1 345 661 301,00</b>	<b>1 345 661 301,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	410 000,00		410 000,00	410 000,00	410 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	708 200,00		708 200,00	708 200,00	708 200,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	996 566 502,00		930 725 525,00	930 725 525,00	930 725 525,00
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES REGIES NON PERSONNALISEES)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	8 500 000,00		6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	53 550 000,00		3 300 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
020	DEPENSES IMPREVUES	5 000 000,00		4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 064 734 702,00</b>		<b>945 143 725,00</b>	<b>945 143 725,00</b>	<b>945 143 725,00</b>
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (9)	2 876 615,00		6 427 615,00	6 427 615,00	6 427 615,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 331 236 184,00</b>		<b>2 296 748 241,00</b>	<b>2 297 232 641,00</b>	<b>2 297 232 641,00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 500 000,00		5 900 000,00	5 900 000,00	5 900 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	67 932 000,00		67 932 000,00	67 932 000,00	67 932 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>74 432 000,00</b>		<b>73 832 000,00</b>	<b>73 832 000,00</b>	<b>73 832 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 405 668 184,00</b>		<b>2 370 580 241,00</b>	<b>2 371 064 641,00</b>	<b>2 371 064 641,00</b>
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (1)						+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 371 064 641,00

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (RAR + VOTE)
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	59 500 000,00		57 250 000,00	57 250 000,00	57 250 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 577 398 399,00		1 470 418 203,00	1 470 902 603,00	1 470 902 603,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	11 000 000,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 647 898 399,00</b>		<b>1 532 668 203,00</b>	<b>1 533 152 603,00</b>	<b>1 533 152 603,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	103 505 500,00		103 505 500,00	103 505 500,00	103 505 500,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (10)					
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES REGIES NON PERSONNALISEES)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	78 867 400,00		68 337 923,00	68 337 923,00	68 337 923,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	100 000 000,00		150 000 000,00	150 000 000,00	150 000 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>282 372 900,00</b>		<b>321 843 423,00</b>	<b>321 843 423,00</b>	<b>321 843 423,00</b>
45...2	Total des opérations pour compte de tiers (9)	2 136 615,00		2 136 615,00	2 136 615,00	2 136 615,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 932 407 914,00</b>		<b>1 856 648 241,00</b>	<b>1 857 132 641,00</b>	<b>1 857 132 641,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	127 765 000,00		140 000 000,00	140 000 000,00	140 000 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	277 563 270,00		306 000 000,00	306 000 000,00	306 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	67 932 000,00		67 932 000,00	67 932 000,00	67 932 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>473 260 270,00</b>		<b>513 932 000,00</b>	<b>513 932 000,00</b>	<b>513 932 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 405 668 184,00</b>		<b>2 370 580 241,00</b>	<b>2 371 064 641,00</b>	<b>2 371 064 641,00</b>
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 371 064 641,00

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	838 928 270,00
--	---	----------------

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

## A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

Art. Chap (2)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
<b>INVESTISSEMENT</b>							
Art. Chap (2)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
	<b>DEPENSES (3)</b>	<b>977 223 437,00</b>	<b>168 850 905,00</b>	<b>3 206 113,00</b>	<b>102 091 475,00</b>	<b>83 033 969,00</b>	<b>104 250 698,00</b>
	Dépenses de l'exercice	977 223 437,00	168 850 905,00	3 206 113,00	102 091 475,00	83 033 969,00	104 250 698,00
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	4 000 000,00					
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 900 000,00					
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	7 110 000,00	13 810 000,00	17 000,00	7 122 000,00	4 300 000,00	4 783 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	500 000,00					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	930 511 025,00	200 000,00				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 960 412,00	14 137 936,00	70 000,00	170 000,00	250 000,00	2 650 694,00
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES		22 314 000,00		3 349 400,00	4 700 000,00	2 191 272,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 397 000,00	12 231 112,00	722 604,00	9 951 486,00	9 800 000,00	9 862 625,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	11 845 000,00	102 607 857,00	396 509,00	81 005 974,00	63 683 969,00	84 763 107,00
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	6 000 000,00					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 000 000,00				300 000,00	
45	COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE		3 550 000,00	2 000 000,00	492 615,00		
	Restes à réaliser - reports dépenses						
	<b>RÉCETTES (2)</b>	<b>2 027 325 526,00</b>	<b>15 355 000,00</b>	<b>2 015 000,00</b>	<b>8 443 615,00</b>	<b>12 017 500,00</b>	<b>9 785 000,00</b>
	Recettes de l'exercice	2 027 325 526,00	15 355 000,00	2 015 000,00	8 443 615,00	12 017 500,00	9 785 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	140 000 000,00					
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS						
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	306 000 000,00					
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	7 000 000,00	13 810 000,00	15 000,00	7 122 000,00	4 300 000,00	4 785 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	103 500 000,00				5 500,00	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				1 200 000,00	7 712 000,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 470 792 603,00					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						5 000 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	32 923,00	1 545 000,00				
45	COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE			2 000 000,00	121 615,00		
	Restes à réaliser - reports recettes						
	<b>SOLDE</b>	<b>1 050 102 089,00</b>	<b>-153 495 905,00</b>	<b>-1 191 113,00</b>	<b>-93 647 860,00</b>	<b>-71 016 469,00</b>	<b>-94 465 698,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) S'il s'agit du Budget Supplémentaire ou de Décisions Modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que les restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01 - non ventilable.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		<b>A1</b>

## A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Art. Chap (2)
---	--------------	---------------	--	---------------------------	-------	---------------------

## INVESTISSEMENT

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains	9 Action économique	TOTAL	Art. Chap (2)
4 595 000,00	69 168 643,00	291 944 830,00	557 339 571,00	9 360 000,00	2 371 064 641,00	
4 595 000,00	69 168 643,00	291 944 830,00	557 339 571,00	9 360 000,00	2 371 064 641,00	
					4 000 000,00	020
					5 900 000,00	040
4 300 000,00	14 200 000,00		12 290 000,00		67 932 000,00	041
			410 000,00		410 000,00	10
	28 000,00		180 200,00		708 200,00	13
	1 000,00			13 500,00	930 725 525,00	16
			7 126 408,00		27 365 450,00	20
	8 000 000,00	290 000 000,00	58 052 000,00	5 316 500,00	393 923 172,00	204
165 000,00	2 795 000,00	206 000,00	214 445 334,00	100 000,00	265 676 161,00	21
130 000,00	43 774 643,00	1 738 830,00	264 820 629,00	3 930 000,00	658 696 518,00	23
					6 000 000,00	26
					3 300 000,00	27
	370 000,00		15 000,00		6 427 615,00	45
4 300 000,00	18 400 000,00	16 760 000,00	256 553 000,00	110 000,00	2 371 064 641,00	
4 300 000,00	18 400 000,00	16 760 000,00	256 553 000,00	110 000,00	2 371 064 641,00	
					140 000 000,00	021
			150 000 000,00		150 000 000,00	024
					306 000 000,00	040
4 300 000,00	14 200 000,00		12 400 000,00		67 932 000,00	041
					103 505 500,00	10
	4 200 000,00		44 138 000,00		57 250 000,00	13
				110 000,00	1 470 902 603,00	16
					5 000 000,00	23
		16 760 000,00	50 000 000,00		68 337 923,00	27
			15 000,00		2 136 615,00	45
-295 000,00	-50 768 643,00	-275 184 830,00	-300 786 571,00	-9 250 000,00	0,00	

## Annexe n° 3 - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2010.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>		<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (RAR + VOTE)
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRALE	709 854 576,00		712 322 370,00	713 127 370,00	713 127 370,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	1 796 526 588,00		1 824 294 300,00	1 824 444 300,00	1 824 444 300,00
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	217 182 432,00		234 634 949,00	234 634 949,00	234 634 949,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 553 477 686,00		1 652 335 125,00	1 653 280 125,00	1 653 280 125,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	3 666 000,00		3 680 400,00	3 680 400,00	3 680 400,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>4 280 707 282,00</b>		<b>4 427 267 144,00</b>	<b>4 429 167 144,00</b>	<b>4 429 167 144,00</b>
66	CHARGES FINANCIÈRES	107 764 395,00		96 850 000,00	95 950 000,00	95 950 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	41 330 800,00		49 452 800,00	49 452 800,00	49 452 800,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	4 207 872,00		5 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 434 010 349,00</b>		<b>4 578 569 944,00</b>	<b>4 578 569 944,00</b>	<b>4 578 569 944,00</b>
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	127 765 000,00		140 000 000,00	140 000 000,00	140 000 000,00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	277 563 270,00		306 000 000,00	306 000 000,00	306 000 000,00
043	OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION DE					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>405 328 270,00</b>		<b>446 000 000,00</b>	<b>446 000 000,00</b>	<b>446 000 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 839 338 619,00</b>		<b>5 024 569 944,00</b>	<b>5 024 569 944,00</b>	<b>5 024 569 944,00</b>
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>5 024 569 944,00</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (RAR + VOTE)
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	11 696 000,00		8 696 000,00	8 696 000,00	8 696 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	279 742 105,00		300 455 172,00	300 455 172,00	300 455 172,00
73	IMPÔTS ET TAXES	2 537 217 444,00		2 754 772 000,00	2 754 772 000,00	2 754 772 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 445 647 997,00		1 445 196 640,00	1 445 196 640,00	1 445 196 640,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	540 172 441,00		497 443 461,00	497 443 461,00	497 443 461,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>4 814 475 987,00</b>		<b>5 006 563 273,00</b>	<b>5 006 563 273,00</b>	<b>5 006 563 273,00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	15 107 067,00		7 523 731,00	7 523 731,00	7 523 731,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 255 565,00		4 582 940,00	4 582 940,00	4 582 940,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 832 838 619,00</b>		<b>5 018 669 944,00</b>	<b>5 018 669 944,00</b>	<b>5 018 669 944,00</b>
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 500 000,00		5 900 000,00	5 900 000,00	5 900 000,00
043	OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>6 500 000,00</b>		<b>5 900 000,00</b>	<b>5 900 000,00</b>	<b>5 900 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 839 338 619,00</b>		<b>5 024 569 944,00</b>	<b>5 024 569 944,00</b>	<b>5 024 569 944,00</b>
+						
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>5 024 569 944,00</b>

## Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGÉ PAR LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	838 928 270,00
---	--	----------------

(1) cf. état - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissements, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre, mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

## A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

Art. Chap (2)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>694 146 179,00</b>	<b>1 020 427 720,00</b>	<b>59 312 349,00</b>	<b>412 918 224,00</b>	<b>261 980 897,00</b>	<b>243 524 491,00</b>
	Dépenses de l'exercice	694 146 179,00	1 020 427 720,00	59 312 349,00	412 918 224,00	261 980 897,00	243 524 491,00
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRALE	8 710 000,00	182 223 874,00	12 154 049,00	38 888 567,00	29 083 297,00	74 921 151,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS		369 486 250,00	41 218 300,00	277 657 910,00	140 187 100,00	153 116 340,00
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	118 496 549,00	116 138 400,00				
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	4 000 000,00					
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	140 000 000,00					
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	306 000 000,00					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 011 230,00	331 896 196,00	5 940 000,00	96 206 747,00	92 592 000,00	14 323 000,00
658	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	3 680 400,00					
66	CHARGES FINANCIÈRES	95 748 000,00	200 000,00			2 000,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 500 000,00	20 483 000,00		185 000,00	116 500,00	1 164 000,00
	Restes à réaliser - reports dépenses						
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>3 513 697 561,00</b>	<b>148 362 373,00</b>	<b>939 000,00</b>	<b>16 246 809,00</b>	<b>16 232 081,00</b>	<b>61 639 523,00</b>
	Recettes de l'exercice	3 513 697 561,00	148 362 373,00	939 000,00	16 246 809,00	16 232 081,00	61 639 523,00
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES		8 696 000,00				
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 900 000,00					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		15 994 900,00	659 000,00	14 162 123,00	11 289 576,00	31 218 863,00
73	IMPÔTS ET TAXES	2 204 000 000,00	260 000,00				
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 302 777 561,00	4 640 319,00	280 000,00	1 483 100,00	1 450 000,00	11 658 560,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		117 044 740,00		601 586,00	2 723 188,00	18 640 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS		481 414,00			89 317,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 020 000,00	1 245 000,00			680 000,00	122 000,00
	Restes à réaliser - reports recettes						
	<b>SOLDE</b>	<b>2 819 551 382,00</b>	<b>-872 065 347,00</b>	<b>-58 373 349,00</b>	<b>-396 671 415,00</b>	<b>-245 748 816,00</b>	<b>-181 884 968,00</b>



VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		<b>A1</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		

## A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Art. Chap (2)
---	--------------	---------------	--	---------------------------	-------	---------------------

## FONCTIONNEMENT

936 379 619,00	322 725 893,00	39 718 075,00	1 000 687 897,00	32 748 600,00	5 024 569 944,00	
936 379 619,00	322 725 893,00	39 718 075,00	1 000 687 897,00	32 748 600,00	5 024 569 944,00	
692 950,00	19 636 200,00	10 518 275,00	331 568 997,00	4 750 000,00	713 127 370,00	011
41 099 100,00	263 835 800,00	18 089 500,00	502 205 400,00	17 548 600,00	1 824 444 300,00	012
					234 634 949,00	014
					4 000 000,00	022
					140 000 000,00	023
					306 000 000,00	042
894 527 559,00	39 253 893,00	10 545 000,00	152 780 500,00	10 204 000,00	1 653 280 125,00	65
					3 680 400,00	656
					95 950 000,00	66
60 000,00		565 300,00	14 133 000,00	246 000,00	49 452 800,00	67
0,00	182 000 000,00	203 816 447,00	872 422 650,00	9 213 500,00	5 024 569 944,00	
0,00	182 000 000,00	203 816 447,00	872 422 650,00	9 213 500,00	5 024 569 944,00	
					8 696 000,00	013
					5 900 000,00	042
	62 000 000,00	2 521 000,00	158 360 710,00	4 249 000,00	300 455 172,00	70
			550 282 000,00	230 000,00	2 754 772 000,00	73
	120 000 000,00	900 000,00	2 007 000,00		1 445 196 640,00	74
		195 414 447,00	158 285 000,00	4 734 500,00	497 443 461,00	75
		4 800 000,00	2 153 000,00		7 523 731,00	76
		181 000,00	1 334 940,00		4 582 940,00	77
-936 379 619,00	-140 725 893,00	164 098 372,00	-128 265 247,00	-23 535 100,00	0,00	

## Sommaire

Ouverture de la séance. ....	1868
Condoléances. ....	1868
Adoption de comptes rendus. ....	1868
Rappel au règlement. ....	1868
Discussion budgétaire commune Ville et Département. Exposé de M. le Maire de Paris. ....	1868
Suspension et reprise de la séance. ....	1869
Discussion budgétaire commune Ville et Département. Exposé de M. le Maire de Paris. (Suite). ....	1869
Audition des orateurs. ....	1872
Suspension et reprise de la séance. ....	1904
Auditions des orateurs. (Suite). ....	1904
Suspension et reprise de la séance. ....	1910
Auditions des orateurs. (Suite). ....	1910
2009, PP 100 - Budget spécial de la Préfecture de police pour 2010. <u>2009, PP 94</u> - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre des années 2009 et 2010. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien des effectifs policiers sur le territoire parisien. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à une étude pour la mise en place de petits taxis électriques réservés à Paris intra-muros et à la petite couronne. ....	1933
Suspension et reprise de la séance. ....	1953
Discussion budgétaire commune Ville et Département. (Suite). ....	1953

2009, DF 84 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2010. - Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris, au Conseil de Paris du budget primitif de la Ville de Paris pour 2010. - Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière de logement - bilan 2008 - perspectives 2009-2010. - Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'intégration des parisiens immigrés ou issus de l'immigration 2009-2010. - Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière de la politique de la ville en 2009 et les perspectives 2010. - Communication sur la politique de la collectivité parisienne en direction des personnes en situation de handicap. - Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière d'insertion et de lutte contre l'exclusion. - Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique - Plan climat 2010. - Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Annexe 1 : Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts. Annexe 2 : Investissement localisé. Vœu déposé par l'Exécutif. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux coûts de gestion pratiqués par l'Etat en matière de fiscalité locale. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la lutte contre les conduites addictives chez les jeunes. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'étude sur la mise en œuvre de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la politique d'investissement de la Municipalité parisienne. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la production de logements sociaux à haute performance énergétique. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au lancement d'un emprunt public par la Ville de Paris. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'orientation générale de la Municipalité en matière d'emploi des agents de la Ville et du Département. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au renforcement de la division 16 du STP par redéploiement. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'affectation par redéploiement de 40 agents supplémentaires à la division de propreté du 15e arrondissement. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la communication du montant des 10 plus importantes rémunérations pour la Ville et du Département de Paris depuis 2001. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la demande d'audit dans un souci de transparence. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'étude sur l'opportunité du maintien ou du remplacement des postes à l'occasion des départs à la retraite. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'un bleu budgétaire "attractivité économique de Paris" et création d'une ligne budgétaire correspondante dans le budget développement économique. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au transfert des investissements et des dépenses affectés au projet Autolib', à l'équipement du parc de la Ville en véhicule électrique et à la création d'un fond d'aide à l'achat de véhicules électriques. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la réalisation systématique de la thermographie de la Ville et mise aux normes HQE des bâtiments municipaux repérés par cette étude. ....

2009, DF 85 - Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2010. ....

2009, DF 86 - Budget primitif des états spéciaux d'arrondissement pour 2010. ....1967

2009, DF-DRH 87 - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2010. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la réévaluation du nombre de créations de postes dans le secteur de la Petite enfance. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au dialogue social au sein de la collectivité parisienne. ....1967

2009, DALIAT 42 - DF 31 - Service technique des transports automobiles municipaux - Budget primitif pour 2010. ....1968

2009, DPE 106 - DF 29 - Budget annexe de l'assainissement - Budget primitif pour 2010. 2009, DPE 109 - DF 106 - Budget annexe de l'assainissement - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collective) à compter du 1er janvier 2010. 2009, DPE 110 - DF 107 - Budget annexe de l'assainissement - Fixation du mode de calcul des tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2010. ....1968

2009, DPE 80 - DF 30 - Budget annexe de l'eau - Budget primitif pour 2010. 2009, DPE 108 - DF 105 - Budget annexe de l'eau - Fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2010. ....1968

2009, DEVE 174 - DF 32 - Budget annexe du budget primitif du fossage pour 2010. ....1968

2009, PP 100 - Budget spécial de la Préfecture de police pour 2010. 2009, PP 94 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre des années 2009 et 2010. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien des effectifs policiers sur le territoire parisien. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à une étude pour la mise en place de petits taxis électriques réservés à Paris intra-muros et à la petite couronne. ....1969

2009, DF 111 - Contrats de couverture de taux d'intérêt et (ou) de change. ....1969

Suspension et reprise de la séance. ....1969

2009, DVD 272 - DF 95 - Signature de l'avenant n° 6 au traité de concession passé avec EDF/ERDF pour la distribution et la fourniture aux tarifs réglementés de l'électricité à Paris. Signature avec EDF de la convention particulière relative au dispositif d'aide aux familles (Paris Energie Famille). Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du parti de Gauche relatif à la continuité du service rendu aux usagers d'ERDF. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du parti de Gauche relatif au dialogue social au sein d'ERDF. ....1969

2009, DDEE 303 - Subvention à l'Association des commerçants Vaugirard Convention. Montant : 16.000 euros. ....1975

Vœu déposé par M. Patrick BLOCHE et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, au nom de la majorité du 11e arrondissement, relatif à la situation locative de plusieurs commerçants de la rue Keller. ....1976

Vœu déposé par M. François LEBEL, Mme Laurence DOUVIN et les membres du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement de l'avenue des Champs-Élysées pour les fêtes de fin d'année. ....1976

2009, DRH 59 - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'ASPP pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.929.000 euros. 2009, DRH 60 - Signature d'une convention pluriannuelle avec l'AGOSPAP pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 7.291.000 euros. ....1978

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au soutien au commerce de proximité : appel à la tolérance dans l'application du règlement des étalages et terrasses. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la refonte du règlement des étalages et terrasses. ....1979

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'agence de Pôle Emploi au CROUS de Paris. ....1979

2009, SG 215 - Proposition aux opérateurs d'une convention sur le déploiement mutualisé de la fibre dans les immeubles parisiens. ....1980

2009, SG 212 - Tarifs de mise à disposition des salons de réception de l'Hôtel de Ville. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la mise à disposition des salons de réception de l'Hôtel de Ville. ....1982

Vœu déposé par M. Patrick BLOCHE et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, au nom de la majorité du 11e arrondissement, relatif au maintien des emplois dans la Poste Paris Goncourt / Saint-Maur. Vœu déposé par Mme Hélène BIDARD et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif au maintien des emplois à la Poste Paris Goncourt / Saint-Maur. ....1984

2009, DDEE 253 - DFPE 390 - Déclassement de la halle Secrétan située 33 avenue Secrétan (19e), attribution d'une concession de travaux pour la réhabilitation et signature d'un bail emphytéotique administratif. ....1985

2009, DVD 108 - Signature avec la société Vinci Park CGST de la convention de concession pour la modernisation du parc de stationnement Concorde (8e), la construction du parc de stationnement Frémicourt (15e) et l'exploitation des deux ouvrages pour une durée de 20 ans. 2009, DVD 229 - Signature avec la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement la convention de concession pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement "Porte de Versailles" (15e) pour une durée de 12 ans. ....1986

2009, DVD 271 - Communication du bilan annuel d'avancement du projet d'extension du tramway T3 à Paris. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la participation de l'Etat au financement du tramway T3. ....1990

Suspension et reprise de la séance. ....1995

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la Porte d'Orléans et au chantier de prolongement de ligne 4 du métro. ....1995

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la création d'espaces de stationnement en épi à Paris pour les véhicules de moins de 3 mètres. ....1995

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'expérimentation d'un "disque vert" à Paris. ....1996

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au centre bus R.A.T.P. de Lagny, dans le 20e arrondissement. ....1997

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à l'implantation d'une ligne de minibus électriques dans le 15e arrondissement. ....1997

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la propreté dans le 8e arrondissement. ....1998

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la retransmission vidéo des interventions des élus en séance du Conseil de Paris. ....1999

Vœu déposé par les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination de deux allées du jardin de la Z.A.C. "Boucicaut". ....2001

2009, DDATC 101 - Charte Parisienne de la Participation. ....2002

Suspension et reprise de la séance. ....2010

2009, DDATC 101 - Charte Parisienne de la Participation. (Suite). ....2010

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la Commission nationale de Déontologie de la Sécurité (C..N.D.S.). Vœu déposé par l'Exécutif. ....2012

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la suppression d'une aire d'intervention du commissariat du 11e arrondissement. ....2013

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un jury d'architecture. ....2014

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'insécurité au Nord du 9e arrondissement de Paris, et notamment sur le secteur de Pigalle. ....2014

Vœu déposé par le groupe socialiste et radical de gauche et apparentés relatif à la présence de tresseurs aux abords du funiculaire de Montmartre et de la place Charles-Dullin. ....2015

Vœu déposé par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts" relatif à la situation de l'Observatoire de la vie locale de la goutte d'Or, dans le 18e arrondissement. Vœu déposé par l'Exécutif. ....2016

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'aide aux dossiers de travailleurs sans papiers. ....2017

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'un deuxième centre de planification familiale dans le 20e. ....2018

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif au maintien du rôle des administrateurs bénévoles dans l'attribution des aides exceptionnelles par les commissions permanentes d'arrondissement. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la réforme de l'attribution des allocations exceptionnelles du C.A.S.-V.P. ....2019

2009, DASCO 164 - Subvention à l'association "Mouvement français pour le planning familial" (2e). - Montant : 10.000 euros. ....2021

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, adopté à la majorité par le Conseil du 18e arrondissement, relatif à l'utilisation concertée de la matinée du samedi pour l'aménagement hebdomadaire du temps scolaire. ....2022

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au transport scolaire. ....2023

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux animateurs vacataires des écoles publiques parisiennes. ....2023

2009, DJS 194 - Signature de l'avenant n° 3 à la convention de partenariat et d'objectifs du 27 juin 2002 entre la Ville de Paris, l'association Paris Saint-Germain Football Club et la SASP Paris Saint-Germain Football pour l'attribution d'une subvention à la SASP Paris Saint-Germain Football pour l'année 2009. Montant : 1.500.000 euros. ....2024

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'état d'avancement du projet de création d'un district de football parisien. ....2025

2009, DLH 218 - Location par bail emphytéotique, au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), de l'immeuble communal situé 75-77, rue du Château des Rentiers (13e). ....2026

2009, DLH 236 - Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 32 logements PLUS situés dans divers arrondissements parisiens. ....2026

2009, DLH 370 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 51 logements sociaux (11 logements PLA-I, 28 logements PLUS et 12 logements PLS) et 2 locaux d'activités dans 17 immeubles en copropriété du 20e. ....2027

2009, DLH 283 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction neuve comportant 3 logements PLA-I, 7 logements PLUS-CD et 2 commerces, 123 boulevard Murat - 1 rue Gudin (16e). ....2027

2009, DLH 286 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction neuve comportant 36 logements PLA-I, 17 logements PLUS-CD, 78 logements PLUS et 45 logements PLS, 78-82 rue d'Auteuil (16e). Vœu déposé par l'U.M.P.P.A. relatif à l'installation d'une école provisoire permettant d'engager la restructuration de l'école maternelle de la rue Erlanger. Vœu déposé par l'U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement d'une bibliothèque. ....2027

2009, DLH 59 - Réalisation par FREHA d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 3 logements PLA-I dans un immeuble en copropriété 66 rue de Saussure (17e). 2009, DLH 287 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 5 logements PLA-I et 11 logements PLUS, 77 avenue de Villiers (17e). 2009, DLH 289 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction neuve comportant d'une part, 12 logements PLA-I, 38 logements PLUS, 12 logements PLS (lot A), et d'autre part, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, 7 logements PLUS et 13 logements PLS (lot B), situé ZAC Cardinet-Chalabre - Ilot 2.1 (17e). 2009, DLH 314 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 14 logements PLUS et 6 logements PLS, 22 rue Nollet (17e). 2009, DLH 335 - Réalisation par Antin Résidences d'un programme de construction neuve de 11 logements PLUS, 7 logements PLS ainsi que d'une résidence sociale pour jeunes comportant 40 logements PLA-I, 120-124 rue Cardinet (17e). 2009, DLH 383 - Réalisation par Toit et Joie d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 8 logements PLUS et 2 logements PLS, 57 avenue de Saint-Ouen (17e). 2009, DLH 418 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLUS, 8 passage du Petit Cerf (17e). Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. ....2029

2009, DLH 223 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 4 logements PLUS, 4 logements PLS et un commerce, 98 rue des Pyrénées (20e). ....2031

2009, DLH 224 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal situé 39 rue Castagnary (15e). ....2033

2009, DLH 255 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 1 logement PLA-I, 7 logements PLUS et 3 logements PLS, situé 6 rue Chambiges (8e). ....2034

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au bilan des acquisitions-conventionnement. ....2035

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au délai d'attribution des logements sociaux. ....2035

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif au devenir de la salle Marius Magnin située 103, rue Raymond-Losserand. Vœu déposé par l'Exécutif. ....2036

2009, DAC 698 - Signature d'avenants ou de conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2010. - Montant : 37.761.155 euros. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. ....2037

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif aux procédures d'échanges d'appartements dans le parc social. ....2039

2009, DAC 758 - Signature avec l'établissement public de coopération culturelle "104" (19e) d'un avenant à la convention d'objectifs du 17 juillet 2009, relative à l'attribution d'une subvention. - Montant: 600.000 euros. ....2040

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la mise en œuvre de la R.G.P.P. dans les musées nationaux. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation du Centre Georges Pompidou. ....2041

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au soutien financier de la Ville de Paris aux industries culturelles indépendantes. ....2042

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au collectif d'artistes du 53 bis, rue de la Voûte. ....2043

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux salles de pratique et d'activités culturelles dans le 17e arrondissement. ....2043

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un espace réservé aux activités culturelles et festives nocturnes. ....2044

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif au devenir de la bibliothèque Vaugirard. ....2046

2009, DAC 700 - Signature d'une convention avec l'association "Le Vieux Montmartre - Société d'Histoire et d'Archéologie des IXe et XVIIIe arrondissements" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 124.000 euros. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. ....2047

2009, DAC 727 - Subvention à la Société historique et archéologique des VIIIe et XVIIe arrondissements. - Montant : 3.500 euros. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. ....2049

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la tenue d'Assises de la coopération décentralisée entre les villes françaises et palestiniennes. Vœu déposé par l'Exécutif. ....2050

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien de la Ville de Paris à la demande de libération de Salah HAMOURI. ....2050

2009, DAC 268 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Madeleine Levy, Esther Nordmann et l'Abbé Henri Menardais, 390, rue Saint-Honoré (1er). Vœu déposé par M. Jean-François LEGARET, Mmes Florence BERTHOUT et Seybah DAGOMA. ....2052

2009, DAC 479 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rosa Luxemburg, 21, rue Feutrier (18e). ....2053

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'installation d'une stèle en la mémoire des petits enfants juifs du 16e arrondissement, déportés pendant la guerre. ....2054

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un jury d'architecture. (Suite). ....2054

Suspension et reprise de la séance. ....2055

2009, DU 181 - Aménagement du secteur Lourmel Eglise (15e). Signature d'un avenant de prorogation au traité de concession passé avec la SemPariSeine. ....2055

2009, DU 196 - Projet Triangle (15e) - Engagement de la procédure de révision simplifiée du PLU sur le site de la Porte de Versailles ; définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation. ....2055

Vœu déposé par le groupe socialiste et radical de gauche et apparentés relatif à la création d'un groupe de concertation et de suivi concernant l'implantation et d'aménagement de la Cité judiciaire et de la Direction régionale de la police judiciaire de Paris. ....2066

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la demande d'autorisation pour le pompage de mise hors d'eau des sous-sols du centre commercial Beaugrenelle. ....2066

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au Comité de concertation de l'aménagement de la Porte d'Auteuil. ...2067

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution de la dénomination "Bernard-Marie Koltès" à un espace parisien. ....2068

2009, DLH 141 - Location par bail emphytéotique au profit de la Société Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Paris (SIEMP) du terrain communal situé 105 rue Raymond Losserand (14e). 2009, DLH 395 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de réhabilitation comportant 210 logements sociaux, 6 rue Larrey (5e). ....2068

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. ....2068

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. ....2069

Clôture de la séance. ....2069

Votes spécifiques. ....2069

Vote spécifique. ....2073

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée. ....2073

Liste des membres présents. ....2081

Annexe n° 4 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police. ....2082

QE 2009-161 Question de Mme Marinette BACHE et des membres du groupe du Mouvement Républicain et Citoyen à M. le Maire de Paris relative à l'activité "rachat de prêts" du Crédit Municipal. ....2082

QE 2009-162 Question de Mme Geneviève BERTRAND et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à un transfert du salon d'accueil de l'Hôtel de Ville pour une meilleure visibilité. ....2082

Liste des membres présents en Commission. ....2082

Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission. ....2084

Annexe n° 2 - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2010. ....2093

Annexe n° 3 - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2010. ....2097

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris  
Directrice de la publication  
Catherine SCHMITT*